This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

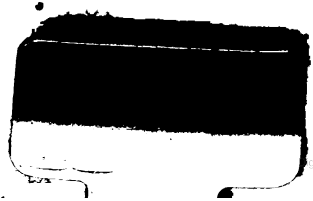

Digitized by Google

Digitized by Google

M 003 533

AZ 7340/22

①

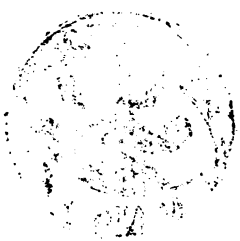

Digitized by Google

TOBIE, JUDITH ET ESTHER

TRADUITS EN FRANÇOIS;

AVEC

UNE EXPLICATION

DU SENS LITTERAL ET SPIRITUEL,

TIRE'E

Des Saints Peres, & des Auteurs Ecclesiastiques.

Par *Monsr.* LE MAISTRE DE SACY *Prestre*, &c.

DERNIERE EDITION.

Suivant la Copie imprimée à Paris.

A BRUXELLES,

Chez EUGÉNE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majesté, vis-à-vis de l'Eglise de la Madeleine. 1714.

Avec Approbation & Privilege.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LE livre de Tobie n'a pas été regardé de tout tems comme faisant partie des divines Ecritures. Et l'on pourroit même être surpris d'abord de ce que saint Jerôme qui avoit une connoissance si profonde des livres saints, dit positivement de celuy-cy & de quelques autres; Que quoy qu'on en fît la lecture dans l'Eglise, elle ne les recevoit pas au nombre de ceux qu'on appelloit Canoniques, & qu'ainsi elle les faisoit lire plûtôt pour édifier les Fideles, que pour s'en servir à autoriser la verité de ses dogmes. Mais il suffit, pour lever tout d'un coup cette difficulté, de marquer icy, que le consentement general de toute l'Eglise manquant alors à ce livre de Tobie; & la même Eglise s'étant depuis declarée sur ce sujet dans le Concile de Trente, où elle l'a reconnnu pour un des saints livres de l'Ecriture, il ne nous est plus permis d'en douter. Aussi dès le tems de saint Jerôme, saint Augustin dans le dénombrement qu'il fait

Hieron. præfat. in Prov. t. 1. Ep. 115. pag. 1039

Ambros. lib. de Tob. Augustin. de Doctr. Christ. l. 2. c. 8. Concil. Carthag. 3. can 47. Iren. l. 1. c. 34. Cyprian. l. 3. ad Quirin. cap. 16. Chrysost.

Digitized by Google

de tous les livres Canoniques, y met celuy-cy. Et le troisiéme Concile de Carthage auquel assista saint Augustin, fait la même chose. Saint Ambroise l'a aussi regardé comme tel. Et avant même saint Jerôme la plûpart des Peres, comme saint Irenée, saint Cyprien, saint Chrysostôme, saint Clement d'Alexandrie, & plusieurs autres l'ont cité au nombre des livres de l'Ecriture.

homil. 15. in Epist. ad Hebr.

Clem. Alexand. Stromat. lib. 1.

L'opinion la plus vray-semblable est que les deux Tobies, sçavoir le pere & le fils, ont écrit eux-mêmes ce livre. Aussi l'on peut remarquer dans le texte Grec des premiers chapitres, que Tobie le pere raconte en sa propre personne ce qui le regarde. Quant au jeune Tobie, il peut bien avoir écrit tout ce qui luy arriva durant son voyage, comme aussi la mort de son pere, avec le reste du livre, à l'exception des derniers versets, où sa propre mort & sa sepulture sont rapportées. L'Ecriture nous donne lieu elle-même d'en juger ainsi, lors qu'après que l'Ange Raphaël se fut fait connoître à ces deux grands serviteurs de Dieu, au retour de ce voyage dans lequel il accompagna le fils, & qu'il leur eut dit; Qu'il étoit tems qu'il retournât vers celuy qui l'avoit envoyé, ajoûta : *Et pour vous autres, be-*

Tob. c. 12. v. 20.

Digitized by Google

beniſſez Dieu, & racontez toutes ſes merveilles; ce que le Grec exprime en ces termes: *Ecrivez en un livre toutes les choſes qui ſe ſont paſſées.* Il eſt dit encore expreſſément dans le texte Grec, que lorſque l'Ange eut diſparu à leurs yeux, Tobie, c'eſt-à-dire, le pere, ſelon la Vulgate, ne prononça pas ſeulement, mais écrivit cette excellente priere rapportée dans le treziéme chapitre, qui étoit en même-tems, & une action de graces pour toutes les miſericordes du Seigneur, & une très-claire prophetie touchant l'établiſſement de la vraye Jeruſalem, qui eſt l'Egliſe. *Ibid. c. 13. v. 1.*

Il ſemble que ce livre ait été d'abord écrit en Chaldaïque, qui étoit la langue du païs où les deux Tobies ont vécu durant la captivité d'Iſraël. Au moins ſaint Jerôme le traduiſit de cette langue en Latin à la priere de deux Evêques nommez Cromace & Héliodore, qui *l'y engagerent en quelque façon* malgré luy. Car outre qu'il n'entendoit point cette langue, quoy qu'elle approche beaucoup de l'Hebreu qu'il ſçavoit parfaitement, il trouva même de l'oppoſition de la part de quelques Hebreux, qui ne vouloient point ſouffrir qu'il fît la traduction d'un livre, qu'ils rejettoient du catalogue des divines Ecritures. Mais aimant mieux, com- *Hieron. præfat. in Tob. Ep. 110. tom. 1. p. 1034.*

Digitized by Google

comme il le dit, nè pas plaire au jugement de Pharisiens, que desobéïr à l'ordre des Evêques Catholiques, il travailla à cette traduction avec le secours d'un homme qui avoit une parfaite intelligence des deux langues ; c'est-à-dire, du Chaldaïque & de l'Hebreu. Il y avoit néanmoins avant saint Jerôme une version Latine de ce même livre. Et nous en avons aussi un texte Grec, dont il paroît que s'est servi saint Polycarpe ; & dont nous avons tiré plusieurs choses pour éclaircit la version Latine de saint Jerôme. Il est même plus étendu que la Vulgate; & Tobie y parle souvent, comme on l'a marqué, en sa propre personne : ce qui a donné sujet à quelques-uns de juger, que ce saint homme pourroit avoir écrit cette histoire en deux differentes manieres ; l'une plus courte qui est la Vulgate que nous avons, & l'autre plus étenduë qui est le texte Grec dont nous parlons.

Polycarp. Epist ad Philipp. apud Usser. p. 12.

Les heretiques de ces derniers tems ont prétendu renverser l'autorité de ce livre par plusieurs objections ; comme entr'autres par la contradiction apparente qui se remarque, en ce qu'il est dit de Sara, qu'elle demeuroit à Rages ; & que cependant lors que Tobie l'eut épousée, il est marqué qu'il supplia Raphaël le compagnon de son voya-

ge

Digitized by Google

ge d'aller trouver Gabélus à Rages comme en une ville éloignée de la demeure de Sara : & par les menſonges prétendus que ce même livre attribuë, à ce qu'ils diſent, à un ſaint Ange tel que Raphaël. Mais comme on verra l'éclairciſſement de ces difficultez dans les endroits mêmes dont ils ſe ſervent pour les former, il eſt inutile d'en parler icy ; & il ſuffira de répondre à une de ces objections, qu'on ne croit pas avoir éclaircie dans la ſuite de ce livre.

Il eſt dit dans le quatriéme livre des Rois; Que *du tems de Phacée Roy d'Iſraël, Théglathphalazar roy des Aſſyriens vint en Iſraël, prit .... Galaad, la Galilée, & tout le païs de Nephtali, & en tranſporta les habitans en Aſſyrie.* Or il eſt marqué dans ce livre-cy, que Tobie *étoit de la tribu & de la ville de Nephtali, qui eſt dans la haute Galilée ; & qu'il fut emmené captif par les Aſſyriens du tems de Salmanazar roy d'Aſſyrie* &c. S'il eſt vray donc, diſent-ils, que tout le païs de Nephtali fut aſſujetti à Théglathphalazar, & que les habitans de cette tribu furent tranſportez dès lors dans le païs des Aſſyriens, ſelon que le marque formellement le quatriéme livre des Rois; comment eſt-il vray que Tobie, qui étoit de la tribu & de la ville de Nephtali, ne fut emmené captif

4. *Reg.* c. 15. v. 29.

Tob. c. 1. v. 1. 2.

Digitized by Google

captif par les Assyriens que du tems de Salmanazar ; c'est-à-dire plus de trente années après ? Mais on peut répondre, que lors qu'il est dit dans l'Ecriture, que les habitans de la tribu de Nephtali furent transportez en Assyrie sous Théglathphalazar, elle n'entend pas sans doute, qu'il n'y en resta aucun ; & qu'ainsi Tobie qui étoit alors fort jeune, put bien y être laissé avec beaucoup d'autres, qu'il paroissoit inutile au vainqueur de faire transporter ; parce qu'il songeoit sans doute principalement à tirer de leur païs les grandes personnes pour les mettre hors d'état de rien entreprendre, en les mêlant & les dispersant parmi les Assyriens. Or Salmanazar étant depuis venu assieger Samarie sous le regne d'Ezéchias Roy de Jerusalem, & l'ayant prise, il transfera de nouveau Israël dans le païs des Médes. Et ce fut dans le tems de cette nouvelle translation, que Tobie fut emmené captif avec beaucoup d'autres, étant alors âgé de quarante-quatre ans ou environ. Peut-être même que, selon la conjecture assez vray-semblable d'un Autheur, la providence de Dieu permit que ce fût la pieté de Tobie qui l'empêcha d'être tranferé la premiere fois avec les habitans de sa tribu. Car, comme il est dit dans l'Ecriture : Que *dans*

4. Reg. c. 18. v. 9. 10. 11.

Tob. c. 1. v. 45. 6. &c.

le

Digitized by Google

le tems que tous les autres alloient adorer les veaux d'or que Jéroboam Roy d'Israël avoit faits, Tobie quoy que le plus jeune de sa Tribu, fuyoit avec soin leur compagnie, & alloit à Jerusalem adorer le Dieu d'Israël dans son temple, il peut bien être arrivé que cette grande fidelité qu'il témoignoit au Seigneur, le sauva de la premiere captivité d'Israël; & qu'il s'en étoit allé à Jerusalem, selon sa coutume, lorsque ceux de sa tribu furent enlevez la premiere fois.

Que si Dieu permit depuis qu'il fût enlevé du tems de Salmanazar Roy des Assyriens, c'est que les afflictions ont été dans tous les siecles, & dans le tems même de l'ancienne loy, le partage le plus ordinaire de ceux qui appartenoient par avance à l'esprit & à la grace de la loy nouvelle, & l'épreuve la plus assurée de leur vertu; C'est que Dieu vouloit donner aux Israëlites en sa *personne*, & même à tous les Chrétiens un rare exemple d'une pieté toûjours égale & toûjours constante dans tous les differens évenemens d'une vie aussi traversée que le fut la sienne: C'est qu'il avoit résolu de l'envoyer au milieu de tant de captifs ensevelis dans les tenebres de leur infidelité, afin qu'il brillât par la lumiere de sa vertu parmi tant de Juifs devenus prévaricateurs

* * de

de la loy de Dieu, & parmi tant d'autres peuples plongez dans l'idolâtrie : C'eſt qu'il regardoit encore ſon peuple, non ſelon toute la rigueur de ſa juſtice, qui l'auroit porté à l'abandonner entiérement, après qu'il l'avoit mépriſé luy-même & quitté pour des idoles ; mais ſelon ſon infinie miſericorde, qui l'engageoit à avoir pitié d'Iſraël, quoy qu'il ne le meritât pas. Ainſi il leur envoya Tobie, non ſeulement pour être éprouvé, & expoſé devant leurs yeux comme un modelle de patience ; mais encore pour devenir le conſolateur de tous les captifs, étant luy-même captif avec eux ; pour leur faire part de la lumiere & de l'ardeur de la foy qu'il avoit toûjours conſervée très-pure, lors qu'ils s'étoient éloignez de Dieu avec tant de legereté ; pour les aſſiſter dans leurs beſoins par le ſecours de ſa charité & de ſes aumônes ; pour les affermir contre la crainte de leurs ennemis par le courage invincible qu'il fit paroître en enſeveliſſant les corps des Iſraëlites, que la cruauté du Roy des Aſſyriens avoit fait mourir ; & enfin pour les convaincre par ſon propre exemple, que la veritable pieté ſe fait même reſpecter de ſes propres perſecuteurs. Car on verra dans la ſuite de cette hiſtoire, que tout captif qu'il étoit, il fut

hono-

Digitized by Google

honoré pendant quelque tems de la charge d'Intendant de la maison de Salmanazar ; qu'il reçut même de ce Prince plusieurs gratifications, qui le mirent en état d'assister charitablement ses freres; & qu'ayant reçu une entiere liberté *d'aller par tout, & de faire tout ce qu'il vouloit*, il se servit de cette même liberté qu'on luy donnoit, pour travailler au soulagement temporel, & au salut des Israëlites. Aussi ils avoient encore plus de besoin de ses avis salutaires pour leur ame, dans l'aveuglement où ils vivoient depuis long-tems, que de l'assistance qu'il procuroit à leurs corps par ses aumônes, dans l'extrême necessité où ils se trouvoient réduits sous une si rude servitude.

Il semble donc qu'on peut bien considerer Tobie, comme ayant été, non pas seulement un simple particulier qui vivoit dans l'innocence, dans la pieté, & dans la justice; mais encore comme un prédicateur de cette justice & de cette pieté : comme un homme établi par une vocation particuliere, & par un ordre tout singulier de la divine providence, pour s'acquitter de la fonction d'un Pasteur au milieu de tous les captifs, & pour *leur donner*, comme parle l'Ecriture, *divers avis qui regardoient leur* Tob. c. 1. v. 15.

salut. Ce qu'il y a en cela de plus admirable, c'est qu'il pratiquoit dès lors avec une
Act. c. 20. v. 23. 24. fermeté étonnante ce que le grand Apôtre a dit de soy même long-tems d puis, lors qu'il témoigna aux Prêtres d'Ephése; Que *le Saint-Esprit luy faisoit connoître, que des chaînes & des afflictions luy étoient préparées; mais qu'il n'appréhendoit rien de toutes ces choses; & que sa vie ne luy étoit point plus précieuse que son salut: Qu'il luy suffisoit d'achever sa course, & d'accomplir le ministere qu'il avoit reçu, de prêcher l'Evangile de la grace de Dieu.* Car c'est ainsi que Salmanazar Roy des Assyriens étant mort, & Sennachérib qui haïssoit les Israëlites luy ayant succédé, Tobie s'acquitta toûjours avec un
Tob. c. 1. v. 18. 22. & c. 2. v. 8. 9. courage égal de tous les devoirs de sa charité envers les vivans, & de sa piété envers les morts, sans se mettre en peine des ordres que le nouveau Roy avoit donnez pour le tuer, & sans pouvoir être ébranlé par tout ce que luy disoient ses proches mêmes, qui l'accusoient d'imprudence, & qui blâmoient sa conduite comme temeraire. Il regardoit l'exercice de sa charité comme une fonction necessaire à laquelle Dieu l'engageoit; & il mépriſoit la mort quand il s'agissoit de s'en acquitter.

Graces à Dieu, nous ne sommes plus en dan-

Digitized by Google

danger de nôtre vie, lorſque nous accompliſſons les devoirs de la pieté chrétienne; puiſque les Roys s'eſtant ſoumis humblement à l'autorité de JESUS-CHRIST, il eſt encore plus vray de dire ce que ſaint Paul diſoit de ſon tems, avant même que les Empereurs fuſſent devenus chrétiens; Que *les Princes ne ſont point à craindre lors qu'on ne fait que de bonnes actions*; Qu'ils *ſont les miniſtres de Dieu pour nôtre bien*; & que *c'eſt lors qu'on fait mal, que l'on a raiſon de craindre, parce qu'ils ne portent pas l'épée en vain.* Mais qu'il eſt rare cependant, qu'on s'applique à tous les devoirs de la charité & d'une vraye pieté, lors qu'on le peut faire ſans aucun peril! Et que c'eſt pour nous un grand ſujet de confuſion de n'imiter pas au moins dans la paix cette inviolable fidelité que Tobie faiſoit paroître étant captif au milieu des ennemis, & en danger de perdre la vie! Que pouvons-nous donc préſumer de nôtre vertu, ſi nous étions comme luy à tous momens entre la vie & la mort, puiſque nous ſommes ſi lâches dans la vie la plus tranquille? Diſons néanmoins qu'il nous eſt avantageux d'être troublez dans la douceur de cette paix, lors qu'elle nous eſt une occaſion de rélâchement; comme il fut utile aux Iſraëlites Rom. c. 13. v. 3. 4.

Digitized by Google

d'être accablez par le joug d'une dure ſervitude, qui les diſpoſa inſenſiblement à écouter les avis ſalutaires de Tobie, & à retourner à leur Dieu qu'ils avoient abandonné.

Que s'il arrivoit que Dieu permît, que le bien même fût puni en nous, & le mal récompenſé dans les autres; il eſt de l'ordre de Dieu de ſouffrir avec patience ce renverſement de l'ordre qu'il a établi pour punir le mal & recompenſer le bien; & c'eſt gagner doublement de s'acquiter de ſon devoir, & de n'en attendre la recompenſe qu'en l'autre vie. C'eſt encore l'inſtruction importante que nous a donnée Tobie, lors qu'étant devenu aveugle, & ſes proches luy inſultant ſur le ſujet de ſes aumônes, & des autres exercices de ſa pieté, qu'ils regardoient comme très-mal recompenſez par un malheur ſi ſenſible, il leur fit entendre; Que *des enfans des ſaints, tels qu'ils étoient, attendoient* principalement *cette vie que Dieu doit donner à ceux qui luy ſont fideles*; c'eſt-à-dire, que ce n'eſt point icy-bas que ſes fideles ſerviteurs doivent établir leurs eſperances; mais que l'autre vie eſt ſeule digne d'occuper leur cœur, & d'être l'objet de tous leurs deſirs.

Tob. c. 2. v. 15. &c.

Il eſt inutile de s'arrêter à faire voir la fauſ-

Digitized by Google

fauſſeté de l'idée que quelques-uns ont conçuë ſur le ſujet de ce livre de Tobie, qu'ils ſe ſont imaginé être plutôt une eſpece de fiction ou de parabole, qu'une hiſtoire veritable. La ſeule lecture du livre ſuffit, pour convaincre qu'il porte tous les caracteres d'une hiſtoire très-réelle. Nul des ſaints Peres & des anciens n'en a douté; & on ne peut point *non plus*, ſans renoncer à tout ce qui *eſt le plus évident dans les Ecritures*, revoquer en doute qu'il y ait eu un Tobie, en conſiderant toutes les circonſtances des lieux & des tems, des perſonnes, & des divers évenemens rapportez dans toute la ſuite de cette hiſtoire.

AP-

Digitized by Google

APPROBATION.

J'Ay lû un livre intitulé, Tobie, Judith & Esther, avec les explications tirées des saints Peres. Fait à Paris ce 4. Juillet 1688.

COURCIER.

APPROBATION

De Monsieur le Caron Docteur de la Faculté de Paris, & Curé de saint Pierre aux Bœufs, & de Monsieur Blampignon aussi Docteur de la même Faculté, & Curé de saint Médéric.

LEs Fidéles qui ont un parfait attachement à Dieu conservent un amour sincere pour le prochain : quelque obstacle que la malice des hommes apporte pour empêcher l'exercice de leur charité, ils trouvent le moien de le vaincre, & sçachant combien ils se rendent agréables à Dieu par le zele qu'ils ont pour leurs freres, ils hazardent volontairement leur vie pour leur donner les secours dont ils ont besoin. Quoy que Sennachérib ait commandé sous peine de mort qu'on refusât la sépulture aux enfans d'Israël qu'il faisoit mourir; Tobie mépriſant les menaces de cet impie, & n'écoutant que le zele qu'il a pour ses freres, ne laisse pas de les ensevelir

Digitized by Google

ſevelir avec ſoin. Holoferne ayant réſolu de faire paſſer au fil de l'épée tous les habitans de Béthulie; Judith prend réſolution de les ſauver : animée du zele qu'elle a pour ſes citoyens, elle va dans le camp de l'ennemi ſans conſiderer à quel hazard elle expoſe ſa vie, elle entre dans la tente du General de l'armée, elle coupe la tête de ce ſuperbe, & par la défaite de ce ſeul homme elle met en fuite tous les ennemis. Aman a juré la perte de tous les Juifs, l'ordre en eſt donné, on a marqué le jour auquel on doit les faire tous mourir; Eſther ne peut détourner ce malheur que par l'autorité du Roy Aſſuére, elle ne peut luy en demander le ſecours ſans être admiſe à ſon audience, y entrant ſans y être appellée la loy du royaume veut qu'elle meure; mais le zele qu'elle a pour ſa nation l'emporte ſur ſon propre interêt, elle entre dans la chambre d'Aſſuére; & Dieu la rendant agréable aux yeux de ſon époux, elle obtient la vie pour elle & pour ſa nation, & fait périr le traître qui avoit juré leur perte. C'eſt ainſi que Dieu récompenſe l'amour que l'on a pour ſon prochain; par cet amour Tobie a merité la benediction de ſa famille, Judith la delivrance de ſes citoyens, Eſther la vie de tous les Juifs. Feu Monſieur de Sacy a expliqué toutes ces veritez d'une maniere admirable dans la traduction qu'il a faite

Digitized by Google

faite des livres de Tobie, de Judith, & d'Esther, & dans les reflexions qu'il y a jointes sur les vertus particulieres de ces trois differentes personnes : Chacun y trouvera des exemples surprenans d'une pieté consommée; Les peres de famille apprendront par l'exemple de Tobie, qui donnoit tout ce qu'il possedoit à ses freres captifs & qui avoit soin de les ensevelir, qu'on ne peut travailler plus efficacement à sa sanctification que par les aumônes que l'on donne aux pauvres & par la pieté que l'on a pour les morts : Les veuves découvriront dans l'exemple de Judith qui étoit retirée dans une chambre secrette qu'elle avoit dans le haut de sa maison, & qui portoit sans cesse un cilice sur les reins, que pour conserver la chasteté de leur état, elles doivent avoir recours à la retraite & à la mortification du corps : Les grands du monde reconnoîtront dans l'exemple d'Esther qui pria & jeûna pendant trois jours & trois nuits, que dans les affaires difficiles, ils ne doivent rien entreprendre sans implorer le secours de Dieu, & que pour l'obtenir ils doivent employer le merite & de la priere & du jeûne. Ainsi bien loin d'avoir rien trouvé dans cet ouvrage qui soit contraire à la foy ou aux bonnes mœurs, Nous certifions que tout ce qu'il renferme est capable d'augmen-

Digitized by Google

gmenter la foy, & d'inſpirer la pratique des bonnes mœurs. A Paris ce 15. Septembre 1687.

LE CARON, Curé de S. Pierre aux Bœufs. BLAMPIGNON, Curé de S. Médéric.

APPROBATION

De Meſſieurs Roulland & du Bois Docteurs de la Faculté de Paris.

NOus ſouſſignez Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris, certifions que nous avons lû les livres de Tobie, Judit & Eſther, fidélement traduits en nôtre Langue par défunt Monſieur le Maître de Sacy, avec des explications litterales & ſpirituelles ſur les endroits qui ont beſoin d'éclairciſſement, & que nous n'avons rien remarqué dans tout l'ouvrage qui ne ſoit conforme à la foy Catholique & aux bonnes mœurs. Donné à Paris le quatriéme jour de Juillet 1688.

T. ROULLAND.
PH. DU BOIS.

EX.

Digitized by Google

EXTRAIT
DU
PRIVILEGE DU ROY.

CHARLES, par la Grace de Dieu, Roy de Castille, de Leon, d'Arragon, &c. a octroyé à EUGENE HENRY FRICX, de pouvoir luy seul imprimer, vendre & distribuer pendant neuf années, le Livre intitulé *Explication du vieux & nouveau Testament Latin & François, tirée des Saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques, par le Sieur* DE SACY, *&c.* Défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires d'imprimer ou contrefaire ledit Livre, ou ailleurs imprimé & contrefait, porter ou vendre en ces Pays pendant le terme susdit. A peine de perdre lesdits Livres & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il se void plus amplement és Lettres Patentes données à Bruxelles le 18. Juillet 1708. Etoit signé *Gryfp. vt.* Et plus bas, *Par le Roy en son Conseil.*

Signé,

LOYENS.

TOBIE

Digitized by Google

TOBIE.

CHAPITRE PREMIER.

Tobie toûjours fidéle à garder la Loy de Dieu & avant la captivité & durant la captivité. Il inſpire à ſon fils la crainte de Dieu dés ſon enfance. Il trouve grace auprès de Salmanaſar & obtient de luy la liberté de faire tout ce qu'il luy plaît. Il ſe ſert de cette liberté pour conſoler & aſſiſter ſes freres. Il prête dix talens à Gabelus. Il eſt perſecuté par Sennacherib à cauſe du ſoin qu'il prenoit d'enſevelir les morts.

1. TObias ex Tribu & civitate Nephthali (quæ eſt in ſuperioribus Galilææ ſupra Naaſſon, poſt viam quæ ducit ad Occidentem, in ſiniſtro habens civitatem Sephet,)

2. cùm captus eſſet in diebus Salmanaſar regis Aſſyriorum; in

1. TObie de la Tribu & de la ville de Nephthali, qui eſt dans la haute Galilée au-deſſus de Naaſſon, derriere le chemin qui mene vers l'Occident, ayant à ſa gauche la ville de Sephet ", L'An du Monde 3283. Avant Jesus-Christ 721. De l'âge de Tobie 44.

2. fut emmené captif du temps de Salmanazar Roy des Aſſyriens; & dans ſa

A

¥. 1. Dans le Grec depuis le 2. verſet, c'eſt Tobie qui fait lui-même ſon hiſtoire juſqu'à la fin du 3. chap. L'hiſtoire eſt enſuite en la troiſiéme perſonne comme au latin.

Digitized by Google

sa captivité même il n'abandonna point la voye de la verité :

3. Ensorte qu'il distribuoit tous les jours ce qu'il pouvoit avoir à ceux de sa nation ses frères, qui étoient captifs avec luy.

4. Et lorsqu'il étoit le plus jeune de tous ceux de la Tribu de Nephthali, il ne fit rien paroître dans toutes ses actions qui tînt de l'enfance.

5. Enfin lorsque tous alloient *adorer* les veaux d'or que Jeroboam Roy d'Israël avoit faits, il fuyoit seul la compagnie de tous *les autres*.

6. Et il alloit à Jerusalem au temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Israël, offrant fidélement les prémices & les dixmes de tous ses biens.

7. Et la troisiéme année il distribuoit aux proselyte & aux étrangers *ce qu'il avoit mis à part de* toute sa dixme.

8. Il observoit ces choses & d'autres semblables conformément à la loy de Dieu, lors qu'il n'étoit encore qu'un enfant.

9. Mais lorsqu'il fut de-

captivitate tamen positus, viam veritatis non deseruit,

3. *ita ut omnia, quæ habere poterat quotidie concaptivis fratribus, qui erant ex ejus genere, impertiret.*

4. *Cumque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere.*

5. *Denique cùm irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat, rex Israël, hic solus fugiebat consortia omnium.*

6. *sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, & ibi adorabat Dominum Deum Israël, omnia primitiva sua, & decimas suas fideliter offerens,*

7. *ita ut in tertio anno proselytis & advenis ministraret omnem decimationem.*

8. *Hæc & his similia secundum legem Dei puerulus observabat.*

9. *Cùm verò factus esset*

Digitized by Google

esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei,

10. *quem ab infantia timere Deum docuit, & abstinere ab omni peccato.*

11. *Igitur, cùm per captivitatem devenisset cum uxore sua, & filio, in civitatem Niniven cum omni tribu sua,*

(12. *cùm omnes ederent ex cibis Gentilium*) *iste custodivit animam suam, & numquam contaminatus est in escis eorum.*

13. *Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis,*

14. *& dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quacumque facere voluisset.*

15. *Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, & monita salutis dabat eis.*

16. *Cùm autem venisset in Rages civitatem Medorum, & ex*

venu homme, il épousa une femme de sa Tribu nommée Anne, & en eut un fils auquel il donna son nom.

10. Et il luy apprit dès son enfance à craindre Dieu, & à s'abstenir de tout peché.

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme & son fils, & toute sa Tribu, il fut arrivé dans la ville de Ninive;

12. quoyque tous *les autres* mangeassent des viandes des Gentils, il conserva néantmoins son ame *pure*, & il ne se souilla jamais par leurs viandes.

13. Et parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu luy fit trouver grace devant le Roy Salmanazar,

14. *qui luy donna pouvoir* d'aller par tout où il voudroit, & la liberté de faire ce qu'il luy plairoit.

15. Il alloit donc trouver tous ceux qui étoient captifs, & leur donnoit des avis salutaires.

16. Il vint un jour à Ragès ville des Médes, ayant dix talens d'argent

Digitized by Google

qui venoient des dons qu'il avoit reçus du Roy.

his, quibus honoratus fuerat à rege, habuisset decem talenta argenti:

17. Et parmi le grand nombre de ceux de sa race, voyant que Gabélus qui étoit de sa Tribu étoit fort pauvre, il luy donna sous son seing cette somme d'argent.

17. & cùm in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Mais après beaucoup de tems le Roy Salmanasar étant mort; & Sennachérib son fils, qui regna après luy, ayant une grande haine contre les enfans d'Israël:

18. Post multum verò temporis, mortuo Salmanasar rege, cùm regnaret Semnacherib filius ejus pro eo, & filios Israël exosos haberet in conspectu suo:

19. Tobie alloit tous les jours visiter tous ceux de sa parenté, les consoloit, & distribuoit de son bien à chacun d'eux selon son pouvoir.

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, & consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis,

20. Il nourrissoit ceux qui n'avoient pas dequoy manger, il donnoit des habits à ceux qui n'en avoient point, & donnoit avec grand soin la sépulture aux corps de ceux qui étoient morts *de mort naturelle* ou qui avoient été tuez [u].

20. esurientes alebat, nudisque vestimenta prabebat, & mortuis atque occisis sepulturam solicitus exhibebat.

L'An du Monde 3194.

21. Depuis le Roy Sennachérib s'étant enfui de

21. Denique cùm reversus esset rex Sennacherib,

[u] 20. *Grec.* mortuos, quorum cadavera insepult projiciebant. *Vat.*

Digitized by Google

nacherib, fugiens à Judea plagam, quam circa eum fecerat Deus propter blasphemiam suam, & iratus multos occideret ex filiis Israël, Tobias sepeliebat corpora eorum.

la Judée à cause de la plaie dont Dieu l'avoit frappé pour ses blasphêmes, & étant retourné en son païs dans une grande colere contre les enfans d'Israël, il en fit tuer plusieurs, dont Tobie ensevelissoit les corps.

22. *At ubi nunciatum est regi, jussit eum occidi, & tulit omnem substantiam ejus.*

22. Ce qui ayant été rapporté au Roy, il commanda qu'on le tuât, & il lui ôta tout son bien.

23. *Tobias verò cum filio suo & cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.*

23. Mais Tobie étant dépouillé de tout, s'enfuit avec son fils & sa femme, & il trouva moyen de se cacher, parce qu'il étoit aimé de plusieurs.

24. *Post dies verò quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius,*

24. Quarante-cinq jours après le Roi fut tué par ses deux fils,

25. *& reversus est Tobias in domum suam, omnisque facultas ejus restituta est ei.*

25. & Tobie revint dans sa maison, & on luy rendit tout son bien.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *TObie étoit de la Tribu & de la ville de Nephthali, qui est dans la haute Galilée au dessus de Naasson,* &c.

La Tribu de Nephthali a donné son nom à une ville située sur sa frontiere, du côté de la Tribu

Digitized by Google

de Zabulon. Cette ville étoit au dessus de Naasson ; c'est-à-dire, plus éloignée de la mer que la ville de Naasson, qui est un peu au dessous. C'est de cette ville de Nephthali que Tobie étoit, cet homme devenu illustre par l'exemple de sa genereuse pieté, & de l'humble dépendance où il a toûjours vécu à l'égard de Dieu, soit dans le renversement de sa maison & la perte de sa vuë, soit dans sa prosperité & sa santé.

L'exactitude avec laquelle la sainte Ecriture nous marque ici les circonstances du lieu où Tobie nâquit, & ensuite sa captivité, fait connoître visiblement que c'est une erreur de s'imaginer, comme quelques-uns ont fait, que ce livre Canonique ne contient point une vraie histoire, mais seulement une espece de parabole, sous laquelle le Saint-Esprit a voulu nous representer la conduite d'un vray serviteur de Dieu, & d'un veritable pere de famille, qui remplit tous les devoirs les plus essentiels de son état.

℣. 2. Il fut emmené captif par les Assyriens du tems de Salmanazar Roy d'Assyrie. Et dans sa captivité même, il n'abandonna jamais la voye de la verité.

4. *Reg. c.* 17. *v* 6. *c.* 18. *v.* 11. L'histoire des Rois nous apprend qu'en la neuviéme année du regne d'Osée Roy d'Israël, & en la sixiéme du regne d'Ezéchias Roy de Juda, Salmanazar Roy des Assyriens se rendit maître de la ville de Samarie, & fit transporter Israël dans son royaume. Tobie fut donc emmené captif avec tous les autres, l'an du monde trois mille deux cens quatre-vingts-trois, en la sept cens vingt & uniéme année avant JESUS-CHRIST, & la quarante-quatriéme année de son âge ou environ.

L'Ecriture nous fait remarquer, que cette *captivité* n'eut *jamais* la force de lui faire *abandonner la voye de la verité*; c'est-à-dire, que ni la perte de tous ses biens, ni l'éloignement de sa patrie ne luy

Digitized by Google

lui causa point d'impatience ; que la vûë & le commerce des idolâtres n'altera point la pureté de sa foi & de sa Religion ; qu'il supporta, comme le dit saint Ambroise, avec une humble patience les peines de son exil, en sentant plus vivement l'affliction de tout son peuple, que la sienne propre ; & qu'il étoit, selon la pensée du même Saint, très-éloigné de regarder tout le bien qu'il avoit fait jusqu'alors comme lui aiant été inutiles ; mais qu'il croioit au contraire très-sincerement, que ce qu'il souffroit étoit beaucoup au dessous de ce qu'avoient merité ses propres pechez. C'étoit-là sans doute *ne point quitter la voye de la verité* ; puisque demeurant toûjours attaché à regarder la volonté de son Dieu, il l'adoroit & s'y soumettoit en toutes choses avec une fidelité toûjours égale, sans s'égarer dans tous les vains raisonnemens de l'esprit humain, & sans écouter ce que l'amour propre & le fonds de la nature corrompuë pouvoit alors lui inspirer contre la lumiere veritable de la Foy.

Amb. in Tob. c 1. tom 1. p. 582.

§. 3. *En sorte qu'il faisoit part tous les jours de ce qu'il pouvoit avoir à ceux de sa nation, à ses freres qui étoient captifs avec luy.*

L'amour de *la verité* auquel s'attachoit toûjours Tobie, même étant captif, luy inspira necessairement la charité envers son prochain. Etant très-persuadé par la Foy que ses souffrances étoient moindres que ses pechez, il s'efforçoit de les racheter par ses aumônes ; & desirant d'obtenir misericorde, il l'exerçoit en assistant tous ses freres. La prudence humaine a ses maximes bien differentes de celles de la sagesse de la charité. Un captif éloigné de son païs & dépouillé de son bien se persuade aisément, s'il ne suit que la lumiere de sa raison, qu'il doit ménager le peu qu'il a pour subsister, & pour faire subsister sa famille ; & que s'il donnoit aux autres ce qui luy reste, il manque-

Digitized by Google

roit à ce qu'il se doit, & à ce qu'il doit à ceux qu'il est obligé particulierement d'assister. Mais un homme qui vit de la foi, & qui sçait que Dieu veut bien se rendre debiteur à l'égard de ceux qui assistent charitablement les autres aux dépens mêmes de leur necessaire, prodigue avec joye comme Tobie tout ce qu'il a, étant convaincu que la source des thresors de Dieu ne peut lui manquer, & que le fonds qu'il s'assure par ses charitez est d'autant plus grand, qu'il épuise luy-même le sien pour le soulagement de ses freres.

v. 4. Aussi lors qu'il étoit le plus jeune de tous ceux de la Tribu de Nephthali, il ne fit rien paroître dans toute ses actions qui tînt de l'enfance.

Tirin. & Menoch. in hunc loc.

C'est-à-dire, qu'avant sa captivité, & lors qu'il étoit encore dans sa plus grande jeunesse, il se distinguoit au milieu de sa Tribu par la sage gravité de sa conduite. L'Hebreu & le Grec portent seulement; *Lors qu'il étoit jeune.* Et ils ajoutent; *Lorsque toute la Tribu de Nephthali s'étoit retirée du culte de Dieu.* Ainsi la sainte Ecriture louë Tobie d'avoir fait paroître une sagesse éclairée dès son plus bas âge, & une pieté affermie contre les plus fortes tentations que luy pouvoit inspirer l'exemple si scandaleux de l'apostasie de sa Tribu. Il fit voir eu sa personne ce qu'a dit depuis saint Augustin; Qu'il se doit faire dans un serviteur de Dieu un saint mélange des meilleures qualitez qui accompagnent d'ordinaire & la vieillesse & l'enfance; ensorte que sa sagesse soit éloignée de l'orgueil, & que son humilité soit accompagnée de sagesse; *Sit senectus vestra puerilis, & puericia senilis; ut nec sapientia vestra sit cum superbia, nec humilitas sine sapientia.* Car Tobie fut effectivement plein de sagesse & de lumiere dès son enfance, s'étant tenu *ferme dans la verité*, lors que tous les autres l'abandonnoient; & il fut également plein d'humilité dans sa vieillesse, com-

Aug. in ps 112. tom. 8. pag. 531.

Digitized by Google

comme on le verra dans la suite de ce livre, possédant cette prudente simplicité que la Verité essentielle a recommandée à tous ses disciples : *Estote prudentes sicut serpentes, & simplices sicut columba.* *Matt. c. 10. 16.*

¥. 5. 6. Et enfin lorsque tous alloient adorer les veaux d'or que Jeroboam Roy d'Israël avoit faits, il fuyoit seul la compagnie de tous les autres ; & alloit à Jerusalem dans le Temple du Seigneur, où il adoroit le Seigneur le Dieu d'Israël, &c.

Nous avons veu dans le troisiéme livre des Rois la politique extravagante & presque incroyable qui porta Jeroboam, après qu'il avoit reçu de la main de Dieu le royaume d'Israël, à se vouloir affermir dans la possession de ce royaume, en abandonnant luy-même & en faisant abandonner à son peuple le culte de Dieu, & à élever pour ce sujet dans les deux extremitez opposées de ses Etats deux veaux d'or, qu'il proposa à Israël *comme ses Dieux, qui l'avoient tiré de la servitude d'Egypte.* Que si l'excès de ce Prince est presque incomprehensible, il paroît moins surprenant que les Israëlites, qui avoient toûjours été par eux-mêmes fort portez à l'idolâtrie, se soient conformez à son exemple, les peuples suivant assez ordinairement la Religion des Princes. *Mais* ce qui paroit plus étonnant, est qu'au milieu de cette foule de personnes qui se laisserent aller à adorer les veaux d'or, Tobie se soit soûtenu contre un tel scandale, & n'ait point manqué à aller rendre ses devoirs à Dieu dans le temple de Jerusalem, qui étoit le seul dans toute la terre destiné pour offrir des Sacrifices au Tout-puissant. Surquoi l'on peut dire avec saint Gregoire Pape : „ Que comme c'est un grand cri- *Gregor. Magno. Moral. lib. 1. cap. 1.*
„me, d'être méchant au milieu des bons ; c'est
„au contraire une très-grande vertu d'être bon,
„même au milieu des méchans : & avec saint *Reg. l. 3. c. 12. v. 28.*

Digitized by Google

Bernard. in Cantic. ferm. 48. n. 2. „ Bernard ; Que c'eſt la marque d'une parfaite „ vertu, de vivre bien parmi des gens corrompus ; & de conſerver la pureté de ſon innocence „ au milieu de la malice du ſiécle. „

Il ne faut pas néanmoins prendre à la rigueur ce qui eſt dit ; Que Tobie *fuyoit ſeul la compagnie de tous les autres* ; comme s'il n'y avoit eu que luy effectivement dans tout Iſraël qui n'eût point rendu des adorations aux veaux d'or, & qui allât à Jeruſalem porter au Temple ſes oblations. Car ſi Dieu dit à Elie, lors qu'il croioit être *demeuré ſeul* attaché à ſon ſervice ; *Qu'il s'étoit encore réſervé ſept mille hommes, qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal* ; nous pouvons ſans doute croire auſſi que Tobie n'étoit pas le ſeul de la Tribu de Nephthali qui n'eût point plié le genou devant les veaux d'or ; mais que tout le peuple s'abandonnant à l'idolatrie, il ſe trouvoit preſque ſeul au milieu de tant de perſonnes qui gardât la fidelité qu'il devoit à Dieu. Et en effet il eſt marqué dans la ſuite de ce livre, ſelon le Grec & l'Hebreu, qu'Anamias & Jonathas l'accompagnoient dans le voyage de Jeruſalem, lors qu'il y alloit pour adorer le Seigneur & y faire ſes offrandes.

3. Reg. c. 19. v. 14. 18.

Tob. c. 5. v. 19.

On peut voir ſur le quatorziéme chapitre du Deuteronôme ce qu'on y a dit touchant les dixmes dont il eſt parlé icy, que Tobie paioit avec cette grande exactitude que l'Ecriture loüe en luy, comme une vertu d'autant plus à eſtimer, que tous les peuples de ſa Tribu luy montroient l'exemple d'une conduite toute oppoſée ; & que lors qu'il obſervoit ces choſes, dit le ſacré Texte, *il n'étoit encore qu'un petit enfant.* Que l'on ſoit donc convaincu par un tel exemple, que le nombre des pecheurs, quelque grand qu'il ſoit, ne ſçauroit jamais ſervir à autoriſer & à excuſer ce qui eſt mauvais ; & que nul âge n'eſt exemt des

Digitized by Google

des devoirs de la pieté. Que les plus grands rougissent aussi, de voir que les plus petits sont capables de les preceder dans le royaume de Dieu, lors qu'une sainte éducation les ayant instruits de leurs devoirs, & leur ayant fait succer la pieté avec le lait comme à Tobie, ils conservent avec le secours de Dieu la bonne semence qu'ils ont receuë, & la font croître peu à peu au fonds de leurs ames. Car, selon le Texte Grec, il paroît que la grand' Mere de Tobie nommée Debora avoit pris soin de son éducation, lors qu'il étoit demeuré orphelin après la mort de son Pere; & que cette pieuse femme luy inspira de bonne heure la fidelité avec laquelle il devoit payer une partie de son bien à Dieu, & une autre partie aux pauvres, suivant l'ordonnance de la Loy : ce qu'il pratiqua toûjours depuis avec la derniere exactitude. Cap. 1. v. 8.

℣. 9. 10. *Mais lors qu'il fut devenu homme, il épousa une femme de sa tribu nommée Anne; & en eut un fils auquel il donna son nom. Et il luy apprit dès son enfance à craindre Dieu, & à s'abstenir de tout peché.*

La crainte de Dieu ayant accompagné le mariage de Tobie, il songea à s'acquitter des devoirs indispensables de son état; & il travailla à faire passer dans son Fils la pieté qu'il avoit luy-même receuë de ses Peres. Il apprit donc à ce Fils, qu'il nomma Tobie comme luy, *à craindre Dieu* preferablement à toutes choses, lui faisant connoître, dés qu'il fut capable de connoissance, qu'il ne devoit craindre dans le monde que Dieu seul, ni rien haïr que le peché. C'étoit le conseil tres-sage qu'une Princesse donnoit depuis à un grand Roy, lorsque Blanche Mere de saint Louïs disoit à ce Prince & lui repetoit souvent; *Qu'il eût grand soin de s'éloigner du peché; & qu'elle auroit mieux aimé le voir mourir, qu'offensér Dieu par un crime.* ℣. 11. 12.

Digitized by Google

v. 11. 12. *Lors donc qu'étant emmené captif, il fut arrivé avec sa femme & son fils dans la ville de Ninive avec toute sa Tribu; quoy que tous les autres mangeassent des viandes des Gentils, il conserva neanmoins son ame* pure, *& ne se souilla jamais par ces viandes.*

Cette ville de Ninive étoit située sur le Tigre.
Jon. c. 1. L'Ecriture la nomme ailleurs *la grande ville de Ninive*, à cause de sa prodigieuse étenduë, qui étoit, selon les Autheurs, de vingt-quatre lieuës de circuit. C'est celle qui est devenuë celebre par la prédication de Jonas, & par la conversion generale de ses habitans, dont la pénitence a été
Matth. c. 12. 41. louée par la bouche de JESUS-CHRIST même. Ce fut donc en cette ville que le saint Homme Tobie avec sa famille fut mené captif par les Assyriens, & ce fut là qu'il plut à Dieu de faire éclater aux yeux d'Israël en sa personne un exemple rare de la fidelité que ses serviteurs luy doivent garder en tout lieu. Car si la prudence humaine luy auroit pu persuader, qu'étant captif au milieu des Gentils & hors d'état d'observer la loy, il pouvoit indifféremment manger comme eux de toutes sortes de viandes; la lumiere de la foy luy fit voir, que ce que Dieu avoit defendu à sa nation, ne pouvoit luy être permis en aucun état, ni dans aucun lieu.

Ce que l'Ecriture appelle icy, *les viandes des Gentils*, étoient ou celles que l'on avoit immolées aux idoles, ou celles que la loy interdisoit aux Juifs, & qui étoient regardées comme impures, non en elles-mêmes, puis qu'elles étoient les creatures de Dieu; mais par rapport à cette loy de Moïse qui les défendoit pour les raisons que
Levit. 11. & Deut. 14. l'on a marquées ailleurs. Il est donc dit, que Tobie *conserva son ame* pure, en ne mangeant point de ces viandes défenduës. Et l'exemple de sa fermeté en ce point fait souvenir avec larmes de

de la foibleſſe d'Adam, qui étant parfaitement libre, & dans l'uſage general de toutes choſes, ne put s'abſtenir d'un ſeul fruit que Dieu luy avoit défendu; au lieu que Tobie étant captif, depouillé de tous ſes biens, & environné d'idolâtres, & de Juifs qui mangeoient ces viandes défenduës par la loy, aima mieux *ſauver ſon ame* en n'en mangeant pas.

v. 13. 14. *Et parce qu'il ſe ſouvint de Dieu de tout ſon cœur, Dieu luy fit trouver grace devant le Roy Salmanazar, qui luy donna le pouvoir d'aller par tout où il voudroit*, &c.

Tobie ne ſongeoit qu'à s'acquitter de ſon devoir envers Dieu. Et il le faiſoit ſans peine, parce que, comme le dit l'Ecriture, il le faiſoit *de tout ſon cœur*, & qu'il n'y a rien de penible à celuy qui aime. Mais Dieu fit connoître qu'il prend ſoin de ceux qui *ſe ſouviennent de luy* comme Tobie, & recompenſant dés ce monde la fidelité de ſon ſerviteur, il confondit en même tems l'ingratitude de tant de Juifs infideles qui l'avoient entierement oublié. Car il eſt marqué, qu'il *luy fit trouver grace devant le Roy Salmanazar*; & le Grec avec l'Hebreu ajoutent; Que ce Prince l'établit comme l'intendant de ſa maiſon & de toute ſa dépenſe. *Verſ.* 16. Il paroît même qu'il luy fit auſſi pluſieurs gratifications. Mais ce qu'on doit admirer en cette rencontre, n'eſt pas tant cet établiſſement temporel dont il plut à Dieu de recompenſer ſa fidelité, que l'uſage qu'il en fit. Car ayant *la liberté d'aller par tout, & de faire tout ce qu'il vouloit*, il ne s'en ſervit que pour aller, comme le marque l'Ecriture, *trouver tous ceux qui étoient captifs, & leur donner des avis qui regardoient leur ſalut*. Ce n'étoit pas là abuſer de ſa liberté, mais en uſer, comme dit ſaint Paul, pour la pieté. Et il ne ſe contentoit pas de donner aux autres captifs des avis très-ſalutaires; mais, ſelon

Digitized by Google

Vers. 3. lon qu'il a été marqué cy-devant, il faiſoit part à ſes freres de ce qu'il pouvoit avoir; c'eſt-à-dire, des gratifications qu'il recevoit de la part du Roy : ce que l'Ecriture ſemble avoir marqué exprés en ce lieu, comme pour faire connoître que s'il aſſiſtoit ſes freres, c'étoit d'un argent très-legitime, & non acquis par des voyes injuſtes, comme on auroit pu en ſoupçonner une perſonne engagée dans une charge de cette nature, en conſiderant la maniere dont en uſent tres-ſouvent ceux qui ſont chargez de la diſpenſation des deniers des Princes.

v. 16. 17. *Il vint un jour à Ragès ville des Medes, ayant dix talens d'argent qui venoient des gratifications dont le Roy l'avoit honoré. Et parmi le grand nombre de ceux de ſa nation, voyant que Gabelus qui étoit de ſa Tribu étoit fort pauvre, il luy donna ſous ſon ſeing cette ſomme d'argent.*

Menoch. in hunc loc. Cette ville ſituée dans le Royaume des Medes ſe nommoit Ragès, ſelon quelques Hiſtoriens, d'un mot Grec qui ſignifie, rupture, à cauſe des ouvertures & des ruïnes que les tremblemens de ter-
Vers. 11. re y avoient cauſées. Il paroît que les captifs de la Tribu de Nephthali, qui avoient été menez à Ninive, n'y furent pas tous renfermez; mais que l'on en conduiſit une partie en d'autres villes; puiſque Tobie faiſant la viſite de tous les captifs de ſa nation trouva dans Ragès *Gabélus* qui étoit de ſa Tribu.

On eſt étonné de ce qu'il eſt dit; Qu'ayant reconnu que cet homme étoit fort pauvre, il luy donna une ſi grande ſomme d'argent, qui ſe montoit, ſelon nôtre maniere de compter, à plus de cinq cens écus, & qui pouvoit être regardée comme une ſomme tres-conſiderable pour ce tems-là. Mais il ſe peut faire que cet homme avoit beſoin de cet argent pour quelque trafic. Auſſi Tobie ne le luy donna que *ſous ſon ſeing*; c'eſt-à-dire qu'il

Digitized by Google

qu'il l'obligea à le luy rendre quand il le pourroit. Car c'eſt ſouvent une plus grande charité de prêter ainſi à quelques perſonnes dans leur beſoin ; puis qu'on leur donne par là le moyen de ſe rétablir entierement, comme on en a veu de grands exemples ; que de donner à un pauvre une aumône paſſagere qui ne luy dure qu'un peu de tems, & qui ne peut contribuer à le tirer de ſa pauvreté. La charité, comme dit fort bien un Interprête, nous exhorte quelquefois ou nous commande de donner ; ſçavoir lorſqu'il y a apparence que celuy qui eſt pauvre ne peut devenir plus riche, ni être en état de ſe rendre ce qu'il a reçu. Mais il ſuffit en d'autres occaſions de prêter à ceux qu'on juge pouvoir ſe mettre en état de rendre ce qu'on leur aura donné. Ainſi la charité de Tobie en cette rencontre étoit pleine de prudence, lors qu'aſſiſtant Gabelus dans ſon beſoin, & luy prêtant de l'argent, ſans en demander aucun interêt, il l'obligea néanmoins à luy en faire un écrit. Car il ſongea que ſi dans la ſuite il le voyoit en état de le luy rendre, il pourroit très-juſtement le luy demander, ſoit pour luy-même, en cas qu'il fût en neceſſité, comme il s'y trouva effectivement ; ſoit pour les autres qui auroient beſoin de ſon aſſiſtance ; & il s'aſſuroit ainſi par là un nouveau fonds de charité.

Eſtius in hunc lo.

℣. 18. 19. Mais beaucoup de tems après, le Roy Salmanazar étant mort, Sennacherib ſon fils qui luy ſucceda conceut une grande haine contre les enfans d'Iſraël. Cependant Tobie alloit tous les jours viſiter tous ceux de ſa parenté, les conſoloit, & diſtribuoit de ſon bien à chacun d'eux ſelon ſon pouvoir, &c.

Si c'étoit une grande charité à Tobie, de faire ſervir & ſon credit & ſes biens au ſoulagement des autres captifs, pendant qu'il fut en faveur auprès du Roi ; c'en fut une encore plus genereuſe de

Digitized by Google

de ne pouvoir être détourné de cette assistance qu'il rendoit aux Juifs, lors même que Sennacherib, qui succeda à Salmanazar dans l'Empire des Assyriens, fit paroître une si grande animosité contre tous les Juifs, & qu'il étoit dangereux de favoriser une nation contre laquelle il s'étoit si hautement declaré. Cette haine de Sennacherib éclata principalement; lorsque ce Prince, comme il est dit dans la suite, fut frappé de Dieu à cause de ses blasphêmes. On a veu dans le quatriéme livre des Rois l'insolence avec laquelle il
4. Reg. c. 19. écrivit à Ezechias Roi de Juda, & les blasphêmes qu'il profera contre le Dieu d'Israël, qui pour punir son orgueil plein d'impieté, envoya la nuit dans son camp un ange, lequel y tua cent quatre-vingt-cinq mille hommes. C'est de cette *playe* terrible dont Dieu le frappa, qu'il est parlé en ce lieu. Et comme il fut obligé de s'en retourner très-promptement en son païs, la fureur dont il étoit transporté après une telle perte le poussa à s'en venger sur les enfans d'Israël qui étoient captifs.
Tob. 1. v. 21. *Etant* donc *dans une grande colere*, dit l'Ecriture, *il en fit tuer plusieurs.* Et ce fut alors que Tobie se signala en *ensevelissant leurs corps*, sans craindre l'indignation d'un Prince, que la vengeance du Dieu d'Israël avoit rendu encore plus cruel envers son peuple. Car il auroit cru, selon la pen-
Ambros. de Tob. c. 1. sée de saint Ambroise, que c'eût été une faute, d'abandonner un devoir de pieté par la crainte de la mort; & il regardoit la mort même comme le prix & la recompense de cette misericorde qu'il exerçoit envers les morts. *Erat enim misericordiæ pretium, mortis pœna.*

v. 24. 25. Quarante-cinq jours après le Roi fut tué par ses deux fils. Et Tobie revint en sa maison, & on luy rendit tout son bien.

Les deux fils de Sennacherib qui le tuerent se
4. Reg. c. 19. 31. nommoient *Adramelech* & *Sarazar*. Ce ne furent

rent pas eux néanmoins qui regnerent en ſa place, puiſqu'ils s'enfuirent en Arménie ; mais ce fut *Aſarhaddon* un autre de ſes enfans, qui luy ſucceda dans le royaume des Aſſyriens. Et Tobie qui s'étoit ſi genereuſement expoſé ſous le regne de Sennacherib en faveur de ceux de ſa nation, & qu'on avoit dépouillé de tout ce qu'il poſſedoit, merita d'être rétabli dans tous ſes biens ſous ce nouveau Prince. Le Grec & l'Hebreu ajoutent, que ce fut *Archiacharus* neveu de Tobie, c'eſt-à-dire, le fils de ſon frere, qui obtint ſon retour à Ninive, & ſon rétabliſſement dans tous ſes biens. Car il étoit dans la confidence *du Roy*, qui l'avoit honoré des plus grandes dignitez, l'ayant fait la ſeconde perſonne de ſon royaume, c'eſt-à-dire, ſon premier Miniſtre, ſon échanſon, ſon chancelier, & le grand maître de ſon palais. Comme on verra dans la ſuite de ce volume que Mardochée dit à Eſther, qu'elle n'étoit peut-être parvenuë à la couronne que pour parler en faveur des Juifs, on peut dire auſſi, que ce neveu de Tobie n'avoit été élevé à ces grandes dignitez que pour l'avantage de ſon peuple. Il le procura d'abord en portant le Roy à rétablir Tobie ſon oncle dans tous les biens qu'il poſſedoit ſous le regne de Salmanazar ; puiſque ce rétabliſſement regardoit moins en quelque façon la perſonne de Tobie, que tous ceux de ſa nation, qu'il aſſiſtoit avec une charité ſi genereuſe dans tous leurs beſoins.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Tobie après s'être fatigué à enſeveiir les morts ſe couche au pied d'une muraille. Durant qu'il dormoit, il luy tombe ſur les yeux de la fiente d'hirondelle, dont il devient aveugle. Reproches que ſa femme & ſes parens luy font dans cette affliction.

1. APRE'S ce temps, Tobie fit apprêter en un jour de fête du Seigneur, un grand repas dans ſa maiſon, & dit à ſon fils :

1. POſt hæc verò, cùm eſſet dies feſtus Domini, & factum eſſet prandium bonum in domo Tobiæ,

2. Allez, & amenez icy quelques-uns de nôtre Tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

2. dixit filio ſuo : Vade, & adduc aliquos de tribu noſtra timentes Deum, ut epulentur nobiſcum.

3. Son fils y alla, & étant retourné il luy dit : Que le corps d'un des enfans d'Iſraël qu'on avoit tué étoit étendu dans la ruë. Tobie ſe leva auſſitôt de table, & laiſſant là le dîner, il vint au corps avant que d'avoir rien mangé.

3. Cúmque abiiſſet, reverſus nunciavit ei, unum ex filiis Iſraël jugulatum jacere in platea. Statimque exiliens de accubitu ſuo, relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus.

4. Et l'enlevant, il l'emporta ſecrettement dans ſa maiſon, afin de l'enſevelir ſeurement lorſque le ſoleil ſeroit couché.

4. tollenſque illud portavit ad domum ſuam occultè, ut, dum ſol occubuiſſet, cautè ſepeliret eum.

5. Et ayant caché le

5. Cúmque occultaſſet

set corpus, manducavit panem cum luctu & tremore,

corps, il commença à manger avec larmes & tremblement,

6. memoratus illum sermonem, quem dixit Dominus per Amos prophetam: Dies festi vestri convertentur in lamentationem & luctum.

6. repassant dans son esprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophete Amos: Vos jours de fête se changeront en des jours de pleurs & de larmes. *Chap 8. vers 10.*

7. Cùm verò sol occubuisset, abiit, & sepelivit eum.

7. Et lorsque le soleil fut couché, il alla l'ensevelir.

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes: Jam hujus rei causa interfici jussus es, & vix effugisti mortis imperium, & iterum sepelis mortuos?

8. Or tous ses proches le blâmoient en lui disant: On a déja commandé qu'on vous fît mourir pour ce sujet, & vous avez eu bien de la peine à sauver vôtre vie, & après cela vous ensevelissez encore les morts.

9. Sed Tobias plus timens Deum, quàm Regem, rapiebat corpora occisorum, & occultabat in domo sua, & mediis noctibus sepeliebat ea.

9. Mais Tobie craignant plus Dieu que le Roy, emportoit les corps de ceux qui avoient été tuez, les cachoit dans sa maison, & les ensevelissoit au milieu de la nuit.

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus à sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, & obdormisset,

10. Or il arriva un jour que s'étant lassé à ensevelir les morts, il revint en sa maison, où s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit.

11. & ex nido hirundinum dormienti illi calida stercora inci-

11. & pendant qu'il dormoit il tomba d'un nid d'hirondelle de la fiente chaude.

Digitized by Google

chaude sur ses yeux ; ce qui le rendit aveugle. "

derent super oculos ejus, fieretque cæcus.

12. Dieu permit que cette tentation luy arrivât, afin que sa patience servît d'exemple à la posterité, comme celle du saint homme Job.

12. *Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut & sancti Job.*

13. Car ayant toûjours craint Dieu dès son enfance, & ayant gardé tous ses commandemens, il ne s'attrista & ne murmura point contre Dieu de ce qu'il l'avoit frappé par cette playe de l'aveuglement.

13. *Nam cùm ab infantia suâ semper Deum timuerit, & mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quòd plaga cæcitatis evenerit ei,*

14. Mais il demeura *ferme &* immobile dans la crainte du Seigneur, rendant graces à Dieu tous les jours de sa vie.

14. *sed immobilis in Dei timore permansit, agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ.*

15. Et comme des Rois [v] insultoient au bienheureux Job ; " ainsi ses parens & ses alliez se railloient de sa maniere de vie, en lui disant :

15. *Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus dicentes :*

16. Où est vôtre esperance pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes, & vous ensevelissiez les morts ?

16. *Ubi est spes tua, pro qua eleëmosynas & sepulturas faciebas ?*

17. *To-*

Vers. 11. Il avoit alors 56. ans. *Voyez plus bas ch.* 14. v. 3.

Vers. 15. *Expl.* C'étoient des hommes puissans & comme des Princes. *Estius.*

Ibid *Expl.* Ils vinrent d'abord pour le consoler ; mais ils lui insulterent en quelque sorte dans la suite. *Tirin.*

Digitized by Google

17. *Tobias verò increpabat eos, dicens:*

17. Mais Tobie les reprenant *doucement* leur disoit; Ne parlez point de la sorte.

18. *Nolite ita loqui: quoniam filii sanctorum sumus, & vitam illam expectamus, quam Deus daturus est his, qui fidem suam nunquam mutant ab eo.*

18. Car nous sommes enfans des Saints, & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jamais la fidelité qu'ils luy ont promise.

19. *Anna verò uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, & de labore manuum suarum victum, quem conse.qui poterat, deferebat.*

19. Or Anne sa femme alloit tous les jours faire de la toile, & elle apportoit du travail de ses mains ce qu'elle pouvoit gagner pour vivre.

20. *Unde factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi:*

20. Il arriva donc qu'ayant reçu un jour un chévreau, elle l'apporta à la maison.

21. *Cujus cùm vocem balantis vir ejus audisset, dixit: Videte, ne fortè furtivus sit, reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.*

21. Et son mari l'ayant entendu crier dit à sa femme: Prenez garde que ce chévreau n'ait été dérobé; rendez-le à ceux à qui il est, parce qu'il ne nous est pas permis de manger, ou de toucher à quelque chose qui ait été dérobée.

22. *Ad hæc uxor ejus irata respondit: Manifestè vana facta est spes tua, & eleemosyna tua modò apparuerunt.*

22. Alors sa femme luy répondit en colere: Il est aisé de voir combien toutes vos esperances étoient vaines, & à quoy se sont terminées toutes vos aumônes.

23. C'est

Digitized by Google

23. C'eſt ainſi que ſa femme luy inſultoit, & elle luy faiſoit *ſouvent* les mêmes reproches.

23. *Atque his & aliis hujuſcemodi verbis exprobrabat ei.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. 3. Après ce tems, étant arrivé un jour de fête conſacré au Seigneur, Tobie fit un grand feſtin dans ſa maiſon, & dit à ſon fils; Amenez-nous icy quelques-uns de nôtre Tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

Cette fête dont il eſt parlé icy, eſt nommée dans le texte Grec, celle de la Pentecôte, qui ſe celebroit cinquante jours après la fête de Pâque. On peut voir ſur le vingt-troiſiéme chapitre du Lévitique ce qu'on y a dit ſur toutes les anciennes fêtes des Juifs. Il eſt marqué que Tobie fit un grand feſtin en cette fête. Mais il paroît que ce feſtin étoit deſtiné principalement pour la charité, & qu'il devoit être accompagné de pieté & de modeſtie. Car ce ſaint homme, ſelon que le porte le texte Grec, chargea ſon fils d'y faire venir tous ceux de ſes freres, c'eſt-à-dire, des Hébreux ou de ſa Tribu qu'il reconnoîtroit être pauvres & qui avoient la crainte de Dieu. Son deſſein étoit en cela de conſoler en quelque ſorte ceux de ſon peuple qui ſe trouvoient dans l'affliction, mais que la dure captivité ſous laquelle ils gémiſſoient n'empêchoit point d'être toûjours de vrais ſerviteurs de Dieu. Tobie fit donc un feſtin, qui pouvoit être regardé, comme l'ont été depuis les *Agapes* ſi celebres des Chrétiens, où les riches donnoient à manger aux pauvres; où la charité égaloit en quelque façon les pauvres aux riches qui reconnoiſſoient tous enſemble un même Dieu pour leur pere; & où la crainte de Dieu & la

Digitized by Google

la modestie regnoient principalement. Job qui vivoit si saintement faisoit aussi des festins dans sa famille pour entretenir l'union entre ses enfans. Et JESUS-CHRIST même a bien voulu se trouver & à des nôces & à des festins, tel que fut celuy que l'Apôtre saint Matthieu luy fit après qu'il fut converti, qu'un Evangeliste dit avoir été *un grand festin*. Il n'est donc pas défendu de se trouver dans des festins; pourveu que ce soit comme les anciens Patriarches, & comme JESUS-CHRIST même s'y est trouvé; c'est-à-dire, dans un esprit de pieté, & de modestie. C'est même une action d'une grande charité d'inviter les pauvres & les affligez, comme fit Tobie, qui en donnant à manger à ceux de son peuple, qui craignoient Dieu comme luy, s'unissoit par là avec eux d'une maniere tres-sainte, & les confirmoit dans la pieté par son exemple. *Luc. c. 5. 29.*

v. 3. 4. Son fils y alla; & étant retourné, il luy dit; Que le corps d'un des enfans d'Israël qu'on avoit tué, étoit couché dans la ruë. Tobie se leva aussi tôt de table, & laissant là le dîner, il vint au corps, avant que d'avoir rien mangé.

Le jeune Tobie fait paroître, qu'il étoit touché comme son Pere de la crainte du Seigneur. Car il semble qu'il donna lieu volontairement à l'exercice de la pieté de ce Pere si charitable, lorsque connoissant son zele pour rendre aux morts les derniers devoirs, il luy vint dire dans le tems même qu'il se disposoit à prendre sa nourriture qu'il avoit trouvé dans la ruë le corps d'un Israëlite qu'on avoit tué. Tobie quitte donc dans le moment, dit saint Ambroise, le festin auquel il avoit fait inviter plusieurs de son peuple. Et il ne crut pas que la pieté luy permît de prendre soin de nourrir son corps, tandis que le corps de son frere mort demeuroit publiquement sans sepulture. *Nec putavit pium, ut ipse cibum sumeret, cùm in publico corpus jaceret exanime.* Mais *Ambros. de Tob. c. 1.*

Augustin. de cur. pro mort. gerend. c. 2. tom. 4. p. 289.

Mais pourquoi donc regardoit-on comme une œuvre d'une si grande pieté, d'ensevelir un corps mort ? Saint Augustin ne dit-il pas, que tous ces soins que l'on prend pour la sepulture des corps, sont plutôt pour la consolation des vivans que pour le soulagement des morts ; & que de même qu'il ne sert de rien à un impie d'être enseveli avec pompe & magnificence, il ne peut non plus nuire à un serviteur de Dieu, de demeurer sans sepulture ; *Ista omnia magis vivorum solatia sunt, quàm subsidia mortuorum. Si aliquid prodest impia sepultura pretiosa, obest pio vilis aut nulla.* Mais il faut considerer, que quoy qu'il soit vray qu'il ne peut nuire en aucune sorte à un juste, que son corps demeure sans être enseveli après sa mort, puisque la foy nous assure, que la reformation de sa chair & de tous ses membres se fera toûjours également par la toute-puissance de Dieu, qui sçaura bien les tirer non seulement de la terre, mais du sein le plus secret de tous les autres élemens ; il ne s'en suit pas que l'on doive pour cela negliger & mépriser les corps des morts, & sur tout des justes & des fidèles, dont le Saint-Esprit s'est servi comme d'organes & d'instrumens pour exercer toutes sortes de bonnes œuvres. „ Car si „ un habit, dit saint Augustin, ou un anneau, ou „ quelque autre chose de cette nature est d'autant „ plus chere à un fils, qu'il a aimé avec plus de „ tendresse son Pere ou sa Mere à qui elle apparte„ noit ; qui doute que nos corps ne nous soient „ sans comparaison plus proches & plus intimes, „ que tous les habits que nous portons, & qu'ils „ ne meritent un plus grand honneur ? Aussi nous „ sçavons, par le témoignage de l'Ange, ajoûte „ ce saint Evêque, que Tobie se rendit Dieu fa„ vorable par la sepulture qu'il rendoit aux morts. „ *Et Tobias, sepeliendo mortuos, Deum promeruis„se, teste Angelo, commendatur.*

Ainsi

Ainſi on doit regarder comme une action d'une grande pieté dans Tobie de ce qu'il rendoit avec tant de zele les derniers devoirs à ceux de ſes freres qui avoient été tuez par les ennemis de Dieu; comme les Chrétiens long-tems depuis ne craignoient pas d'expoſer leur vie pour donner la ſepulture aux corps des Martyrs qui étoient morts pour la foy. Auſſi on verra dans la ſuite de ce livre, que l'Ange Raphaël l'aſſura; *Qu'au moment qu'il enſeveliſſoit les morts, & laiſſoit là ſon dîner* pour s'acquiter de ce devoir de pieté; qu'il cachoit leurs *corps dans ſa maiſon durant le jour, & qu'il leur donnoit la ſepulture durant la nuit, il prenoit lui-même le ſoin d'offrir ſa priere devant Dieu*; c'eſt-à-dire, que lorſque Tobie exerçoit cette œuvre de charité envers les morts dans la veuë ſeule de la gloire du Seigneur, à laquelle le grand Apôtre nous oblige de rapporter toutes choſes, il prioit veritablement, non ſeulement par ſes paroles, mais encore par ſes actions, & ſe rendoit digne, comme dit ſaint Auguſtin, de la miſericorde de Dieu. Cap. 12. v. 12.

v. 6. Il commença à manger avec larmes & tremblement, repaſſant dans ſon eſprit cette parole que le Seigneur avoit dite par le prophete Amos: Vos jours de fête ſe changeront en des jours de pleurs & de larmes.

Amos avoit prophetiſé dans Iſraël ſous le regne d'Oſias Roy de Juda, & de Jeroboam Roy d'Iſraël, environ quatre-vingts ans avant cet évenement dont il eſt parlé icy. Il paroît donc que Tobie liſoit l'Ecriture avec reſpect, & qu'il s'appliquoit dans les rencontres les veritez qu'il y remarquoit. Amos ſemble avoir prédit en effet par ces paroles qui ſont rapportées en cet endroit, la miſere dans laquelle leurs ennemis les reduiroient par cette dure captivité où Tobie voyoit alors Iſraël, lors qu'au lieu des fêtes qu'ils avoient

accoutumé de celebrer avec joye dans leur païs, ils gemiſſoient étant accablez par la tyrannie des Aſſyriens. Ainſi Tobie repaſſant par ſon eſprit cette prophetie d'Amos, en conſideroit avec larmes l'accompliſſement, lors qu'il n'avoit pas même la liberté de donner publiquement la ſepulture à l'un de ſes freres; mais qu'il ſe mettoit en danger d'être tué par ces barbares. C'étoit donc pour luy une fête changée en larmes, puiſqu'il *pleuroit & qu'il trembloit*, non ſeulement dans la veuë de ce peril où il étoit expoſé, & de l'injuſtice qu'on faiſoit à tout ſon peuple; mais encore beaucoup plus de tant de pechez & d'idolâtries d'Iſraël qui avoient forcé la juſtice de leur Dieu de les abandonner de la ſorte entre les mains de leurs ennemis.

℣. 8. 9. *Tous ſes proches le blâmoient de cette conduite, & luy diſoient : On a déja commandé qu'on vous tuât pour ce ſujet .... & après celà vous enſeveliſſez encore les morts. Mais Tobie craignant plus Dieu que le Roy, emportoit les corps de ceux qui avoient été tuez.*

Ambroſ. de Tob. cap. 1.

La défenſe injuſte du Roy, dit ſaint Ambroiſe, bien loin de refroidir l'ardeur de Tobie dans ces œuvres que la charité luy faiſoit faire, ne ſervit qu'à l'augmenter, & luy inſpira un zele encore plus genereux pour un ſi ſaint exercice. L'Ecriture en rend la raiſon en peu de mots, lors qu'elle dit; *Qu'il craignoit Dieu plus que le Roy.* Car il faut neceſſairement que la paſſion dominante l'emporte dans le cœur de l'homme. Si la crainte humaine avoit plus frappé Tobie, que celle de Dieu, il auroit infailliblement obéï à cet ordre injuſte par lequel on luy défendit de donner la ſepulture aux Iſraëlites après qu'ils avoient été tuez. Mais parce que la pieté regnoit dans ſon cœur, nulle défenſe ne le pouvoit empêcher d'expoſer ſa vie pour rendre à ſes freres ce qu'il leur

Digitized by Google

leur devoir; comme toutes les défenſes des Empereurs idolâtres ne purent depuis rallentir l'ardeur des fidéles à l'égard de ce devoir de pieté qu'ils ſe croyoient obligez de rendre aux corps des Martyrs; parce qu'ils auroient regardé comme un bonheur de pouvoir même mourir dans un ſi ſaint exercice. Ce qu'on diſoit à Tobie pour l'en détourner paroiſſoit très-ſpecieux. Mais Dieu le ſoutint contre cette tentation de ſes proches, & il voulut faire voir en ſa perſonne, qu'avant même l'établiſſement de l'Egliſe il rempliſſoit de ſa force & de ſon Eſprit ſes vrais ſerviteurs, pour leur faire ſurmonter toute crainte par la grandeur de leur charité.

℣. 10. 11. *Or il arriva un jour, que s'étant laſſé à enſevelir les morts, il revint en ſa maiſon, où s'étant couché au pied d'une muraille, il s'endormit; Et pendant qu'il dormoit, il tomba d'un nid d'hirondelles de la fiente chaude ſur ſes yeux; ce qui le rendit aveugle.*

Tobie avoit alors cinquante-ſix ans, qu'il avoit paſſez dans les exercices d'une pieté continuelle. Toute ſa vie étoit occupée dans des actions de charité. Il employoit tout ſon bien à ſoulager la neceſſité de ſes freres. Il travailloit à inſpirer à ſon fils la crainte de Dieu. Il s'expoſoit tous les jours à la fureur d'un prince payen, en procurant la ſepulture aux corps de ceux que l'on avoit fait mourir. Qui n'eût attendu quelque grand bonheur pour recompenſe d'une vie ſi ſainte, ſur tout en un tems où la loy donnée par Moïſe propoſoit principalement à ceux qui l'accompliroient, ainſi que faiſoit Tobie, des jours heureux & une felicité temporelle? Mais ceux qui vivoient de la lumiere de la foy en jugeoient d'une autre ſorte. Et dès ce tems de la loy ancienne, Dieu ſe plaiſoit à faire voir en la perſonne de quelques-uns de ſes plus fidéles ſerviteurs, une figure de ce qui devoit

Digitized by Google

arriver sous le regne de la loy nouvelle, qui ne propose en ce monde aux disciples d'un Dieu crucifié que des souffrances, des afflictions, & des croix, & qui ne leur promet de part à la gloire & au triomphe de leur divin chef, qu'autant qu'ils en auront eu à ses peines & à ses souffrances.

Lors donc que Tobie étoit un jour fatigué du grand travail qu'il avoit souffert dans l'exercice ordinaire de sa pieté, s'étant endormi près d'une muraille, il luy tomba sur les yeux de la fiente d'hirondelles qui avoient leur nid au-dessus, & il en devint aveugle. Nous ne nous arrestons point à examiner icy comment cela arriva. Il suffit que l'Ecriture nous témoigne que cela se fit, pour le croire. Et il paroît même, comme on le verra bien-tôt, que cet accident ne doit point être consideré comme un hazard, mais comme un effet de la volonté de Dieu. On peut néanmoins remarquer icy en passant avec un Autheur que la fiente des hirondelles a cette proprieté de dessecher & de brûler, & que leurs petits en sont souvent aveuglez; mais que la nature leur a appris à se servir de la chelidoine pour leur redonner la veuë quand ils l'ont perduë. Et Tertullien s'est servi admirablement de cet exemple pour faire voir; Que les bêtes connoissant par l'instinct de Dieu les remedes qui leur sont propres, & s'en servant très-utilement, il est honteux à un homme qui s'est blessé par le peché, & qui sçait que la penitence est établie par l'ordre de Dieu pour sa guerison & son salut, de negliger d'y avoir recours. Tobie, qui bien que juste, se consideroit comme un pecheur, trouva dans la perte même de sa veuë un moyen de se purifier de plus en plus devant Dieu & d'acquerir une nouvelle lumiere pour son ame. Car après que les medecins, comme le porte l'Hebreu & le Grec, eurent travaillé inutilement à le guerir, sa patience & son hum-

Tirin. in hunc loc.

Plin. lib. 10 c. 37.

Tertullian. De penit. c. 12.

Cap. 3. 3.

Digitized by Google

humble soumission à la volonté de Dieu, fut le grand remede dont il se servit pour soulager son aveuglement. „ Etant devenu aveugle, dit saint „ Ambroise, il ne se plaignit point, & il ne „ murmura point, en disant; Est-ce là la recom- „ pense de tous mes travaux? Il sentit plus de „ douleur d'être hors d'état de s'acquitter des „ fonctions ordinaires de sa charité, que de se „ voir privé de l'usage de ses yeux; & il regarda „ cet aveuglement beaucoup plus comme un ob- „ stacle aux devoirs qu'il eût desiré de pouvoir „ rendre à ses freres, que comme une peine. „ *Frasadari magis se doluit obsequiorum, quàm oculorum munere: nec cæcitatem pœnam, sed impedimentum putabat.* *Ambr. De Tob. c. 1.*

℣. 12. 13. &c. Dieu permit que cette tentation luy arrivât, afin que sa patience servît d'exemple à la posterité, comme celle du saint homme Job. Car ayant toûjours craint Dieu dès son enfance, & gardé tous ses commandemens, il ne s'attrista & ne murmura point contre Dieu..... Mais il demeura ferme & immobile dans la crainte du Seigneur, &c.

Il y a des tentations qui servent à l'homme pour luy faire reconnoître & ressentir sa foiblesse. Telle fut, dit saint Augustin, celle par laquelle Pierre ayant présumé vainement de ses propres forces, se laissa aller jusqu'à renoncer son divin maître, afin qu'ensuite il meritât par ses larmes de recevoir ce qu'il n'avoit pas encore. Mais il y a d'autres tentations qui sont destinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. Telle a été celle du saint homme Job. Et telle fut celle de Tobie, que le Saint-Esprit compare à Job en ce lieu, pour faire connoître combien il étoit parfait dans sa patience; puisque Job a été consideré par les saints Peres comme la figure de JESUS-CHRIST même. Nous pouvons donc dire de Tobie ce que le même saint Augustin dit de Job; Que le diable *Augustin. in ps. 55. tom. 8. p. 220.* *Ibid. pag. 224.*

Digitized by Google

ne put penetrer jusqu'au sanctuaire de son cœur, qui étoit rempli de reconnoissance envers Dieu pour luy offrir très-sincérement des sacrifices de louanges. *Arcam sancti pectoris sui diabolus non invaserat. Plenus erat unde sacrificaret.*

La crainte de Dieu qu'il avoit toûjours conservée dès son enfance, luy tint lieu, selon l'Ecriture, d'un très-ferme fondement sur lequel *il demeura immobile* dans cette affliction si terrible. *Il rendoit graces à Dieu tous les jours*, en regardant cette épreuve comme un effet de son amour. Et il se tenoit heureux d'avoir travaillé fidélement jusqu'alors, à *garder les commandemens de Dieu*; puisque cette pieté dans laquelle il avoit toûjours vécu, étoit un très-grand sujet de consolation pour luy, & le soutenoit divinement dans une si grande perte, qui auroit fait murmurer toute autre personne moins affermie qu'il n'étoit dans la crainte du Seigneur. Mais c'étoit Dieu, dit saint Augustin, qui donnoit à ses serviteurs dans ces rencontres ce qu'ils luy offroient ensuite. Et ces actions-de-graces & ces louanges naissoient du thrésor de grace qu'ils avoient reçu de luy. *Ipse ditaverat, unde illi offerebat quod amabat.*

℣. 15. 16. *Et comme des Rois insultoient au bienheureux Job; ainsi ses parens & ses alliez se railloient de sa maniere de vie, en luy disant: Où est vôtre esperance pour laquelle vous faisiez tant d'aumônes, & vous ensevelissiez les morts?*

Nous avons marqué en expliquant Job, que ses trois amis, *Eliphas*, *Baldad*, & *Sophar*, étoient des hommes très-puissans parmi les Iduméens & les Arabes, & qu'on leur donnoit le nom de *Princes* & de *Rois*. C'est de ces amis de Job que l'Ecriture parle en ce lieu. Et comme elle a comparé Tobie à Job dans la patience qu'ils firent tous deux paroître étant affligez de Dieu; elle compare de même les parens & les alliez de Tobie aux amis

Digitized by Google

amis de Job dans la raillerie & l'insulte avec laquelle ils se mocquoient de la pieté & de la vie sainte de ceux qu'ils voyoient alors dans l'affliction. *Où est vôtre esperance*, luy disoient-ils, *qui vous portoit à ensevelir les morts, & à faire tant d'aumônes ?* C'est-à-dire, selon la remarque d'un Interprète, qu'il y en avoit beaucoup parmi ceux mêmes de ce peuple qui ne s'étoient point abandonnez à l'idolâtrie, qui regardoient la felicité temporelle, comme la seule recompense qu'on devoit attendre de l'observatation de la loy. C'étoient des hommes charnels & à demi infidéles, qui bornoient leurs esperances à cette vie, & qui n'étoient point les vrais enfans d'abraham, dont la foy luy avoit fait envisager les choses futures dans les presentes, & les biens du ciel dans ceux de la terre. Ils se trompoient donc grossiérement en s'imaginant, que l'esperance, qui portoit Tobie à faire tant d'œuvres de charité, étoit temporelle, & regardoit seulement le bonheur de cette vie. Aussi ce saint homme les détrompa par ces excelentes paroles : *Estius in hunc loc.*

℣. 18. *Nous sommes enfans des Saints, & nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne violent jmmais la fidelité qu'ils luy ont promise.*

C'eſt comme si ce saint homme avoit dit à ses parens : Ne considerez-vous pas que *nous sommes les enfans des Saints* ; c'est-à-dire d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, qui ont mis leur joye & leur esperance en Dieu, & qui vivant sur la terre dans la pieté comme ils ont fait, *attendoient une autre vie* que celle dont nous jouïssons presentement ? Que si nous sommes leurs enfans, nous devons donc imiter leur foy, & ne nous point troubler des afflictions qui nous arrivent dans ce monde ; puisque nous avons sujet d'esperer comme eux une autre vie que Dieu donnera à ceux qui luy sont fidéles. Il semble, dit un Interprète, que *Menoch. in hunc loc.*

Digitized by Google

Tobie parle avec la même assurance que s'il eût parlé depuis le Concile de Nicée, & eût dit avec tous les fidéles ; *J'attens la resurrection des morts, & la vie du siecle à venir.*

Quant à ce qu'il dit ; Que Dieu doit donner cette vie *à ceux qui ne violent jamais la fidalité qu'ils luy ont promise* ; on ne le doit pas entendre au sens que l'ont entendu les Novatiens & les Montanistes, comme si ceux-là seulement pouvoient esperer cette vie heureuse de l'autre monde, qui n'ont jamais violé l'alliance du Seigneur. Le seul exemple du Roy David, qui est tombé dans de si grands crimes, & qui s'en est relevé si parfaitement par la penitence, qu'il a merité que Dieu même l'ait toûjours proposé comme *son* veritable *serviteur*, nous doit convaincre que les pechez où l'on est tombé ne doivent jamais faire perdre l'esperance de cette vie bienheureuse à ceux qui travaillent sincerement à se reconcilier avec Dieu par la penitence. Ainsi ce qu'on doit entendre par ces paroles de Tobie, est seulement ; Que Dieu est fidéle à ceux qui luy sont fidéles, & qu'il ne manquera point de donner à ceux qui persevereront dans la pieté, la vie qu'il leur a promise, qui étant une vie toute celeste ne peut être la recompense que de la vie *de la foy.*

v. 21. *Son mari l'ayant entendu crier, dit à sa femme : Prenez garde que ce chévreau n'ait été derobé. Rendez-le à ceux à qui il est*, &c.

Tobie étoit pauvre alors, soit qu'il se fût appauvri par l'assistance qu'il donnoit aux autres, soit que l'exercice continuel de sa charité envers les morts l'eût exposé à la fureur des payens, & luy eût fait perdre une partie de son bien. Le texte Grec porte même, qu'après qu'il fut devenu aveugle, & que les médecins eurent travaillé inutilement à le guerir, son neveu Archiacharus, dont on a parlé auparavant, luy donnoit sa nour-

Digitized by Google

nourriture. Dans cet état de pauvreté où il se trouvoit, sa femme étoit obligée de gagner sa vie, allant tous les jours faire de la toile. Et il arriva qu'un jour elle rapporta un chevreau en sa maison. Le Grec marque, qu'il luy fut donné en present par-dessus ce qu'on luy devoit pour son travail. Or comme Tobie sçavoit bien qu'elle ne pouvoit avoir gagné ce chevreau, il commença à apprehender que l'extrême necessité où ils se trouvoient alors, n'eût porté sa femme à le dérober : ce qui l'engagea à luy dire ces paroles : *Prenez garde que ce chévreau ne soit pas à nous.*

℣. 22. Alors sa femme luy répondit en colere : Il paroît combien toutes vos esperances étoient vaines, & à quoy se sont terminées toutes vos aumônes.

Cette femme ayant répondu à Tobie, selon que le porte le texte Grec, que ce chevreau luy avoit été donné en present outre son travail, il ne put le croire ; & la tendresse de sa conscience luy faisant apprehender qu'il n'eût été effectivement volé, il en rougit, ou, selon l'Hebreu, il eut sur cela quelque contestation avec elle. Ce fut donc alors que sa femme, au lieu de tâcher de l'éclaircir doucement & de luy faire connoître la verité, s'emporta avec beaucoup de chaleur pour luy reprocher toutes ses aumônes ; soit qu'elle voulût luy marquer, que ses charitez excessives & indiscretes les avoient reduits dans l'état où ils se voyoient alors ; soit qu'elle pensât seulement à se mocquer de sa pieté & des belles esperances dont il s'étoit vainement flaté, lors qu'il avoit cru que vivant en homme de bien, il ne pourroit point manquer d'être heureux.

Telle étoit l'extravagance de cette femme, qui jugeoit de son mari par elle-même, & qui regardoit la pieté par rapport à ses interêts tempo-

Digitized by Google

Augustin. in Mat. serm. 18. cap. 15. tom. 10. pag. 34.

rels. „ Combien grande, dit S. Augustin, croit-on „ qu'est la misere d'un homme, qui ne peut voir la „ lumiere corporelle ? Quelqu'un est-il devenu „ aveugle ? On dit aussi-tôt : Il a commis quelque „ crime ; & Dieu étoit en colere contre luy. C'est „ ce que la femme de Tobie reprochoit à son mari. „ Tobie crioit sur le sujet de ce chévreau, dans la „ crainte qu'il avoit qu'on ne l'eût volé. Et elle au „ contraire répondit en lui insultant ; *Où sont main-* „ *tenant toutes vos justices ?* Combien cette femme „ étoit-elle aveugle ? Et combien cet homme avoit- „ il l'esprit éclairé ? L'une jouïssoit exterieurement „ de la lumiere du soleil. Et l'autre jouïssoit inte- „ rieurement de la lumiere de la justice. Laquelle „ de ces deux lumieres étoit préferable à l'autre ? „

Cyprian. de mortalit. pag. 248. edit. Rigalt.

Aussi saint Cyprien parlant de Tobie, dit, que la perte qu'il fit de sa vuë ne servit qu'à augmenter sa reconnoissance envers Dieu & ses louanges ; & que sa femme s'étant efforcée de le corrompre par la maniere injurieuse dont elle insulta à sa justice, il en devint plus digne de Dieu par le merite d'une plus parfaite penitence. *Magis Deum patientiâ majore promeruit.*

CHAPITRE III.

Priere de Tobie dans laquelle il demande à Dieu de mourir, & celle de Sara qui le prie de la delivrer du reproche que luy avoit fait une servante de son pere en l'appellant meurtriere de ses maris. Dieu exauce la priere de l'un & de l'autre, & envoye à Tobie l'Ange Raphaël.

1. ALors Tobie jettant un profond soupir, commença à prier avec larmes, en disant :

1. *TUnc Tobias ingemuit, & cœpit orare cum lacrymis,*

2. *di-*

Digitized by Google

2. *dicens : Justus es Domine, & omnia judicia tua justa sunt, & omnes viæ tuæ, misericordia, & veritas, & judicium.*

2. Seigneur vous êtes juste : tous vos jugemens sont pleins d'équité, & toutes vos voyes ne sont que misericorde, verité, & justice.

3. *Et nunc Domine memor esto mei, & ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.*

3. Seigneur souvenez-vous maintenant de moy, ne prenez point vangeance de mes pechez, & ne rappellez point en vôtre memoire mes offenses ni celles de mes parens."

4. *Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideò traditi sumus in direptionem, & captivitatem, & mortem, & in fabulam, & in improperium omnibus nationibus, in quibus dispersisti nos.*

4. Nous n'avons point obeï à vos preceptes; c'est pourquoy vous nous avez abandonnez au pillage, à la captivité, & à la mort; & vous nous avez rendu la fable & le jouët de toutes les nations parmi lesquelles vous nous avez dispersez.

5. *Et nunc Domine magna judicia tua, quia non egimus secundùm præcepta tua, & non ambulavimus sinceriter coram te.*

5. Seigneur vos jugemens sont grands & terribles, parce que nous ne nous sommes point conduits selon vos preceptes, & que nous n'avons point marché sincerement en vôtre presenc.

6. *Et nunc Domine secundùm voluntatem tuam fac mecum, & præcipe in pace recipi spiritum meum : expedit enim mihi mori*

6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moi selon vôtre volonté, & commandez que mon ame soit receuë en paix; parce qu'il m'est plus avanta-

3. *Autr.* ancêtres. *Menoch.*

Digitized by Google

geux de mourir, que de vivre *plus long-tems*

7. En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguël, qui demeuroit à Ragès ville des Medes, fut touchée d'un reproche que luy fit une des servantes de son pere.

8. Elle avoit déja épousé sept hommes l'un après l'autre; & un démon nommé Asmodée les avoit tuez aussi-tôt qu'ils s'étoient approchez d'elle.

9. Comme donc elle reprenoit cette servante pour quelque faute qu'elle avoit faite, elle luy répondit: Que jamais nous ne voyions de toy ni fils ni fille sur la terre, meurtriere de tes maris.

10. Ne veux-tu point me tuer aussi, comme tu as déja tué sept maris? A cette parole Sara monta dans une chambre qui étoit au haut de la maison, où elle demeura trois jours & trois nuits sans boire & sans manger.

11. Et perseverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes qu'il la délivrât de cet opprobre.

magis quàm vivere.

7. *Eâdem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate Medorum, & ipsa audiret improperium ab una ex ancillis patris sui,*

8. *quoniam tradita fuerat septem viris, & daemonium nomine Asmodaeus occiderat eos, amat ut ingressi fuissent ad eam.*

9. *Ergo cùm pro culpa sua increparet puellam, respondit ei dicens: Amplius ex te non videamus filium aut filiam super terram, interfectrix virorum tuorum.*

10. *Numquid & occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros? Ad hanc vocem perrexit in superius cubiculum domus suae: & tribus diebus, & tribus noctibus non manducavit, neque bibit:*

11. *Sed in orationi perseverans, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improperio liberaret eam.*

12. *Factum*

Digitized by Google

12. *Factum est autem die tertiâ, dum compleret orationem, benedicens Dominum,*

13. *dixit : Benedictum est nomen tuum Deus patrum nostrorum : qui cùm iratus fueris, misericordiam facies, & in tempore tribulationis peccata dimittis his qui invocant te.*

14. *Ad te Domine faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.*

15. *Peto Domine ut de vinculo improperii hujus absolvas me, aut certè desuper terram eripias me.*

16. *Tu scis Domine, quia numquam concupivi virum, & mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.*

17. *Numquam cum ludentibus miscui me: neque cum his qui in levitate ambulant, participem me præbui.*

18. *Virum autem cum timore tuo, non*

12. Le troisiéme jour achevant sa priere, & benissant le Seigneur, elle dit :

13. Que vôtre nom soit beni, ô Dieu de nos Peres, qui faites misericorde, après vous être mis en colere, & qui dans le tems de l'affliction pardonnez les pechez à ceux qui vous invoquent.

14. Seigneur, je tourne vers vous mon visage, & j'arrête mes yeux sur vous.

15. Je vous demande, Seigneur, que vous me délivriez de ce reproche, auquel je me voy exposée, ou que vous me retiriez de dessus la terre.

16. Vous sçavez Seigneur, que je n'ai jamais desiré un mari, & que j'ay conservé mon ame pure de tous les mauvais desirs.

17. Je ne me suis jamais mêlée avec ceux qui aiment à se divertir, & je n'ay jamais eu aucun commerce avec les personnes qui se conduisent avec legereté.

18. Que si j'ai consenti à recevoir un mari, je l'ay fait

fait dans vôtre crainte & non pour ſuivre ma paſſion.

cum libidine mea conſenſi ſuſcipere.

19. Et ou j'ay été indigne de ceux que l'on m'a donnez, ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moy, parce que vous m'avez peut-être reſervée pour un autre époux.

19. *Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forſitan me non fuerunt digni: quia forſitan viro alii conſervaſſi me.*

20. Car il n'eſt point au pouvoir de l'homme de penetrer dans vos conſeils. "

20. *Non eſt enim in hominis poteſtate conſilium tuum.*

21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous eſt dû, ſe tient aſſuré, que ſi vous l'éprouvez pendant ſa vie, il ſera couronné; ſi vous l'affligez, il ſera délivré; & ſi vous le châtiez, il pourra obtenir miſericorde.

21. *Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quòd vita ejus, ſi in probatione fuerit, coronabitur: ſi autem in tribulatione fuerit, liberabitur: & ſi in correptione fuerit, ad miſericordiam tuam venire licebit.*

22. Car vous ne prenez point plaiſir à ce qui nous afflige; mais après la tempête vous rendez le calme; & après les larmes & les ſoupirs, vous nous comblez de joye.

22. *Non enim delectaris in perditionibus noſtris: quia poſt tempeſtatem, tranquillum facis: & poſt lacrymationem & fletum, exultationem infundis.*

23. O Dieu d'Iſraël que vôtre nom ſoit beni dans tous les ſiecles.

23. *Sit nomen tuum Deus Iſraël benedictum in ſæcula.*

24. Ces deux prieres de

24. *In illo tempore exau-*

Verſ. 20. *lettr.* Car vôtre conſeil n'eſt pas au pouvoir de l'homme.

Digitized by Google

exaudita sunt preces amborum in conspectu gloriæ summi Dei:

Tobie & de Sara furent exaucées en même tems devant la gloire du Dieu souverain.

25. *& missus est Angelus Domini sanctus Raphaël, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini recitatæ.*

25. Et l'Ange du Seigneur saint Raphaël fut envoyé pour les guérir tous deux, comme leurs prieres avoient été présentées au Seigneur en même tems.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *Alors Tobie jettant un profond soupir, commença à prier avec larmes en disant : Vous êtes juste, Seigneur; tous vos jugemens sont pleins d'équité, & toutes vos voyes ne sont que miséricorde, verité, & justice.*

La plus rude épreuve que reçût Job, ne fut pas celle de la perte de tous ses biens & de ses enfans; mais le reproche que lui fit sa femme sur le sujet de sa pieté, comme si cette même pieté eût été la cause de la ruine de sa maison. Rien n'est plus sensible à un serviteur de Dieu qui vit de la foy, que de voir ainsi la Religion attaquée en elle-même, & la vertu exposée à la calomnie & au triomphe de l'impieté. Aussi Tobie ayant perdu tout d'un coup les yeux, ne s'en plaint point, & n'en est troublé en aucune sorte : au lieu que sa femme s'élevant en quelque façon contre Dieu même par l'impieté avec laquelle elle se mocque de la justice & des aumônes de son mari, il se trouble dans le moment, *& jette un profond soupir.* Mais il a recours en même tems à la priere; & rentrant en soy pour faire une sérieuse reflexion sur son cœur, il commence à craindre, non que

ses

Digitized by Google

ſes aumônes & ſes autres exercices de charité euſſent pû être la cauſe de l'affliction où il ſe voioit, comme ſa femme & ſes parens le luy reprochoient ; mais que ce ne fuſſent au contraire ſes propres pechez. C'eſt pourquoi *il pleure*, & il rend gloire au Seigneur en luy diſant : *Tous vos jugemens ſont pleins d'équité* ; ce qui m'oblige de les adorer en ſilence & ſans me plaindre ; & *toutes vos voyes ne ſont que miſericorde, verité, & juſtice* : c'eſt-à-dire, toutes les voyes par leſquelles vous conduiſez vos ſerviteurs ſont remplies pour eux *de miſericorde*, puiſque vous ne les affligez que pour les ſauver ; *de verité*, puiſque vous accompliſſez en eux ce que vous leur avez dit dans vos Ecritures, *Que vous châtiez ceux que vous aimez* ; & *de juſtice*, puiſque nul homme, quelque ſaint qu'il ſoit, n'eſt exempt de peché devant vos yeux durant qu'il vit ſur la terre.

℣. 3. *Et maintenant ſouvenez-vous de moy, Seigneur. Ne prenez point vangeance de mes pechez ; & ne rappellez point en vôtre memoire mes offenſes, ni celles de mes parens.*

Dieu n'avoit garde d'avoir oublié Tobie, puiſque, comme on l'a déja marqué, lors qu'il s'occupoit à la charité & qu'il enſeveliſſoit les morts, l'Ange Raphaël avoit ſoin de preſenter ſes prieres au Seigneur. Cependant la crainte où il fut en conſiderant ſes propres pechez & ceux de ſes peres, le fit trembler, ne connoiſſant point ſi Dieu étoit en colere contre luy, & enviſageant peut-être le reproche que ſes parens luy faiſoient, comme un avertiſſement que Dieu même luy donnoit de ſonder ſon cœur, pour examiner ſi ſa juſtice & ſes aumônes étoient veritablement dignes de ſa ſouveraine pureté. Qui donc d'entre ceux qui ſe regardent peut-être comme juſtes, ne tremblera à la veuë d'un ſi ſaint homme, dont la vie, quoi que très-parfaite & toute occupée en des œuvres de

Digitized by Google

de pieté, ne laissoit pas de luy devenir suspecte? Qui ne s'humiliera dans les afflictions sous la main toute-puissante de Dieu, lors qu'il voit ce juste affligé s'anéantir devant Dieu; se songer qu'à ses pechez & à ceux de ses parens; & luy demander très-instamment qu'il luy plût *de se souvenir de luy?* Mais on pouvoit dire, que la marque la plus asseurée que Dieu n'avoit point oublié Tobie, étoit de ce qu'il luy inspiroit ces mêmes pensées d'anéantissement & d'une humble frayeur en sa presence. Et comme cet aveuglement corporel qu'il luy envoya étoit l'épreuve & la recompense de sa pieté, les reproches de sa femme, & les insultes de ses amis tenoient lieu comme de préservatif à sa vertu, en luy fournissant un nouveau sujet de s'humilier dans sa vertu même.

℣. 4. *Nous n'avons point obéi à vos préceptes. C'est pourquoy vous nous avez abandonnez au pillage, à la captivité, & à la mort.* &c.

Tobie s'étoit conservé dans la crainte du Seigneur dés son enfance. Et nous avons veu qu'il observoit exactement les ordonnances de la loy, n'étant encore qu'un petit enfant. Comment donc peut-il dire à Dieu sincérement; *Nous n'avons point obéi à vos préceptes?* C'est sans doute qu'il ne se regardoit pas seul, mais avec tout le peuple d'Israël & avec ses peres. Et ainsi sa propre fidelité ne l'élevoit point; mais les pechez de tous les autres luy devenoient propres en quelque maniere par la charité qui l'unissoit avec toute sa nation. Tels ont été tous les Saints tant de l'ancien Testament que du nouveau. Leur saintetè particuliere n'a point empêché qu'ils ne se soient regardez comme pécheurs, tant à cause de ce fonds inépuisable de concupiscence qu'ils sentoient au-dedans d'eux, & qui les faisoit tomber tous les jours en plusieurs fautes, qu'à cause qu'ils ne se séparoient point d'avec les plus grands pécheurs, C. 1. v. 8.

Digitized by Google

cheurs, étant unis exterieurement avec eux par les mêmes Sacremens de la circonciſion ou du baptême, & ſçachant bien que Dieu faiſoit en eux un diſcernement de grace, qui les obligeant à une plus grande reconnoiſſance, les engageoit à ſentir plus vivement ce qu'ils étoient par eux-mêmes.

Deuter. 28. v. 15. 48. 49. 64. Nous avons veu dans le livre du Deuteronôme, que Dieu menaça ſon peuple, s'il mépriſoit d'écouter la voix du Seigneur ſon Dieu, & de garder tous ſes preceptes, & toutes les ordonnances de ſa loy; *Qu'il ſeroit chargé de toutes ſortes de malediction; qu'il ſe verroit aſſujetti à un ennemi* cruel, *qui luy mettroit ſur le cou un joug de fer; & qu'il ſeroit diſperſé dans toutes les nations, où il ne pourroit avoir aucun repos.* C'eſt à quoy Tobie ſemble faire alluſion lorſqu'il dit à Dieu; *Qu'il les a abandonnez au pillage, à la captivité, & à la mort, pour n'avoir point obéi à ſes preceptes.* Et c'eſt auſſi ce qui fait voir davantage combien il avoit raiſon de dire; Que les voyes de Dieu étoient & *miſericorde*, & *verité*, & *juſtice*; puis qu'en puniſſant ſon peuple, il le faiſoit par *miſericorde*, pour le porter à avoir recours à luy; qu'il accompliſſoit en même tems la *verité* des menaces dont nous venons de parler; & qu'il faiſoit éclater enfin une *juſtice* pleine de clemence envers ceux qui avoient oſé mépriſer ſa miſericorde.

℣. 6. Et maintenant, Seigneur, traitez-moy ſelon vôtre volonté; & commandez que mon ame ſoit reçuë en paix; parce qu'il m'eſt plus avantageux de mourir que de vivre plus long-tems.

Nous ne voyons rien de plus commun dans l'Ecriture, que cet ennui de la vie dont ſont touchez les plus grands Saints. On y voit Job attaqué en mille manieres par le démon, & encore plus accablé par les injuſtes reproches de ſes amis, témoi-

Job. 6. 7. 15.

Digitized by Google

moigner à Dieu, que ſon ame & tout ce qu'il y avoit de plus fort en luy ſouhaitoit la mort. On y voit le prophete Elie perſecuté par l'impie Jezabel demander à Dieu comme une grace; Qu'il voulût bien le retirer de ce monde. On y voit ſaint Paul, ce grand Apôtre des nations, declarer aux fidéles de Corinthe; *Que le poids des afflictions dont il s'étoit trouvé accablé, avoit été ſi exceſſif & tellement au-deſſus de ſes forces, qu'il luy avoit même rendu la vie ennuyeuſe.* Il n'eſt donc pas ſurprenant non plus, que le ſaint homme Tobie étant devenu tout-d'un-coup aveugle, & voyant que tous ſes proches & ſa femme même s'élevoient *contre la pieté de ſa vie paſſée*, & deshonoroient la Religion en inſultant à la ſepulture des morts & à l'aumône, demande à Dieu qu'il veuille bien retirer ſon ame du monde, la délivrer des ſcandales que l'impieté des hommes charnels luy tendoit, & la mettre *en paix* hors des troubles de la vie preſente. Que s'il fait à Dieu cette demande, c'eſt néanmoins en ſe ſoumettant à ſa volonté. Il luy repreſente ce qu'il croît luy être plus avantageux. Mais il ſoumet ſa penſée à la volonté de celuy qui connoit parfaitement quel eſt ſon vray avantage. C'eſt cette maniere de prier qui a été conſacrée en quelque ſorte par l'exemple de JESUS-CHRIST même, lors qu'en demandant pour la conſolation des foibles, dont il figuroit l'infirmité, que le calice de ſa paſſion s'éloignât de luy, il ajoûta auſſitôt; Que la volonté de ſon Pere fût accomplie & non la ſienne.

3. *Reg.* 19. 4.

2. *Cor.* c. 1. 8.

℣. 7. 8. *En ce même jour il arriva que Sara fille de Raguël, qui demeuroit à Ragès ville des Médes, fut touchée d'un reproche que luy fit une des ſervantes de ſon Pere. Elle avoit déja épouſé ſept hommes l'un après l'autre; & un demon nommé Aſmodée les avoit tous tuez auſſitôt qu'ils s'étoient approchez d'elle*, &c.

On

Digitized by Google

Cornel. à Lap. in hunc loc. On peut icy admirer la divine providence, & la bonté avec laquelle Dieu prend le soin de consoler & de soutenir ses serviteurs. On voit d'un côté Tobie privé de la veuë & exposé aux insultes de sa femme & de ses proches. Et l'on voit de l'autre une fille, privée de la benediction du mariage, & attaquée par l'imposture d'une servante, qui l'accuse d'avoir tué sept maris l'un après l'autre, lorsque c'étoit l'impudicité de ces maris qui les exposoit à la cruauté du démon. Tobie dans l'extrême affliction où il se trouvoit, fait à Dieu cette excellente priére dont nous venons de parler. Et Sara étant dans l'accablement de la douleur offre aussi à Dieu la priére qui est rapportée dans ce chapitre. Et comme tous deux étoient inspirez de Dieu, ils furent tous deux également exaucez, mais d'une maniere toute differente de leurs pensées, ainsi que nous le verrons dans la suite.

Estius in hunc loc. Menoch. Tirin. On fait sur ce lieu une difficulté dont quelques-uns ont prétendu se servir pour affoiblir la certitude de cette histoire. C'est que ce qui est dit icy, que *Sara demeuroit à Ragès ville des Médes*, semble d'abord ne se pouvoir accorder avec ce qui est marqué auparavant, que Gabélus demeuroit aussi dans la ville de Ragès; puisque nous verrons dans le neuviéme chapitre l'Ange Raphaël partir du lieu de la demeure de Sara pour aller trouver Gabélus, comme demeurant en un autre lieu bien éloigné. Mais on peut répondre avec quelques Interprétes, qu'au lieu de Ragès il y a *Ecbatane* dans le Grec; & qu'ainsi ou Ecbatane signifie en cet endroit la province, & que dans cette province il y avoit deux villes portant le nom de Ragès, comme l'on voyoit deux Antioches, deux Alexandries, & deux Césarées; ou qu'Ecbatane marque le nom d'une ville, & que cette ville se nommoit aussi Ragès, mais qu'elle étoit differente & éloi-

Digitized by Google

éloignée de cette autre, où demeuroit Gabelus.

Le démon dont il eſt parlé icy ſe nommoit, dit l'Ecriture, *Aſmodée*. Surquoy l'on demande qui le nommoit de la ſorte, & s'il avoit veritablement ce nom. Tous les Interprétes conviennent, qu'il paroît ſelon l'Hebreu qu'on l'avoit ainſi nommé d'un nom qui marquoit, qu'il étoit le prince de tous les démons des Médes, qui enflammoit la concupiſcence dans les hommes. Nous verrons enſuite cette même explication confirmée par les paroles de l'Ange, qui dit à Tobie; Que *ceux qui en ſe mariant ne ſongent, ainſi que des bêtes, qu'à ſatisfaire leur brutalité, ſont ſous la puiſſance du démon.*

Serarium. Menoch. Tirin.

Tob. c. 6. v. 17.

y. 11. *Et perſeverant dans la priere, elle demandoit à Dieu avec larmes, qu'il la délivrât de cet opprobre.*

La charité & les aumônes de Tobie décriées par ſes proches, & la chaſteté admirable de Sara chargée d'outrages & accuſée de tant d'homicides, étoient preſque en une égale conſideration devant Dieu. Et l'une & l'autre de ces deux perſonnes ſi ſaintes ſe trouvoient également en danger d'être accablées. On peut juger de l'effet qu'un ſi grand outrage produiſit au fonds du cœur de Sara; puiſque s'étant renfermée dans une chambre haute, où les anciens ſe retiroient ordinairement pour prier, *elle y demeura trois jours & trois nuits ſans boire ni manger.* Dans une ſi grande extrémité elle eut recours comme Tobie à la priere. Elle pleura & elle ſe tint en la preſence de Dieu, ne s'adreſſant qu'à luy ſeul pour luy demander d'être *délivrée d'un opprobre*, qu'elle ſçavoit que luy ſeul avoit le pouvoir d'éloigner d'elle. Cet *opprobre* étoit, non-ſeulement le reproche ſi ſanglant que ſa ſervante luy avoit fait, en l'appellant, *meurtriere de ſes ſept maris*; mais encore la ſterilité qu'elle luy avoit ſouhaitée par une imprécation ſi criminelle.

Le

Le tems des prodiges eſt paſſé, & l'on ne voit pas preſentement que ce démon, à qui l'on avoit donné le nom d'Aſmodée, ait la puiſſance, ainſi qu'il l'avoit alors, ſur la vie de ceux qui, comme dit l'Ange Raphaël, *ne ſongent en ſe mariant qu'à ſatisfaire leur brutalité ainſi que des bêtes.* Nous ne voyons plus de ces gens brutaux qui ſoient étouffez par le démon, quoy qu'il y en ait ſans doute un grand nombre dans l'Egliſe même, qui ſe rendent d'autant plus coupables, que la Religion de JESUS-CHRIST leur inſpire une plus grande chaſteté, & que l'Apôtre ſaint Paul leur propoſe dans l'union toute divine de JESUS-CHRIST & de l'Egliſe, & dans l'amour ineffable que cet Epoux immortel a pour ſon Epouſe, un modéle de l'union ſainte qu'ils doivent avoir avec leurs femmes.

Epheſ. c. 5. v. 25. 32.

Mais ce qui ne ſe fait plus d'une maniere exterieure & ſenſible, ſe fait encore d'une maniere toute ſpirituelle & inviſible. Et ſi les corps ne ſont plus étouffez par le démon de l'impureté, les ames en ſont peut-être d'autant plus aſſujetties à ſa tyrannie, qui pour ne pas éclater par des effets ſi ſenſibles, n'en eſt que plus redoutable. Il y eut juſqu'à ſept maris de la pieuſe & chaſte Sara qui furent tuez par Aſmodée : & il n'y eut que le ſeul Tobie qui mérita de conſommer un ſaint mariage avec elle. Ce nombre de *ſept* ſemble nous marquer cette grande multitude de perſonnes *qui s'engagent tellement dans le mariage*, dit l'Ecriture, *qu'elles banniſſent Dieu de leur cœur & de leur eſprit* ; c'eſt-à-dire, *qu'elles ne ſongent qu'à la ſenſualité.* Et cette unité marquée par Tobie nous fait comprendre combien il y en a peu qui ſe préparent comme il le faut à l'état du mariage, qui, bien que ſaint, eſt accompagné de tant de perils.

Tob. c. 6. 17.

Mais combien y a-t-il eu dans tous les ſiecles d'époux differens qui ont voulu s'approprier la chaſte

Digitized by Google

chaſte Sara ; c'eſt-à-dire, en l'expliquant comme une figure, l'Egliſe de Dieu & ſa veritable Religion, qui a commencé dés le commencement du monde ? Combien de gens abandonnez à l'idolâtrie, à *l'impureté*, & à l'erreur, ont-ils entrepris de s'attribuer cette chaſte épouſe qui étoit uniquement deſtinée à JESUS-CHRIST figuré par Tobie ? Sans parler des infideles, les Valentins, les Marcions, les Arrius, les Neſtorius, les Eutyches, & tant d'autres peuvent être regardez comme ces ſept maris de Sara que l'eſprit d'impureté & d'erreur poſſedoit entierement, & qui ayant été étouffez par le ſouffle du Seigneur, ont fait place à JESUS-CHRIST comme au vray Tobie, lequel devoit être le ſeul époux immortel de la vraye Sara ; c'eſt-à-dire de l'Egliſe, & de l'ame de chaque fidele, que ſaint Paul appelle *cette vierge toute pure qu'il a fiancée à l'unique époux* JESUS-CHRIST. 2. Cor. 11. 2.

℣. 18. 19. *Si j'ay conſenti à recevoir un mari, je l'ay fait dans vôtre crainte, & non pour ſuivre ma paſſion. Et ou j'ay été indigne de ceux que l'on m'a donnez ; ou peut-être qu'ils n'étoient pas dignes de moy ; parce que vous m'avez peut-être reſervée pour un autre époux.*

La triſteſſe que Sara reſſentit, en ſe voyant accuſée d'avoir tué ſept maris l'un après l'autre, fut ſi grande, qu'il eſt marqué dans l'Hebreu, ſelon quelques-uns, qu'elle penſa en être étouffée. Et il n'eſt pas ſurprenant qu'une fille auſſi chaſte & auſſi pieuſe que Sara ſoit entrée dans une eſpece d'agonie, & ſe ſoit veuë aux approches de la mort étant accuſée tout d'un coup de tant de crimes effroyables dont elle étoit innocente ; puiſque JESUS-CHRIST, Dieu & homme tout enſemble, voulant bien repreſenter en ſa perſonne la foibleſſe de ſes membres, eſt tombé luy-même dans cette agonie & cette triſteſſe mortelle, *Vatabl. Cornel. à Lapid. in hunc loc.*

Digitized by Google

telle, en considérant tous les outrages de sa Passion, & tous le péchez de tous les hommes dont il devoit se charger comme la victime de la Justice de son Pere.

La priere qu'elle fait à Dieu dans cet état est tres-aisée à entendre, & n'a presque aucun besoin d'explication. Mais elle merite d'être beaucoup meditée. Elle n'est pas tout-à-fait la même dans le Latin, dans le Grec, & dans l'Hebreu. Et les Interpretes remarquent fort bien, que cette diversité peut être venuë de ce que Sara ayant prié trois jours de suite, le Latin, le Grec, & l'Hébreu en ont chacun rapporté quelques parties differentes. Quoy qu'il en soit, on peut voir dans ce que cette sainte fille dit à Dieu même en parlant de soy, un tableau de la pureté & de la pieté la plus parfaite; puis qu'elle luy parle comme étant toute remplie de sa crainte, & qu'elle ose même le prendre à témoin, qu'elle a toûjours *conservé son ame pure de tous les mauvais desirs* qui s'opposent à son amour, & s'est conduite jusques alors d'une maniere tres-éloignée de la legereté ordinaire des jeunes personnes qui ne cherchent qu'à *se divertir*.

Serrar. Menoch.

Ce qu'elle dit; Qu'elle avoit été indigne de ses sept premiers maris, étoit l'effet d'une humilité profonde, & d'un vray respect envers ceux qu'elle avoit eus pour époux, ne se mêlant point de juger du fonds de leur cœur, dont elle laissoit le jugement à Dieu seul, & respectant simplement en eux la qualité honorable qu'ils avoient euë à son égard. Mais ce qu'elle ajoûte, *Que peut-être aussi ils n'étoient pas dignes d'elle, parce que Dieu l'avoit peut-être reservée pour un autre époux*; étoit un effet visible de l'inspiration de l'Esprit de Dieu qui prioit en elle, & qui la faisoit parler prophetiquement de ce qui devoit arriver ensuite: Heureuse l'ame, qui ayant appartenu à divers

Digitized by Google

divers époux, & ayant été esclave de differens maîtres, se trouve enfin destinée pour être l'épouse très-chaste de JESUS-CHRIST.

℣. 21. Mais quiconque vous rend le culte qui vous est deu, croit avec une entiere certitude; Que si vous l'éprouvez pendant sa vie, il sera couronné; si vous l'affligez, il sera délivré; & si vous le chastiez, il pourra obtenir misericorde.

Si c'est une marque *du culte qu'on rend à Dieu, de croire avec certitude*, qu'il *éprouve* ses serviteurs afin de *les couronner*; qu'il *les afflige* afin de *les délivrer*; & que lors qu'*il les châtie*, c'est afin de leur donner lieu *d'esperer sa misericorde*; c'est donc une marque, qu'on peche visiblement contre *ce culte* qui est dû à Dieu, lorsque non seulement on ne croit pas *avec certitude* ces veritez de la foy, mais que l'on murmure même contre *les épreuves des afflictions* & contre tous *les châtimens misericordieux* de la main de Dieu. Ainsi il est vray de dire, que toutes les fois qu'étant *châtiez, affligez, & éprouvez*, nous regardons tous ces châtimens comme nous venant seulement de la part des hommes ou des démons, nous manquons à rendre à Dieu le culte que nous luy devons proprement comme à nostre Dieu, en blessant d'une maniere très-criminelle sa providence, sa misericorde, & sa justice : Car la foy de sa providence nous oblige *à croire avec certitude*, qu'il n'arrive rien sans son ordre dans le monde. Sa misericorde nous assure, qu'il nous est utile étant ses enfans d'être châtiez par la main divine de son amour. Et sa justice nous apprend, que tout peché méritant d'être puni, nous devons beaucoup desirer nous-mêmes, qu'il punisse en nous ce qu'il y trouve d'opposé à sa souveraine pureté.

℣. 25. Et l'Ange du Seigneur saint Raphaël fut envoyé pour les guerir tous deux, comme les prieres

de tous les deux avoient été presentées au Seigneur en un meſme tems.

Quel rapport y avoit-il entre deux perſonnes ſi éloignées l'une de l'autre: entre un homme âgé, devenu aveugle, & qui étoit pere d'un fils déja grand; & une fille mariée ſept fois, dont les ſept maris avoient été étouffez par le démon ? Ce rapport n'étoit ſans doute que dans le deſſein éternel de Dieu ſur ces deux perſonnes, qu'il vouloit unir d'une maniere très-ſainte par le mariage de l'une avec le fils de l'autre, afin qu'il fût propoſé à toute la poſterité comme le modéle de tous les ſaints mariages. Il faloit bien que dans la veuë de Dieu ce fût quelque choſe de très-grand, puis qu'il choiſit pour cela un Ange, & qu'il luy ordonne de venir converſer avec les hommes, comme s'il avoit été un homme. Cet Ange ſe nommoit *Raphaël*, d'un nom qui marquoit qu'il étoit *un medecin envoyé de Dieu* pour guerir Tobie de la perte de ſa veuë, & pour délivrer Sera de l'opprobre qui la faiſoit ſoupirer avec tant de larmes en ſe voyant accuſée d'être meurtriere de ſept maris.

Eſtius in v. 6. On peut demander comment ce qui eſt dit en ce lieu; *Que les deux prieres de Tobie & de Sara furent exaucées*, étoit veritable; puiſque l'un & l'autre avoient prié Dieu, ſi c'étoit ſa volonté, qu'il les tirât de ce monde, où ils voyoient la Religion & l'innocence accablées par tant d'outrages; & que cependant l'un vécut enſuite encore plus de quarante ans, & que l'autre fut mariée au jeune Tobie, comme on le verra bien-tôt. Il eſt aiſé de répondre, qu'ils furent tous deux exaucez, non pas en ce qu'ils obtinrent preciſément ce qu'ils demandoient; mais parce que Dieu leur accorda quelque choſe qui devoit leur être plus avantageux. Ou bien, comme ils s'étoient en cela abandonnez à la volonté de Dieu, leur prie-

re

re fut exaucée, en ce que cette divine volonté accomplit en eux ce qui devoit procurer sa plus grande gloire. Et l'Ecriture nous donne une excellente instruction dans cet exemple, qui nous assure, que si nous prions comme Tobie & comme Sara avec une humble soumission à la volonté de Dieu, nôtre priere ne peut être rejettée; & qu'encore que nous ne soyons peut-être pas exaucez en la maniere que nous l'avons demandé, nous le serons plus avantageusement pour nôtre salut, & d'une maniere plus conforme à ce que Dieu demande de nous. Ainsi il arrive très-souvent qu'une personne prie Dieu de luy rendre la *santé*, ou la veuë, ou l'ouye, sans qu'il puisse *l'obtenir*. Et cependant si sa priere a été humble & pleine de foy, il est vray de dire, comme il est dit en ce lieu, que *sa priere est exaucée devant la gloire du Dieu souverain*, qui luy refusant en apparence ce qu'elle demande, le luy accorde d'une maniere toute spirituelle, qui contribuë à son salut éternel.

Mais ne peut-on pas demander encore, s'il étoit donc necessaire d'envoyer du ciel un Ange à Tobie pour le guerir, & pour procurer le mariage du jeune Tobie son fils avec la chaste Sara? Est-ce que la toute-puissance de Dieu avoit besoin du *ministere visible* d'un de ces *Esprits* celestes, qui *conversât* plusieurs jours avec les hommes, & qui mangeât avec eux comme un autre homme, pour faire ce que sa seule volonté pouvoit operer en un instant? „Et qui est l'homme, s'é- *Bern. in*
„crie saint Bernard, pour que Dieu se souvienne *Psal. 90.*
„ainsi de luy? Qu'est-ce que l'homme, sinon *serm. 12.*
„pourriture; & qu'est autre chose l'enfant de *num. 3.*
„l'homme qu'un ver de terre? Et cependant, ô 4.
„mon Dieu, vous n'ordonnez pas seulement à
„vos Anges qu'ils ayent soin de luy; mais même
„vous luy envoyez vôtre Fils unique; vous luy

Digitized by Google

„ envoyez vôtre Saint-Esprit, & enfin vous luy „ promettez de luy faire voir vostre visage adora- „ ble.

Qu'y a-t-il donc d'étonnant & d'incroyable dans ce que dit l'Ecriture ? *Que Raphaël l'Ange du Seigneur fut envoyé pour guerir Tobie & Sara ;* puisque l'Ange du grand Conseil, le Verbe éternel, & le Dieu de tous les Anges est bien descendu en terre pour converser parmi les hommes ? Le serviteur, comme dit JESUS-CHRIST même, n'est pas plus grand que le maître. Et le Fils de Dieu s'étant revêtu d'une vraye chair comme la nôtre pour nous apprendre par sa vie sainte à renoncer au peché, & pour détruire le regne du peché par sa mort ; l'Ange, qui est son ministre destiné pour servir à nôtre salut, a bien pû sans doute se revêtir par son ordre d'une apparence de chair pour venir trouver Tobie de sa part, & pour procurer, non-seulement la guerison de ses yeux, mais le mariage très-saint de son fils avec Sara. Que si Dieu n'a fait ce prodige qu'une seule fois pour un tel sujet, il a voulu nous faire connoître par ce seul exemple, que ce qu'il a fait une fois d'une maniere exterieure & visible, il le fait toûjours invisiblement à l'égard de ceux qui s'engagent dans le mariage avec un esprit de pieté & avec la crainte du Seigneur ; c'est-à-dire, que son Ange les conduit dans tous leurs pas, & qu'il les preserve à tous momens de la fureur du démon, selon cet oracle du Prophete Roy ; *Que le Seigneur a donné ordre à ses Anges, afin qu'ils nous gardent dans toutes nos voyes.*

Psal. 90. 11.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Tobie croyant n'avoir plus gueres de tems à vivre, donne d'excellens avis à son fils, & luy recommande particulierement l'aumône. Il luy déclare qu'il avoit prêté autrefois dix talens à Gabelus, & l'avertit de chercher quelqu'un qui le pût accompagner dans son voyage en allant trouver Gabelus pour luy redemander cette somme.

1. IGitur cùm Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam filium suum,

1. TObie croyant donc que Dieu exauceroit la priere qu'il luy avoit faite de pouvoir mourir,

2. dixitque : Audi fili mi verba oris mei, & ea in corde tuo, quasi fundamentum construe.

2. appella à luy son fils Tobie [a], & luy dit : Mon fils écoutez les paroles de ma bouche, & mettez-les dans vôtre cœur comme le fondement sur lequel vous établirez *vôtre conduite.*

3. Cùm acceperit Deus animam meam, corpus meum sepeli: & honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus :

3. Lorsque Dieu aura reçu mon ame, ensevelissez mon corps, & honorez vôtre mere tous les jours de sa vie.

4. memor enim esse debes, quæ & quanta pericula passa sit propter te in utero suo.

4. Car vous devez vous souvenir de ce qu'elle a souffert, & à combien de périls elle a été exposée, lors qu'elle vous portoit en son sein.

5. Cùm autem & ipsa compleverit tem-

5. Et quand elle aura aussi elle-même achevé le

Vers. 2. qui avoit alors environ vingt ans.

Digitized by Google

tems de ſa vie, enſeveliſſez-la auprès de moi.

6. Ayez Dieu dans l'eſprit tous les jours de vôtre vie, & gardez-vous de conſentir jamais à aucun peché, & de violer les preceptes du Seigneur nôtre Dieu.

7. Faites l'aumône de vôtre bien [u], & ne détournez vôtre viſage d'aucun pauvre : Car de cette ſorte le Seigneur ne détournera point non plus ſon viſage de deſſus vous.

8. Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.

9. Si vous avez beaucoup de bien, donnez beaucoup; ſi vous en avez peu, ayez ſoin de donner de ce peu même de bon cœur.

10. Car vous vous amaſſerez ainſi un grand tréſor & une grande récompenſe pour le jour de la neceſſité :

11. Parce que l'aumône délivre de tout peché & de la mort, & qu'elle ne laiſſera point tomber l'ame dans les tenebres :

12. L'aumône ſera le ſujet d'une grande con-

pus vita ſua, ſepelias eam circa me.

6. *Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum : & cave ne aliquando peccato conſentias, & prætermittas præcepta Domini Dei noſtri.*

7. *Ex ſubſtantia tua fac eleëmoſynam, & noli avertere faciem tuam ab ullo paupere : ita enim fiet ut nec à te avertatur facies Domini.*

8. *Quo modo potueris, ita eſto miſericors.*

9. *Si multum tibi fuerit, abundanter tribue : ſi exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri ſtude.*

10. *Præmium enim bonum tibi theſaurizas in die neceſſitatis.*

11. *Quoniam eleëmoſyna ab omni peccato & à morte liberat, & non patietur animam ire in tenebras.*

12. *Fiducia magna erit coram ſummo Deo, eleë-*

[u] Vers. *letor.* ſubſtance.

eleëmosina, omnibus facientibus eam.

13. *Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatione, & præter uxorem tuam numquam patiaris crimen scire.*

14. *Superbiam numquam in tuo sensu, aut in tuo verbo dominari permittas: in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio.*

15. *Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, & merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.*

16. *Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.*

17. *Panem tuum cum esurientibus & egenis comede, & de vestimentis tuis nudos tege.*

18. *Panem tuum & vinum tuum super sepulturam justi constitue, & noli ex eo manducare & bibere cum peccatoribus.*

19. *Consilium sem-*

fiance devant le Dieu suprême pour tous ceux qui l'auront faite.

13. Veillez sur vous, mon fils, pour vous garder de toute impureté; & hors vôtre femme seule, évitez tout ce qui peut tendre au crime.

14. Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ou dans vos pensées, ou dans vos paroles : Car c'est par l'orgueil que tous les maux ont commencé.

15. Lors qu'un homme aura travaillé pour vous, payez-luy aussi-tôt ce qui luy est dû pour son travail; & que la récompense du mercenaire ne demeure jamais chez vous.

16. Prenez garde de ne faire jamais à un autre ce que vous seriez fâché qu'on vous fit.

17. Mangez vôtre pain avec les pauvres & avec ceux qui ont faim, & couvrez de vos vêtemens ceux qui sont nuds.

18. Mettez vôtre pain & vôtre vin sur le tombeau du Juste, & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pécheurs.

19. Demandez toûjours

Digitized by Google

conseil à un homme sage.

20. Beniſſez Dieu en tout tems, & demandez-luy qu'il conduiſe & rende droites vos voyes, & que tous vos deſſeins demeurent fermes en luy.

21. Je vous avertis auſſi mon fils, que lors que vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ay donné dix talens d'argent à Gabelus qui demeure dans la ville de Ragès au païs des Médes; & que j'ay ſa promeſſe entre mes mains.

22. C'eſt pourquoy faites vos diligences pour l'aller trouver, & pour retirer de luy cette ſomme d'argent, & luy rendre ſon obligation.

23. Ne craignez point, mon fils: Il eſt vray que nous ſommes pauvres; mais nous aurons beaucoup de bien ſi nous craignons Dieu; ſi nous nous retirons de tout peché, & ſi nous faiſons de bonnes œuvres.

per à ſapiente perquire.

20. *Omni tempore benedic Deum: & pete ab eo, ut vias tuas dirigat, & omnia conſilia tua in ipſo permaneant.*

21. *Indico etiam tibi, fili mi, dediſſe me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus eſſes, Gabelo, in Rages civitate Medorum, & chirographum ejus apud me habeo.*

22. *& idèo perquire quo modo ad eum pervenias, & recipias ab eo ſuprà memoratum pondus argenti, & reſtituas ei chirographum ſuum.*

23. *Noli timere, fili mi: pauperem quidem vitam gerimus, ſed multa bona habebimus, ſi timuerimus Deum, & receſſerimus ab omni peccato, & fecerimus bene.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 7. *Faites l'aumône de vôtre bien, & ne détournez vôtre viſage d'aucun pauvre. Car de cette ſorte le Seigneur ne détournera point non plus ſon viſage de deſſus vous*, &c.

Ces

Digitized by Google

Ces avis que Tobie donne à ſon fils, lors qu'il regardoit ſa mort comme étant prochaine, & qu'il croyoit que Dieu l'avoit exaucé en voulant bien le retirer de ce monde, ont toûjours été eſtimez comme un excellent abregé & comme un précis de ce qui regarde la pieté. Ils ſont très-intelligibles, & ils n'ont beſoin que d'être lûs avec reſpect & avec foy. C'eſt une divine ſemence qui demande ſeulement une terre preparée pour la recevoir; c'eſt-à-dire, un cœur docile & rempli de la crainte du Seigneur. Elle y germera ſans doute, & y portera d'excellens fruits qui produiront la vie éternelle.

Ce qu'il dit touchant l'aumône eſt tres-remarquable. *Faites l'aumône de vôtre bien*; c'eſt-à-dire, d'un bien qui ſoit véritablement à vous, & qui vous appartienne légitimement. Car l'aumône qui ſe fait du bien d'autruy, n'eſt pas une aumône, mais un vol; & bien loin de nous attirer les regards favorables de noſtre Dieu, comme il eſt marqué icy, elle ne peut que l'irriter contre nous.

℣. 8. *Soyez charitable en la maniere que vous le pourrez.*

Cet avis eſt d'une grande étenduë. Et l'on peut dire, que nul homme n'en eſt exemt, quelque pauvre qu'il puiſſe être. Car en quelque état qu'on ſoit, il eſt impoſſible qu'on n'ait dequoy donner aux autres. Ou bien l'on a de l'argent; ou l'on a du pain; ou l'on a quelques habits; ou ſi l'on manque de toutes ces choſes, l'on peut rendre quelques ſervices corporels; ou l'on a quelques avis & quelques paroles charitables à donner à ceux qui ſont affligez; & on leur témoigne une charité compatiſſante qui les conſole, & qui leur tient lieu en quelque façon d'aumône. Que ſi un verre d'eau froide donné au nom du Seigneur doit avoir ſa récompenſe, il

Digitized by Google

eſt viſible que tous peuvent aſpirer à la recompenſe de l'aumône, pourvû que le cœur ſoit rempli de charité; puiſque cette charité eſt feconde pour ſe diverſifier en mille manieres, & qu'elle eſt une eſpece de treſor dans le cœur de ceux qui ne poſſedent aucun treſor ſur la terre.

Mais ce même avis de Tobie qui regarde tous les hommes, & les pauvres comme les riches, apprend néanmoins plus particulierement aux riches à donner ſincerement *en la maniere qu'ils le peuvent*; c'eſt-à-dire, ſelon leur pouvoir, & ſans ſe flater ſur les pretenduës neceſſitez où leur avarice & leur exceſſive ambition les engage. L'Exemple d'un Dieu qui s'eſt dépouillé de toute ſa gloire & de toutes ſes richeſſes pour vivre avec nous dans l'humiliation & la pauvreté, devroit bien ſans doute porter ces riches à ſe dépouiller au moins pour l'amour des pauvres de ce qui ne leur eſt pas abſolument neceſſaire, & de ce que le ſeul luxe rend neceſſaire à la vanité de leurs dépenſes ſuperfluës. S'ils vouloient faire quelque attention à ces paroles de Tobie qui étoit pauvre, & qui exhortant ſon fils à l'aumône luy diſoit; *Qu'il s'amaſſeroit par ce moyen un grand tréſor & une excellente recompenſe pour le jour de la neceſſité*; c'eſt-à-dire, pour le jour auquel en mourant il auroit luy-même un tres-grand beſoin de la divine miſericorde; ſans doute qu'ils craindroient moins de ſe dépouiller de quelque argent en faveur des pauvres, puis pu'ils pourroient s'aſſurer par là un treſor de grace, de miſericorde, & de gloire pour un jour qui ſera pour tous les riches qui auront été ſans miſericorde, *un jour d'une neceſſité* & d'un vuide épouvantable.

℣. 11. *Parce que l'aumône delivre de tout peché & de la mort, & qu'elle ne ſouffrira point que l'ame tombe dans les ténébres.*

Nous voyons dans un autre endroit de l'Ecriture,

Digitized by Google

ture, que le prophete Daniel conſeilla au Prince le plus orgueilleux qui fut jamais, ſçavoir à Nabuchodonoſor, de *racheter ſes pechez par ſes aumônes*. Et le Sage nous aſſure; Que de même *que l'eau éteint le feu lorſqu'il eſt le plus ardent, l'aumône reſiſte aux pechez*. De toutes ces autoritez & d'autres ſemblables de l'Ecriture, qui nous prouvent les effets puiſſans de l'aumône, en nous aſſurant, ſelon qu'il eſt dit icy, qu'*elle délivre de tout peché & de la mort*, nous ne devons pas conclure, qu'il ſufit à un pecheur de donner l'aumône pour être ſauvé, ſans qu'il renonce à ſon peché. Car ce ſeroit regarder Dieu comme un méchant juge qu'on pourroit corrompre avec de l'argent. Dieu ne peut manquer de condamner le peché; & il n'y a point d'aumône qui puiſſe luy rendre un cœur agreable tant qu'il eſt encore attaché au crime. Mais ce qui eſt dit icy ſe peut expliquer facilement par ſoy-même. *L'aumône donc délivre de tout peché & de la mort*, en ce que Dieu accorde miſericordieuſement ſa grace à ceux qui ſont de pures & de veritables aumônes, c'eſt-à-dire par un eſprit de pieté; qu'il les fait heureuſement relever de leurs pechez & reſſuſciter à la grace; & qu'en vûë de cette charité qu'ils font aux autres pour l'amour de luy, il leur fait auſſi miſericorde, leur pardonnant & leurs pechez & la peine même qui eſt dûë pour leurs pechez, ſelon la juſte eſperance que nous en donne cet Oracle de la verité; *Qu'heureux ſont ceux qui exercent la miſericorde, parce qu'ils trouveront eux-mêmes miſericorde*.

Daniel. cap. 4.

Eccleſiaſt. c. 3. 33.

Eſtius in hunc loc.

Matth. cap. 5.

Quant à la ſeconde choſe que dit Tobie; Que l'aumône *ne laiſſera point tomber l'ame dans les tenebres*; Saint Auguſtin fait ſur cela une excellente reflexion. „ Tobie, dit ce Saint, étoit aveugle: & cependant il enſeignoit à ſon fils la voie „ de Dieu. Celuy qui étoit dans les tenebres di-

Auguſt. de verb. Dom. ſer. 18. c. 16. tom. 10. pag. 34. Idem in

Digitized by Google

Pſal. 96. *tom.* 8. *p.* 447. „ſoit avec aſſurance : *Mon fils, faites des aumô-*
„*nes ; car les aumônes ne laiſſent point tomber l'a-*
„*me dans les tenebres.* Vous voyez qu'il y a une
„autre lumiere que celle des ſens, qui éclaire
„l'ame de l'homme juſte ; puiſque celuy qui avoit
„perdu les yeux du corps diſoit à ſon fils, qu'en
„faiſant l'aumône *on ne tomboit point dans les te-*
„*nebres* ; & qu'étant privé de la lumiere corpo-
„relle, il ſe trouvoit en état de donner aux au-
„tres un conſeil très-ſage pour obtenir la verita-
„ble lumiere. Il ne craignit point que ſon fils ne
„dît au fonds de ſon cœur : Mais, mon pere,
„n'avez-vous pas fait des aumônes ? Et cepen-
„dant vous voilà aveugle. Comment donc me
„dites-vous, que *les aumônes ne ſouffrent point*
„*qu'on tombe dans les tenebres* ; puiſque vous êtes
„vous-même dans les tenebres, après avoir fait
„beaucoup d'aumônes ? Ce pere très-éclairé con-
„noiſſoit de quelle lumiere il parloit alors à ſon
„fils. Il connoiſſoit ce qu'il voyoit par les yeux
„de l'homme interieur & ſpirituel. Le fils don-
„noit la main à ſon pere, afin qu'il pût marcher
„ſur la terre. Et le pere donnoit la main à ſon fils
„pour le conduire juſques au ciel.„ *Filius patri porrigebat manum, ut ambularet ſuper terram : & pater filio, ut habitaret in cælo.*

℣. 14. *Ne ſouffrez jamais que l'orgueil domine ni dans vos penſées ni dans vos paroles. Car c'eſt par l'orgueil que tous les maux ont commencé.*

Il entend par cette *domination* de l'orgueil, la même choſe que ſaint Paul a voulu depuis exprimer par *le regne* du peché. Il ne faut pas ſe perſuader que le peché puiſſe être détruit entiérement en nous durant cette vie, qui eſt appellée une guerre continuelle. Qui dit *guerre*, dit, combat. Et qui dit *combat*, dit des ennemis à combattre. Nous aurons donc au-dedans de nous tant que nous vivrons, un fonds de peché & un fonds

Digitized by Google

fonds d'orgueil, que Dieu nous laisse, comme il laissa autrefois aux Israëlites des ennemis qu'il ne défit point entiérement, pour nous être une matiere d'exercice continuel, & pour donner lieu à l'épreuve de nostre fidelité & de nostre humble patience. Ainsi quand Tobie disoit à son fils; *Ne souffrez jamais que l'orgueil domine ni dans vos pensées ni dans vos paroles*; & quand saint Paul a dit depuis à tous les Chrétiens; *Que le peché ne regne point dans vostre corps mortel*; ils vouloient nous faire entendre, qu'encore qu'il ne soit pas en nostre pouvoir de déraciner entiérement cet orgueil, & de tarir tout-à-fait cette source corrompuë du peché, il ne faut jamais souffrir *qu'il domine & qu'il regne* en nous par le consentement criminel de nostre propre volonté. Car c'est cet orgueil qui a été l'origine & de la perte des Anges, & de la perte des hommes. Et ainsi tout le malheur a commencé dans le monde par l'orgueil; *in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio.* Et comme la perte de l'Ange & de l'homme a commencé par l'orgueil, la perte des autres hommes est une suite de ce même orgueil, étant vray de dire avec l'Ecriture; *Que l'ame ne se brise qu'après qu'elle a été élevée par l'orgueil.* Rom c. 6. 12. Prov. c. 16. 18; & c. 18. 12.

℣. 18. *Mettez vôtre pain & vôtre vin sur le tombeau du juste; & gardez-vous d'en manger & d'en boire avec les pecheurs.*

Quelques payens ont été dans cette superstition, de s'imaginer que les morts avoient encore besoin de viandes; ce qui les portoit à mettre à manger & à boire sur leurs sepulcres. D'autres, non tant par erreur, que par une mauvaise coutume, faisoient préparer de magnifiques festins sur les tombeaux de leurs proches. Et ils en usoient ainsi plûtôt par une vaine ostentation, que par un pieux dessein. Mais l'avis que donne Tobie à son fils étoit plein de pieté & de justice. Car il ne *Estius in hunc loc.*

ne parloit que des banquets de charité que l'on faiſoit à la mort *des juſtes*, c'eſt-à-dire des Iſraëlites qui étoient morts dans la crainte du Seigneur, & où les pauvres & les ſerviteurs de Dieu étoient invitez. C'étoit une aumône que l'on faiſoit en faveur des morts. Et ſaint Paulin releve beaucoup ce que fit un jeune Seigneur Romain, lors qu'après la mort de ſa femme, il fit aſſembler dans l'Egliſe de ſaint Pierre tous les pauvres qui étoient dans Rome, & nourrit charitablement, dit ce Pere, ces vrais défenſeurs de nos ames, faiſant cette aumône pour le ſoulagement de l'ame de celle qu'il pleuroit, qui étoit fille de l'illuſtre ſainte Paule; *lacrymas corporis fundens, eleemoſynam animæ infundens, patronos animarum noſtrarum pauperes in aulam Apoſtoli congregaſti.*

Paulin. Ep. 33. p. 287.

Auguſt. Confeſſ. l. 6. c. 2. Idem Ep. 64.

Il eſt vray que ce qui s'étoit pratiqué très-ſaintement du tems même des Iſraëlites, comme il paroît par cet avis de Tobie, & depuis l'établiſſement de l'Egliſe parmi les Chrétiens, qui préparoient dans un eſprit de pieté ces mêmes banquets ſur les tombeaux des Martyrs, où ils invitoient les pauvres à venir manger avec eux, degenera depuis dans des diſſolutions & des débauches, qui obligerent ſaint Ambroiſe de les défendre dans l'Egliſe de Milan dont il étoit Archevêque. Et ſaint Auguſtin nous apprend, que ſainte Monique ſa mere ayant voulu pratiquer à Milan, où elle l'avoit ſuivi, ce qu'elle avoit vû juſqu'alors en uſage dans l'Egliſe d'Afrique, & ayant appris que ce ſaint Prélat, pour lequel elle avoit un profond reſpect, avoit interdit cet uſage dans ſon Egliſe, elle defera humblement à cette ordonnance. Mais c'étoit l'abus que ſaint Ambroiſe condamnoit dans cette pratique, qui par elle-même étoit toute de charité.

Auſſi l'on peut remarquer dans l'avis même que

Digitized by Google

que le saint homme Tobie donna à son fils, qu'il songea à prevenir cet abus qui porta depuis saint Ambroise à interdire entiérement les banquets qui y servoient d'occasion : *Et gardez-vous bien*, luy dit-il, *d'en manger & d'en boire avec les pecheurs* ; c'est-à-dire, ou avec les infideles, ou avec des hommes abandonnez au desordre. Car ces viandes que vous offrirez à Dieu pour les morts, sont destinées principalement aux pauvres & à ceux qui craignent Dieu, parce que leurs prieres luy sont agréables & dignes d'être exaucées.

Estius remarque fort bien, que Tobie n'auroit pas recommandé à son fils d'en user ainsi à la mort des justes, s'il n'avoit cru que cette œuvre de misericorde regardoit en quelque façon ces justes mêmes ; c'est-à-dire, qu'elle pouvoit procurer quelque soulagement à leur ame, selon que le dit saint Paulin. D'où l'on infere, que ce passage peut confirmer l'utilité de l'oblation & de l'aumône qu'on fait dans l'Eglise Catholique pour le repos des ames des morts.

v. 20. *Benissez Dieu en tout tems ; & demandez-luy qu'il conduise & rende droites vos voyes ; & que tous vos desseins demeurent fermes en luy.*

Il appartenoit proprement à un homme comme Tobie à qui l'Ecriture rend ce témoignage ; Qu'étant devenu aveugle & pauvre, *il demeura immobile dans la crainte du Seigneur, & qu'il rendit graces à Dieu dans tout le tems de sa vie* ; d'avertir son fils, de *benir Dieu en tout tems* ; c'est-à-dire, dans le tems de l'affliction & de la plus grande pauvreté, comme dans le tems de la plus grande prosperité. Son exemple donnoit en cela un grand poids à ses paroles. Et il parloit à son fils plus fortement par sa conduite que par ses discours. *Demandez à Dieu*, ajoûte-t-il, *qu'il conduise & rende droites vos voyes* ; c'est-à-dire, recon-

Tob. c. 2. 14.

Digitized by Google

reconnoissez premiérement que vous êtes incapable de vous conduire vous-même; & en étant convaincu, adressez-vous à celuy qui étant la Verité, *rendra vos voyes droites* en les dressant sur cette divine régle. Vous serez conduit sûrement ayant ainsi Dieu même pour guide. Mais prenez garde que *tous vos desseins demeurent fermes en luy*; c'est-à-dire, que ni le desir de quelque bien que ce puisse être, ni la crainte de quelque mal dont vous puissiez être menacé n'ait point la force de vous éloigner jamais de ce que la volonté de Dieu vous prescrit; mais qu'elle soit l'unique régle à laquelle vous vous attachiez inviolablement dans tous vos desseins.

v. 21. *Je vous avertis aussi, mon fils, que lors que vous n'étiez qu'un petit enfant, j'ay donné dix talens d'argent à Gabélus, qui demeure dans la ville de Ragès, &c.*

Ambros. in Tob. cap 2. tom 2. p. 585.

Saint Ambroise a admiré la conduite de Tobie & son extrême desintéressement. Il étoit pauvre & dans une grande necessité. Et cependant regardant moins sa necessité que celle des autres, il ne songe point à redemander une somme considérable qu'il avoit prêtée, & qui auroit pû luy être d'un grand secours dans l'état où il se trouvoit. Il n'y pense que lors qu'il croit être proche de sa mort, & qu'il regarde comme une action de justice de ne pas priver son fils d'une chose qui luy étoit duë légitimement; *Non tam cupiens commodatum reposcere, quàm sollicitus ne fraudaret haeredem.*

Le même Saint prend occasion de nous faire remarquer dans cet exemple la difference prodigieuse qui se rencontre entre la conduite de Tobie & celle de ces ames basses attachées si cruellement à leur interêt, qui profitent avec joye de l'extrême necessité où sont leurs freres, pour s'enrichir sous pretexte de leur faire quelque bien,

Digitized by Google

bien, lors qu'en leur prétant de leur ſuperflu, elles en tirent en même tems une uſure défenduë & criminelle ; au lieu d'imiter la ſainte generoſité de Tobie, qui étant pauvre, ne ſe preſſa point de demander à Gabelus ce que la neceſſité même où il ſe trouvoit & la charité qu'il devoit à ſa famille, ſembloit l'engager à retirer promptement, & qui fut encore ſans comparaiſon plus éloigné d'en ſouhaiter aucun profit, quoy qu'après beaucoup de tems, & dans le beſoin qu'il ſouffroit luy-même.

℣. 23. *Ne craignez point, mon fils. Il eſt vray que nous ſommes pauvres ; mais nous aurons beaucoup de bien, ſi nous craignons Dieu, ſi nous nous retirons de tout peché, & ſi nous faiſons de bonnes œuvres.*

Qui ne diroit que c'eſt un pere Chrétien qui parle à ſon fils dans le tems de la loy nouvelle? Il avoit perdu ſes yeux ; & il étoit dans la pauvreté. Mais étant riche en pieté, il tiroit du bon tréſor de ſon cœur cette grande verité ; qu'un homme *qui a la crainte de Dieu, & qui s'éloignant du mal, fait tout le bien qu'il peut faire*, ne peut manquer d'être riche ; ſoit que dès ce monde Dieu luy rende avec uſure comme à Job les biens qu'il avoit perdus ; ſoit que Dieu, après avoir *enrichi ſon* ame par la perte des biens temporels, & par l'épreuve de pluſieurs afflictions, ſe réſerve à luy donner dans le ciel un tréſor auquel tous les biens de la terre ne meritent pas d'être comparez. Si nous ſommes donc ſaiſis de crainte étant pauvres, jettons les yeux de nôtre foy ſur ce pere aveugle & pauvre qui encourageoit ſon fils à ne rien craindre que de ne pas craindre le Seigneur, & de n'avoir pas aſſez d'horreur du peché. Et ſoyons très-convaincus, que toute autre crainte que nous avons pour ce qui regarde toutes les choſes temporelles, eſt une preuve de la foibleſſe

de

Digitized by Google

de nôtre foy, qui nous empêche d'enviſager dans la pauvreté que nous ſouffrons les deſſeins de la providence, qui en détachant nôtre cœur des biens de la terre, nous rend dignes de poſſeder tous les tréſors de Dieu même.

CHAPITRE V.

L'Ange Raphaël ſous la figure d'un homme ſe preſente au jeune Tobie pour l'accompagner dans ſon voyage. Ils ne ſont pas plûtôt partis que la mere du jeune Tobie ſe met à pleurer, comme ſi elle eût dû ne plus revoir ſon fils.

1. ALors Tobie répondit à ſon pere, & luy dit : Mon pere, je feray tout ce que vous m'avez commandé.

2. Mais je ne ſçay comment je pourray retirer cet argent. Cet homme ne me connoît point, & je ne le connois point auſſi ; quelle marque luy donneray-je *pour me faire connoître à luy* ? Je ne ſçay point auſſi le chemin par où l'on peut aller en ce païs-là.

3. Alors ſon pere luy répondit : J'ay ſon obligation entre les mains, & auſſi-tôt que vous la luy ferez voir, il vous rendra cet argent.

4. Mais allez chercher preſentement quelque

1. *TUnc reſpondit Tobias patri ſuo, & dixit : Omnia quæcumque præcepiſti mihi faciam, pater.*

2. *Quomodò autem pecuniam hanc requiram, ignoro : ille me noſcit, & ego eum ignoro : quod ſignum dabo ei ? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.*

3. *Tunc pater ſuus reſpondit illi, & dixit : Chirographum quidem illius penes me habeo : quod dum illi oſtenderis, ſtatim reſtituet.*

4. *Sed perge nunc, & inquire tibi aliquem fide-*

Digitized by Google

fidelem virum, qui eat tecum salva mercede sua: ut, dum adhuc vivo, recipias eam.

homme fidéle, qui puisse aller avec vous en le payant de sa peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis.

5. Tunc egressus Tobias invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, & quasi paratum ad ambulandum.

5. Tobie étant sorti ensuite, trouva un jeune homme fort bien fait qui étoit ceint, & comme prêt à marcher.

6. Et ignorans quòd Angelus Dei esset, salutavit eum, & dixit: Unde te habemus bone juvenis?

6. Et ne sçachant pas que ce fût un Ange de Dieu, il le salua, & luy dit: D'où venez-vous [a] mon bon jeune homme?

7. At ille respondit: Ex filiis Israël. Et Tobias dixit ei: Nosti viam, quæ ducit in regionem Medorum?

7. Il luy répondit: Je viens d'avec les enfans d'Israël [b]. Tobie luy dit: Sçavez-vous bien le chemin qui conduit au païs des Médes?

8. Cui respondit: Novi: & omnia itinera ejus frequenter ambulavi, & mansi apud Gabelum fratrem nostrum, qui moratur in Ragès civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis.

8. L'Ange luy répondit: Je le sçay: j'ay fait souvent tous ces chemins, & j'ay demeuré chez Gabelus nôtre frere qui demeure en la ville de Ragès au païs des Médes, qui est située sur la montagne d'Ecbatanes.

9. Cui Tobias ait: Sustine me obsecro, donec hæc ipsa nunciem patri meo.

9. Tobie luy repliqua, Je vous supplie d'attendre icy un peu, jusqu'à ce que j'aye dit à mon pere ce que vous venez de me dire.

10. Tunc ingressus

10. Alors Tobie étant ren-

Vers. 6. *Autr.* D'où êtes-vous?
Vers. 7. *Autr.* Je suis un des enfans d'Israël.

Digitized by Google

rentré *en ſa maiſon* rapporta tout cecy à ſon pere; lequel admirant cette rencontre, luy ordonna de prier ce jeune homme d'entrer.

Tobias, indicavit univerſa hæc patri ſuo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Etant donc entré il ſalua Tobie, & luy dit: Que la joye ſoit toûjours avec vous.

11. *Ingreſſus itaque ſalutavit eum, & dixit: Gaudium tibi ſit ſemper.*

12. Tobie luy répondit: Quelle joye puis-je avoir, moy qui ſuis toûjours dans les tenebres, & qui ne vois point la lumiere du Ciel?

12. *Et ait Tobias: Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris ſedeo, & lumen cæli non video?*

13. Le jeune homme luy répondit: Ayez bon courage; le tems approche auquel Dieu vous doit guérir.

13. *Cui ait juvenis: Fortì animo eſto, in proximo eſt ut à Deo curêris.*

14. Alors Tobie luy dit: Pourrez-vous mener mon fils chez Gabelus en la ville de Ragès au païs des Médes? & quand vous ſerez de retour, je vous donneray ce qui vous ſera dû pour vôtre peine.

14. *Dixit itaque illi Tobias: Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum? & cùm redieris, reſtituam tibi mercedem tuam.*

15. L'Ange luy dit; Je le meneray, & vous le rameneray.

15. *Et dixit ei Angelus: Ego ducam & reducam eum ad te.*

16. Tobie luy repartit: Dites-moy, je vous prie, de quelle famille êtes-vous, de quelle tribu?

16. *Cui Tobias reſpondit: Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu?*

17. L'Ange Raphaël luy répondit: Eſt-ce la famille du mercenaire qui doit

17. *Cui Raphaël angelus dixit: Genus quæris mercenarii, an ipſum mer-*

Digitized by Google

mercenarium, qui cum filio tuo eat ?

18. *Sed ne fortè solicitum te reddam, ego sum Azarias Ananiæ magni filius.*

19. *Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quòd voluerim cognoscere genus tuum.*

20. *Dixit autem illi Angelus : Ego sanum ducam, & sanum tibi reducam filium tuum.*

21. *Respondens autem Tobias, ait : Bene ambuletis, & sit Deus in itinere vestro, & Angelus ejus comitetur vobiscum.*

22. *Tunc paratis omnibus quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo & matri suæ, & ambulaverunt ambo simul.*

23. *Cùmque profecti essent, cœpit mater ejus flere, & dicere : Baculum senectutis nostræ tulisti, & transmisisti à nobis.*

conduire vôtre fils, ou le mercenaire luy-même que vous cherchez ?

18. Mais de peur que je ne vous donne de l'inquiétude, je suis Azarias fils du grand Ananias.

19. Tobie luy répondit : Vous êtes d'une race illustre. Mais je vous supplie de ne vous point fâcher, si j'ay desiré de connoître vôtre race.

20. L'Ange luy dit : Je meneray vostre fils, & je vous le rameneray en santé.

21. Tobie luy répondit : Que vostre voyage soit heureux ; que Dieu soit avec vous dans vostre chemin, & que son Ange vous accompagne toûjours.

22. Alors ayant preparé tout ce qu'ils devoient porter dans leur voyage, Tobie dit adieu à son pere & à sa mere, & ils se mirent tous deux en chemin.

23. Aussi-tôt qu'ils furent partis, sa mere commença à pleurer & à dire : Vous nous avez ôté le bâton de nostre vieillesse, & vous l'avez éloigné de nous.

24. Plût

24. Plût à Dieu que cet argent pour lequel vous l'avez envoyé, n'euſt jamais eſté *à nous.*

24. *Numquam fuiſſet ipſa pecunia, pro quæ miſiſti eum.*

25. Le peu que nous avions nous ſuffiſoit pour croire que ce nous étoit une aſſez grande richeſſe que de voir nôtre fils avec nous.

25. *Sufficiebat enim nobis paupertas noſtra, ut divitias computaremus hoc, quòd videbamus filium noſtrum.*

26. Tobie luy répondit: Ne pleurez point; nôtre fils fera ſon voyage, & il en reviendra dans une parfaite ſanté, & vos yeux le verront *encore.*

26. *Dixitque ei Tobias: Noli flere, ſalvus perveniet filius noſter, & ſalvus revertetur ad nos, & oculi tui videbunt illum.*

27. Car je croy que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regarde, & qu'ainſi il reviendra vers nous plein de joye.

27. *Credo enim quòd Angelus Dei bonus comitetur ei, & bene diſponat omnia, quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.*

28. A cette parole ſa mere ceſſa de pleurer, & elle ſe tût.

28. *Ad hanc vocem ceſſavit mater ejus flere, & tacuit.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 7. IL *luy répondit: Je viens d'avec les enfans d'Iſraël.*

L'Ange Raphaël apparoiſſant à Tobie ſous la forme d'un jeune homme très-bien fait, & ſe preſentant à luy dans le moment qu'il alloit chercher quelqu'un qui pût luy ſervir de guide dans ſon voyage, comme il le vit ceint & en la poſture d'une perſonne qui étoit prête à marcher, il le

Digitized by Google

le salua, & se hazarda de luy demander d'où il étoit. La réponse que luy fait l'Ange en luy disant; *Qu'il venoit d'avec les enfans d'Israël*, a donné lieu à quelques-uns de demander, s'il ne mentoit point; puis qu'étant un Ange, il venoit veritablement de la part de Dieu, qui l'envoyoit pour Tobie & pour Sara, & non *d'avec les enfans d'Israël*. Mais comme les Anges sont appellez dans l'Ecriture *des Esprits qui tiennent lieu de ministres étant envoyez pour exercer leur ministere en faveur de ceux qui doivent être les heritiers du salut*, il paroît très-naturel de regarder cet Ange comme l'un de ces Esprits que Dieu envoyoit pour les enfans d'Israël, & qui étant occupé à ce *ministere* de leur salut, venoit par son ordre trouver Tobie pour le conduire dans son voyage. Il est donc vray qu'il *venoit d'avec les enfans d'Israël*, s'il venoit de s'acquitter de son ministere envers les Israëlites. Hebr. 1. 14.

C'est une chose étonnante de voir d'une part cette activité & cette préparation perpetuelle où sont les Anges pour rendre service aux hommes, & pour procurer leur salut par tous les moyens qu'il plaît à Dieu de leur découvrir; & de voir de l'autre cette effroyable stupidité & cette lenteur inconcevable où sont les hommes mêmes pour tout ce qui regarde leur propre salut. Les uns sont dans la jouissance d'un parfait bonheur, & ne laissent pas de travailler de tout leur pouvoir à rendre les hommes heureux, comme s'il manquoit quelque chose à leur souveraine beatitude. Et les autres au contraire sont miserables, & dans l'attente d'une autre misere sans comparaison plus effroyable; & ils demeurent cependant dans un repos & dans une insensibilité qui passe tout ce qu'on en peut concevoir. Que l'exemple de ces Esprits bienheureux qui s'occupent avec tant de zele à tout ce qui peut contribuer à nôtre salut,

Digitized by Google

salut, soit au moins capable de nous exciter, & de nous donner quelque confusion d'une lâcheté si criminelle.

v. 8. *L'Ange luy répondit : Je le sçay ; j'ay fait souvent tous ces chemins, & j'ay demeuré chez Gabélus nôtre frere qui demeure en la ville de Ragès au païs des Médes, qui est située sur la montagne d'Ecbatane.*

L'Ange Raphaël ayant à vivre avec Tobie, s'accommode à la maniere ordinaire de parler des hommes ; & afin de luy faire entendre qu'il avoit une parfaite connoissance du chemin qui conduisoit à Ragès où demeuroit Gabélus, il luy témoigne qu'il l'avoit fait plusieurs fois ; non qu'il y eût marché comme font les hommes, luy qui étoit un pur esprit ; mais parce que les esprits se portent en un instant d'un lieu dans un autre, & qu'apparemment il avoit souvent reçu des ordres de Dieu pour aller en toutes ces villes où le peuple d'Israël étoit répandu, selon qu'il plaisoit à Dieu de se servir de son ministere pour le salut & la consolation de son peuple.

C'est sans doute en ce même sens qu'on peut expliquer encore ce que l'Ange Raphaël ajoûte ; *Qu'il avoit même demeuré chez Gabélus dans Ragès au païs des Médes* ; c'est-à-dire, qu'il avoit reçu un ordre de Dieu pour assister particulierement Gabélus dans sa pauvreté & dans sa captivité. Que s'il l'appelle *son frere*, c'est qu'il paroissoit à Tobie sous la figure d'un Israëlite comme luy. Mais de plus les Anges se regardant *comme les compagnons des hommes dans le service qu'ils rendent à Dieu*, ils peuvent bien les nommer leurs freres. Quelle consolation pour les vrais Israëlites, qui, selon la vraye signification de ce mot, s'appliquent serieusement à regarder Dieu, & à l'imiter dans leur conduite, d'être assurez que Dieu daigne ainsi charger ses Anges de prendre le soin de tout

Apoc. c. 19 10. Ib c. 22. 8.

Digitized by Google

tout ce qui les regarde, & de demeurer avec eux, comme l'Ange Raphaël demeura avec Gabélus, pour les assister & les soutenir dans leurs besoins, & les proteger contre tous leurs ennemis. Que si nous ne voyons point des yeux du corps ce qui se passe à l'entour de nous, il faut que la lumiere de la foy supplée au défaut des sens ; & que ce que l'Ecriture nous atteste être arrivé dans ces anciens tems à l'égard du peuple de Dieu, nous soit une preuve convaincante de ce qui arrive encore tous les jours à nôtre égard ; puisque ce qui se passoit alors étoit proprement, comme dit saint Paul, *une figure* de ce qui nous regardoit nous-mêmes ; & que *tout ce qui est écrit l'a été*, selon cet Apôtre, *pour nous servir d'instruction, à nous autres qui nous rencontrons à la fin des tems.* 1. Cor. c. 10. 11. Rom. c. 15. 4.

v. 12. 13. *L'Ange étant entré salua Tobie, & luy dit : Que la joye soit toûjours avec vous. Tobie luy répondit : Quelle joye puis-je avoir, moy qui suis toûjours dans les tenebres, & qui ne vois point la lumiere du Ciel ? Le jeune homme luy répondit : Ayez bon courage ; le tems approche, auquel Dieu vous doit guerir.*

Ce que l'Ange Raphaël dit à Tobie, en *luy souhaitant la joye*, étoit une maniere de se saluer ; & peut-être aussi un avis qu'il luy donnoit de ne pas trop écouter la tristesse naturelle que les sens pouvoient bien luy inspirer après la perte qu'il avoit faite de ses yeux. La réponse de Tobie fait connoître, qu'il n'étoit pas en effet insensible à cet accident. Et l'on est même surpris, de ce que celuy à qui l'Ecriture a rendu ce témoignage ; *Qu'il ne s'attrista* & *ne murmura point contre Dieu de ce qu'il l'avoit frappé par cette playe, mais qu'il luy rendit graces dans tous les jours de sa vie* ; dit icy à l'Ange qui luy avoit souhaité la joye ; *Quelle joye puis-je avoir, moy qui suis toûjours dans les tenebres, & qui ne vois point la lumiere du Ciel ?* Tob. c. 2. 13. & 14.

Digitized by Google

il ſemble en effet qu'il y a de la contradiction entre, *rendre toûjours graces à Dieu*, & être dans la triſteſſe. Cependant puiſque l'Ecriture nous aſſure, *qu'il rendit graces à Dieu en tout tems*, il faut ſans doute que cette action de graces ne ſoit pas incompatible avec la triſteſſe dont nous parlons. Ainſi l'on peut dire, que la vertu de Tobie n'étoit pas une vertu de Stoïcien; qu'elle ne conſiſtoit pas, en ce qu'il ne ſentoit point le mal qui luy étoit arrivé lors qu'il étoit tout d'un coup devenu aveugle; mais en ce que le ſentant, non ſeulement il ne murmuroit point contre Dieu, mais qu'il luy offroit ſes actions de graces tous les jours, comme à celuy qu'il ſçavoit être tout rempli de miſericorde pour ſes ſerviteurs, lors même qu'il les affligeoit.

Que s'il demande preſentement à l'Ange qui luy ſouhaite la joye; *Quelle joye il pouvoit avoir étant toûjours dans les tenebres & privé de la lumiere du Ciel*; c'eſt peut-être pour luy témoigner, non ſeulement que l'état où il ſe trouvoit n'étoit pas un état de joye par luy-même; mais encore que les opprobres qu'il recevoit de la part de ſes amis & de ſa femme luy faiſoient avec beaucoup de raiſon aſpirer à *la lumiere du Ciel*, qui luy étoit infiniment deſirable dans l'extremité où il ſe voyoit reduit.

Le ſilence qu'il garda après la réponſe que luy fit l'Ange, lors qu'il l'aſſura, *Que le tems étoit proche que Dieu le devoit guerir*, ſemble pouvoir confirmer ce ſentiment. Car on ne voit point qu'à cette parole de l'Ange, qui paroiſſoit aſſez claire, il ait témoigné ni aucune joye, ni aucun empreſſement pour être gueri. Et l'on ne ſçauroit aſſez s'étonner du peu de curioſité qu'il eut en ce point, n'ayant fait aucune demande pour ſçavoir comment ce qu'on luy diſoit pourroit arriver. Il ſe contenta de demander à cet Ange qu'il prenoit pour

Digitized by Google

pour un jeune homme, s'il pourroit mener son fils chez Gabelus en la ville de Rages.

v. 17. L'Ange Raphaël luy répondit : Est-ce la famille du mercenaire qui doit conduire vôtre fils, ou le mercenaire luy même que vous cherchez ?

Ce qui est de même, que s'il luy eût dit : D'où vient que vous vous embarrassez de vouloir connoître quelle est ma famille ? Et ne vous suffit-il pas d'avoir rencontré un guide tel que vous le cherchiez, qui soit prêt d'accompagner vôtre fils dans son voyage pour le prix que vous voudrez luy donner ? C'étoit ainsi que Raphaël se cachoit sous l'apparence d'un mercenaire, pour rendre service à Tobie sans être connu.

Que si néanmoins nous examinons de plus près la réponse de Raphaël, nous y pourrons reconnoître quelle étoit la veritable intention de Tobie dans cette curiosité apparente. Car il est certain qu'étant aussi sage & aussi pieux qu'il étoit, il se devoit assurer, autant qu'il étoit en son pouvoir, de la naissance de celuy qu'il devoit donner pour guide à son fils dans son voyage ; & il avoit lieu d'apprehender, qu'un jeune homme, qui ne luy étoit pas connu, ne fût pas peut-être aussi sage & aussi reglé qu'il le devoit être pour accompagner le jeune Tobie, qu'il avoit eu soin d'élever toûjours dans la pieté & dans la crainte de Dieu. Lors donc que l'Ange luy demanda ; *si c'étoit la famille du mercenaire, ou le mercenaire luy-même qu'il cherchoit*, l'on pourroit peut-être expliquer cecy, comme s'il avoit voulu luy faire entendre, qu'il comprenoit bien, qu'en luy demandant quelle étoit sa famille, il luy demandoit qui il étoit luy-même.

v. 18. 19. Mais de peur que je ne vous donne de l'inquiétude, je suis Azarias fils du grand Ananias. Tobie luy répondit : Vous êtes d'une race illustre.

Digitized by Google

Mais je vous suplie de ne vous point fâcher, si j'ay desiré de connoître vôtre race.

Apud Augustin. serm. 226. de tempor. In append. de Divers. serm. 65. tom. 10.

Un ancien Pere nous fait remarquer, que si celuy qui paroissoit à Tobie sous la forme d'un jeune homme luy avoit dit : Je suis l'Ange Raphaël, il l'auroit épouvanté tout-d'un-coup ; & se seroit mis hors d'état de luy rendre le service dont l'ordre de Dieu l'avoit chargé. Il faloit donc, ajoûte-t-il, que Tobie s'étant rendu digne par sa charité envers les morts & par ses aumônes, d'avoir un Ange pour servir de guide à son fils, & pour le guerir luy-même, que cet Ange se cachât à luy ; ce qu'il fit en luy disant ; *Je suis Azarias fils du grand Ananias.* Cette réponse surprend d'abord & porte à croire qu'il est difficile de la justifier de mensonge. Mais il est bon avant que de l'éclaircir, de se bien convaincre que les Anges continuellement attentifs à regarder & à aimer la verité qui est Dieu même, ne peuvent jamais mentir, ni blesser en aucune sorte cette verité adorable. Ce principe étant supposé, les Interprétes expliquent cecy en cette maniere. De même, disent-ils, que les actions des Anges conversans parmi les hommes, ne doivent pas être regardées comme des actions humaines, mais comme des actions semblables en apparence à celles des hommes, & qui neanmoins signifient quelque chose de different ; par exemple, lors qu'ils paroissent manger, ils nous font connoître, qu'ils jouïssent devant Dieu d'une viande & d'un breuvage invisible & immortel ; aussi leurs paroles doivent être prises plûtôt comme des signes qui expriment certains mysteres, que selon leur signification propre & naturelle. Ces paroles ; *Je suis Azarias fils du grand Ananias*, se doivent donc expliquer d'une maniere figurée, de cette sorte. *Azarias* signifie, secours de Dieu : Et *Ananias*, ou *Hananéel*, comme le porte le texte Hebreu, signi-

Estius in Tob. c. 5. 7. Tirin. Menoch. in hunc loc.

Digitized by Google

signifie, grace & don de Dieu. Ainsi l'ange Raphaël marquoit par cette réponse figurée qu'il étoit veritablement envoyé de Dieu pour l'assister & luy procurer plusieurs graces. Car les anges, comme le témoigne saint Gregoire, n'ont point de noms qui leur soient propres; mais ils se nomment par rapport au ministére pour lequel ils sont envoyez vers les hommes. *Gregor. Magn. in Evangel. homil. 34.*

On explique néanmoins encore ces mêmes paroles d'une autre maniere, qui paroît fort naturelle. C'est que l'Ange Raphaël ayant pris veritablement la forme d'Azarias fils du grand Ananias, qui étoient des gens d'un nom illustre parmi Israël, il pouvoit dire, qu'il étoit cet Azarias, en étant vraiment l'image; de même qu'on voit & dans la Genése, & ailleurs, que l'Ange de Dieu qui s'apparoissoit à Jacob ou aux autres Patriarches, prenoit luy-même le nom de Dieu, à cause qu'il representoit sa personne; & que l'image de saint Pierre ou des autres Saints, s'appelle ordinairement, saint Pierre, ou porte le nom de chaque Saint qu'il represente. *Genes. c. 31. v. 11. 13.*

Il est étonnant que Tobie ayant entendu prononcer ce nom illustre d'Ananias, ne s'enquit point comment Azarias son fils se voyoit reduit à gagner sa vie comme un mercenaire. Mais il est assez inutile de vouloir tout penetrer dans des choses que l'on sçait certainement avoir été conduites par la sagesse invisible de l'Esprit de Dieu, lequel arretoit quand il luy plaisoit toute la curiosité des hommes. Et d'ailleurs il n'est pas fort difficile de s'imaginer que dans un tems de captivité, telle qu'étoit celle d'Israël, les hommes les plus illustres ayent pû être confondus avec les moindres; puisque tous avoient été enlevez de leur païs & dépouillez de leurs biens.

Le Grec porte, que Tobie répondit à l'Ange; Qu'il étoit son parent; Qu'il avoit connu *Ananias*

Digitized by Google

nias & *Jonathas* les enfans du grand *Samaïas*, lors qu'il alloit conjointement avec eux à Jeruſalem pour adorer Dieu, & y offrir les premiers-nez & les decimes ; parce qu'ils ne s'étoient point laiſſé tromper comme les autres Iſraëlites leurs freres, en s'abandonnant à l'idolatrie.

¶. 26. 27. Nôtre fils fera ſon voyage & reviendra vers nous dans une parfaite ſanté. . . . . Car je crois que le bon Ange de Dieu l'accompagne, & qu'il regle tout ce qui le regarde, & qu'ainſi il reviendra vers nous plein de joye.

Eſtius. Cornel. à Lap. in hunc loc.

Ces paroles de Tobie ne ſont pas moins fortes ſans doute que l'exemple de Raphaël, pour nous convaincre que Dieu a confié le ſoin des hommes aux Anges, & qu'il ſe ſert de leur miniſtere pour les conduire durant cette vie au milieu de tant de perils dont ils ſont environnez. Que s'il a daigné leur confier le ſoin de nôtre ſalut, on ne peut nier qu'ils n'intercedent auſſi pour nous : & qu'ainſi c'eſt contre toute ſorte de raiſon que les heretiques de ces derniers tems ont oſé nier que les Saints ayent aucune connoiſſance de ce qui regarde les vivans. Car puiſque les Anges ſont chargez de leur conduite, il faut neceſſairemen qu'ils connoiſſent ce qui les regarde. Et s'il eſt vray qu'ils connoiſſent leurs beſoins, comment ſeroit-il poſſible que la charité qui les unit tres-étroitement avec eux, ſe diſpensât d'offrir à Dieu ces mêmes beſoins des perſonnes dont la conduite leur eſt confiée ? Auſſi nous avons déja remarqué, que le ſaint Ange Raphaël preſentoit devant le Seigneur la priere de Tobie, lors qu'il prioit avec larmes, & qu'il enſeveliſſoit les morts.

Le Fils de Dieu a parlé luy-même de ces Eſprits bien heureux qui ſont établis les gardiens des hommes, lorſqu'il dit pour empêcher qu'on ne ſcandaliſe les petits ; *Que leurs Anges voyent ſans ceſſe le viſage du Pere éternel.* On doit donc avoir une vraye

Digitized by Google

vraye confiance en ces saints Ministres de nostre Dieu, qui bien qu'appliquez à regarder cet objet souverainement aimable qui fait leur bonheur, ne laissent pas de s'abaisser charitablement vers nous, afin de nous *accompagner*, comme dit icy Tobie, & de *regler toutes choses pour nôtre avantage.* Mais combien en même tems devons-nous apprehender de ne nous pas tenir inviolablement unis à ces fidéles protecteurs de nostre salut, & de ne pas coöperer avec eux à ce qui peut comprendre l'ingratitude & le malheur de celuy qui quite volontairement la compagnie & la conduite du saint Ange que Dieu même luy a donné pour ami, afin de se joindre à son ennemi, & de le suivre dans tout ce qu'il luy inspire pour le perdre ?

CHAPITRE VI.

Le jeune Tobie jette un grand cri à la veuë d'un poisson qu'il croioit l'aller devorer. L'Ange le rassure; il prend ce poisson par les ouyes & l'entraîne à terre. Il vuide ses entrailles, & met à part le cœur, le fiel & le foye, pour en faire de certains remedes. Il va par le conseil de l'Ange loger chez Raguel pere de Sara, & luy demande sa fille en mariage. L'ange luy apprend la maniere sainte dont il devoit se conduire dans son mariage.

1. *Profectus est autem Tobias, & canis sequutus est eum, & mansit prima mansione juxta fluvium Tigris.*

2. *Et exivit ut lavaret pedes suos, & ecce*

1. Tobie se mit donc en chemin, le chien *de la maison* l'ayant suivi; & il demeura pour la premiere nuit en un lieu proche du fleuve du Tigre.

2. Estant allé laver ses pieds, un très-grand poisson

Digitized by Google

son sortit de l'eau, pour le dévorer.

3. Ce qui l'ayant rempli de frayeur, il jetta un grand cri, en disant: Seigneur, il se va jetter sur moy.

4. L'Ange luy dit: Prenez-le par les ouies, & entraînez-le à vous; ce qu'ayant fait, il le tira sur la terre; & le poisson commença à faire quelques mouvemens & à se débattre à ses pieds.

5. Alors l'Ange luy dit: Vuidez les entrailles de ce poisson, & prenez-en le cœur, le fiel & le foye, parce qu'ils vous seront necessaires pour en faire des remedes très-utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit aussi rôtir *une partie de* la chair [a], qu'ils emporterent avec eux; ils saléren le reste qui leur devoit suffire jusqu'à ce qu'ils arrivassent à Ragès au païs des Médes.

7. Alors Tobie s'adressant à l'Ange, luy dit: Mon frere Azarias, je vous supplie de me dire quels sont les remedes que l'on peut tirer de ce que vous avez voulu que nous gardassions de ce poisson.

8. L'Ange luy répondit: Si vous mettez sur les

piscis immanis exivit ad devorandum eum.

3. *Quem expaveſcens Tobias clamavit voce magna, dicens: Domine, invadit me.*

4. *Et dixit ei Angelus: Apprehende branchiam ejus, & trahe eum ad te. Quod cùm feciſſet, attraxit eum in ſiccum, & palpitare cœpit ante pedes ejus.*

5. *Tunc dixit ei Angelus: Exentera hunc piſcem, & cor ejus, & fel, & jecur repone tibi: ſunt enim hæc neceſſaria ad medicamenta utiliter.*

6. *Quod cùm feciſſet, aſſavit carnes ejus, & ſecum tulerunt in via: cetera ſalierunt, quæ ſufficerent eis, quouſque pervenirent in Rages civitatem Medorum.*

7. *Tunc interrogavit Tobias Angelum, & dixit ei: Obſecro te Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebunt iſta quæ de piſce ſervare juſſiſti?*

8. *Et reſpondens Angelus, dixit ei: Cordis*

[a] 6. *lettr.* Aſſavit carnes.

dis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, sive à viro, sive à muliere, ita ut ultrà non accedat ad eos.

charbons une partie de son cœur", la fumée qui en sort, chasse tous les démons, soit d'un homme, soit d'une femme, ensorte qu'ils ne s'en approchent plus.

9. Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, & sanabuntur.

9. Son fiel est bon pour oindre les yeux où il y a quelque taye, & il les guerit.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus ?

10. Tobie luy dit ensuite : Où voulez-vous que nous logions ?

11. Respondensque Angelus, ait : Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, & hic habet filiam nomine Saram, sed neque masculum, neque fœminam ullam habet aliam præter eam.

11. L'Ange luy répondit : Il y a icy un homme qui s'appelle Raguël, qui est de vos proches & de vôtre tribu. Il a une fille nommée Sara qui est unique, n'ayant ni fils ni filles hors elle seule.

12. Tibi debetur omnis substantia ejus, & oportet eam te accipere conjugem.

12. Tout son bien vous doit revenir, & il faut que vous épousiez cette fille.

13. Pete ergo eam à patre ejus, & dabit tibi eam in uxorem.

13. Demandez-la donc à son pere, & il vous la donnera en mariage.

14. Tunc respondit Tobias, & dixit : Audio quia tradita est septem viris, & mortui sunt : sed & hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

14. Tobie luy répondit : J'ay ouï dire qu'elle avoit déja épousé sept maris, & qu'ils sont *tous* morts, & on m'a dit aussi qu'un démon les avoit tuez.

℣. 8. les 70. le cœur & le foye.

Digitized by Google

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive, & que comme je suis fils unique, je ne cause à mon pere & à ma mere une affliction capable de conduire leur vieillesse jusqu'au tombeau.

15. *Timeo ergo, ne fortè & mihi hæc eveniant: & cùm sim unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.*

16. L'Ange Raphaël luy repartit : Ecoutez-moy, & je vous apprendray qui sont ceux sur qui le démon a du pouvoir.

16. *Tunc Angelus Raphaël dixit ei: Audi me, & ostendam tibi qui sunt, quibus prævalere potest dæmonium.*

17. Lorsque des personnes s'engagent tellement dans le mariage qu'ils banissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison, le démon a pouvoir sur eux.

17. *Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum à se & à sua mente excludant, & suæ libidini ita vacent, sicut equus & mulus quibus non est intellectus, habet potestatem dæmonium super eos.*

18. Mais pour vous après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours, & ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.

18. *Tu autem cùm acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, & nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea.*

19. Cette même nuit mettez dans le feu le foye du poisson, & il mettra le démon en fuite.

19. *Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.*

20. La seconde nuit vous serez associé aux

20. *Secundâ verò nocte, in copulatione sanctæ*

Digitized by Google

sanctorum patriarcharum admittêris.

saints Patriarches.

21. *Tertia autem nocte, benedictionem consequêris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.*

21. La troisiéme nuit vous recevrez la benediction de Dieu, afin qu'il naisse de vous deux des enfans dans une parfaite santé.

22. *Transacta autem tertia nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quàm libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.*

22. La troisiéme nuit étant passée, vous prendrez cette fille dans la crainte du Seigneur, & dans le desir d'avoir des enfans, plutôt que par un mouvement de passion, afin que vous ayez part à la benediction de Dieu, ayant des enfans de la race d'Abraham.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 5. *Alors l'Ange luy dit : Vuidez les entrailles de ce poisson, & prenez-en le cœur, le fiel & le foye, parce qu'ils vous seront necessaires pour en faire des remedes très-utiles.*

Les Interprétes sont fort en peine de connoître quel a été ce poisson monstrueux qui sortit de l'eau dans le tems que Tobie alla se laver les pieds dans le Tigre, & qui pensa le dévorer. Les uns ont dit que c'étoit une baleine; les autres un crocodile, & d'autres enfin un certain poisson dont il est parlé dans Pline, qui est fort grand, & très-carnacier; dont les dents sont faites en forme de scie, & dont la veuë même imprime de la terreur. Les plus habiles rejettent absolument les deux premiers sentimens; la baleine étant un monstre de mer, & non un poisson du Tigre; outre

Plin. l. 11. c. 7.

Digitized by Google

outre que Tobie n'auroit jamais pû l'entraîner à ſoy tout ſeul ; & le crocodile n'étant point de la nature des poiſſons qui ont des ouyes, & qui ſe debattent étant hors de l'eau, ſelon qu'il eſt dit de celuy-cy, mais vivant également & dans l'eau & ſur la terre. C'eſt donc au dernier qu'on s'eſt arrêté, comme à celuy qui paroît avoir plus de rapport avec ce que l'Ecriture en dit icy ; parce que le même hiſtorien dont on a parlé témoigne, que ce poiſſon a un très-grand fiel, dont la proprieté naturelle eſt de détacher & de nettoyer les tayes qui ſe forment ſur les yeux.

Quoy qu'il en ſoit, on ne doit point regarder ce qui arriva alors comme un effet du hazard, mais comme quelque choſe de ſurnaturel & comme un effet viſible de la providence & de la toute-puiſſance de celuy qui avoit daigné envoyer ſon Ange pour accompagner ſon ſerviteur ; car tout eſt miraculeux & divin dans cette hiſtoire. Ainſi il faut nous repreſenter que le même Dieu qui commanda ſi long-tems depuis à ſaint Pierre, *d'aller à la mer, d'y jetter ſa ligne, de tirer à ſoy le premier poiſſon qui s'y prendroit, d'ouvrir ſa gueule, d'y prendre une piece d'argent de quatre dragmes qu'il y trouveroit, & de la donner pour luy & pour ſoy à ceux qui étoient commis pour recevoir le tribut*, étoit celuy qui par l'operation de ſa vertu inviſible conduiſit alors au bord du Tigre ce grand poiſſon. Il remplit d'abord Tobie de frayeur. Mais il n'étoit envoyé que pour l'aſſurer plus ſenſiblement de la divine protection, par la maniere dont Raphaël luy parla, & par la force que Dieu même luy donna, lors qu'il entraîna ſur la terre ce monſtre qui le vouloit devorer. Et il étoit deſtiné encore pour luy procurer un double remede tant pour luy-même, que pour ſon pere.

Matth. 17. 26.

Comme nous devons, ſelon la doctrine de ſaint

Digitized by Google

saint Augustin, chercher principalement JESUS-CHRIST dans les saintes Ecritures, nous pouvons bien regarder avec un ancien sous la figure de ce grand poisson qui sortit du Tigre & qui vouloit dévorer Tobie, JESUS-CHRIST même, que saint Augustin témoigne nous avoir aussi été representé par cet autre poisson que les Apôtres trouvérent sur les charbons en revenant de la pêche après sa résurrection. „ Le Seigneur, dit-il, donna à manger à ses disciples de ce poisson qu'ils trouvérent „ sur les charbons, auquel il fit ajoûter quelques-„ uns de ceux qu'ils avoient pêchez; & du pain „ qu'ils apperçurent au même lieu. Ce poisson „ rôti, continuë-t-il, nous figure JESUS-CHRIST „ dans sa passion : *Piscis assus Christus est passus.* Il „ est encore luy-même ce *pain* vivant qui est „ descendu du ciel. Et c'est avec luy que l'Eglise „ s'incorpore pour pouvoir participer à l'éternelle „ beatitude.„

Apud Augustin. de sanct. serm. 28. tom. 10. pag. 417. Item Augustin. in Joan. trac. 123. tom. 9. pag. 231. Optat. Milevit. in 3. cont. Parmen.

En suivant cette pensée de saint Augustin, ne pourroit-on pas bien dire avec un ancien Pere que ce grand poisson qui sortit du Tigre, en apparence povr dévorer le jeune Tobie, & qui venoit en effet pour luy servir de nourriture & de remede, nous figuroit JESUS-CHRIST, qui étant sorti dans le cours des siecles du milieu des eaux, c'est-à-dire du milieu des peuples, pour paroître dans le monde, a dû remplir tous les hommes de frayeur, comme s'il étoit venu pour vanger son Pere & pour consumer tant de criminels par les rigueurs de sa justice ? Mais les hommes ayant été les plus forts en apparence, se sont rendu maîtres de ce grand poisson, luy ont *ouvert les entrailles* en luy ouvrant le côté, en ont tiré *le cœur, le fiel, & le foye*; c'est-à-dire, ont retiré de son sang qu'ils ont répandu, & de toutes les parties de son corps les plus necessaires à la vie qu'ils luy ont ôtée, des remedes tout divins, & pour

Digitized by Google

pour chaſſer le démon, & pour éclairer le monde qui étoit dans l'aveuglement.

S. Optat. Milevit. contr. Parmenian. l. 3. ſub initium.

C'eſt ce poiſſon tout divin, dit un ſaint Pere, qui étant plongé dans les eaux du baptême, les rend par la force de ſa ſainte invocation une piſcine ſacrée d'une vertu efficace pour le ſalut des pecheurs. Et l'on trouve même, ſelon la remarque de ce Pere, dans l'aſſemblage des lettres qui compoſent le mot Grec ἰχθὺς, qui ſignifie poiſſon, le commencement de tous les noms auguſtes qui appartiennent à JESUS-CHRIST; ſçavoir, *Jeſus Chriſtus, Dei filius, ſalvator.* C'eſt ce poiſſon tout myſterieux qui en un ſens eſt venu pour nous dévorer, c'eſt-à-dire pour nous changer heureuſement en la ſubſtance de ſon corps myſtique; de la même maniere qu'il fut ordonné à celuy qui le repreſentoit dans l'Egliſe, de *tuer & de manger* tous les animaux impurs, c'eſt-à-dire, les infidéles, pour les faire entrer dans le corps de JESUS-CHRIST.

v. 8. 9. L'Ange luy répondit: Si vous mettez ſur les charbons une partie de ſon cœur, la fumée qui en ſort chaſſe tous les démons, ſoit d'un homme, ſoit d'une femme, enſorte qu'ils ne s'en approchent plus. Son fiel eſt bon pour oindre les yeux où il y a quelques taye; & il les guerit.

L'on peut demander avec quelques Interprétes ſi c'étoit une vertu naturelle attachée au cœur & au foye de ce poiſſon, qui chaſſoit ainſi les démons. Quelques-uns n'ont pû le croire. Mais rien n'empêche ſans doute que l'on ne croye que Dieu l'y avoit imprimée naturellement; puiſque ceux qui ont quelque connoiſſance de la nature ſont très-convaincus, que le démon agiſſant ſouvent avec des choſes naturelles pour cauſer du mal aux hommes, ce mal peut auſſi être repouſſé par la vertu qu'il a plu à Dieu d'imprimer pour nôtre avantage dans pluſieurs ſimples. Nous pou-

Digitized by Google

pouvons bien cependant ajoûter avec un Auteur, que la vertu naturelle que la main du Tout-puissant avoit imprimée dans ces parties du poisson qui fut entraîné sur la terre par Tobie, fut visiblement secondée par le saint Ange Raphaël ; puis qu'il est dit dans la suite, qu'en même tems que Tobie mit une partie du foye du poisson sur les charbons, cet Esprit celeste *se rendit maître du démon, & le lia dans le desert de la haute Egypte.* *Cornel. à Lapid.*

Un sçavant Auteur a crû que ce que l'Ange disoit à Tobie, se pouvoit peut-être expliquer encore d'une maniere spirituelle & figurée ; & qu'ainsi en luy ordonnant de brûler le cœur & le foye de ce poisson, c'est comme s'il luy avoit fait entendre en termes obscurs ce que l'Eglise chante dans ses hymnes ; brûlez les reins & le foye malade avec un feu salutaire ; *lumbos jecurque morbidum adure igne congruo* ; c'est-à-dire, que comme le cœur marque l'esprit & la volonté, & le foye la concupiscence qui est renfermée dans le sang, il l'avertissoit par le signe de cette figure exterieure, que s'il vouloit mettre en fuite le demon, il faloit que le feu ardent de l'amour de Dieu embrazât son cœur, & qu'il moderât l'ardeur des sens & de la concupiscence, parce que d'un cœur ainsi embrazé par la charité la priere s'élevoit comme un encens & comme un parfum excellent, qui se portoit jusqu'à Dieu & avoit la force de chasser, ainsi que le dit JESUS-CHRIST même, les demons les plus obstinez. *Hoc genus non ejicitur nisi per orationem*, &c. *Estius in hunc loc.* *Matth. c. 17. 20.*

Mais disons encore, en suivant la premiere explication que les saints Peres nous ont engagez à donner à ce passage, que ç'a été proprement *le cœur* de ce poisson mysterieux mis sur les charbons, c'est-à-dire, l'ardeur de la charité ineffable de JESUS-CHRIST consumé sur le bucher de la croix,

Digitized by Google

croix, qui a imprimé de la frayeur à tous les demons; que son sang divin representé par *son foye*, & consumé par le feu de ce même amour a poussé jusques au Ciel *une fumée* & un parfum d'une vertu toute-puissante contre toute la fureur des Esprits malins; & que l'amertume de sa passion & de sa croix figurée par *le fiel*, a eu la force, comme le dit un Ancien, de guerir l'aveuglement & d'éclairer de nouveau les yeux du monde. *Per amaritudinem fellis afflatus est cæcus, & illuminatus est mundus.* C'est de sa chair toute divine que tous ceux qui sont conduits par Raphaël comme Tobie, c'est-à-dire, tous les fideles, sont nourris pendant cette vie mortelle, figurée par le voyage de ce saint homme.

Apud August. de sanct. Erm. 28.

Saint Prosper expliquant aussi cette histoire dans le même sens que nous venons de representer; c'est-à-dire, faisant l'application de cette figure à JESUS-CHRIST, dit; Que ce poisson divin étant devenu le remede souverain du monde par le feu de sa Passion, guerit ainsi Marie la pechereſſe, lors qu'il chassa sept demons du fonds de son cœur; qu'il nourrit de luy-même ses disciples sur le rivage après sa resurrection; & qu'il s'offre encore à tout le monde en qualité de nourriture sous la figure de ce poisson mysterieux, qui aiant été comme *rôti* par l'ardeur de ses souffrances, tire comme du milieu de ses entrailles des remedes tout-puissans dont nous sommes tous les jours & éclairez & nourris. *Satians ex seipso in littore discipulos, & toti se offerens mundo ἰχθὺν, piscis in sua passione decoctus, cujus ex interioribus remediis quotidie illuminamur & pascimur.*

Prosp. de Promiss. part. 2. cap. 39.

℣. 11. 12. *Il y a icy un homme qui s'appelle Raguël, qui est de vos proches & de vôtre tribu. Il a une fille nommée Sara qui est unique. ℣. Tout son bien vous doit revenir: & il faut que vous épousiez cette fille.*

Ni

Digitized by Google

Ni Tobie le pere, ni Tobie le fils n'avoient point parlé à Raphaël, à ce qui paroît, d'aucun mariage. Mais Dieu qui avoit sur eux ses desseins chargea l'Ange qui conduisoit ce jeune homme de luy procurer un mariage aussi saint que fut celuy dont il est parlé icy. On peut demander comment cet Ange luy dit ; Que *tout le bien de Raguël luy étoit dû, & qu'il faloit qu'il épousât sa fille unique* nommée Sara. A quoy l'on répond que par la loy de Moïse il avoit été ordonné que si une fille n'avoit point de frere, elle devoit épouser quelqu'un de ses proches & de sa tribu, afin que les biens qui avoient été partagez entre les tribus & les familles, ne passassent point en d'autres tribus & d'autres familles. Tobie étant donc de la tribu & de la famille de Raguël, c'étoit à luy qu'il appartenoit d'épouser Sara sa fille unique : & il étoit vray de dire ; *Que tout le bien de Raguël luy étoit dû*, parce qu'il étoit son plus proche parent, comme on le verra ensuite. Peut-être aussi que l'Ange luy parloit de cette sorte, parce que c'étoit un mariage ordonné de Dieu ; & que sa sainte volonté devant s'accomplir necessairement, tout ce bien luy étoit dû selon cet ordre du souverain maître qui en avoit ainsi disposé.

Estius in hunc loc. Numer. c. 26. & 27.

℣. 17. *Lorsque des personnes s'engagent tellement dans le mariage, qu'ils bannissent Dieu de leur cœur & de leur esprit, & qu'ils ne pensent qu'à satisfaire leur brutalité, comme les chevaux & les mulets qui sont sans raison, le démon a pouvoir sur eux.*

La raison qui distingue l'homme d'avec la bête, est capable toute seule de luy faire entendre, que c'est pour la generation des enfans qu'il doit songer au mariage ; & que Dieu, comme parle l'Ecriture, a créé l'homme mâle & femelle pour ce sujet. Que si l'on consulte la lumiere de la pieté & de la foy, l'on sera encore plus convaincu,

Gen. c. 1. Matth. 19.

vaincu, que lors qu'on veut se marier chrétiennement, on doit penser à se rendre digne de donner des saints à l'Eglise, qui servent Dieu en esprit & en verité. On peut dire cependant qu'il n'y a rien de si rare que ces sortes de mariages; & qu'il n'est rien au contraire de si commun que de voir des gens qui se marient en la maniere que le Saint-Esprit le represente en ce lieu par la bouche du saint Ange Raphaël, des gens qui au lieu d'invoquer Dieu & de le prier d'être present à leur mariage pour le rendre vraiment saint, le *bannissent* au contraire *de leur cœur & de leur esprit*, & se portent avec *une brutalité de bêtes* à une action que le Sacrement & la benediction de l'Eglise doit rendre sainte.

August. de Civit. Dei. lib. 14. c. 21. & seq.

Que si l'on faisoit quelque attention à ce que saint Augustin a dit dans son excellent ouvrage *de la Cité de Dieu*, touchant l'admirable pureté qui auroit accompagné la generation des enfans dans le Paradis terrestre, en cas que l'homme n'eût point peché; & si l'on considerois, que le mariage étant un Sacrement établi par JESUS-CHRIST, tend à reformer avec sa grace les suites funestes de ce peché; on travailleroit sans doute avec plus de soin à se rendre digne de toute la grace qu'il a plu à Dieu d'attacher à un si grand Sacrement; & l'on aspireroit de tout son cœur à acquerir quelque chose de cette admirable pureté qui auroit regné dans le corps de l'homme, si l'homme ne s'étoit point revolté contre son Dieu.

℣. 18. *Mais pour vous, après que vous aurez épousé cette fille, étant entré dans la chambre, vivez avec elle en continence pendant trois jours; & ne pensez à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.*

C'est le Saint-Esprit qui parle à Tobie par la bouche de cet Ange, & qui luy apprend que le moyen de se sauver de la mort que le demon Asmodée avoit causée aux sept maris de Sara, étoit de se con-

Digitized by Google

contenir pendant trois jours par un mouvement de pieté, & d'avoir recours à la priere. Si l'on faiſoit à preſent quelque propoſition de cette nature à ceux qui s'engagent dans le mariage, leur eſprit ſans doute en ſeroit effarouché. Auſſi l'Egliſe n'éxige point de ſes enfans une conduite ſi peu proportionnée à leur foibleſſe. Mais au moins, lors qu'elle les fait ſouvenir en les mariant de la pureté incomparable du jeune Tobie & de Sara, elle a deſſein de leur inſpirer, autant qu'il eſt en ſon pouvoir, un vray deſir de ſe conſerver dans toute la chaſteté conjugale, d'invoquer Dieu au fonds de leur cœur, de l'avoir ſans ceſſe preſent dans l'eſprit, & de le preſſer par leurs prieres de répandre & ſur eux-mêmes & ſur leurs enfans toutes les benedictions qu'il a attachées à un mariage qui eſt digne d'un Chretien.

v. 19. 20. 21. *Cette même nuit mettez dans le feu le foye du poiſſon; & il mettra le demon en fuite. La ſeconde nuit vous ſerez aſſocié aux ſaints Patriarches. La troiſiéme nuit vous recevrez la benediction de Dieu, afin qu'il naiſſe de vous deux des enfans dans une parfaite ſanté.*

L'Ange Raphaël marque à Tobie trois avantages differens qu'il retireroit de la priere chaſte & humble qu'il feroit avec Sara trois nuits de ſuite, avant que de conſommer leur mariage. Le premier étoit, que le demon ſeroit mis en fuite. Le ſecond, que Tobie ſeroit aſſocié aux ſaints Patriarches, c'eſt-à-dire, qu'il ſeroit rendu participant des merites & de la ſainteté d'Abraham & des autres anciens Patriarches, pour pouvoir vivre chaſtement avec Sara, ainſi qu'ils avoient vécu avec leurs femmes. Et le troiſiéme, qu'il naîtroit d'eux de ſaints Enfans, qui ſeroient dignes, comme il eſt dit dans la ſuite, de la race d'Abraham.

Menoch. in hunc. loc. Cornel. à Lapid.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Raguël a d'abord de la peine à donner sa fille au jeune Tobie, dans l'apprehension qu'il avoit qu'il ne luy arrivât ce qui étoit arrivé aux sept maris qu'elle avoit déja eus : mais il y consent enfin par le conseil de l'Ange.

1. ILs entrerent ensuite chez Raguël, qui les reçut avec joye.

1. INgressi sunt autem ad Raguelem, & suscepit eos Raguel cum gaudio.

2. Et lorsque Raguël eut jetté les yeux sur Tobie, il dit à Anne sa femme : Que ce jeune homme ressemble à mon cousin " !

2. Intuensque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori suæ : Quàm similis est juvenis iste consobrino meo !

3. Après cela il leur dit : D'où êtes-vous nos jeunes freres ? Ils luy répondirent : Nous sommes de la tribu de Nephthali, du nombre des captifs de Ninive.

3. Et cùm hæc dixisset, ait : Unde estis juvenes fratres nostri ? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali sumus, ex captivitate Ninive.

4. Raguël leur dit : Connoissez-vous mon frere " Tobie ? Ils luy repartirent : Nous le connoissons.

4. Dixitque illis Raguel : Nostis Tobiam fratrem meum ? Qui dixerunt : Novimus.

5. Et comme Raguël disoit beaucoup de bien de Tobie, l'Ange luy dit : Tobie dont vous nous demandez des nouvelles, est le pere de ce jeune homme.

5. Cumque multa bona loqueretur de eo, dixit Angelus ad Raguelem : Tobias de quo interrogas, pater istius est.

6. Raguël s'avançant

6. Et misit se Raguel,

Vers. 2. *Expl.* le Grec ajoûte, *Tobie*.
Vers. 4. *Expl.* mon cousin germain.

Digitized by Google

guel, & cum lacrymis osculatus est eum, & plorans supra collum ejus, dixit.

aussi tôt vint le baiſer avec larmes, & pleurant ſur ſon cou, il luy dit :

7. Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni & optimi viri filius es.

7. Mon fils, que Dieu vous beniſſe, parce que vous êtes le fils d'un homme de bien, d'un homme très-vertueux.

8. Et Anna uxor ejus, & Sara ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

8. En même tems Anne ſa femme & Sara leur fille commencerent auſſi à pleurer.

9. Postquàm autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem & parari convivium. Cumque hortaretur eos discumbere ad prandium,

9. Après ces entretiens Raguël commanda qu'on tuât un mouton, & qu'on preparât le feſtin, Et comme il les prioit de ſe mettre à table,

10. Tobias dixit: Hic ego hodie non manducabo neque bibam, nisi prius petitionem meam confirmes, & promittas mihi dare Saram filiam tuam.

10. Tobie luy dit: Je ne mangeray point & je ne boiray point icy d'aujourd'huy, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & que vous ne m'ayez promis de me donner pour femme Sara, vôtre fille.

11. Quo audito verbo Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris qui ingressi sunt ad eam, & timere cœpit ne forte & huic similiter contingeret: & cùm nutaret, & non daret petenti ullum respon-

11. Raguël à ces paroles fut ſaiſi de frayeur, ſçachant ce qui étoit arrivé à ces ſept maris qui s'étoient approchez d'elle, & il commença à apprehender que la même choſe n'arrivât auſſi à celuy-cy. Etant donc dans cette incertitude, & ne répondant rien

rien à la demande qu'on luy faiſoit;

sum,

12. L'Ange luy dit: Ne craignez point de donner vôtre fille à ce jeune homme, parce qu'il craint Dieu, & que vôtre fille luy eſt duë pour épouſe: Et c'eſt pour cela que nul autre n'a pû l'avoir pour ſa femme.

12. *dixit ei Angelus: Noli timere dare eam iſti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua: propterea alius non potuit habere illam.*

13. Raguël luy répondit: Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne ſoient venuës en la preſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées.

13. *Tunc dixit Raguël: Non dubito quòd Deus preces & lacrymas meas in conſpectu ſuo admiſerit.*

14. Et je croy qu'il a permis que vous ſoyez venus nous voir, afin que cette fille épouſât une perſonne de ſa parenté ſelon la loy de Moïſe; & ainſi ne doutez point que je ne vous donne ma fille comme vous le deſirez.

14. *Et credo quoniam ideò fecit vos venire ad me, ut iſta conjungeretur cognationi ſuæ ſecundùm legem Moyſi: & nunc noli dubium gerere quòd tibi eam tradam.*

15. Et prenant la main droite de ſa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & luy dit: Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac & le Dieu de Jacob ſoit avec vous; que luy-même vous uniſſe, & qu'il accompliſſe ſa benediction en vous.

15. *Et apprehendens dexteram filiæ ſuæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens: Deus Abraham, & Deus Iſaac, & Deus Jacob vobiſcum ſit, & ipſe conjungat vos, impleatque benedictionem ſuam in vobis.*

16. Et ayant pris un papier, ils firent l'écrit du

16. *Et acceptâ chartâ, fecerunt conſcriptionem*

Digitized by Google

tionem conjugii.

17. *Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.*

18. *Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, & præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.*

19. *Et introduxit illuc Saram filiam suam, & lacrymata est.*

20. *Dixitque ei: Forti animo este, filia mea: Dominus cæli det tibi gaudium pro tædio quod perpessa es.*

mariage.

17. Après cela ils firent le festin en benissant Dieu.

18. Raguël appella Anne sa femme, & luy ordonna de préparer une autre chambre".

19. *Ce qu'ayant exécuté*, elle y mena Sara sa fille, qui s'étant mise à pleurer,

20. elle luy dit: Ma fille, ayez bon courage: Que le Seigneur du Ciel vous comble de joye après tant d'afflictions que vous avez euës.

Vers. 18. *Expl.* que celle où Sara avoit couché, lors que ses sept maris avoient été tuez. *Menoch.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *EN même tems Anne sa femme & Sara leur fille commencerent aussi à pleurer.*

Ces larmes que Raguël, sa femme, & sa fille répandirent en reconnoissant Tobie leur proche parent, purent bien venir d'abord d'un certain mouvement de joye mêlé de tristesse qui s'excita en eux, lors qu'ils apperçurent tout d'un coup le fils d'un homme que la nature & la pieté leur rendoient si cher, & qu'ils songeoient que la triste captivité sous laquelle ils gémissoient les tenoit ainsi éloignez les uns des autres. Le Grec porte néanmoins que la raison qui les fit pleurer de cette sorte, fut la nouvelle qu'ils apprirent dans ce même

Digitized by Google

même tems, que le pere de celuy à qui ils parloient étoit devenu aveugle; ce qui les toucha extrémement.

v. 10. *Tobie luy dit : Je ne mangeray point & ne boiray point icy d'aujourd'huy, que vous ne m'ayez accordé ma demande, & promis de me donner en mariage Sara vôtre fille.*

Estius in hunc loc. On ne doit pas, selon la remarque d'un Interprête, attribuer ni à imprudence, ni à aucune témérité cette espece de serment par lequel Tobie s'engagea à ne rien manger & à ne rien boire dans cette maison, qu'il n'eût obtenu ce qu'il desiroit. Mais il y a tout sujet de croire, qu'agissant en cette affaire par le conseil de Raphaël qui l'avoit porté à faire cette demande, il ne fit rien & ne dit rien que ce qu'il luy conseilla. Car quoy qu'il ne connût pas encore que c'étoit un Ange qui le conduisoit, mais qu'il le prît pour un homme; l'experience qu'il avoit déja faite de sa pieté & de sa sagesse le portoit à le regarder comme une personne très-capable de luy donner le meilleur conseil, & à la lumiere de laquelle il pouvoit se fier entierement.

Que si l'on prétend accuser Tobie de quelque faute, en ce que sur la parole de Raphaël, qu'il ne connoissoit pas pour un Ange, il s'avança de faire ce mariage, sans l'avoir auparavant communiqué à son pere; il est aisé de répondre, que c'étoit une occasion extraordinaire, où Dieu agissoit en même-tems & exterieurement par le ministere de son Ange, & au fonds du cœur de Tobie par le mouvement de sa grace & de son Esprit. Ainsi ce jeune homme se laissant conduire à celuy que Dieu & son Pere luy avoient donné pour guide; bien loin de rien faire contre son devoir en cette rencontre, donna un exemple de la plus parfaite docilité lors qu'il suivit si exactement & les inspirations secrettes de l'Esprit de Dieu,

&

Digitized by Google

& les conſeils du ſaint Compagnon de ſon voyage. Nous ne voyons point auſſi que Tobie le pere ait été ſurpris ni fâché, lorſque ſon fils revenant de ce long voyage luy amena une femme dont il n'avoit point entendu parler. Et il paroît que Dieu diſpoſa également l'eſprit du pere & du fils ſur le ſujet de ce mariage, qui étoit fait dans le Ciel par le decret éternel de ſa volonté.

Mais on peut encore remarquer avec le même Interprète dans ce que Tobie dit à Raguël; *Qu'il ne mangeroit ni ne boiroit point, qu'il ne luy eût accordé Sara ſa fille pour l'épouſer*; que les fiançailles, & encore plus les mariages ne devroient ſe faire que dans la ſobrieté & la pleine liberté de l'eſprit & de la raiſon; parce qu'une œuvre auſſi ſainte que celle-là, ſur tout au tems de la loy nouvelle, où le mariage eſt un des ſept Sacremens de l'Egliſe, ne doit ſe traiter qu'avec pieté & modeſtie, & par des perſonnes à qui une ſainte ſobrieté procure toute la liberté d'un jugement éclairé, pour ſe conduire non par quelque vaine illuſion des ſens, mais par la lumiere de la foy, de la pieté & de la raiſon. Tel eſt l'eſprit de l'Egliſe, qui bien que ſuivi de peu de perſonnes, ne laiſſe pas d'être ſa regle, que ni toute la ſenſualité, ni tous les raiſonnemens des hommes charnels ne peuvent changer.

y. 12. *Etant donc dans cette incertitude, & ne répondant rien à la demande qu'on luy faiſoit, l'Ange luy dit : Ne craignez point de donner vôtre fille à ce jeune homme; parce qu'il craint Dieu, & que vôtre fille luy eſt duë pour épouſe. Et c'eſt*, &c.

Le Grec porte, qu'après que Tobie eut fait ſa demande à Raguël, cet homme équitable exhorta Tobie à manger & à ſe réjouir avec luy; & luy dit, qu'il étoit vray que c'étoit à luy qu'il appartenoit d'épouſer ſa fille; mais qu'il ſe ſentoit obligé de luy declarer, que l'ayant donnée en

Digitized by Google

mariage à ſept hommes l'un après l'autre, ils étoient tous morts la nuit même qu'ils devoient conſommer le mariage avec elle; Qu'ainſi il luy conſeilloit de ne ſonger qu'à ſe réjouïr. Le Grec ajoûte, que ce fut alors que Tobie proteſta à Raguël, qu'il ne mangeroit point, qu'il ne luy eût accordé ce qu'il demandoit. Voicy donc peut-être comment la choſe ſe paſſa entr'eux. Tobie demanda Sara à Raguël pour l'épouſer. Raguël qui aimoit Tobie, & qui ſçavoit que les ſept maris qu'il avoit déjà donnez à ſa fille, avoient été étouffez, ſe trouva *ſaiſi de frayeur*, & ſe tint dans le ſilence. Tobie le preſſa apparemment de luy répondre. Sur quoy Raguël l'exhorta à ſonger plutôt à manger & à ſe réjouïr avec luy, en luy diſant; qu'à la verité Sara ſa fille lui étoit dûë comme au parent le plus proche; mais qu'il étoit obligé de luy declarer ce qui étoit arrivé à tous les maris qu'elle avoit eus juſqu'alors; & qu'ainſi il luy conſeilloit de ne penſer qu'à ſe réjouïr. Tobie, que l'Ange avoit raſſuré contre cette crainte, & au cœur duquel Dieu avoit déja parlé par ſa grace, ne témoigna pas le moindre trouble ſur ce ſujet. Mais il fit alors ce ſerment dont on a parlé; *Qu'il ne mangeroit aucune choſe*, que ſa demande ne luy eût été accordée. Et comme ſans doute Raguël étoit encore en ſuſpens ſur ce qu'il avoit à faire, l'Ange luy dit ce qui eſt marqué dans la Vulgate; *Qu'il ne devoit point apprehender de donner ſa fille à Tobie, parce qu'il avoit la crainte de Dieu.*

Que ſi l'on peut admirer la foy de Tobie, qui demeure ferme dans ce que luy avoit dit Raphaël, quoique l'exemple de la mort de ſept maris auroit ſemblé devoir l'étonner, ſaint Ambroiſe releve auſſi l'équité de Raguël, qui étant, dit-il, un homme juſte, aimoit mieux que Sara ſa fille demeurât ſans être mariée, que d'expoſer un mari

Ambroſ. de Offic. l. 3. c. 4. tom. 4. pag. 80.

Digitized by Google

mari à cauſe d'elle. On le preſſoit, comme dit encore le même Saint, de marier cette fille. Mais le deſir naturel qu'il pouvoit avoir de la marier ne fut point capable de le porter à cacher cet accident à celuy-là même qui la demandoit avec de ſi grandes inſtances; & il aima mieux le luy découvrir ſincerement, que de paroître avoir voulu le tromper en le luy cachant. „Qu'il a décidé, s'é-„crie ce ſaint Archevêque, d'une maniere abré-„gée toutes les queſtions que font ſur cela les phi-„loſophes! Ils traitent avec beaucoup d'étenduë „ce qui regarde les maiſons que l'on veut vendre, „pour ſçavoir ſi le vendeur peut en cacher, ou „s'il doit en découvrir les défauts. Mais celuy-cy „n'a pas cru pouvoir cacher ce qu'il y avoit de dé-„fectueux dans ſa propre fille. Et ce qui eſt le „plus remarquable, c'eſt que ce n'étoit pas luy „qui demandoit à la marier, mais qu'on le prioit „au contraire de la donner en mariage.„ *Quàm breviter abſolvit omnes quæſtiones philoſophorum, dum nec filiæ vitia celanda arbitratus eſt!*

℣. 13. 14. *Raguël luy répondit: Je ne doute point que mes prieres & mes larmes ne ſoient venuës en la preſence de Dieu, & qu'il ne les ait exaucées: & je crois qu'il a permis que vous ſoyez venus nous voir, afin que cette fille épouſât une perſonne de ſa parenté, ſelon la loy de Moiſe.*

Il ſemble que Dieu ait agi alors dans le cœur de Raguël pour le porter à ajoûter foy à ces paroles de l'Ange qu'il ne regardoit que comme un homme. Car c'eſt ſans doute ce qui luy fait dire dans le moment; Qu'il ne doute point que les prieres qu'il a faites & les larmes qu'il a répanduës pour demander au Seigneur, qu'il éloigne cet opprobre de ſa famille, n'ayent été agréées devant Dieu; & qu'il croit même que c'eſt par un ordre de ſa providence, que Tobie eſt arrivé, afin que Sara ſa fille en ſe mariant avec luy,

Digitized by Google

épouse une personne de sa famille, selon l'ordonnance de la loy. A en juger néanmoins par la suite, il paroît que cette foy de Raguël étoit assez foible, ou qu'au moins elle s'affoiblit depuis, lorsque la crainte qu'il eut, que l'accident arrivé à tous les autres ne fût arrivé de même au jeune Tobie, le porta à faire creuser une fosse pour y faire mettre son corps, en cas qu'il fût trouvé mort.

Menoch. in hunc loc.

Un Interpréte a judicieusement remarqué, que la maniere dont Raguël s'exprime en disant; *Qu'il croyoit que Dieu avoit permis que Tobie vînt, afin que sa fille épousât une personne de sa parenté, selon la loy de Moïse*; donnoit lieu de croire, que les sept premiers maris de Sara n'étoient point de sa parenté. Et il ajoûte, que dans un tems de captivité comme celuy-là, il auroit été tres-difficile d'accomplir la loy en n'épousant que des personnes de sa tribu & de sa famille, parce que toutes les tribus & les familles étoient alors sans aucune distinction mêlées les unes parmi les autres, selon que leurs ennemis, qui les avoient enlevez, les avoient conduits & dispersez en des villes différentes. Aussi comme le dessein de Dieu, en ordonnant cette loy par la bouche de son serviteur Moïse, avoit été d'empêcher que les heritages des tribus ne fussent mêlez, il n'y avoit point à craindre alors que ce mélange arrivât, puisque les Israëlites étant éloignez de ces mêmes heritages & reléguez en un païs étranger, ne possedoient la plûpart que quelques meubles. Et d'ailleurs un peuple, qui n'avoit pas craint de violer la loy du Seigneur dans les points les plus essentiels de la Religion, en s'abandonnant à l'idolatrie, avoit merité sans doute que ce qu'il y avoit d'avantageux dans cette loy pour la conservation des tribus & des familles, fût renversé; & que le mélange qu'ils osoient faire des faux dieux avec le

vray

Digitized by Google

vray Dieu fût puni en quelque sorte par le mélange du peuple de Dieu avec les peuples des nations, & par cette confusion déplorable de toutes les tribus & de toutes les familles d'Israël.

v. 15. 16. Et prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, & luy dit ; Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob soit avec vous ; que luy-même vous unisse, & qu'il accomplisse sa benediction en vous. Et ayant pris un papier, ils firent l'écrit du mariage.

La foy & la pieté de ces trois saints Patriarches a toûjours été, & sera dans tous les tems en veneration aux vrais fidéles. Dieu a pris plaisir de se nommer particulierement, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob, à cause de leur grande fidelité. C'est pourquoy lors qu'on invoquoit le Dieu de ces Patriarches, l'on avoit lieu d'esperer qu'en consideration de ses fidéles serviteurs qu'on luy nommoit, & dont il sembloit tenir à gloire de se nommer le Seigneur, il écouteroit favorablement les prieres & les vœux qu'on luy faisoit.

Raguël en souhaitant que le Dieu de ces patriarches *fût avec Tobie & avec Sara*, souhaitoit qu'il répandît sur l'un & sur l'autre toutes les benedictions d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob ; & il le prioit de vouloir être avec eux, ainsi qu'il avoit été avec ces grands Saints. Il desire que ce soit luy-même qui les *unisse* ; parce que c'est Dieu proprement qui fait cette union si étroite entre l'homme & la femme, selon la parole de JESUS-CHRIST, qui défend aux hommes de separer ce que Dieu a joint dans le mariage. *Quod Deus conjunxit, homo non separet :* & parce que si Dieu ne forme luy-même l'union des cœurs, cette union exterieure des personnes qui se marient n'est suivie souvent que de funestes divisions, *Matth. c. 19 6.*

Digitized by Google

dont on ne voit tous les jours que trop d'exemples.

Il y a lieu d'admirer la sainte simplicite de ces premiers tems, où l'on voit Raguël faire le mariage de sa fille avec le jeune Tobie, & ne songer que dans la suite à en faire l'écrit. Cette bonne foy n'est plus de ces derniers tems : mais elle doit au moins engager ceux qui se trouvent en de semblables conjonctures, à renoncer de bon cœur à toutes sortes de déguisemens & de tromperies dans une affaire où la candeur d'une conscience desintéressée & très-droite doit faire la principale sureté des mariages.

y. 17. *Après cela ils firent le festin en benissant Dieu.*

Menoch. in hunc loc.

C'est-à-dire, qu'en mangeant & en bûvant, ils rendoient graces à Dieu du mariage qui par l'ordre de sa providence venoit d'être contracté. Ou bien l'Ecriture nous veut marquer par ces paroles la maniere dont ils firent ce festin ; comme si elle avoit dit, que tout y respiroit la pieté, la crainte de Dieu, & une joye sainte opposée à toutes les dissolutions ordinaires des grands festins qui accompagnent les mariages, où très-souvent on ne pense gueres à *benir* celuy dont on devroit invoquer en même tems la benediction si necessaire pour de tels engagemens.

CHAPITRE VIII.

De quelle maniere Tobie & Sara passerent la premiere nuit de leurs nôces. Inquietude de Raguël au sujet de son nouveau gendre.

1. OR après qu'ils eurent soupé, ils firent entrer le jeune Tobie au lieu où elle étoit,

1. *Postquàm verò cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.*

2. Re-

Digitized by Google

2. *Recordatus itaque Tobias sermonum Angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris, posuitque eam super carbones vivos.*

2. lequel se souvenant de ce que l'Ange luy avoit dit, tira de son sac une partie du foye *du poisson*, & la mit sur des charbons ardens.

3. *Tunc Raphael Angelus apprehendit dæmonium, & religavit illud in deserto superioris Ægypti.*

3. Alors l'Ange Raphaël prit le démon, & l'alla lier dans le desert de la haute Egypte.

4. *Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei: Sara, exurge, & deprecemur Deum hodie, & cras, & secundum cras: quia his tribus noctibus Deo jungimur: tertia autem transacta nocte, in nostro erimus conjugio;*

4. Tobie ensuite exhorta la fille, & luy dit: Sara, levez-vous, & prions Dieu aujourd'huy, & demain & après demain; parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu: & après la troisiéme nuit nous vivrons dans nôtre mariage.

5. *filii quippe Sanctorum sumus, & non possumus ita conjungi, sicut gentes quæ ignorant Deum.*

5. Car nous sommes les enfans des Saints, & nous ne devons pas nous marier comme les payens qui ne connoissent point Dieu.

6. *Surgentes autem pariter, instanter orabant ambo simul, ut sanitas daretur eis.*

6. S'étant donc levez tous deux ils prioient Dieu avec grande instance, afin qu'il luy plût de les conserver en santé.

7. *Dixitque Tobias: Domine Deus patrum nostrorum, benedicant te cæli & terra, mare que & fontes, & flumina, & omnes creaturæ tuæ, quæ in eis sunt.*

7. Et Tobie dit ces paroles: Seigneur Dieu de nos peres, que le ciel & la terre, la mer, les fontaines & les fleuves, avec toutes vos créatures qu'ils renferment, vous benissent.

Digitized by Google

8. Vous avez fait Adam d'un peu de terre & de bouë, & vous luy avez donné Eve pour son secours.

8. *Tu fecisti Adam de limo terræ, dedistique ei adjutorium Hevam.*

9. Et maintenant Seigneur, vous sçavez que ce n'est point pour satisfaire ma passion que je prens ma sœur [n] pour être ma femme, mais dans le seul desir de laisser des enfans, par lesquels vôtre nom soit beni dans tous les siecles.

9. *Et nunc Domine, tu scis quia non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum.*

10. Sara dit aussi à Dieu: Faites-nous misericorde Seigneur, faites-nous misericorde, & que nous puissions vivre ensemble jusqu'à la vieillesse dans une parfaite santé.

10. *Dixit quoque Sara: Miserere nobis Domine, miserere nobis, & conseneſcamus ambo pariter sani.*

11. Vers le chant du coq, Raguël commanda qu'on fît venir ses serviteurs, & ils s'en allérent avec luy pour faire une fosse.

11. *Et factum est circa pullorum cantum, accersiri jussit Raguel servos suos, & abierunt cum eo pariter ut foderent sepulchrum.*

12. Car il disoit: Il sera peut-être arrivé à celuy-cy la même chose qu'à ces sept hommes qui ont été avec elle.

12. *Dicebat enim: Ne fortè simili modo evenerit ei, quo & ceteris illis septem viris qui sunt ingressi ad eam.*

13. Et ayant préparé la fosse, Raguël étant

13. *Cùmque parassent fossam, reversus Ra-*

[n] 9. Il l'appelle *Sœur*, parce qu'elle étoit sa parente & de même tribu que luy.

Digitized by Google

Raguel ad uxorem ſuam, dixit ei:

14. *Mitte unam ex ancillis tuis, & videat ſi mortuus eſt, ut ſepeliam eum antequàm illuceſcat dies.*

15. *At illa miſit unam ex ancillis ſuis: Quæ ingreſſa cubiculum, reperit eos ſalvos & incolumes, ſecum pariter dormientes.*

16. *Et reverſa, nunciavit bonum nuncium: & benedixerunt Dominum, Raguel videlicet & Anna uxor ejus,*

17. *& dixerunt: Benedicimus te Domine Deus Iſraël, quia non contigit quemadmodum putabamus.*

18. *Feciſti enim nobiſcum miſericordiam tuam, & excluſiſti à nobis inimicum perſequentem nos.*

19. *Miſertus es autem duobus unicis. Fac eos Domine pleniùs benedicere te: & ſacrificium tibi laudis tuæ & ſuæ ſanitatis offerre, ut cognoſcat univerſitas gentium, quia*

retourné vers ſa femme,

14. luy dit: Envoyez une de vos ſervantes pour voir s'il eſt mort, afin que je l'enſeveliſſe avant que le jour vienne.

15. Sa femme envoya une de ſes ſervantes, qui étant entrée dans la chambre les trouva tous deux dans une parfaite ſanté, qui dormoient dans le même lit.

16. Et étant retournée, elle leur rapporta cette bonne nouvelle. Alors Raguël & Anne ſa femme benirent le Seigneur,

17. & luy dirent: Nous vous beniſſons Seigneur Dieu d'Iſraël, parce que ce que nous avions penſé ne nous eſt point arrivé.

18. Car vous nous avez fait miſericorde; vous avez chaſſé loin de nous l'ennemi qui nous perſecutoit.

19. Et vous avez eu pitié de deux enfans uniques. Faites Seigneur qu'ils vous beniſſent de plus en plus, & qu'ils vous offrent le ſacrifice de la louange qu'ils vous doivent, & de la ſanté

Digitized by Google

té qu'ils ont receuë de vous : afin que toutes les nations connoissent que vous seul êtes Dieu dans toute la terre.

tu es Deus solus in universa terra.

20. Raguël aussi-tôt commanda à ses serviteurs de remplir avant le jour la fosse qu'ils avoient faite.

20. *Statimque præcepit servis suis Raguel, ut replerent fossam, quam fecerant, priusquàm eluceſceret.*

21. Il ordonna aussi à sa femme de preparer un festin & tous les vivres necessaires à ceux qui doivent faire un voyage.

21. *Uxori autem suæ dixit ut instrueret convivium, & præpararet omnia, quæ in cibos erant iter agentibus necessaria.*

22. Il fit tuer deux vaches grasses & quatre moutons pour traiter tous ses voisins & ses amis.

22. *Duas quoque pingues vaccas, & quatuor arietes occidi fecit, & parari epulas omnibus vicinis suis, cunctisque amicis.*

23. Raguël conjura ensuite Tobie de demeurer avec luy pendant deux semaines.

23. *Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud se.*

24. Il luy donna aussi la moitié de tout le bien qu'il possedoit ; & il fit un écrit, afin que l'autre moitié qui luy restoit, appartînt à Tobie après sa mort.

24. *De omnibus autem quæ possidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, & fecit scripturam, ut pars dimidia, quæ supererat, post obitum eorum Tobiæ dominio deveniret.*

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. &c. *Tobie se souvenant donc de ce que l'Ange luy avoit dit, tira de son sac une partie du foye du poisson, & la mit sur des charbons ardens. Alors l'Ange Raphaël prit le démon, & l'alla lier dans le desert de la haute Egypte.*

Il ne faut pas s'étonner, s'il n'eſt parlé en ce lieu que du foye de ce poiſſon, au lieu que dans le ſixiéme chapitre il n'eſt parlé que du cœur. Car on remarque aſſez ordinairement dans l'Ecriture, qu'elle dit en un endroit ce qu'elle omet dans un autre; ce qui oblige de joindre enſemble ce qu'on trouve en divers lieux. Ainſi on ne peut douter que l'un & l'autre ne ſoit veritable; c'eſt-à-dire que Tobie n'ait mis ſur le feu également le cœur & le foye de ce poiſſon dont il s'étoit rendu maître. Et le Grec le marque formellement dans les deux chapitres. *Eſtius in hunc loc.*

Mais d'où vient que l'Ange attend que Tobie ait mis ſur les charbons ardens ce cœur & ce foye, *pour prendre*, comme le dit l'Ecriture, *le démon, & l'aller lier dans le deſert de la haute Egypte?* Eſt-ce donc que ce Miniſtre du Dieu tout-puiſſant avoit beſoin que cette fumée s'élevât, pour avoir la force de ſe ſaiſir de cet ennemi des Saints, & de l'enchaîner? Non ſans doute; puiſque le dernier des Anges revétu de l'autorité de Dieu eſt capable de lier tous les démons, & d'enchaîner toutes les puiſſances de l'enfer. Mais outre que Dieu, comme on l'a dit, pouvoit avoir renfermé dans ces choſes naturelles une vertu oppoſée à d'autres choſes naturelles dont le démon ſe ſervoit pour faire du mal aux hommes; il étoit même

Digitized by Google

me à propos que ſon ſaint Ange cachât à Tobie & à Sara ſous cette apparence d'un remede naturel la puiſſance qu'il avoit receuë de ſon divin maître, afin qu'on ne pût le reconnoître pour ce qu'il étoit, & qu'il accomplît juſques à la fin le miniſtere pour lequel il avoit été envoyé.

Il étoit auſſi neceſſaire que Tobie donnât cette preuve de ſa foy & de ſon obéiſſance aux paroles de Raphaël, avant qu'Aſmodée pût être enchaîné. Ainſi l'on peut dire, que dans le tems même que la ſecrette vertu de ce cœur & de ce foye du poiſſon mis ſur les charbons ardens agiſſoit naturellement contre un autre effet naturel que l'eſprit malin pouvoit avoir employé pour faire mourir tous les maris de Sara, l'Ange Raphaël eut ordre de Dieu de ſe ſaiſir du démon & de l'enchaîner, afin qu'il ne pût faire à Tobie par luy-même & par ſa propre fureur, ce qu'il avoit fait peut-être aux autres par des moyens empruntez & tirez de la nature.

Mais quand l'Ecriture nous dit, que *l'Ange prit le démon & l'alla lier dans le deſert*, il ne faut pas nous imaginer, ſelon l'idée naturelle qui ſe preſente à nos ſens, que cet Ange du Seigneur prit le démon, comme un homme ſe ſaiſit d'un autre homme, & l'enchaîne par ſes membres. L'on ſçait que les Anges & les démons ſont des eſprits qui n'ont ni corps ni membres comme les hommes, & qui agiſſent les uns à l'égard des autres d'une maniere inviſible & toute ſpirituelle. Car quoyque le ſaint Ange Raphaël parût aux yeux de Tobie avec un corps, c'étoit ſeulement un corps emprunté & étranger qui luy étoit inutile pour toutes ſes fonctions naturelles. Ce n'étoit donc pas avec ce corps emprunté que l'Ange de Dieu agiſſoit contre le démon. Mais il agiſſoit comme un pur eſprit à l'égard d'un autre eſprit par la vertu inviſible & toute-puiſſante de l'Eſprit divin

Digitized by Google

divin & souverain de tout l'univers. Il agissoit comme le ministre du Très-haut, & il lia Asmodée avec les chaînes invisibles de sa Toute-puissance. C'est ainsi qu'il est dit encore en un autre endroit de l'Ecriture; *Qu'un Ange étant descendu du Ciel, prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable & satan, & l'enchaîna pour mille ans, afin qu'il ne séduisit plus les nations* : & ailleurs; *Que Dieu a précipité les Anges prévaricateurs dans l'abîme, où les tenebres sont leurs chaînes, pour y être retenus comme en reserve jusqu'au jugement* : & dans saint Jude; *Qu'il retient liez de chaînes éternelles dans de profondes tenebres les Anges qui n'ont pas conservé leur premiere dignité.* C'étoit ces chaînes & ces liens invisibles de la justice de Dieu que la legion des démons qui étoit entrée dans le corps d'un homme, & qui en fut chassée par la vertu de JESUS-CHRIST, apprehendoit extrémement, lors qu'ils le prierent de ne leur point commander de s'en aller dans l'abîme. Car la seule volonté du Tout-puissant, à laquelle il est impossible de resister, tient lieu de tous les liens & de toutes les chaînes aux hommes & aux démons.

Apoc. c. 20. 2. — 2. *Petr.* c. 2. 4. — *Jud.* c. 6. — *Luc.* c. 8. 13.

Le desert de la haute Egypte, où Asmodée fut relegué & enchaîné par la puissance de Dieu, dont Raphaël étoit le ministre, nous exprime apparemment la même chose que le Fils de Dieu nous a luy-même marquée dans l'Evangile, lors qu'il dit; Que *l'Esprit impur étant sorti d'un homme, s'en va dans des lieux arides, &c.* C'est-à-dire qu'Asmodée cet esprit impur fut relegué en un lieu très-desert pour luy, puis qu'il n'y trouvoit personne qu'il pût tenter, & que toute sa fureur y étoit comme enchaînée, ne pouvant nuire à aucun de ceux dont il avoit conspiré la perte. *Ce desert de la haute Egypte*, étoit celuy de la Thebaïde devenu depuis si fameux par le grand nombre de solitaires qui s'y établirent, lorsque les démons

Matth. c. 12. 43

Digitized by Google

mons en firent eux-mêmes leurs plaintes à quelques-uns d'eux, en leur demandant pourquoy ils étoient venus s'emparer d'un lieu qui leur étoit propre, & avoient rempli de moines leur Thebaïde. C'étoit la partie la plus méridionale de l'Egypte, qui eſt ſablonneuſe, toute pleine de montagnes eſcarpées, inacceſſible, & remplie de divers ſerpens, retraite très-digne de l'eſprit impur, qui y fut ſans doute retenu comme captif pendant la vie de Tobie & de Sara.

Athanaſ. Vit. Ant. Pallad. hiſt. Lauſ. c. 10.

Ce n'eſt pas qu'il faille s'imaginer que dans tout ce tems les hommes n'aient point été expoſez aux tentations de l'eſprit impur. Mais c'eſt que celuy qui avoit reçu juſqu'alors un pouvoir particulier ſur la maiſon de Raguël, ou pour mieux dire ſur tous les maris qui s'étoient rendu indignes d'avoir Sara pour épouſe, perdit ce pouvoir qu'il avoit reçu, & ne put plus approcher d'une maiſon que la chaſteté de Sara & de Tobie, & la toute-puiſſance de Dieu lui rendoient inacceſſible.

℣. 4. 5. Tobie exhorta enſuite la fille, & luy dit: Sara levez-vous, & prions Dieu aujourd'huy, & demain, & après demain; parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu. . . . Car nous ſommes les enfans des Saints, & nous ne devons point nous marier comme les payens qui ne connoiſſent point Dieu.

Sara avoit été miſe dans le lit par les parens. Et enſuite on laiſſa Tobie ſeul avec elle. Après donc que ce jeune homme ſe fut acquitté de l'ordre que l'Ange luy avoit donné, en mettant ſur les charbons le cœur & le foye du poiſſon, il dit à Sara de ſe lever de ſon lit, & de ſe mettre en priere avec luy. Rien n'eſt plus grand ni plus divin que cette parole qu'il luy dit; *Prions Dieu . . . parce que durant ces trois nuits nous devons nous unir à Dieu.* Elle enferme un ſens très-profond que les paroles peuvent à peine exprimer. C'eſt comme ſi le jeune

Digitized by Google

ne Tobie eût dit à sa femme : Levez-vous, Sara : car ce n'est pas encore le tems de consommer nôtre mariage. Nous avons presentement une œuvre plus importante à accomplir. Il faut songer à unir auparavant nôtre esprit & nôtre ame à Dieu. C'est ce mariage tout spirituel & ineffable que nous devons consommer pendant trois nuits. Et ce sera par la priere que nous pourrons nous en rendre dignes. Songeons que *nous sommes les enfans des Saints* ; c'est-à-dire, d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob, ces saints Patriarches, que leur pieté & leur parfaite *union avec Dieu* a rendu vraiment chastes dans leur mariage. Que *la connoissance* que nous avons *du vray Dieu* ne soit pas sterile en nous ; & faisons voir par la pureté de nôtre conduite la difference qu'il doit y avoir entre *des enfans des Saints* & des enfans *des payens*.

Que si des Juifs parloient & agissoient de la sorte avant la naissance du Fils de Dieu, & avant l'établissement de la loy nouvelle ; combien sont inexcusables des Chrétiens, qui parlent encore & qui agissent après même la prédication de l'Evangile, comme agissoient les payens, lors qu'ils n'avoient point la connoissance de Dieu ? Combien est-il rare de trouver des gens qui s'appliquent & qui songent serieusement à unir leurs ames *à Dieu* par la priere & par une pieté solide, avant que de s'engager dans les liens du mariage. C'est pour cela que l'exemple du jeune Tobie & de Sara nous est proposé. Ces justes de l'ancienne loy doivent inspirer une sainte confusion à des enfans de l'Eglise. Et c'est veritablement *pour nôtre instruction*, comme parle le grand Apôtre, *que ces choses ont été écrites*.

v. 15. Sa femme envoya une des servantes, qui étant entrée dans la chambre, les trouva tous deux dans une parfaite santé, qui dormoient dans le même lit.

Nous

Nous avons marqué par avance, que quoi que Raguël eût ajoûté foy aux paroles que l'Ange de Dieu luy avoit dites, sans qu'il le connût, sa foy n'étoit pas parfaite, ou qu'au moins elle s'affoiblit depuis. L'ordre qu'il donna pour faire creuser une fosse en est une preuve. Car s'il avoit regardé la crainte de Dieu comme le vray fondement du salut, il n'eût pas douté que Tobie, & Sara sa fille accompagnant leur mariage de cette crainte, n'avoient rien à craindre du côté de la fureur du demon. Ce que l'Ecriture ajoûte; que la servante qu'on envoya dans leur chambre les trouva dans une parfaite santé *dormant tous deux dans le même lit*, doit s'entendre de cette sorte; qu'après qu'ils eurent long-tems veillé, & prié, étant fatiguez ils se coucherent, seulement pour se reposer. Car ils passerent toutes les trois nuits dans une continuelle attention à Dieu, & à prendre un peu de repos, ne songeant tous deux qu'à *s'unir à luy par leurs prieres*, & à implorer son assistance.

Tirin. in hunc loc.

℣.22. Il ordonna aussi à sa femme de preparer un festin & tous les vivres necessaires pour des personnes qui doivent faire un voyage.

Un Interprete nous fait remarquer, que *le voyage* dont il est parlé icy ne regardoit pas le retour de Tobie vers son pere, mais le payement de l'argent que son pere avoit prêté autrefois à Gabelus, dont il ne faut pas douter qu'il n'avertît Raguël.

Menoch. in hunc loc.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

L'Ange à la priere du jeune Tobie va trouver Gabélus, reçoit de luy l'argent qu'il devoit, & l'amene avec luy aux nopces du jeune Tobie.

1. *Tunc vocavit Tobias Angelum ad se, quem quidem hominem existimabat, dixitque ei: Azaria frater, peto ut auscultes verba mea.*

1. ALors Tobie appela l'Ange qu'il croyoit un homme, & il luy dit: Mon frere Azarias, je vous prie de vouloir bien écouter mes paroles.

2. *Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentiæ tuæ.*

2. Quand je me donnerois à vous pour être vôtre esclave, je ne pourrois pas reconnoître dignement tous les soins que vous avez pris de moi.

3. *Tamen obsecro te, ut assumas tibi animalia sive servitia, & vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum: reddasque ei chirographum suum, & recipias ab eo pecuniam, & roges eum venire ad nuptias meas.*

3. J'ay néanmoins encore une priere à vous faire, que vous preniez des serviteurs avec vous, & les bêtes *qui vous seront necessaires*, & que vous alliez trouver Gabélus en la ville de Ragès au païs des Médes, pour luy rendre son obligation en recevant de luy l'argent qu'il nous doit, & pour le prier de venir à mes nôces.

4. *Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies: & si tardavero una die plus,*

4. Car vous sçavez bien que mon pere compte maintenant les jours, & que si je tarde un jour de plus,

Digitized by Google

plus, ſon ame ſera accablée d'ennui.

contriſtatur anima ejus.

5. Vous voyez auſſi de quelle maniere Raguël m'a conjuré de demeurer ici, & que je ne puis pas rejetter des inſtances ſi preſſantes.

5. Et certè vides quomodò adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum ſpernere non poſſum.

6. Raphaël prit donc quatre ſerviteurs de Raguël & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au païs des Médes; où ayant trouvé Gabélus, il luy rendit ſon obligation & reçut de luy tout l'argent *qu'il devoit.*

6. Tunc Raphaël aſſumens quatuor ex ſervis Raguelis, & duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit: & inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum ſuum, & recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Il luy raconta auſſi tout ce qui étoit arrivé au jeune Tobie, & il le fit venir avec luy aux nôces.

7. *Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ geſta ſunt, fecitque eum ſecum venire ad nuptias.*

8. Gabélus étant entré dans la maiſon de Raguël trouva le jeune Tobie qui étoit à table; il ſe leva *auſſi-tôt* pour aller à luy, ils s'entreſaluérent en ſe baiſant, & Gabélus pleura & benit Dieu, en diſant;

8. *Cumque ingreſſus eſſet domum Raguelis, invenit Tobiam diſcumbentem: & exiliens, oſculati ſunt ſe invicem: & flevit Gabelus, benedixitque Deum,*

9. Que le Dieu d'Iſraël vous beniſſe, parce que vous étes fils d'un homme très-vertueux, d'un homme juſte, qui craint Dieu, & qui fait beaucoup d'aumônes.

9. & dixit: Benedicat te Deus Iſraël, quia filius es optimi viri, & juſti, & timentis Deum, & eleemoſynas facientis:

10. &

Digitized by Google

10. *& dicatur benedictio ſuper uxorem tuam, & ſuper parentes veſtros :*

11. *& videatis filios veſtros, & filios filiorum veſtrorum, uſque in tertiam & quartam generationem : & ſit ſemen veſtrum benedictum à Deo Iſraël, qui regnat in ſecula ſeculorum.*

12. *Cumque omnes dixiſſent, Amen, acceſſerunt ad convivium: ſed & cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.*

10. Que la benediction ſe répande auſſi ſur vôtre femme & ſur vôtre pere & vôtre mere :

11. Et puiſſiez-vous voir vos fils & les fils de vos fils juſqu'à la troiſiéme & la quatriéme generation ; & que vôtre race ſoit benie du Dieu d'Iſraël qui regne dans les ſiecles des ſiecles.

12. Et tous ayant répondu, *Amen*, ils ſe mirent à table ; mais dans le feſtin même des nôces ils ſe conduiſirent avec la crainte du Seigneur.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *J'Ay encore une priere à vous faire, que vous preniez des ſerviteurs avec vous, & les bêtes qui vous ſeront neceſſaires, & que vous alliez trouver Gabelus en la ville de Ragès au païs des Médes*, &c.

Tobie ſe voyant preſſé par Raguël ſon beaupere de demeurer avec luy pendant deux ſemaines, n'oſa pas le refuſer à cauſe de cette maniere ſi honnête dont il en avoit uſé à ſon égard. Mais comme il faloit néceſſairement aller trouver Gabelus pour luy rendre ſon obligation, & recevoir cette ſomme qu'il devoit, la crainte qu'il eut d'affliger ſon pere, s'il differoit trop long-tems à retourner, & le deſir qu'il avoit de témoigner ſa recon-

Digitized by Google

reconnoiſſance à ſon beaupere, luy fit trouver ce moyen de ſatisfaire également à l'un & à l'autre de ces devoirs. L'experience qu'il avoit faite de la ſageſſe, de l'affection, & de la fidelité de Raphaël, le ſaint compagnon de ſon voyage qu'il prenoit toûjours pour un homme comme luy, le porta à le ſupplier de vouloir bien ſe charger de l'obligation de Gabelus, & d'aller au lieu de luy recevoir l'argent qui luy étoit dû. *Quand je me donnerois à vous*, luy dit-il, *pour devenir vôtre eſclave, je ne pourrois pas encore reconnoître dignement tous les ſoins que vous avez pris de moy.*

Ces ſentimens extraordinaires de reconnoiſſance que Tobie témoignoit à Raphaël pour l'avoir conduit juſqu'alors ſi heureuſement dans ſon voyage, & pour luy avoir procuré un mariage ſi avantageux, après l'avoir délivré de la gueule du poiſſon, & de la fureur du démon, nous obligent neceſſairement à faire une reflexion, en nous appliquant, ſelon l'avis de ſaint Paul, ce que l'Eſprit ſaint a fait écrire pour l'édification & l'inſtruction des fidéles. L'Ange Raphaël deſcendu du ciel pour Tobie & revêtu d'un corps humain, pouvoit bien nous figurer JESUS-CHRIST l'Ange du grand conſeil, qui eſt deſcendu du plus haut des cieux où il étoit à la droite de ſon Pere, pour ſe revétir veritablement de nôtre chair, & pour nous ſervir de guide dans un chemin qui nous étoit inconnu, c'eſt-à-dire dans la voye du ciel. Un poiſſon monſtrueux ſorti du fleuve du Tigre s'eſt preſenté pour nous dévorer. Ce poiſſon, quoy que nous l'ayons déja expliqué de JESUS-CHRIST, ſelon les Peres, en un ſens très-naturel, ſe peut encore expliquer très-bien du démon, ſelon la regle que les mêmes Peres ont établie, qu'une figure s'explique ſouvent en deux manieres toutes differentes. Les eaux de ce fleuve peu-

Digitized by Google

peuvent donc nous repreſenter l'abîme du ſiécle où repoſe le démon, & d'où il ſort à toute heure pour perdre & pour dévorer les ames. C'eſt de la gueule de ce monſtre de l'enfer, que le Fils de Dieu, qui a bien voulu ſe rendre nôtre compagnon & nôtre guide, nous a délivrez, lorſqu'il nous a inſpiré la force de le ſurmonter, & d'arracher, pour le dire ainſi, ſon cœur, ſon foye, & ſon fiel; c'eſt-à-dire, de nous ſervir avantageuſement de luy-même contre luy-même, en nous faiſant ſouvenir que ſon orgueil, ſon impiété, & ſon deſeſpoir l'ont precipité dans les flammes éternelles. Car ce ſont là *ces charbons ardens* qui exhalent une vapeur inſupportable à cet Eſprit de malice, & qui le mettent en fuite. Et c'eſt là *ce fiel* de nôtre ennemi qui étant rendu par la vertu de JESUS-CHRIST un reméde ſouverain, a la force de guérir nôtre aveuglement; puiſque la fureur même du démon contribuë par la grace du Sauveur à procurer le ſalut & à augmenter la lumiére de la foy de ſes élûs. C'eſt par ce moyen que nous parvenons au bonheur ineſtimable de nous unir pour toûjours avec la chaſte Sara qui nous figuroit l'Egliſe. Mais cette union ne s'accomplit parfaitement qu'après une priére continuelle de trois nuits, c'eſt-à-dire de pluſieurs nuits de ſuite, qui peuvent bien nous marquer le tems de la vie preſente, laquelle n'eſt effectivement dans tout ſon cours que comme une nuit obſcure en comparaiſon de la vie du ciel, où l'union de l'ame avec Dieu, qui eſt ſeulement commencée ſur la terre, ſe conſommera pour toûjours.

Que ſi Tobie déclara tres-ſincerement à l'Ange qu'il ne connoiſſoit pas encore : *Que quand même il ſe fût fait ſon eſclave, il n'auroit pû reconnoître dignement les ſervices qu'il avoit reçus de luy*, quoy que ce fuſſent des ſervices temporels; dirons-

Digitized by Google

dirons-nous nous autres, que c'eſt trop faire de nous reconnoître les eſclaves de celuy qui nous a ſauvez éternellement & rachetez par ſon propre ſang ? Quelle diſproportion entre les graces que cet ancien Juſte avoit reçuës par le miniſtere temporel d'un Ange, & les dons ineffables que le Fils unique du Pere éternel nous a procurez par le merite de ſa mort ? Mais quelle diſproportion entre les ſentimens de reconnoiſſance de ce juſte de l'ancienne loy, qui ſe trouvoit diſpoſé à ſe rendre l'eſclave de Raphaël, & ceux dès Chrétiens, qui après même que le Fils de Dieu leur a declaré qu'*il ne vouloit plus les appeller ſes eſclaves, mais ſes amis*, ne laiſſent pas de négliger tres-ſouvent cette qualité ſi honorable qu'il leur a donnée, & aiment mieux devenir les eſclaves du démon ? Nous avons veu néanmoins des Saints qui pour reconnoître l'excès de l'amour d'un Dieu devenu eſclave pour nôtre ſalut, ſe ſont eux-mêmes volontairement rendu eſclaves pour le rachat de leurs freres. Et plus ces exemples ſont rares, plus ils ſont à eſtimer par ceux qui ſçavent combien la vertu d'une humble reconnoiſſance eſt peu connuë, & preſque étouffée dans le cœur des hommes.

Joan. 6. 15. 15.

Vit. Sancti Paulin.

¥. 6. Raphaël prit donc quatre ſerviteurs de Raguël & deux chameaux, & s'en alla en la ville de Ragès au païs des Médes.

La maniere dont parle icy l'Ecriture de la ville de Ragès où demeuroit Gabélus, nous donneroit quelque lieu de croire, qu'elle étoit fort éloignée de celle du même nom où étoit alors Tobie & où demeuroit Sara. Car il ſemble que cette diſtinction qu'elle fait en diſant, que Raphaël partit de Ragès où il étoit avec Tobie, pour *s'en aller en la ville de Ragès au païs des Médes*, marque clairement que Ragès d'où il partoit, n'étoit pas au païs des Médes. Quoy qu'il en ſoit, on ne peut pas

Digitized by Google

pas ne point admirer la condescendance étonnante d'un Esprit celeste, tel qu'étoit l'Ange Raphaël, qui le porte à s'abaisser jusqu'à rendre les services les plus communs au jeune Tobie. Car enfin qu'est-ce que c'étoit à l'égard d'un Ange, d'aller porter une obligation à Gabelus, & toucher l'argent qu'il devoit? Mais disons plutôt, que rien n'est petit à l'égard de ceux qui envisagent l'ordre de Dieu dans ce qu'ils font.

D'ailleurs cet argent qui appartenoit à Tobie, pouvoit être regardé comme un argent saint & consacré au Seigneur; puisque Tobie, comme Gabélus le reconnoît dans ce chapitre, *étoit un homme très-vertueux, un homme juste, qui craignoit Dieu, & faisoit beaucoup d'aumônes.* Ainsi l'argent que le saint Ange Raphaël voulut bien aller toucher de Gabelus, étoit destiné en partie aux pauvres. Et lors qu'on songe que cet Ange du Seigneur entreprenoit ce voyage pour s'en aller recevoir le payement d'un argent dont on devoit faire beaucoup d'aumônes, on se souvient aussitôt de l'Apôtre du Seigneur le grand S. Paul, qui au milieu de tous ses travaux apostoliques, envisageoit comme une œuvre de grande importance, d'aller ainsi dans les villes faire la recolte des charitez des fideles, destinées pour la nourriture des Chrétiens de Jerusalem qui étoient pauvres.

v. 9.

1. Cor. c. 16.

v. 12. *Et tous ayant répondu, Amen, ils se mirent à table; mais ils eurent soin de se conduire dans le festin même des nôces avec la crainte du Seigneur.*

C'est-à-dire, que, quoy qu'il soit difficile de conserver la modestie, la sobrieté, & la pureté dans ces grands festins de nôces, qui sont d'ordinaire accompagnez de dissolutions & d'excès, la crainte de Dieu qui regnoit au fonds de leurs cœurs les tint toûjours dans les bornes de la pieté. Il n'est donc pas absolument défendu, comme on l'a déja marqué, de se réjouir saintement avec

Digitized by Google

avec ſes amis, à l'exemple de ces anciens juſtes, & de JESUS-CHRIST luy-même, qui a honoré un feſtin de nôces par ſa preſence, pour faire voir qu'ils ne ſont pas de ſoy criminels. Mais les excès qui en ſont preſentement comme inſeparables, & le peu de ſoin qu'on y a de conſerver dans ſon cœur la crainte de Dieu, en éloignent avec raiſon tous ceux que le ſentiment de leur foibleſſe, & la veuë des grands deſordres qui s'y commettent, portent à éviter ce qui peut leur être pernicieux. On ne peut pecher à prendre toûjours le parti le plus aſſuré; quoy qu'on ne condamne pas ceux qu'une vertu plus affermie rend moins ſuſceptibles de tentation. Mais on oſe dire, que c'eſt une grande temerité aux autres qui ont éprouvé leur propre foibleſſe, de s'expoſer au peril en ſe trouvant avec joye dans ces ſortes d'occaſions, où il arrive très-rarement que la crainte du Seigneur y regne, comme elle regnoit dans ce feſtin des nôces très-chaſtes & très-ſaintes de Tobie & de Sara.

CHAPITRE X.

Le jeune Tobie ne doutant point que ſon abſence ne cauſaſt beaucoup d'inquietude à ſon pere & à ſa mere, prend congé de ſon beau-pere, nonobſtant les inſtances qu'il luy faiſoit pour le retenir plus longtems chez luy.

1. MAis le jeune Tobie differant ainſi à revenir à cauſe de ſes nôces, ſon pere étoit en peine de luy, & diſoit: D'où peut

1. *Cum verò moras faceret Tobias, cauſâ nuptiarum, ſolicitus erat pater ejus Tobias, dicens: Putas*

tas quare moratur filius meus, aut quare detentus est ibi?

2. *Putasne Gabelus mortuus est, & nemo reddet illi pecuniam?*

3. *Cœpit autem contristari nimis ipse, & Anna uxor ejus cum eo: & cœperunt ambo simul flere, eò quòd die statuto minimè reverteretur filius eorum ad eos.*

4. *Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat: Heu heu me fili mi, ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ?*

5. *Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere à nobis.*

6. *Cui dicebat Tobias: Tace, & noli turbari, sanus est filius noster: satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.*

venir ce retardement de mon fils, & qui peut le retenir là si long-tems?

2. Ne seroit-ce point que Gabelus seroit mort, & qu'il ne se trouveroit personne pour luy rendre cet argent?

3. Il commença donc à être saisi d'une profonde tristesse, & Anne sa femme avec luy; & ils se mirent ensemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.

4. Mais sur tout sa mere versoit des larmes sans se pouvoir consoler, en disant; Ah mon fils, mon fils, pourquoy vous avons-nous envoyé si loin, vous qui étiez la lumiere de nos yeux, le bâton de nôtre vieillesse, le soulagement de nôtre vie, & l'esperance de nôtre posterité?

5. Nous ne devions pas vous éloigner de nous, puis que vous seul nous teniez lieu de toutes choses.

6. Mais Tobie luy disoit: Cessez je vous prie de parler ainsi, ne vous troublez point: Nôtre fils se porte bien; cet homme avec qui nous l'avons envoyé, est très-fidéle.

Digitized by Google

7. Rien néanmoins ne la pouvoit consoler; mais sortant tous les jours de sa maison, elle regardoit de tous côtez, & alloit dans tous les chemins par lesquels elle esperoit qu'il pourroit revenir, pour tâcher à le découvrir de loin quand il reviendroit.

7. *Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidiè exiliens circumspiciebat, & circuibat vias omnes per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.*

8. Cependant Raguël disoit à son gendre: Demeurez icy, & j'envoyeray à Tobie vôtre pere des nouvelles de vôtre santé.

8. *At verò Raguel dicebat ad generum suum: Mane hìc, & ego mittam nuncium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.*

9. Tobie luy répondit: Je sçay que maintenant mon pere & ma mere comptent les jours, & qu'ils sont accablez d'inquietude & de chagrin [n].

9. *Cui Tobias ait: Ego novi, quia pater meus & mater mea modò dies computant, & cruciatur spiritus eorum in ipsis.*

10. Raguël ayant fait encore au jeune Tobie de grandes instances pour demeurer, ausquelles il ne se voulut jamais rendre, il luy mit *sa fille* Sara entre les mains & la moitié de tout ce qu'il possedoit en serviteurs, en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches, & en une grande quantité d'argent, & il le laissa aller plein de santé & de joye,

10. *Cumque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, & ille eum nulla ratione vellet audire, tradidit ei Saram, & dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, & in vaccis, & in pecunia multa: & salvum atque gaudentem dimisit eum à se,*

11. en luy disant; Que

11. *dicens: Angelus Do-*

Vers. 9. *lettr.* leur esprit est tourmenté dans eux.

Digitized by Google

Domini ſanctus ſit in itinere veſtro, perducatque vos incolumes, & inveniatis omnia rectè circa parentes veſtros, & videant oculi mei filios veſtros priuſquàm moriar.

le ſaint Ange du Seigneur ſoit en vôtre chemin, qu'il vous conduiſe juſques chez vous ſans aucun peril. Et puiſſiez-vous trouver vôtre pere & vôtre mere en une parfaite ſanté; & que mes yeux puiſſent voir vos enfans avant que je meure.

12. *Et apprehendentes parentes filiam ſuam, oſculati ſunt eam, & dimiſerunt ire:*

12. Alors le pere & la mere prenant leur fille la baiſérent, & la laiſſérent aller;

13. *monentes eam honorare ſoceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, & ſeipſam irreprehenſibilem exhibere.*

13. L'avertiſſant d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere, d'aimer ſon mari, de regler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver irréprehenſible en toutes choſes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *IL commença donc à être ſaiſi d'une profonde triſteſſe, & Anne ſa femme avec luy, & ils ſe mirent enſemble à pleurer de ce que leur fils n'étoit point revenu au jour marqué.*

On a déja remarqué ſur un ſujet plus important que celuy-cy, que les plus juſtes peuvent quelquefois être abandonnez au ſentiment de la plus profonde triſteſſe. Et on a fait voir par l'exemple de JESUS-CHRIST; qui a bien voulu ſe charger des foibleſſes de ſes membres, en ſentant luy-même très-vivement, quoy que volontairement avant que d'être livré aux Juifs, toute l'horreur & toutes les plus grandes rigueurs de ſa paſſion,

Digitized by Google

que ſes ſerviteurs peuvent bien auſſi ſe voir expoſez à ces ſortes d'agonies qui penetrent le fonds de leurs ames. Mais ces ſentimens de la foibleſſe de la nature ſont accompagnez de ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & ſoutenus par l'humble eſperance qu'ils ne laiſſent pas d'avoir en ſon ſecours. C'eſt ce qu'on peut remarquer facilement dans Tobie. Car ſa femme qui n'étoit pas affermie dans la pieté comme luy, mais qui avoit même murmuré contre le Seigneur lorſque ſon mari étoit devenu aveugle, s'abandonnant entierement à l'excès de ſa douleur dans ce nouvel accident, *& étant*, comme le dit l'Ecriture, *tout-à-fait inconſolable, il luy dit :*

℣. 6. Ceſſez de parler ainſi, & de vous troubler comme vous faites. Nôtre fils ſe porte bien. Cet homme avec qui nous l'avons envoyé eſt très-fidéle.

Eſtim in hunc loc. Il paroît donc, dit un ſçavant homme, que la premiere triſteſſe que ſentit Tobie, nous figuroit ces premiers mouvemens de la partie inferieure & animale dont il n'eſt point au pouvoir de l'homme de s'exemter. Et quant à cette force d'eſprit avec laquelle il ſe trouva en état de pouvoir même conſoler & fortifier la foibleſſe de ſa femme, elle nous marquoit cet empire très-juſte qu'a la raiſon pour réprimer l'impetuoſité de ces premiers mouvemens qui s'élevent malgré elle, & pour empêcher qu'ils ne la dominent. Et cet exemple, comme le remarque encore le même Auteur, nous donne lieu d'admirer la grande & la parfaite patience d'un homme, qui étant dans la pauvreté & dans la vieilleſſe, étant aveugle, & affligé par l'abſence de ſon fils, & de plus comme accablé par la triſteſſe exceſſive de ſa femme, ne laiſſa pas de la conſoler en ſe conſolant luy-même par des paroles toutes pleines de pieté. Car quand il dit ſans témoigner aucun doute, que *leur fils ſe portoit bien*, il le diſoit avec foy, mettant ſa con-

Digitized by Google

confiance en Dieu, & en la perſonne qu'il regardoit comme luy ayant été envoyée de la part de Dieu.

v. 12. 13. *Alors le pere & la mere prenant leur fille, la baiſerent, & la laiſſerent aller; l'avertiſſant d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere, d'aimer ſon mari, de regler ſa famille, de gouverner ſa maiſon, & de ſe conſerver pure & irreprehenſible en toutes choſes.*

Ces avis que le pere & la mere de Sara donnent à leur fille avant que de la quitter, renferment en peu de mots tous les devoirs les plus eſſentiels d'une perſonne mariée. Le Grec porte, que ce fut Raguël qui dit à ſa fille *d'honorer ſon beau-pere & ſa belle-mere*; & qu'il ajouta; *parce qu'ils luy tenoient lieu alors de pere & de mere.* En effet ſi ces ſentimens pouvoient être reciproques de part & d'autre; enſorte que ceux dans la famille deſquels une fille entre, la regardaſſent veritablement comme leur fille; & que cette fille auſſi les regardât ſincérement comme ſon pere & ſa mere, on auroit ſujet ſans doute de benir l'union qui ſe trouveroit beaucoup plus grande entre des perſonnes que l'alliance lie enſemble d'une maniere ſi étroite. Mais comme il arrive très-ſouvent que les vuës qu'ils ont, au lieu de naître d'un cœur ſimple & rempli de bonté & de charité : ſont produites par la jalouſie ou par le mépris, on ne doit pas s'étonner de voir tant de conteſtations & ſi peu de veritable union entre des perſonnes qui s'obſervent mutuellement avec défiance, bien loin de ſe regarder avec ces yeux de tendreſſe qu'une mere a pour ſa fille, & qu'une fille a pour ſa mere.

Les autres avis que Raguël & ſa femme donnent à Sara leur fille, ſont parfaitement conformes à ceux que ſaint Paul a donnez depuis par la bouche d'un de ſes diſciples aux femmes Chré- *Tit. c. 2. v. 4. 5.*

Digitized by Google

tiennes, lors qu'il luy disoit de leur apprendre, *à aimer leurs maris & leurs enfans; à être bien reglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, & à avoir soin de leur maison.* C'est-à-dire, qu'on reconnoît aisément que le même Esprit a dicté ces Ecritures differentes, & parlé par la bouche de ces anciens justes, comme il a parlé depuis par celle des saints Apôtres, pour apprendre aux femmes qui se marient selon Dieu, qu'elles doivent faire leur principale devotion, de témoigner par leurs actions qu'elles *aiment* sincerement *leurs maris*; de s'appliquer à *conduire leur famille*; c'est-à-dire, leurs enfans & leurs domestiques, en les conservant dans la pieté & dans l'union; de *gouverner leur maison*; c'est-à-dire, de n'être point vagabondes, mais de demeurer chez elles pour prendre soin de ce qui regarde l'entretien des personnes qui sont sous leur charge; & enfin de *se rendre irreprehensibles en toutes choses*; c'est-à-dire non seulement de conserver inviolable le dépôt de leur chasteté; mais de retenir leur langue, & de se conduire à l'égard de toutes sortes de personnes avec une sagesse & une bonté qui les fasse respecter de tous ceux qui les connoissent.

Cornel. à Lap.

Prov. c. 31. Telle est cette *femme forte*, dont le Sage fait une description si relevée, qui est *plus pretieuse que ce qui s'apporte des extremitez du monde, & en laquelle son mari met sa confiance; qui ressemble à un vaisseau d'un marchand lequel apporte du pain de loin; qui se leve lors qu'il est encore nuit, & partage le butin à ses domestiques, & la nourriture à ses servantes; qui achete un champ, & plante une vigne du fruit de ses mains, qui porte sa main à des choses fortes, & qui de ses doigts prend le fuseau, qui ouvre sa main au pauvre, & sa bouche à la sagesse; qui considere les sentiers de sa maison, & ne mange point son pain étant oisive.*

Il est marqué dans le Grec, que la mere de Sara

Digitized by Google

Sara remettant sa fille entre les mains de Tobie, luy dit; *Qu'elle la luy confioit comme un dépôt* dont il devoit prendre un grand soin, & *qu'il se donnât bien de garde de l'attrister & de l'affliger.* C'est ce que saint Paul a dit depuis, en ordonnant aux maris, *d'aimer leurs femmes, & de ne les point traiter avec aigreur & avec rudesse.* Car l'affliction qu'ils leur causent par leurs mauvais traitemens, les rend eux-mêmes d'autant plus criminels devant Dieu, que la foiblesse du sexe de celles qu'ils traitent mal les oblige, selon saint Pierre, de leur rendre honneur. C'est un *dépôt* que non seulement le pere & la mere, mais que Dieu même leur *confie*, pour en rendre un jour un compte très-rigoureux; ce qui les oblige de les regarder avec respect comme étant à Dieu, qui se reserve la vangeance des injustices qu'ils osent faire à ses servantes.

Coloss. c. 3. 19.

1. Petr. 3. 7.

CHAPITRE XI.

Le jeune Tobie ayant déja fait une partie du chemin, prend le devant avec l'Ange, & laisse Sara sa femme & le reste de sa famille venir tout à leur aise. Il rend la vuë à son pere en luy frottant les yeux avec le fiel du poisson qu'il avoit apporté avec luy.

1. *Cumque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Niniven, undecima die.*

1. S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arriverent l'onziéme jour à Charan, que l'on rencontre dans le milieu du chemin en allant à Ninive *a*.

2. Et

Vers. 1. *Expl.* in medio itinere, *id est*, in itinere interjecto. Nam à Ninive non aberat nisi itinere dierum quatuor, si quis expeditus pedes esset. Unde in Græco dicitur, prope Niniven fuisse. *Tirin.*

Digitized by Google

2. Et l'Ange dit au jeune Tobie : Mon frere Tobie, vous ſçavez l'état où vous avez laiſſé vôtre pere.

2. *Dixitque Angelus : Tobia frater, ſcis quemadmodum reliqueris patrem tuum.*

3. Si vous le jugez donc à propos, allons devant, & que vos domeſtiques ſuivent lentement avec vôtre femme & toutes vos bêtes.

3. *Si placet itaque tibi, præcedamus, & lento gradu ſequantur iter noſtrum familiæ, ſimul cum conjuge tua, & cum animalibus.*

4. S'étant reſolus d'aller de la ſorte, Raphaël dit à Tobie : Portez avec vous du fiel du poiſſon, car vous en aurez beſoin. Tobie prit de ce fiel, & ils continuerent leur chemin.

4. *Cumque hoc placuiſſet ut irent, dixit Raphaël ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piſcis : erit enim neceſſarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, & abierunt.*

5. Anne cependant alloit tous les jours s'aſſeoir proche le chemin ſur le haut d'une montagne, d'où elle pouvoit découvrir de loin.

5. *Anna autem ſedebat ſecus viam quotidiè in ſupercilio montis, unde reſpicere poterat de longinquo.*

6. Et comme elle regardoit de là ſi ſon fils ne viendroit point, elle l'apperçut de bien loin, elle le reconnut auſſi-tôt, & elle courut en porter la nouvelle à ſon mari, & elle luy dit : Voilà vôtre fils, *le voilà* qui vient.

6. *Et dum ex eodem loco ſpecularetur adventum ejus, vidit à longè, & illico agnovit venientem filium ſuum: currenſque nunciavit viro ſuo, dicens: Ecce venit filius tuus.*

7. Raphaël en même tems dit à Tobie : Auſſi-tôt que vous ſerez entré dans vôtre maiſon, adorez le Seigneur vôtre Dieu ; & rendez

7. *Dixitque Raphaël ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, ſtatim adora Dominum Deum tuum: & gratias*

Digitized by Google

tias agens ei, accede ad patrem tuum, & osculare eum.

8. *Statimque lini super oculos ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum: scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, & videbit pater tuus lumen cœli, & in aspectu tuo gaudebit.*

9. *Tunc præcurrit canis, qui simul fuerat in via: & quasi nuncius adveniens, blandimento suæ caudæ gaudebat.*

10. *Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere: & data manu puero, occurrit obviam filio suo.*

11. *Et suscipiens osculatus est eum cum uxore sua, & cœperunt ambo flere præ gaudio.*

12. *Cumque adorassent Deum, & gratias egissent, consedérunt.*

13. *Tunc sumens Tobias de felle piscis*

en luy rendant graces, approchez-vous de vôtre pere, & le baisez.

8. Et aussi-tôt frotez-luy les yeux avec ce fiel de poisson que vous portez avec vous. Car sçachez qu'en même tems ils seront ouverts, & que vôtre pere verra la lumiere du Ciel, & sera comblé de joye en vous voyant.

9. Alors le chien qui les avoit suivis durant le chemin courut devant eux, & comme s'il eût porté la nouvelle de leur venuë, il sembloit témoigner sa joye par le mouvement de sa queuë, & par ses caresses.

10. Le pere de Tobie tout aveugle qu'il étoit se leva & se mit à courir, s'exposant à tomber à chaque pas; & donnant la main à un serviteur, il s'en alla au-devant de son fils.

11. L'ayant rencontré il l'embrassa, & sa mere ensuite; & ils commencérent *tous* deux à pleurer de joye.

12. Puis ayant adoré Dieu, & luy ayant rendu graces, ils s'assirent.

13. Alors Tobie prenant du fiel du poisson en

Digitized by Google

frotta les yeux de son pere.

14. Et après qu'il eut attendu environ une demie heure, une petite peau blanche semblable à celle d'un œuf, commença à sortir de ses yeux.

15. Tobie son fils la prenant la tira de ses yeux, & aussi-tôt il recouvra la vuë.

16. Et ils commencérent à rendre gloire à Dieu, luy & sa femme & tous ceux qui le connoissoient.

17. Tobie disoit : Je vous benis, Seigneur Dieu d'Israël, parce que vous m'avez châtié, & que vous m'avez gueri *", & je vois maintenant de mes yeux mon fils Tobie.

18. Sara la femme de son fils arriva aussi sept jours après avec toute sa famille en une parfaite santé, ayant avec elle ses troupeaux, & ses chameaux, une grande somme d'argent de son mariage, & celuy même que Gabélus avoit rendu.

19. Et Tobie raconta à son pere & à sa mere tous les bienfaits dont Dieu

linivit oculos patris sui.

14. *Et sustinuit quasi dimidiam ferè horam : & cœpit albugo ex oculis ejus, quasi membrana ovi, egredi.*

15. *Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, statimque visum recepit.*

16. *Et glorificabant Deum, ipse videlicet, & uxor ejus, & omnes qui sciebant eum.*

17. *Dicebatque Tobias : Benedico te Domine Deus Israël, quia tu castigasti me, & tu salvasti me : & ecce ego video Tobiam filium meum.*

18 *Ingressa est etiam post septem dies Sara uxor filii ejus, & omnis familia sana, & pecora, & cameli, & pecunia multa uxoris : sed & illa pecunia quam receperat à Gabelo :*

19. *& narravit parentibus suis omnia beneficia Dei, qua fecisset circa-*

* 17. *Lettr.* vous m'avez sauvé.

Digitized by Google

circa eum per hominem qui eum duxerat.

les avoit comblez par cet homme qui l'avoit conduit.

20. *Veneruntque Achior & Nabath consobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, & congratulantes ei de omnibus bonis quæ circa illum ostenderat Deus.*

20. Achior & Nabath cousins de Tobie vinrent ensuite pleins de joye se conjouïr avec luy de tous les biens que Dieu luy avoit faits.

21. *Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.*

21. & tous firent festin durant sept jours avec de grandes réjouïssances.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *S'Etant donc mis en chemin pour s'en retourner, ils arrivèrent l'onzième jour à Charan, que l'on rencontre dans le milieu du chemin en allant à Ninive.*

Quelques-uns ont cru que cette ville de *Charan* étoit la même que celle de *Haran* dont il est parlé dans la Genese, & d'où Abraham sortit lors que Dieu luy commanda de quitter son païs pour aller en une terre qu'il luy montreroit. Mais il paroît plus probable, selon que l'ont remarqué quelques autres Interprétes, que ces deux villes sont très-differentes l'une de l'autre. Et en effet la ville de Charan ou de Haran d'où cet ancien patriarche sortit par l'ordre de Dieu, étoit située entre l'Euphrates & le Tigre dans la Mesopotamie : au lieu que celle dont il est parlé icy étoit située au delà du Tigre dans l'Assyrie. Aussi dans l'Hebreu elle n'est pas nommée Haran, mais *Acrim*; ce qui confirme ce sentiment.

Genes. c. 11. 31.

Menoch. Tirin. in hunc loc.

Ce que l'Ecriture ajoûte, que cette ville se ren-

rencontre dans le *milieu du chemin qui va à Ninive*, ne doit pas être entendu comme s'il y avoit encore onze journées depuis Charan jusques à Ninive, de même qu'il y en avoit onze depuis Ragès jusques à Charan. Car le Grec porte expressément, que Tobie étoit assez proche de Ninive, lorsque l'Ange Raphaël luy dit ; Qu'il croyoit, qu'il valoit mieux qu'ils s'en allassent devant, pour tirer son pere de l'inquiétude où il pouvoit être sur son sujet, & qu'ils donnassent tout le loisir à Sara de *les suivre lentement* avec tous ses domestiques & ses bestiaux. Ainsi quoy qu'il soit marqué ensuite, que Sara n'arriva que sept jours après, ce fut sans doute & la fatigue de ce long voyage, & l'embarras d'un si grand train qui l'obligea de séjourner, & de marcher *lentement* dans le reste du chemin. Charan étoit donc *au milieu du chemin qui va à Ninive*; c'est-à-dire, qu'on la rencontroit dans le chemin de Ninive.

Tirin. in hunc. loc.

Ceux qui ont exactement supputé le tems qu'employa Tobie dans tout ce voyage, croyent qu'il fut de sept semaines entiéres ; & qu'ainsi la joye de ce grand festin que l'on fit pour son retour & son mariage, commença vers le cinquantiéme jour. A quoy ils disent que saint Augustin a voulu peut-être faire allusion, lors qu'il témoigne d'une maniére très-obscure, que le livre de Tobie nous atteste, que la fête de la Pentecôte est formée de sept semaines. *De septimanis enim constare eumdem festum diem (Pentecostes) Tobiæ quoque scriptura testatur* : quoy qu'on pourroit dire aussi, qu'il faisoit peut-être autant allusion aux sept jours que le festin du mariage de Tobie dura, qu'aux sept semaines dont parlent ces Interpretes.

August. contr. Faust. l. 22. c. 87. tom. 6. p. 183. Tob. c. 11. 21.

v. 7. *En même tems Raphaël dit à Tobie : Aussitôt que vous serez entré dans vôtre maison, adorez le Seigneur ; & en luy rendant graces, approchez-vous de vôtre pere, & le baisez.*

L'exem-

Digitized by Google

L'exemple de Raphaël appliqué toûjours à donner de saints avis à Tobie, & à s'acquiter à son égard du ministére de pieté pour lequel Dieu le luy avoit envoyé, nous doit exciter à regarder comme cet Ange l'ordre de Dieu en toutes choses, & à tâcher de ne le perdre jamais de vuë dans toutes nos différentes occupations, autant que l'infirmité humaine nous le peut permettre. Mais si l'exemple d'un Ange toûjours occupé aux affaires de son divin maître est capable de nous toucher, celuy d'un jeune homme qui reçoit avec une soumission étonnante tous les conseils de Raphaël, qu'il regardoit comme un compagnon de son voyage & comme un guide à qui il devoit donner récompense, a sans doute quelque chose d'aussi admirable. Jamais il ne le contredit dans les avis qu'il luy donne. Il le consulte, ou il l'écoute dans toutes les difficultez qui se presentent. Et il se laisse conduire comme un enfant avec une simplicité dont on n'a peut-être jamais vu d'exemple.

Mais ce qu'il faisoit extérieurement à l'égard de ce ministre de Dieu qu'il ne connoissoit pas encore, tous les Saints l'ont fait intérieurement à l'égard de l'Esprit de Dieu qui les conduisoit par ses secretes inspirations, étant veritablement au fonds de leur cœur dans cette simplicité & cette docilité que le Sauveur éxige de nous, lors qu'il nous assure, que si nous ne devenons comme de petits enfans, nous ne pouvons espérer d'entrer dans le Royaume des cieux. Les Epîtres de saint Paul sont remplies d'exemples qui nous font voir que ce grand Apôtre, tout éclairé qu'il étoit, agissoit dans une dependance continuelle des ordres de Dieu pour les voyages mêmes qu'il devoit faire vers les Eglises différentes, où il n'alloit pas toûjours toutes les fois qu'il le vouloit, parce que, comme il le dit, l'Esprit de Dieu l'en empêchoit. *Matth.* 18. 3.

C'est

Digitized by Google

C'eſt auſſi ce que font encore tous ceux, qui ſçachant qu'ils ont ſans comparaiſon plus de beſoin d'un guide fidéle, pour ſe conduire ſûrement dans la voye de leur ſalut, que Tobie n'en avoit alors pour aller trouver Gabélus, n'écoutent pas ſeulement les divines inſpirations que le Saint-Eſprit forme dans leur cœur, mais s'abandonnent humblement à la conduite d'un de ſes miniſtres qu'ils jugent avoir, comme l'Ange Raphaël, une parfaite connoiſſance de ce chemin qui eſt difficile & très-dangereux.

L'avis que l'Ange donne à Tobie, *d'adorer Dieu & de luy rendre graces* d'abord qu'il ſeroit entré dans ſa maiſon, a été ſuivi par les plus grands Saints; ſoit qu'ils l'ayent pris dans ce livre même, ſoit que l'Eſprit du Seigneur qui porta l'Ange à le donner à Tobie, le leur ait auſſi inſpiré. C'eſt la maniére dont ſaint Jerôme nous aſſure que ſaint Antoine en uſa lors qu'il ſe vit arrivé au comble de ſes ſouhaits en voyant Paul le premier hermite, cet homme que le Saint-Eſprit luy avoit promis de luy faire voir comme un prodige de grace & d'humilité. Car il dit expreſſément que ces deux grands Saints, avant que de commencer à s'entretenir, *rendirent conjointement graces à Dieu, & s'aſſirent.* C'eſt ainſi que ſaint Benoît a ordonné très-ſagement dans ſa régle, que lors qu'on reçoit des hôtes, il faut les mener d'abord à la priére. Et c'eſt ainſi que les Evêques & les Princes mêmes lors qu'ils font leur premiére entrée dans une ville, ſont conduits d'abord à l'Egliſe. Car l'action de graces eſt recommandée par ſaint Paul comme étant le caractere d'un vray Chrétien, qui reconnoît dépendre de Dieu à tous momens, & qui ſçait qu'étant à toute heure environné de mille périls, doit ſon ſalut & temporel & éternel à la protection continuelle & toute-puiſſante de Dieu.

Vit. S. Paul.

§. 9. A-

Digitized by Google

9. 9. Alors le chien, qui les avoit accompagnez durant le chemin, courut devant eux; & comme s'il eût porté la nouvelle de leur venuë, il faisoit paroître sa joye par le mouvement de sa queuë, & par ses caresses.

L'Ecriture a eu soin de remarquer au commencement; Que *le chien de la maison suivit Tobie*: & elle témoigne icy de nouveau, que ce même chien le précéda, & alla comme annoncer sa venuë en faisant paroître de la joye par le mouvement de sa queuë & par ses caresses. Ces circonstances paroissent petites, & plusieurs mêmes les regardent comme indignes de l'Ecriture. Mais les Interprétes n'en ont pas jugé ainsi. Et l'on espere qu'en enviſageant de plus près ces choses, on y trouvera dequoy s'édifier & s'instruire. Saint Augustin dit très-bien en divers endroits de ses ouvrages, qu'on ne doit pas regarder l'Ecriture sainte, ou quelque histoire de l'Ecriture, dans une de ses parties séparément sans rapport aux autres, de même que l'on ne regarde pas un luth ou quelque autre instrument de musique seulement dans quelqu'une des parties qui le composent, mais dans la proportion & la dépendance admirable qu'ont toutes ces differentes parties les unes avec les autres. Il y en a, dit ce Pere, qui paroissent inutiles, & qui semblent ne rien contribuer par elles-mêmes à cette harmonie qui charme l'oreille de ceux qui l'entendent: & cependant une certaine liaison qu'elles ont avec les autres les rend necessaires; ou du moins si elles ne contribuent pas à l'harmonie, elles contribuent à la beauté de l'instrument. *Tob. c. 6. 1.*

Il en est de même de la parole de Dieu renfermée dans ses Ecritures. Chaque circonstance particuliere étant regardée séparément, peut bien ne paroître pas si considerable & si necessaire. Mais étant considerée par rapport au tout dont elle

Digitized by Google

elle fait une partie, elle tient son rang & remplit sa place. Ainsi il est vray en general, qu'un chien qui flate par le mouvement de sa queuë, paroît une circonstance très-legere en elle-même. Mais un chien qui accompagne Tobie, & qui va devant annoncer à un pere accablé d'affliction la venuë d'un fils qu'il aimoit si tendrement, & pour lequel il avoit souffert de si grandes inquietudes, est sans doute très-capable, selon que l'a remarqué un sçavant homme, de faire admirer la grandeur de Dieu, qui éclate dans cet instinct naturel des bêtes mêmes, & sa divine providence qui ne s'étend pas seulement sur tous les hommes, mais sur les moindres animaux, selon ce qu'a dit le Fils de Dieu; Que *le plus petit oiseau ne tombe point sur la terre sans la volonté du Pere* éternel.

Estius in hunc loc.

Matth. 5. 10.

Ainsi il est bon de considerer que le même Dieu qui commanda au saint Ange Raphaël d'accompagner le jeune Tobie durant son voyage, commanda aussi à cet animal de le suivre; & que comme il inspira à cet Esprit bienheureux de porter Tobie à aller devant pour soulager l'inquiétude de son pere, il poussa aussi ce chien fidele à prévenir encore son maître, pour porter dans une maison affligée une nouvelle si consolante. Il est vray que ces effets sont très-differens, quant aux instrumens dont Dieu se sert pour les produire: mais ils sont les mêmes en quelque sorte quant à la cause qui les produit. Si c'est un Ange ou si c'est un homme que Dieu fait agir, ils agissent avec connoissance & avec raison comme étant des creatures spirituelles & raisonnables. Que si c'est un animal, il agit comme un instrument en la main de l'ouvrier tout-puissant, qui le conduit immédiatement par luy-même. Mais enfin il est très-digne d'être admiré dans tous ces effets, quoy que differens.

Nous

Digitized by Google

Nous ne nous arrêterons point à marquer icy les grandes figures que les saints Peres ont trouvées dans les qualitez naturelles de cet animal, lequel nous est proposé visiblement en divers endroits de l'Ecriture comme l'image des Pasteurs fidéles de la sainte Eglise. Elles sont marquées ailleurs, où elles conviennent beaucoup mieux qu'en cet endroit. Il suffit de dire icy, que ce chien qui suit Tobie, & qui ne le quitte point dans tout son voyage, nous represente fort bien le Pasteur qui accompagne son peuple durant tout le cours de cette vie, qui luy fait entendre sa voix pour l'avertir de tous les perils qui se presentent, & qui se hâte de le prevenir dans la maison du repos, c'est-à-dire dans le ciel, par la ferveur qu'il fait paroître beaucoup plus grande pour arriver à sa vraye patrie, & par l'exemple qu'il luy montre d'une pieté plus parfaite, en precedant par ses bonnes œuvres tous ceux qui sont obligez de le suivre comme leur chef.

℣. 13. 14. Alors Tobie prenant du fiel du poisson, en frotta les yeux de son pere. Et après qu'il eut attendu environ une demie heure, une petite peau blanche semblable à celle d'un œuf commença à sortir de ses yeux.

Quelques-uns nous representent cette guérison de l'ancien Tobie, comme ayant été purement miraculeuse & surnaturelle. Mais comme les raisons qu'ils en rapportent ne nous paroissent point convainquantes, il semble qu'on peut s'attacher au sentiment de plusieurs autres Interprétes, qui ont cru avec beaucoup de fondement, que Dieu se servit d'une chose naturelle pour guérir les yeux de Tobie. Nous avons marqué auparavant, que les historiens naturalistes ont parlé eux-mêmes de cette propriété qu'a le fiel d'un certain poisson, que l'on croit être le même que celuy-cy, pour guerir les tayes des yeux. De plus, cet espace d'une

Effusa in hunc loc.

Digitized by Google

d'une demie heure, qui fut entre l'application du reméde & la guériſon, ſemble nous marquer l'effet d'une choſe naturelle, à moins qu'on ne diſe, que Raphaël vouloit peut-être cacher le miracle, & ne ſe pas faire connoître encore ſitôt. Et enfin cette *petite peau blanche, ſemblable à celle d'un œuf, qui ſortit des yeux de Tobie* au bout de ce tems, peut encore confirmer ce ſentiment; qui eſt que le fiel de ce poiſſon ayant agi ſur ſes yeux par ſa vertu naturelle, en détacha peu à peu la taye qui s'étoit formée, & qui les avoit couverts. On ne prétend pas toutefois nier que l'Ange, comme le miniſtre de la Toute-puiſſance de Dieu, n'ait ſecondé la vertu de ce remede pour le faire agir plus promptement & plus efficacement. Mais il ſemble au moins qu'on peut croire avec aſſez d'apparence, que cette guériſon n'a point été purement miraculeuſe, & ſans une cauſe naturelle.

Aoud Sur. Novemb. 17. c. 6. p. 380. *D. Greg. Turon. de Glor. Confeſſ. c. 40.*

Il eſt remarquable, que dans la vie de ſaint Gregoire de Tours on trouve une guériſon preſque ſemblable à celle dont nous parlons, qui eſt confirmée par le même Saint dans un endroit de ſes ouvrages, & qui eut même pour fondement la guériſon de Tobie. Il vit en ſonge, tandis que ſon pere étoit fort malade, une perſonne qui ſe preſenta à luy & luy demanda, s'il avoit quelque connoiſſance du livre de Tobie. Et comme il eut répondu qu'il ne le connoiſſoit point, la même perſonne luy dit ces paroles: Sçachez qu'il étoit aveugle, & que ſon fils qui étoit accompagné d'un Ange le guérit avec le foye d'un poiſſon. Faites donc de même, & vôtre pere ſera guéri. Gregoire rapporta cecy à ſa mere, laquelle envoya dans le moment à la riviére quelques jeunes hommes, qui ayant pris un poiſſon, en tirérent les entrailles qu'on leur marqua. On les mit ſur les charbons. Et l'évenement fit connoître la verité de

Digitized by Google

de ce qu'on luy avoit dit. Car auſſi-tôt que la vapeur de ces entrailles rôties entra dans le nez de ſon pere, toute ſon enflure avec ſes douleurs ceſſerent, & il fut très-parfaitement gueri. On peut remarquer icy ſeulement, que les deux évenemens qui regardoient Tobie le pere & Tobie le fils ſont confondus en quelque façon l'un avec l'autre dans la guériſon du pere de ſaint Gregoire, en ce que les entrailles du poiſſon rôti qui avoient ſervi à preſerver Tobie le fils de la fureur du démon, ſervirent icy à guérir par leur vapeur le pere de ce ſaint Evêque, au lieu que Tobie le pere fut guéri par la ſimple application du fiel ſur ſes yeux; Et qu'ainſi le rapport ne ſe trouve pas à la verité dans une parfaite juſteſſe, quoy que le fonds des choſes y paroiſſe clairement le même.

CHAPITRE XII.

Tobie & ſon fils voulant recompenſer l'Ange, luy offrent la moitié de tout le bien qu'ils avoient rapporté de leur voyage. L'Ange leur declare qui il eſt, & puis diſparoît.

1. *Tunc vocavit ad ſe Tobias filium ſuum, dixitque ei: Quid poſſumus dare viro iſti ſancto, qui venit tecum?*

1. ALors Tobie ayant appelé ſon fils, luy dit: Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous?

2. *Reſpondens Tobias, dixit patri ſuo: Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit eſſe beneficiis ejus?*

2. Tobie luy répondit: Mon pere, quelle recompenſe pouvons-nous luy donner qui ait quelque proportion avec les biens dont il nous a comblez?

3. Il

Digitized by Google

3. Il m'a mené & ramené dans une parfaite ſanté ; il a été luy-même recevoir l'argent de Gabélus ; il m'a fait épouſer ma femme ; il a éloigné d'elle le démon qui la tourmentoit ; il a rempli de joye ſon pere & ſa mere ; il m'a delivré du poiſſon qui m'alloit dévorer ; il vous a fait voir à vous-même la lumiere du ciel ; & c'eſt par luy que nous nous trouvons remplis de toutes ſortes de biens. Que pouvons-nous donc lui donner qui égale tout ce qu'il a fait pour nous ?

3. *Me duxit & reduxit ſanum, pecuniam à Gabelo ipſe recepit, uxorem ipſe me habere fecit, & dæmonium ab ea ipſe compeſcuit, gaudium parentibus ejus fecit, meipſum à devoratione piſcis eripuit, te quoque videre fecit lumen cæli, & bonis omnibus per eum repleti ſumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare ?*

4. Mais je vous prie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.

4. *Sed peto te, pater mi, ut roges eum, ſi fortè dignabitur medietatem de omnibus quæ allata ſunt, ſibi aſſumere.*

5. Tobie le pere & ſon fils le firent venir enſuite, & l'ayant pris à part, ils le conjurérent de vouloir bien recevoir la moitié de tout ce qu'ils avoient apporté.

5. *Et vocantes eum, pater ſcilicet & filius, tulerunt eum in partem, & rogare cœperunt ut dignaretur dimidiam partem omnium, quæ attulerant, acceptam habere.*

6. L'Ange alors leur répondit en ſecret : Beniſſez le Dieu du Ciel, & rendez-luy gloire devant tous les hommes [n] ; parce qu'il

6. *Tunc dixit eis occultè : Benedicite Deum cæli, & coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vo-*

[n] 6. *Lettr.* tous ceux qui vivent.

Digitized by Google

vobiscum misericordiam suam.

7. *Etenim sacramentum regis abscondere bonum est : opera autem Dei revelare, & confiteri honorificum est.*

8. *Bona est oratio cum jejunio, & eleemosyna magis quàm thesauros auri recondere:*

9. *quoniam eleemosyna à morte liberat, & ipsa est quæ purgat peccata, & facit invenire misericordiam & vitam æternam.*

10. *Qui autem faciunt peccatum & iniquitatem, hostes sunt animæ suæ.*

11. *Manifesto ergo vobis veritatem, & non abscondam à vobis occultum sermonem.*

12. *Quando orabas cum lacrymis, & sepeliebas mortuos, & derelinquebas prandium tuum, & mortuos abscondebas per diem in domo tua, & nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.*

vous a fait *ressentir les effets de* sa misericorde.

7. Car il est bon de tenir caché le secret du Roy : mais il y a de l'honneur à découvrir & à publier les œuvres de Dieu.

8. La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône vaut mieux que tous les trésors & tout l'or qu'on peut amasser.

9. Car l'aumône délivre de la mort ; & c'est elle qui efface " les pechez, & qui fait trouver la misericorde & la vie éternelle.

10. Mais ceux qui commettent le peché & l'iniquité, sont les ennemis de leurs ames.

11. Je vous découvriray donc la verité, & je ne vous cacheray point une chose qui est secrette.

12. Lorsque vous pryiez *Dieu* avec larmes, & que vous ensevelissiez les morts, que vous quittiez pour cela vôtre dîner, & que vous cachiez les morts dans vôtre maison durant le jour pour les ensevelir durant la nuit, j'ay presenté vos prieres au Seigneur.

13. Et

" 9. *Lettr.* purifie.

Digitized by Google

13. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été necessaire que la tentation vous éprouvât.

13. *Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.*

14. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guérir & pour délivrer du démon Sara la femme de vôtre fils.

14. *Et nunc misit me Dominus ut curarem te, & Saram uxorem filii tui à dæmonio liberarem.*

15. Car je suis l'Ange Raphaël, l'un des sept qui sommes *toûjours* presens devant le Seigneur.

15. *Ego nunc sum Raphaël Angelus, unus ex septem qui astamus ante Dominum.*

16. A ces paroles ils furent troublez, & étant saisis de frayeur ils tombérent le visage contre terre.

16. *Cumque hæc audissent, turbati sunt, & trementes ceciderunt super terram in faciem suam.*

17. Et l'Ange leur dit: La paix soit avec vous, ne craignez point.

17. *Dixitque eis Angelus: Pax vobis, nolite timere.*

18. Car lorsque j'étois avec vous, j'y étois par la volonté de Dieu; Benissez-le donc & chantez ses louanges.

18. *Etenim cùm essem vobiscum, per voluntatem Dei eram: ipsum benedicite, & cantate illi.*

19. Il vous a paru que je bûvois & que je mangeois avec vous; mais pour moy je me nourris d'une viande invisible, & je me sers d'un breuvage qui ne peut être vû des hommes.

19. *Videbar quidem vobiscum manducare, & bibere: sed ego cibo invisibili, & potu, qui ab hominibus videri non potest, utor.*

20 ℣. Il est donc tems que je retourne vers celuy

20. *Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me*

℣. 20. *Grec.* Ecrivez en un livre tout ce qui est arrivé. *Ce qui fait voir que Tobie a écrit ce livre par l'ordre de l'Ange.* Cornel. à Lap.

Digitized by Google

me misit : vos autem benedicite Deum, & narrate omnia mirabilia ejus.

qui m'a envoyé, & pour vous beniſſez Dieu, & publiez toutes ſes merveilles.

21. *Et cùm hæc dixisset, ab aspectu eorum ablatus est, & ultrà eum videre non potuerunt.*

21. Après ces paroles il diſparut de devant eux; & ils ne purent plus le voir.

22. *Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum : & exurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.*

22. Alors s'étant proſternez le viſage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu, & ſe levant ils raconterent tous les miracles qu'il avoit faits *en leur faveur.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *ALors Tobie ayant appellé ſon fils, il luy dit : Que pouvons-nous donner à ce ſaint homme qui a été avec vous?*

Le Grec porte : *Voyez, mon fils, ſi vous donnerez la recompenſe dont nous ſommes convenus à cet homme qui vous a accompagné : car il faudra y ajoûter & luy donner davantage.* On ne peut point aſſurer poſitivement ſi l'Ange demeura encore avec eux durant les ſept jours de réjouïſſance dont il eſt parlé à la fin du chapitre précedent. Cependant, ſelon la ſuite du texte ſacré, il paroît plus vray-ſemblable qu'il ne les quitta qu'au bout de ce tems, & qu'il fut preſent à leurs feſtins, y apportant la benediction par ſa preſence, & leur inſpirant à tous la pieté & la modeſtie au milieu de leur joye. Il ſemble même qu'on peut

Digitized by Google

peut bien dire, que Tobie le pere n'auroit pas ſongé à le renvoyer, & à luy payer ſa récompenſe, avant la fin de ces jours deſtinez pour ſe réjoüir du mariage de ſon fils, & de ſon heureux retour, puiſque c'étoit à luy ſeul qu'ils en avoient l'obligation. *Alors* donc, c'eſt-à-dire, après ces jours de réjoüiſſance, il confera avec ſon fils ſur ce qu'ils pourroient luy donner. Et luy ayant témoigné, qu'il faloit qu'ils donnaſſent davantage que le prix dont ils étoient convenus, ſon fils luy dit genereuſement :

℣. 4. *Je vous prie, mon pere, de le ſupplier de vouloir bien accepter la moitié de tout le bien que nous avons apporté.*

Tob. c 9. 2. Le jeune Tobie, qui avoit déja déclaré en parlant à l'Ange; *Que quand il ſe donneroit à luy pour devenir ſon eſclave, il ne pourroit reconnoître dignement tous les ſoins qu'il avoit pris de luy*, étoit ſans doute très-convaincu dans le fonds du cœur, qu'il n'avoit pas le pouvoir de récompenſer de ſi grands ſervices. Mais il ne pouvoit cependant témoigner d'une maniere plus genereuſe ſa parfaite reconnoiſſance, qu'en luy faiſant demander s'il daigneroit agréer la moitié de tout ſon bien, c'eſt-à-dire, s'il voudroit bien partager toutes choſes avec luy comme ſon frere. Quelle leçon, mais en même tems quelle confuſion pour tant de Chreſtiens, qui ſçachant qu'ils ont tout reçu de Dieu, ont peine à luy en rendre une très-petite partie en la perſonne des pauvres qui ſont ſes membres, & qui croyent qu'on leur arrache ce qu'on leur demande pour leurs freres affligez, quoy que ce qu'on leur demande retourne à leur avantage & regarde l'interêt de leur ſalut; puiſque Dieu ſans ſe ſervir d'eux trouveroit bien le moyen d'aſſiſter leurs freres, & qu'il n'en exige cette aſſiſtance qu'afin de les rendre dignes eux-mêmes de ſa divine miſéricorde!

℣. 6. 7.

Digitized by Google

v. 6. 7. Alors l'Ange leur répondit en secret : Benissez le Dieu du ciel & rendez-luy gloire devant tout le monde..... Car il est bon de tenir caché le secret du Roy : mais c'est une chose honorable de découvrir & de publier les œuvres de Dieu.

Alors; c'est-à-dire, après que Tobie le pere & le fils eurent prié Raphaël de vouloir bien accepter la moitié de tout leur bien. L'Ange attend donc que l'un & l'autre luy ayent donné cette preuve de leur gratitude, ou pour mieux dire, qu'ils l'ayent donnée à Dieu même : & il prend alors son tems pour se faire connoître à eux, & leur témoigner qu'il n'a pas besoin de tous leurs biens, étant dans la pleine possession du souverain bien. C'est ainsi que Dieu en use envers ses élus. Après les avoir comblez de ses graces, il attend leur reconnoissance. Mais il les convainc alors plus fortement que jamais, que s'ils se sentent obligez, non de partager leur cœur avec luy, mais de le luy donner tout entier, & même de *devenir ses esclaves*, selon la parole de Tobie, il n'a cependant aucun besoin d'eux ni de tous leurs biens; mais que tout leur interêt & toute leur gloire consiste à *découvrir & à publier ses œuvres* & ses misericordes à leur égard. *Le secret du Roy*, comme il est dit en ce lieu, *doit être caché*; parce que, dit un Auteur, si les desseins des Princes étoient découverts, le succès en seroit douteux par les oppositions qu'on pourroit y apporter. Mais il n'en est pas ainsi des œuvres de Dieu & de ses conseils, qui ne rencontrent aucuns obstacles, & qui s'executent infailliblement, selon ce qui est écrit ; *Que tout ce qu'il a voulu, il l'a fait & dans le ciel & dans la terre.* Il est donc du zele & de la reconnoissance des vrais serviteurs de Dieu de publier sa bonté & de faire éclater les merveilles de sa grace, afin qu'il soit glorifié par tous les hommes, comme

Æstius in hunc loc.

Digitized by Google

celuy à qui seul appartient toute gloire & tout empire.

v. 8. *La priere accompagnée du jeûne & de l'aumône vaut mieux que tous les trésors & tout l'or qu'on peut amasser.*

L'Ange, à qui on parle de luy donner une récompense temporelle, témoigne, avant que de déclarer qui il étoit, combien les trésors devoient être peu estimez par les hommes. Et il fait connoître en peu de mots en quoy consistent les vrayes richesses de ceux qui tendent à Dieu, & qui songent à leur salut. Ce qu'il disoit étoit plus pour nous que pour Tobie, puis qu'il fait assez entendre aussi-tôt après, que la priere jointe au jeûne & à l'aumône avoient été jusqu'alors les grands trésors de Tobie, lequel *prioit Dieu*, comme il le luy dit, *avec larmes*, & quittoit souvent *son dîner* pour ensevelir les morts. Ceux qui possedent de grands biens, & qui ont le cœur attaché à leurs trésors, ont peine sans doute à ajoûter foy à ces paroles de Raphaël; & ils pourront difficilement se persuader, qu'il n'y ait pas de l'exageration à déclarer comme il fait, que l'*oraison* à laquelle ils ne trouvent aucun goût, *le jeûne* qui est si directement opposée à leur sensualité, & *l'aumône* qui vuide leurs coffres où est leur cœur, *valent mieux que tous les trésors qu'on peut amasser.* Mais il falloit cependant que Tobie en fût convaincu, puis qu'il étoit dans ces sentimens & dans cet usage, avant même que l'Ange luy eût parlé. Ainsi qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, & qu'ils accusent la corruption de leur propre cœur, s'ils ne peuvent croire une verité qui étoit connuë & qui étoit pratiquée par cet ancien Juste, avant même que JESUS-CHRIST fût venu nous déclarer; Que *ceux qui sont pauvres de cœur & d'affection sont heureux, parce que le royaume du ciel leur appartient.* Mais pour leur faire connoître, qu'il

Digitized by Google

qu'il n'y a aucune exaggeration dans les paroles de l'Ange, il suffit de dire, que puisque par *l'oraison*, par *le jeûne*, & par *l'aumône* on se rend digne d'obtenir la misericorde du Seigneur, & d'entrer dans son royaume ; il est visible, que tous les trésors de la terre joints ensemble ne sont pas dignes d'être comparez à ce royaume celeste où Dieu nous reserve, comme il l'assure, des biens que ni l'œil de l'homme n'a jamais vus, ni son esprit n'a jamais compris.

℣. 12. 13. *Lorsque vous priyez Dieu avec larmes, que vous ensevelissiez les morts, & que vous quittiez pour cela vôtre dîner... j'ay presenté vôtre priere au Seigneur. Et parce que vous étiez agréable à Dieu, il a été necessaire que la tentation vous éprouvât.*

Saint Bonaventure expliquant ces mots du sacré Canon de la Messe ; *Commandez que ces choses soient portées par les mains de vôtre saint Ange jusqu'à vôtre autel sublime, en presence de vôtre divine majesté*, nous enseigne comment les Anges presentent à Dieu nos prieres. Et il témoigne, que ce n'est pas que Dieu les ignore, luy à qui toutes choses sont connuës, avant même qu'elles soient ; mais que c'est pour nôtre avantage que ces Esprits bienheureux se chargent d'offrir à Dieu nos demandes, parce qu'ils joignent en même tems leurs vœux très-purs & très-saints à nos prieres, & exposent en sa presence nos bonnes œuvres. *Bonav. in Magist. l. 4. distinct. 11.*

Ce que l'Ange ajoûte à Tobie ; *Qu'étant agréable à Dieu, il a été necessaire que la tentation l'éprouvât*, fait voir combien les amis de Job se trompoient, lors qu'ils vouloient luy persuader, que l'affliction qu'il souffroit étoit une preuve de l'impieté de sa conduite. Il est vray, dit un Interprete, que les gens attachez au monde sont très-éloignez de pouvoir comprendre cette *necessité* qu'il y a *d'être éprouvé lorsque l'on est agreable* *Tirin. in hunc loc.*

Digitized by Google

à Dieu. Mais c'eſt qu'ils ne ſongent pas, que les diſciples d'un Homme-Dieu qui a dit de ſoy ; *Qu'il a falu qu'il ſouffrît, & qu'il entrât dans ſa gloire par cette ſouffrance*, doivent s'attendre d'être conformes à leur divin Chef comme étant ſes membres, s'ils veulent entrer dans la gloire comme luy. C'eſt ſur ce modelle vrayement adorable que tous les juſtes tant de l'ancien que du nouveau Teſtament ont été formez. Qu'on examine l'hiſtoire des ſaints Patriarches, Abraham, Iſaac, Jacob, & Joſeph, & des ſaints Rois comme David ; on y trouvera que les uns ont renoncé à leur patrie, & ont été diſpoſez à ſacrifier à Dieu ce qu'ils avoient de plus cher ; que les autres ont bien voulu luy donner leur vie lors qu'il la leur demandoit ; que d'autres ont été & affligez par leur beaupere & perſecutez par leur propre frere, & accablez d'affliction par la perte qu'ils croyoient avoir faite de ceux de leurs enfans qu'ils aimoient le plus tendrement ; Qu'un autre a été vendu par ſes freres, & enfermé comme un criminel dans un cachot, pour n'avoir pas conſenti à la volonté criminelle d'une maîtreſſe impudique. On y trouvera David expoſé à toutes les perſecutions de Saül qui vouloit à tous momens luy ôter la vie. En un mot le tems de l'ancienne loy, qui ſembloit ne propoſer aux Iſraëlites qu'une felicité temporelle, ne laiſſe pas de nous fournir mille exemples de juſtes perſecutez par les méchans ; parce que la grace de la loy nouvelle agiſſoit dès lors par avance en veuë de la Paſſion & de la Croix de JESUS-CHRIST, qui doit être le ſouverain modelle de tous vrais ſerviteurs de Dieu.

℣. 14. 15. Maintenant donc le Seigneur m'a envoyé pour vous guerir, & pour délivrer du demon Sara la femme de vôtre fils. Car je ſuis l'ange Raphaël, & l'un des ſept qui ſommes toûjours preſens devant le Seigneur.

Ce

Digitized by Google

Ce ſont là les deux ſujets pour leſquels l'Ange Raphaël fut envoyé à Tobie ; pour guérir ſes yeux, & pour délivrer Sara de l'opprobre qu'elle ſouffroit par la mort de tous ſes maris. L'Argent qui luy étoit dû par Gabélus, & pour lequel cet Eſprit céleſte vint offrir ſon miniſtére au jeune Tobie, étoit ſeulement l'occaſion dont il ſe ſervit pour ſe cacher dans ce qu'il avoit à faire. Il ne faut pas nous imaginer rien de corporel, lorſque nous luy entendons dire ; *Qu'il eſt l'un des ſept qui étoient toûjours preſens devant le Seigneur.* Dieu eſt Eſprit ; & les Anges ſont auſſi de purs Eſprits. Ainſi ne nous figurons en tout cela rien que de ſpirituel. L'Ecriture en nous parlant ſe rabaiſſe à un langage proportionné à nos ſens ; mais c'eſt afin de nous élever au-deſſus de ces mêmes ſens. Figurons-nous donc, non pluſieurs perſonnes aſſemblées autour d'un Prince, ſe tenant debout & toutes prêtes à recevoir & exécuter ſes ordres ; mais une multitude d'Eſprits celeſtes qui ſont toûjours préſens devant Dieu d'une maniere toute ſpirituelle & ineffable, par la veuë qu'ils ont de ſon eſſence divine, & par l'attention perpétuelle où ils ſont pour connoître ſes divines volontez & pour les exécuter.

Eſtius remarque fort bien, que l'Ange en diſant qu'il étoit du nombre de ces Eſprits *qui étoient toûjours preſens devant le Seigneur*, faiſoit tout-d'un-coup connoître à Tobie, qu'il n'étoit pas de ces autres qui avoient été rejettez de la preſence de Dieu ; c'eſt-à-dire, qu'il étoit du nombre des bons Anges. Quelques-uns ont cru à cauſe de la maniere dont Raphaël parle icy en diſant ; *Qu'il étoit des ſept qui étoient toûjours preſens devant Dieu*, qu'il étoit veritablement du premier Ordre des Anges, comme Gabriël. Mais un ſçavant Interprete témoigne, qu'il n'y a pas d'apparence ; parce que le miniſte-

Eſtius in hunc loc.

Digitized by Google

re, pour lequel il fut envoyé, ne regardoit point quelque ouvrage de nôtre Redemption, ou quelque bien universel; mais seulement la consolation particuliere de quelques personnes. Et il ajoûte, que si on le nomme dans les Litanies avec saint Michel & saint Gabriël, c'est à cause qu'il n'y a que les noms de ces trois Anges qui nous ayent été marquez dans les Ecritures.

Il est aisé de juger de la frayeur qui saisit les deux Tobies pere & fils, lors qu'ils entendirent une nouvelle si surprenante, & que leurs yeux étant tout-d'un-coup ouverts, ils connurent que celuy qu'ils avoient pris jusqu'alors pour un mercenaire, étoit un Ange de Dieu, qui avoit depuis si long-tems conversé au milieu d'eux. Aussi l'Ecriture ajoûte; *Qu'ils tombérent le visage contre terre.* On a déja remarqué ailleurs que c'étoit une opinion commune parmi les Juifs, qu'un homme mouroit lors qu'il avoit veu un Ange. Ce fut peut-être ce qui contribua encore à augmenter leur saisissement. Mais il ne faut pas douter, que l'Ange n'ait rassuré ces deux serviteurs de Dieu en leur disant ces paroles qui penetrérent efficacement jusqu'à leur cœur: *La paix soit avec vous: ne craignez point.* Car ce n'étoit pas seulement un simple souhait; mais un effet réel qu'elles produisirent sur leur esprit, par la puissance de celuy dont il étoit le Ministre. Et c'est, comme l'ont remarqué les Peres, la suite ordinaire de l'apparition des bons Anges, de donner de la consolation à ceux qu'ils ont effrayez d'abord: au lieu que les mauvais Anges remplissent de trouble & d'horreur ceux à qui ils apparoissent.

Bed. in Luc. c. 1. Vit. Sanct. Anton.

℣. 19. *Il vous a paru que je bûvois & que je mangeois avec vous. Mais pour moy, je me nourris d'une viande invisible, & je me sers d'un breuvage qui ne peut tomber sous les sens des hommes.*

Les

Digitized by Google.

„ Les Anges, dit saint Augustin, n'ont point „ soif & n'ont point faim comme nous; parce „ qu'ils sont divinement rassasiez par la nourri- „ ture de la verité, & tout penetrez par la lu- „ miere de la sagesse immortelle. C'est pour- „ quoy ils sont heureux. Et de l'état de cette „ béatitude souveraine dont ils jouissent dans la „ celeste Jerusalem d'où nous sommes éloignez, „ ils nous regardent favorablement comme des „ personnes, qui sont encore dans le chemin; ils „ sont touchez de compassion pour nous; & par „ l'ordre du Seigneur ils nous assistent & nous „ aident à retourner dans nôtre commune pa- „ trie, afin que nous puissions être rassasiez avec „ eux en puisant dans Dieu, qui est la source „ de la verité & de l'immortalité. *Attendunt nos peregrinos, & miserantur nos, & jussu Domini auxiliantur nobis, ut ad illam patriam communem aliquando redeamus, & ibi cum illis fonte Dominico veritatis & æternitatis aliquando saturemur.* *Aug. in Ps. 72. tom. 8. pag. 259.*

Le même Saint nous fait voir encore autre part la maniere dont on peut entendre ce que l'Ange dit icy; *Qu'il paroissoit qu'il bûvoit & qu'il mangeoit avec eux.* „ Les corps des justes, „ dit-il, lors qu'ils seront ressuscitez, n'auront „ besoin d'aucune nourriture corporelle, parce „ qu'ils n'auront aucune faim ni aucune soif, & „ qu'ils seront tellement revetus de l'immorta- „ lité bienheureuse, qu'encore qu'ils ayent le „ pouvoir de manger, ils ne pourront néanmoins „ y être forcez par aucune necessité. C'est ainsi „ que les saints Anges paroissant aux hommes sous „ la figure visible & sensible d'un corps humain, „ ont souvent mangé, non parce qu'ils en avoient „ besoin, mais parce qu'ils le pouvoient & „ qu'ils le vouloient, pour s'humaniser en „ quelque sorte avec ceux pour le ministere *Augustin. De Civit. Dei l. 13. c. 22. tom. 5. p. 814.*

Digitized by Google

„ desquels Dieu les envoyoit. Car nous ne de-
„ vons pas croire, que les Anges ayent mangé
„ seulement en apparence, lorsque les hommes
„ les recevoient & exerçoient l'hospitalité à leur
„ égard; quoy qu'il soit vray que ces hommes se
„ trompoient, lors que ceux qu'ils recevoient
„ n'étant pas connus pour des Anges, sembloient
„ manger par necessité comme eux. Et c'est,
„ ajoûte le même Saint, ce qui fait dire à
„ cet Ange dans le livre de Tobie : *Vous me*
„ *voyiez manger ; mais vous le voyiez selon que*
„ *vos yeux le pouvoient voir :* C'est-à-dire, vous
„ croyiez que c'étoit par necessité que je man-
„ geois, & comme vous autres, pour nourrir
„ mon corps.

Theodor. in Genes. quæst. 68. de Thom. 1. p. 9. 51. art. 3. Apud Augustin. ibid.

Mais cette explication de saint Augustin sem-
ble avoir besoin elle-même de quelque éclair-
cissement, puis qu'un Pere Grec & saint Thomas
témoignent, en parlant des Anges, qu'ils ne man-
geoient point veritablement, mais seulement en
figure. Surquoy un Commentateur dit fort bien,
que si l'on entend par, manger, se nourrir &
changer en sa substance ce que l'on mange, on
doit dire avec saint Thomas que les Anges ne
mangeoient point veritablement ; mais que si
l'on entend par, manger, mettre du pain dans
sa bouche, le mâcher, & le faire entrer dans son
corps, quoy qu'il ne serve de rien à la nourriture
de ce même corps, l'on peut dire, comme a dit
saint Augustin, que les Anges n'ont point pris
les viandes d'une maniere feinte, en figure &
en apparence, mais d'une maniere très-réelle &
très-veritable, quoy que ce fût par puissance &
non par necessité ; & plutôt comme le rayon
brûlant du soleil attire & enleve l'eau par sa ver-
tu, que comme la terre alterée absorbe cette
même eau par le besoin qu'elle en a. *Angelos le-*
gimus escas sumpsisse, non ficto & inani phan-
tasmate,

Augustin. Epist 99. tom. 2.

Digitized by Google

tasmate, sed manifestissimâ veritate; nec tamen necessitate, sed potestate. Aliter enim absorbet terra aquam sitiens, aliter solis radius candens. Illa indigentiâ, iste potentiâ.

v. 12. *Alors s'étant prosternez le visage contre terre pendant trois heures, ils benirent Dieu; puis se levant, ils publierent tous les miracles qu'il avoit faits* en leur faveur.

Cecy semble nous faire connoître ce que nous avons marqué auparavant, que la parole que l'Ange avoit dite aux deux Tobies, en leur souhaitant la paix, avoit produit son effet, & les avoit retirez de cette grande frayeur qu'ils firent paroître, lors *qu'ils tomberent* tout-d'un-coup *le visage contre terre.* Car on voit icy, qu'ils se releverent; puis qu'aussi-tôt que cet Ange disparut, il est dit; *Qu'ils se prosternerent sur le visage pendant trois heures.* Quant à ce nouveau prosternement, il vint plûtôt de la profonde admiration où ils furent de cette faveur presque incroyable qu'ils avoient reçuë de Dieu par le ministere de son Ange, que d'aucune crainte. Car quelles étoient alors leurs pensées, & quelle étoit leur reconnoissance, lors qu'ils se representoient, qu'un Ange de Dieu avoit conversé visiblement avec eux durant tant de tems, & qu'il les avoit comblez de tant de graces? C'est ce qui les tint trois heures de suite prosternez le visage contre terre, dans une action-de-graces continuelle.

Que devroient donc faire maintenant tous ceux qui sçavent, non qu'un Ange, mais que le Seigneur de tous les Anges a conversé avec eux, non pas seulement durant l'espace de deux mois, mais trente-trois ans; & que pendant tout ce tems il a travaillé par l'exemple de sa vie; par ses paroles, & par ses souffrances, non à guerir un simple particulier ou deux personnes

Digitized by Google

seulement, mais à sauver tous les hommes? Quelle devroit être leur reconnoissance, & en quel prosternement sinon du corps, au moins du cœur, seroient-ils tous obligez de se tenir devant Dieu, lors qu'ils pensent à ce grand miracle & à ce chef-d'œuvre de sa charité & de sa toute-puissance?

CHAPITRE XIII.

Priere & predictions de Tobie.

1. ALors le vieux Tobie ouvrant la bouche benit le Seigneur, & il dit : Seigneur vous êtes grand dans l'éternité; vôtre regne s'étend dans tous les siecles.

1. *APeriens autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, & dixit : Magnus es Domine in æternum, & in omnia sæcula regnum tuum :*

2. Vous châtiez & vous sauvez; vous conduisez les hommes jusqu'au tombeau [a], & vous les en ramenez, & nul ne se peut soustraire à vôtre *puissante* main.

2. *quoniam tu flagellas & salvas : deducis ad inferos, & reducis, & non est qui effugiat manum tuam.*

3. Rendez graces au Seigneur, enfans d'Israël, & louez-le devant les nations.

3. *Confitemini Domino, filii Israël, & in conspectu gentium laudate eum :*

4. Parce qu'il vous a ainsi dispersez parmi les peuples qui ne le connoissent point, afin que vous publiyez ses merveilles, & que vous leur appreniez qu'il n'y en a point

4. *quoniam ideò dispersit vos inter gentes, quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, & faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præ-*

[a] Vers. 2. *Lettr.* ad inferos.

prater eum.

5. Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras : & ipse salvabit nos propter misericordiam suam.

6. Aspicite ergo quæ fecit nobiscum, & cum timore & tremore confitemini illi : regemque sæculorum exaltate in operibus vestris.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi : quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem.

8. Convertimini itaque peccatores, & facite justitiam coram Deo, credentes quòd faciat vobiscum misericordiam suam.

9. Ego autem, & anima mea, in eo lætabimur.

10. Benedicite Dominum omnes electi ejus : agite dies lætitiæ, & confitemini illi.

11. Jerusalem civi-

d'autre que luy qui soit le Dieu tout-puissant.

5. C'est luy qui nous a châtiez, à cause de nos iniquitez ; & c'est luy qui nous sauvera pour *signaler* sa misericorde.

6. Considerez donc la maniere dont il nous a traitez, & benissez-le avec crainte & avec tremblement, & rendez hommage par vos œuvres à ce Roy de tous les siecles.

7. Pour moy je le beniray dans cette terre où je suis câptif, parce qu'il a fait éclater sa Majesté en faveur d'une nation criminelle ".

8. Vous donc pecheurs convertissez-vous, Faites des œuvres de justice devant Dieu, & croyez " qu'il vous fera misericorde.

9. Pour moy je me réjouiray en luy & il sera la joye de mon ame ".

10. Benissez le Seigneur vous tous qui êtes ses élûs ; réjoüissez-vous *en luy* tous les jours, & rendez-luy des actions de graces.

11. Jerusalem cité de

G 6 Dieu,

℣. 7. *Lettr.* pécheresse.

℣. 8. *Expl.* ayez une ferme confiance.

℣. 9. *Lettr.* pour moy, & pour mon ame nous nous réjouirons en luy.

Digitized by Google

Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cauſe des œuvres de tes mains.

12. Rend graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & beni le Dieu des ſiecles afin qu'il rétabliſſe en toy ſon tabernacle, & rappelle à toy tous les captifs ; & que tu ſois comblée de joye dans tous les ſiecles des ſiecles.

13. Tu brilleras d'une lumiere éclatante, & tu ſeras adorée de tous les peuples juſqu'aux extrémitez de la terre.

14. Les nations viendront à toy des climats les plus reculez *n*, & t'apportant des preſens, elles adoreront en toy le Seigneur, & conſidéreront ta terre comme une terre *vraiment* ſainte.

15. Car elles invoqueront le grand nom au milieu de toy.

16. Ceux qui te mépriſeront ſeront maudits de Dieu ; ceux qui te noirciront par leurs blaſphêmes ſeront condamnez, & ceux qui t'édifieront ſeront benis *du Ciel*.

17. Pour toy, tu te réjouïras dans tes enfans,

tas Dei, caſtigavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

12. *Confitere Domino in bonis tuis, & benedic Deum ſæculorum, ut readificet in te tabernaculum ſuum, & revocet ad te omnes captivos, & gaudeas in omnia ſæcula ſæculorum.*

13. *Luce ſplendidâ fulgebis: & omnes fines terræ adorabunt te.*

14. *Nationes ex longinquo ad te venient: & munera deferentes, adorabunt in te Dominum, & terram tuam in ſanctificationem habebunt.*

15. *Nomen enim magnum invocabunt in te.*

16. *Maledicti erunt qui contempſerint te: & condemnati erunt omnes qui blaſphemaverint te: benedictique erunt qui ædificaverint te.*

17. *Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam*

n. 14. *Lettr.* de bien loin.

Digitized by Google

niam omnes benedicentur, & congregabuntur ad Dominum.

18. *Beati omnes qui diligunt te, & qui gaudent super pace tua.*

19. *Anima mea benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem civitatem suam à cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster.*

20. *Beatus ero, si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem.*

21. *Porta Jerusalem ex sapphiro & smaragdo ædificabuntur: & ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus.*

22. *Ex lapide candido & mundo omnes plateæ ejus sternentur: & per vicos ejus alleluia cantabitur.*

23. *Benedictus Dominus, qui exaltavit eam, & sit regnum*

parce que le Seigneur les benira tous, & qu'ils se réüniront tous en luy.

18. Heureux sont tous ceux qui t'aiment, & qui mettent leur joyè dans ta paix.

19. O mon ame, beni le Seigneur, parce qu'il est nôtre Seigneur & nôtre Dieu, & qu'il a délivré sa ville de Jerusalem de tous les maux dont elle étoit affligée.

20. Je seray heureux s'il reste encore quelqu'un de ma race pour voir la lumiere & la splendeur de Jerusalem ".

21. Les portes de Jerusalem seront bâties de saphirs & d'émeraudes, & toute l'enceinte de ses murailles de pierres précieuses.

22. Toutes ses places publiques seront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté *singuliere*, & l'on chantera le long de ses ruës *Alleluia.*"

23. Que le Seigneur qui l'a élevée à ce comble de gloire soit beni *à jamais*, &

℣. 20. *Expl.* le rétablissement qu'en devoit faire Cyrus : mais beaucoup plus l'établissement éclatant de l'Eglise. *Cornel.*

℣. 22. *Expl.* Louez Dieu.

Digitized by Google

& qu'il regne en elle dans la ſuite de tous les ſiecles. Ainſi ſoit-il.

ejus in ſæcula ſæculorum ſuper eam. Amen.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Alors Tobie le pere ouvrant la bouche benit le Seigneur, & il dit : Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité ; vôtre regne s'étend dans tous les ſiecles.*

Le cœur de Tobie étant rempli du Saint-Eſprit, *il ouvre ſa bouche* pour *benir Dieu* & luy donner des louanges, & pour prédire non ſeulement ce qui devoit arriver à Iſraël & au temple de Jeruſalem ; mais encore ce qui regardoit la gloire future de l'Egliſe qui devoit être triomphante dans le Ciel.

Ces paroles qu'il dit à Dieu ; *Seigneur, vous êtes grand dans l'éternité*, expriment parfaitement ſa grandeur par rapport à celle des hommes. Car quelle a été la grandeur des plus puiſſans Princes de la terre, ſinon une grandeur temporelle, & par conſequent paſſagere : une grandeur, qu'ils n'avoient point par eux-mêmes, mais qu'ils avoient reçuë ; puiſque, comme dit ſaint Paul, toute puiſſance vient de Dieu ; une grandeur qui étoit bornée à une petite partie d'un ſiecle ? Mais au contraire la grandeur de Dieu conſiſte en ce qu'*il eſt grand dans toute l'éternité* : c'eſt-à-dire, que n'ayant reçu de perſonne ſa grandeur, il la poſſede éternellement par luy-même ; & que comme elle n'a point eu de commencement, elle n'aura point de fin, *s'étendant dans tous les ſiecles* ; au lieu que toute puiſſance qui eſt ſur la terre ayant commencé, finira de même, & retournera à Dieu qui eſt ſon principe.

℣. 2. *Vous châtiez & vous ſauvez. Vous conduiſez*

Digitized by Google

ſez les hommes juſqu'au tombeau ; & vous les en ramenez.

Quelle conſolation la foy nous donne par ces paroles! & qu'il eſt doux à des ſerviteurs de Dieu qui ſont affligez de ſe pouvoir aſſurer, que le *châtiment* par lequel il les éprouve tend à les *ſauver!* C'eſt donc un manque de foy qui fait murmurer dans les châtimens; puiſque lors même qu'*il nous a conduits juſques au tombeau*, nous ſçavons qu'il eſt tout-puiſſant pour *nous en tirer*; & qu'en quelque excès d'affliction qu'on ſe trouve, on doit toûjours eſperer en luy.

℣. 4. *Parce qu'il vous a ainſi diſperſez parmi les peuples qui ne le connoiſſent point, afin que vous publiyez ſes merveilles, & que vous leur appreniez qu'il n'y en a point d'autre que luy qui ſoit le Dieu tout-puiſſant.*

Comment les Juifs diſperſez au milieu des infidéles à cauſe de leurs pechez pouvoient-ils leur faire connoître la puiſſance de leur Dieu, puis qu'il ſembloit que rien n'étoit plus capable de les convaincre du contraire, que de voir ces peuples, qui ſe vantoient d'avoir Dieu pour protecteur, abandonnez entre leurs mains & devenus leurs eſclaves? Cependant il eſt très-vray, comme dit Tobie, que c'étoit pour faire connoître aux payens le Dieu des Iſraëlites, que ces mêmes Iſraëlites avoient été diſperſez au milieu d'eux : premierement, parce que Dieu les diſperſant ainſi à cauſe de leurs iniquitez, avoit accompli les prédictions qu'il leur avoit faites par la bouche de ſes prophetes; en ſecond lieu; parce que ce peuple ainſi diſperſé parmi les nations étoit obligé en ſe convertiſſant au Seigneur de leur faire connoître & par ſa conduite & par ſes paroles la ſainteté & la grandeur de ſon Dieu, ſelon ce qu'a dit depuis ſaint Paul, lors qu'il exhortoit les fidéles à *ſe conduire d'une maniere* *Philipp. c. 2. 15.*

irre-

Digitized by Google

irreprehensible, & comme des enfans de Dieu au milieu d'une nation depravée, afin qu'ils brillassent parmi elle, comme des astres dans le monde : & en dernier lieu, parce que ce changement de leurs mœurs & ce repentir de leurs crimes pouvoit faire enfin éclater la misericorde & la puissance de ce même Dieu, en ce qu'il les délivreroit de la main de leurs ennemis s'ils revenoient sincerement & de tout leur cœur à luy. Car c'est ainsi veritablement qu'il paroît grand & *tout-puissant, lors qu'ayant châtié son peuple*, selon qu'il est dit ensuite, *à cause de ses iniquitez, il le sauve* enfin *pour signaler sa misericorde*. Il *le châtie* donc, parce qu'il l'a merité : & il *le sauve* parce qu'il veut luy faire grace, & signaler sa bonté misericordieuse en sa personne.

℣. 7. *Pour moy je le beniray dans cette terre où je suis captif, parce qu'il a fait éclater sa majesté en faveur d'une nation criminelle.*

Cornel. à Lap. in hunc loc.

Nous avons dit que Tobie parle en prophete dans ce cantique. Il regarde donc l'avenir, comme s'il étoit déja passé; & envisageant ce qui devoit arriver long-tems aprés, lorsque Dieu ayant pitié de son peuple le fit retourner en son païs, il témoigne, qu'il benira Dieu étant encore captif de ce qu'il devoit faire éclater la grandeur de sa majesté en faveur d'une nation pechereſſe.

Menoch. in hunc loc.

Quelques Interprétes entendent cecy d'une autre maniere, & croyent que Tobie a voulu dire, qu'il beniroit Dieu de ce qu'il avoit fait éclater sa majesté & sa puissance, non pas en faveur, mais dans la punition d'un peuple couvert de crimes. Car le texte de la Vulgate semble s'expliquer assez naturellement de cette sorte : & selon ce sens ce que dit Tobie est d'une très-grande instruction. Car il declare que dans l'état même de cette captivité où il étoit avec tous les autres Israëlites, il se sentoit obligé de benir Dieu de ce qu'il

Digitized by Google

qu'il avoit fait éclater sa majesté dans le châtiment de ce peuple ingrat qui s'étoit rendu indigne de ses faveurs. C'est en cela que consiste la pieté des vrais serviteurs de Dieu, de le benir dans les maux mêmes dont il les afflige, & de reconnoître la justice de sa conduite envers eux, sans se distinguer des pécheurs, comme si étant innocens eux-mêmes ils n'avoient pas dû être confondus dans un même châtiment avec les coupables.

D'autres entendent par cette *nation pécheresse*, non les Israëlites, mais les Assyriens, contre lesquels Dieu avoit fait éclater sa toute-puissance sept ou huit ans auparavant, lorsque l'armée de Sennacherib, qui menaçoit insolemment le Roy de Juda avec tout son peuple, ayant été taillée en pieces par un Ange du Seigneur, il fut luy-même tué depuis par la main de ses enfans. *Tirin in hunc loc.* 4. *Reg. c.* 19. *v.* 35. 37.

v. 11. 12. *Jerusalem cité de Dieu, le Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains. Rends graces au Seigneur pour les biens qu'il t'a faits, & benis le Dieu des siecles, afin qu'il rétablisse en toy son tabernacle, & rappelle à toy tous les captifs*, &c.

C'est icy où Tobie parle plus visiblement en prophete. Car, comme l'a fort bien remarqué un Interprete, on ne peut entendre par ce *châtiment de la ville de Jerusalem*, que ce qui luy arriva sous le regne de Sedecias Roy de Juda, lorsque Nabuchodonosor Roy de Babylone la vint assieger, & que l'ayant prise, il la fit brûler entierement avec le temple. Or cecy ne luy arriva que plus de cent ans après ce que dit icy Tobie. Et cependant penetrant dans l'avenir par la lumiere de l'Esprit de Dieu, il parle à Jerusalem, comme si Dieu l'eût déja punie par ce châtiment. Il l'exhorte par avance à *rendre graces au Seigneur de tous les biens qu'il luy a faits*; c'est-à-dire de tous *Estius in hunc loc.* 4. *Reg. c.* 25. *Menoch. in hunc loc.*

Digitized by Google

tous ceux qu'il luy devoit faire. Et il luy déclare en même tems, qu'elle doit, *en benissant Dieu* dans ses maux mêmes, travailler à se rendre digne qu'*il rétablisse son tabernacle* & son temple, qu'il regardoit comme étant déja détruit, quoy qu'il ne dût l'être que long-tems après.

v. 13. *Tu brilleras d'une lumiere éclatante ; & tu seras adorée de tous les peuples jusques aux extremitez de la terre.*

De la prophetie qui regardoit le rétablissement de Jerusalem & de son temple, lequel devoit arriver sous le regne de Cyrus, Tobie passe tout d'un coup comme un prophete à ce qui seroit figuré par ce rétablissement du temple materiel de Jerusalem ; c'est-à-dire, à ce qui regardoit l'établissement futur du vray temple du Seigneur, qui est son Eglise. C'est ainsi que l'ont entendu plusieurs Interpretes, quoy que rien n'empêche qu'on ne l'entende aussi à la lettre du temple même de Jerusalem, où toutes sortes de nations venoient adorer le Dieu tout-puissant. Cette *lumiere éclatante* dont la vraye Jerusalem devoit *briller*, étoit celle de la verité & de la foy, qui ont fait briller l'Eglise d'une maniere éclatante au milieu de l'univers. C'est cette divine lumiere qui a frappé tous les peuples de la terre, & qui les a attirez à JESUS-CHRIST *de toutes les extrémitez du monde*, pour les abaisser à ses pieds, en les obligeant de le reconnoître & de *l'adorer* pour leur Sauveur.

Cornel. Tirin. Menoch.

Mais c'est une honte à ceux qui sont nez comme nous autres tout environnez des rayons de cette lumiere celeste, de vivre encore dans les tenebres du peché, après qu'elle a eu la force de retirer de l'abîme de l'infidelité & du paganisme ceux qui y étoient plongez. Que s'il est vray que cette Eglise doit *briller d'une maniere éclatante*, comment les heretiques de ces derniers siecles osent-

Digitized by Google

oſent-ils nous propoſer une Egliſe qui eſt demeurée cachée durant pluſieurs ſiécles dans la perſonne de quelques gens inconnus, qu'il leur plaît de nommer les juſtes & les vrais fidéles? Et comment, ſi cela étoit, JESUS-CHRIST a-t-il pû dire véritablement; qu'*on n'allume point un flambeau*, comme celuy de l'Egliſe a éte allumé par la main de Dieu même, *pour le mettre* enſuite *ſous le boiſſeau; mais qu'on le place ſur le chandelier, afin qu'il éclaire tout le monde.*

C'a été donc à cette lumiére éclatante de l'Egliſe que *les nations*, comme il eſt dit dans la ſuite, *ſont venuës des climats les plus reculez*, pour luy *apporter leurs préſens*, lorſque les fidéles de tous les païs ayant embraſſé la foy, ont *fait préſent* à l'Egliſe de leurs biens en la perſonne des pauvres, & qu'en donnant leur propre cœur à JESUS-CHRIST, ils luy ont offert le plus grand tréſor qu'ils poſſédoient.

℣. 15. Ils invoqueront le grand nom au milieu de toy.

Ce grand nom, que l'on devoit invoquer dans l'Egliſe qui eſt la nouvelle Jeruſalem, eſt celuy que nous invoquons; ce *nom au-deſſus de tous les noms* que Dieu *a donné à* JESUS-CHRIST, ſelon ſaint Paul, après qu'il s'eſt rabaiſſé luy-même, & rendu obeïſſant juſqu'à la mort de la croix: ce nom de JESUS *ſous lequel tout genou fléchit dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers.* On peut néanmoins l'entendre auſſi du nom de Dieu, qu'on invoquoit dans le temple de Jeruſalem, & qu'il apelle *le grand nom*; parce que c'eſt le nom de celuy qui eſt vraiment grand, & parce que le vray Dieu eſt le grand Dieu, par rapport aux autres dieux des payens qui ne ſont rien. *Philip. 2. 9. & ſeq.*

℣. 16. Ceux qui te mépriſeront, ſeront maudits. Ceux qui te noirciront par leurs blaſphémes, ſeront condamnez. Et ceux qui s'édifieront, ſeront benis.

JE-

Digitized by Google

JESUS-CHRIST a dit depuis la même choſe aux Apôtres qui devoient être les fondateurs de cette Egliſe divine dont parle icy Tobie. *Celuy qui vous écoute*, leur dit-il, *m'écoute ; & celuy qui vous mépriſe, me mépriſe.* C'eſt aux enfans revoltez de cette mere charitable, ſoit qu'ils ſoient encore unis avec elle par les liens extérieurs des Sacremens, ou qu'ils en ſoient ſéparez, à conſiderer qu'on ne la peut *mépriſer* ſans encourir *la malediction* de Dieu ; & qu'on ne peut la noircir par *ſes blaſphêmes*, qu'on n'attire *la condamnation* ſur ſoy. Cette verité devroit ſans doute épouvanter ceux qui étant encore dans le ſein ſacré de l'Egliſe, oſent néanmoins mépriſer ſes corrections & ſes conſeils, quoy qu'ils ſçachent qu'ils mépriſent JESUS-CHRIST en la mépriſant ; & qu'ils méritent *d'être maudits* comme des enfans dénaturez qui oſent mépriſer leur mere. Mais elle devroit beaucoup plus encore étonner les autres, qui s'en étant ſeparez, ſe donnent enſuite la liberté de *la blaſphêmer*, quoy que l'Eſprit ſaint les aſſure par la bouche de Tobie, & en beaucoup d'autres lieux ; qu'*ils ſont condamnez* par leur propre bouche, en s'élevant inſolemment contre celle qu'ils ont reconnuë pour leur mere, & qui l'étoit effectivement.

Luc. 10. 16.

Quant à ceux qui tendent ſans ceſſe par les exercices de leur pieté, ou même par les travaux de leur miniſtere, *à édifier l'Egliſe* de Dieu, ſoit dans eux-mêmes, ſoit dans les autres, ce ſont ces dignes *enfans* qui méritent la *benediction* de l'Egliſe leur mere, & celle de Dieu leur pere.

℣. 21. &c. *Les portes de Jeruſalem ſeront bâties de ſaphirs & d'émeraudes ; & toute l'enceinte de ſes murailles ſera de pierres prétieuſes. Toutes ſes places publiques ſeront pavées de pierres d'une blancheur & d'une beauté* ſinguliere, *& l'on chantera le long de ſes ruës*, ALLELUIA.

C'eſt

Digitized by Google

C'eſt la coûtume des prophetes, de paſſer des choſes terreſtes aux ſpirituelles, & des ſpirituelles aux celeſtes. Ainſi après que Tobie a repreſenté ſous la figure du rétabliſſement glorieux du temple de Jeruſalem, qui devoit ſe faire ſous le regne de Cyrus, l'établiſſement ſans comparaiſon encore plus glorieux du vray temple de JESUS-CHRIST qui eſt l'Egliſe, il paſſe auſſi-tôt à la deſcription de la celeſte Jeruſalem qui eſt l'Egliſe triomphante du Ciel. Car il eſt viſible, ſelon la remarque d'un ſçavant homme, qu'on ne peut entendre ces paroles de Tobie d'une autre maniere, puis qu'elles ne peuvent convenir en aucune ſorte à la ville & au temple de Jeruſalem. *Eſtius in hunc loc.*

La deſcription qu'il fait icy de la Jeruſalem celeſte eſt preſque la même que celle que ſaint Jean Apôtre en a faite ſi long-tems depuis dans l'Apocalypſe, lors qu'il dit; *Que ſa muraille eſt bâtie de jaſpe; que les fondemens de cette muraille étoient ornez de toutes ſortes de pierres prétieuſes, de ſaphirs, d'émeraudes*, &c. Surquoy il eſt bon de remarquer, que le Saint-Eſprit a voulu ſous la figure de ces *ſaphirs*, de ces *émeraudes*, & de ces *pierres prétieuſes* nous faire entendre quelque choſe de ſpirituel; c'eſt-à-dire, ce qu'a entendu ſaint Paul, lorſque parlant des fideles qui bâtiſſent ſur JESUS-CHRIST, comme ſur le veritable fondement, il témoigne qu'il y en a quelques-uns *qui bâtiſſent ſur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres prétieuſes*; & que l'ouvrage de ces perſonnes demeurera ſans être brûlé. Il faut donc nous figurer cette celeſte Jeruſalem comme un édifice d'un prix infini, dont toutes les pierres qui la compoſent ſont les élus, qui ont travaillé pendant leur vie à bâtir ſur la foy & ſur la grace de JESUS-CHRIST avec de l'or, de l'argent, & des pierres prétieuſes, c'eſt-à-dire avec tou- *Apocal. c. 21.* *1. Cor. 3. 2. 13.*

Digitized by Google

toutes les differentes vertus, & sur tout avec celle qui est la plus grande de toutes, c'est à sçavoir, la charité. C'est de ces prierres prétieuses que toute la ville celeste sera composée; puis qu'il n'y aura que la charité, que l'humilité, que la pureté, & les autres vertus chrétiennes qui auront entrée dans le Ciel. C'est à chacun à examiner dès icy-bas l'édifice de sa pieté; si la foy, mais une foy vive en JESUS-CHRIST, en est le fondement; & si sur ce fondement il éleve un édifice d'humilité, de pureté, mais sur tout de charité. Car il n'entrera dans la construction toute divine de cette celeste Jerusalem, que des *pierres prétieuses* & vivantes, taillées par la main de l'ouvrier tout-puissant, dont la sagesse suprême sçait les placer chacune en leur rang.

Toute l'occupation de ceux qui seront placez dans la ville sainte, sera de chanter éternellement *Alleluia*; c'est-à-dire, de louër Dieu, & de rendre de continuels hommages à sa grandeur. Et il ne faut pas que les hommes du siecle accoutûmez à ce qui frappe les sens, regardent cette occupation comme ennuyeuse, & incapable de satisfaire l'esprit, & de remplir le cœur de l'homme. Les Saints dans le Ciel seront penetrez si vivement de tous les effets differens de la bonté infinie avec laquelle il a plû à Dieu de les retirer de l'abîme de leur misere, & d'empêcher qu'ils ne tombassent dans l'abîme de perdition & de reprobation, qu'ils *chanteront éternellement* avec des transports d'une joye toute spirituelle & toûjours nouvelle, à
Psal. 88. l'exemple du saint Roy prophete, *les misericordes du Seigneur*. Et c'est même ce que font dès icy-bas plusieurs ames saintes, qui toutes occupées de la vûë de tant de graces dont la divine bonté les a comblées, ne s'ennuyent jamais de louër celuy qu'elles reconnoissent veritablement pour leur Sauveur en ce monde, & dont elles esperent

Digitized by Google

rent de jouïr en l'autre comme de leur bien suprême. Heureux donc ceux qui travaillent icy-bas à se détacher des plaisirs du monde, pour se rendre dignes que Dieu leur fasse goûter les délices ineffables qui se rencontrent dans son amour & dans l'admiration de ses divines misericordes! Mais malheureux au contraire sont ceux qui, plongez dans l'amour du siecle, ne peuvent comprendre ni goûter que les joyes des sens, qui les empêchent d'élever leur cœur jusqu'à ces consolations toutes celestes qui sont le partage des vrais serviteurs de Dieu.

CHAPITRE XIV.

Tobie étant âgé de cent deux ans & se sentant proche de la mort fait venir son fils & ses petits fils, les exhorte à vivre toûjours dans la crainte de Dieu, & prédit la ruïne de Ninive & le rétablissement de Jerusalem. Tobie son fils après la mort de sa mere quitte Ninive & retourne chez son beau-pere. Il voit les enfans de ses enfans jusqu'à la cinquiéme generation, & meurt âgé de 99. ans.

1. *ET consummati sunt sermones Tobiæ. Et postquàm illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, & vidit filios nepotum suorum.*

1. AInsi finirent les paroles de Tobie, & depuis qu'il eut recouvré la vuë, il vécut quarante-deux ans, & il vid les enfans de ses petits fils.

2. *Completis itaque annis centum duobus, sepultus est honorificè in Ninive.*

2. Après avoir vécu cent deux ans, *il mourut &* il fut enseveli honorablement dans la ville de Ninive. L'An du Monde 3341. Avant J.C. 663.

3. *Quinquaginta*

3. Il avoit cinquante-six

fix ans lors qu'il perdit la vuë", & il la recouvra à soixante.

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joye; & ayant beaucoup avancé dans la crainte de Dieu, il mourut en paix.

5. Lorsque l'heure de sa mort fut venuë, il appella Tobie son fils & sept jeunes enfans qu'il avoit, qui étoient ses petits-fils, & il leur dit.

6. La ruine de Ninive est proche : Car il faut que la parole de Dieu soit accomplie, & nos freres qui auront été dispersez "hors de la terre d'Israël y retourneront.

7. Tout le païs *d'Israël* qui a été desert sera repeuplé; & la maison de Dieu qui a été brûlée sera rebâtie de nouveau, & tous ceux qui craignent Dieu y reviendront,

8. les nations abandonneront leurs idoles, elles viendront à Jerusalem, & elles y demeureront,

9. & tous les Rois de la terre se réjouïront en elle

namque & sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius verò recepit.

4. *Reliquum verò vitæ suæ in gaudio fuit, & cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.*

5. *In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, & septem juvenes filios ejus nepotes suos, dixitque eis :*

6. *Propè erit interitus Ninive : non enim excidit verbum Domini ; & fratres nostri, qui dispersi sunt à terra Israël, revertentur ad eam.*

7. *Omnis autem deserta terra ejus replebitur, & domus Dei, quæ in ea incensa est, iterum readificabitur : ibique revertentur omnes timentes Deum,*

8. *& relinquent gentes idola sua, & venient in Jerusalem, & inhabitabunt in ea.*

9. *& gaudebunt in ea omnes reges terræ, ado-*

Vers. 3. *Lettr.* la lumiere des yeux.

Vers. 6. *Lettr.* dispersi sunt, *pro*, dispergentur, ut est in Hebræo & Græco. *Voyez les Explications.*

Digitized by Google

adorantes regem Israël.

en adorant le Roy d'Israël.

10. *Audite ergo filii mei patrem vestrum: Servite Domino in veritate, & inquirite ut faciatis quæ placita sunt illi:*

10. Ecoutez donc, mes enfans, vôtre pere: Servez le Seigneur dans la verité, & travaillez [a] à faire ce qui luy est agréable.

11. *& filiis vestris mandate ut faciant justitias & eleemosynas, ut sint memores Dei, & benedicant eum in omni tempore in veritate, & in tota virtute sua.*

11. Recommandez avec soin à vos enfans de faire des œuvres de justice & des aumônes, de se souvenir de Dieu, & de le benir en tout tems dans la verité, & de toutes leurs forces.

12. *Nunc ergo filii audite me, & nolite manere hîc: sed quacumque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulcro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc:*

12. Ecoutez-moy donc maintenant mes enfans, & ne demeurez point ici. Mais aussi-tôt que vous aurez enseveli vôtre mere auprès de moy dans un même sepulcre, ne pensez plus qu'à vous hâter de sortir d'ici.

13. *video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.*

13. Car je voy que l'iniquité de cette ville la fera périr.

14. *Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, & filiis, & filiorum filiis, & reversus est ad soceros suos.*

14. Après donc que la mere du jeune Tobie fut morte, il sortit de Ninive avec sa femme, ses enfans, & les enfans de ses enfans, & il retourna chez son beau-pere & sa belle-mere.

15. *Invenitque eos incolumes in senectute bona: & curam eorum*

15. Il les trouva encore en santé dans une heureuse vieillesse [a]; il eut soin

H d'eux,

℣. 10. *Lettr.* cherchez.

℣. 15. *Lettr.* dans une bonne vieillesse.

Digitized by Google

d'eux, & il leur ferma les yeux, & il recueillit toute la succession de la maison de Raguël, & il vit les enfans de ses enfans jusques à la cinquiéme generation.

gessit, & ipse clausit oculos eorum, & omnem hereditatem domus Raguelis ipse percepit : viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.

16. Après avoir vécu quatre-vingts-dix-neuf ans, *il mourut* dans la crainte du Seigneur, & ses enfans l'ensevelirent avec joye".

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio sepelierunt eum.

17. Tous ses alliez & tous ses enfans persevererent avec tant de fidelité dans la bonne vie, & dans une conduite sainte, qu'ils furent aimez de Dieu & des hommes, & de tous ceux qui étoient sur la terre.

17. Omnis autem cognatio ejus, & omnis generatio ejus, in bona vita, & in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo, quàm hominibus, & cunctis habitantibus in terra.

¥. 16. *Expl.* dans l'assurance qu'il mouroit en la paix de Dieu.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 4. *TOut le reste de sa vie se passa dans la joye. Et ayant beaucoup avancé en la crainte de Dieu, il mourut en paix.*

Si la grande prosperité dont Dieu récompensa le saint homme Job, après qu'il l'eut éprouvé d'une maniere si terrible, étoit principalement, selon saint Augustin, destinée à nous figurer la béatitude de l'autre vie qui doit suivre tous les travaux & toutes les épreuves de celle-cy : nous pouvons bien sans doute faire icy la même reflexion sur ce que le Saint-Esprit nous fait remarquer,

Epist. 130 c. 10.

Digitized by Google

quer, qu'après que Tobie eut tant souffert, *tout le reste de sa vie se passa dans la joye*. Il figuroit en cela aussi bien que Job cette autre joye qui doit être éternellement la récompense des saintes larmes de cette vie passagere, selon cet oracle de JESUS-CHRIST; *Qu'heureux sont ceux qui pleurent presentement, parce qu'ils seront consolez.*

Mais afin que les gens du monde accoutumez à leurs plaisirs & abandonnez aux joyes du siecle, ne pussent pas abuser de ce qui est dit icy de Tobie; *Que tout le reste de sa vie, qui fut de 42. ans, se passa dans la joye*; l'Ecriture a soin de marquer en même-tems; *Qu'il s'avança beaucoup en la crainte du Seigneur*: C'est-à-dire, que la joye de cet homme juste étoit une joye accompagnée de pieté & de la crainte de Dieu, & telle que le grand Apotre la recommandoit à tous les Chrétiens, lors qu'il leur disoit: *Réjouissez-vous sans cesse au Seigneur. Je vous le dis encore une fois; Réjoüissez-vous. Et que vôtre modestie soit connuë de tous les hommes, parce que le Seigneur est proche.* Une joye qui est toûjours soutenuë par cette divine crainte, & par l'attente continuelle du *jour du Seigneur* qu'on regarde comme *étant proche*, est necessairement accompagnée de *modestie*. C'est une joye toute differente de celle du siécle; & non seulement elle n'est pas contraire à la pieté, mais elle en doit être même, comme dit saint Paul, inseparable. Aussi l'Ecriture ne marqueroit pas, comme elle fait; Que Tobie au milieu de cette joye, *s'avança beaucoup dans la crainte du Seigneur*, si l'une & l'autre ne se fussent parfaitement alliées ensemble. *Philip. c. 4. v. 4.*

v. 6. La ruïne de Ninive est proche. Car il faut que la parole de Dieu soit accomplie. Et nos freres qui auront été dispersez hors de la terre d'Israël, y retourneront.

On voit dans le livre de Jonas, que ce saint

Digitized by Google

prophete fut envoyé à Ninive vers l'an du monde trois mille cent nonante & sept ; c'est-à-dire, environ huit cens ans avant JESUS-CHRIS; & qu'il prédit, que cette ville seroit détruite au bout de quarante jours. Cependant la penitence extraordinaire que firent tous ses habitans eut la force de desarmer la colere du Seigneur. Et cette fameuse prediction ne s'accomplit point alors. Mais, comme l'a remarqué saint Jerôme, la destruction de Ninive fut seulement differée. Et ceux qui avoient d'abord obtenu par leur penitence le pardon de leurs péchez, étant retombez ensuite dans leurs desordres, meriterent que le Seigneur executât à la fin l'arrêt de rigueur, qu'il avoit long-tems auparavant prononcé contr'eux. *Ex quo intelligimus, primo tempore ad Jona praedicationem actâ pœnitentiâ, Ninivitas veniam consecutos : postea verò in pristinis vitiis perseverantes, Dei in se provocasse sententiam.* Ninive fut donc détruite, selon que l'a cru ce Pere après les historiens Hebreux & Grecs, lorsque Josias regnoit dans Juda, lequel commença à y regner l'an du monde trois mille trois cens soixante & trois, & six cens quarante & un an avant JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, environ cent soixante & six ans après cette prophetie de Jonas.

Hieron. præfat. in Jon.

Ainsi Tobie prevoyant très-certainement par la lumiere de l'Esprit de Dieu cette destruction de Ninive qui se devoit faire par les Chaldéens sous le regne du Pere du grand Nabuchodonosor l'an du monde 3378. témoigne à son fils, *qu'elle approchoit*, & que *la parole du Seigneur n'étoit point tombée* par terre ; c'est-à-dire, soit la prediction faite par le Prophete Jonas dont nous venons de parler, selon que le porte le Grec ; soit celle qui fut faite depuis luy sous le regne de Jothan Roy de Juda par le Prophete Nahum, qui prédit aussi la ruïne de cette ville superbe.

Joseph. Antiquit. l. 9. 11.

Nahum. c. 2. & 3.

Ce

Digitized by Google

Ce qu'il ajoûte ; Que leurs freres disperſez hors de la terre d'Iſraël y retourneroient, s'entend, ſelon quelques-uns, des Iſraëlites qui étoient déja diſperſez parmi les Médes. Mais le texte Grec, que les plus ſçavans Interprétes ont ſuivi, nous oblige d'entendre principalement ces paroles des habitans du royaume de Juda, qui ne furent diſperſez que dans la ſuite. Car il eſt dit au tems futur ; *Que leurs freres*, c'eſt-à-dire, les habitans de Juda, *ſeroient diſperſez ; que Jeruſalem ſeroit deſerte, & la maiſon du Seigneur brulée : mais que Dieu auroit enfin compaſſion d'eux, & qu'il les rameneroit dans leur terre ; qu'ils luy bâtiroient une maiſon, non pas comme la premiere, juſqu'à ce que les tems fuſſent accomplis ; & qu'enſuite étant revenus de captivité, ils bâtiroient Jeruſalem d'une maniere magnifique, & dans Jeruſalem la maiſon de Dieu qui ſeroit celebre dans toute la ſuite des ſiecles.* *Eſtius. Menoch. Tirin.*

Il eſt donc viſible que Tobie parle en ce lieu comme un Prophete très-éclairé, non ſeulement de ce qui devoit arriver à Jeruſalem lors qu'elle ſeroit détruite & brûlée, & enſuite rebâtie, comme on l'a marqué auparavant, ſous le regne de Cyrus ; mais encore de cette autre Jeruſalem dont la premiere étoit la figure, dont le temple qui eſt l'Egliſe ſera celebre dans toute la ſuite des ſiecles. Car pour le temple de Jeruſalem, qui fut rebâti, après avoir été brûlé par les Aſſyriens, il a été détruit de nouveau. Et l'on voit très-clairement, que cette *gloire de la maiſon du Seigneur qui doit durer dans toute la ſuite des ſiecles*, ne ſe peut bien attribuer qu'à l'Egliſe. C'eſt elle auſſi qui regarde uniquement ce que Tobie ajoûte auſſi-tôt après ; *Que les nations abandonneront leurs idoles ; . . . & que tous les Rois de la terre ſe réjouiront dans elle en adorant le Roi d'Iſraël.* Car on n'a point veu, que *les Nations ayent abandonné leurs idoles, & ſoient venuës à Jeruſalem* ; ni que *tous les Rois de la terre*

Digitized by Google

ſe ſoient réjouïs dans elle, en adorant le Roy, c'eſt-à-dire, le Dieu *d'Iſraël*; ſi ce n'eſt lorſque JESUS-CHRIST, *le* veritable *Roy d'Iſraël*, eſt venu dans *la plenitude des tems* tirer ſon peuple *de la captivité* du demon, & fonder dans Jeruſalem un nouveau temple ſans comparaiſon plus illuſtre que tous les autres, qui eſt ſon Egliſe, à laquelle tous les peuples & tous les Rois de la terre ſont accourus en *abandonnant leurs idoles*; & ont fait leur gloire & mis leur joye à adorer ce *Roy d'Iſraël* comme leur Seigneur, & comme le Dieu de tout l'univers.

℣. 10. Ecoutez donc, mes enfans, vôtre pere. Servez le Seigneur dans la verité, & cherchez toûjours à faire ce qui luy eſt agréable, &c.

Ces derniers avis que Tobie donne à ſes enfans ſont très-dignes de la pieté & de la foy d'un vray enfant d'Abraham. Ceux d'entre les Juifs qui faiſoient profeſſion de ſervir Dieu, ne le faiſoient pas *en verité*; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe contentoient d'un culte ſuperficiel & Judaïque, qui ne va point juſqu'au changement du cœur. Ils ſervoient Dieu dans la veuë des recompenſes temporelles, & ſe mettoient peu en peine de pratiquer le grand précepte de la loy que Moïſe leur avoit donnée de ſa part, qui les obligeoit d'aimer Dieu de tout leur cœur, de toute leur ame, & de toutes leurs forces. Tobie exhorte ſon fils & ſes petits fils *de ſervir Dieu dans la verité*, c'eſt-à-dire, par amour, puis qu'il n'y a que l'amour qui ſoit capable de le faire ſervir comme il faut, *en eſprit & en verité*. Et c'eſt auſſi cet amour, lors qu'il eſt dominant dans nôtre cœur, qui nous porte à *rechercher avec ſoin ce qui peut être agréable à Dieu*, afin de *le faire*. C'eſt cet amour qui eſt le principe de toutes *les œuvres de juſtice & des aumônes* que ce ſaint homme, comme un pere vrâiment pieux, recommandoit à ſes enfans d'inſpirer à leurs familles. C'eſt ce même amour qui étant enraciné dans le

cœur

Digitized by Google

cœur l'empêche de murmurer dans l'affliction, & le porte au contraire à *benir Dieu en tout tems*, non avec déguisement, mais, comme il est dit ici, *dans la verité*, & par un vray sentiment de reconnoissance envers celuy qui ne *nous châtie* en ce monde, que *pour nous sauver*.

Telles sont les inquiétudes toutes saintes d'un pere mourant, qui a toûjours conservé la pieté & la crainte du Seigneur au milieu des plus grandes afflictions & des plus grandes prosperitez. Telle est la derniere volonté, & tel est le testament qu'il laisse à ceux, à qui il desire par-dessus tous une riche succession de pieté & de foy. Pourveu qu'ils soient *justes* & *aumôniers*; pourveu qu'ils s'occupent à *servir Dieu veritablement*, & à rechercher pour cela tout *ce qui luy est agréable*; pouveu qu'ils ne perdent jamais *le souvenir du Seigneur*, & qu'ils *le benissent en tout tems du fond de leur cœur*, il les reconnoît pour ses enfans; parce que c'est en obéissant à ses conseils qu'ils le reconnoîtront veritablement pour leur pere. *Audite filii mei patrem vestrum.*

Fin du Livre de Tobie.

Digitized by Google

TABLE

DES CHOSES PRINCIPALES

CONTENUES DANS CE LIVRE.

A

Abraham. Sa foy luy faiſoit enviſager les choſes futures dans les preſentes, & les biens du ciel dans ceux de la terre. Page 31

Action de Graces. Elle eſt le caractere d'un vray Chreſtien. 134

Affliction. S'anéantir devant Dieu, lors qu'il nous afflige, & ſe reconnoiſtre pecheur. 41

Les afflictions pour les gens de bien ſont des épreuves qui ne tendent qu'à les ſauver. 159

Agapes, feſtins des premiers Chreſtiens. 22

Amos, Prophete ſous Ozias Roy de Juda. 25

Ange. Soin des hommes confié aux Anges. 78. & 79

Ils ont ſoin de preſenter à Dieu les bonnes œuvres & les prieres des gens de bien. 141. v. 12. & p. 147

La ſuite ordinaire de l'apparition des bons Anges eſt de donner de la conſolation à ceux qu'ils ont effrayez d'abord. 150

Saint Antoine. Viſite qu'il rend à ſaint Paul Hermite. 134

Aſarhaddon ſucceda à Sennacherib dans l'Empire d'Aſſyrie. 17

Aſmodée, demon qui tua les ſept premiers maris de Sara. 36. v. 8.

Pourquoy il les tua. 44

Aumône. Daniel conſeilla à Nabuchodonoſor de racheter ſes pechez par ſes aumônes. 59

Comment l'Aumône délivre du peché. *ibid.*

Dieu n'exige des riches l'aſſiſtance des pauvres que pour ſe rendre dignes eux-mêmes de ſa divine miſericorde. 144

L'aumône eſt un grand treſor pour le jour de la neceſſité. 54. v. 10. & p. 58

Faire l'aumône de ſon bien & non d'un bien mal acquis. 57

Vertu de l'aumône. 141. v. 8. & 9.

B

Banquets, qui ſe faiſoient ſur les tombeaux des Martyrs. 62

Ils ont dégeneré depuis en des banquets de diſſolution & de débauche, qui furent cauſe que ſaint Ambroiſe les défendit dans l'Egliſe de Milan. *ibid.*

Grande deference de ſainte Monique pour ſaint Ambroiſe ſur le ſujet de ces banquets. *ibid.*

Belle-Mere, peu de correſpondance entre les belles-meres & les belles-filles. 125

Quelle en eſt la cauſe. *ibid.*

Blanche,

Digitized by Google

Blanche, mere de saint Louis, Instruction qu'elle repetoit souvent à son fils. 11

C

Charité, elle se peut exercer en bien des manieres. 57
Châtiments. C'est un manque de foy qui nous fait murmurer, lors que Dieu nous châtie. 159
Chelidoine. Vertu de cette plante. 28
Conseil. Demander toûjours conseil à un homme sage. 55. v. 19.
Crainte. La crainte de Dieu est une grande richesse. 56. v. 23. & p. 65.
Croix. La Croix de *Jesus-Christ* sera toûjours le modéle des vrais serviteurs de Dieu. 148

D

Dieu. Rien n'est plus capable de faire connoître la sainteté & la grandeur de Dieu, que la bonne conduite de ceux qui font profession de le servir. 159
Le culte de Dieu, qui ne va point jusques au changement du cœur, n'est qu'un culte superficiel & Judaïque. 174

E

Ecriture Sainte. Elle dit assez souvent en un endroit ce qu'elle omet dans un autre. 107
Eglise. L'Esprit de l'Eglise ne peut changer, quelque petit que soit le nombre de ceux qui le suivent. 97
L'Eglise est un flambeau allumé qui ne peut demeurer caché. 163
Etablissement de l'Eglise figuré par le rétablissement de Jerusalem & de son Temple. 156. 162. 165. 173. & 174.
Coûtume de conduire premierement à l'Eglise les Evêques &, les Princes, lorsqu'ils font leur premiere entrée en une ville. 134

F

Femme. Devoirs les plus essentiels d'une femme mariée. 125. & 126
Festins. *Jesus-Christ* s'est trouvé à des festins. 22. & 120. comment on s'y doit conduire. 22
La crainte de Dieu y regne peu d'ordinaire. 120
Fidelité au service de Dieu recompensée dès cette vie. 13
Foy. La foy nous oblige à croire avec certitude que rien n'arrive dans le monde que par l'ordre de Dieu. 49
Toute la crainte que nous avons pour ce qui regarde les choses temporelles, est une preuve de la foiblesse de nostre foy. 65. & 66

G

Saint Gregoire de Tours. Guerison miraculeuse du Pere de ce saint Evêque, qui a quelque rapport à celle de Tobie. 138. & 139

J

Jeroboam. Sa politique impie. 9
Jerusalem. Siege & prise de cette ville par Nabuchodonosor du tems du Roy Sedecias, prédite par Tobie plus de cent ans auparavant. 161
Son rétablissement sous le regne de Cyrus prédit. *ibid.*
Description de la Jerusalem celeste. 156. v. 21. & 22. & p. 146. & *suiv.*
Job. Sa plus rude épreuve fut le reproche que luy fit sa femme sur le sujet de sa pieté. 39
Joye. La joye de l'autre vie est la recompense des saintes larmes de celle-cy. 171
Fausse joye qui n'est pas accompagnée de pieté & de la crainte de Dieu. *ibid.*

Digitized by Google

L

Lumiere, qui éclaire l'ame d'un homme de bien, préferable à la lumiere du corps. 60

M

Mari. Devoir des maris. 178

Mariage. Quel est le but d'un mariage chrestien. 90. & 104. v. 9.

Rien de plus rare que de voir un mariage chrestien. 90. Quelle est la cause de tant de funestes divisions qui arrivent dans les mariages. 101

Le demon a pouvoir sur ceux qui s'engagent tellement dans le mariage, qu'ils bannissent Dieu de leurs cœurs. 82. v. 17.

Mercenaire ne doit point retenir la recompense du mercenaire. 55. v. 15.

N

Ninive, ville d'Assyrie sur le Tigre. 12

Grandeur de cette ville. *ibid.*

Ruine de cette ville prédite par le Prophete Jonas, & differée à cause de la penitence de ses habitans. 171. & 172. & accomplie depuis selon la prédiction de Tobie. 169. v. 12. & 13 & p. 172.

Novatiens, quelle estoit l'erreur de ces heretiques. 322

O

Orare. Rien n'est petit quand on suit l'ordre de Dieu en ce qu'on fait. 119

P

Saint Paul. Voyages de cet Apôtre pour aller recueillir les aumônes des Gentils convertis à la foy, afin d'en assister les Chrestiens de Jerusalem. 119

Peché. Il y a toujours en nous un fonds de peché que Dieu nous laisse pour nous estre une matiere d'exercice continuel, & pour donner lieu à l'épreuve de nostre fidelité. 60. & 61

Pecheurs, leur nombre quelque grand qu'il soit ne peut autoriser ce qui est mauvais. 10

Pentecoste. Feste des Juifs. 22

Pieté. La vraye pieté paroist à bien-tirer Dieu dans les maux mêmes dont il nous afflige. 161

Poisson qui veulut dévorer le jeune Tobie, de qu'il peut figurer. 85. 86. 88. & 89.

Priere. Sa veritable idée accompagnée du jeune & de l'aumône, elle est seule capable de nous attirer les misericordes de Dieu. 18. & p. 166

Prudence humaine, ses maximes bien opposées à celles de la charité. 7

Puissance. Toute puissance vient de Dieu. 11

Toute puissance de la terre quelque grande qu'elle soit n'est rien qu'impuissance. *ibid.*

Rages ville des Medes. 34

Etymologie de ce nom. *ibid.*

Raguel. Beau-pere du jeune Tobie. Foiblesse de sa foy. 112

Raphaël. Cet Ange sous la figure d'un jeune homme se presente au jeune Tobie pour le conduire en son voyage. 67. v. 5. & *suiv.*

Le corps avec lequel cet Ange parut aux yeux de Tobie, n'estoit qu'un corps emprunté & étranger qui luy estoit inutile pour ses fonctions naturelles. 108. & 109

Comment il faut entendre que cet Ange lia le demon Asmodée. 109

Il va trouver Gabelus, luy rend son obligation & l'asseure aux nôces

Digitized by Google

nôces du jeune Tobie. 114. v. 6. & 7. & p. 117.
Si cet Ange est du premier ordre des Esprits celestes. 149. & 150
Comment il faut entendre ce qu'il dit à Tobie : Il vous a paru que je mangeois & que je bûvois avec vous. 156. & 157
Reconnoissance. Il y a peu de reconnoissance des graces de Dieu dans beaucoup de Chrétiens. 118. & 144
Religion. Celle des Princes suivie assez ordinairement par les peuples. 9

S

Saints. Les plus grands Saints ne se distinguent point des plus grands pecheurs à cause de ce fonds de concupiscence qu'ils sentent au-dedans d'eux, qui seroit capable de les faire tomber dans les plus grands crimes si la main toute-puissante de Dieu ne les soûtenoit. 41. & 42
Quelle sera l'occupation des Saints dans le Ciel. 156. v. 22. & p. 166
Salmanasar Roy d'Assyrie. Sa bonté envers Tobie. 3. v. 13.
Samarie prise par Salmanasar sous le regne d'Ozée Roy d'Israël et la sixiéme année d'Ezechias Roy de Juda.
Sara : fille de Raguël. Reproche sanglant que lui fit une servante de la maison. 36. v. 9. & 10.
Priere qu'elle fit à Dieu dans son affliction. 37. v. 12. & 13.
Avis que son pere & sa mere lui donnerent, lors qu'elle fut prête de les quitter pour suivre son mari. 123. 125
Sennacherib. Playe, dont Dieu frappa l'armée de ce Roy d'Assyrie. 16. & 161
Il est tué depuis par ses deux fils. 5. v. 24. & p. 17
Sept. Ce nombre dans l'Ecriture peut marquer une grande multitude. 46
Sepulture. Ardeur des fidéles pour rendre ce dernier devoir aux corps des Martyrs malgré toutes les défenses des Empereurs Payens. 27
Souffrance. Avoir part aux souffrances de *Jesus-Christ* pour avoir part à sa gloire.

T

Temple. Celuy de Jerusalem seul dans toute la terre destiné pour y offrir des sacrifices à Dieu. 10
Tentation. Il y a des tentations qui servent à l'homme pour lui faire ressentir & reconnoître sa foiblesse : & il y en a qui sont destinées pour l'épreuve de la patience des parfaits. 29
Il est necessaire que la tentation éprouve ceux qui sont agréables à Dieu. 141. 142. v. 13. & p. 174
Thebaïde, pays meridional de l'Egypte, fameux par le grand nombre de solitaires qui s'y sont établis. 110
Tobie. Sa Tribu. 1
Sa captivité sous Salmanasar Roy d'Assyrie. *Ibid.* 2. v. 2.
Il ne quitta point la voye de la verité dans sa captivité. *ibid.* & p. 3. v. 11 & 12. & p. 7. & 8
Il demeura ferme dans le culte de Dieu lors que tous les Israelites adoroient les veaux d'or de Jeroboam. 2. v. 3. & *suiv.* & p. 9
Il apprit à son fils dès son bas âge à craindre Dieu & à éviter le peché. 2. v. 10. & p. 11

Digitized by Google

Il trouve grace auprès de Salmanazar. 3. v. 13.
Il a soin de donner des avis salutaires aux Israëlites qui étoient captifs comme luy. 3. v. 15. & p. 13
Il prête gratuitement la somme de dix talens d'argent à Gabélus. 3. vers. 17.
Sa charité, ses aumônes. 4. v. 19. & p. 7
Il est dépouillé de tout son bien par Sennacherib qui avoit succedé à Salmanasar. 5. v. 22.
Livre de Tobie, une vraye histoire & non une parabole. 6
Tobie, un vray modéle d'un pere de famille. *ibid.*
Gravité de sa conduite dans sa plus grande jeunesse. 2. v. 4. & p. 8
Il avoit reçu une sainte éducation de sa grand-mere. 11
Prudence jointe à la charité de Tobie. 16
Il n'est point détourné des devoirs de pieté par la crainte de la mort. 4. v. 21. & 22. & p. 19. 26. & 27
Il se leve de table pour aller enlever un corps mort & luy donner la sepulture. 18. v. 3. & 4. & p. 23
Tobie plus frappé de la crainte de Dieu que de celle des hommes. 19. v. 9. & p. 26
Il devient aveugle à l'âge de 56. ans. 19. v. 11. & p. 167. v. 3.
Pourquoy Dieu permit que cette tentation luy arriva. 19. v. 12.
Tobie raillé par ses parens dans son aveuglement. 20. v. 15.
Patience de Tobie fondée sur l'esperance de la resurrection. 21. v. 18. & p. 31. & 32
Reproches faits à Tobie par sa propre femme. 21. v. 22. & 23. & p. 33. 34. & 37.
Tobie se rendit agréable à Dieu en donnant la sepulture aux morts. 24
Il se nourrissoit de la lecture de l'Ecriture sainte. 25
Belle priere de Tobie à Dieu. 34. v. 2. & *suiv.*
Preceptes qu'il donna à son fils. 53. v. 2. & *suiv.*
Dans son aveuglement corporel il estoit éclairé d'une lumiere qui luy faisoit enseigner la voye de Dieu à son fils. 60
Le jeune Tobie se lavant les pieds dans le Tigre se voit en danger d'estre devoré par un grand poisson. 79. v. 2.
Quel est ce poisson qui pensa devorer le jeune Tobie. 83. & 84.
Il va par le conseil de l'Ange loger chez Raguël qui estoit son parent, & luy demanda Sara sa fille en mariage. 81. v. 11. & *suiv.*
Le jeune Tobie ayant épousé Sara passa en priere avec elle les trois premieres nuits. 91
Si le jeune Tobie put épouser Sara sans avoir communiqué ce mariage à son pere. 96
Sa reconnoissance à l'égard de l'Ange lors qu'il ne le regardoit encore que comme un homme. 113. v. 2. & p. 116
Le chien qui avoit suivi Tobie dans son voyage court devant comme pour annoncer la venuë de son maître. 129. v. 9. & p. 135
Ce que cet animal peut figurer. 137
Le jeune Tobie estant entré dans la maison de son pere au retour de son voyage, commence par adorer Dieu & luy rendre graces. 128. v. 7. & p. 134
Il rend la veuë à son pere en luy frottant

Digitized by Google

frottant les yeux avec le fiel du poiſſon qui l'avoit voulu devorer. 129. v. 13. & *ſuiv.* & p. 137

Si la gueriſon de Tobie fut purement miraculeuſe & ſurnaturelle. 137. & 138

Soumiſſion & déference du jeune Tobie pour tous les avis de l'Ange Raphaël. 133

Elle eſt le modelle de celle que les fidéles doivent avoir pour ceux qui les conduiſent dans la voye du ſalut. 126

Tobie le pere & le fils offrent à l'Ange pour ſa recompenſe la moitié de tout le bien qu'il avoit rapporté de ſon voyage. 140. v. 5. & p. 144

Ils demeurerent proſternez en terre durant trois heures après que l'Ange ſe fût fait connoître à eux & qu'il eut diſparu. 142. v. 15. & *ſuiv.* & p. 150. & 153

Mort de Tobie le pere à l'âge de 102. ans. 167. v. 1. & 2.

Mort du jeune Tobie à l'âge de 99. ans. 170. v. 16.

V

Vendeur; ſi en vendant une choſe on en peut cacher les défauts. 99

Union de *Jeſus-Chriſt* avec l'Egliſe, modéle de l'union que les maris doivent avoir avec leurs femmes. 46

C'eſt Dieu qui fait l'union qui eſt entre l'homme & la femme, c'eſt ce qui la rend indiſſoluble. 101

Uſure. Injuſtice de l'uſure. 65

Fin de la Table du Livre de Tobie.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE LIVRE
DE
JUDITH
TRADUIT EN FRANÇOIS,
AVEC
UNE EXPLICATION
DU SENS LITTERAL ET SPIRITUEL
Tirée des ſaints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

NOus disons la même chose de ce livre de Judith, que de celuy de Tobie; c'est-à-dire, que quoy qu'il n'ait pas été reconnu de tout le monde pour canonique dans les premiers siecles, sans doute à cause que les Hebreux ne le mettoient point au nombre des livres de l'Ecriture; il n'est plus permis de revoquer son autorité, depuis que toute l'Eglise a declaré qu'il faisoit partie des livres saints. C'est ce qu'elle a fait dès le premier Concile Oecumenique, qui est celuy de Nicée; & depuis encore dans le dernier Concile universel, qui est celuy de Trente. Ainsi quoy que saint Jerôme ait dit de ce livre aussi bien que de celuy de Tobie & de quelques autres; Que l'Eglise les faisoit lire comme des livres édifians, mais non comme canoniques; on ne peut gueres douter qu'il n'ait depuis changé sur cela de sentiment; puisqu'il témoigne luy-même en un autre endroit, que le Concile de Nicée avoit reconnu le livre de Judith pour un des livres canoniques de l'Ecriture. *Hieron. Epist. 111. & 115. tom. 1.*

Ce livre a été écrit d'abord en Chaldaïque. Au moins saint Jerôme témoigne l'avoir traduit de cette langue en Latin, en rendant, dit-il, plûtoſt sens pour sens, que parole pour parole; *Magis sensum è sensu, quàm ex verbo verbum transferens.* Mais on ne peut assurer qui en est l'autheur. Le sentiment qui paroît à quelques

Digitized by Google

ques sçavans le plus vray-semblable, est que ce fut le grand Prêtre *Eliacim* ou *Joacim*, luy qui exerça la souveraine sacrificature entre Sobna & Helchias, & que Dieu fit mettre en la place de Sobna même, qui fut deposé de son ministere à cause de ses desordres, selon qu'il le luy prédit par la bouche d'Isaie, en le nommant *la honte d'Israël*, & luy déclarant; Qu'il *le chasseroit de ce haut rang où il étoit, & revétiroit de sa tunique & de sa puissance Eliacim son serviteur.* La lecture de cette histoire fera connoître en effet qu'Eliacim eut une tres-grande part à tout ce qui se passa dans la Judée, lors qu'Holoferne vint attaquer Béthulie avec une armée si redoutable. Et l'on y verra que c'étoit luy qui donnoit alors tous les ordres nécessaires pour se défendre contre un ennemi si puissant: ce qui nous porte aisément à croire, qu'après qu'il eût vû la maniere si miraculeuse dont Dieu delivra son peuple, il ne voulut point souffrir que ce grand miracle pût jamais être oublié; & que de même qu'il fit mettre au nombre des jours saints & solemnels celuy de la mort d'Holoferne & de la defaite de son armée, il put bien aussi faire connoître à toute la posterité par cette histoire des effets si extraordinaires de la bonté du Seigneur envers son peuple, & les sujets qu'il avoit d'en conserver une éternelle reconnoissance; soit qu'il l'ait écrite luy-même, ou peut-être qu'il se soit servi de quelque Juif revenu avec le Roy Manassé de Babylone, pour la faire écrire en Chaldaïque.

Isai. c. 22. v. 17 &c.

Judith. c. 16. 31.

C'est une grande difficulté parmi les sçavans, de fixer le tems auquel arriva ce fameux évenement du siege de Béthulie, de la mort du General Holoferne, & de la victoire miraculeuse que remporterent les Juifs sur les troupes des

Digitized by Google

des Assyriens, lors qu'ils sembloient être à la veille de leur perte entiere. Les uns prétendent qu'il n'arriva que depuis que le peuple d'Israël fut revenu de Babylone, où il avoit demeuré captif durant tant d'années, c'est-à-dire sous l'Empire des Perses. Et les autres au contraire soutiennent avec plus de vray-semblance, que tout cecy se passa avant la captivité generale. C'est le sentiment que nous avons cru devoir suivre pour plusieurs raisons. Il paroist par l'Ecriture que la ville de Jerusalem fut détruite l'an du monde trois mille quatre cens seize, lorsque l'armée de Nabuchodonosor Roy de Babylone la prit, en brûla toutes les maisons avec le temple, ruina entierement ses murailles, & emmena tous les habitans du royaume de Juda en captivité. Or il paroît encore par l'Ecriture, que depuis leur retour de Babylone, le temple de Jerusalem ne fut achevé de rebâtir que l'an du monde 3489. & que les murailles de la ville ne furent aussi entierement rétablies qu'en l'année 3550. C'est-à-dire, que vers les commencemens de l'Empire des Perses à peine les Juifs commençoient à respirer d'une si longue servitude, & étoient par consequent hors d'état d'entreprendre de resister à des Princes si puissans de qui ils auroient reçu la liberté. Et quoy que sur la fin du même Empire, qui passa ensuite aux Grecs sous le regne d'Alexandre l'an du monde 3674. la puissance des Juifs se fût un peu rétablie, on ne voit point qu'il y ait eu en tout ce tems aucun grand Prêtre qui portât le nom d'Eliacim. D'ailleurs l'Empire des Assyriens & des Médes ne subsistoit plus : & tout étoit alors soumis au seul Roy dès Perses, que l'on nommoit le grand Roy, & qui faisoit sa residence, non à Ninive, mais à Babylone, ou à Suze.

4. Reg. c. 24. v. 9. 10.

1. Esdr. c. 4. v. 24. c. 6. v. 15. Is. 2. Esd. c. 7. 1.

L'on

Digitized by Google

Judith. c. 1. 5. 15. 16. L'on voit au contraire dans l'hiſtoire de Judith ; Que le temple & la ville de Jeruſalem ſubſiſtoient dans tout leur éclat ; qu'Eliacim étoit le grand Prêtre qui exerçoit de ſon tems la ſouveraine ſacrificature ; que c'étoit alors, non le Roy des Perſes, mais le Roy des Aſſyriens qui jouïſſoit de l'Empire, après qu'il avoit vaincu le Roy des Médes ; Qu'il regnoit dans Ninive qui eſt nommée la grande ville, & non à Suze ou à Babylone. L'on peut ajoûter, qu'Ecbatanes dont il eſt parlé dans cette hiſtoire, étoit bâtie avant la captivité, & que Ninive, où il eſt dit que le Roy des Aſſyriens regnoit du tems de Judith, étoit détruite avant cette captivité. Et enfin il eſt certain que les Rois des Perſes étoient maîtres de la Cilicie, de Damas, de la Paleſtine, & des provinces voiſines ; au lieu qu'il eſt dit dans cette hiſtoire, que le Roy des Aſſyriens fit ſes efforts pour ſe les aſſujettir ; outre que l'on ne voit point que jamais on ait donné aux Rois des Perſes le nom de Nabuchodonoſor, qui eſt celuy que l'Ecriture donne à ce Roy *Herodot.* des Aſſyriens, dont le General nommé Holoferne vint aſſieger Béthulie.

4. Reg. c. 19. 35. Ce Roy, ſelon le ſentiment des plus habiles autheurs, eſt le même que les hiſtoriens profanes ont nommé *Saoſduchin*, qui étoit fils d'Aſſaradon, & petit-fils de Sennachérib, ce Prince devenu fameux par le châtiment que Dieu exerça pour punir ſon orgueil & ſes blaſphêmes, en tuant en une nuit par le miniſtere d'un de ſes Anges cent quatre-vingt-cinq mille hommes de ſon armée. Ce que l'Ecriture marque au commencement de ce livre ; Que celuy à qui elle donne le nom de Nabuchodonoſor entreprit en la douziéme année de ſon regne de combattre contre Arphaxad Roy des Médes, & le vainquit, s'accorde

Judith. c. 1. 5.

Digitized by Google

corde parfaitement avec ce que l'hiſtoire profane dit; Que Déjocès, qui eſt le même que l'Ecriture nomme Arphaxad, mourut en la douziéme année du regne de Saoſduchin. Ce fut, autant qu'on en peut juger, quelque tems après que Manaſſé Roy de Juda, qui avoit été emmené captif à Babylone en punition de ſes crimes, fut revenu à Jeruſalem par un effet de la miſéricorde de Dieu qui exauça ſes prieres & ſes larmes, qu'on vit arriver tout ce qui eſt rapporté dans l'hiſtoire de Judith. Nous reſervons à éclaircir pluſieurs autres difficultez dans les explications de ce livre, étant inutile de marquer icy par avance ce que l'on verra traité en chaque lieu d'une maniere plus étenduë. 2. Paral. c. 33. v. 11. 12. 13.

Nous pouvons bien ſeulement prevenir une difficulté conſiderable que la lecture de ce livre ne manquera point de former dans les eſprits, touchant la maniere dont Judith parla au General des Aſſyriens nommé Holoferne, dans le deſſein qu'elle avoit de le ſurprendre, & de delivrer tout Iſraël par ſa mort. Car on a peine, dit-on, à comprendre comment une femme ſi ſainte, ſi louée dans l'Ecriture, & deſtinée à accomplir une ſi grande œuvre, pour laquelle l'Ecriture même nous fait connoître que Dieu l'aſſiſtoit ſi ſenſiblement, a pu uſer de tant d'équivoques qui ſemblent autoriſer le menſonge, que les livres ſaints condamnent par tout avec beaucoup de ſeverité. Quoy que nous ayons tâché de demêler le vray ſens de ſes paroles en chaque endroit, & de faire voir que ſelon le ſentiment des plus habiles Interprétes, on peut les entendre d'une maniere favorable qui ne bleſſe point la verité, il eſt néanmoins neceſſaire d'ajoûter encore icy quelque choſe ſur ce ſujet pour éclaircir davantage une matiere ſi importante.

Nous

Digitized by Google

August. contr. Mendac. tom. 4. c. 15. Nous disons donc avec le grand saint Augustin; Qu'il ne peut jamais être permis de mentir pour quelque raison que ce puisse être ; & que *quiconque pretend qu'il y a certains mensonges qui sont de justice*, (tels que ceux qui tendent à sauver la vie ou l'honneur au prochain) *ne dit autre chose sinon, qu'il y a certains pechez qui sont de justice; & par consequent qu'il y a certaines choses qui bien qu'injustes, ne laissent pas d'être justes : ce qui est*, dit ce saint Docteur, *de la derniere absurdité; puisque le peché n'est peché qu'à cause qu'il est contraire à la justice.* Ainsi nous devons conclure infailliblement de ce principe, que si Judith a menti en parlant à Holoferne, quoyque ce fût pour sauver son peuple, elle a peché & a mêlé dans une action aussi bonne & aussi sainte par elle-même qu'étoit la délivrance du peuple de Dieu, une chose qui étoit mauvaise ; puis que tout mensonge est peché, & par conséquent mauvais, pour quelque raison qu'on l'employe; quoy qu'il soit vray qu'il y a certains mensonges, qui sont beaucoup moins mauvais & plus excusables les uns que les autres.

Cap. 12. Mais autant que saint Augustin a été severe pour condamner tout mensonge de peché, autant a-t-il été reservé pour en accuser les anciens justes, comme Abraham, Isaac, & Jacob, & les autres saints personnages dont il est parlé dans les livres du vieux Testament. Et pour faire voir, dit-il, que ce qu'on accuse dans les Ecritures de mensonge, n'est point souvent ce qu'on pense, si on l'entend comme il faut, c'est que ce n'est point des livres apostoliques, mais des livres prophetiques, que l'on tire tous les exemples dont on prétend s'appuyer pour autoriser le mensonge. Car tous ces exemples, ajoûte-t-il, que l'on rapporte des personnes differentes qu'on accuse

Digitized by Google

cuſe d'avoir menti, ſont pris des livres de l'Ecriture, où l'on raconte non ſeulement des paroles, mais encore des actions figurées & figuratives. Or ce qui pourroit paroître un menſonge dans des figures, eſt veritable lors qu'il eſt bien entendu. *In figuris autem, quod velut mendacium dicitur, bene intellectum verum invenitur.* C'eſt par ce principe, qu'il a expliqué la maniere dont parla Jacob pour enlever la benediction de ſon pere Iſaac, comme étant non un menſonge, mais une grande figure & un myſtere très-profond, qui marquoit l'élection des Gentils en la perſonne du cadet, & la reprobation des Juifs en la perſonne de l'aîné : quoy que l'on peut dire que jamais paroles n'ont paru plus accompagnées de circonſtances qui pouvoient les faire accuſer de menſonge. *Cap. 10.*

Que ſi l'on a vu dans l'explication de pluſieurs paroles que le ſaint Ange Raphaël dit à Tobie, lors qu'il vint ſe preſenter pour l'accompagner dans ſon voyage, en luy témoignant ; Qu'il *venoit d'avec les enfans d'Iſraël* ; Qu'il *avoit ſouvent marché dans tous les chemins du païs des Médes* ; qu'il *avoit* même *demeuré chez Gabelus* ; & qu'il *étoit Azarias fils du grand Ananias* ; ſi, dis-je, on a vu dans l'explication de ces paroles, qu'elles étoient veritables étant entenduës ſelon leur vray ſens, quoy qu'elles paroiſſent des équivoques ou des menſonges à ceux qui ne les entendent pas ; nous pouvons auſſi en dévelopant le ſens veritable des paroles de Judith, y découvrir ce que dit ſaint Auguſtin, que les paroles auſſi-bien que les actions de ces anciens juſtes étoient des figures qui avoient beſoin d'explication, & qui bien loin de bleſſer la verité, la figuroient d'une maniere d'autant plus relevée, qu'elle paroiſſoit plus cachée. *Tob. c. 5.*

Digitized by Google

Il eſt vray que quelques-uns trouvent qu'il pourroit être dangereux d'admettre ainſi des figures dans ces paroles des Saints de l'ancienne loy; & qu'ils croyent que la plûpart des hommes ſeront fort portez à ſe ſervir de tels exemples, pour s'autoriſer dans leurs menſonges, en prétendant qu'ils ont droit comme eux de dire une choſe, & d'en entendre une autre par une eſpece de langage figuré comme le leur. Mais cette difficulté, que ſaint Auguſtin a vuë ſans doute auſſi-bien que ceux qui la font, n'a pû l'empêcher d'expliquer comme il a fait les paroles de ces anciens; & il a ſçu mettre une très-grande difference entre des prophetes, ou des perſonnes que l'Ecriture nous repreſente comme animées & toutes remplies de l'Eſprit de Dieu; & des hommes qui ſont dominez par l'amour de la vanité & du menſonge, ou qui vivent en un tems qui n'eſt plus celuy des figures, mais de la verité. Auſſi il nous fait fort bien remarquer que les Apôtres ont parlé dans leurs Epîtres d'une maniere differente de ces anciens juſtes, & qu'on ne voit rien non plus de ces fictions apparentes dans les Actes des Apôtres, parce que tous les voiles des figures & des propheties étant levez, la verité du nouveau Teſtament ſe voyoit alors à découvert. Ainſi, dit ce Pere, quand ſaint Pierre & ſaint Barnabé uſerent de cette diſſimulation dont parle ſaint Paul, mangeant librement avec les Gentils avant la venuë des Juifs, & s'en ſéparant enſuite ſecretement pour ne pas bleſſer les circoncis, cette feinte par laquelle ils vouloient aſſujettir les Gentils au Judaiſme, fut repriſe très-juſtement par le même Apôtre, qui leur réſiſta comme il dit, en face, afin d'empêcher que leur conduite ne nuisît alors, & ne pût ſervir d'exemple à toute la poſterité pour être imitée: *Illa Petri & Barnabæ ſimu-*

Auguſt. contr. Mendat. c. 12.

Digitized by Google

simulatio, quâ gentes judaizare cogebant, meritò reprehensa atque correcta est, & ne tunc noceret, & ne posterus ad imitandum valeret.

Mais si l'on croit que d'admettre dans ces justes & dans ces Saints de l'ancienne loy ces langages figurez pour les excuser, comme a fait saint Augustin, de mensonge; ce seroit ouvrir en quelque façon une voye au mensonge même, & fournir à plusieurs personnes un prétexte de mentir avec un moindre scrupule; on peut bien dire qu'il y a sans comparaison un plus grand danger, & qu'il est même plus indigne de la saintetè des Ecritures, de reconnoître que ces personnes dont elles parlent, qu'elles nous proposent comme des modelles d'une pieté admirable, & qu'elles nous representent comme étant actuellement animées & conduites par l'Esprit de Dieu, ont néanmoins employé dans des affaires de la derniere consequence une chose aussi condamnée par le Saint-Esprit qu'est le mensonge. Car qui en effet ne sera tenté de croire que les livres saints se démentent en quelque façon eux-mêmes, en y voyant d'une part le mensonge condamné très-fortement, & de l'autre le mensonge établi en quelque façon par des exemples de personnes qui y sont louées comme très-saintes? Ou au moins qui ne prétendra s'autoriser par de tels exemples à pratiquer sans scrupule ce qu'il voit être pratiqué par les plus grands Saints de l'ancienne loy, dans des occasions où il paroissoit que Dieu même les conduisit?

Telle est celle dont il s'agit, étant vray de dire, que jamais peut-être Saint n'a paru agir plus sensiblement par l'esprit de Dieu, que Judith en celle-cy; puis qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût inspirer à une femme veuve retirée depuis plusieurs années dans sa chambre, le dessein

d'aller couper la tête à un General d'armée au milieu de toutes ſes troupes, lorſque tout le peuple perdoit courage ; ni qui pût la ſoutenir & la conduire dans toute la ſuite de cette entrepriſe ſi importante : & que d'ailleurs les prieres & les jeûnes dont elle eut ſoin d'accompagner cette action font juger encore plus clairement, que c'étoit Dieu qui la faiſoit parler, comme il la faiſoit agir.

Nous ne prétendons point cependant préjudicier par là en aucune ſorte au ſentiment des perſonnes plus éclairées. Mais nous avons cru pouvoir propoſer ces vûës qui ſont conformes aux principes de ſaint Auguſtin, & nous en ſervir pour éclaircir ce point important de l'hiſtoire de Judith, qui pourroit faire de la peine à quelques-uns.

JUDITH.

Digitized by Google

JUDITH.

CHAPITRE PREMIER.

Nabuchodonosor roy d'Assyrie veut [illegible] Arphaxad Roy des Medes, veut étendre sa domination encore plus loin, & se faire reconnoître pour Dieu par diverses nations, qui toutes le refuserent.

1. *ARphaxad itaque Rex Medorum subjugaverat multas gentes imperio suo, & ipse ædificavit civitatem potentissimam, quam appellavit Ecbatanis,*

2. *ex lapidibus quadratis & sectis : fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta, & in altitudinem cubitorum triginta, turres verò ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.*

1. ARphaxad Roy des Médes ayant assujetti à son Empire un grand nombre de nations, bâtit de pierres de taille une ville très-forte qu'il appella Ecbatanes.

2. Il y fit faire des murailles de soixante & dix coudées de l'arge [1], & de trente coudées de haut [2], & des tours qui avoient cent coudées de hauteur.

¥. 2. *Expl.* Il semble qu'il faudroit qu'il y eût, de hauteur. *Salian.*

Ibid. *Expl.* Il semble qu'il faudroit qu'il y eût, de largeur. *Salian.*

Digitized by Google

3. Les tours étoient carrées : chaque côté de la tour avoit vingt pieds de largeur ; & il en fit faire les portes de la même hauteur que les tours.

3. *Per quadrum verò earum latus utrumque vicinorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium :*

4. Après cela il se glorifioit *de sa puissance* comme étant invincible par la force de son armée & par la multitude de ses chariots *x*.

4. *& gloriabatur quasi potens in potentia exercitus sui, & in gloria quadrigarum suarum.*

5. Mais Nabuchodonosor Roy des Assyriens qui regnoit dans la grande ville de Ninive fit la guerre la douziéme année *y* de son regne à Arphaxad, le vainquit, & le fit prisonnier

5. *anno igitur decimo regni sui, Nabuchodonosor Rex Assyriorum, qui regnabat in Ninive civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, & obtinuit*

6. dans la grande plaine de Ragau près de l'Euphrate, du Tigre & de Jadason, dans la campagne d'Erioch Roy des Eliciens. *z*

6. *eum in campo magno, qui appellatur Ragau, circa Euphraten, & Tigrin, & Jadason, in campo Eriocb regis Elicorum.*

7. Alors le regne de Nabuchodonosor devint illustre ; son cœur s'éleva dans cette gloire, & il envoya à tous ceux qui habitoient en la Cilicie, à

7. *Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, & cor ejus elevatum est : & misit ad omnes qui habitabant in Cilicia, & Da-*

x. 4. *Lettr.* In gloria quadrigarum suarum.

y. 5. *Expl.* Il entreprit cette guerre la douziéme année de son regne. Mais il ne la finit qu'en la 17. année, comme il est marqué dans le Grec v. 13. *Vatable.*

z. 6. *Expl.* varia hîc est lectio ; vel Eliochorum, vel Euchorum ; vel Elimæorum ; vel Elimorum : campi vere *Ragau* ad Elimaidem spectant. *Menoch.*

Digitized by Google

Damascо, & Libano,

8. *& ad gentes quæ sunt in Carmelo, & Cedar, & inhabitantes Galilæam in campo magno Esdrelon,*

9. *& ad omnes qui erant in Samaria, & trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem, & omnem terram Jesse, quousque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.*

10. *Ad hos omnes misit nuncios Nabuchodonosor rex Assyriorum:*

11. *qui omnes uno animo contradixerunt, & remiserunt eos vacuos, & sine honore abjecerunt.*

12. *Tunc indignatus Nabuchodonosor rex adversùs omnem terram illam, juravit per thronum & regnum suum, quòd defenderet se de omnibus regionibus his.*

Damas, sur le mont-Liban,

8. & aux peuples qui sont dans le Carmel, en Cedar, qui habitent dans la Galilée & dans la grande campagne d'Esdrelon,

9. & à tous ceux qui étoient en Samarie & au delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jerusalem, & dans toute la terre de Jessé jusqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. Nabuchodonosor Roy des Assyriens envoya des Ambassadeurs à tous ces peuples :

11. qui tous d'un commun accord refuserent ce qu'il demandoit, renvoyerent ceux qui étoient venus de sa part, sans qu'ils pussent rien obtenir, & les traiterent avec mépris.

12. Alors le Roy Nabuchodonosor entra dans une grande indignation contre tous ces peuples, & il jura par son thrône & par son royaume qu'il se vangeroit [u] de toutes ces nations.

℣. 12. *Lettr.* se défendroit; *c'est-à-dire*, se vangeroit. *Voyez Estius.*

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *Arphaxad Roy des Médes ayant assujetti à son Empire un grand nombre de nations, bâtit de pierres de taille une ville très-forte qu'il nomma Ecbatanes. . . . . Après cela il se glorifioit de sa puissance, à cause de la grande force de son armée, & de la magnificence de ses chariots.*

Nous ne repetons point icy ce que nous avons marqué dans la préface touchant le tems & l'histoire de Judith. Et nous supposons avec de très-sçavans hommes qu'il est plus probable qu'elle a vécu sous le regne de Manassé Roy de Juda, & que son histoire est arrivée après que ce Prince fut de retour de Babylone où il avoit été en prison. En suivant ce sentiment qui paroît très-appuyé, le Roy des Medes qui est nommé en ce lieu *Arphaxad* doit être le même que celuy qui est nommé *Déjocès* dans un celebre historien Grec, qui l'appelle le fondateur d'Ecbatanes, comme le texte sacré luy donne cette même qualité. *Herodot.*

Cette grande exactitude avec laquelle l'Ecriture s'abaisse à écrire la maniere dont Arphaxad bâtit cette ville d'Ecbatanes, ne doit pas être regardée comme indigne du Saint-Esprit, qui en inspirant à l'Ecrivain sacré de marquer tout ce détail, a eu dessein principalement de faire connoître combien est vaine toute la force des hommes qui ne s'appuye que sur des murailles, & des fortereſſes, & sur le grand nombre des trouppes & des chariots.

Considerons donc ce Roy des Médes, comme un Prince rempli d'orgueil, qui après *s'être assujetti plusieurs nations*, & avoir bâti une très-puissante

Digitized by Google

ſainte ville, dont les murailles toutes compoſées de pierres de taille avoient ſoixante & dix coudées de largeur, ſur trente coudées de haut, & étoient fortifiées de pluſieurs tours de cent coudées de hauteur, ſe regardoit au milieu d'une armée nombreuſe & redoutable, comme étant entiérement invincible à tous les hommes. Mais combien ſe trompoit-il dans toutes ces vaines idées qu'il avoit conceuës de ſa puiſſance & de ſa grandeur; puis qu'ayant été ſeulement un inſtrument de juſtice dans les mains de Dieu pour châtier tous ces peuples qu'il s'étoit aſſujettis; il devoit luy-même être bien-tôt expoſé aux rigueurs de cette divine Juſtice, qui ſe prepara dans la perſonne d'un autre prince un miniſtre de ſa fureur pour humilier ſon orgueil? C'eſt donc dans ces grands exemples de la confiance vaine & fauſſe qu'ont euë ces princes en leur puiſſance, que Dieu veut que nous trouvions des remedes ſalutaires contre le plus dangereux ennemi que nous ayons, qui eſt cet élevement d'un cœur qui s'attribuë à luy-même une force qu'il a reçuë de Dieu ſeul.

v. 5. Mais Nabuchodonoſor Roy des Aſſyriens, qui regnoit dans la grande ville de Ninive, fit la guerre la douziéme année de ſon regne à Arphaxad, & le vainquit.

Ce prince n'eſt pas le grand Nabuchodonoſor. Mais il paroît être le même que *Saoſduchin*, fils d'Aſſaradon, & petit fils de Sennacherib, ſelon qu'on l'a dit dans la preface. Ayant été deſtiné de Dieu pour humilier Arphaxad dans ce grand élevement qu'il avoit conçu par l'heureux ſuccès de ſes armes, il ſe prépara à le combattre, & il remporta ſur luy la victoire. Il eſt marqué dans le Grec, qu'il ſe rendit maître de ſes villes, qu'il prit Ecbatanes, & en ruïna toute la beauté & la magnificence; & qu'ayant pourſuivi Ar-

Digitized by Google

phaxad, il le ſurprit dans les montagnes & le tua.

Mais ce prince ne fut pas plus ſage que celuy qu'il avoit vaincu. Et attribuant à ſes propres forces ce grand avantage que le Seigneur des armées luy avoit fait remporter, il s'en éleva dans ſon cœur. *Tunc exaltatum eſt regnum Nabuchodonoſor, & cor ejus elevatum eſt :* En même tems que ſon Empire fut élevé & en gloire & en puiſſance, ſon cœur s'éleva auſſi d'orgueil : tant il eſt vray que l'élevement du cœur eſt preſque inſéparablement attaché à la grandeur; & que ceux qui ne craignent pas d'aſpirer à la puiſſance, aſpirent ſans y penſer à leur propre perte, puis qu'il eſt rare d'être grand & d'être puiſſant dans le ſiecle, ſans être ſuperbe.

Nabuchodonoſor s'éleve donc de cette victoire par laquelle il venoit de renverſer toute la puiſſance d'un prince auſſi redoutable qu'étoit Arphaxad. Et concevant auſſi-tôt de vaſtes deſſeins de s'aſſujettir toute la terre, après s'être aſſujetti celuy qui avoit vaincu tant de nations, il trouve enfin dans une femme, que Dieu oppoſe à toutes ſes forces, un obſtacle qui renverſe tous ſes deſſeins, & qui l'arrête tout-d'un-coup dans le cours de ſes conquêtes. C'eſt le ſujet de ce livre que nous expliquons, dont l'hiſtoire nous eſt propoſée pour nous faire reconnoître ſenſiblement, que toute la puiſſance des hommes vient de Dieu ſeul; qu'ils ſont ridicules & extravagans de s'en glorifier, puis qu'il en dépouille qui il luy plaît, lors qu'il s'y attend le moins, & qu'il paroît le plus redoutable; que la ſeule crainte du Seigneur eſt tout l'affermiſſement des Etats; & qu'une femme auſſi foible que Judith eſt capable, lors qu'elle eſt remplie de l'eſprit de Dieu, de renverſer les armées les plus puiſſantes. On en a veu un exemple en la perſonne de ſainte Geneviéve, lors qu'Attila,

Digitized by Google

la, ce Prince redoutable que l'on regardoit comme un fleau de la juſtice de Dieu, étant venu fondre en France avec une armée de plus de cinq cens mille hommes, cette fille ſeule s'y oppoſa par la vertu de ſa foy & de ſa priere, jetta la terreur dans cette armée ſi formidable, & diſſipa cet orage qui étoit prêt à fondre ſur Paris.

℣. 10. 11. *Nabuchodonoſor Roy des Aſſyriens envoya à tous ces peuples, qui tous d'un commun accord refuſerent ce qu'il demandoit*, &c.

Soit que ce Prince eût envoyé à tous ces peuples avant le combat pour les obliger de luy donner du ſecours, ſelon que le porte le texte Grec; ſoit qu'il n'y ait envoyé qu'après ſa victoire, pour les obliger par la terreur de ſes armes de ſe ſoumettre à ſon Empire, ſelon le ſens de nôtre Vulgate; ſoit enfin qu'il ait envoyé vers ces peuples deux fois differentes, ſçavoir avant & après le combat, il eſt certain que ſon orgueil fut ſenſiblement choqué lors qu'il vit que tant de peuples qu'il regardoit comme luy étant déja aſſujettis, le mépriſerent, & ſe mocquerent de tous ſes ordres. On ne pourroit pas aiſément comprendre comment les Juifs auroient témoigné ce grand mépris des ordres de Nabuchodonoſor, s'il étoit vray que l'hiſtoire de Judith ne fût arrivée qu'après leur captivité. Car il paroît qu'ils étoient alors abſolument maîtres de leur païs, & que la ville de Jeruſalem étoit ſi puiſſante, qu'elle avoit la hardieſſe de reſiſter aux Princes les plus redoutables: ce qui n'étoit point certainement depuis leur captivité, lors qu'ils eurent recouvré leur liberté ſous le regne de Cyrus.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Nabuchodonosor envoye Holoferne avec une très-puissante armée contre ces peuples qui avoient refusé de luy obéir. Grands progrès qu'il fit.

L'An du Monde 3348.

1. L'An treiziéme du regne de Nabuchodonosor, le vingt-deuxiéme du premier mois, on tint conseil dans le palais de Nabuchodonosor Roy des Assyriens sur le dessein qu'il avoit de se vanger.

1. *Anno tertio-decimo Nabuchodonosor regis, vigesima & secunda die mensis primi, factum est verbum in domo Nabuchodonosor regis Assyriorum, ut defenderet se.*

2. Il assembla les plus anciens de sa Cour, tous ses Generaux & ses Officiers de guerre, & il leur communiqua le secret de son dessein.

2. *Vocavitque omnes majores natu, omnesque duces, & bellatores suos, & habuit cum eis mysterium consilii sui:*

3. Il leur dit que sa pensée étoit d'assujettir à son empire toute la terre.

3. *dixitque cogitationem suam in eo esse, ut omnem terram suo subjugaret imperio.*

4. Ce qui ayant été approuvé de tous, le Roy Nabuchodonosor fit venir Holoferne General de ses troupes, & luy dit:

4. *Quod dictum cùm placuisset omnibus, vocavit Nabuchodonosor rex Holofernem principem militiæ suæ,*

5. Allez attaquer tous les royaumes d'Occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mon commandement.

5. *& dixit ei: Egredere adversùs omne regnum Occidentis, & contra eos præcipuè qui contempserunt imperium meum.*

6. vôtre œil n'épargne-

6. *Non parcet oculus tuus*

Digitized by Google

tuus ulli regno, omnemque urbem munitam subjugabis mihi.

ra aucun royaume, & vous m'assujettirez toutes les villes fortes.

7. *Tunc Holofernes vocavit duces, & magistratus virtutis Assyriorum: & dinumeravit viros in expeditionem, sicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, & equitum sagittariorum duodecim millia.*

7. Alors Holoferne fit venir les chefs & les officiers des troupes des Assyriens, & pour se mettre en campagne selon l'ordre qu'il en avoit reçu du Roy, il choisit six vingts mille hommes de pied, & douze mille archers à cheval.

8. *Omnemque expeditionem suam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus sufficerent copiosè, bovum quoque armenta, gregesque ovium, quorum non erat numerus.*

8. Il fit marcher devant luy tout son bagage, où il y avoit une multitude innombrable de chameaux avec toutes les provisions dont l'armée pouvoit avoir besoin, & des troupeaux de bœufs & de moutons qui étoient sans nombre.

9. *Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constituit.*

9. Il commanda que l'on preparât du bled dans toute la Syrie, qu'il pût prendre lors qu'il passeroit.

10. *Aurum verò, & argentum, de domo regis assumpsit multum nimis.*

10. Il prit aussi de la maison du Roy des sommes immenses d'or & d'argent.

11. *Et profectus est ipse, & omnis exercitus, cum quadrigis, & equitibus, & sagittariis, qui coo-*

11. Et il partit luy & toutes ses troupes avec ses chariots, ses gens de cheval & ses archers, qui couvrirent *toute* la face de la

Digitized by Google

terre comme des *nuées de* sauterelles.

peruerunt faciem terræ, sicut locusta.

12. Il passa au delà des confins de l'Assyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé qui sont à gauche de la Cilicie, il entra dans tous les châteaux, & il se rendit maître de toutes les places fortes.

12. *Cumque pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange, qui sunt à sinistro Ciliciæ; ascenditque omnia castella eorum, & obtinuit omnem munitionem.*

13. Il prit d'assaut la celebre "ville de Mélothe, il pilla tous les enfans de Tharsis & les enfans d'Ismaël qui étoient à la tête du desert & au midy de la terre de Cellon.

13. *Effregit autem civitatem opinatissimam Melothi, prædavitque omnes filios Tharsis, & filios Ismael, qui erant contra faciem deserti, & ad austrum terræ Cellon.*

14. Il passa l'Euphrate & vint en Mésopotamie, il força toutes les grandes villes qui étoient là, depuis le torrent de Mambré jusques à la mer.

14. *Et transivit Euphraten, & venit in Mesopotamiam: & fregit omnes civitates excelsas quæ erant ibi, à torrente Mambre usquequo perveniatur ad mare:*

15 Et il se rendit maître depuis la Cilicie jusques aux confins de Japhet qui sont au midy.

15. *& occupavit terminos ejus à Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.*

16. Il emmena avec luy tous les enfans de Madian; il pilla toutes leurs richesses; il fit passer au fil de l'épée tous ceux qui luy résistoient.

16. *Abduxitque omnes filios Madian, & prædavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi occidit ore gladii.*

17. *Et*

¥. 13. *Lettr.* opinatissimam, *id est*, celeberrimam. *Estius.*

Digitized by Google

17. *Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, & succendit omnia sata, omnesque arbores & vineas fecit incidi :*

18. *& cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.*

17. Il descendit ensuite dans les champs de Damas au tems de la moisson; il brûla tous les bleds, & fit couper les arbres, & toutes les vignes.

18. Et la terreur de ses armes " se répandit sur tous les habitans de la terre.

℣. 18. *lattr.* Et timor illius.

SÈNS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. 3. *IL assembla les plus anciens de sa Cour, tous ses generaux & ses officiers de guerre, & il leur communiqua le secret de son dessein. Il leur dit, que sa pensée étoit d'assujettir à son Empire toute la terre*, &c.

Lorsque l'on a de la foy & que l'on consulte cette divine lumiere qui nous apprend que les hommes ne peuvent rien, que selon qu'il plaît à Dieu de leur en donner le pouvoir; on a sans doute quelque peine à ne pas se moquer de la vanité de ce Roy des Assyriens, qui témoigne à son Conseil comme un grand secret le dessein que son orgueil a formé de s'assujettir toute la terre. *Allez*, dit-il au General de ses armées, *attaquer tous les royaumes de l'Occident, & principalement ceux qui ont mépriſé mes ordres. Votre œil n'épargnera aucun royaume; & vous m'assujettirez toutes les villes fortes.* Qui ne croiroit, à l'entendre, que c'est Dieu même qui parle avec cet empire souverain qu'il a sur ses créatures, & qui donne à ses serviteurs ses ordres toûjours infaillibles, comme il les donnoit anciennement à Moïse & à Josué, lors

Digitized by Google.

lors qu'en leur commandant d'aller combattre leurs ennemis, il livroit en même tems ces ennemis entre leurs mains? Mais quelle prodigieuse difference entre un homme vain, & le Seigneur tout-puissant; entre un Prince qui n'a rien à luy que son orgueil, & Dieu même à qui tous les Princes, dans le comble même de cet orgueil qui les éleve, sont très-pleinement assujettis? C'étoit-là veritrblement *le mystere* qui étoit renfermé, sans qu'il le connût, dans le secret qu'il communiquoit à ses officiers, touchant la resolution qu'il avoit formée, de *s'assujettir toute la terre*; un mystere, qui ne pouvoit être penetré que par la lumiere de la foy, & qui luy auroit appris, s'il eût été digne de le connoître, que tous les desseins des hommes sont remplis de vanité, lors qu'ils ne se trouvent point appuyez sur le fondement inébranlable de la volonté de Dieu.

L'expression dont il se sert en parlant à Holoferne est très-remarquable. *Vôtre œil*, luy dit-il, *n'épargnera aucun royaume*; c'est-à-dire, un *œil* de compassion, ou d'avarice. C'est ainsi que
1. Reg 15. 9. l'œil de Saül fut la cause de sa perte, lors qu'au lieu d'obéir aveuglément à l'ordre de Dieu, qui luy avoit défendu de rien épargner de tout Amalec, il fut touché d'une fausse compassion pour leur Roy, & reserva, comme le marque l'Écriture, tout ce qu'il y avoit de plus *beau* parmi le butin.

CHAPITRE III.

Suite des progrès d'Holoferne.

1. ALors les Rois & les Princes de toutes
1. *Unc miserunt legatos suos, uni-*

Digitized by Google

niversarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syriæ scilicet Mesopotamiæ, & Syriæ Sobal, & Lybiæ atque Ciliciæ, qui venientes ad Holofernem, dixerunt :

les villes & de toutes les provinces, de la Syrie de Mesopotamie, de la Syrie Sobal, de la Lybie, & de la Cilicie envoyerent leurs Ambassadeurs vers Holoferne, & ils luy dirent :

2. *Desinat indignatio tua circa nos : Melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor regi magno, & subditi simus tibi, quàm morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostræ damna patiamur.*

2. Faites cesser vôtre colere contre nous. Car il vaut mieux que nous vivions en servant le grand Roy Nabuchodonosor, & que nous vous soyons soumis, que de perir malheureusement, & de nous voir exposez en même tems & à la mort, & à la misere de la sevitude ".

3. *Omnis civitas nostra, omnisque possessio, omnes montes, & colles, & campi, & armenta boum, gregesque ovium, & caprarum, equorumque & camelorum, & universa facultates nostræ, atque familiæ, in conspectu tuo sunt :*

3. Toutes nos villes & toutes nos terres, toutes nos montagnes, nos collines, nos champs, nos troupeaux de bœufs, de moutons & de chevres, tous nos chevaux, nos chameaux, toutes nos richesses & nos familles sont en vôtre pouvoir ".

4. *Sint omnia nostra sub lege tua.*

4. Que tout ce que nous avons dépende de vous.

5. *Nos, & filii nostri, servi tui sumus.*

5. Nous serons vos esclaves nous & nos enfans.

6. Ve-

¥. 2. *Expl.* de voir, que les uns d'entre nous periront, & que les autres deviendront esclaves. *Menoch.*

¥. 3. *lettr.* sont en vôtre présence, in conspectu tuo sunt.

Digitized by Google

6. Venez comme un maître pacifique pour nous gouverner ; & uſez de nôtre ſervice comme il vous plaira.

6. *Veni nobis pacificus dominus, & utere ſervitio noſtro, ſicut placuerit tibi.*

7. Il deſcendit enſuite des montagnes avec ſa cavalerie & de grandes troupes ; il ſe rendit maître de toutes les villes & de tous les peuples du païs.

7. *Tunc deſcendit de montibus cum equitibus in virtute magna, & obtinuit omnem civitatem, & omnem inhabitantem terram.*

8. Et il prit de toutes les villes pour troupes auxiliaires les hommes les plus braves & les plus propres pour la guerre.

8. *De univerſis autem urbibus aſſumpſit ſibi auxiliarios viros fortes, & electos ad bellum.*

9. Toutes ces provinces furent ſaiſies d'une telle frayeur, que les Princes & les perſonnes les plus honorables de toutes les villes ſortoient au-devant de luy avec tous les peuples,

9. *Tantuſque metus provinciis illis incubuit, ut univerſarum urbium habitatores principes, & honorati, ſimul cum populis, exirent obviam venienti,*

10. & le recevoient avec des couronnes & des lampes, en danſant au ſon des tambours & des flûtes.

10. *excipientes eum cum coronis & lampadibus, ducentes choros in tympanis & tibiis.*

11. Et néanmoins quoy qu'ils fiſſent toutes ces choſes, ils ne purent adoucir la fierté de ſon cœur.

11. *Nec iſta tamen facientes, ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt :*

12. Car il ne laiſſa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois ſacrez :

12. *nam & civitates eorum deſtruxit, & lucos eorum excidit.*

13. *Pro-*

13. *Praeperat enim illi Nabuchodonosor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur deus ab his nationibus, quæ potuissent Holofernis potentiâ subjugari.*

13. Parce que le Roy Nabuchodonosor luy avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût seul appellé dieu par toutes les nations qu'Holoforne auroit pû assujettir à sa puissance.

14. *Pertransiens autem Syriam Sobal, & omnem Apameam, omnemque Mesopotamiam, venit ad Idumæos in terram Gabaa,*

14. Il traversa ensuite la Syrie Sobal, toute l'Apamée & toute la Mésopotamie, & vint au païs d'Idumée en la terre de Gabaa.

15. *accepitque civitates eorum, & sedit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari præcepit universum exercitum virtutis suæ.*

15. Et toutes les villes se rendirent à luy, & il demeura là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on rassemblât toutes les troupes de son armée.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2. *Faites cesser la colere que vous témoignez contre nous. Car il vaut mieux que nous vivions en servant le grand Roy Nabuchodonosor, & que nous vous soyons soumis, que de perir malheureusement, & de nous voir exposez en même tems à la mort & à la misere de la servitude.*

Puisque saint Paul nous oblige de chercher dans tout ce qui est écrit nôtre propre instruction, nous devons croire que le Saint-Esprit, en fai-

Digitized by Google

faisant marquer toutes ces particularitez, qui nous font connoître d'une part la puissance si redoutable du Roy des Assyriens, & de l'autre la frayeur dont tous les princes & les peuples furent saisis aux approches d'Holoferne le général de ses troupes, a voulu nous representer quelque grande verité sous le voile de cette figure. Le Roy Nabuchodonosor, qui avoit formé le dessein de s'assujettir toute la terre, & qui vouloit, comme il est dit dans la suite, se faire seul adorer par tous les peuples qu'il se seroit assujettis, peut bien donc nous figurer le démon, qui après s'être élevé contre Dieu, a eu l'insolence de former un aussi vaste dessein, qu'étoit celuy de rendre tous les hommes ses esclaves, en les retirant de l'heureuse servitude où ils vivoient sous leur Créateur, & de les forcer de le reconnoître & de l'adorer comme le seul Dieu. Holoferne general des troupes de Nabuchodonosor nous peut aussi figurer tous les ministres de la fureur & de l'orgueil du démon, qui travaillent sous ses ordres à accroître son empire. Tels ont été les Empereurs idolâtres, qui ont fait des guerres si sanglantes contre les vrais serviteurs de Dieu, pour les obliger de se soumettre à l'empire du démon, en renonçant à celuy de JESUS-CHRIST. Tel est le monde, dont les menaces ou les caresses sont également un piége trés-dangereux pour engager une infinité de personnes à l'adorer. Et tels sont generalement tous ceux qui deviennent dans l'Eglise même des sujets de chute & de scandale aux vrais fidéles, lorsque par l'exemple de leurs desordres, ou par leurs discours empoisonnez, ou par la violence de leur conduite, ils les font sortir de la voye de leur salut, & les engagent dans des routes de perdition qui les meinent à la mort.

Combien en effet a-t-on vû du tems des princes

Digitized by Google

ces payens de fideles relâchez, qui n'ayant point une foy vive dans le fond du cœur, & n'étant point soutenus par cette ardente charité qui bannit de nous toute crainte, suivoient l'exemple de ces lâches Princes & de ces peuples timides, qui se trouverent abattus par la terreur des menaces d'Holoferne, & qui témoignoient au demon par leurs actions & par leurs paroles; *Qu'il valoit mieux qu'ils le servissent en vivant, & qu'ils luy fussent soumis, que de mourir* d'une mort qu'ils regardoient comme *malheureuse*, n'étant pas du nombre de ces ames animées de l'Esprit saint, qui envisageoient comme le comble du bonheur, de souffrir la mort pour JESUS-CHRIST? Mais combien y en a-t-il encore presentement au milieu même de l'Eglise qui sont dans les mêmes sentimens, & qui agissent de la même sorte, en préferant une vie lâche & esclave du demon à cette fidele & genereuse fermeté qui doit paroître dans de veritables serviteurs de Dieu, lors qu'il s'agit de resister à son ennemi? Combien parmi ceux qui se vantent d'être libres, & qui vivent avec éclat dans le monde, y en a-t-il qui disent au monde, & au demon le Prince du monde, par la secrette disposition de leur cœur, & par la bassesse avec laquelle ils se soûmettent à ses maximes: *Soyez nôtre maître, & gouvernez-nous en paix; usez de nôtre service comme il vous plaira?* v. 6.

v. 11. 12. *Et néanmoins avec toutes ces soumissions ils ne pouvoient adoucir la fierté de son cœur. Car il ne laissa pas de détruire leurs villes, & de couper par le pied leurs bois sacrez.*

Il auroit été plus sûr & plus glorieux à ces Princes & à ces peuples d'unir leurs forces & de se joindre tous ensemble pour se défendre contre un barbare qui étoit rempli de cruauté, & sur equel toutes les plus grandes soumissions ne

pou-

pouvoient rien pour le fléchir. Si leurs villes avoient été pillées & détruites, ils auroient au moins eu la gloire de défendre leur païs aux dépens de leur propre vie. Mais la frayeur ne raisonne point; & ceux qui en sont saisis s'abandonnent sans discernement à tout ce qu'elle leur inspire. C'est ce que l'on voit encore admirablement dépeint dans la verité figurée par cette histoire. Les méchans, lors qu'ils s'abandonnent au peché & au demon, ont pour but, comme ces Princes & ces peuples dont il est parlé icy, de se procurer une espece de bonheur, & de s'assurer la paix durant cette vie. Mais ils se trompent d'une terrible maniere, puisque le diable, selon saint Bernard, se rend plus cruel envers ceux qu'il s'est soumis, qu'envers les autres qui l'ont mépriſé. Car enfin, quand même il arrivera que ce cruel Holoferne *ruine les villes & coupe les bois sacrez* de ceux qui s'oppoſent à son Empire; qu'il tuera leurs corps, & qu'il exterminera, autant qu'il est en son pouvoir, leur sainte & divine Religion, une mort si prétieuse devant Dieu leur procure l'assurance d'une vie & d'une felicité éternelle; & le même Dieu dont il semble avoir profané & renversé la Religion, est tout-puissant pour défendre, malgré cette oppreſſion apparente, les interêts de sa verité. Mais quant à ceux *qui vont au devant de luy*, comme ces Princes & ces peuples alloient au devant d'Holoferne, & qui se soumettent volontairement à son empire, ils sont souvent très-malheureux dès ce monde, & ils s'engagent dans une effroyable désolation pour l'avenir. Ils ont affaire à un maître, qui étant, selon le langage de l'Ecriture, *homicide dés le commencement* du monde, ne se dépouille jamais de cette haine implacable qu'il a conceuë contre les hommes, & donne aux ames une mort cruelle dans le tems même qu'il sem-

ble

Digitized by Google

ble se rendre le plus favorable pour ce qui regarde la fortune temporelle de ceux qu'il veut perdre éternellement. Car il compte pour rien tout ce qui est passager ; & il est très-disposé à donner, s'il le pouvoit, tous les royaumes de la terre, comme il se vanta de les donner à JESUS-CHRIST même, pourveu qu'on l'adore, & qu'en l'adorant on se rende digne d'être le compagnon éternel de ses supplices.

v. 13. *Parce que le Roy Nabuchodonosor luy avoit commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin qu'il fût luy seul appellé dieu par toutes les nations qu'Holoferne auroit pû assujettir à sa puissance.*

Nous avons plusieurs exemples dans l'antiquité de cette horrible extravagance de l'esprit de l'homme, qui le portoit à se vouloir attribuer faussement la divinité. Sennacherib se vanta insolemment de n'avoir trouvé aucun dieu qui luy resistât. Et mettant aussi de ce nombre le Dieu de Jerusalem, il s'élevoit au-dessus du Très-haut, & vouloit qu'on le regardât comme le dieu tout-puissant, auquel nul dieu ne pouvoit être comparé. Darius, qui regnoit sur les Medes & sur les Perses du tems de Daniel, eut l'orgueil de faire publier par tout son empire un édit extravagant par lequel il défendoit à tous ses sujets d'adresser pendant l'espace de trente jours aucune priere à quelque Dieu que ce fût, & leur ordonnoit de s'adresser à luy seul, comme si tous ses sujets avoient été obligez de le reconnoître pour leur dieu. Alexandre surnommé le Grand, & plusieurs Empereurs Romains ont fait paroître cette même ambition. Et il n'est point surprenant, que ceux dont le démon possedoit l'esprit se soient portez comme luy à vouloir se rendre semblables à Dieu ; puisque cet Esprit superbe, quel-

4. *Reg.* 18. 35.

Daniel 6, *v.* 7. 8.

Digitized by Google

quelque jaloux qu'il parût être des hommes divins, étoit toûjours disposé à en faire part aux principaux de ses ministres, souffrant volontiers qu'on les regardât comme des dieux, pourveu que les hommes trompez par ces vaines superstitions s'éloignassent du vray Dieu, & qu'ils devinssent par consequent, ou qu'ils demeurassent toûjours ses esclaves.

C'est ainsi que le démon substituë encore plusieurs dieux au Dieu veritable dans le cœur d'un très-grand nombre de Chrétiens. Et il agit en cela d'une maniere differente d'Holoferne, lequel avoit ordre *d'exterminer tous les dieux de la terre, afin que Nabuchodonosor fût seul appellé dieu.* Car cet Esprit artificieux n'ayant pas pû empêcher l'établissement du regne de JESUS-CHRIST, ne s'y oppose plus en apparence; & il souffre que celuy qu'il hait avec un orgueil extrême, regne sur la terre par le culte exterieur de son auguste Religion. Mais il travaille dans le même tems à sapper cette Religion sacrée par le cœur, en luy substituant dans le fonds de l'ame d'un grand nombre de fidéles autant de dieux & d'idoles, qu'ils ont de passions secrettes. Il se garde bien *d'exterminer ces dieux de la terre*; c'est-à-dire, tous ces objets differens qui attirent les adorations de leur cœur. Il contribuë au contraire de toutes ses forces à leur faire concevoir un plus grand amour pour ces dieux. Et il ne craint point que la multitude de ces idoles luy fasse perdre à luy-même les adorations dont son orgueil le rend si jaloux, puis qu'il sçait que plus il y en aura qui se rendront maîtres du cœur des hommes, plus son regne s'y affermira.

v. 15. *Et toutes les villes se rendirent à luy*, &c.

Le piége le plus dangereux où pouvoit tomber Nabuchodonosor étoit celuy que son propre orgueil

Digitized by Google

gueil luy prépara, lorſque la divine providence permit qu'il réuſsît pour quelque tems dans le deſſein extravagant qu'il avoit formé *de s'aſſujettir toute la terre.* Car ces ſuccès ſi heureux luy firent croire de plus en plus qu'il devoit être honoré comme un Dieu, & luy éleverent le cœur juſqu'à ce degré d'orgueil, d'où il merita d'être tout d'un coup précipité. Tous les Princes & tous les peuples ſortoient au-devant de ſon general pour ſe rendre ſes eſclaves. Qui n'eût cru qu'un peuple, comme étoit celuy des Juifs, beaucoup plus foible en apparence que toutes ces autres nations qu'il avoit vaincuës, ſe ſeroit ſoumis de même à ſes loix? Mais c'étoit-là que Dieu l'attendoit pour luy faire tout d'un coup ſentir ſon néant. Le moindre des peuples étoit celuy qu'il avoit deſſein d'oppoſer à tous ſes vaſtes projets. Et une femme d'entre ce peuple étoit deſtinée pour executer ce grand deſſein. Tout ce que l'Ecriture ſainte a repreſenté juſqu'à preſent de tous ces peuples aſſujettis à l'empire d'Holoferne, n'a été qu'afin de nous donner lieu d'admirer davantage, & l'extravagance impie qui fait abuſer aux hommes d'une maniere ſi inſolente, & en même tems ſi aveugle, d'un pouvoir qui leur a été ſeulement confié; & l'adorable conduite de Dieu, qui ſouffre leur orgueil avec patience, & qui attend à les punir qu'ils ayent porté leur impieté juſqu'au comble de l'excès.

CHAPITRE IV.

L'approche d'Holoferne remplit d'effroy les Iſraëlites. Eliachim grand ſacrificateur taſche de les raſſurer. Ils implorent le ſecours de Dieu par le jeûne & par la priere.

1. *Tunc audientes hæc filii Iſrael,* 1. LEs enfans d'Iſraël qui demeuroient dans

dans la terre de Juda, ayant donc appris toutes ces choſes, craignirent beaucoup de tomber ſous la puiſſance d'Holoferne *n*.

qui habitabant in terra Juda, timuerunt valde à facie ejus.

2. La crainte & la frayeur ſaiſit leurs eſprits; & ils trembloient apprehendant qu'il ne fît à Jeruſalem & au temple du Seigneur ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.

2. *Tremor & horror invaſit ſenſus eorum, ne hoc faceret Jeruſalem & templo Domini, quod fecerat ceteris civitatibus & templis earum.*

3. C'eſt pourquoy ils envoyerent dans toute la frontiere de Samarie juſqu'à Jerico; & ſe ſaiſirent de tous les hauts des montagnes.

3. *Et miſerunt in omnem Samariam per circuitum uſque Jericho, & præoccupaverunt omnes vertices montium:*

4. Et ils environnerent les bourgs de murailles, & amaſſerent des bleds pour ſe preparer à ſoutenir cette guerre.

4. *& muris circumdederunt vicos ſuos, & congregaverunt frumenta in præparationem pugnæ.*

5. Le grand Prêtre Eliachim écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrelon vis-à-vis de la grande plaine qui eſt près de Dothaïn, & à tous ceux qui étoient ſur le paſſage;

5. *Sacerdos etiam Eliachim ſcripſit ad univerſos qui erant contra Eſdrelon, quæ eſt contra faciem campi magni juxta Dothain, & univerſos per quos via tranſitus eſſe poterat.*

6. *ut*

℣. 1. *Lettr.* timuerunt valde à facie ejus.

Digitized by Google

6. ut obtinerent aſcenſus montium, per quos via eſſe poterat ad Jeruſalem, & illic cuſtodirent ubi anguſtum iter eſſe poterat inter montes.

6. afin qu'ils ſe ſaiſiſſent des montagnes par où on pouvoit aller à Jeruſalem, & qu'ils miſſent des corps-de-garde dans les lieux étroits par où on pourroit paſſer entre les montagnes.

7. Et fecerunt filii Iſraël ſecundùm quod conſtituerat eis ſacerdos Domini Eliachim.

7. Et les enfans d'Iſraël exécuterent cet ordre qui leur avoit été donné par Eliachim grand-Prêtre du Seigneur.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum inſtantiâ magnâ, & humiliaverunt animas ſuas in jejuniis, & orationibus, ipſi & mulieres eorum.

8. Tout le peuple enſuite cria vers le Seigneur avec grande inſtance; & ils humilierent leurs ames dans les jeûnes & les prieres, eux & leurs femmes.

9. Et induerunt ſe Sacerdotes ciliciis, & infantes proſtraverunt contra faciem templi Domini, & altare Domini operuerunt cilicio:

9. Les Prêtres ſe revêtirent de cilices, & les enfans ſe proſternerent devant le temple du Seigneur, & ils couvrirent d'un cilice l'autel *même* du Seigneur.

10. & clamaverunt ad Dominum Deum Iſraël unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum, & uxores eorum in diviſionem, & civitates eorum in exterminium, & ſancta eorum in pollutionem, & fierent opprobrium Gentibus.

10. Puis ils crierent tous d'un même cœur & d'un même eſprit vers le Seigneur le Dieu d'Iſraël, afin qu'il ne permît pas que leurs enfans fuſſent donnez en proye, leurs femmes enlevées & diſperſées, leurs villes détruites, leur ſanctuaire profané, & qu'eux-mêmes

mes devinſſent l'opprobre des nations.

11. Alors Eliachim le grand Prêtre du Seigneur alla dans tout le païs d'Iſraël, & il parla au peuple,

12. en luy diſant : Sçachez que le Seigneur vous exaucera, ſi vous perſeverez toûjours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.

13. Souvenez-vous de Moïſe ſerviteur de Dieu, qui vainquit Amalec qui s'appuyoit ſur ſa force & ſur ſa puiſſance, ſur ſon armée, ſur ſes boucliers, ſur ſes chariots, & ſur ſes chevaux, en le combattant non avec le fer, mais avec l'ardeur & la ſainteté de ſa priere.

14. C'eſt ainſi que ſeront *traitez* tous les ennemis d'Iſraël, ſi vous perſeverez dans cette œuvre ſainte que vous avez commencée.

15. Le peuple étant donc touché de cette exhortation prioit le Seigneur, & demeuroit toûjours devant Dieu.

16. Enſorte que ceux mêmes qui offroient des

11. *Tunc Eliachim, ſacerdos Domini magnus, circuivit omnem Iſraël, allocutuſque eſt eos,*

12. *dicens : Scitote quoniam exaudiet Dominus preces veſtras, ſi manentes permanſeritis in jejuniis & orationibus in conſpectu Domini.*

13. *Memores eſtote Moyſi ſervi Domini, qui Amalec confidentem in virtute ſua, & in potentia ſua, & in exercitu ſuo, & in clypeis ſuis, & in curribus ſuis, & in equitibus ſuis, non ferro pugnando, ſed precibus ſanctis orando dejecit :*

14. *ſic erunt univerſi hoſtes Iſraël, ſi perſeveraveritis in hoc opere quod cœpiſtis.*

15. *Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conſpectu Domini,*

16. *ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holo-*

Digitized by Google

holocausta, præcincti ciliciis offerrent sacrificia Domino, & erat cinis super capita eorum.

17. *Et ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visitaret populum suum Israël.*

holocaustes au Seigneur, luy presentoient les victimes " étant revétus de cilices, & ayant la tête couverte de cendre.

17. Et tous prioient Dieu de tout leur cœur, qu'il visitât " son peuple d'Israël.

℣. 16. *Lettr.* les sacrifices.
℣. 17. *Expl.* secourût.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. *LA crainte & la frayeur saisit leurs esprits dans l'apprehension où ils étoient qu'il ne fit à Jerusalem & au temple du Seigneur, ce qu'il avoit fait aux autres villes & aux autres temples.*

Il arrive peu que Dieu donne son secours si l'on n'en sent auparavant le besoin autant qu'on le doit. Les hommes du siecle regardent comme une grande force d'esprit, de ne rien craindre. Mais les serviteurs de Dieu qui sont convaincus qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes, sçavent aussi que le sentiment de leur foiblesse est en eux le fondement & le principe d'une grande force. Il étoit donc nécessaire que les enfans d'Israël *fussent frappez de frayeur à la vûë de cette puissance* si redoutable *d'Holoferne*, sous laquelle tous les princes & tous les peuples plioient. Il faloit qu'ils fussent remplis de trouble & d'étonnement, afin que cette frayeur & que ce trouble les faisant défier d'eux-mêmes les portât à se confier en Dieu seul, & à implorer, comme ils firent, l'assistance de son bras Tout-puissant.

Digitized by Google

Ce que l'Ecriture dit icy nous eſt d'une grande inſtruction. Car elle ne marque point, que les Juifs craigniſſent la perte de leurs biens, de leur liberté, & de leur vie, mais que le ſujet de leur trouble étoit la crainte qu'ils eurent, que la ville de Jeruſalem, & *le temple du Seigneur* ne fuſſent traitez comme tous les autres lieux par où Holoferne avoit paſſé. Les Juifs avoient une profonde veneration pour ce temple; & l'on a vû dans pluſieurs rencontres qu'ils étoient prêts de donner leur vie mille fois pour la conſervation de ce lieu fameux, qui les diſtinguoit de toutes les autres nations. Ce qu'ils faiſoient par le zele du Judaiſme & pour conſerver ce monument ſi glorieux de leur Religion, nous ſerions heureux de le faire par un vray principe de pieté, étant plus touchez dans le fonds du cœur de ce qui bleſſe la gloire de Dieu & les interêts de l'Egliſe, que de ce qui nous touche nous-mêmes. Nous voyons bien en effet que JESUS-CHRIST s'eſt mis en colere lors qu'il a veu profaner la ſainteté du temple de Dieu, *& la maiſon de priere changée*, comme il dit, *en une caverne de voleurs*. Mais on ne voit point qu'il ait témoigné de même aucune colere dans tout le tems qu'il fut entre les mains de ſes ennemis expoſé à tous leurs outrages, quoy que ſon corps fût un temple ſans comparaiſon plus precieux que celuy auquel ils paroiſſoient ſi fort attachez.

Luc. c. 19. 46.

Joan c. 2. v. 19. 21.

¥. 5. 6. Le grand Prêtre Eliachim écrivit auſſi à tous ceux qui demeuroient vers Eſdrelon..... afin qu'ils ſe ſaiſiſſent des montagnes par où on pouvoit venir à Jeruſalem.

On eſt étonné de voir icy le grand Prêtre Eliachim donner tous les ordres dans cette importante conjoncture, & de n'entendre parler en aucune ſorte du Roy; comme ſi la guerre ne l'avoit

Digitized by Google

voit point regardé, & qu'il n'eût pas été beaucoup plus de ſon devoir de faire tout ce que faiſoit alors le grand Prêtre. Mais il faut conſiderer que Manaſſé Roy de Juda, étant revenu de Babylone où il avoit été en priſon, témoigna à Dieu une ſi profonde reconnoiſſance de la grace qu'il luy avoit faite de le délivrer de captivité, qu'il s'employa preſque uniquement tout le reſte de ſa vie, ſelon le témoignage de Joſeph, à rétablir la Religion qu'il avoit ſi horriblement profanée. Ainſi il paroit que le ſentiment de tant d'abominations qu'il avoit commiſes, le porta à vivre comme un penitent, ſans rien faire que par le conſeil du grand Prêtre ſur qui il ſe repoſoit du gouvernement du peuple. Et ce qui peut bien l'avoir obligé encore plus à en uſer de cette ſorte dans la conjoncture de cette nouvelle guerre, étoit que le peuple ayant été gouverné en ſon abſence par le ſouverain pontife, & luy même étant encore tout abattu par l'affliction d'une captivité toute récente, il jugea ſans doute devoir témoigner à Dieu ſa ſoumiſſion & ſon humble abaiſſement, en laiſſant à la conduite du même pontife une guerre, pour laquelle il étoit viſible que l'on avoit un beſoin extraordinaire du ſecours de celuy, qui eſt nommé tres-juſtement le Dieu des armées.

Tirin. in hunc. loc. Joſeph. Antiquis. l. 10. c. 4.

Auſſi nous trouvons dans Iſaie que le Seigneur avoit prédit par la bouche de ce prophête ce que l'on vit arriver, lorſque le grand Prêtre Eliachim fut revétu de toute l'autorité dans le Royaume de Juda. *En ce jour là*, dit le Seigneur, *j'appelleray mon ſerviteur Eliachim; je le revétiray de vôtre tunique, & le fortifieray avec vôtre ceinture : je luy donneray toute la puiſſance que vous avez, & il ſera comme le pere des habitans de Jeruſalem & de la maiſon de Juda. Je mettray ſur ſon épaule la clef de la maiſon de David*, c'eſt-à-dire, je l'en chargeray.

Iſai c. 22. v. 20. &c.

Digitized by Google

Il ouvrira, sans que l'on puisse fermer; & il fermera, sans que l'on puisse ouvrir. Toutes ces expressions figurées d'Isaïe marquoient seulement qu'Eliachim auroit sur les enfans d'Israël cette suprême autorité dont nous parlons. Et manassé eut sans doute de la joye, étant touché si vivement du repentir de ses crimes, de voir arriver en la personne de ce grand Prêtre l'accomplissement de cette prédiction qu'en avoit faite Isaïe, dont il avoit répandu le sang avec tant de cruauté. Car le souvenir de l'attentat par lequel, selon la tradition des anciens, il fit scier ce prophète en deux avec une scie de bois, luy fut un motif puissant pour le porter à s'humilier sous celuy, dont ce saint homme, qu'il avoit ainsi fait mourir, avoit prédit l'élévation.

Tertull. de Patient c. 14. Augustin. de Civit. Dei l. 18 c. 24.

v. 8. 9. *Tout le peuple ensuite cria vers le Seigneur avec grande instance; & ils humiliérent leurs ames dans les jeûnes & les priéres, eux & leurs femmes. Les Prêtres se revétirent de cilices, & les enfans se prosternérent devant le temple du Seigneur*, &c.

Les Israëlites uséren d'abord de toutes les précautions possibles pour se défendre de la surprise des ennemis. Mais il paroît bien qu'ils n'y mettoient pas leur confiance. Ils firent tout ce qui dépendoit d'eux, parce que Dieu nous oblige de ne négliger aucun des moyens qui sont en nôtre pouvoir. Mais étant tres-convaincus de ce que le plus saint de tous leurs Rois avoit déclaré; *Qu'en vain ceux-là veillent, qui sont établis pour la garde d'une ville, si Dieu même ne la garde*; ils eurent recours à l'humiliation, aux prieres, & aux jeûnes, comme aux armes qui pouvoient seules les rendre invincibles, en leur procurant la protection toute-puissante du Dieu d'Israël. Il n'y a point en effet de puissance sur la terre qui soit capable de résister à cet humble abaissement d'une ame ou d'un peuple qui crie vers Dieu par ses larmes,

Ps. 126. 1.

Digitized by Google

mes, & qui reconnoit que toute sa force ne peut luy être donnée que d'enhaut.

Faisons donc aussi nous autres ce que fit alors le peuple de Dieu. Nous sommes sans cesse attaquez par le demon, dont l'orgueil, comme celuy d'Holofernes, ne peut souffrir que nous refusions de luy être assujettis. Veillons, & *fermons-luy* avec soin *toutes les* differentes *avenuës des montagnes*; & *mettons une bonne garde dans tous les détroits par où* cet esprit artificieux & superbe *pourroit passer*; c'est-à-dire, *ne luy donnons aucun lieu*, comme dit l'Apôtre, pour entrer en nous. Mais soyons en même tems persuadez que quand nous ferons tout nôtre possible pour nous défendre d'un ennemi si redoutable, nous avons besoin encore de tout le secours de Dieu; & que nous ne pouvons meriter ce divin secours, qu'en nous convertissant vers luy, qu'en versant des larmes, qu'en nous mortifiant par le jeûne, & qu'en le pressant avec de grandes instances qu'il ne souffre pas, que nous, qui avons l'honneur d'être son temple & *son sanctuaire* où il daigne reposer, soyons *exposez en proye* à son *ennemi*. *Ephes. c. 4. 27.*

y. 11. 12. *Alors le grand Prêtre alla dans tout le païs d'Israël, & parla au peuple en luy disant: Sçachez que le Seigneur vous exaucera, si vous perseverez toûjours dans le jeûne & dans la priere devant le Seigneur.*

Les exercices de ces peuples étoient sans doute bien differens de ceux des armées ordinaires. Aussi cette guerre étoit la guerre de Dieu. On n'y voit point, comme on l'a dit, de Prince qui y commande. C'est le grand Prêtre du Seigneur qui va donner ses ordres par tout: afin d'exhorter les peuples à user d'abord de toutes les précautions necessaires pour se défendre de l'ennemi; mais à mettre principalement sa confiance en Dieu. Au lieu du bruit des trompettes &

Digitized by Google

des autres instrumens destinez pour les combats, on entend de grands cris de tous les peuples accompagnez de soupirs & des larmes. On fait retentir à tous momens des prieres que l'on adresse au Seigneur. On *se couvre de cilices*, & on *se prosterne devant Dieu*. Qui d'entre les Assyriens ne se fût mocqué des Israëlites, & ne les eût regardez avec mépris, comme des gens saisis de frayeur, & indignes de combattre? Cependant il n'y avoit que cette profonde humiliation de tout un peuple, qui fût digne d'être opposée à l'excès de l'impieté & de l'orgueil d'Holofernes. Les autres peuples & les autres Princes avoient tous plié sous l'effort de sa puissance. Mais celuy-cy, au lieu de plier sous Holoferne, *s'humilie*, selon l'expression de saint Pierre, *sous la main puissante de Dieu*. Et en s'abaissant sous le Tout-puissant, il mérite de triompher de l'orgueilleux & de l'impie.

1. Petr. 5. 6.

Aussi le grand Prêtre luy donna bientôt cette assurance de la part de Dieu; *Que s'il persévere dans le jeûne & dans la priére*, ses vœux *seront exaucez*: C'est-à-dire, qu'il ne suffit pas d'avoir commencé à s'humilier, à jeûner, & à prier, lors qu'on a quelque dangereux ennemi à combattre; mais qu'il faut perseverer avec foy dans ces exercices, en attendant le secours de Dieu, & le tems auquel il luy plaira de l'envoyer. Car les hommes sont si superbes, & par consequent si impatiens, qu'ils voudroient être exaucez dans le moment qu'ils demandent une chose. Il est vray que JESUS-CHRIST nous a assurez, que nous recevrons, si nous demandons. Mais en même tems qu'il nous a dit; *Demandez, & vous recevrez*, il a ajouté, pour faire voir qu'il faut demander avec ardeur & avec perseverance, *Cherchez, & vous trouverez. Frappez à la porte, & elle vous sera ouverte*. Si les Juifs avoient obtenu tout d'un coup la défaite de leurs ennemis,

Luc c. 11. 19.

Digitized by Google

mis, ils en auroient beaucoup moins estimé l'assistance du Seigneur; puisque ce qu'on obtient aisément, s'oublie aussi aisément. Il faloit donc qu'ils perseverassent long-tems dans les jeûnes & dans les prieres. Et c'étoit à cette perseverance qu'on promettoit la victoire, comme on le verra encore davantage dans la suite.

CHAPITRE V.

Holoferne demande à Achior chef des Ammonites quelles estoient les forces des Israëlites. Les chefs de son armée s'offensent tellement de sa réponse, qu'ils vouloient le faire mourir.

1. *Nunciatumque est Holoferni principi militiæ Assyriorum, quòd filii Israël præpararent se ad resistendum, ac montium itinera concluderent,*

1. On donna avis à Holoferne General de l'armée des Assyriens, que les enfans d'Israël se préparoient pour luy resister, & qu'ils avoient fermé les passages des montagnes.

2. *& furore nimio exarsit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab & duces Ammon,*

2. Ce qui l'ayant transporté de colere & tout embrasé de fureur, il fit venir les Princes de Moab, & les chefs des Ammonites, & leur dit:

3. *& dixit eis: Dicite mihi, quis sit populus iste, qui montana obsidet: aut quæ, & quales, & quanta sint civitates eorum; quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit multitudo eo-*

3. Dites-moy qui est ce peuple qui occupe les montagnes, quelles sont leurs villes, & quelle est la force & le nombre de ces villes; quelle est aussi la puissance de ce peuple, la multitude, & le

Digitized by Google

General qui commande leur armée ";

4. & pourquoy ils ſont les ſeuls entre tous les peuples d'Orient qui nous ont mépriſez, & qui ne ſont point venus au-devant de nous pour nous recevoir dans un eſprit de paix?

5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon luy répondit : Seigneur, s'il vous plaît de m'écouter, je vous dirai la verité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, & nulle parole fauſſe ne ſortira de ma bouche.

6. Ce peuple eſt de la race des Chaldéens.

7. Il habita premierement en Méſopotamie, parce qu'ils ne vouloient pas ſuivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens ".

8. Ayant donc abandonné les ceremonies de leurs ancêtres, qui adoroient pluſieurs dieux,

9. Ils adorerent un ſeul

rum: vel quis rex militiæ illorum:

4. & quare pra omnibus, qui habitant in oriente, iſti contempſerunt nos, & non exierunt obviam nobis ut ſuſciperent nos cum pace?

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon reſpondens, ait: Si digneris audire, domine mi, dicam veritatem in conſpectu tuo, de populo iſto qui in montanis habitat, & non egredietur verbum falſum ex ore meo.

6. Populus iſte ex progenie Chaldæorum eſt.

7. Hic primùm in Meſopotamia habitavit, quoniam nolue-runt ſequi deos patrum ſuorum, qui erant in terra Chaldæorum.

8. Deſerentes itaque ceremonias patrum ſuorum, quæ in multitudine deorum erant,

9. unum Deum cæ-li

¥. 3. *Lettr.* rex militiæ illorum, *id eſt*, qui regit militiam illorum.

¥. 7. Dans la ville d'Ur. *Voyez Geneſ.* 11. 31.

Digitized by Google

li coluerunt, qui & præcepit eis ut exirent inde, & habitarent in Charan. Cumque operuisset omnem terram fames, descenderunt in Egyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.

Dieu qui est le Dieu du Ciel, qui leur commanda de sortir de ce païs-là & d'aller demeurer à Charan. Depuis une grande famine étant survenuë dans tout le païs ils descendirent en Egypte, où ils se multiplierent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.

10. *Cumque gravaret eos rex Egypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto & latere subjugasset eos, clamaverunt ad Dominum suum & percussit totam terram Ægypti plagis variis.*

10. Alors le Roy d'Egypte les traitant avec dureté, & les accablant de travail en des ouvrages de terre & de brique qu'il les obligeoit de faire pour bâtir ses villes, ils crierent à leur Dieu qui frappa de playes differentes toute la terre d'Egypte.

11. *Cumque ejecissent eos Ægyptii à se, & cessasset plaga ab eis, & iterum eos vellent capere, & ad suum servitium revocare,*

11. Les Egyptiens les chasserent donc de leur païs", & ils se délivrerent ainsi de ces playes *dont ils étoient tourmentez.* Mais ayant voulu s'en rendre maîtres de nouveau, & les remettre sous leur esclavage,

12. *fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, & isti pe-*

12. le Dieu du Ciel leur ouvrit la mer lors qu'ils fuyoient; & les eaux s'étant affermies de côté & d'autre, & ayant fait com-

¥. 11. *Expl.* urgebantque Ægyptii populum de terra exire velociter. *Exod. c.* 12. 33.

Digitized by Google

me une *double* muraille, ils passerent à pied sec au travers du fond de la mer.

de sicco fundum maris perambulando transirent.

13. Et l'armée des Egyptiens qui étoit innombrable les ayant poursuivis dans ce *même* lieu, elle fut tellement ensevelie dans les eaux, qu'il n'en demeura pas un seul, de qui la posterité pût apprendre un *si grand* évenement.

13. *In quo loco dum innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos persequeretur, ita aquis coopertus est, ut non remaneret vel unus, qui factum posteris nunciaret.*

14 Après qu'ils furent sortis de la mer rouge, ils camperent dans les deserts de la montagne de Sina, dans lesquels personne n'avoit jamais pû habiter, & où nul homme n'avoit jamais pû demeurer.

14. *Egressi verò mare rubrum, deserta Sina montis occuparverunt, in quibus numquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit.*

15. Là les fontaines qui étoient ameres devinrent douces pour eux, afin qu'ils en pussent boire; & durant l'espace de quarante ans ils reçurent du Ciel la nourriture qui leur étoit nécessaire.

15. *Illic fontes amari obdulcati sunt eis ad bibendum, & per annos quadraginta annonam de cælo consecuti sunt.*

16. Par tout où ils entroient sans arc & sans fléche, sans bouclier & sans épée, leur Dieu combattoit pour eux, & il demeuroit *toûjours* vainqueur.

16. *Ubicumque ingressi sunt sine arcu & sagitta, & absque scuto & gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, & vicit.*

17. Il ne s'est jamais

17. *Et non fuit qui*

in-

insultaret populo isti, nisi quando recessit à cultu Domini Dei sui.

trouvé personne qui insultât à ce peuple, sinon lors qu'il s'est retiré du service du Seigneur son Dieu.

18. *Quotiescumque autem præter ipsum Deum suum, alterum coluerunt, dati sunt in prædam, & in gladium, & in opprobrium.*

18. Mais toutes les fois qu'ils ont adoré un autre dieu que leur Dieu, ils ont été livrez *à leurs ennemis*, pour être pillez, tuez, & couverts d'opprobres.

19. *Quotiescumque autem pœnituerunt se recessisse à cultura Dei sui, dedit eis Deus cœli virtutem resistendi.*

19. Et toutes les fois qu'ils se sont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du Ciel leur a donné la force de résister *à leurs ennemis*.

20. *Denique Chananæum regem, & Jebusæum, & Pherezæum, & Hethæum, & Hevæum, & Amorrhæum, & omnes potentes in Hesebon prostraverunt, & terras eorum, & civitates eorum ipsi possederunt:*

20. C'est ainsi qu'ils ont vaincu les Rois des Chananéens, des Jébuséens, des Phéréséens, des Ethéens, des Evéens, des Amorrhéens, & les plus puissans d'Esebon, & qu'ils possédent maintenant leurs terres & toutes leurs villes:

21. *& usque dum non peccarent in conspectu Dei sui, erant cum illis bona: Deus enim illorum odit iniquitatem.*

21. Et ils ont été heureux tant qu'ils n'ont point peché contre leur Dieu, parce que leur Dieu hait l'iniquité.

22. *Nam & ante hos annos, cùm recessissent à via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, ex-*

22. Aussi il y a quelques années que s'étant retirez de la voye que leur Dieu leur avoit marquée "pour y marcher, ils ont été

℣. 22. *Lettr.* donnée.

Digitized by Google

été taillez en pices par diverſes nations, & pluſieurs d'entr'eux ont été emmenez captifs dans une terre étrangere.

23. Mais depuis peu étant retournez vers le Seigneur leur Dieu, ils ſe ſont réünis après cette diſperſion; ils ſe ſont rendu maîtres de toutes ces montagnes; & ils poſſedent de nouveau Jeruſalem où eſt leur temple".

24. Maintenant donc, mon ſeigneur', informez-vous, ſi ce peuple a commis quelque faute contre ſon Dieu; & *ſi cela eſt*, allons les attaquer", parce que leur Dieu vous les livrera, & ils ſeront aſſujettis à vôtre puiſſance.

25. Mais ſi ce peuple n'a point offenſé ſon Dieu, nous ne pourrons leur réſiſter, parce que leur Dieu prendra leur défenſe, & nous deviendrons l'opprobre de toute la terre.

26. Achior ayant ceſſé de parler, tous les grands du camp d'Holoferne furent émus de colere contre luy, & faiſoient deſſein

terminati ſunt prælio à multis nationibus, & plurimi eorum captivi adducti ſunt in terram non ſuam.

23. *Nuper autem reverſi ad Dominum Deum ſuum, ex diſperſione qua diſperſi fuerant, adunati ſunt, & aſcenderunt montana hæc omnia, & iterum poſſident Jeruſalem, ubi ſunt ſancta eorum.*

24. *Nunc ergo, mi domine, perquire ſi eſt aliqua iniquitas ebrum in conſpectu Dei eorum; aſcendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, & ſubjugati erunt ſub jugo potentia tua.*

25. *Si verò non eſt offenſio populi hujus coram Deo ſuo, non poterimus reſiſtere illis: quoniam Deus eorum defendet illos: & erimus in opprobrium univerſa terræ.*

26. *Et factum eſt, cùm ceſſaſſet loqui Achior verba hæc, irati ſunt omnes magnates Holofernis, & cogitabant*

¥. 23. *Lettr.* Ubi ſunt ſancta eorum.
¥. 24. *Lettr.* Montons à eux.

Digitized by Google

bant interficere eum, dicentes ad alterutrum :

de le tuer, se disant l'un à l'autre :

27. *Quis est iste qui filios Israël posse dicat resistere regi Nabuchodonosor, & exercitibus ejus, homines inermes, & sine virtute, & sine peritia artis pugnæ ?*

27. Qui est celuy-cy qui ose dire que les enfans d'Israël puissent résistr au Roy Nabuchodonosor & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes & sans force ; & qui ne sçavent ce que c'est que l'art de combattre ?

28. *Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit nos, ascendamus in montana : & cùm capti fuerint potentes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur :*

28. Pour faire donc voir à Achior qu'il nous trompe, allons à ces montagnes, & lors que nous aurons pris les plus forts d'entr'eux, nous le passerons avec eux au fil de l'épée.

29. *ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor Deus terræ est, & præter ipsum alius non est.*

29. Afin que toutes les nations sçachent que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que luy.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 3. 4. *Dites-moy qui est ce peuple qui occupe les montagnes..... Et pourquoy ils sont les seuls entre tous les peuples d'Orient qui nous ont méprisez, & qui ne sont point venus au-devant de nous pour nous recevoir dans un esprit de paix ?*

Il est difficile de s'imaginer, selon que quelques Interprétes l'ont remarqué, qu'un General des Assyriens, tel qu'Holofernes, ignorât quels étoient les Juifs, puis qu'il ne pouvoit ne pas connoître les grands avantages que Théglarphalasar, Sal-

Tirin. & Menoch. in hunc loc.

Digitized by Google

Salmanasar, & Sennacherib Rois des Assyriens avoient remportez sur cette nation quelques années auparavant. Ainsi toutes ces demandes que fait Holofernes touchant un peuple qui refusoit de se soumettre comme tous les autres à Nabuchodonosor, sont moins une marque de son ignorance, que de son extrême orgueil qui le transporte de fureur, & qui l'empêchoit de croire qu'une nation qui luy paroissoit si mépriſable osât resister à sa puissance. C'est ainsi que Pharaon Roy d'Egypte disoit autrefois en parlant avec mépris du Dieu d'Israël; *Qui est le Seigneur, pour que je sois obligé d'écouter sa voix?* C'est ainsi que Nabal en se mocquant de David qui luy envoyoit demander quelques vivres, dit à ceux qui l'étoient venus trouver de sa part; *Qui est David, & qui est le fils d'Isaï?* C'est ainsi encore que Nabuchodonosor dit aux jeunes hommes qui refusoient d'adorer sa statuë d'or; *Et qui est le Dieu, qui vous arrachera de mes mains?* C'est donc une maniere de parler qui convient à des Pharaons; à des Nabals, & à des Nabuchodonosors, dont l'impieté toute enflée d'orgueil sembloit vouloir attaquer le ciel, & qui étant dans l'admiration d'eux-mêmes, mépriſoient insolemment tous les autres. Mais plus Holofernes regardoit avec mépris le peuple de Dieu, plus il augmentoit la confusion qu'il devoit bientôt recevoir, étant tué & vaincu avec toute son armée par une seule femme d'entre tout ce peuple qu'il faisoit semblant de ne pas connoître, afin de le rabaisser davantage.

Exod. 6. 5. 2.

1. *Reg.* 25. 10.

Daniel. 3. 15.

Il se trouve une difficulté considerable dans les paroles qu'il dit aux princes de Moab & aux chefs d'Ammon. Car ne pouvant s'étonner assez de cette resistance des Juifs, il leur demanda pourquoy ces peuples étoient les seuls de tous ceux qui habitoient *dans l'Orient*, qui avoient osé s'opposer à luy. Cependant nous avons veu, que lors que Nabu-

Digitized by Google

Nabuchodonosor luy donna ses ordres, il luy commanda d'aller combattre tous les Royaumes de *l'Occident*. Or il est visible par la Géographie; que la Palestine étoit située à l'Occident à l'égard des Assyriens & des Perses. Comment donc ce General la comprenoit-il dans les peuples qui habitoient à l'Orient ? L'on peut répondre à cette difficulté, que quoy qu'il soit vray que ce païs est à l'Occident à l'égard des Assyriens; si l'on considére neanmoins la situation de toute la terre en elle-même, l'Asie, sous laquelle la Judée est comprise, se trouve à l'Orient, & l'Europe à l'Occident; ce qui a fait la distinction des deux Empires, de l'Orient qui comprenoit toute l'Asie, & de l'Occident qui comprenoit toute l'Europe. Peut-être aussi que toutes ces nations, qui avoient d'abord mépriſé Nabuchodonosor, & qui alors se soûmirent à son Empire, étoient regardées comme étant à l'Orient à l'égard de la Judée, qui fut la seule qui refusa jusqu'à la fin de s'y soûmettre. *Estius.*

Mais nous ne pouvons faire attention sur l'étonnement où paroissoit être Holofernes, de ce que les Juifs continuoient à luy réſister, lorsque tous les autres peuples s'abaissoient enfin sous luy, sans tirer une instruction importante de ces deux differentes conduites, du peuple de Dieu, & des autres nations. Beaucoup de gens témoignent d'abord du mépris pour les ordres d'Holofernes, c'est-à-dire pour les maximes du Prince du monde qu'il nous figuroit. Mais il y en a peu qui continuent jusqu'à la fin à mépriſer ce qu'il demande. La moindre tentation, les moindres menaces, les moindres attaques les abattent tout d'un coup, & les font *aller comme audevant* de leur ennemi pour se rendre ses esclaves. Mais la multitude de ceux qui s'assujettissent de cettte sorte au Prince du siécle par leur lâcheté & par le déreglement de leur conduite, n'est jamais une raison aux vrais serviteurs

Digitized by Google

teurs de Dieu pour imiter leur exemple. Plus le nombre des personnes qui persévérent dans leur devoir est petit, plus ils ont lieu d'espérer qu'ils font partie du petit troupeau, que le Fils de Dieu appelle d'un nom, qui marque qu'il est non seulement petit, mais tres-petit. *Nolite timere pusillus grex.* Que si le démon figuré par Holoferne en conçoit de la fureur, & se prépare à les attaquer avec d'autant plus de force, qu'étant en très-petit nombre ils osent luy resister, qu'ils sçachent que le troupeau qui appartient à JESUS-CHRIST, & qui est veritablement son peuple figuré par cet ancien peuple d'Israël, n'a rien à craindre de ses ennemis après qu'il l'a assuré par ces paroles si consolantes : *Nolite timere pusillus grex.* Car que peut Holoferne avec toute son armée contre le peuple de Dieu sinon l'attaquer, pour l'obliger d'avoir recours au Seigneur ; & se preparer à luy-même une perte & une confusion inévitable ?

Luc. c. 12. 32.

v. 5. Alors Achior chef de tous les enfans d'Ammon luy répondit : Seigneur, s'il vous plaît. de m'écouter, je vous diray la verité touchant ce peuple qui habite dans les montagnes, &c.

Serarius.

Un Interpréte témoigne que sous ce terme general *d'enfans d'Ammon*, sont aussi compris les Iduméens, qui étoient comme les freres des Juifs, Esaü, dont ils étoient descendus, étant frere de Jacob. Ainsi Achior, qui étoit le chef de tous ces peuples, pouvant être Iduméen, & ayant une parfaite connoissance de tout ce qui regardoit les Juifs, porta la parole à Holoferne, & luy donna tout cet éclaircissement qui est rapporté dans ce chapitre. On ne peut gueres douter, que ce n'ait été l'Esprit de Dieu qui l'ait fait parler d'une maniére si genereuse à ce General des Assyriens pour la gloire du Dieu d'Israël, & qui l'ait voulu par une grace extraordinaire associer à ce peu-

Digitized by Google

peuple, pour luy faire trouver ſon ſalut, là où il ſembloit, ſelon le raiſonnement humain, qu'il ne pourroit trouver qu'une mort inévitable.

¶. 6. Ce peuple eſt de la race des Chaldéens.

Il eſt dit dans la Genéſe; Que *Tharé ayant pris Abraham ſon fils, Loth ſon petit fils, fils d'Aran, & Sara ſa belle-fille, femme d'Abraham ſon fils, les fit ſortir d'Ur en Chaldée, pour aller en la terre de Chanaan.* C'eſt ainſi que les enfans d'Iſraël, qui reconnoiſſoient Abraham pour leur pere, *étoient de la race des Chaldéens.* Et c'étoit peut-être, ſelon un Autheur, dans le deſſein de rendre Holoferne plus favorable aux Hébreux, qu'Achior luy repreſenta d'abord, qu'ils venoient de la race des Chaldéens, parce qu'Holoferne étoit luy-même ſoumis au Roy de Chaldée, qui étoit le même que celuy des Aſſyriens. *Genes. c. 11. 31.* *Menoch. in hunc loc.*

¶. 7. Il habita premiérement dans la Méſopotamie, parce qu'ils ne voulurent point ſuivre les dieux de leurs peres qui demeuroient dans la terre des Chaldéens.

Ce peuple, conſideré dans Abraham dont il eſt ſorti, *demeura premiérement dans la Méſopotamie*, c'eſt-à-dire, dans cette province ainſi nommée d'un mot Grec, qui ſignifie, qu'elle eſt entre deux riviéres, le Tigre, & l'Euphrate. Car Abraham étant ſorti avec ſon pere Tharé d'Ur de Chaldée, qui eſt ſelon l'Ecriture, ſur l'extrémité de la méſopotamie, alla demeurer d'abord à *Haran* ou Charan, qui eſt plus avant dans cette province. Ce qu'Achior ajoûte; que ce fut *parce qu'ils ne voulurent point ſuivre les dieux de leurs peres*, eſt expliqué dans les Actes des Apôtres, où ſaint Etienne parlant aux Juifs leur dit; *Que le Dieu de gloire s'étoit apparu à Abraham leur pere, lors qu'il étoit dans la Méſopotamie, & avant qu'il demeurât à Charan, & lui avoit dit: Sortez de vôtre terre & de vôtre parenté; & venez en une terre* *Joſué c. 24. v. 3.* *Geneſ ib. ut ſupr.* *Act. c. 7. v. 2. 3. 4.*

Digitized by Google

terre que je vous montreray ; Qu'alors il sortit de la terre des Chaldéens, & demeura dans Charan. Il paroît donc que ç'avoit été par l'ordre de Dieu, que Tharé avoit fait sortir sa famille d'Ur de Chaldée. Et il est assez probable que cet ordre luy fut déclaré par son propre fils Abraham, à qui Dieu s'étoit apparu pour luy commander de sortir de son païs. Ainsi ce que dit Achior, que le peuple d'Israël *demeura dans la Mesopotamie, parce qu'il ne voulut point suivre les dieux de ses peres, qui étoient dans la terre des Chaldéens*, marque seulement; qu'Abraham le pere de tout ce peuple sortit d'Ur de Chaldée, pour suivre la voix de Dieu qui l'appelloit autre part; & qu'en quittant son païs, il fit connoître qu'il ne vouloit point suivre les dieux de ses peres. Que s'il demeura à Charan pendant quelque tems, ce fut seulement jusqu'à la mort de son pere.

v. 9. Ils adorérent un seul Dieu qui est le Dieu du ciel, qui leur commanda de sortir de ce païs-là, & d'aller demeurer à Charan. Et une famine étant survenuë dans tout le païs, ils descendirent en Egypte, où ils se multipliérent de telle sorte pendant l'espace de quatre cens ans, que leur armée étoit innombrable.

Les textes Grec & Syriaque ont *Chanaan* au lieu de Charan. Et l'on ne voit pas en effet comment il seroit possible de l'expliquer autrement, en s'attachant même à la Vulgate dans tous les endroits de l'Ecriture où elle en parle, & en suivant l'ordre de l'histoire. Car Achior dit luy-même; que le peuple d'Israël *demeura dans la Mesopotamie, parce qu'il ne voulut point suivre les dieux de ses peres qui étoient dans la terre des Chaldéens.* Il étoit donc déja sorti d'Ur de Chaldée, & étoit allé plus avant dans la Mésopotamie, c'est-à-dire à *Charan* même, comme il est marqué formellement dans les Actes des Apôtres. De plus Achior

Act. c. 7. v. 4.

dit

dit encore ; *Qu'une famine étant survenuë dans tout le païs, ils descendirent en Egypte.* Or il est certain, comme on le voit dans la Genese, que Jacob étoit dans la terre de Chanaan, quand cette famine survint, qui l'obligea de descendre avec toute sa famille en Egypte. *Genes. c. 46. 6.*

Enfin nous avons déja remarqué qu'il est dit positivement dans la Genese, que lorsque Tharé sortit du païs de sa naissance, c'estoit *pour aller en la terre de Chanaan*, en suivant apparemment l'ordre que Dieu avoit donné à son fils, qui le luy fit sans doute connoître. Que s'il s'arrêta à Charan, ç'a été pour quelque raison que nous ne connoissons point. Mais son dessein, selon l'Ecriture, étoit d'aller en Chanaan. *Genes. c. 11. 32.*

On ne trouve point non plus dans le Grec & dans le Syriaque ces mots, *pendant l'espace de quatre cens ans :* & l'on ne pourroit effectivement l'entendre du tems que les Israëlites demeurerent dans l'Egypte ; puis qu'ils n'y furent que deux cens quinze ans. Mais on peut bien néanmoins l'expliquer, en le rapportant à la demeure qu'ils firent, soit dans la terre de Chanaan, depuis qu'Abraham s'y fut retiré ; soit dans celle d'Egypte, comme on le peut voir éclairci plus particulierement ailleurs. *Genes. c. 15. 13.*

v. 17. Il ne s'est jamais trouvé personne qui insultât à ce peuple, sinon lors qu'il s'est retiré du service du Seigneur son Dieu, &c.

Le Seigneur avoit promis à son peuple par la bouche de Moïse, Que s'il écoutoit la voix de son Dieu, en gardant exactement tous ses preceptes, le Seigneur son Dieu l'éleveroit au-dessus de toutes les nations de la terre : Mais que s'il ne vouloit point écoucer la voix du Seigneur son Dieu, ni observer ses commandemens, le Seigneur le feroit tomber devant ses ennemis. Il faloit donc que la parole du Très-haut fût accomplie ; & que lorsque les nations étoient étonnées *Deuter. c. 28. v. 1. 15. 25.*

Digitized by Google

étonnées de voir quelquefois des effets extraordinaires de la colere de Dieu sur son peuple, on pût leur répondre, comme il est marqué encore dans l'Ecriture ; *Que c'étoit parce qu'Israël avoit violé l'alliance que le Seigneur avoit faite avec leurs peres.* Ainsi c'est avec raison qu'Achior assure à Holoferne : *Que jamais personne n'avoit insulté à Israël, que lors qu'il s'étoit éloigné de Dieu* qui étoit son protecteur.

Ibid. c 29. 25.

Disons donc aussi nous autres avec un grand Saint ; Que c'est nous-mêmes qui rendons nos ennemis puissans contre nous ; & que ceux qui nous attaquent ne remportent sur nous la victoire qu'à cause de nos pechez. *Nostris peccatis barbari fortes sunt ; nostris vitiis Romanus fugatur exercitus.* Ne nous en prenons jamais à Dieu, comme s'il manquoit à nous secourir dans le besoin. Il est certain en effet qu'étant assistez de luy nous devenons tout-puissans, quelque foibles que nous soyons par nous-mêmes. Mais c'est nôtre faute, lors qu'il s'éloigne de nous, & nous abandonne à nos ennemis.

Hieron.

℣. 2. Aussi il y a quelques années que s'étant retirez de la voye que leur Dieu leur avoit marquée pour y marcher, ils ont été taillez en pieces par diverses nations : & plusieurs d'entr'eux ont été emmenez captifs dans une terre étrangere.

Un Autheur nous fait remarquer sur ces paroles, qu'il paroît très-clairement que ce n'étoit point de la captivité generale de tous les Juifs enlevez à Babylone par Nabuchodonosor, que ce chef des Ammonites entendoit parler ; puis qu'il auroit dit, non pas que *plusieurs*, mais que tous les Juifs *avoient été emmenez captifs* ; & qu'il n'auroit pas marqué non plus, que *plusieurs nations les avoient exterminez*, puisque dans cette grande captivité, il n'y eut que la seule nation des Chaldéens qui s'assujettit les Juifs. Il parle icy donc

Tirin. in hunc loc.

Digitized by Google

donc, selon que l'ont cru quelques Interprétes, des ravages que les Egyptiens, les Syriens, & les Assyriens avoient faits sur les terres d'Israël; sur tout de ce qui étoit arrivé quelque tems auparavant sous le regne de Salmanazar Roy des Assyriens, qui avoit ruïné les dix tribus; & depuis encore lorsque Manassé Roy de Juda, avec le grand-Prêtre Sobna, à qui Eliachim avoit succedé, & plusieurs princes du Royaume furent emmenez chargez de chaînes à Babylone. *Menoch. & Tirin. ibid. 4. Reg. 17. v. 20. 2. Paral. 28 5. Ib. 6. 33. 11.*

℣. 23. *Mais depuis peu étant retournez vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réünis après cette dispersion*, &c.

Depuis peu, c'est-à-dire, depuis sept ou huit mois que Manassé Roy de Juda étant rentré en luy-même durant son affliction, & ayant prié beaucoup Dieu de le vouloir secourir, il fut exaucé, recouvra sa liberté, & revint à Jerusalem. Ce fut alors que tous ses sujets qui avoient été *dispersez* de côté & d'autre par la frayeur des Assyriens, qui avoient fait prisonniers leur Roy, leur grand-Prêtre, & les principaux du païs, se rassemblerent de toutes parts aussi-tôt que Manassé fut de retour de Babylone à Jerusalem. *Tirin. Menoch. in hunc loc. 2. Paral. 33. 13.*

℣. 27. *Qui est celuy-cy qui ose dire, que les enfans d'Israël pourront resister au Roy Nabuchodonosor & à toutes ses troupes, eux qui sont sans armes & sans force, & qui ne sçavent ce que c'est que l'art de combattre.*

Telle est ordinairement la fausse sagesse & la vaine complaisance de ceux qui croyent ne pouvoir plaire à leurs princes, qu'en leur disant, non pas ce qui est le plus conforme à la raison, mais ce qu'y peut d'avantage flatter leur orgueil. Car enfin qui avoit-il de plus raisonnable que tout le discours d'Achior? Il ne comparoit en aucune sorte la puissance des Israëlites à celle de Nabuchodonosor: mais il faisoit consister toute la force

Digitized by Google

ce de ce peuple dans le secours de Dieu même. Or il étoit de la derniere extravagance de prétendre que l'on faisoit un outrage à Nabuchodonosor, d'élever Dieu au-dessus de luy. C'est cependant à quoy se pouvoit réduire tout le faux raisonnement des principaux officiers du camp d'Holoferne, lors qu'ils rabaissoient si fort les Juifs, comme *étant sans armes & sans force, & n'ayans aucune connoissance de l'art de la guerre.* Car plus ils étoient *sans armes & sans force*, plus ils donnoient lieu au bras invincible du Seigneur de paroître avec éclat. *Moins ils connoissoient l'art de combattre*, plus ceux qui les attaquoient devoient admirer dans leurs victoires la toute-puissance de celuy qui se déclaroit pour eux, & qui suppléoit d'une maniere si avantageuse à leur ignorance dans la guerre. Mais ces Officiers de l'armée de Nabuchodonosor étoient bien éloignez de raisonner de la sorte. Car n'étant pas dignes de connoître le Dieu Tout-puissant, ils regardoient, & ils vouloient que l'on regardât leur prince comme le seul dieu de la terre : *Afin*, disoient-ils, *que toutes les nations sçachent que Nabuchodonosor est le dieu de la terre, & qu'il n'y en a point d'autre que luy.*

Daniel. c. 4 v. 27. & seq.

Dieu fit bien connoître à l'un de ses successeurs, qui étoit le grand Nabuchodanosor, qu'il n'étoit pas, comme il le pensoit, *le dieu de la terre*, mais qu'il *y en avoit un autre que luy* ; lorsque ce prince s'élevant d'orgueil contre Dieu, fut rabaissé jusques à l'état des bêtes durant l'espace de sept années, afin qu'il connût, dit l'Ecriture, que *c'est le Très-haut qui domine dans les royaumes des hommes, & qu'il les donne à qui il luy plaît.* Que s'il n'en usa pas de cette sorte à l'égard de celuy-cy, il ne laissa pas de luy faire sentir très-vivement dans la suite par la mort honteuse de son General Holoferne, & par la défaite de toutes ses troupes, qu'un ver de terre, tel qu'est le plus grand

Digitized by Google

grand Roy du monde en comparaiſon de Dieu, ne ſe doit pas élever contre ſon maître ſouverain, ni le méconnoître pour ſon Seigneur.

CHAPITRE VI.

Réponſe d'Holoferne à Achior, qui eſt conduit juſqu'auprès de Bethulie & laiſſé-là lié à un arbre. Les Iſraëlites le délient, & après avoir ſceu de luy la cauſe de ce traitement, ils le conſolent & l'exhortent à eſperer en celuy dont il avoit relevé la puiſſance.

1. *Factum eſt autem cùm ceſſaſſent loqui, indignatus Holofernes vehementer, dixit ad Achior.*

1. LOrs qu'ils eurent ceſſé de parler, Holoferne tranſporté de fureur dit à Achior :

2. *Quoniam prophetaſti nobis, dicens, quòd gens Iſraël defendatur à Deo ſuo, ut oſtendam tibi quoniam non eſt Deus, niſi Nabuchodonoſor :*

2. Parce que vous avez fait le prophete, en nous diſant que le Dieu d'Iſraël ſera le défenſeur de ſon peuple, pour vous faire voir qu'il n'y a point de Dieu que Nabuchodonoſor :

3. *cùm percuſſerimus eos omnes, ſicut hominem unum, tunc & ipſe cum illis Aſſyriorum gladio interibis, & omnis Iſraël tecum perditione diſperiet :*

3. Lorſque nous les aurons tous tuez comme un ſeul homme ; vous tomberez vous-même ſous le fer des Aſſyriens, & tout le peuple d'Iſraël périra avec vous.

4. *& probabis quoniam Nabuchodonoſor dominus ſit univerſæ terræ : tuncque gladius*

4. Et vous connoîtrez ainſi, que Nabuchodonoſor eſt le Seigneur de toute la terre ; & alors l'épée de

Digitized by Google

mes soldats vous passera à travers le corps ; & vous tomberez ainsi percé de coups parmi les morts & les blessez du peuple d'Israël : & vous ne pourrez vivre davantage ; mais vous serez exterminé avec eux.

militiæ meæ transiet per latera tua, & confixus cades inter vulneratos Israël, & non respirabis ultrà, donec exterminêris cum illis.

5. Que si vous croyez que vôtre prophétie soit veritable, que vôtre visage ne s'abbatte point ; & que cette pâleur dont il est couvert s'éloigne de vous, si vous vous imaginez que ce que je dis ne peut s'accomplir.

5. Porrò autem si prophetiam tuam veram existimas, non concidat vultus tuus, & pallor, qui faciem tuam obtinet, abscedat à te, si verba mea hac putas impleri non posse.

6. Et pour vous mieux persuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous serez joint dès à présent à ce peuple, afin que lorsque mon épée leur fera souffrir la juste peine qu'ils ont meritée, vous soyez aussi vous-même puni avec eux.

6. Ut autem noveris quia simul cum illis hac experiêris, ecce ex hac hora illorum populo sociaberis, ut dura dignas mei gladii pœnas experiâris, ipse simul ultioni subjaceas.

7. Alors Holoferne commanda à ses gens de prendre Achior, de le mener vers Béthulie, & de le mettre entre les mains des enfans d'Israël.

7. Tunc Holofernes præcepit servis suis ut comprehenderent Achior, & perducerent eum in Bethuliam, & traderent eum in manus filiorum Israël.

8. Les gens d'Holoferne s'étant saisis de luy s'en

8. Et accipientes eum servi Holofernis, pro-

℣. 5. *Lettr.* non concidat.

Digitized by Google

profecti sunt per campestria, sed cùm appropinquassent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.

allérent le long de la campagne; mais étant près des montagnes, les frondeurs de la ville sortirent contr'eux.

9. *Illi autem divertentes à latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus & pedibus, & sic vinctum restibus dimiserunt eum, & reversi sunt ad dominum suum.*

9. Et eux en se détournant & côtoyant la montagne, liérent Achior à un arbre par les pieds & par les mains; & l'ayant ainsi attaché avec des cordes, ils le laissérent-là, & retournérent vers leur maître.

10. *Porrò filii Israël descendentes de Bethulia, venerunt ad eum: Quem solventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum statuentes, percunctati sunt quid rerum esset, quòd illum vinctum Assyrii reliquissent.*

10. Or les Israëlites étant descendus de Bethulie vinrent au lieu où il étoit, ils le deliérent & le conduisirent dans la ville, & l'ayant amené au-milieu du peuple, ils luy demandérent pourquoy les Assyriens l'avoient laissé lié de la sorte.

11. *In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, & Charmi, qui & Gothoniel.*

11. En ce tems-là Ozias fils de Micha de la tribu de Simeon, & Charmi qui s'appelloit aussi Gothoniel, étoient les princes & les chefs qui commandoient dans le païs.

12. *In medio itaque seniorum, & in conspectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipse fuerat ab Holoferne interrogatus: & qualiter populus Holo-*

12. Et Achior étant au milieu des anciens, & environné de tout le peuple, raconta ce qu'il avoit répondu à Holoferne lors qu'il luy avoit demandé des nouvelles du peuple

Digitized by Google

d'Israël, comme les gens d'Holoferne l'avoient voulu tuer pour avoir parlé de la sorte :

fernis voluisset propter hoc verbum interficere eum,

13. Et comme Holoferne même étant dans une grande colere contre luy avoit commandé qu'on le mît entre les mains des Israëlites, afin qu'après qu'il auroit vaincu les enfans d'Israël, il fît aussi mourir Achior de divers supplices, parce qu'il avoit osé dire, que le Dieu du Ciel étoit leur défenseur.

13. *& quemadmodum ipse Holofernes iratus jusserit eum Israëlitis hac de causa tradi : ut, dum vicerit filios Israël, tunc & ipsum Achior diversis jubeat interire supplicis, propter hoc quòd dixisset : Deus cæli defensor eorum est.*

14. Achior ayant rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna le visage contre terre en adorant le Seigneur ; & mêlant ensemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu,

14. *Cumque Achior universa hæc exposuisset, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, & communi lamentatione & fletu unanimes preces suas Domino effuderunt,*

15. en luy disant : Seigneur Dieu du Ciel & de la Terre, jettez les yeux sur leur orgueil, & considerez nôtre abaissement, & l'état où sont reduits ceux que vous avez sanctifiez [n]. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui présument de vôtre bonté, & que vous humiliez ceux

15. *dicentes : Domine Deus cæli & terræ, intuere superbiam eorum, & respice ad nostram humilitatem, & faciem sanctorum tuorum attende, & ostende quoniam non derelinquis præsumentes de te : & præsumentes de se, & de sua virtute*

℣. 15. *Lettr.* faciem sanctorum tuorum.

Digitized by Google

tute gloriantes, humilias.

qui présument d'eux-mêmes, & se glorifient de leurs propres forces.

16. *Finito itaque fletu, & per totam diem oratione populorum completa, consolati sunt Achior,*

16. Après ces pleurs de toute l'assemblée, le peuple étant demeuré en priere durant tout le jour, ils consolerent Achior,

17. *dicentes: Deus patrum nostrorum cujus tu virtutem prædicasti, ipse tibi hanc dabit vicissitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.*

17. en disant: Le Dieu de nos peres dont vous avez relevé la puissance vous en recompensera, & vous fera cette grace de voir vous-même la perte de ceux *qui ont voulu vous faire périr.*

18. *Cùm verò Dominus Deus noster dederit hanc libertatem servis suis, sit & tecum Deus in medio nostri: ut sicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus conversaris nobiscum.*

18. Et lorsque le Seigneur nôtre Dieu aura mis ainsi ses serviteurs en liberté, qu'il soit aussi vôtre Dieu au milieu de nous, afin que selon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent.

19. *Tunc Ozias, finito consilio, suscepit eum in domum suam, & fecit ei cœnam magnam.*

19. L'assemblée étant finie, Ozias le reçut en sa maison, & luy donna un grand souper.

20. *Et vocatis omnibus presbyteris, simul expleto jejunio refecerunt.*

20. Et y ayant invité tous les anciens [a], après avoir passé en jeûne tout le jour, ils prirent ensemble leur nourriture.

℣. 20. *Lettr.* presbyteris. *Expl.* presbyterorum nomine designari constat seniores quosvis. *Tirinus.*

21. On fit assembler ensuite tout le peuple, qui passa la nuit en prieres dans le lieu où il s'étoit assemblé, demandant au Dieu d'Israël qu'il luy plût de venir à leur secours.

21. *Postea verò convocatus est omnis populus, & per totam noctem intra ecclesiam orauerunt, petentes auxilium à Deo Israël.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 6. ET pour vous mieux persuader que vous tomberez avec eux dans ce malheur, vous serez joint dès-à-présent à ce peuple; afin que lorsque mon épée leur fera souffrir la juste peine qu'ils ont méritée, vous soyez aussi vous-même puni avec eux.

Il faut admirer icy & l'aveuglement & l'impuissance de l'orgueil de l'homme. Achior parle à Holoferne avec beaucoup de sagesse, & soutient les interêts du Dieu d'Israël d'une maniere très-desintereſſée & très-genereuſe. Ce General tout enflé de présomption ne peut entendre parler d'un autre dieu, que de Nabuchodonosor; non qu'il le crût effectivement un dieu, mais parce que l'on choquoit son ambition, de luy parler de la puissance du Dieu d'Israël, lors qu'il regardoit son prince comme tout-puissant & comme invincible. A quoy le devoit porter naturellement la fureur dont il se sentit tout transporté contre Achior, sinon à le faire massacrer dans le moment? Mais c'est ce qui n'étoit pas en son pouvoir, quelque grande que fût l'idée qu'il avoit de sa puissance. Car Dieu avoit resolu de recompenser Achior de la generosité avec laquelle il avoit parlé pour sa gloire, & de le faire entrer en societé avec son peuple. Et il permet pour cela, que l'orgueil même d'Holoferne contribuë à le sauver, lors qu'il resolut de ne luy laisser la

vie,

Digitized by Google

vie, qu'afin de la luy ôter enſuite d'une maniere, qui luy eût été d'autant plus ſenſible, qu'il auroit vû de ſes propres yeux la ruïne entiere d'un peuple dont il avoit relevé ſi fort le Dieu. Etrange effet de l'aveuglement d'un eſprit ſuperbe, qui ſe prépare en idée un plus grand triomphe d'un ennemi, qu'il n'épargne que pour le punir plus cruellement! Mais admirable & adorable conduite du Dieu Tout-puiſſant, qui ſçait ſe ſervir de la vanité des eſprits les plus impies pour les aveugler eux-mêmes, & pour procurer à ceux qu'ils haiſſent ſa miſericorde, par les mêmes voyes que leur fauſſe ſageſſe leur fait prendre pour les perdre! Qui ne ſe conſolera par la veuë de ces grands exemples, dans quelque fâcheuſe extrémité qu'il ſe voye reduit du côté des hommes? *Si Dieu eſt pour nous, qui pourra être contre nous?* Qu'un ennemi artificieux & ſuperbe forme de vaſtes deſſeins pour nous perdre, & qu'il ſe glorifie en luy-même de l'heureux ſuccès dont il ſe flate déja par avance. Nul ne peut nuire à celuy qui eſt en la garde du Seigneur. Et tel ſe réjouït d'avoir creuſé un précipice pour ſon ennemi, qui y tombe le premier. Rom. 8. 31.

v. 7. Alors Holoferne commanda à ſes gens de prendre Achior, de le mener vers Béthulie, & de le mettre entre les mains des enfans d'Iſraël.

Béthulie, dont il eſt ſouvent parlé dans ce livre, ne ſe trouve nulle-part ailleurs dans l'Ecriture. Les plus ſçavans mettent cette ville dans la tribu de Zabulon; & ils croyent que c'eſt la même, qui eſt nommée Bethléem dans le dix-neuviéme chapitre de Joſué. Ils diſent auſſi que la famille de Judith paſſa de la tribu de Siméon dans cette ville, n'ayant pas voulu ſe ſoumettre à Jéroboam, ni embraſſer ſon idolâtrie; & que l'on peut rapporter en partie à cela même ce qui eſt marqué dans la Geneſe, lorſque Jacob donnant v. 15.

Digitized by Google

sa benediction à ses enfans, ou prédisant ce qui devoit arriver à quelques-uns d'eux, dit sur le sujet de la tribu de Siméon, aussi bien que sur celle de Levi : *Je les diviseray dans Jacob, & je les disperseray en Israël.*

Genes. c. 49. 7.

Adrichom. l. de terr. sanct.

Un celebre Geographe témoigne, qu'on voit encore aujourd'huy près de cette ville dont nous parlons, des restes du siege fameux d'Holoferne, Dieu l'ayant permis ainsi pour exposer à la veuë de toute la posterité ces monumens de l'orgueil & de la foiblesse de l'homme le plus impie qui fût jamais, & éterniser en quelque sorte la memoire de ce grand prodige que le Seigneur d'Israël fit en faveur de son peuple par la main d'une seule femme.

v. 11. *En ce tems-là Ozias fils de Micha de la tribu de Siméon, & Charmi qui s'appelloit aussi Gothoniel, étoient les Princes & les chefs qui commandoient dans le païs.*

Tirin. in hunc loc.

Ozias étant comme le dit l'Ecriture, de la tribu de Siméon, étoit étranger à l'égard de la tribu de Zabulon, dans laquelle Béthulie étoit située. Peut-être qu'il s'y étoit retiré dès auparavant, & qu'il y avoit été affocié, lorsque les dix tribus d'Israël ayant été enlevées par les Assyriens, plusieurs se sauverent où ils purent. Peut-être aussi, qu'à l'occasion de cette guerre d'Holoferne le roy Manassé, ou plutôt le grand-prêtre Eliachim, l'avoit envoyé à Béthulie comme un homme que étoit capable de commander dans une conjoncture si importante. Auſſi dans ce même livre il est encore appellé, tantôt, *Prince* ou *chef de Juda*, & tantôt, *Prince* ou *chef d'Israël* : ce qui semble faire voir, qu'il n'étoit pas particulierement attaché à la ville de Béthulie ; mais qu'étant l'un des principaux chefs d'Israël, il fut envoyé pour défendre cette ville, sur laquelle toutes les forces des Assyriens devoient tomber.

Judith. c. 8. 34. c. 13. 23.

v. 14.

Digitized by Google

v. 14. Achior ayant rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna le visage contre terre en adorant le Seigneur ; & mêlant ensemble leurs cris & leurs pleurs, ils offrirent conjointement & d'un même cœur leur priere à Dieu.

Il peut paroître un peu surprenant, à juger des choses humainement, que les habitans de Béthulie & ceux qui avoient le commandement parmi eux ayent ajoûté foy avec tant de facilité à ce qu'Achior leur disoit ; puis qu'ils sembloient avoir lieu de s'en défier, comme d'un homme suspect, qui pouvoit leur être envoyé par Holoferne pour les observer & les trahir. Mais on peut répondre, que quoy qu'il soit vray, que selon les regles ordinaires de la sagesse, ils auroient dû se défier de luy ; néanmoins, comme c'étoit Dieu visiblement qui avoit fait parler Achior de la maniere qu'il avoit parlé à Holoferne, ce fut Dieu aussi qui inspira aux Israëlites de croire ce qu'il leur disoit. Ils pouvoient d'ailleurs, selon que l'a remarqué un Interprête, connoître la probité de ce chef des Ammonites. Et enfin quoy qu'ils le reçurent avec beaucoup d'humanité & le traiterent avec honneur, il paroît qu'ils ne luy donnerent aucune part au gouvernement des affaires, se contentant de luy accorder une retraite parmi eux, & prenant sans doute leurs précautions afin de n'être pas surpris.

Mais comment auroient pû être trompez, ceux qui se défiant d'eux-mêmes, & mettant toute leur force au Seigneur, se prosternoient devant luy avec un cœur abattu, & fondant en larmes imploroient avec de grands cris son assistance contre des impies tout remplis d'orgueil qui insultoient à son souverain pouvoir ? Car rien n'étoit plus touchant ni plus capable d'attirer sur Israël la protection du Tout-puissant que cette excellente priere qu'ils luy firent tout prosternez & anéantis en sa presence.

Digitized by Google

v. 15. Seigneur du Ciel & de la Terre, jettez les yeux sur l'orgueil de nos ennemis, & considerez nôtre abaissement, & l'état où sont reduits ceux que vous avez sanctifiez. Faites voir que vous n'abandonnez point ceux qui présument de vôtre bonté, & que vous humiliez ceux qui présument d'eux-mêmes, & se glorifient de leurs propres forces.

Estius in hunc loc. Quelques-uns ont expliqué ces paroles de la Vulgate, *Faciem sanctorum tuorum attende*, en un sens tout different de celuy que nous marquons. Et ils témoignent, que c'est comme si ce peuple avoit dit à Dieu; Portez vos yeux, non sur nos merites qui ne sont rien ou très-peu de chose, mais sur les merites de vos anciens serviteurs & *de vos Saints*, c'est-à-dire, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, & des autres qui vous ont servi si saintement; afin que nous sentant accablez par le poids de nôtre propre iniquité, nous meritions d'être delivrez par les merites de ces Saints.

Mais ce sens, quoy que pieux, ne paroît pas selon que l'a remarqué un Interprête, le sens veritable de cet endroit. Et le Grec même détermine celuy que l'on a suivi. Car le peuple d'Israël étoit consacré à Dieu & *sanctifié*, étant destiné pour l'adorer & pour le servir. C'est pourquoy on le nommoit le peuple de Dieu, le peuple *saint*, l'heritage du Seigneur; quoy qu'il ne fût néanmoins que la figure d'un autre peuple beaucoup plus parfaitement consacré à Dieu, des chrétiens, que saint Paul appelle souvent *les Saints*, à cause de l'état saint auquel ils sont appellez. Ainsi le vray sens de ces paroles est celuy-cy: Regardez, Seigneur, vôtre peuple que vous avez separé de toutes les autres nations, & que vous vous êtes choisi pour être *saint* & consacré à vôtre service. Or ce qui faisoit la veritable difference de ce peuple sanctifié & consacré au Seigneur, & des autres nations, c'est *qu'il présumoit*,

Digitized by Google

moit, non de luy-même, mais *de la bonté de Dieu*; au lieu que ces autres peuples *mettoient toute leur confiance en eux-mêmes & se glorifioient de leurs propres forces.* Car il eſt tres-remarquable, que ces Iſraëlites inſpirez de Dieu, ne luy repreſentent point d'autre cauſe pour laquelle il doive les ſecourir, que cette humble défiance où ils étoient d'eux-mêmes, lors qu'ils attendoient tout de ſa bonté, & l'orgueilleuſe préſomption de leurs ennemis, qui s'élevoient inſolemment de leurs propres forces. Et cette veuë ſeule les rendoit alors ſi aſſurez, qu'au milieu de cette grande extremité où ils ſe trouvoient, ils eurent la force de conſoler cet étranger, & de luy dire avec fermeté; Que *le Dieu dont il avoit relevé la puiſſance l'en récompenſeroit, & luy feroit cette grace, de voir luy-même la perte de ceux* qui avoient voulu le faire périr.

v. 19. 20. *L'aſſemblée étant finie, Ozias reçut Achior en ſa maiſon, & luy fit un grand feſtin: & y ayant invité tous les anciens, après avoir paſſé en jeûne tout le jour, ils prirent enſemble leur nourriture.*

Comment des perſonnes attaquées par une puiſſance ſi formidable, & que cette inſulte de leur ennemi, qui leur avoit envoyé Achior pour être témoin & compagnon de leur perte, ſembloit devoir effrayer plus que jamais, ſe reſolvent-elles au contraire à ſe réjoüir avec leur nouvel hoſte, & à faire pour cela préparer un grand feſtin, ſinon parce que Dieu même agiſſoit ſecretement ſur leur cœur? Il eût été en effet honteux au peuple de Dieu, de témoigner de la crainte en préſence de cet étranger, qui n'avoit pas craint luy-même de relever ſi hautement devant Holoferne la puiſſance du Dieu d'Iſraël. Mais s'ils ſe réjoüiſſent avec luy en luy donnant un grand ſouper, ce n'eſt qu'après avoir

Digitized by Google

continué leur jeûne jusques au soir. Et ils firent voir à Achior, que leur joye n'étoit fondée que sur l'esperance qu'ils avoient au secours de Dieu, & qu'ainsi luy-même avoit tout sujet de s'assurer; puisque, selon la déclaration si generense qu'il en avoit faite à Holoferne, le Dieu d'Israël n'abandonnoit point son peuple, lors qu'il s'adressoit à luy avec foy & avec humilité.

Par le mot de *presbyteri* nous entendons en ce lieu, non pas les Prêtres, mais *les anciens*, comme nous l'avons traduit. Car il est certain, selon un sçavant Autheur, que les anciens sont souvent marquez dans l'Ecriture par ce mot Latin. Et Joseph témoigne que Moïse avoit ordonné, qu'il y auroit sept personnes dans chaque ville qui seroient les Juges & les chefs du peuple. Et l'on donnoit à ces magistrats le nom de *Seniores* & de *Presbyteri*.

Joseph. Antiquit. l. 4. c. 8 Ruth. c. 4. 2.

On peut remarquer icy la maniére dont les Juifs jeûnoient, lors qu'ils s'efforçoient de fléchir la miséricorde de Dieu en leur faveur. Car il est dit qu'Ozias prépara *un grand souper* pour Achior, & qu'y ayant invité tous les anciens, lors qu'ils eurent accompli leur jeûne, c'est-à-dire, après qu'ils eurent jeûné tout le jour, ils souperent tous ensemble. Mais ce qui fait voir encore mieux la maniere toute sainte dont ils jeûnoient, est que ce repas même qu'ils prirent, ayant jeûné tout le jour, n'empêcha point qu'ils ne passassent avec le peuple toute la nuit suivante en prières. Ainsi si l'on considere qu'ils avoient jeûné jusques au souper, & qu'ils assistérent avec Achior à un grand festin; & que néanmoins après ce repas ils se trouvérent en état de prier toute la nuit, & d'implorer le secours du Dieu d'Israël, l'on sera sans doute tres-convaincu, & que leurs jeûnes étoient sans comparaison plus exacts que ne sont les nôtres, & que leurs repas étoient plus sobres, & qu'ils

qu'ils sentoient plus vivement le besoin où ils étoient de l'assistance de Dieu. L'armée redoutable d'Holoferne frappoit leurs sens & leurs yeux. Ils se voyoient dans un péril évident. Et la défaite de tous les peuples voisins leur étoit comme un prejugé certain de leur propre perte, si Dieu même ne se déclaroit leur protecteur. C'est pourquoy ils s'humilioient profondément, ils jeûnoient, ils prioient, & ils passoient les nuits entiéres à implorer le secours de celuy qu'ils regardoient comme pouvant seul les délivrer d'un ennemi si puissant. Si nous sommes donc plus lâches & dans les jeûnes, & dans les priéres, & dans les veilles; c'est que nous sentons beaucoup moins nôtre misére & nos besoins, & que nôtre foy étant languissante & comme aveugle, nous ne voyons point cette autre armée invisible d'ennemis tout spirituels, que saint Paul appelle. *les principautez & les puissances, les Princes du monde & des ténebres du siécle, & les esprits de malice répandus dans l'air, ausquels il témoigne qu'on ne sçauroit resister qu'avec les armes de Dieu.* Ephes. 6. 12.

Les fidéles des premiers siécles étant penétrez plus vivement que nous ne le sommes par la crainte de ces ennemis de nôtre salut, prioient & jeûnoient d'une maniére beaucoup plus parfaite. Aussi un ancien témoigne, que ce que nous venons d'observer de la temperance que gardoient les Juifs dans le repas même qu'ils prenoient aprés leurs jeûnes, se pratiquoit avec une grande exactitude dans les premiers siécles de l'Eglise. „ On nourrit l'ame, disoit-il, par la priére, avant „ qu'on donne de la nourriture au corps : & on „ mange ensuite pour satisfaire au besoin de la „ nature. On prend garde de ne boire, qu'autant qu'il convient à des personnes chastes & „ reglées, qui se souviennent qu'ils sont obligez „ de se relever la nuit pour adorer Dieu. Le sou- Tertul. Apologet. c. 39.

„ per

„ per étant encore terminé par la priere, chacun „ se retire avec toute sorte de modestie, comme „ ayant eu soin de nourrir autant son ame que „ son corps par la discipline toute sainte qu'il a „ observée dans son repas.„ Et saint Jerôme donnoit autrefois ce conseil à quelques dames de piété, d'avoir toûjours soin de manger de telle sorte, que le repas pût être suivi de la priere & de la lecture. *Ita tibi semper comedendum est, ut cibum & oratio sequatur, & lectio.*

Hieron. ad Eustoch. & ad Lat.

CHAPITRE VII.

Holoferne assiege Bethulie & la réduit par la soif à une telle extremité que les assiegez resolvent de se rendre si Dieu ne les assiste dans cinq jours.

1. LE lendemain Holoferne commanda à toutes ses troupes de marcher contre Béthulie.

2. Il y avoit dans son armée six-vingt mille hommes de pied & vingt-deux mille hommes de cheval [a], sans compter ceux qu'il avoit pris dans sa marche, & les jeunes hommes qu'il avoit choisis & amenez des provinces & des villes dont il s'étoit rendu maître.

3. Ils se mirent tous en

1. *HOlofernes autem altera die præcepit exercitibus suis, ut ascenderent contra Bethuliam.*

2. *Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, & equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, & abducti fuerant de provinciis & urbibus universa juventutis.*

3. *Omnes paraverunt*

Vers. 2. *Expl.* Sa cavalerie s'étoit déja augmentée de dix mille chevaux des Assyriens, n'étant d'abord que de douze mille. *Tirin.*

Digitized by Google

runt se pariter ad pugnam contra filios Israël, & venerunt per crepidinem montis usque ad apicem qui respicit super Dothaïn, à loco qui dicitur Belma, usque ad Chelmon qui est contra Esdrelon.

état de combattre les Israëlites; & ils vinrent le long de la montagne jusques au sommet qui regarde Dothaïn, depuis le lieu appellé Belma jusqu'à Chelmon, qui est vis-à-vis d'Esdrelon.

4. Filii autem Israël ut viderunt multitudinem illorum, prostraverunt se super terram, mittentes cinerem super capita sua, unanimes orantes ut Deus Israël misericordiam suam ostenderet super populum suum.

4. Les Israëlites voyant cette multitude innombrable se prosternerent en terre, & couvrant leur tête de cendres ils prierent d'un même cœur le Dieu d'Israël; afin qu'il luy plût de faire éclater sa misericorde sur son peuple.

5. Et assumentes arma sua bellica, sederunt per loca, quæ ad angusti itineris tramitem dirigunt inter montosa, & erant custodientes ea tota die & nocte.

5. Et prenant leurs armes ils se mirent dans les lieux où il y avoit de petits sentiers & des passages étroits qui conduisoient entre les montagnes, & ils y faisoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

6. Porrò Holofernes, dum circuit per gyrum, reperit quòd fons, qui influebat, aquæductum illorum à parte australi extra civitatem dirigeret: & incidi præcepit aquæductum illorum.

6. Holofernes faisant tout le tour de la montagne, trouva que la fontaine dont les eaux couloient *dans la ville*, avoit du côté du midi un aqueduc qui étoit hors des murailles; & il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. Il

Digitized by Google

7. Il y avoit néanmoins des fontaines qui n'étoient pas loin des murs de la ville, où l'on voyoit les assiegez aller puiser un peu d'eau à la hâte & en se cachant pour soulager plûtôt leur soif, que pour l'appaiser.

7. *Erant tamen non longè à muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillandum potius quàm ad potandum.*

8. Mais les Ammonites & les Moabites étant venu trouver Holoferne lui dirent : Les Israëlites n'esperent ni en leurs lances, ni en leurs fléches; mais les montagnes les défendent, & ces collines escarpées, & ces précipices qui les environnent sont toutes leurs forces.

8. *Sed filii Ammon & Moab accesserunt ad Holofernem dicentes : Filii Israël, non in lancea nec in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, & muniunt illos colles in praecipitio constituti.*

9. Si vous voulez donc les vaincre sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines pour les empêcher d'y puiser de l'eau, & vous les ferez périr sans tirer l'épée; ou se laissant de souffrir la soif, ils rendront leur ville qu'ils croyent imprenable, parce qu'elle est sur le haut d'une montagne.

9. *Ut ergo sine congressione pugnae possis superare eos, pone custodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, & sine gladio interficies eos, vel certè fatigati tradent civitatem suam, quam putant inmontibus positam superari non posse.*

10. Ce conseil plut à Holoferne & à ses Officiers; & il commanda qu'on mît cent hommes en garde autour de chaque fontaine.

10. *Et placuerunt verba haec coram Holoferne, & coram satellitibus ejus, & constituit per gyrum centenarios per singulos fontes :*

11. *Cum-*

Digitized by Google

11. *Cumque ista custodia per dies viginti fuisset expleta, defecerunt cisternæ, & collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non esset intra civitatem unde satiarentur vel una die, quoniam ad mensuram dabatur populis aqua quotidie.*

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes & les reservoirs d'eaux qui étoient dans la ville de Béthulie furent à sec, & il ne restoit pas dans toute la ville de quoy donner suffisamment à boire un seul jour aux habitans : Car on distribuoit chaque jour au peuple l'eau par mesure.

12. *Tunc ad Oziam congregati omnes viri, feminæque, juvenes, & parvuli, omnes simul una voce*

12. Alors les hommes, les femmes, les jeunes gens, & les petits enfans vinrent en foule trouver Ofias, & luy dirent tout d'une voix :

13. *dixerunt : Judicet Deus inter nos & te, quoniam fecisti in nos mala, nolens loqui pacifice cum Assyriis, & propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.*

13. Que Dieu soit juge entre vous & nous ; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Assyriens : Et c'est pour cela que Dieu nous a livrez entre leurs mains.

14. *Et ideò non est qui adjuvet, cùm prosternamur ante oculos eorum in siti, & peditione magna.*

14. Ainsi nous demeurons sans secours, & la soif nous fait perir malheureusement devant leurs yeux.

15. *Et nunc congregate universos qui in civitate sunt, ut sponte tradamus nos omnes populo Holofernis.*

15. C'est pourquoy assemblez maintenant tous ceux qui sont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement au peuple d'Holoferne.

16. Car

Digitized by Google

16. Car il vaut mieux qu'étant captifs nous vivions au moins & benissions le Seigneur, que de mourir maintenant, & être en opprobre à tous les hommes, en voyant nos femmes & nos enfans périr ainsi devant nos yeux.

16. *Melius est enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quàm moriamur, & simus opprobrium omni carni, cùm viderimus uxores nostras, & infantes nostros mori ante oculos nostros.*

17. Nous prenons aujourd'huy à témoin le ciel & la terre & le Dieu de nos peres qui se vange de nous selon la grandeur de nos pechez, *de la priere que nous vous faisons* de livrer la ville entre les mains d'Holoferne, & de nous faire trouver une mort prompte par l'épée, au lieu de cette longue mort que la soif qui nous brûle nous fait souffrir.

17. *Contestamur hodie cælum & terram, & Deum patrum nostrorum, qui ulciscitur nos secundùm peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holofernis, & sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate sitis.*

18. Après qu'ils luy eurent parlé de la sorte, il s'excita un grand cri & de grands pleurs dans toute l'assemblée, & tous d'une voix pendant plusieurs heures crierent à Dieu en disant :

18. *Et cùm hæc dixissent, factus est fletus & ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, & per multas horas una voce clamaverunt ad Deum, dicentes :*

19. Nous avons peché avec nos peres ✝ : nous avons agi injustement ; nous avons commis l'iniquité.

19. *Peccavimus cum patribus nostris, injustè egimus, iniquitatem fecimus.*

20. Ayez pitié de nous,

20. *Tu, quia pius es,*

✝. 19. *Expl.* à l'exemple de nos peres. *Menoch.*

Digitized by Google

es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, & noli tradere confitentes te populo, qui ignorat te.

parce que vous êtes bon; ou vangez nos crimes en nous châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous beniſſent, à un peuple qui ne vous connoît point.

21. *ut non dicant inter Gentes : Ubi est Deus eorum?*

21. Afin qu'on ne diſe pas parmi les nations : Où eſt leur Dieu?

22. *Et cùm fatigati his clamoribus, & his fletibus lassati siluissent,*

22. Après s'être laſſez à force de crier & de pleurer; ils ſe turent.

23. *exurgens Ozias infusus lacrymis, dixit : Æquo animo estote fratres, & hos quinque dies expectemus à Domino misericordiam.*

23. Alors Oſias ſe leva ayant le viſage tout trempé de ſes larmes, & il leur dit : Ayez bon courage, mes freres, & attendons encore pendant ces cinq jours la miſericorde du Seigneur.

24. *Forsitan enim indignationem suam abscindet, & dabit gloriam nomini suo.*

24. Peut-être qu'il appaiſera ſa colere, & qu'il fera éclater la gloire de ſon nom.

25. *Si autem transactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti estis.*

25. Que ſi ces cinq jours étant paſſez, il ne nous vient point de ſecours; nous ferons ce que vous nous avez propoſé.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 4. LEs *Iſraëlites voyant cette multitude innombrable, ſe proſternerent en terre, & couvrant leur tête de cendres, ils prierent d'un même cœur*

Digitized by Google

cœur le Dieu d'Israël, afin qu'il luy plût de faire éclater ſa miſericorde ſur ſon peuple.

Plus les ennemis du peuple de Dieu luy paroiſſent redoutables, plus il s'unit dans la priere. Et la vuë de cette armée ſi nombreuſe des Aſſyriens ne produit point d'autre effet ſur leur eſprit, que de les porter à implorer avec plus d'humilité & plus d'inſtance la miſericorde du Seigneur. Cette ceremonie qu'ils pratiquoient en *ſe couvrant la tête de cendres*, tendoit à les humilier dans la vuë de leur origine, en les faiſant ſouvenir & du principe d'où Dieu les avoit tirez, & de la fin où la mort les réduiroit : Ce qui a porté l'Egliſe de JESUS-CHRIST à employer très-utilement cette même ceremonie dans le tems où elle a en vuë principalement d'inſpirer à tous ſes enfans un eſprit d'humilité & de pénitence; c'eſt-à-dire, au commencement du Carême, où elle fait appliquer des cendres benites ſur le front ou ſur la tête de chaque fidéle, en luy diſant : *Souvenez-vous, ô homme, que vous êtes cendre, & que vous ſerez réduit en cendres.*

Eſtius in hunc loc.

℣. 5. Puis prenant leurs armes, ils ſe mirent dans les lieux où il y avoit de petits ſentiers & des paſſages étroits qui conduiſoient entre les montagnes; & ils y faiſoient la garde pendant tout le jour & toute la nuit.

La confiance en Dieu, comme on l'a dit pluſieurs fois, n'empêche point qu'on ne travaille de ſon côté ſelon ſon pouvoir. Et ce ſeroit une préſomption de pareſſe, de s'abandonner tellement au ſecours de Dieu, que l'on demeurât oiſif dans cette attente. Auſſi ces Juifs ayant jeûné, ayant prié, s'étant proſternez & couverts de cendres, & ayant veillé toute la nuit pour implorer la miſericorde du Seigneur, prirent enſuite les armes, & occuperent tous les paſſages étroits des montagnes, par où les troupes des Aſſyriens pouvoient les venir ſurprendre. ℣. 8. 9.

Digitized by Google

v. 8. 9. Mais les Ammonites & les Moabites étant venus trouver Holoferne, luy dirent : . . . . Si vous voulez vaincre les Israëlites sans combat, mettez des gardes à toutes les fontaines, pour les empêcher d'y puiser de l'eau ; & vous les ferez perir sans tirer l'épée.

La principale fontaine d'où la ville de Béthulie tiroit ses eaux, fut tout d'un coup découverte par Holoferne, à cause d'un aqueduc par lequel ces mêmes eaux étoient conduites jusqu'à la ville. Ainsi coupant l'aqueduc, il luy ôta les eaux principales qui servoient à ses besoins. Mais comme il restoit encore quelques petites fontaines qui n'étoient pas éloignées des murs ; les Ammonites, c'est-à-dire, ceux dont Achior étoit le chef, & les Moabites, trahissant avec la derniere lâcheté ceux que leur Prince avoit défendus d'une maniere si genereuse, lors qu'il avoit relevé si hautement la puissance du Dieu d'Israël, donnerent avis à Holoferne de se saisir de ces fontaines, afin d'empêcher que les assiegez n'y vinssent puiser de l'eau : ce qui réduisit effectivement Béthulie à la derniere extrémité.

Que s'il est vray, comme le croit un Interprete, & comme on l'a dit auparavant, que sous le nom d'Ammonites, les Iduméens y étoient compris ; l'Ecriture a eu dessein de nous faire remarquer dans cet exemple, que les faux-freres, tels qu'étoient ces Iduméens à l'égard des Juifs, sont plus à craindre que des ennemis declarez ; puisque ce conseil si pernicieux fut donné aux Assyriens contre les Juifs, par ceux-là mêmes qui auroient dû, ainsi qu'avoit fait leur Prince, les proteger comme leurs freres, ou au moins n'agir pas contr'eux.

Ils sont en cela les vrayes images des heretiques, qui se declarent contre l'Eglise d'une maniere d'autant plus odieuse & criminelle, qu'étant

Digitized by Google

tant devenus par le baptême les freres de ſes enfans, ils ne craignent pas de leur couper autant qu'ils le peuvent les eaux pures & ſalutaires de la verité. Et ils peuvent bien encore nous repreſenter les mauvais Chrétiens, qui par l'exemple de leur vie toute déreglée, ſemblent vouloir dérober à leurs freres l'eau vivifiante de cette fontaine évangelique qui s'éleve juſqu'à la vie éternelle; ou même les méchans Paſteurs, qui coupent les eaux au peuple de Dieu, lors qu'au lieu de les arroſer ſans ceſſe par l'exemple de leur pieté & par les eaux vives de la verité, ils ſont au contraire pour les fideles comme ces nuées ſteriles dont parle un Apôtre, qui ne donnent jamais d'eau. *Nubes ſine aqua.*

Jud. v. 12.

Le demon figuré par Holoferne ſe ſert ainſi & de ſa propre malice, & de celle des faux freres qui ſont dans l'Egliſe, pour couper les eaux de la fontaine principale, qui eſt celle de l'Ecriture, conduite juſques à nous par *un aqueduc*, qui eſt celuy de la tradition eccleſiaſtique. Et nous voyons en effet que les heretiques de ces derniers tems ſe ſont attachez principalement à vouloir ôter à l'Egliſe ce grand aqueduc, par lequel elle a toûjours conſervé, & conſervera juſqu'à la fin les eaux pures de la verité. Et lors qu'il luy reſte encore quelques petites fontaines, où ſes enfans pourroient ſoulager un peu leur ſoif, ils veulent s'en rendre les maîtres, s'efforçant ſans ceſſe de luy ôter tous les moyens qui peuvent ſervir en quelque façon que ce ſoit à deſalterer la ſoif qu'ont les vrais fideles pour la juſtice & la pieté. C'eſt ce qu'on a pu remarquer du tems des Arriens, qui après avoir coupé le grand aqueduc de la Tradition, lors qu'ils rejettoient tous les ſaints Peres, ſe rendirent encore maîtres de ceux qui avoient été établis comme les fontaines de Jacob, & les empêchoient en mille manieres & par

Digitized by Google

par toutes sortes de violences de répandre sur les autres les eaux qu'ils étoient obligez de leur donner.

Saint Augustin parlant *des fontaines & des torrens que Dieu fit sortir* de la dureté de la pierre, dit que ces fontaines figuroient les eaux divines de la sagesse & de la foy, qui devoient servir à arroser les nations, & les convertir à JESUS-CHRIST; parce que la parole de Dieu est une fontaine dont l'eau rejaillit jusqu'à la vie éternelle. Ce sont ces eaux si necessaires à nôtre ame pour la soutenir dans la sechereſſe de l'exil de cette vie, dont nous devons demander instamment à Dieu qu'il ne permette jamais que nous soyons privez par la malice de nôtre ennemi. *Augustin. in Psalm. 73. v. 16.*

v. 13. *Que Dieu soit juge entre vous & nous; car c'est vous qui nous avez attiré ces maux, n'ayant pas voulu parler de paix avec les Assyriens. Et c'est pour cela que Dieu nous a livrez entre leurs mains.*

La conduite de ce peuple nous represente une Image de ce qui se passe tous les jours dans l'Egliſe. La veuë des forces si redoutables d'Holoferne avoit convaincu les habitans de Bethulie, qu'ils n'avoient rien à esperer que du côté du Seigneur. C'est pourquoy ils s'étoient beaucoup humiliez, ils avoient jeûné, prié, & veillé pour se rendre dignes du secours de Dieu. Mais lors qu'ils commencent à sentir la soif, ils s'abandonnent au murmure, & ils accusent leur chef *d'avoir attiré ces maux sur eux.* On voit en cela le vray caractere de l'esprit des Israëlites, qui étoient toûjours disposez à murmurer contre ceux qui les conduisoient, & qui après avoir été délivrez de la servitude de Pharaon par tant de prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, se plaignoient dans les moindres occasions, que Moïse ne les avoit fait sortir d'Egypte, que pour les faire perir dans le desert.

Mais

Digitized by Google

Mais c'eſt-là encore preſentement le vray caractere d'un grand nombre de Chrétiens, qui s'humilient, qui jeûnent, & qui prient à l'exemple de ces habitans de Béthulie, lors qu'ils ſe trouvent épouvantez par la vuë des grands périls qui les environnent, & des ennemis qu'ils ont à combattre; mais qui s'abatent & perdent courage dans les premieres tentations, & dans les moindres maux qui leur arrivent. On s'abandonne aiſément à Dieu, & on ſe ſoumet de bon cœur à ſa puiſſance, lorſque l'on n'eſt attaqué qu'au dehors, comme le démon oſa le luy dire autrefois en parlant de Job. Mais on ſe porte aiſément à murmurer contre Dieu, lorſque l'on ſe ſent frappé dans ſa chair. Et l'on ne conſidere pas alors aſſez, que s'il nous promet ſon aſſiſtance, il veut nous en rendre dignes en nous éprouvant auparavant, & en nous faiſant ſouffrir quelque choſe qui nous faſſe meriter d'autant plus la grace de ſon ſecours, que nôtre patience & nôtre foy auront ſoutenu cette épreuve avec fermeté.

Job. 1. 2. v. 4. 5.

℣. 19. 20. 21. *Nous avons peché avec nos peres; nous avons agi injuſtement; nous avons commis l'iniquité. Ayez pitié de nous, parce que vous êtes bon; ou vangez nos crimes en les châtiant vous-même; & n'abandonnez pas ceux qui vous louent, à un peuple qui vous ignore; afin qu'on ne diſe pas parmi les nations; Où eſt leur Dieu?*

On demande comment ce peuple, qui venoit de murmurer contre Ozias, & l'accuſer de tout le mal qu'ils ſouffroient, & qui avoit pris à témoin le ciel & la terre, & Dieu même de la volonté qu'ils avoient que Béthulie fût remiſe entre les mains d'Holoferne, s'adreſſe auſſi-tôt après au même Dieu pour le conjurer avec cris & avec larmes, de *ne pas livrer ceux qui le louoient à des gens qui ne le connoiſſoient pas.* S'ils croyoient *qu'il valût mieux*, comme ils viennent de le dire, *qu'étant*

Digitized by Google

saut captifs ils eussent au moins la vie sauve; comment disent-ils maintenant à Dieu, *qu'il vange luy-même leurs crimes*, plutôt que *de les livrer à une nation infidéle ?* Et comment les mêmes personnes qui avoient dit à Ozias; *Qu'il étoit meilleur pour eux de vivre dans la captivité, que de mourir* par la soif, peuvent-ils prendre Dieu à témoin, qu'ils desirent *de trouver une mort prompte par l'épée d'Holoferne, au lieu de la longue mort qu'une soif brûlante leur faisoit souffrir ?*

Il paroît sans doute une grande contradiction dans tous ces discours. Mais l'état même de frayeur & de souffrance où ils se trouvoient, sert à faire concevoir plus aisément la cause de ces contrariétez apparentes. Tantôt la soif qu'ils souffroient déja, & celle qu'ils apprehendoient encore plus pour la suite, leur faisoit dire, qu'ils aimoient mieux vivre captifs au milieu des Assyriens, que mourir ainsi assiegez & renfermez dans leur ville. Tantôt en considerant la cruauté d'Holoferne, qui pourroit bien ne leur pas donner la vie, après qu'ils avoient osé resister à sa puissance, ils disoient dans une espece de desespoir, qu'il leur seroit même plus avantageux de finir leur vie par une mort prompte, que de la traîner long-tems en mourant tous les jours de soif. Et tantôt enfin revenant un peu à eux-mêmes, & considerant quel opprobre ce seroit pour eux de tomber entre les mains de leurs ennemis, ils se retournoient vers Dieu, & luy disoient en pleurant & en jettant de grands cris; Qu'ils le conjuroient par son infinie bonté de vouloir leur faire misericorde, & leur pardonner tous les pechez dont ils se sentoient coupables. Puis ils ajoûtoient, que s'il étoit resolu de les punir, il le fit en les châtiant luy-même, & en ne les livrant pas à leurs ennemis. Et pour le toucher plus fortement, ils usent d'une sainte adresse, en

Digitized by Google

luy faisant voir, que la gloire du Dieu d'Israël étoit même interessée à ne pas livrer un peuple qui le connoissoit & qui le louoit, à des nations barbares privées de sa connoissance, qui se porteroient à luy insulter insolemment, comme s'il n'avoit pas eu le pouvoir de défendre son propre peuple contre leur fureur.

Ces Israëlites étoient en ce point la figure des Chrétiens, dont plusieurs, lors qu'ils se trouvent dans la même conjoncture de quelque grande tentation, où le demon les serre de près, & leur enleve en quelque façon tous les soutiens qui leur restoient, éprouvent mille mouvemens differens au fond de leurs cœurs, qui tantôt les portent du côté de leur ennemi, & tantôt du côté de Dieu, auquel néanmoins ils reconnoissent enfin qu'il leur est plus avantageux de s'abandonner entierement, afin qu'il prenne luy-même le soin de les châtier de leurs pechez. La meilleure disposition où puissent être ces ames ainsi attaquées & troublées par les tentations de leur ennemi, est de representer souvent à Dieu, en suivant l'exemple de ces Juifs, que sa gloire est interessée dans la défense de ceux qui le reconnoissent pour leur Seigneur, qui le louent & qui l'adorent. Car rien en effet ne doit plus toucher un cœur qui est penétré vivement par l'amour de Dieu, que la veuë de cette insulte avec laquelle ses ennemis osant attribuer leurs victoires à leur propre bras, demandent insolemment : *Où est* maintenant *leur Dieu*?

v. 33. *Alors Ozias se leva ayant le visage tout trempé de ses larmes, & il leur dit : Ayez bon courage, mes freres ; & attendons encore pendant ces cinq jours la misericorde du Seigneur.*

Il y a bien de l'apparence qu'Ozias ayant vû cette grande émotion de tout le peuple, eut recours à Dieu, & qu'il pleura & cria prosterné en

sa

Digitized by Google

ſa preſence, pour le conjurer d'avoir pitié de ſon peuple, & de ne permettre pas qu'il fût livré aux Aſſyriens. Lors donc que tout ce tumulte fut appaiſé, & que ces peuples *fatiguez*, comme le dit l'Ecriture, *à force de crier & de pleurer, ſe furent tus*, il ſe leva pour les encourager, & les exhorta à attendre encore pendant cinq jours la miſericorde du Seigneur.

On ne voit pas bien pourquoy il bornoit ainſi ce tems préciſément à cinq jours, & s'il avoit lieu d'eſperer que le Roy & le grand-Prêtre luy procureroient quelque ſecours dans cet entretems. Mais ce qui paroît le plus vray-ſemblable, c'eſt que Dieu même le fit parler de la ſorte ſans qu'il le ſçût, ayant reſolu effectivement de ſecourir Béthulie dans les cinq jours qu'il marqua, par un prodige auſſi ſurprenant que fut celuy de la mort même d'Holoferne dont nous parlerons bien-tôt. Il eſt vray qu'Ozias faiſoit une faute, comme Judith le luy reproche enſuite, parce que ne connoiſſant point le deſſein de Dieu, & s'affoibliſſant en quelque ſorte avec le peuple, il entreprenoit de borner le tems de la miſericorde du Seigneur. Mais cela n'empêche point, que Dieu même n'ait pû marquer par ſes paroles ce qu'il avoit reſolu de faire, puis qu'on vit longtems depuis que le grand-Prêtre Caïphe, quoy qu'il fût très-éloigné de la diſpoſition d'Ozias, & qu'il eût une intention mauvaiſe en diſant, *qu'il étoit avantageux qu'un ſeul homme ſouffrît la mort pour tout le peuple*, ne laiſſa pas en cela même, ſelon l'Ecriture, de ſervir d'organe au Saint-Eſprit & de prédire, ſans qu'il le ſçût, le myſtere tout divin de la mort que devoit ſouffrir le Fils de Dieu pour le ſalut de tous les peuples. Joan. c. 11. v. 50 51.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Deſſein que Dieu met dans le cœur de Judith, & ce qu'elle dit à Ozias & aux Senateurs.

1. CEs paroles d'Ozias furent rapportées à Judith veuve, qui étoit fille de Mérari, fils d'Idox, fils de Joſeph, fils d'Oſias, fils d'Elaï, fils de Jamnor, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben.

1. *ET factum eſt, cùm audiſſet hæc verba Judith vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joſeph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben:*

2. Son mari s'appelloit Manaſſé, qui mourut au tems de la moiſſon des orges.

2. *& vir ejus fuit Manaſſes, qui mortuus eſt in diebus meſſis hordeaceæ:*

3. Car lors qu'il faiſoit travailler ceux qui lioient les gerbes dans un champ, l'ardeur *du ſoleil* luy donna ſur la tête, & il mourut dans Béthulie ville de ſa naiſſance, où il fut enſeveli avec ſes peres.

3. *inſtabat enim ſuper alligantes manipulos in campo, & venit æſtus ſuper caput ejus, & mortuus eſt in Bethulia civitate ſua, & ſepultus eſt illic cum patribus ſuis.*

4. Il y avoit déja trois ans & demi que Judith étoit demeurée veuve.

4. *Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, & menſibus ſex.*

5. Elle s'étoit fait au

5. *Et in ſuperioribus*

Digitized by Google

bus domus suæ fecit sibi secretum cubiculum in quo cum puellis suis clausa morabatur,

haut de sa maison une chambre secrette où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la servoient.

6. & habens super lumbos suos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ suæ, præter sabbata, & neomenias, & festa domus Israël.

6. Et ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnoit tous les jours de sa vie hors les jours de Sabbat, les premiers jours du mois, & les fêtes de la maison d'Israël.

7. Erat autem eleganti aspectu nimis, cui vir suus reliquerat divitias multas, & familiam copiosam, ac possessiones armentis boum & gregibus ovium plenas.

7. Elle étoit parfaitement belle, & son mari luy avoit laissé de grandes richesses, & un grand nombre de serviteurs, & des heritages pleins de troupeaux de bœufs, & de moutons.

8. Et erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valdè, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.

8. Elle étoit très-estimée de tout le monde, parce qu'elle avoit une grande crainte du Seigneur; & il n'y avoit personne qui dît la moindre parole à son desavantage.

9. Hæc itaque cùm audisset, quoniam Ozias promisisset quòd transacto quinto die traderet civitatem, misit ad presbyteros Chabri & Charmi.

9. Ayant donc appris qu'Ozias avoit promis de livrer la ville dans cinq jours, elle envoya querir les anciens du peuple Chabri & Charmi qui la vinrent trouver, & elle leur dit :

10. Et venerunt ad illam, & dixit illis : Quod est hoc verbum in quo consensit Ozias,

10. Comment donc Ozias a-t-il consenti de livrer la ville aux Assyriens, si dans cinq jours il ne

Digitized by Google

vous venoit point de secours ?

11. Et qui êtes-vous vous autres, qui tentez *ainsi* le Seigneur ?

12. Ce n'est pas là le moyen d'attirer sa misericorde ; mais plûtôt d'exciter sa colere, & d'allumer sa fureur.

13. Vous avez préfcrit à Dieu le terme de sa misericorde selon qu'il vous a plu, & vous luy en avez marqué le jour :

14. Mais parce que le Seigneur est patient, faisons penitence de cette faute même, & implorons sa misericorde avec beaucoup de larmes.

15. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes.

16. C'est pourquoy humilions nos ames devant luy, reconnoissons que nous sommes ses esclaves, demeurons dans un esprit d'abaissement, & prions le Seigneur avec larmes de nous faire sentir en la maniere qu'il luy plaira les effets de sa misericorde :

ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adjutorium?

11. *Et qui estis vos, qui tentatis Dominum?*

12. *Non est iste sermo qui misericordiam provocet, sed potiùs qui iram excitet, & furorem accendat.*

13. *Posuistis vos tempus miserationis Domini, & in arbitrium vestrum diem constituistis ei.*

14. *Sed quia patiens Dominus est, in hoc ipso pœnitentiam, & indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus:*

15. *Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.*

16. *Et ideò humiliemus illi animas nostras, & in spiritu constituti humiliato, servientes illi,*

17. *di-*

Digitized by Google

17. *dicamus flentes Domino, ut secundùm voluntatem suam sic faciat nobiscum misericordiam suam : ut sicut conturbatum est eor nostrum in superbia eorum, ita etiam de nostra humilitate glorietur :*

17. Afin que comme l'orgueil de nos ennemis nous a remplis de trouble & de crainte, nôtre humilité aussi devienne pour nous un sujet de gloire.

18. *Quoniam non fumus secuti peccata patrum nostrorum, qui dereliquerunt Deum suum, & adoraverunt deos alienos,*

18. Car nous n'avons point suivi les pechez de nos peres qui ont abandonné leur Dieu, & qui ont adoré des dieux étrangers,

19. *pro quo scelere dati sunt in gladium, & in rapinam, & in confusionem inimicis suis : nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum.*

19. & qui ont merité par ce crime d'être abandonnez à leurs ennemis, qui les ont tuez, qui les ont pillez, & qui les ont couverts de confusion. Mais pour nous, nous ne connoissons point d'autre Dieu que le nôtre.

20. *Expectemus humiles consolationem ejus, & exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum, & humiliabit omnes Gentes, quæcumque insurgunt contra nos, & faciet illas sine honore Dominus Deus noster.*

20. Attendons avec une humble soumission ses consolations ; & il nous vangera des afflictions que nos ennemis qui sont alterez de nôtre sang nous font souffrir ; il humiliera toutes les nations qui s'élevent contre nous, & il les couvrira de honte, *en se declarant nôtre* Seigneur & nôtre Dieu.

21. *Et nunc, fra-*

21. Et maintenant, mes fre-

Digitized by Google

freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu, & que leur ame & leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faisant souvenir que nos peres ont été tentez, pour éprouver s'ils servoient Dieu veritablement.

tres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, & ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite, ut memores sint, quia tentati sunt patres nostri ut probarentur, si verè colerent Deum suum.

22. Ils doivent se souvenir qu'Abraham nôtre pere a été tenté, & qu'ayant été éprouvé par beaucoup de peines & d'afflictions, il est devenu l'ami de Dieu.

22. *Memores esse debent quomodò pater noster Abraham tentatus est, & per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus est.*

23. C'est ainsi qu'Isaac, que Jacob, que Moïse, & que tous ceux qui ont plu à Dieu ont passé par plusieurs afflictions, & sont toûjours demeurez fidéles.

23. *Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses, & omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles.*

24. Mais ceux qui n'ont pas reçu ces épreuves dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience, & qui ont irrité le Seigneur par leurs reproches & par leurs murmures,

24. *Illi autem, qui tentationes non susceperunt cum timore Domini, & impatientiam suam & improperium murmurationis sua contra Dominum protulerunt,*

25. ont été exterminez par l'ange exterminateur, & ont péri par les morsures des serpens.

25. *exterminati sunt ab exterminatore, & à serpentibus perierunt.*

26. C'est pourquoy ne témoignons point d'im-

26. *Et nos ergo non ulciscamur nos pro*

Digitized by Google

pro his quæ patimur,

27. *sed reputantes peccatis nostris hæc ipsa supplicia minora esse flagella Domini, quibus quasi servi corripimur, ad emendationem & non ad perditionem nostram evenisse credamus.*

28. *Et dixerunt illi Ozias, & presbyteri: Omnia, quæ locuta es, vera sunt, & non est in sermonibus tuis ulla reprehensio.*

29. *Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es, & timens Deum.*

30. *Et dixit illis Judith: Sicut quod potui loqui, Dei esse cognoscitis:*

31. *ita quod facere disposui, probate si ex Deo est, & orate ut firmum faciat Deus consilium meum.*

32. *Stabitis vos ad portam nocte ista, & ego exeam cum ancilla*

patience " dans ces maux que nous souffrons.

27. Mais considerons que ces supplices mêmes sont encore beaucoup moindres que nos pechez; croyons que ces fléaux dont Dieu nous châtie comme ses serviteurs, nous sont envoyez pour nous corriger, & non pour nous perdre.

28. Ozias & les anciens luy répondirent: Tout ce que vous nous avez dit est veritable; & il n'y a rien à reprendre dans vos paroles.

29. Nous vous supplions donc de prier pour nous, parce que vous êtes une femme sainte & qui craignez Dieu.

30. Judith leur répondit: Comme vous reconnoissez que ce que je vous ay pû dire, est de Dieu,

31. éprouvez aussi si ce que j'ay résolu de faire, vient de luy, &, priez-le afin qu'il affermisse le dessein que j'ay:

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte de la ville, & je sortiray avec

℣. 26. Lettr. ne nous vangeons point: c'est-à-dire, ne nous emportons point comme si nous voulions nous vanger de Dieu. Trin.

Digitized by Google

ma ſervante ; & priez le Seigneur, afin que comme vous avez dit, il regarde favorablement ſon peuple dans ces cinq jours.

mea : & orate, ut ſicut dixiſtis, in diebus quinque reſpiciat Dominus populum ſuum Iſraël.

33. Je ne veux point que vous vous mettiez en peine de ſçavoir ce que j'ay deſſein de faire, & juſqu'à ce que je vienne moy-même vous dire de mes nouvelles, qu'on ne faſſe autre choſe que prier le Seigneur nôtre Dieu pour moy.

33. *Vos autem nolo ut ſcrutemini actum meum, & uſque dum renunciem vobis, nihil aliud fiat, niſi oratio pro me ad Dominum Deum noſtrum.*

34. Ozias prince de Juda luy répondit : Allez en paix, & que le Seigneur ſoit avec vous pour ſe vanger de nos ennemis. Et l'ayant quittée ils s'en allérent.

34. *Et dixit ad eam Ozias princeps Juda : Vade in pace, & Dominus ſit tecum in ultionem inimicorum noſtrorum. Et revertentes abierunt.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *CEs paroles d'Ozias furent rapportées à Judith, qui étoit veuve, & fille de Mérari, fils d'Idox, fils de Joſeph, ... fils de Salathiel, fils de Simeon, fils de Ruben.*

Judith étant de la tribu de Simeon, l'Ecriture nomme icy tous ſes ayeuls, en remontant juſques à ce patriarche, l'un des enfans de Jacob. L'on remarque ſeulement dans le texte de la Vulgate une addition qu'il eſt difficile d'accorder avec la verité de l'hiſtoire. Car ayant dit, *fils de Simeon*, elle ajoûte, *fils de Ruben*, Cependant ni dans la Genéſe, ni dans l'Exode, ni dans les Paralipoménes,

Gen. 46. 9. Exod. 6. 14. 1.

Digitized by Google

ménes, où les enfans de Ruben sont nommez, on n'en trouve aucun qui soit nommé Siméon. Et d'ailleurs Judith étant, selon qu'elle le dit elle-même, de la tribu de Siméon, ne peut pas être de la tribu de Ruben. Ainsi le Cardinal Bellarmin & plusieurs sçavans Interprétes suivant en cela saint Fulgence, se sont attachez au Grec, qui porte, *fils d'Israël*, c'est-à-dire de Jacob, au lieu de *fils de Ruben*.

Paralip. c. 5. 3. Judith. c. 9. 2. Bellarm. De Verb. Dei. l. 1. c. 12. Fulgent. Ep. 2. c. 14. Tirin. in hunc loc.

v.6. Elle s'étoit fait au haut de sa maison une chambre secrette, où elle demeuroit enfermée avec les filles qui la servoient. Et ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnoit tous les jours de sa vie, hors les jours de Sabbat, les premiers jours du mois, &c.

Dieu nous a voulu tracer dans Judith une image de la vie que doivent mener non pas seulemens les veuves, mais tous ceux qui veulent se rendre dignes de couper la tête à Holoferne; c'est-à-dire, de triompher du démon. De peur qu'on ne crût, dit saint Fulgence, que celle dont le Saint-Esprit fait icy le panegyrique n'embrassât cette maniere de vivre plûtôt par nécessité, que par une veritable pieté, l'Ecriture ajoûte; *Qu'elle étoit parfaitement belle, & que son mari luy avoit laissé de grandes richesses, un grand nombre de serviteurs, & des terres pleines de troupeaux de bœufs & de moutons.* Ainsi la retraite qu'elle gardoit étoit d'un merite d'autant plus grand devant Dieu, que sa beauté auroit pû la rendre plus agreable aux yeux des hommes. Le cilice & les autres austeritez dont elle usoit, paroissoient d'autant plus dignes d'admiration en une personne qui étoit si belle, qu'elles pouvoient naturellement contribuer à diminuer une beauté à laquelle la plûpart des femmes témoignent avoir une si grande attache. Le Jeûne qu'elle pratiquoit tous les jours de sa vie, hors les fêtes, étoit d'autant plus à estimer, qu'elle étoit

Fulgent. ibid. ut supr.

Digitized by Google

plus riche & dans l'abondance de toutes sortes de biens. Et enfin une vertu si parfaite recevoit comme un nouveau prix par la rareté même de ces exemples de pieté, qu'on voyoit tres-peu parmi un peuple charnel, qui regardoit & les plaisirs, & les richesses, & le mariage comme une grande partie de la béatitude qui leur étoit proposée.

„ Admirons donc, avec saint Fulgence, cette „ veuve illustre par sa naissance, & riche en tou„ tes sortes de biens, jeune, & d'une beauté „ singuliere, qui mépriſoit genereusement tou„ tes ſes richesses, qui rejettoit toutes les délices „ de la vie, qui fouloit aux pieds tout ce qui pou„ voit contribuer à la revolte de la chair, & qui „ étant revêtuë de la vertu qui vient d'enhaut, „ ne penſa point à s'engager dans un ſecond ma„ riage. Reverons, avec saint Jerôme, cette
Hieron. Epiſt. 10. tom. 1. pag. 96. sainte Femme extenuée par les jeûnes, & défigurée par un habit de triſteſſe, qui ne pleuroit pas, dit ce Pere, ſon mari mort, mais qui par cet exterieur ſale & negligé de ſon corps cherchoit à ſe rendre digne de l'avenement de ſon saint Epoux : *Quæ non lugebat mortuum virum, ſed ſqualore corporis, ſponſi quærebat adventum.* Que ſi nous ſommes trop foibles pour la ſuivre en toutes choſes, imitons au moins ce mépris qu'elle a fait paroître, & d'une beauté paſſagere, & des richeſſes périſſables de ce monde ; & embraſſons à ſon exemple, autant qu'il eſt en nôtre pouvoir, cette vie de mortifications & de croix, à laquelle ſont appellez tous les diſciples de JESUS-CHRIST, lequel n'a vaincu que par ſa croix le veritable Holoferne.

℣. 9. 10. 11. Ayant donc appris, qu'Ozias avoit promis de livrer la ville au bout de cinq jours, elle envoya querir les anciens du peuple Chabri & Charmi. Et ils vinrent la trouver ; & elle leur dit .....

Et

Et qui êtes-vous vous autres qui tentez ainſi *le Seigneur* ?

On a déja veu que le mot de *presbyteri* ſignifie icy, non les Prêtres, mais les anciens & les magiſtrats du peuple. Auſſi lorſque dans la ſuite de ce livre il eſt dit dans la Vulgate ; Que le grand Prêtre Joacim vint à Béthulie *cum Presbyteris ſuis*, le Grec porte, ſelon la remarque qu'en a faite Eſtius, *avec le Senat*, c'eſt-à-dire, avec les magiſtrats *des enfans d'Iſraël*. Et ce ſçavant homme témoigne même, qu'il ne croit pas que dans tous les livres du Vieux Teſtament il ſe trouve un ſeul endroit, où le mot de *preſbyteri* ſoit mis pour exprimer ce qui nous eſt ſignifié par celuy de *Sacerdos*, qui nous marque un prêtre, ſelon que nous l'entendons dans la loy nouvelle. Car dans l'hiſtoire même de Suzanne rapportée par Daniel, le mot de *preſbyteri* qui eſt donné à ceux qui voulurent corrompre ſa chaſteté, ſignifie viſiblement, comme dit le même Autheur, non les Prêtres, mais les anciens & les magiſtrats du peuple, ſelon qu'on le peut juger par le texte même.

Eſtius in hunc loc.

Judith c. 15. 9.

Quant à ce que Judith, au lieu d'aller elle-même trouver les anciens & les magiſtrats, leur manda qu'ils vinſſent chez elle, on ne doit pas, ſelon la remarque du même Theologien, l'attribuer à un mouvement d'orgueil, comme ſi elle eût regardé les autres avec mépris, & qu'elle ſe fût eſtimée ou plus noble ou plus ſainte qu'eux. Car ce ſentiment ne convient en aucune ſorte à une perſonne dont l'humilité ſe fit admirer de tout le monde après qu'elle eut achevé ce grand ouvrage pour lequel Dieu l'avoit choiſie. Et c'eût été aſſurément une diſpoſition qui l'auroit rendu indigne d'un miniſtere qui demandoit ſur toutes choſes une grande humilité. Ce fut donc par modeſtie, & pour ne pas expoſer à la veuë de

Digitized by Google

de tout le peuple cette excellente beauté qu'elle cachoit avec tant de soin, qu'elle fit prier ces magistrats de venir chez elle, afin qu'elle pût leur communiquer une affaire de conséquence. Quoy qu'il soit parlé seulement des anciens, & qu'il pourroit même sembler que Judith parloit comme si Ozias eût été absent, il est certain neanmoins qu'il vint la trouver avec ces anciens du peuple; puis qu'à la fin de son discours il est dit en termes exprès; qu'*Ozias & les anciens luy répondirent* conjointement.

Il est bon de remarquer que la faute qu'ils avoient faite, pouvoit paroître d'autant plus grande, que de la conservation de la ville de Bethulie dépendoit celle de la ville de Jerusalem, & par conséquent tout le culte sacré de la Religion des Juifs; parce qu'il n'étoit permis d'offrir des sacrifices au Seigneur, qu'en ce lieu-là seul où étoit le temple. Et en effet, selon le Grec des Septante, Judith témoigne positivement; *Judith. v. 21.* *Que c'étoit d'eux que dépendoit la vie de leurs freres, & les choses saintes, & le temple, & l'autel*, &c. C'étoit donc un grand affoiblissement en eux & une fort grande temerité de former cette resolution de rendre la ville, si dans cinq jours ils ne recevoient aucun secours, puisque c'étoit exposer en même tems toute leur nation, & qu'ils étoient obligez de donner jusqu'à la derniere goute de leur sang, tant pour leurs freres, que pour leur sainte Religion & pour leur temple.

Quant au reproche que Judith leur fait, d'avoir *tenté Dieu*, il est fondé sur ce qu'ayant jusqu'alors reçu tant de marques éclatantes de sa divine protection en differentes occasions, ils ne pouvoient pas desesperer de son assistance qu'en manquant de foy; & que c'étoit provoquer en quelque façon sa colere, de pretendre luy marquer

Digitized by Google

quer precisément un certain tems pour ce secours, comme s'il n'avoit pas dû dépendre de sa providence & de sa sagesse, de choisir luy-même le tems auquel il devoit les secourir. Telle est naturellement l'impatience de l'esprit des hommes, qui veulent fixer à Dieu les tems & les momens, dont il a particulierement reservé la disposition en son pouvoir, comme JESUS CHRIST l'assure luy-même dans l'Evangile. *Act. c. 1. 7.*

℣. 14. 15. Mais parce que le Seigneur est patient, faisons penitence de cette faute même, & implorons sa misericorde avec beaucoup de larmes. Car Dieu ne menace point comme un homme, & il ne s'enflamme point de colere comme les enfans des hommes.

Il ne faut pas, comme dit saint Paul, que *nous mepprisions les richesses de la bonté de nôtre Dieu, de sa patience, & de sa longue tolerance*; puisque nous devons sçavoir *que sa divine bonté nous invite à la penitence.* Ainsi, *parce que le Seigneur est patient*, il ne faut pas abuser de sa patience, mais au contraire la ménager d'une maniere avantageuse pour nôtre salut, *en concevant un vray repentir de nos pechez*, & en *implorant sa misericorde avec larmes.* Car lorsque *Dieu nous menace*, il ne le fait pas *comme un homme*, qui ne pense qu'à se vanger; & *sa colere n'est pas semblable à celle des enfans des hommes*, qui s'abandonnent aveuglément à leur fureur; mais il use de menace, pour nous inspirer une crainte salutaire; & il se met en colere contre nous, pour nous porter à prevenir les effets de sa fureur. Prenons donc garde à n'avoir pas du mépris pour les menaces & pour la colere d'un Dieu; puisque, comme dit saint Paul, *par la dureté & l'impenitence de nôtre cœur nous amasserions des thresors de colere* sur nôtre tête *pour le grand jour de la fureur du Seigneur*; & qu'alors nous nous trouverions accablez sous le poids *Rom. c. 2. 4.*

Digitized by Google

poids épouvantable de toute la rigueur *des ſes jugemens*

Toute la ſuite du diſcours que fait Judith aux anciens du peuple eſt une excellente inſtruction pour tous ceux qui ſont expoſez à quelque grande épreuve de la part de leurs ennemis. C'étoit une femme au cœur de laquelle Dieu avoit parlé dans le ſecret de la ſolitude, & qui ſe trouvoit alors capable de ſoutenir tout un peuple, & les anciens mêmes de ce peuple que la frayeur d'Holoferne avoit ébranlez. „ Dieu ſe plaît, diſoit „ autrefois un ſaint Archevêque, à choiſir ce qu'il „ y a de plus foible dans le monde, pour confondre ce qui y paroît de plus fort. C'eſt ce „ que l'on vit alors parmi le peuple d'Iſraël où „ les hommes manquant de cœur, & les chefs „ mêmes ayant perdu l'eſperance, la vertu & le „ courage d'une femme ſçut triompher de l'audace d'Holoferne, qui s'élevoit avec orgueil „ contre Dieu.

D. Thom. Cantuar Hiſtor. Quadripart. l. 5. Epiſt. 59.

℣.21. Et maintenant, mes freres, comme vous êtes les anciens du peuple de Dieu; & que leur vie dépend de vous, parlez-leur d'une maniere qui leur releve le cœur, en les faiſant ſouvenir que nos peres ont été tentez, &c.

On peut remarquer icy l'humble ſageſſe de cette femme ſi genereuſe. Quoy qu'elle fût toute remplie d'un ſaint zele pour la gloire du Seigneur, & qu'elle eût déja formé le deſſein d'aller couper la tête au General des Aſſyriens; quoy qu'elle ſçût la frayeur & le trouble de tout le peuple, qui ſe diſpoſoit à rendre la ville, elle ne veut point ſe produire devant ce peuple, quelque aſſurance qu'elle eût d'ailleurs de le pouvoir affermir par ſes paroles. Elle ſe contente de parler aux Chefs pour leur faire voir, qu'*étant les anciens du peuple*, & par conſequent le cœur, *l'ame*, & la vie de ces peuples dépendant d'eux, il étoit de leur de-

Digitized by Google

devoir de les soutenir dans cette importante conjoncture par l'exemple de leurs peres qui avoient aussi été éprouvez par beaucoup d'afflictions. C'est donc un très-grand malheur, lorsque ceux qui sont les chefs s'affoiblissent; & ils se rendent d'autant plus coupables, que la chûte de tous les autres leur est alors imputée aux yeux de Dieu : de même que si ceux qui ont le commandement dans les armées, perdent courage, eux qui auroient dû encourager les soldats par leur exemple, & s'il arrive qu'ils soient vaincus par les ennemis, ils sont punis par le Prince comme étant coupables de la perte de l'armée.

L'avis que Judith donnoit à ces chefs, en les obligeant de representer au peuple; que *leurs peres avoient été tentez, afin que l'on éprouvât s'ils serviroient Dieu veritablement & du fond du cœur*, est si necessaire à tous les Chrétiens, qu'il peut être regardé comme un des moyens les plus puissans pour les soutenir dans toutes les differentes afflictions, par lesquelles il plaît à Dieu d'éprouver la sincerité de leur amour. Car comme saint Paul *se glorifioit* autrefois *de ses souffrances, parce qu'elles produisoient la patience, & la patience l'épreuve, & l'épreuve l'esperance; & que l'esperance ne trompoit point étant fondée sur la charité*; & qu'avant luy, *Abraham, Isaac, Jacob, & Moïse*, & generalement, comme dit Judith, *tous ceux qui ont plû à Dieu ont passé par plusieurs afflictions, & luy sont toûjours demeurez fideles*, c'est un sujet tout particulier de consolation pour ceux qui souffrent, de jetter les yeux sur ces grands exemples de l'antiquité, qui les assurent, selon qu'il est dit icy, *qu'on devient l'ami de Dieu étant éprouvé par beaucoup d'afflictions*, & qu'il est même necessaire *d'être tenté* de la sorte, *afin d'éprouver si l'on sert Dieu veritablement & du fond du cœur*, & si l'on est en état de le benir comme Job dans

Rom c. 5. v. 3. 4.

Digitized by Google

dans la perte auſſi bien que dans la poſſeſſion des plus grands biens.

v. 30. *Judith leur répondit : Comme vous reconnoiſſez que ce que j'ay pû vous dire eſt de Dieu, éprouvez auſſi ſi ce que j'ay réſolu de faire vient de luy, & priez-le afin qu'il affermiſſe le deſſein que j'ay.*

C'eſt-à-dire ; comme vous êtes convaincus, que ce que je vous ay dit vient de Dieu, vous devez l'être de la même ſorte que ce que j'ay réſolu de faire vient de ſon eſprit, & eſt un effet de ſa divine inſpiration. Car Judith ne voulant pas s'ouvrir à eux de ce grand deſſein, ſoit par modeſtie, ſoit dans la crainte que l'on ne l'en détournât, ou qu'il ne pût demeurer ſecret ; lorſqu'elle leur dit ; *Eprouvez ſi ce que j'ay reſolu de faire vient de luy*, elle ne leur demande pas qu'ils jugent d'une choſe qu'elle vouloit leur cacher, ce qui étoit impoſſible ; mais ſeulement elle les prépare à être auſſi convaincus que le deſſein qu'elle avoit venoit de Dieu, qu'ils l'étoient déja qu'elle leur avoit parlé par l'Eſprit de Dieu.

Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que, quoy qu'elle eût beaucoup blâmé Ozias & tous les anciens du peuple, d'avoir prétendu limiter le tems auquel Dieu devoit les ſecourir, elle ne laiſſe pas de s'accommoder en quelque façon à leur foibleſſe, en leur diſant de *prier Dieu, afin que, comme ils l'avoient dit, il regardât favorablement ſon peuple dans ces cinq jours.* Tout ce qu'elle recommande, eſt que l'on prie Dieu pour elle, ſans ſe mettre en peine de vouloir ſçavoir ce qu'elle alloit faire. Et en cela elle avoit deſſein que toute la gloire de cette grande action fût dûë à Dieu ſeul, les hommes n'y ayant point d'autre part que celle de leurs prieres ; & le Seigneur ſe ſervant d'un inſtrument auſſi foible qu'elle étoit pour ſauver ſon

Digitized by Google

son peuple. C'étoit donc la main d'une femme soutenuë par les prieres de tout le peuple, qui devoit produire ce grand miracle. Et c'est un sujet de très-grande consolation pour nous, d'être assurez par un tel exemple, que quelque foiblesse qu'il y ait en nous, nous sommes capables de renverser toutes les forces de nôtre ennemi, si nous avons soin de nous soutenir par une priere continuelle & par celle de toute l'Eglise. Car nous devons être durant tout le tems que nous avons à combatre contre le démon figuré par Holoferne, c'est-à-dire, durant tout le tems de nôtre vie, dans la même disposition où étoit Judith, lors qu'elle disoit; *Que l'on ne fasse autre chose que de prier le Seigneur nôtre Dieu pour moy.* Ainsi toute nôtre force doit être dans la priere, & dans l'union avec les fidéles qui prient pour nous.

CHAPITRE IX.

Priere de Judith pour demander à Dieu qu'il la fortifie dans son entrepriſe.

1. *QUibus abscedentibus, Judith ingressa est oratorium suum: & induens se cilicio, posuit cinerem super caput suum: & prosternens se Domino, clamabat ad Dominum, dicens:*

1. APrès qu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire, & se revêtant d'un cilice, elle mit de la cendre sur sa tête, & se prosternant devant le Seigneur, elle crioit vers luy en disant:

2. *Domine Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in defensionem alienigena-*

2. Seigneur Dieu de mon pere Siméon, qui luy avez mis l'épée entre les mains pour se vanger des étrangers,

Digitized by Google

gers, qui transportez d'une passion impure avoient violé une vierge, & luy avoient fait outrage en la couvrant de confusion ;

rum, qui violatores extiterunt in coinquinatione sua, & denudaverunt femur virginis in confusionem :

3. Qui avez exposé leurs femmes en proye, qui avez rendu leurs filles captives, & qui avez donné toutes leurs dépouilles en partage à vos serviteurs, qui ont été animez de zele & d'ardeur pour vôtre cause ; assistez-moy, je vous prie, & soutenez une veuve *désolée*, vous qui êtes mon Seigneur & mon Dieu.

3. *& dedisti mulieres illorum in prædam, & filias illorum in captivitatem ; & omnem prædam in divisionem servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum : subveni quæso te Domine Deus meus mihi viduæ.*

4. Car c'est vous qui avez fait ces anciennes *merveilles*, & qui avez resolu d'executer vos differens desseins chacun dans son tems ; & il ne s'est fait que ce que vous avez voulu.

4. *Tu enim fecisti priora, & illa post illa cogitasti : & hoc factum est quod ipse voluisti.*

5. Toutes vos voyes sont déja préparées, & vous avez établi vos jugemens dans l'ordre de vôtre providence.

5. *Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt, & tua judicia in tua providentia posuisti.*

6. Jettez les yeux maintenant sur le camp des Assyriens, comme vous daignâtes les jetter sur le camp des Egyptiens, lorsque leurs troupes armées couroient après vos servi-

6. *Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Ægyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, & in*

℣. 4. *Lettr.* Qui avez pensé les unes après les autres.

Digitized by Google

in equitatu suo, & in multitudine bellatorum.

7. *Sed aspexisti super castra eorum, & tenebræ fatigaverunt eos.*

8. *Tenuit pedes eorum abyssus, & aquæ operuerunt eos.*

9. *Sic fiant & isti, Domine, qui confidunt in multitudine sua, & in curribus suis, & in contis, & in scutis, & in sagittis suis, & in lanceis gloriantur.*

10. *& nesciunt quia tu ipse es Deus noster, qui conteris bella ab initio, & Dominus nomen est tibi.*

11. *Erige brachium tuum sicut ab initio, & allide virtutem illorum in virtute tua: cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt se violare sancta tua, & polluere tabernaculum nominis tui, & dejicere*

teurs, se fiant sur leurs chariots, sur leur cavalerie, & sur la multitude de leurs soldats.

7. Vous regardâtes seulement leur camp; & ils se trouvérent envelopez de tenebres.

8. Leurs pieds se trouvérent arrêtez au fond de la mer; & ils furent submergez dans les eaux.

9. Seigneur, que ceux-cy perissent de même, eux qui s'appuyent sur leur grande multitude, & qui se glorifient dans leurs chariots, dans leurs dards, dans leurs boucliers, dans leurs fléches, & dans leurs lances,

10. & qui ne sçavent pas que c'est vous qui êtes nôtre Dieu, vous qui depuis le commencement *du monde* terrassez les armées les plus rédoutables; & que vôtre nom est le Seigneur.

11. Elevez en haut vôtre bras, comme vous avez fait autrefois; brisez leur force par vôtre force, que vôtre colere fasse tomber devant vous ceux qui se promettent de violer vôtre sanctuaire, de deshonorer le terbernacle de vôtre nom, & de renverser avec leur

Digitized by Google

leur épée la majesté de vôtre autel *x*.

12. Faites, Seigneur, que *la tête* de ce superbe soit coupée *y* de sa propre épée.

13. Qu'il soit pris par ses propres yeux comme par un piege en me regardant; & frappez-le par l'agrément des paroles qui sortiront de ma bouche.

14. Donnez-moy assez de constance dans le cœur pour le mépriser, & assez de force pour le perdre.

15. Ce sera un monument glorieux de vôtre nom, qu'il périsse par la main d'une femme.

16. Car vôtre puissance, Seigneur, n'est point dans la multitude des hommes; vous ne vous plaisez point dans la force des chevaux; & dès le commencement *du monde* les superbes ne vous ont point plû; mais vous avez toûjours agréé les prieres de ceux qui sont doux & humbles.

17. Dieu des Cieux, créateur des eaux, Seigneur de toute créature, exaucez-moi, exaucez cel-

gladio suo cornu altaris tui.

12. *Fac Domine, ut gladio proprio ejus superbia amputetur:*

13. *capiatur laqueo oculorum suorum in me, & percuties eum ex labiis charitatis meæ.*

14. *Da mihi in animo constantiam ut contemnam illum; & virtutem ut evertam illum.*

15. *Erit enim hoc memoriale nominis tui, cùm manus feminæ dejecerit eum.*

16. *Non enim in multitudine est virtus tua Domine, neque in equorum viribus voluntas tua est, nec superbi ab initio placuerunt tibi, sed humilium & mansuetorum semper tibi placuit deprecatio.*

17. *Deus calorum, creator aquarum, & Dominus totius creaturæ, exaudi me miseram*

x. 11. *Lettr.* la corne de vostre autel.
y. 12. *Lettr.* que son orgueil soit coupé.

Digitized by Google

ram deprecantem & de tua misericordia præsumentem.

le qui a recours à vous dans sa misere, & qui présume de vôtre misericorde.

18. *Memento Domine testamenti tui, & da verbum in ore meo, & in corde meo consilium corrobora, ut domus tua in sanctificatione tua permaneat:*

18. Souvenez-vous, Seigneur, de vôtre alliance, mettez vous même les paroles dans ma bouche, & fortifiez la resolution de mon cœur, afin que vôtre maison demeure toûjours dans la sainteté qui luy est propre :

19. *& omnes Gentes agnoscant, quia tu es Deus, & non est alius præter te.*

19. Et que toutes les nations connoissent que vous êtes Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre que vous.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *APrès qu'ils furent partis, Judith entra dans son Oratoire, & se revétit d'un cilice, se mit de la cendre sur la tête, & se prosternant devant le Seigneur, elle luy crioit*, &c.

Toute la vie de Judith étoit une penitence & une priere continuelle. Mais l'occasion qui se presentoit, & le dessein qu'elle avoit, demandoit une plus grande humiliation que jamais. Et le même Esprit de Dieu qui luy inspiroit d'entreprendre une action si hardie, luy apprenoit dans le fond du cœur, que le fondement de sa victoire devoit être une profonde humilité. Ce qu'elle fait donc en se revétant d'un cilice, & en se couvrant la tête de cendres, n'est pas seulement pour demander au Seigneur la force dont elle a besoin ; mais c'est encore un témoignage qu'elle luy rend de son propre néant, & comme une protestation

Digitized by Google

teſtation qu'elle luy fait par avance, qu'elle ſe dépouille devant ſes yeux de toute la gloire qui pourroit luy revenir d'un ſi grand prodige qu'il vouloit executer par ſon miniſtere.

On a vû auparavant ; *Qu'elle portoit un cilice ſur ſes reins :* ce qui fait icy quelque difficulté ſur ce qu'il eſt dit ; *Qu'elle ſe revêtit d'un cilice*, comme ſi elle n'en avoit pas eu dès lors, elle qui en portoit un continuellement ſur ſes reins. Quelques-uns ont expliqué cet endroit par le texte Grec qui porte ; *Qu'elle découvrit ſon cilice*, c'eſt-à-dire, qu'elle ſe dépouilla des habits qui le couvroient, afin de paroître devant Dieu dans cet habit de penitence, couverte d'un ſac & de cendres, & de fortifier ſa priere par ces marques exterieures de l'anéantiſſement de ſon eſprit & de ſon cœur. Mais il ſemble qu'on pourroit bien dire auſſi en s'attachant à la lettre de la Vulgate, que Judith, outre le cilice qu'elle portoit ſur ſes reins, ſe couvrit encore toute entiere d'un cilice ou d'un ſac, pour toucher Dieu davantage, & attirer ſa miſericorde tant ſur elle-même, que ſur tout le peuple d'Iſraël.

℣. 2. &c. *Seigneur Dieu de mon pere Simeon, qui luy avez mis l'épée entre les mains pour ſe vanger des étrangers, qui tranſportez d'une paſſion impure avoient violé une vierge*, &c.

Geneſ. c. 34. v. 30. Iteme. 49. v. 5.

Nous voyons dans la Geneſe, que l'action par laquelle *Simeon* & *Lévi*, deux des enfans de Jacob, maſſacrerent les Sichimites pour ſe vanger du violement de Dina leur ſœur, déplut beaucoup à leur pere, qui la condamna comme *un carnage plein d'injuſtice & de fureur*. On peut voir dans les explications que l'on a faites ſur le cinquiéme verſet du quarante-neuviéme chapitre de la Geneſe, ce qu'on y a remarqué avec un ſçavant Theologien, afin de concilier ce qu'y dit Jacob, avec ce que dit icy Judith, qui ſemble d'abord

Eſtius in hunc loc.

Digitized by Google

d'abord y être contraire. Nous repeterons icy néanmoins en peu de mots, que l'action de ces deux freres se pouvoit considerer, ou selon l'excès & les circonstances criminelles dont elle fut accompagnée, ou selon l'usage très-juste que Dieu en fit. Il paroît donc que Judith ne regarde icy que cet usage plein de justice que Dieu avoit fait d'une action qui étoit horrible dans ses circonstances : ce qui luy fait dire ; Que *c'est Dieu même qui a mis l'épée entre les mains de Simeon son pere pour vanger l'outrage fait à une vierge.* Et elle ne louë dans Simeon que *le zele* qu'il avoit eu *pour la vanger de cet outrage*, sans approuver ce qu'il y avoit de criminel dans les circonstances.

Ainsi il arrive très-souvent, que Dieu exécute les desseins de sa justice par la main des hommes, lors qu'ils commettent les actions les plus criminelles, comme on l'a vû dans la mort de JESUS-CHRIST, dont l'Ecriture nous dit ; Que le Pere l'a livré à la mort pour nous tous, lorsque Judas même, par la plus horrible trahison qui fut jamais, le livra aux Juifs. Et il arrive très-souvent aussi que l'on est émû d'un zele très-juste en luy-même pour la vangeance de quelque excès ; mais qu'on y mêle plusieurs circonstances qui le gâtent & le rendent criminel. Or Judith demande seulement à Dieu qu'il la remplisse d'un zele aussi juste qu'étoit en luy-même celuy de Simeon & de Levi ; & qu'il luy donne la force de pouvoir vanger sa gloire contre les blasphêmes des Assyriens, & sauver son peuple de ce peril si pressant où il étoit exposé. *Rom. c. 8. 32.*

℣. 5. Toutes vos voyes sont déja préparées ; & vous avez établi tous vos jugemens dans l'ordre de vôtre divine providence.

Tout est present devant Dieu de toute éternité. Et tout ce qu'il doit exécuter dans le tems, est éternellement *preparé* dans sa prescience infinie.

Digitized by Google

Ainsi ces paroles du texte de la vulgate, *Illa post illa cegitasti*, ne nous marquent pas qu'il y ait en Dieu des pensées qui soient precedées par d'autres pensées, comme dans les hommes; mais seulement, que Dieu exécute les unes dans un tems, & les autres dans un autre; cette exécution étant exterieure & étrangere à son égard, mais les idées de toutes les choses qu'il fait dans le tems étant les mêmes en luy dans toute l'éternité, sans qu'il puisse jamais arriver aucun changement à l'égard de celuy qui est immuable.

Ce qu'elle ajoute; *Que Dieu a établi tous ses jugemens dans l'ordre de sa providence*; nous marque, que les jugemens que Dieu exerce en ce monde sont ordonnez & reglez par son éternelle providence, qui gouverne toutes choses dans le monde *avec poids & avec mesure*.

Sapient. c. 11. 21.

℣. 12. 13. *Faites, Seigneur, que la tête de ce superbe soit coupée de sa propre épée; qu'il soit pris par ses propres yeux, comme par un piege en me regardant; & frappez-le par l'agrément des paroles qui sortiront de ma bouche.*

Les propres paroles du texte portent; *Faites Seigneut que son orgueil soit coupé*, &c. sans exprimer d'une autre maniere celuy de qui cette sainte femme entendoit parler. Mais il est visible, qu'elle parloit d'Holoferne; & qu'adressant sa priere à Dieu, qui connoissoit le fond de son cœur, & le dessein qu'il luy avoit inspiré luy-même, elle n'avoit pas besoin de s'en expliquer d'une autre sorte.

Ce qu'elle ajoûte, en demandant à Dieu même; *Que ses yeux fussent un filet où Holoferne se trouvât pris*, a besoin d'être expliqué. Car on est surpris d'abord, & on a peine à comprendre, comment une femme aussi chaste que Judith, peut avoir dessein de servir de piege par sa beauté à un homme, & s'adresse même pour cela à Dieu, en le

le suppliant de seconder ce dessein, ce qu'il fit effectivement, comme il est dit dans la suite. Saint Ambroise nous témoigne, que cette sainte femme voyant alors des yeux de sa foy un autre époux que celuy qu'elle avoit perdu, ne songeoit uniquement qu'à luy plaire ; *Virum alium videbat, cui placere quærebat* ; & que cet époux étoit le même dont saint Jean a dit depuis ; *Que celuy qui devoit venir après luy étoit avant luy.* C'est-à-dire, que nous devons croire, selon ce grand Saint, que le dessein de Judith en cette importante occasion étoit plutôt de plaire à Dieu, l'époux très-chaste de son ame, que non pas aux hommes, à qui elle avoit jusques alors caché sa beauté avec tant de soin. Elle n'avoit donc aucune pensée que de suivre l'inspiration de Dieu : & lors qu'elle luy demande ; *Que ses yeux soient un filet où Holoferne se trouve pris*, elle prétend seulement faire servir sa beauté comme une chose indifférente en elle-même au dessein qu'elle avoit conçu de couper la tête à cet homme impie & superbe, sans prendre de part à son crime. Car, comme l'a fort bien remarqué un sçavant Auteur, ce n'étoit pas proprement elle qui devoit être regardée comme la cause du crime que pourroit commettre Holoferne ; parce que ni la beauté ni les ornemens magnifiques d'une femme ne sont point la cause essentielle de l'amour qui est impudique ; mais c'est la corruption de la nature, & le feu secret de la concupiscence qui est dans les hommes. Ainsi Dieu crée tous les jours de très-belles femmes, quoy qu'il connoisse l'usage très-criminel que ces mêmes femmes doivent faire de leur beauté, & les excès où elle doit engager les hommes qui n'ont pas sa crainte : & cependant il ne peut pas être accusé sans blasphême d'être la cause des crimes où les engage la vûë d'une beauté qu'il a créée. Il est de même le createur de toutes les differentes

Ambros. de Viduis tom. 4. p. 503.

Joan. c. 1. v. 27.

Estius in c. 10. v. 4.

Digitized by Google

beautez de l'univers ; mais il n'eſt pas pour cela l'auteur de l'abus que font la plûpart des hommes de tant de beautez deſtinées uniquement à faire paroître l'éclat de ſa gloire. Car, comme il
Jacob. 1. 13. eſt dit dans l'Ecriture, *Dieu ne peut être accuſé de tenter perſonne* pour le porter au peché : *Et chacun eſt tenté par ſa propre concupiſcence qui l'emporte & qui l'attire.*

Si donc Judith a reçu de Dieu naturellement une fort grande beauté ; & ſi Dieu, comme il eſt dit dans la ſuite, y en ajoûte encore une plus grande ; il n'eſt arrivé en cela, que ce qui arrive tous les jours, lorſque le même Seigneur, qui eſt l'auteur de la nature, imprime ſur le viſage de pluſieurs femmes des traits d'une parfaite beauté. Que ſi elle demande à Dieu qu'Holoferne *ſe trouve pris dans ſes filets* ; elle le demande, non par rapport au crime de cet impie, qui ne devoit être attribué qu'à luy ſeul, mais par rapport au ſalut qu'elle devoit procurer à tout Iſraël. Elle le demande, plutôt par un eſprit prophetique qui luy inſpiroit ce qui devoit arriver, que par un mauvais deſſein de le faire tomber dans le crime. C'eſt ainſi que ſaint Ambroiſe & les Interprêtes nous donnent lieu de juger de l'intention veritable de Judith, qui non ſeulement paroît luy avoir été inſpirée de Dieu, mais qui fut même viſiblement ſecondée par luy, lors qu'il ajoûta encore quelque choſe à ſa beauté naturelle. Et la maniere même dont elle demande à Dieu, *qu'il frappe Holoferne par l'agrément des paroles qui ſortiront de ſa bouche*, & qu'il daigne *mettre luy-même ces paroles dans ſa bouche*, fait connoître viſiblement qu'elle regardoit Dieu comme devant être l'auteur principal de ſon action ; & qu'elle ne prétendoit y prendre part, que comme agiſſant ſous les ordres de ſa conduite.

Mais il eſt bon néanmoins de prévenir un ſcandale

Digitized by Google

dale qui pourroit naître de ce que nous avons dit. Car s'il est vray, dira quelqu'un, que ni la beauté ni les ornemens ne sont point la cause essentielle de l'amour qui est impudique, pourquoy donc condamne-t-on avec tant de severité ce qui contribuë à faire paroître cette beauté qui est l'ouvrage de Dieu ? Il est aisé de répondre, qu'encore que ce ne soit pas un mal en soy, que la beauté, que Dieu a créée, paroisse devant les hommes ; c'en est un d'abuser de cette beauté pour plaire aux hommes d'une maniere criminelle. Judith en exposant sa beauté aux yeux d'Holoferne, n'avoit point d'autre dessein que de délivrer son peuple du peril où il étoit exposé. Et les femmes au contraire voulant plaire aux hommes par la beauté exterieure de leur corps, travaillent à défigurer l'image interieure de Dieu dans leurs ames, par la vaine complaisance qu'elles ont en elles-mêmes. Judith ne s'est parée qu'une fois pour avoir entrée chez Holoferne, à qui elle avoit resolu de couper la tête ; & elle est rentrée ensuite dans sa retraite autant qu'il étoit en son pouvoir. Mais les femmes se produisent tous les jours avec de grands ornemens sans aucune necessité, & contre le commandement de l'Apôtre, qui leur ordonne *de ne point mettre leur ornement à se parer au-dehors, mais à parer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit plein de douceur & de paix, qui est*, dit-il, *un riche & magnifique ornement aux yeux de Dieu.* Et elles en usent ainsi contre ce commandement de l'Apôtre, parce qu'elles sont remplies d'un amour excessif d'elles-mêmes, & qu'ayant dessein seulement de plaire au monde, elles se mettent fort peu en peine de donner la mort à tant d'ames foibles qui ont été rachetées par le sang de JESUS-CHRIST. Il seroit donc ridicule d'abuser de cet exemple

1. Petr. 3. v. 4.

Digitized by Google

très-innocent de Judith que Dieu autorise d'une maniere si visible, pour se confirmer dans un usage criminel qu'il condamne par la bouche de son Apôtre.

CHAPITRE X.

Judith va trouver Holoferne.

1. JUdith ayant cessé de crier au Seigneur, se leva du lieu où elle étoit demeurée à terre prosternée devant le Seigneur.

2. Et ayant appellé sa servante, elle descendit dans sa maison, elle ôta son cilice, elle quitta ses habits de veuve,

3. elle se lava le corps; elle répandit sur elle un parfum prétieux; elle frisa ses cheveux, & elle mit une coëffure magnifique " sur sa tête. Elle se revétit des habits qu'elle avoit accoutumé de porter au tems de sa joye: Elle prit une chaussure très-riche, des brasselets, des lys d'or, des pendans d'oreilles, des bagues, & elle se para de tous ses ornemens.

1. *FActum est autem, cùm cessasset clamare ad Dominum, surrexit de loco, in quo jacuerat prostrata ad Dominum.*

2. *Vocavitque abram suam, & descendens in domum suam, abstulit à se cilicium, & exuit se vestimentis viduitatis suæ,*

3. *& lavit corpus suum, & unxit se myro optimo, & discriminavit crinem capitis sui, & imposuit mitram super caput suum, & induit se vestimentis jucunditatis suæ, induitque sandalia pedibus suis, assumpsitque dextraliola, & lilia, & inaures, & annulos, & omnibus ornamentis suis ornavit se.*

4. *Cui*

¥. 3. *Lettr.* mitram.

Digitized by Google

4. *Cui etiam Dominus contulit splendorem : quoniam omnis ista compositio non ex libidine, sed ex virtute pendebat : & ideò Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.*

4. Dieu même luy ajoûta encore un *nouvel* éclat, parce que tout cet ajuſtement n'avoit pour principe aucun mauvais deſir ; mais la vertu *ſeule*. Ainſi le Seigneur luy augmenta encore ſa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous dans une beauté incomparable.

5. *Impoſuit itaque ancillæ ſuæ aſcoperam vini, & vas olei, & polentam & palathas, & panes, & caſeum, & profecta eſt.*

5. Elle donna à ſa ſervante à porter un petit vaiſſeau, où il y avoit du vin, un vaſe d'huile, de la farine, des figues ſeiches, du pain, & du fromage ; & elle s'en alla.

6. *Cùmque veniſſent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam & presbyteros civitatis.*

6. Etant arrivée avec ſa ſervante à la porte de la ville, elle trouva Ozias & les anciens de la ville qui l'attendoient.

7. *Qui cùm vidiſſent eam, ſtupentes mirati ſunt nimis pulchritudinem ejus.*

7. Ils furent dans le dernier étonnement en la voyant, & ils ne pouvoient aſſez admirer ſon *extraordinaire* beauté.

8. *Nihil tamen interrogantes eam, dimiſerunt tranſire, dicentes : Deus patrum noſtrorum det tibi gratiam, & omne conſilium tui cordis ſua virtute corroboret, ut glorietur ſuper te Jeruſalem, & ſit nomen*

8. Ils ne luy firent néanmoins aucune demande, mais ils la laiſſerent paſſer en luy diſant : Que le Dieu de nos peres vous donne ſa grace, & qu'il affermiſſe par ſa force toutes les reſolutions de vôtre cœur, afin que Jeruſalem ſe glorifie en vous, & que vôtre nom

soit au nombre des Saints & des Justes.

9. Et ceux qui étoient présens répondirent tous d'une voix ; Que cela soit ainsi ; que cela soit de la sorte.

10. Mais Judith priant Dieu passa les portes, elle & sa servante.

11. Comme elle descendoit de la montagne vers le point du jour, les gardes avancées [y] des Assyriens la rencontrerent, & la prirent en luy disant : D'où venez-vous, & où allez-vous ?

12. Elle leur répondit : Je suis fille des Hebreux : Je m'en suis enfuie d'avec eux, ayant reconnu que vous devez prendre & piller leur ville, parce qu'ils vous ont mépriſez, & qu'ils n'ont pas voulu se rendre à vous volontairement, afin que vous leur fissiez misericorde.

13. C'est pourquoy j'ay dit en moy-même : Je m'en iray trouver le Prince [y] Holoferne pour luy découvrir leurs secrets, & pour luy

tuum in numero sanctorum & justorum.

9. *Et dixerunt hi qui illic erant omnes una voce : Fiat, fiat.*

10. *Judith verò erant Dominum, transivit per portas ipsa & ancilla ejus.*

11. *Factum est autem, cùm descenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Assyriorum, & tenuerunt eam, dicentes : Unde venis ? aut quò vadis ?*

12. *Quæ respondit : Filia sum Hebræorum, ideò ego fugi à facie eorum, quoniam futurum agnovi, quòd dentur vobis in depradationem, pro eo quòd contemnentes vos, noluerunt ultro tradere se ipsos, ut invenirent misericordiam in conspectu vestro.*

13. *Hac de causa cogitavi mecum, dicens : Vadam ad faciem principis Holofernis, ut indicem illi secre-*

[y]. 11. C'est le sens du Grec. *Lett.* les coureurs.
[y]. 13. *Autrem.* General.

Digitized by Google

oretu illorum, & ostendam illi quo aditu possit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

donner un moyen de les prendre sans perdre un seul homme de son armée.

14. *Et cùm audissent viri illi verba ejus, considerabant faciem ejus, & erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.*

14. Ces soldats ayant entendu ces paroles considéroient son visage; & leurs yeux étoient tout surpris, tant ils admiroient sa rare beauté.

15. *Et dixerunt ad eam: Conservasti animam tuam, eò quòd tale reperisti consilium, ut descenderes ad dominum nostrum.*

15. Et ils luy dirent: Vous avez sauvé vôtre vie [a] par cette resolution que vous avez prise de venir trouver nôtre prince.

16. *Hoc autem scias, quoniam cùm steteris in conspectu ejus, bene tibi faciet, & eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holofernis, annunciantes eam.*

16. Et vous devez vous assurer que lorsque vous paroîtrez devant luy, il vous traitera parfaitement bien, & que vous luy serez très-agréable [a].

17. *Cùmque intrasset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holofernes.*

17. Ils la menérent donc à la tente d'Holoferne, & luy firent sçavoir qu'elle étoit là. Elle entra ensuite, & ayant paru devant Holoferne, il fut aussi-tôt pris par les yeux.

18. *Dixeruntque ad*

18. Ses Officiers luy di-

N 5 rent:

[a] 15. *Lettr.* ame.
[a] 16. *Lettr.* Vous serez très-agréable à son cœur.

Digitized by Google

rent : Qui pourroit mépriser le peuple des Hébreux, qui ont des femmes si belles qu'elles méritent bien que nous combattions contre eux pour elles ?

eum satellites ejus : Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his meritò pugnare contra eos debeamus ?

19. Et Judith voyant Holoferne assis sous son pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or, relevé d'émeraudes & de pierres prétieuses,

19. *Videns itaque Judith Holofernem sedentem in conopæo, quod erat ex purpura, & auro, & smaragdo, & lapidibus pretiosis intextum,*

20. ayant arrêté les yeux sur son visage, elle se prosterna en terre & l'adora ; & les gens d'Holoferne la relevérent par le commandement de leur seigneur.

20. *& cùm in faciem ejus intendisset, adoravit eum, prosternens se super terram. Et elevaverunt eam servi Holofernis, jubente domino suo.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 4. *Dieu même luy ajoûta encore un nouvel éclat, parce que tout cet ajustement avoit pour principe, non aucun mauvais desir, mais la vertu seule. Ainsi le Seigneur luy augmenta encore sa beauté, afin de la faire paroître aux yeux de tous dans une beauté incomparable.*

Ambros. de Viduis. tom. 4. p. 503.

Il appartenoit à une veuve, que la penitence, comme parle saint Ambroise, & les jeûnes continuels avoient engraissée & fortifiée divinement, & qui avoit renoncé à tous les plaisirs du siecle, d'user de cet artifice, & d'avoir recours

Digitized by Google

cours à ces ornemens dont elle s'étoit parée du vivant de son mari, dans la pensée qu'elle avoit de plaire non à un homme, mais à Dieu en delivrant sa patrie. Elle reprend, dit ce Pere, les habits de son mariage, comme étant les monumens de sa chasteté conjugale, & par consequent les armes dont elle pouvoit justement se revetir pour combattre celuy qu'elle vouloit vaincre. *Et benè conjugales pugnatura resumpsit ornatus, quia monumenta conjugii, arma sunt castitatis. Neque enim vidua aliis aut placere posset, aut vincere.*

Il suffisoit à Judith que sa beauté arrêtât les yeux d'Holoferne & desarmât sa fureur, pour luy donner le loisir d'exécuter ce qu'elle avoit résolu. Et elle pouvoit bien même, selon la pensée de plusieurs Interprétes, supposer que l'affection que ce General concevroit pour elle seroit legitime, c'est-à-dire, qu'il tendroit à l'épouser. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle mettoit toute sa force, non en sa beauté, mais en l'assistance du Seigneur, *qu'elle prioit*, comme il est marqué ensuite, en sortant de Bethulie. Car c'étoit à luy, comme le dit saint Ambroise, qu'elle desiroit de plaire, & non aux hommes. Et l'on voit aussi que Dieu même contribuë à son dessein, en augmentant sa beauté; ce qui fait connoître encore plus qu'elle n'agissoit en tout cecy que par son esprit. *Tirin. Menoch.* v. 10.

v. 12. Elle leur répondit : Je suis fille des Hebreux; je m'en suis enfuie d'avec eux, ayant reconnu qu'ils doivent vous êtes livrez pour être pillez, à cause que vous ayant mépriser, ils n'ont pas voulu se rendre volontairement à vous, pour trouver misericorde devant vos yeux.

C'est une question agitée depuis long-tems; de sçavoir si Judith dans ces paroles & dans tou-

Digitized by Google

tes les suivantes n'a point menti & n'a point pé-
Serrarius & Tirinus in hunc loc. ché. Plusieurs soutiennent qu'il n'y a point eu de mensonge dans ce qu'elle a dit : & ils se fondent non seulement sur ce qui est dit au quatriéme verset ; *Que ce qu'elle fit alors en s'ajustant avoit pour principe la vertu* ; d'où ils inferent que
Cap. 13. 20. c'étoit Dieu même qui la conduisoit en toutes choses : mais encore sur ce qu'elle déclara depuis en presence de tout le peuple ; *Que le*
Cap. 11. 16. *Seigneur l'avoit fait revenir sans aucune tache de peché* : & sur ce qu'elle assura en parlant à Holoferne ; Que *tout ce* qu'elle luy déclaroit *luy avoit été revelé par la providence de Dieu.* Sur ce principe ils expliquent toutes ses paroles d'une maniére qui en exclut tout mensonge : comme ils disent par exemple, que ce qu'elle témoigna avoir reconnu que *les Hebreux devoient être donnez en pillage aux Assyriens*, &c. se devoit entendre selon les voyes ordinaires & naturelles, si Dieu n'y mettoit la main par quelque secours extraordinaire : de même que le Prophete prédit de la part de Dieu ; Que Ninive seroit détruite dans un certain tems ; ce qui cependant n'arriva pas, parce qu'elle fit penitence.

Liran. Emmanuel Sa. Abulenf. &c. D'autres ne croyent pas que l'on puisse absolument excuser de mensonge toutes les paroles de Judith, dont quelques-unes paroissent d'abord si contraires à la verité, qu'il leur semble très-difficile de les justifier. Et ils disent en même tems que c'étoient des mensonges officieux qui ne tendoient qu'à sauver tout le païs, & qu'il n'est pas
August. De Mendac. ad Consent. tom. 4. p. 6. 7. 9. défendu d'user de stratagêmes avec l'ennemi. Mais saint Augustin fait voir dans le livre qu'il a composé exprès sur cette matiére, & en d'autres lieux, que nul mensonge n'est jamais permis, non pas même pour sauver l'honneur ou la vie à quelqu'un. C'est pourquoy d'autres n'admettant point de mensonge dans tout ce qu'a dit Judith,

té-

Digitized by Google

témoignent que ces paroles étoient prophetiques & figurées, & qu'elle entendoit parler de la ruïne entiere du peuple Juif qui devoit un jour arriver.

Saint Auguſtin ſemble auſſi autoriſer ces expreſſions de Judith, lors qu'il témoigne en general, que les exemples de menſonges que l'on produit du vieux Teſtament, ſe peuvent entendre en un ſens figuré & prophetique, auquel ils ſe doivent rapporter, & que ce qui eſt une prophétie ou une figure, n'eſt point un menſonge. *Ibid. c 5.*

Eſtius a cru cependant que les paroles de Judith ſont des paroles hiſtoriques, & non prophétiques; & qu'elle parloit de l'état preſent où ſe trouvoient les Hébreux, & non de celuy où ils devoient être un jour. C'eſt pourquoy il ne ſçauroit s'empêcher de reconnoître qu'elle a menti. Et ces menſonges quoy qu'ils tendiſſent à procurer un ſi grand bien, ne pouvoient être excuſez abſolument de peché, ſelon les principes de ſaint Auguſtin. Car encore que l'œuvre à laquelle Dieu la deſtinoit, fût vraîment de luy, & qu'il la remplît viſiblement de ſa force pour l'accomplir, il eſt aſſez difficile à l'homme de ne pas mêler de l'humain dans les choſes mêmes les plus divines. *Eſtius in hunc loc.*

Nous n'oſerions néanmoins regarder le ſentiment de ce ſçavant homme comme devant être preferé abſolument à l'opinion de ceux qui cherchent un ſens veritable dans les paroles de cette femme ſi ſainte, dont il eſt à ſouhaiter que la gloire ſe trouve parfaitement pure dans une action ſi divine & ſi élevée au-deſſus des hommes; comme elle aſſura elle-même devant le peuple; *Que Dieu l'avoit conſervée ſans aucune tache de peché*; quoy que cela ſemble devoir s'entendre principalement de ce qui regardoit la pureté.

v. 13.

Digitized by Google

℣. 13. *C'eſt pourquoy j'ay deliberé en moy-même, & j'ay dit : J'iray trouver le Prince Holoferne pour luy découvrir leurs ſecrets, & pour luy donner un moyen de les prendre ſans perdre un ſeul homme de ſon armée.*

Ceux qui juſtifient Judith de menſonge témoignent, que quoy que ſon intention veritable en venant trouver Holoferne fût de luy couper la tête, elle a pu dire néanmoins qu'elle venoit *luy découvrir les ſecrets des Juifs, & le moyen de ſe rendre maître de leur ville*; parce qu'elle luy dit en effet l'extremité où la ſoif & la faim les avoit reduits, & luy fit voir qu'ils ne pouvoient y reſiſter encore long-tems; quoy que ce qu'elle luy dit n'étoit qu'un moyen pour ſe concilier de la créance dans ſon eſprit, & pour pouvoir executer enſuite le deſſein qu'elle avoit pris contre luy : de même que nous voyons dans un autre endroit de l'Ecriture, que Saül ayant été reprouvé de Dieu, & Samuël étant envoyé à Bethléem par ſon ordre pour ſacrer David en ſa place; ſur ce que ce ſaint Prophete repreſenta au Seigneur, que ſi Saül le ſçavoir, il le tueroit, le Seigneur luy ordonna de prendre un veau, & de dire à ceux qui l'interrogeroient ſur le ſujet qui l'amenoit, *que c'étoit pour ſacrifier au Seigneur*, quoy que ſelon le deſſein principal de Dieu & de ce prophete, ce fût pour ſacrer David. Car il ſuffiſoit que ce que Samuël & Judith diſoient fût veritable, pour être excuſez tous deux de menſonge : & Dieu qui eſt luy-même la verité eſſentielle ne pouvoit pas inſpirer à ſon Prophete un moyen qui auroit bleſſé la verité, luy qui pouvoit en trouver une infinité d'autres, pour empecher la mauvaiſe volonté du Roy Saül.

1. *Reg.* c. 16. *v.* 2, *&c.*

℣. 19. 20. *Et Judith voyant Holoferne aſſis ſous ſon pavillon qui étoit de pourpre en broderie d'or, re-*

Digitized by Google

relevé d'émeraudes, & de pierres prétieuſes . . . ſe proſterna en terre, & l'adora, &c.

L'éclat de toute cette magnificence qui environnoit Holoferne put bien frapper d'abord l'eſprit de Judith. Et Dieu peut-être permit que cette eſpece de frayeur dont elle ſe ſentit ſaiſie dans cet inſtant à la vuë de ce General la fit tomber à ſes pieds pour *l'adorer*; c'eſt-à-dire, pour luy rendre les reſpects qu'on avoit accoutumé de rendre aux grands princes, dont la puiſſance eſt une image de celle de Dieu; afin qu'Holoferne étant plus touché par la veuë de celle qui ſe proſternoit ainſi devant luy, ſe portât plus facilement à l'écouter, & à tomber dans le piége qu'elle luy tendoit. Car il eſt bon de regarder ces ſortes d'évenemens d'une autre maniere que ceux où les hommes ſeuls ont part. Dieu avoit livré Holoferne entre les mains de Judith, & il avoit reſolu de punir l'impieté de cet orgueilleux, en ſe ſervant ſeulement du bras d'une femme. Il luy envoye cette femme pour ce ſujet; & la puiſſance de ce chef étonnant Judith, & la beauté de Judith ſurprenant Holoferne; Dieu ſe prépare de cette ſorte inſenſiblement les voyes pour procurer la délivrance de ſon peuple, en laiſſant agir la nature des deux côtez, & tirant ſa gloire de l'un & de l'autre; puis qu'il étoit très-avantageux, que la frayeur de Judith luy fit ſentir ſa foibleſſe & l'obligeât de recourir au Seigneur; & que ſa beauté devoit être auſſi comme un frein à la fureur d'Holoferne & de toute ſon armée, afin qu'on ſe pût moins défier du deſſein pour lequel elle venoit.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

De quelle sorte Holoferne reçoit Judith, & leur entretien.

1. ALors Holoferne luy dit : Ayez bon courage ; banniſſez la crainte de vôtre cœur, parce que je n'ay jamais fait de mal à qui que ce ſoit qui ait voulu ſervir le Roy Nabuchodonoſor.

2. Que ſi vôtre peuple ne m'avoit point mépriſé, je n'aurois point tourné mes armes contre luy [n].

3. Mais dites-moy d'où vient que vous les avez quittez, & que vous vous êtes reſoluë de venir vers nous.

4. Judith luy répondit : Recevez les paroles de vôtre ſervante ; parce que ſi vous ajoûtez foy à ce que vôtre ſervante vous dira, Dieu achevera d'accomplir à vôtre égard ce qu'il a reſolu.

5. Vive Nabuchodonoſor roy de la terre, & ſa puiſſance qui eſt en vous

1. *Tunc Holofernes dixit ei : Æquo animo eſto, & noli pavere in corde tuo : quoniam ego nunquam nocui viro, qui voluit ſervire Nabuchodonoſor regi.*

2. *Populus autem tuus, ſi non contempſiſſet me, non levaſſem lanceam meam ſuper eum.*

3. *Nunc autem dic mihi, qua ex cauſa receſſiſti ab illis, & placuit tibi ut venires ad nos ?*

4. *Et dixit illi Judith : Sume verba ancillæ tuæ, quoniam ſi ſecutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.*

5. *Vivit enim Nabuchodonoſor rex terræ, & vivit virtus ejus,*

℣. 2. *Letir.* Je n'aurois point levé ma lance contre luy.

Digitized by Google

ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animarum errantium: quoniam non solùm homines serviunt illi per te, sed & bestiæ agri obtemperant illi.

6. *Nunciatur enim animi tui industria universis gentibus, & indicatum est omni sæculo, quoniam tu solus bonus & potens es in omni regno ejus, & disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.*

7. *Nec hoc latet quod locutus est Achior, nec illud ignoratur quod ei jusseris evenire.*

8. *Constat enim, Deum nostrum sic peccatis offensum, ut mandaverit per prophetas suos ad populum, quòd tradat eum pro peccatis suis.*

9. *Et quoniam sciunt se offendisse Deum suum filii Israël, tremor tuus super ipsos est.*

10. *Insuper etiam fames invasit eos, & ab ariditate aquæ jam*

pour châtier toutes les ames qui se sont égarées : Car non seulement les hommes luy sont asservis par vous, mais vous luy assujettissez même les bêtes des champs.

6. La sagesse de vôtre esprit s'est rendu celebre dans toutes les nations : Tout le monde publie que vous êtes le seul dont la puissance & la capacité éclate dans tout son royaume, & vôtre discipline militaire est louée dans tous les païs *".

7. On sçait aussi ce qu'a dit Achior, & on n'ignore pas de quelle maniere vous avez voulu qu'il fût traité.

8. Car il est certain que nôtre Dieu est tellement irrité par les pechez de son peuple, qu'il luy a fait dire par ses prophetes qu'il le livreroit à ses ennemis à cause de ses offenses.

9. Et parce que les Israëlites sçavent qu'ils ont offensé leur Dieu, la terreur de vos armes les a saisis.

10. Ils sont de plus tourmentez par la famine, & la soif qui les brûle fait qu'ils

*.6. *Grec*, In re militari admirandum.

qu'ils paroiſſent déja comme morts.

11. Ils ont même reſolu entr'eux de tuer leurs beſtiaux pour boire leur ſang.

12. Et ayant du froment, du vin, & de l'huile qui ſont conſacrez au Seigneur leur Dieu, & auſquels Dieu leur a défendu de toucher, ils ſont reſolus de les employer à leur uſage, & ils veulent conſumer des choſes qu'il ne leur eſt pas même permis de toucher des mains.

13. Puis donc qu'ils ſe conduiſent de cette ſorte, il eſt certain qu'ils periront. Ce que vôtre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux; & le Seigneur m'a envoyé vous découvrir toutes ces choſes.

14. Car vôtre ſervante eſt reſoluë d'adorer *toûjours* ſon Dieu, même à preſent qu'elle eſt avec vous, & je ſortiray, & je prieray le Seigneur,

15. & il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur eſt dû pour leurs pechez; & je viendray vous le dire. Je vous me-

inter mortuos computantur.

11. *Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora ſua, & bibant ſanguinem eorum.*

12. *& ſancta Domini Dei ſui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino & oleo, hæc cogitaverunt impendere, & volunt conſumere quæ nec manibus deberent contingere: ergo quoniam hæc faciunt, certum eſt quòd in perditionem dabuntur.*

13. *Quod ego ancilla tua cognoſcens, fugi ab illis, & miſit me Dominus hæc ipſa nuntiare tibi.*

14. *Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te: & exiet ancilla tua, & orabo Deum,*

15. *& dicet mihi quando eis reddat peccatum ſuum, & veniens nunciabo tibi, ita ut ego adducam te per me-*

Digitized by Google

mediam Jerusalem, & habebis omnem populum Israël, sicut oves, quibus non est pastor, & non latrabit vel unus canis contra te :

meneray alors au milieu de Jerusalem, & tout le peuple d'Israël sera devant vous comme des brebis qui sont sans pasteur, sans qu'il se trouve seulement un chien qui aboye contre vous :

16. *Quoniam hæc mihi dicta sunt per providentiam Dei.*

16. Parce que tout cecy m'a été revelé par la providence de Dieu,

17. *Et quoniam iratus est illis Deus, hæc ipsa missa sum nunciare tibi.*

17. lequel étant en colere contr'eux, m'a envoyé vers vous pour vous annoncer ces choses.

18. *Placuerunt autem omnia verba hæc coram Holoferne, & coram pueris ejus, & mirabantur sapientiam ejus, & dicebant alter ad alterum :*

18. Tout ce discours plut extrémement à Holoferne & à tous ses gens ; ils admiroient la sagesse de Judith, & ils se disoient l'un à l'autre :

19. *Non est talis mulier super terram in aspectu, in pulchritudine, & in sensu verborum.*

19. Il n'y a point dans toute la terre une femme semblable à celle-cy, pour la mine, pour la beauté, ou pour le sens & la sagesse des paroles.

20. *Et dixit ad illam Holofernes : Benefecit Deus, qui misit te ante populum, ut des illum tu in manibus nostris :*

20. Alors Holoferne luy répondit : Dieu nous a favorisez de vous envoyer ainsi devant ceux de vôtre nation pour nous les livrer entre les mains :

21. *Et quoniam bona est promissio tua, si fecerit mihi hoc Deus tuus, erit & Deus*

21. Et parce que vos promesses sont très-avantageuses, si vôtre Dieu fait cela pour moy, il sera aussi

Digitized by Google

auſſi mon Dieu, vous ſerez grande dans la maiſon de Nabuchodonoſor, & vôtre nom deviendra illuſtre dans toute la terre.

meus, & tu in domo Nabuchodonoſor magna eris, & nomen tuum nominabitur in univerſa terra.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 4. Judith luy répondit : Recevez les paroles de vôtre ſervante ; parce que ſi vous ſuivez ce que vous dira vôtre ſervante, le Seigneur achevera d'accomplir à vôtre égard ce qu'il a reſolu.

Cornel. à Lapid. in hunc loc.

C'eſt-à-dire, ſelon que l'explique un Interprete : Si vous avez confiance en moy, Dieu accomplira à vôtre égard ce qu'il a de toute éternité reſolu, en donnant une victoire parfaite, non à vous, ô Holoferne, comme vous vous l'êtes vainement perſuadé, mais à moy & à tous les Juifs par vôtre mort. Auſſi le Grec ajoûte poſitivement ; *Et la reſolution de mon Seigneur ne tombera point ſans effet* ; c'eſt-à-dire, le deſſein de Dieu touchant la délivrance de ſon peuple. Comme toutes ces paroles de Judith pouvoient enfermer deux ſens, ceux qui veulent la juſtifier de menſonge, diſent qu'il ſuffit, que l'un des deux ſoit veritable, qui étoit celuy qu'elle enviſageoit ; quoy qu'Holoferne & ſes officiers les entendiſſent ſelon l'autre ſens. Car ils avoient merité par leur orgueil & par leurs blaſphêmes d'être aveuglez, & d'interpreter à leur avantage tout ce qui étoit contr'eux.

¶. 5. Vive Nabuchodonoſor Roy de la terre, & vive ſa puiſſance qui eſt en vous pour châtier toutes les ames qui ſe ſont égarées ; car non ſeulement les hommes luy ſont aſſervis par vous, mais vous luy aſſujettiſſez même les bêtes des champs.

C'étoit

Digitized by Google

C'étoit là une maniere de ſerment très-uſitée parmi les Hebreux ; comme lors qu'Elie voulant quitter Elizée, ce dernier luy dit : *Vive le Seigneur, & vive vôtre ame ; je ne vous quitteray point.* Joſeph auſſi parlant à ſes freres uſa du même ſerment, & leur jura *par la vie de Pharaon.* Ce n'étoit pas qu'Elizée, ni que Joſeph, ni que Judith en jurant par la vie de ce ſaint prophete ou de ces Princes profanes, les regardaſſent comme des divinitez ; mais c'eſt que la perſonne des Prophetes & des Rois étant ſacrée, & repreſentant la puiſſance & la majeſté de Dieu dont ils étoient les miniſtres, lors qu'on juroit par leur vie, on employoit une choſe inviolable pour atteſter la verité de ce qu'on diſoit. Et le ſerment que faiſoit Judith étoit veritable, puiſque *la puiſſance de Nabuchodonoſor*, ou pour mieux dire celle de Dieu même, *étoit* veritablement *dans Holoferne, pour châtier les ames qui étoient dans l'égarement* ; les plus cruels mêmes de tous les tyrans ſervant à Dieu de miniſtres pour punir, ou pour corriger ſalutairement ceux qui *ſont ſortis de ſa voye* par leurs crimes.

4. Reg. c. 2. 4. Geneſ. c. 42. v. 15. 16.

Il étoit très-vray auſſi, qu'Holoferne avoit aſſujetti à Nabuchodonoſor beaucoup de peuples qui s'étoient ſoumis volontairement à ſon empire. Et ce qu'elle ajoûte, *Que les bêtes mêmes luy obéïſſeient*, eſt pour marquer davantage le parfait aſſujettiſſement des provinces. Car c'eſt comme ſi elle avoit dit ; que non ſeulement les créatures raiſonnables avoient reſpecté ſa grande puiſſance, mais que celles mêmes qui étoient privées de toute raiſon luy obéïſſoient comme à leur maître. Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût très-vray, pourveu que l'on reconnût en même-tems, comme Judith le ſçavoit très-bien, que cette puiſſance luy étoit venuë de Dieu.

℣. 6. La ſageſſe de vôtre eſprit eſt publiée dans toutes

Digitized by Google

toutes les nations. C'eſt une choſe répanduë par tout que vous êtes le ſeul dont la bonté & la puiſſance éclatent dans tout ſon royaume. Et vôtre diſcipline militaire *eſt louée dans tous païs.*

Il faut remarquer que Judith, en louant ainſi Holoferne, déclare plutôt les louanges que les autres luy donnoient, qu'elle ne le loüe elle-même. Car il y avoit, ſelon la réflexion d'un Interprete, un grand nombre de flateurs qui ne manquoient pas de relever extrémement le merite de ce General. Et ceux mêmes qui ſe ſoumettoient à luy, étoient les premiers ſans doute à le flater ſur toutes ces excellentes qualitez qu'elle marque icy; c'eſt-à-dire, que la *prudence* de ſa conduite, & *ſa bonté*, & *ſa puiſſance*, & *ſa diſcipline* militaire étoient publiées de toutes parts. Ainſi Judith ne mentoit point en cela, puis qu'elle ne faiſoit autre choſe que de rapporter ce que les autres diſoient d'Holoferne; & que d'ailleurs par cette bonté on peut bien entendre, ſelon quelques-uns, un naturel genereux & bienfaiſant, dont les grands hommes du paganiſme ſe picquoient ſouvent.

Menoch in hunc loc.

℣. 8. Car il eſt certain que nôtre Dieu eſt tellement irrité par les pechez de ſon peuple, qu'il luy a fait dire par ſes Prophetes, qu'il le livreroit à ſes ennemis à cauſe de ſes offenſes.

On a vû auparavant, que Judith, lors qu'elle exhorta les anciens du peuple à s'abandonner entierement à la miſericorde de Dieu, leur dit poſitivement, qu'ils la devoient eſperer d'autant plus, *qu'ils ne s'étoient point laiſſé aller à l'impieté de leurs peres, qui avoient quitté leur Dieu & adoré des dieux étrangers.* Et nous voyons cependant qu'elle dit icy; *Que Dieu irrité par les pechez de ſon peuple, luy avoit fait declarer par ſes Prophetes, qu'il le livreroit à ſes ennemis à cauſe de ſes offenſes.* Sur quoy un Auteur remarque fort bien, qu'elle peut

c. 8. v. 18.

Digitized by Google

peut entendre icy le peuple de Dieu en general, qui l'avoit effectivement offenſé, & à qui il avoit fait dire par ſes prophetes, *qu'il le livreroit entre les mains de ſes ennemis*, comme il étoit arrivé déja à l'égard des dix-tribus, & qu'il devoit arriver encore un jour à l'égard des deux qui étoient reſtées, & qui compoſoient le royaume de Juda. Ainſi, quoyque Dieu eût preſervé juſqu'alors de l'idolatrie les habitans de cette ville particuliere où étoit Judith, comme les prédictions des prophetes regardoient en general tous les enfans d'Iſraël, qui devoient être enlevez & livrez à leurs ennemis, elle a pû dire très-veritablement ce qu'elle a dit du peuple de Dieu; puiſque Bethulie ne devoit pas être ſeparée de toutes les autres villes; & que, ſoit qu'elle ſe ſoit conſervée dans la pieté juſqu'à la fin, ou qu'elle l'ait enfin abandonnée, comme les autres, il eſt certain qu'elle fut compriſe dans la captivité generale du peuple de Dieu.

℣. 12. 13. Parce donc qu'ils font ces choſes, il eſt certain qu'ils periront. Ce que vôtre ſervante connoiſſant, elle s'eſt enfuie d'avec eux. Et le Seigneur m'a envoyé vous découvrir tout cecy.

C'eſt icy l'un des endroits les plus difficiles à expliquer, & à excuſer de menſonge. On peut dire néanmoins, que ſi l'on regarde l'extremité où la ſoif & la faim avoit réduit les habitans de Bethulie, ils devoient neceſſairement perir ſelon le cours ordinaire, ſi Judith n'étoit ſortie de la ville pour venir leur procurer un ſecours auſſi miraculeux, que celuy dont nous parlerons bien-tôt; & ſi *le Seigneur* comme elle le dit, ne *l'avoit* exprès *envoyée pour luy déclarer cela*; c'eſt-à-dire, pour s'acquerir par ce moyen de la créance auprès de luy, & s'en ſervir dans la ſuite pour délivrer ſa patrie. *Cornel. à Lapid. in hunc loc.*

Nous pouvons encore fort bien entendre ces choſes prophetiquement & figurément; & les expli-

Digitized by Google

expliquer, comme nous venons de faire, de la ruine qui devoit un jour envelopper toute la nation par la captivité generale de tout le reste des Juifs. Car nous avons veu auparavant, que c'est la maniere dont saint Augustin a crû que l'on devoit expliquer les paroles de ces anciens, qui étoient remplis du Saint-Esprit, pour les justifier de mensonge; *Credendum est illos homines omnia prophetice gessisse atque dixisse. Quicquid autem figuratè fit aut dicitur, non est mendacium.*

August. de Mendacio ad Consent. cap. 5. tom. 4. pag. 4.

y. 15. *Et il me dira quand il doit leur rendre ce qui leur est dû pour leurs pechez; & je viendray vous le dire. Alors je vous meneray au milieu de Jerusalem, & tout le peuple sera devant vous, comme des brebis qui sont sans pasteur, sans qu'il se trouve un seul chien qui abboye contre vous.*

Cecy, selon un Autheur, se peut expliquer encore en deux differentes manieres. La premiere est, que Judith témoignoit à Holoferne; *Qu'elle prieroit le Seigneur son Dieu* pour connoître sa volonté; & que lors qu'il luy declareroit le moment auquel il voudroit punir son peuple, comme toutes choses, à en juger humainement, s'y disposoient, il le luy diroit; & qu'en ce cas, si Dieu l'ordonnoit ainsi, elle le mettroit en paisible possession de Jerusalem, nul ne pouvant resister à sa volonté, & tous étant obligez de s'y soumettre: ce qu'elle pouvoit dire néanmoins ironiquement, s'assurant bien que la chose n'arriveroit pas de cette sorte.

Cornel in hunc loc.

L'autre maniere d'expliquer cecy est, que Judith continuoit à parler avec Holoferne en des termes ambigus, que ce General prenoit à son avantage, & qu'elle même entendoit en un autre sens. Ainsi lors qu'elle disoit; *Qu'elle prieroit Dieu, afin qu'il luy fit connoître le tems destiné pour punir son peuple*; c'est de même que si elle luy eût dit: Je prieray Dieu; & il me découvrira quand

Id. ib. & Menoch. & Tirin.

il

Digitized by Google

il aura resolu de rendre à son peuple ce qui luy est dû pour ses pechez. Mais lors qu'il aura daigné me faire connoître, que ce n'est pas encore le tems de punir son peuple, mais d'humilier au contraire ses ennemis, je viendray vous en donner un avis certain par la maniere dont j'en dois user avec vous en vous coupant moy-même la tête; & alors je vous meneray, non pas victorieux & triomphant, comme vous vous en flatez presentement, mais vaincu & deshonoré au milieu de Jerusalem, puisque j'envoyeray comme en triomphe vôtre tête en cette ville; que les Juifs fondant en foule sur vôtre armée, & la poursuivant sans aucun ordre, seront en quelque façon comme *des brebis sans pasteur*; & qu'il *ne se trouvera pas un seul chien qui aboye contre vous*, parce qu'étant mort, nul n'aura plus aucune apprehension de vôtre fureur.

Ce qu'elle ajoûte; *Que tout cela luy avoit été revelé par la providence de Dieu; lequel étant en colere contr'eux, l'avoit envoyée vers luy pour luy annoncer ces choses*; s'explique encore par les mêmes Interprétes qui justifient de mensonge cette sainte femme, en ce qu'ils disent; que c'étoit Dieu veritablement qui la faisoit parler de la sorte, & qui l'avoit envoyée pour faire tomber Holoferne dans le piége que son orgueil avoit merité. La *colere* où elle témoigne *que Dieu étoit contre* les Juifs, ou regardoit en particulier les habitans de Béthulie, qui avoient voulu *le tenter*, en luy prescrivant un tems pour les secourir, à faute dequoy ils vouloient se rendre; ou tous les enfans d'Israël en general, dont la mauvaise conduite devoit en effet obliger Dieu dans la suite de les livrer à leurs ennemis, comme il arriva dans la captivité generale.

Nous ne prétendons pas néanmoins avancer comme une chose certaine le sentiment des Auteurs

teurs qui ont ainſi expliqué toutes les paroles de Judith, en la juſtifiant abſolument de menſonge. Il eſt vray qu'il ſeroit à ſouhaiter que tous s'accordaſſent également à les entendre de cette ſorte, puis qu'il paroît très-fâcheux d'admettre un menſonge continuel dans une femme ſi ſainte, & conduite viſiblement par l'Eſprit de Dieu dans ce grand deſſein. Et l'on peut dire que ceux-là ſans doute travaillent plus ſolidement pour l'amour de la verité, qui deſirent de trouver un ſens prophetique, ou figuré, ou naturel qui ſoit veritable; que les autres qui reconnoiſſent qu'elle a menti, mais qui excuſent ſes menſonges à cauſe des grands avantages qui doivent en revenir à tous les Iſraëlites. Car puiſque, ſelon les principes de ſaint Auguſtin reverez de toute l'Egliſe, nul menſonge n'eſt jamais permis pour quelque raiſon que ce puiſſe être, il ſemble qu'il eſt d'une dangereuſe conſequence de reconnoître qu'une femme d'une vertu éminente, que Dieu avoit deſtinée pour ſauver ſon peuple, dont il conduiſoit toutes les démarches, & qui s'étoit préparée à cette grande action par beaucoup de jeûnes & de prieres, ait executé l'œuvre de Dieu par un menſonge perpetuel. Peu de perſonnes ajoûteroient foy aux maximes de ſaint Auguſtin, qui ſont celles de l'Ecriture, où le menſonge eſt condamné par tout avec tant de ſeverité; & il ſeroit bien à craindre qu'on ne fît plus guères de ſcrupule de tomber dans ces menſonges officieux, ſi l'on étoit perſuadé que des perſonnes ſi louées dans les livres ſaints euſſent fondé leurs plus grandes actions ſur ces ſortes de menſonges.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Judith fait trouver bon à Holoferne qu'elle ne mange que de ce qu'elle avoit apporté avec elle, & obtient permission de sortir la nuit & avant le jour pour aller adorer & prier son Dieu. Le quatriéme jour elle va souper avec Holoferne, qui de joye qu'il avoit de la voir boit avec excès.

1. *Tunc jussit eam introire ubi repositi erant thesauri ejus, & jussit illic manere eam, & constituit quid daretur illi de convivio suo.*

1. Alors il commanda qu'on la fît entrer au lieu où étoient ses trésors, & qu'elle y demeurât, & il ordonna ce qu'on luy donneroit de sa table.

2. *Cui respondit Judith, & dixit: Nunc non potero manducare ex his, quæ mihi præcipis tribui, ne veniat super me offensio: ex his autem, quæ mihi detuli, manducabo.*

2. Judith luy répondit: Je ne pourray pas manger maintenant des choses que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation *de Dieu* [a] sur moy; mais je mangeray de ce que j'ay apporté avec moy.

3. *Cui Holofernes ait: Si defecerint tibi ista, quæ tecum detulisti, quid faciemus tibi?*

3. Holoferne luy repartit: Si ce que vous avez apporté avec vous vient à vous manquer, que pourrons-nous vous faire?

4. *Et dixit Judith: Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec*

4. Judith luy repliqua: Je jure par vôtre salut, mon seigneur, qu'avant que vôtre servante ait consumé tout ce qu'elle a appor-

[a] 2. *Grec.* Ne quod fiat scandalum.

apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ay penſé. Enſuite ſes ſerviteurs la firent entrer dans la tente où il leur avoit donné ordre de la mener.

faciat Deus in manu mea hac quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum, quod præceperat.

5. Elle demanda en y entrant qu'on luy permît de ſortir la nuit & avant le jour pour aller faire ſa priere, & invoquer le Seigneur.

5. Et petiit dum introiret, ut daretur ei copia nocte & ante lucem egrediendi foras ad orationem, & deprecandi Dominum.

6. Et Holoferne commanda aux huiſſiers de ſa chambre de la laiſſer entrer & ſortir ſelon qu'elle le voudroit durant trois jours pour adorer ſon Dieu.

6. Et præcepit cubicullariis ſuis, ut ſicut placeret illi, exiret & introiret ad adorandum Deum ſuum, per triduum:

7. Elle ſortoit donc durant les nuits dans la vallée de Béthulie, & elle ſe lavoit dans une fontaine.

7. & exibat noctibus in vallem Bethuliæ, & baptizabat ſe in fonte aquæ.

8. Et en remontant elle prioit le Seigneur le Dieu d'Iſraël, afin qu'il la conduiſît dans le deſſein qu'elle avoit prémédité pour la délivrance de ſon peuple.

8. Et ut aſcendebat, orabat Dominum Deum Iſraël, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi ſui.

9. Puis rentrant dans ſa tente elle y demeuroit pure juſqu'à ce qu'elle prît ſa nourriture vers le ſoir.

9. Et introiens, mundus manebat in tabernaculo, uſque dum acciperet eſcam ſuam in veſpere.

10. Quatre jours après Holoferne fit un feſtin à ſes ſerviteurs, & il dit à

10. Et factum eſt, in quarto die Holofernes fecit cœnam ſervis ſuis, &

¶. 10. *Exp.* ſervis ſuis, *id eſt*, domeſticis, nemine vocato ex iis qui negotiis præerant, ut notavit textus Græcus. *Menoch.*

& dixit ad Vagao eunuchum suum : Vade, & suade Hebræam illam, ut sponte consentiat habitare mecum.

Vagao un de ſes Eunuques : Allez & perſuadez à cette femme du peuple Hebreu qu'elle conſente d'elle-même à venir me trouver.

11. *Fœdum est enim apud Assyrios, si femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo transeat.*

11. Car les Aſſyriens croyent qu'il eſt honteux à un homme qu'une femme ſe mocque de luy, & qu'elle trouve moyen de ſe tirer d'avec luy ſans conſentir à ce qu'il deſire d'elle.

12. *Tunc introivit Vagao ad Judith, & dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, & manducet cum eo, & bibat vinum in jucunditate.*

12. Alors Vagao alla trouver Judith, & il luy dit : Pourquoy cette bonne fille craindroit-elle d'entrer chez mon ſeigneur ; pour être honorée de luy, pour manger avec luy, pour boire du vin, & ſe réjoüir ?

13. *Cui Judith respondit : Quæ ego sum, ut contradicam Domino meo ?*

13. Judith luy répondit : Qui ſuis-je moy pour m'oppoſer à la volonté de mon Seigneur ?

14. *Omne quod erit ante oculos ejus bonum & optimum faciam. Quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.*

14. Je feray tout ce qu'il trouvera bon, & qui luy paroîtra le meilleur ; car ce qui luy ſera agréable, ſera auſſi le plus grand bien qui puiſſe jamais m'arriver tous les jours de ma vie.

15. *Et surrexit, & ornavit se vestimento suo, & ingressa stetit*

15. Elle ſe leva enſuite, & elle ſe para de tous ſes ornemens, & étant entrée

Digitized by Google

dans sa tente, elle parut devant luy.

ante faciem ejus.

16. Holoferne en la voyant fut frappé au cœur, parce qu'il brûloit de passion pour elle.

16. *Cor autem Holofernis concussum est: erat enim ardens in concupiscentia ejus.*

17. Et il luy dit: Bêvez maintenant & mangez avec joye, parce que vous avez trouvé grace devant moy.

17. *Et dixit ad eam Holofernes: Bibe nunc, & accumbe in jucunditate, quoniam invenisti gratiam coram me.*

18. Judith luy repliqua: Je boiray, *mon* seigneur, parce que mon ame reçoit aujourd'huy la plus grande gloire qu'elle ait reçuë dans toute sa vie.

18. *Et dixit Judith: Bibam domine, quoniam magnificata est anima mea hodie præ omnibus diebus meis.*

19. Elle prit ensuite ce que sa servante luy avoit préparé; & elle mangea & but devant luy.

19. *Et accepit, & manducavit, & bibit coram ipso, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.*

20. Et Holoferne fut tellement transporté de joye en la voyant, qu'il but du vin plus qu'il n'en avoit bu *en aucun repas* dans toute sa vie.

20. *Et jucundus factus est Holofernes ad eam, bibitque vinum multum nimis, quantum numquam biberat in vita sua.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

12. *Judith luy répondit: Je ne pourray pas manger maintenant des choses que vous commandez qu'on me donne, de peur d'attirer l'indignation* de Dieu *sur moy; mais je mangeray de ce que j'ay apporté avec moy.*

On demande pourquoy Judith refusa toûjours de manger des viandes des Assyriens, même dans

ce

ce grand festin d'Holoferne dont il est parlé ensuite ; puisque dans cette multitude de mets differens qu'on y presentoit, il étoit comme impossible, qu'il ne s'en trouvât quelqu'un qui n'étoit pas défendu par la loy des Juifs. A quoy l'on répond, que tous les Juifs avoient accoutumé de s'abstenir generalement de manger avec les payens, à cause du danger où ils se seroient trouvez de se souiller par quelques viandes qui auroient été offertes auparavant aux idoles, comme les Egyptiens ne croyoient pas non plus qu'il leur fût permis de manger avec les Hebreux qu'ils regardoient comme des hommes impurs & profanes. Ainsi & Judith & tous les Juifs s'abstenoient volontairement de manger avec les payens plusieurs choses qui pouvoient leur être permises, de peur de manger sans le sçavoir de celles qui leur étoient défenduës. *Estius in hunc loc.* *Genes. c. 43. 32.*

Il est vray que le saint Apôtre a appris depuis aux Chrétiens, que les idoles n'étant rien, ils pouvoient manger indifferemment de toutes choses, pourvû qu'ils ne scandalisassent point leurs freres, dont la conscience étoit foible encore sur ce sujet. Mais enfin cette exactitude avec laquelle un peuple grossier se gardoit de tout ce qui étoit censé impur par la loy, & s'abstenoit même souvent pour une plus grande sureté de ce qui étoit permis, confond d'une maniere très-sensible la negligence que font paroître tant de Chrétiens à s'éloigner d'une infinité de choses ou contraires ou dangereuses à leur salut ; & qui bien loin de se priver volontairement des choses licites de peur de tomber dans les illicites, s'abandonnent avec une facilité étonnante à toutes celles qui leur sont les plus pernicieuses. Telle est la disposition de ceux dont le Fils de Dieu a dit cependant ; *Que si leur justice n'est plus abondante, que celle des Pharisiens & des Docteurs de la* *1. Cor. c. 8.* *Matth. c. 5. 20.*

Digitized by Google

loy, ils n'entreront point dans le royaume des cieux.

v.4. Je jure par vôtre salut, mon Seigneur, qu'avant que vôtre servante ait consumé tout ce qu'elle a apporté, Dieu fera par ma main ce que j'ay pensé.

Tous ces sermens que fait Judith nous donnent encore plus de sujet de ne pas croire facilement qu'elle ait usé de mensonge; puisque le mensonge étant confirmé par le serment blesse beaucoup davantage la verité. Et sur tout comme elle avoit attesté Dieu même, en témoignant que c'étoit luy qui l'envoyoit, & qui luy avoit revelé toutes ces choses, il semble qu'il est necessaire d'expliquer favorablement tout ce qu'elle dit; puis qu'elle rendroit Dieu même l'autheur de tant de mensonges. Pour ce qui regarde ce qu'elle ajoûte avant qu'elle quitte Holoferne; *Que Dieu feroit par sa main ce qu'elle avoit resolu*, il est aisé de l'entendre du dessein qu'elle avoit pris de couper la téte à ce General, quoy qu'il l'entendît d'une autre maniere, & qu'il crût qu'elle parloit de livrer entre ses mains le peuple de Dieu. Elle fait paroître dans ces paroles une humilité & une foy admirable. Car elle n'assure avec une entiere certitude, que ce qu'elle a resolu arrivera, que parce qu'elle voit très-clairement que ce sera Dieu même qui l'accomplira par elle: ainsi son humilité & sa foy se soutiennent mutuellement & sont fondées l'une sur l'autre.

v.5. Elle demanda en y entrant qu'on luy permît de sortir dehors la nuit & avant le jour, pour aller faire sa priere, & invoquer le Seigneur.

Judith auroit pû prier dans le camp celuy qui étoit au fond de son cœur; & Dieu l'auroit exaucée dans le secret de sa tente, où elle l'auroit priè. Mais outre qu'elle devoit avoir une plus grande liberté de le faire hors du camp, & qu'elle aimoit mieux s'éloigner de tous ces profanes, pour s'appli-

Digitized by Google

pliquer à une action si sainte; il luy étoit necessaire de prendre d'abord toutes ces précautions, afin que luy étant libre de sortir, elle pût facilement, après avoir accompli son œuvre, se retirer à Béthulie, sans qu'on l'arrêtât. Ainsi l'orgueil d'Holoferne l'aveugloit de telle sorte, qu'il prenoit pour une chose avantageuse à ses grands desseins, ce qui devoit contribuer le plus à les ruïner; & que lors qu'il se persuadoit que Judith iroit prier pour luy procurer la victoire, elle s'ouvroit un chemin pour triompher plus sûrement de ce cruel ennemi.

v. 7. 9. Elle sortoit donc durant les nuits dans la vallée de Bethulie, & elle se lavoit dans une fontaine . . . . Puis rentrant dans sa tente, elle y demeuroit pure, jusqu'à ce qu'elle prît sa nourriture vers le soir.

On est étonné de voir icy une femme d'une si grande beauté sortir les nuits avec sa servante, & passer à travers un camp de barbares, sans que personne luy fît insulte. Mais il faut se representer que la crainte d'Holoferne, qui la regardoit déja comme étant à luy, empêchoit que qui que ce fût osât luy toucher. Et d'ailleurs l'Ange du Seigneur qui la conduisoit, la mettoit parfaitement à couvert. Elle alloit donc se laver dans une fontaine, c'est-à-dire sans doute celle dont Holoferne avoit fait couper d'abord l'aqueduc, qui conduisoit l'eau à Béthulie. Car c'étoit une coutume parmi les Juifs, de se laver fort souvent de cette sorte; Et l'on voit dans l'Evangile, que toutes les fois qu'ils revenoient du marché ou de quelque place publique, ils usoient avec grand soin de cette ceremonie, afin de se purifier des souillures que le commerce des étrangers, ou le toucher de quelque chose qui étoit selon la loy censée impure, leur avoit fait contracter. *Marc. c. 7. v. 3. 4.*

Ainsi Judith étant tout le jour au milieu de ces

profanes, prenoit le tems de la nuit pour aller laver ces impuretez légales. Et en pratiquant cette coutume qui luy donnoit lieu de sortir du camp librement, elle prioit Dieu en même tems avec beaucoup de ferveur pour l'heureux succès de son entreprise. C'est-à-dire, qu'elle travailloit & par la priére, & par la veille, & par le jeûne, à se rendre digne de procurer le salut de tout son peuple. Car étant pleine de foy, & une vraye Israëlite selon l'esprit, elle avoit encore plus de soin de purifier son cœur devant Dieu de tout ce qui pouvoit luy déplaire, que de laver exterieurement ses mains & ses pieds selon la cérémonie des Juifs. Aussi il est dit; *qu'en revenant dans sa tente, elle y demeuroit* vraîment *pure*, non pas seulement de corps, mais d'esprit; & qu'elle passoit tout le jour en jeûne *attendant au soir à prendre sa nourriture*. Telle devoit être celle que Dieu destinoit à sauver son peuple. Et il ne falloit pas sans doute une discipline moins exacte pour conserver toûjours chaste au milieu d'un camp de barbares, une femme d'une si grande beauté, & pour preparer à une œuvre si relevée un instrument aussi foible qu'elle étoit; ensorte qu'elle fût assez genereuse pour l'exécuter, & assez humble pour en rendre la gloire au Seigneur.

v. 13. 14. *Judith luy répondit; Qui suis-je moy pour m'opposer à la volonté de mon Seigneur? Je feray tout ce qu'il trouvera bon; & qui luy paroitra le meilleur. Car ce qui luy sera agréable, sera aussi le plus grand bien qui puisse jamais m'arriver dans tous les jours de ma vie.*

Judith cette femme si vertueuse & si chaste, ne connoissant point d'autre *Seigneur*, que celuy auquel elle s'efforçoit de plaire comme à l'Epoux divin de son ame, par sa penitence, par ses jeûnes, par ses priéres, & sur tout par son humble

ble foy, avoit tres-grande raison de dire à l'Eunuque qui luy étoit envoyé par Holoferne; Qu'elle n'avoit garde de *s'opposer à la volonté de son Seigneur*; & que *ce qui seroit le plus agréable devant ses yeux, ne pouvoit luy être que très-avantageux à elle-même.* Car c'est en effet ce que saint Paul nous a fait entendre, lors qu'il nous a exhortez en écrivant aux Romains, de travailler à nous rendre dignes de *reconnoître quelle est la volonté de Dieu, ce qui est bon, ce qui est agréable à ses yeux, ce qui est parfait.* C'est-là effectivement, comme dit Judith, *le plus grand bien qui puisse nous arriver dans tout le cours de nôtre vie*; de nous rendre de plus en plus conformes à cette divine volonté, dont l'accomplissement fait nôtre félicité durant cette vie, & nôtre parfaite beatitude dans l'autre. Mais cet eunuque d'Holoferne à qui Judith parla de la sorte, regardoit son maître comme étant celuy qu'elle nommoit *son Seigneur.* Et ainsi Dieu permettant qu'il s'aveuglât, & qu'il jugeât de Judith par la passion d'Holoferne, il contribua sans y penser à faire tomber ce General dans le piege où il devoit bientôt périr. Rom. c. 12. v. 2.

v. 18. *Judith luy répliqua: Je boiray, Monseigneur, parce que mon ame reçoit aujourd'huy la plus grande gloire qu'elle ait reçuë dans toute sa vie.*

Cette *gloire* dont parloit Judith étoit celle de la victoire qu'elle devoit remporter bien tôt sur celuy-là même qui prétendoit triompher de sa chasteté. Car cette femme si sainte étoit sans doute bien éloignée de regarder comme un honneur & comme une gloire, de plaire aux yeux de celuy qui *se promettoit*, comme elle le dit, *de violer le sanctuaire du Seigneur, de deshonorer le tabernacle de son grand nom, & de renverser la majesté de son autel.* Elle n'avoit garde d'honorer & de respecter cet impie, pour lequel elle avoit cap. 9. v. 11. v. 14.

Digitized by Google

même demandé à Dieu qu'*il luy donnât un* parfait
v. 15. *mépris*. Et enviſageant comme *un monument glorieux de la puiſſance de Dieu*, que *cet homme* également impie & *ſuperbe périt par la main d'une ſimple femme*, elle avoit raiſon de regarder *ce jour-là* même, où elle devoit luy couper la tête, comme *le plus glorieux de toute ſa vie*.

Que c'eſt une choſe édifiante & admirable, de conſiderer cette femme au milieu d'un grand feſtin, lors qu'étant l'objet de la paſſion brutale d'un ſi grand ſeigneur, elle tenoit elle-même les yeux de ſa foy uniquement attachez à Dieu, & s'affermiſſoit de plus en plus par la grace de l'Eſprit divin qui la ſoutenoit, dans le deſſein qu'il luy avoit inſpiré de ſauver tout ſon païs par la mort de celuy-là même qui prétendoit luy faire honneur de penſer à elle! Combien devoit-elle alors être enyvrée, pour le dire ainſi, non par le vin de la coupe des Babyloniens, mais par celuy de ſa grande & ardente charité pour le peuple du Seigneur? La connoiſſance qu'on a depuis ſi long-tems de ce celebre évenement, empêche que l'on n'en approfondiſſe toutes les merveilles autant qu'on devroit; & les choſes les plus étonnantes ne nous frappent preſque plus à force de les entendre. Mais on oſe dire, qu'à enviſager de près tant de circonſtances extraordinaires qui accompagnent cette hiſtoire ſainte, on y trouvera bien des ſujets d'adorer avec une profonde meditation la grandeur de Dieu dans une perſonne ſi foible par elle-même, & devenuë par ſa grace un chef-d'œuvre de ſa puiſſance.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Judith coupe la tête à Holoferne, & se retire à Bethulie.

1. *UT autem serò factum est, festinaverunt servi illius ad hospitia sua, & concluſit Vagao ostia cubiculi, & abiit.*

2. *Erant autem omnes fatigati à vino:*

3. *eratque Judith sola in cubiculo.*

4. *Porrò Holofernes jacebat in lecto, nimia ebrietate sopitus.*

5. *Dixitque Judith puellæ suæ, ut staret foris ante cubiculum, & observaret.*

6. *Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, & labiorum motu in silentio,*

7. *dicens: Confirma me Domine Deus Israël, & respice in hac hora ad opera manuum mearum, ut, sicut promisisti, Jerusa-*

1. LE ſoir étant venu, ſes ſerviteurs ſe hâterent de ſe retirer chacun chez ſoy, & Vagao ferma les portes de la chambre & s'en alla.

2. Tous étoient aſſoupis du vin qu'ils avoient bu.

3. Et Judith étoit ſeule dans la chambre.

4. Holoferne étoit couché dans ſon lit tout accablé de ſommeil par ſa grande yvreſſe.

5. Et Judith commanda à ſa ſervante de ſe tenir dehors, devant la porte de la chambre, & de prendre garde *à ce qui ſe paſſeroit.*

6. Or Judith ſe tint debout devant le lit priant avec larmes, & remuant les levres en ſilence,

7. & elle dit: Seigneur Dieu d'Iſraël fortifiez-moy, & rendez-vous favorable en ce moment à ce que ma main va faire, afin que vous releviez ſelon

vôtre

Digitized by Google

vôtre promesse vôtre ville de Jerusalem, & que j'acheve ce que j'ay cru qui se pourroit faire par vôtre assistance.

lem civitatem tuam erigas: & hoc, quod credens per te posse fieri cogitavi, perficiam.

8. Ayant parlé de la sorte, elle s'approcha de la colomne qui étoit au chevet de son lit, & délia son sabre "qui y étoit attaché.

8. *Et cùm hæc dixisset, accessit ad columnam quæ erat ad caput lectuli ejus, & pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exolvit.*

9. Puis l'ayant tiré du fourreau, elle prit Holoferne par les cheveux de sa tête, & elle dit: Seigneur *mon* Dieu fortifiez-moy à cette heure.

9. *Cumque evaginasset illum, apprehendit comam capitis ejus, & ait: Confirma me Domine Deus in hac hora.*

10. Elle luy frappa ensuite sur le cou par deux fois, luy coupa la tête, & ayant tiré un rideau du lit hors des colomnes, elle jetta par terre son corps mort.

10. *Et percussit bis in cervicem ejus, & abscidit caput ejus, & abstulit conopæum ejus à columnis, & evolvit corpus ejus truncum.*

11. Elle sortit peu après, & donna à sa servante la tête d'Holoferne, luy commandant de la mettre dans son sac.

11. *Et post pusillum exivit, & tradidit caput Holofernis ancillæ suæ, & jussit ut mitteret illud in peram suam.*

12. Puis elles sortirent *toutes* deux selon leur coûtume, comme pour aller prier; & étant passées au delà du camp, elles tour-

12. *Et exierunt duæ, secundùm consuetudinem suam, quasi ad orationem, & transierunt castra, & gyrantes*

¥. 8. *Lettr.* Pugionem. *Grec.* Acinacem, *id est*, gladium Persicum. *Menoch.*

Digitized by Google

tes vallem, venerunt ad portam civitatis.

nérent le long de la vallée, & arrivérent à la porte de la ville.

13. *Et dixit Judith à longè custodibus murorum: Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus, qui fecit virtutem in Israël.*

13. Alors Judith dit de loin à ceux qui faisoient garde sur les murailles: Ouvrez les portes, parce que Dieu est avec nous, & qu'il a signalé sa puissance dans Israël.

14. *Et factum est, cùm audissent viri vocem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.*

14. Les gardes ayant entendu sa voix, appellérent les anciens de la ville.

15. *Et concurrerunt ad eam omnes à minimo usque ad maximum; quoniam sperabant eam jam non esse venturam.*

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand, parce qu'ils ne s'attendoient plus qu'elle dût venir.

16. *Et accendentes luminaria congyraverunt circa eam universi: illa autem ascendens in eminentiorem locum, jussit fieri silentium. Cumque omnes tacuissent,*

16. Ils allumérent des flambeaux, & ils s'assemblérent tous autour d'elle, & elle montant sur un lieu plus élevé commanda qu'on fît silence, & tous s'étant tûs, elle leur dit:

17. *dixit Judith: Laudate Dominum Deum nostrum, qui non deseruit sperantes in se:*

17. Louez le Seigneur nôtre Dieu qui n'a point abandonné ceux qui espéroient en luy;

18. *& in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israël: & interfecit in manu*

18. Qui a accompli par sa " servante la misericorde qu'il avoit promise à la maison d'Israël, & qui a tué cette nuit par ma main l'en-

" 18. *Lettr.* qui a accompli par moy sa servante.

Digitized by Google

l'ennemi de son peuple.

19. Puis tirant de son sac la tête d'Holoferne, elle la leur montra, & leur dit : Voicy la tête d'Holoferne General de l'armée des Assyriens, & voicy un rideau du pavillon dans lequel il étoit couché étant yvre ; & où le Seigneur nôtre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Le Dieu vivant m'est témoin que son Ange m'a gardée & sortant d'icy, & demeurant là, & revenant avec vous ; & que le Seigneur n'a point permis que sa servante fût souillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous sans aucune tache de peché, étant comblée de joye de le voir demeurer vainqueur, moy sauvée, & vous délivrez.

21. Rendez-luy tous vos actions de graces, parce qu'il est bon, parce que sa misericorde s'étend dans tous les siecles.

22. Alors tous adorant le Seigneur luy dirent : Le Seigneur vous a benie, il vous a soutenuë de sa for-

manu mea hostem populi sui hac nocte.

19. *Et proferens de pera caput Holofernis, ostendit illis, dicens : Ecce caput Holofernis principis militiæ Assyriorum, & ecce cenopœum illius, in quo recumbebat in ebrietate sua, ubi per manum feminæ percussit illum Dominus Deus noster.*

20. *Vivit autem ipse Dominus, quoniam custodivit me Angelus ejus, & hinc euntem, & ibi commorantem, & inde huc revertentem, & non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari, sed sine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria sua, in salutione mea, & in liberatione vestra.*

21. *Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.*

22. *Universi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Benedixit te Dominus in vir-*

Digitized by Google

virtute sua, quia per te ad nihilum redegit inimicos nostros.

23. *Porrò Ozias princeps populi Israël, dixit ad eam: Benedicta es tu filia à Domino Deo excelso, præ omnibus mulieribus super terram.*

24. *Benedictus Dominus, qui creavit cœlum & terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum nostrorum:*

25 *Quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter angustias & tribulationem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri.*

26. *Et dixit omnis populus: Fiat, fiat.*

27. *Porrò Achior vocatus venit, & di-*

ce, & il a renversé[a] par vous tous nos ennemis.

23. Ozias Prince du peuple d'Israël dit alors à Judith: Vous êtes celle[a] que le Seigneur le Dieu très-haut a benie plus que toutes les femmes qui sont sur la terre.

24. Beni soit le Seigneur qui a créé le Ciel & la terre, qui a conduit vôtre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.

25. Car il a rendu aujourd'huy vôtre nom si celebre, que vôtre louange ne sortira jamais de la bouche de ceux qui se souviendront éternellement de la puissance du Seigneur; parce que vous n'avez point épargné vôtre vie, en voyant l'extrême affliction où vôtre peuple se trouvoit réduit; mais vous vous êtes presentée devant Dieu pour empêcher sa ruine.

26. Et tout le peuple répondit: Qu'il soit fait ainsi, qu'il soit fait ainsi[b].

27. On fit venir ensuite Achior, & Judith luy dit ces

[a] ℣. 22. *Lettr.* réduit à rien.
[b] ℣. 23. *Lettr.* vous êtes la fille.
℣. 26. *Lettr.* Amen, amen.

Digitized by Google

ces paroles : Le Dieu d'Israël à qui vous avez rendu témoignage en déclarant qu'il a le pouvoir de se vanger de ses ennemis, a coupé luy-même cette nuit par ma main la tête du chef de tous les infideles.

xit ei Judith : Deus Israël, cui tu testimonium dedisti quòd ulciscatur se de inimicis suis, ipse caput omnium incredulorum incîdit hac nocte in manu mea.

28. Et pour vous faire voir que cela est vray, voici la tête d'Holoferne qui dans l'insolence de son orgueil mépriſoit le Dieu d'Israël, & qui menaçoit de vous faire mourir, en disant : Lors que j'auray vaincu le peuple d'Israël, je vous feray passer l'épée au travers du corps.

28. *Et ut probes quia ita est, ecce caput Holofernis, qui in contemptu superbiæ suæ Deum Israël contempsit, & tibi interitum minabatur, dicens : Cùm captus fuerit populus Israël, gladio perforari præcipiam latera tua.*

29. Achior voyant la tête d'Holoferne, fut saisi d'une si grande frayeur qu'il tomba le visage contre terre & s'évanouit.

29. *Videns autem Achior caput Holofernis, angustiatus præ pavore, cecidit in faciem suam super terram, & æstuavit anima ejus.*

30. Etant ensuite revenu à luy, il se jetta aux pieds de Judith, & l'adora en luy disant :

30. *Posteà verò quàm resumpto spiritu recreatus est, procidit ad pedes ejus, & adoravit eum, & dixit :*

¶ 1. Vous êtes benie de vôtre Dieu dans toute la maison " de Jacob, parce que le Dieu d'Israël sera

31. *Benedicta tu à Deo tuo in omni tabernaculo Jacob, quoniam in omni gente quæ audie-*

¶. 31. *Lettr.* tabernaculo.

Digitized by Google

dierit nomen tuum, magnificabitur super te Deus Israël. pour jamais glorifié en vous, parmi tous les peuples qui entendront nommer vôtre nom.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v, 1. 2. *Le soir étant venu, ses serviteurs se hâtérent de se retirer chacun chez soy; & Vagao ferma les portes de la chambre, & s'en alla. Et tous étoient assoupis à cause du vin qu'ils avoient bû.*

La conduite du Seigneur est vraîment digne d'admiration; lors qu'il fait servir d'une maniere étonnante à l'exécution de sa volonté les excès mêmes des hommes. Judith n'auroit pû couper *la tête* à Holoferne, si elle n'avoit été seule avec luy. Et quand elle auroit été seule avec ce prince, elle n'auroit pû jamais entreprendre un coup si hardi, à moins que l'excès du vin ne l'eût *assoupi* avec tous ses Officiers, & mis hors d'état ni de se défier de rien, ni d'empêcher ce qu'elle avoit resolu de faire. L'on voyoit donc d'un côté l'amour brutal de ce Chef des Assyriens, & l'excès du vin le transporter hors de luy; & de l'autre l'amour tout pur, mais très-ardent de Judith pour son Dieu & pour son Seigneur, & un grand zele pour le salut d'Israël la ravir très-saintement comme hors d'elle. Ainsi lorsque l'eunuque Vagao & les autres officiers jugerent qu'il étoit tems de laisser Judith seule avec Holoferne, étant eux-mêmes accablez de vin, *ils se hâterent de se retirer chacun chez soy:* & cet Eunuque, qui étoit sans doute chargé de la garde de la chambre du General, s'en alla aussi pour se reposer comme tous les autres, après en avoir fermé les portes.

Il

Digitized by Google

Il faut remarquer, que Judith ordonna à sa servante de demeurer dehors à la porte, & de l'y attendre; afin qu'elle allât, selon sa coutume, prier hors du camp durant la nuit. Et le Grec porte expressément qu'elle avoit aussi declaré la même chose à l'eunuque Vagao. C'est pourquoi lors qu'il est dit, qu'il ferma les portes de la chambre, on doit entendre qu'il étoit néanmoins libre à Judith d'en sortir quand elle voudroit. Et d'ailleurs tous les officiers d'Holoferne étant assoupis de vin, elle avoit encore une plus grande facilité de faire tout ce qu'elle vouloit. Mais en commandant à sa servante de demeurer hors la chambre, elle avoit dessein principalement, comme le dit l'Ecriture, *qu'elle observât* & veillât exactement à la porte, afin que personne ne s'en approchât & ne s'apperçût de son dessein.

v. 6. 7. Judith se tint donc debout devant le lit priant avec larmes; & elle remuoit ses lévres, en disans tout bas: Fortifiez-moy, Seigneur, Dieu d'Israël, & regardez favorablement en cette heure à ce que ma main va faire; afin que selon vôtre promesse, vous releviez vôtre ville de Jerusalem, & que j'accompliſſe ce que j'ay cru qui se pourroit faire par vôtre assistance.

Ces larmes que Judith répandoit devant le lit d'Holoferne, & qui pourroient être regardées comme des marques de foibleſſe, étoient néanmoins en elle le principe d'une grande force. Ce qu'elle ſçavoit ne pouvoir faire par elle-même, elle l'obtint de son Dieu en luy demandant humblement sa grace. Elle imploroit avec larmes un de ces *regards favorables* qui rendent les foibles tout-puiſſans, selon que la sainte Vierge, dont elle a été une excellente figure, l'a déclaré lors qu'elle diſoit d'elle-même; *Que Dieu avoit regardé la baſſeſſe de sa servante, & que le Tout-puiſſant avoit fait en elle de grandes choſes. Ses levres ſe remuoient*

Luc. c. 1. v. 48. 49.

Digitized by Google

muoient en silence, dit l'Ecriture; mais son cœur poussoit un cri qui monta jusqu'aux oreilles du Seigneur. Car Dieu qui est tout Esprit, n'écoute point proprement le son de la langue; & il n'y a que la voix du cœur qui soit capable de luy faire violence.

On demande quelle étoit cette *promesse* dont Judith parle en ce lieu, que Dieu avoit faite *de relever Jerusalem*, & qu'elle repete encore dans le dix-huitiéme verset lors qu'elle dit; Que *Dieu avoit accompli par sa servante la misericorde qu'il avoit promise à la maison d'Israël.* Un Theologien a cru qu'on ne devoit point entendre par là d'autre promesse, que la generale, par laquelle Dieu avoit souvent assuré son peuple, en luy parlant, soit par la bouche de Moïse, ou par celle de tant de prophetes, de le délivrer de ses ennemis, pourvû qu'ils perseverassent dans son divin culte. Et parce que cette sainte femme étoit persuadée, qu'il manquoit beaucoup de choses du côté du peuple à l'accomplissement de cette condition, elle appelle cette faveur de leur Dieu, tantôt *une misericorde*, & tantôt *une promesse*; selon qu'elle la regardoit, ou par rapport à la negligence de ce peuple qui sembloit s'en rendre indigne, ou par rapport à la parole de Dieu, qui avoit daigné s'y engager. *Effius in hunc loc.*

Elle ajoûte: *Ce que j'ay cru qui se pourroit faire par vôtre assistance*; pour declarer devant Dieu & luy protester que ce n'étoit point sur elle-même qu'elle s'appuyoit en cette rencontre, ni sur son adresse, ni sur sa force, mais sur son bras tout-puissant, de qui seule elle attendoit le secours dont elle sentoit un si grand besoin. C'est donc comme si elle eût dit à Dieu: Je sçay, Seigneur, que je ne suis que foiblesse par moy-même & incapable d'exécuter ce que j'entreprens. C'est pourquoi je me dépouille dès ce moment en vôtre presence

Digitized by Google

sence de toute la gloire d'une action que je reconnois être beaucoup au-dessus de moy. Mais *je crois* en même tems & j'ay une foy très-ferme que ce que je ne puis faire par moy-même, vous le pouvez faire par moy, & signaler vôtre puissance d'autant plus, que l'instrument dont vous vous serez servi étoit plus foible.

℣. 10. *Elle luy frappa ensuite sur le cou par deux fois, luy coupa la tête; & ayant tiré un rideau du lit hors des colomnes, elle jetta par terre son corps mort.*

Le grand assoupissement où l'excès du vin avoit plongé Holoferne le rendoit comme insensible, & donna le tems à Judith, qui n'avoit pû d'un seul coup luy trancher la tête, de le frapper une seconde fois, & d'achever ce qu'elle avoit commencé. Le texte porte, qu'elle détacha ensuite son
c. 14. 14. pavillon. Mais comme il dit positivement dans la suite, que son corps fut trouvé mort sous ce même pavillon, il faut entendre que Judith se contenta d'en détacher un rideau sans doute pour envelopper la tête qui étoit toute sanglante.

On ne voit pas bien quel fut son dessein en jettant le corps par terre, si ce n'est peut-être afin qu'un spectacle si affreux frappât davantage ceux qui le verroient, & que la frayeur & l'étourdissement d'esprit passant promtement des uns aux autres, toute l'armée ennemie tombât tout-d'un-coup dans la consternation, comme il arriva effectivement quelque tems après. „ C'est ainsi,
Fulg. Epist. 2. c. 14. „ s'écrie saint Fulgence, que cette femme très-„ chaste étant allé attaquer l'impudique Holofer-„ ne, & combattre son orgueil par son humilité; „ le grand nombre de ses troupes, par ses prie-„ res; & l'excès du vin qu'il avoit bû, par ses jeû-„ nes; eut la force d'exécuter ce qui paroissoit „ impossible à tout le peuple d'Israël. C'est ainsi „ qu'une seule veuve revetuë des armes toutes „ spirituelles de sa chasteté eut la gloire de couper

„ la

„ la tête au General de cette armée si redoutable ;
„ & qu'elle fit recouvrer la liberté au peuple de
„ Dieu, lors qu'il ne l'esperoit plus. Dieu l'a
„ proposée, dit saint Jerôme, non pas seulement
„ aux femmes, mais aux hommes mêmes, com-
„ me un modelle qu'ils doivent tous imiter, lors
„ qu'en recompense de sa chasteté, il la remplit
„ d'une force si divine, qu'elle vainquit celuy-là
„ même qui avoit été invincible à tous les hom-
„ mes. Enfin saint Paulin admire les saints artifi-
„ ces de sa chasteté, lors qu'elle trompa si heureu-
„ sement celuy qui étoit la terreur des peuples ; &
„ que sans s'être souillée avec cet homme profa-
„ ne, elle mit en fuite toute cette grande armée
„ de barbares en triomphant elle seule du Gene-
„ ral à qui elle ôta la tête.

Hieron. Ep. 111. præf. in Judith. tom. 1. p. 1035.

Terrentemque manu latè populos Holofernem
Arte pudicitiæ deceptum callida Judith
Risit, in impuro quæ non polluta cubili,
Barbara, truncatâ victrix duce, castra fugavit.

Paulin. carm. 23. tom 2. pag. 590.

℣. 21. *Le Dieu vivant m'est témoin, que son Ange m'a gardée, & sortant d'icy, & demeurant là, & revenant avec vous ; Et que le Seigneur n'a point permis que sa servante fût souillée ; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous sans aucune tache de peché*, &c.

Comme il paroissoit humainement impossible qu'une femme d'une si grande beauté eût demeuré au milieu des Assyriens, & conservé sa chasteté, elle a raison de prendre Dieu à témoin, que ni en allant, ni en revenant, ni dans tout le tems qu'elle demeura au milieu du camp des ennemis, elle n'avoit point souffert d'insulte de la part de ces barbares. Car c'est principalement, comme on l'a dit, du peché de l'impureté, dont il semble qu'elle entend parler icy. Mais parce que tout le peu-

Digitized by Google

peuple eût pû raisonnablement douter encore de ce miracle, elle ajoûte ; Que c'est l'Ange du Seigneur qui l'a gardée ; c'est-à-dire, soit son Ange propre commis particulierement à sa garde ; soit l'Ange destiné anciennement à la garde & à la conduite du peuple de Dieu, sçavoir saint Michel ; soit l'Ange que l'on invoque principalement pour les voyages, sçavoir Raphaël, qui servit de guide à Tobie dans tout le voyage dont il est parlé dans son histoire. Et il est très-vray-semblable, que Dieu se servant du ministere de cet Ange, tel qu'il put être, avoit fait sentir à Judith sa presence & son assistance d'une maniere très-particuliere, pour l'affermir contre des perils qui auroient pû ébranler les cœurs les plus assurez. Aussi elle ne regarde la victoire qu'elle venoit de remporter sur Holoferne, que comme celle de Dieu même. *Je suis*, dit-elle, *comblée de joye de voir sa victoire ; le bonheur que j'ay de m'être sauvée ; & le vôtre, d'être delivrez* de vos ennemis. S'étant dépouillée dès auparavant de toute la gloire de cette grande action, elle ne s'en appropria rien après l'avoir faite ; & elle fut très-fidelle jusqu'à la fin, pour en rendre tout l'honneur à Dieu.

Tirin. in hunc. loc.

Nous sçavons aussi nous autres qu'il n'y a que Dieu qui puisse nous rendre assez forts pour surmonter tant au-dedans qu'au-dehors de nous les suggestions mortelles de nôtre ennemi figuré par Holoferne ; ce qui est proprement luy couper la tête. Mais il n'arrive que trop souvent, que nous n'usons pas comme Judith de nôtre science, pour faire remonter jusques à Dieu avec la même fidelité toute la gloire de cette victoire. Nous nous *réjouissons* ; mais quelquefois en nous-mêmes, & non pas en luy. Et cependant l'ennemi que nous avons surmonté, & à qui nous avons, pour parler ainsi, coupé la tête, n'est pas mort comme Holoferne ; & cette *victoire* que nous avons remportée

Digitized by Google

tée ſert ſouvent par nôtre faute à luy donner dans la ſuite l'avantage ſur nous-mêmes ; puis qu'autant que nous manquons à rendre à celuy qui eſt vraiment le vainqueur la reconnoiſſance qui luy eſt dûë, autant nous donnons de nouvelles forces à nôtre ennemi contre nous.

C'eſt ce qui porte Judith à exhorter tout le peuple de regarder Dieu uniquement en cette rencontre, lors qu'elle luy crie : *Rendez-luy tous vos actions de graces, parce qu'il eſt bon, parce que ſa miſéricorde s'étend dans tous les ſiécles.* La *bonté* de Dieu éclatoit envers ſon peuple d'autant plus, que ce même peuple s'en rendoit moins digne. Et *il étendoit ſa miſéricorde* dans tous les ſiécles, en ce qu'il luy en donnoit tous les jours de nouvelles preuves. Ce n'eſt pas ainſi que les hommes uſent de clémence envers d'autres hommes. Les Princes s'ennuyent de pardonner, & l'ingratitude de leurs ſujets arrête fort promtement toutes leurs faveurs. *La miſéricorde de Dieu eſt éternelle ;* puis qu'à l'égard de ſes ſerviteurs, elle les met à couvert de ſa juſtice qui ne veut pas les juger dans ſa rigueur ; & qu'à l'égard des méchans, elle les attend juſqu'à la fin à la penitence ; & que ſes plus rigoureux châtimens ſont toûjours accompagnez de miſéricorde.

℣. 24. *Beni ſoit le Seigneur, qui a créé le ciel & la terre, qui a conduit vôtre main pour trancher la tête au chef de nos ennemis.*

Pourquoy Ozias dit-il icy, que celuy qui *a conduit la main de Judith pour luy faire trancher la tête au General Holoferne*, eſt le même Dieu *qui a créé le ciel & la terre ?* C'eſt que ce grand homme reconnoît veritablement, qu'il n'y avoit que la toute-puiſſance de celuy qui avoit créé le ciel & la terre, qui avoit produit ce miracle ineſperé de la délivrance d'Iſraël par la main d'une ſeule femme. Auſſi l'on peut remarquer qu'il ne louë Judith, que par rapport à *la vertu* toute-puiſſan-

Digitized by Google

te *du Seigneur : Vôtre louange*, luy dit-il, *ne sortira jamais de la bouche de ceux qui se souviendront éternellement de la puissance du Seigneur* ; c'est-à-dire, que l'on n'oubliera jamais ce qu'a fait Judith, tant qu'on songera à la toute-puissance de Dieu ; ou, pour mieux dire, qu'on ne pensera jamais à ce qu'a fait cette femme, qu'on ne se souvienne en même tems de celuy qui sçait se servir des instrumens les plus foibles pour faire éclater sa souveraine puissance.

v. 25. Parce que vous n'avez point épargné vôtre vie, en voyant l'extrême affliction où vôtre peuple se trouvoit reduit ; mais vous vous êtes presentée devant Dieu pour empêcher sa ruine.

C'Etoit en cela que Judith s'étoit rendu digne de toutes louanges, qu'elle avoit genereusement exposé sa vie pour le salut de son peuple. Mais c'étoit aussi en cela même qu'avoit éclaté la toute-puissance de Dieu ; puis qu'une femme n'auroit osé prodiguer ainsi sa vie sans être assistée divinement. La maniére dont ce chef du peuple luy parle, nous donne une idée très-grande de celle dont Israël fut sauvé en cette rencontre. Car il semble que Dieu étant en colere contre son peuple, étoit sur le point de l'abandonner à la fureur des Assyriens ; mais qu'alors Judith poussée par un mouvement de l'Esprit divin, & semblable en quelque façon à Moïse, s'étoit *presentée* devant son trône & mise comme entre luy & le peuple d'Israël, pour desarmer sa fureur, & *empêcher la ruine* de sa nation. Ce furent ses jeûnes, ses veilles, & ses autres austéritez, sa priére continuelle, sa retraite, sa confiance pleine de foy, & sur tout sa profonde humilité, qui la rendirent très-digne de s'opposer ainsi elle seule à la colere de Dieu ; puis qu'autant que Dieu resiste aux superbes, autant est-il favorable aux humbles. C'est ainsi que la sainte Vierge *s'étant presen-*

Digitized by Google

ſentée devant Dieu comme *ſa ſervante*, merita de *s'oppoſer à la ruine*, non pas ſeulement d'un peuple particulier, mais de tous les peuples de la terre, lors qu'elle conçut dans ſon chaſte ſein celuy qui devoit veritablement couper la tête au démon, & renverſer ſon empire.

v. 27. 28. *On fit venir enſuite Achior, & Judith luy dit ces paroles : Le Dieu d'Iſraël à qui vous avez rendu témoignage en déclarant, qu'il ſçait ſe vanger de ſes ennemis, a cette nuit coupé luy-même par ma main la tête du Chef de tous les infidéles.*

On eſt ſurpris, de ce qu'après qu'il a été dit; Que *tous accoururent à Judith depuis le plus petit* v. 15. *juſques au plus grand*, nous voyons ici qu'Achior n'étoit point venu la trouver avec les autres; mais qu'il n'y vint que lors qu'il fut appellé : *Porrò Achior vocatus venit*. Cependant il paroiſſoit auſſi intereſſé qu'eux tous à apprendre cette nouvelle; & on a peine à comprendre comment lorſque tous les autres ſe hâtoient d'aller où étoit Judith, il demeura en repos, & attendit qu'il fût mandé. Un Auteur a cru qu'on ne luy avoit pas donné une entiere liberté, & qu'on l'obſervoit peut-être en attendant le ſuccès du voyage de Judith. Mais ſoit que c'en ait été-là la cauſe, ou plûtôt que la choſe ſoit arrivée ſimplement à cauſe qu'il étoit nuit, & qu'il pouvoit repoſer alors; il étoit bien juſte que l'on déclarât ce grand coup de la puiſſance de Dieu à celuy qui s'étoit mis en danger de perdre la vie, en rendant un illuſtre témoignage à ce pouvoir ſouverain du Dieu d'Iſraël. Et il étoit même neceſſaire de tirer d'inquiétude & de crainte cet homme que le ſuperbe Holoferne avoit menacé de percer de ſon épée, lors qu'il auroit pris Béthulie, à cauſe qu'il luy avoit relevé la toute-puiſſance du Seigneur des Juifs. *C'eſt ce Dieu luy-même*, dit-elle alors à

Digitized by Google

Achior, *qui a cette nuit coupé par ma main la tête au Chef de tous les infidéles*; c'eſt-à-dire, de tous ceux qui ont refuſé d'ajoûter foy au témoignage que vous leur avez rendu touchant ſa puiſſance. Ma main n'a été que l'inſtrument dont il s'eſt ſervi : mais c'eſt luy qui a coupé la tête de cet impie. N'ayez donc plus aucune crainte de celuy qui vous menaçoit : mais adorez maintenant la vertu toute-puiſſante du Dieu qui a fait ce grand prodige par ma main.

℣. 30. *Achior voyant la tête d'Holoferne fut ſaiſi d'une ſi grande frayeur, qu'il tomba à terre ſur le viſage & s'évanouit*, &c.

Les mouvemens extraordinaires que produiſit dans ſon cœur & dans ſon eſprit la vuë de la tête toute ſanglante de celuy qui luy avoit fait de ſi terribles menaces; la ſurpriſe d'un évenement ſi ineſperé; & la joye de ſe voir ainſi délivré en un inſtant de la mort cruelle qu'il devoit attendre, ſi Béthulie avoit été priſe, luy cauſerent un renverſement general dans tout ſon corps, & le firent évanouir. Telle devroit être la ſurpriſe & l'admiration continuelle des ames, qui ayant été deſtinées à la mort, & à une mort éternelle, enviſagent cet excès d'amour & ce coup de la Toute-puiſſance d'un Dieu, par lequel il a enlevé à nôtre ennemi toute l'eſperance qu'il avoit conçue de nous perdre, & nous a donné à nous-mêmes la joye de nous voir ſauvez comme par la main d'une femme, lors qu'en rempliſſant Marie de ſon Eſprit, il l'a rendu l'inſtrument de nôtre ſalut en la perſonne de ſon Fils Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST, lequel a veritablement coupé la tête au Chef des Aſſyriens, & a défait toutes ſes troupes, non en les tuant, mais en mourant luy-même pour ceux qu'il vouloit ſauver.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

La tête d'Holoferne est pendue aux murs de Béthulie. Achior embrasse la religion des Juifs. Effroy où la mort d'Holoferne met les Assyriens.

1. *Dixit autem Judith ad omnem populum : Audite me fratres, suspendite caput hoc super muros nostros :*

2. *Et erit, cùm exierit Sol, accipiat unusquisque arma sua, & exite cum impetu, non ut descendatis deorsum, sed quasi impetum facientes.*

3. *Tunc exploratores necesse erit ut fugiant ad principem suum excitandum ad pugnam.*

4. *Cùmque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holoferni, & invenerint eum truncum in suo sanguine volutatum, decidet super eos timor.*

5. *Cùmque cogno-*

1. ALors Judith dit à tout le peuple : Ecoutez-moy, mes freres : suspendez cette tête au haut de nos murailles.

2. Et aussi-tôt que le soleil sera levé, prenez tous les armes, & sortez avec un grand bruit, non pour descendre & fondre *tout d'un coup sur les ennemis*, mais comme voulant les attaquer.

3. Alors il faudra nécessairement que les gardes avancées " fuyent, & s'en aillent éveiller leur General, *afin qu'il donne les ordres* pour le combat.

4. Et lorsque leurs chefs auront couru à la tente d'Holoferne, & qu'ils n'y auront plus trouvé qu'un corps sans tête nageant dans son sang, la frayeur les saisira tous.

5. Et lorsque vous les ver-

Vers. 3. *Autr.* coureurs.

Digitized by Google

verrez fuïr, allez hardiment après eux, parce que le Seigneur vous les livrera pour les fouler ſous vos pieds.

veritis fugere eos, ite poſt illos ſecuri, quoniam Dominus conteret eos ſub pedibus veſtris.

6. Alors Achior voyant ce que la toute-puiſſance de Dieu avoit fait en faveur d'Iſraël, abandonna les ſuperſtitions payennes, crut en Dieu, ſe circoncit", & fut aſſocié au peuple d'Iſraël luy & toute ſa race, comme elle l'eſt encore aujourd'huy.

6. Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Iſraël, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, & circumcidit carnem præputii ſui, & appoſitus eſt ad populum Iſraël, & omnis ſucceſſio generis ejus uſque in hodiernum diem.

7. Auſſi-tôt donc que le jour parut, ceux de Bethulie ſuſpendirent au haut de leurs murs la tête d'Holoferne, & tous ayant pris les armes, ils ſortirent en faiſant un grand bruit & de grands cris.

7. Mox autem ut ortus eſt dies, ſuſpenderunt ſuper muros caput Holofernis, acceptoque unuſquiſque vir arma ſua, & egreſſi ſunt cum grandi ſtrepitu & ululatu.

8. Les ſentinelles les voyant venir coururent à la tente d'Holoferne.

8. Quod videntes exploratores, ad tabernaculum Holofernis cucurrerunt.

9. Ceux qui étoient dans la tente vinrent à la porte de ſa chambre; & ils tâchoient en y faiſant quelque bruit d'interrompre ſon ſommeil, afin qu'Holoferne fût plûtôt éveillé par ce bruit confus qu'il entendroit, que par quel-

9. Porrò hi qui in tabernaculo erant, venientes, & ante ingreſſum cubiculi perſtrepentes, excitandi gratia, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, ſed à ſonantibus Holo-

Vers. 6. *Lettr.* Circumcidit carnem præputii ſui.

Digitized by Google

lofernes evigilaret.

10. *Nullus enim audebat cubiculum virtutis Assyriorum pulsando aut intrando aperire.*

11. *Sed cùm venissent ejus duces ac tribuni, & universi majores exercitus regis Assyriorum, dixerunt cubiculariis:*

12. *Intrate, & excitate illum, quoniam egressi mures de cavernis suis, ausi sunt provocare nos ad prælium.*

13. *Tunc ingressus Vagao cubiculum ejus, stetit ante cortinam, & plausum fecit manibus suis: suspicabatur enim illum cum Judith dormire.*

14. *Sed cùm nullum motum jacentis sensit aurium caperet, accessit proximans ad cortinam, & elevans eam, vidensque cadaver absque capite Holofernis in suo sanguine tabefactum jacère super terram, exclamavit voce magna cum fletu, & scidit vestimenta sua.*

qu'un de ses gens.

10: Car nul n'osoit ni frapper à la porte, ni entrer dans la chambre du General " des Assyriens.

11. Mais les chefs, les colonels, & les principaux Officiers de l'armée d'Assyrie étant venus à sa tente, ils dirent aux officiers de sa chambre :

12. Entrez & éveillez-le, parce que ces rats sont sortis de leurs trous, & ont eu la hardiesse de nous appeller au combat.

13. Alors Vagao étant entré dans la chambre se tint devant son pavillon, & il frappa des mains s'imaginant qu'il dormoit, & étoit avec Judith.

14. Mais prétant l'oreille, & n'entendant aucun bruit tel qu'en peut faire un homme qui dort, il s'approcha plus près du rideau; & le levant, il vit le corps mort d'Holoferne étendu par terre sans tête, & tout couvert de son sang; aussi-tôt il jetta un grand cri avec larmes, & il déchira ses vétemens.

¥. 10. *Lettr.* de la vertu.

Digitized by Google

15. Puis étant allé à la tente de Judith, & ne l'ayant point trouvée, il ſortit devant le peuple & leur dit :

16. Une ſeule femme du peuple Hébreu a mis la confuſion dans la maiſon du Roy Nabuchodonoſor. Car voicy Holoferne étendu par terre, & ſa tête n'eſt plus avec ſon corps.

17. Les chefs de l'armée " des Aſſyriens ayant entendu ces paroles déchirérent tous leurs vétemens. Ils furent ſurpris d'une crainte & d'une frayeur extrême, le trouble ſaiſit leurs eſprits,

18. Et tout le camp retentit de cris effroyables.

15. *Et ingreſſus tabernaculum Judith, non invenit eam, & exiliit foras ad populum, & dixit :*

16. *Una mulier Hebræa fecit confuſionem in domo regis Nabuchodonoſor : ecce enim Holofernes jacet in terra, & caput ejus non eſt in illo.*

17. *Quòd cùm audiſſent principes virtutis Aſſyriorum, ſciderunt omnes veſtimenta ſua, & intolerabilis timor & tremor cecidit ſuper eos, & turbati ſunt animi eorum valdè.*

18. *Et factus eſt clamor incomparabilis in medio caſtrorum eorum.*

" 17. *Lettr.* virtutis.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 2. *AUſſi-tôt que le ſoleil ſera levé, prenez toutes les armes, & ſortez avec un grand bruit, non pour deſcendre & fondre* tout-d'un-coup ſur les ennemis ; *mais comme pour les attaquer.*

La penſée qu'avoit Judith étoit très-judicieuſe. Car elle ne vouloit pas que les Hébreux *deſcendiſ-*

Digitized by Google

cendissent & allassent fondre tout d'uncoup sur les Assyriens, qui les auroient repoussez vigoureusement, comme étant sans comparaison les plus forts. Mais elle vouloit, qu'en faisant d'abord un grand bruit, & donnant le tems aux ennemis de courir à la tente d'Holoferne pour prendre ses ordres, la frayeur subite qui les saisiroit, en le trouvant mort, mît le trouble dans toute l'armée; & qu'avant que ces Barbares eussent le loisir de se reconnoître, ils prissent la fuite en se voyant attaquez dans le même tems par le peuple d'Israël. C'est ce qui est exprimé assez clairement dans le texte Grec. Et c'est ce qu'on ne sçauroit assez louër avec saint Ambroise dans cette chaste & sainte veuve: La victoire qu'elle remporta, *Ambr. de Viduis. tom. 4. p. 504.*
„ dit ce grand Evêque, ne fut pas seulement l'ef-
„ fet de sa main, mais encore plus de sa sagesse.
„ Car sa main ne la rendit victorieuse que d'Holo-
„ ferne; mais la sagesse de son conseil luy fit vain-
„ cre toute l'armée des ennemis. Elle s'avisa de
„ faire ce qui ne vint point dans l'esprit des autres,
„ & des hommes mêmes. Et en suspendant la tê-
„ te du General qu'elle avoit coupée, elle releva
„ autant les esprits de ses citoyens, qu'elle abat-
„ tit au contraire ceux des ennemis. Elle picqua
„ les uns d'une sainte jalousie par la vuë de ce
„ trophée qu'elle venoit de remporter, & elle
„ remplit de frayeur les autres par la veuë de ce
„ spectacle affreux de la tête de leur Chef. Ainsi
„ ces derniers furent mis en fuite & taillez en
„ pieces.

v. 6. Alors Achior voyant ce que la toute-puissance de Dieu avoit fait en faveur d'Israël, abandonna ses superstitions payennes, crut en Dieu, se circoncit, & fut associé au peuple d'Israël, luy & toute sa race, &c.

Comment l'Ecriture dit-elle icy; *Qu'Achior crut en Dieu* après avoir veu cet effet de sa puis-

Digitized by Google

sance ; puisque la maniere dont il s'étoit declaré devant Holoferne pour relever la grandeur & la majesté du Dieu d'Israël, semble nous faire connoître, qu'il croyoit en luy dès-lors ? Mais on peut répondre avec un Auteur, & conformément au texte Grec, que sa foy devint parfaite, lors qu'abandonnant toutes les superstitions du paganisme, il reçut avec une pleine volonté generalement toutes les veritez que Dieu avoit révelées aux Israëlites. On peut dire encore, que quand même sa créance interieure eût été parfaite dès auparavant, il y ajoûta les marques exterieures de cette créance, en se soumettant volontairement à la Circoncision. Il semble d'abord par la lecture du texte, qu'il se circoncit luy-même, & qu'il le fit dans le moment. Mais il n'y a pas d'apparence ; & il est aussi plus vray semblable, qu'à cause de la conjoncture où l'on se trouvoit alors, il aima mieux differer après la pleine victoire que l'on remporta sur les Assyriens ; puisque tous prirent les armes, & sortirent de Béthulie vers le lever du soleil.

Estim. in hunc loc.

Tirin. in hunc loc.

Estius in hunc loc. Quelques-uns demandent, s'il étoit necessaire qu'Achior pour être sauvé fût circoncis & incorporé au peuple Juif. Surquoy un sçavant Auteur répond qu'il ne le croit pas ; & que l'on peut en juger ainsi, si l'on considere que les anciens d'Israël luy dirent d'abord ; *Que le Seigneur soit vôtre Dieu au milieu de nous ; afin que, selon qu'il vous plaira, vous viviez avec nous, vous & tous ceux qui vous appartiennent* : d'où il infere, que puis qu'on luy dit, *selon qu'il vous plaira*, il n'étoit pas necessaire pour son salut qu'il fût circoncis. Car il remarque fort bien, que Naaman ayant embrassé la foy du vray Dieu, ne se fit point circoncire ; ce qu'Elizée luy auroit sans doute ordonné, s'il luy eût été necessaire pour son salut. Et la raison qu'il en rend est, que la circon-

c. 6. 18.

cision

Digitized by Google

cision avoit été ordonnée au seul peuple d'Israël, & ne regardoit qu'eux seuls, selon que l'Apôtre s'en explique par ces paroles : *Nous sçavons que toutes les paroles de la loy s'adressent à ceux qui sont sous la loy.* Rom. c. 3, 19.

Ce n'est pas que ceux qui n'étoient point Juifs ne se pussent faire circoncire, comme fit Achior, lors qu'ils vouloient être incorporez avec ce peuple ; & c'étoient ceux qu'on appelloit *prosélytes* : mais ils n'y étoient pas obligez. Que si l'on demande comment donc des infidéles étant convertis, pouvoient prétendre au salut sans la circoncision ; le même Interprète répond, qu'ils le pouvoient de la même sorte, que tous les Saints de l'ancien Testament ont été sauvez avant que la circoncision fût instituée ; sçavoir, ou par la foy seule qu'ils avoient en l'avenement du Sauveur ; ou par cette foy jointe à quelque sacrifice, ou à quelque signe que Dieu leur avoit donné, & qui nous est inconnu.

On peut demander encore comment les anciens du peuple de Dieu purent accorder à Achior chef des Ammonites, un privilege dont il semble que Dieu même avoit exclus tous les Ammonites, en ordonnant ; Que l'*Ammonite & le Moabite n'entreroient jamais dans l'assemblée du Seigneur.* Mais nous avons dit, en expliquant ces mêmes paroles du Deutéronôme, que cette association se devoit entendre principalement de l'entrée aux magistratures & aux dignitez, où ni les femmes ni les hommes Moabites ou Ammonites ne pouvoient être reçus ; & qu'ainsi lors qu'il est marqué en ce lieu, qu'Achior fut associé à Israël, on doit entendre simplement ; qu'il fut admis parmi eux, comme ayant genereusement publié la gloire, & relevé la toute-puissance du vray Dieu. Deut 23. 3.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

Fuite des Assyriens. Les Israëlites les poursuivent & s'enrichissent de leurs dépouilles. Louanges données à Judith par le grand sacrificateur Joacim.

1. LA nouvelle qu'Holoferne avoit eu la tête coupée s'étant répanduë dans toute l'armée des Assyriens, ils se trouvérent tout consternez & ne sçavoient quel conseil prendre ; & n'étant poussez que par la frayeur dont ils étoient saisis, ils ne pensoient qu'à trouver leur salut dans leur fuite.

1. *Cumque omnis exercitus decollatum Holofernem audisset, fugit mens & consilium ab eis, & solo tremore & metu agitati, fuga præsidium sumunt.*

2. De sorte que nul ne parloit à son compagnon, mais tous baissant la tête & quittant tout, se hâtoient de se sauver des mains des Hébreux qu'ils sçavoient venir fondre sur eux les armes à la main, & ils fuyoient çà & là par les chemins de la campagne, & par les sentiers détournez dans les collines.

2. *ita ut nullus loqueretur cum proximo suo, sed inclinato capite, relictis omnibus evadere festinabant Hebræos, quos armatos super se venire audiebant, fugientes per vias camporum & semitas collium.*

3. Les Israëlites les voyant donc fuïr de la sorte les poursuivirent, & descendirent de la montagne sonnant des trom-

3. *Videntes itaque filii Israël fugientes, secuti sunt illos, descenderuntque clangentes tubis, & ululantes*

tes post ipsos.

pettes, & faisant de grands cris après eux.

4. Et quoniam Assyrii non adunati in fugam ibant præcipites, filii autem Israël uno agmine persequentes, debilitabant omnes quos invenire potuissent.

4. Et comme les Assyriens ne marchoient point en corps; mais que chacun se hâtoit de fuïr où il pouvoit, & que les Israëlites au contraire les poursuivoient tous ensemble & en bon ordre, ils tailloient en pieces tout ce qu'ils rencontroient.

5. Misit itaque Ozias nuncios per omnes civitates & regiones Israël.

5. En même tems Ozias envoya dire cette nouvelle dans toutes les villes & dans toutes les provinces du peuple d'Israël.

6. Omnis itaque regio, omnisque urbs, electam juventutem armatam misit post eos, & persecuti sunt eos in ore gladii quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.

6. Ainsi chaque ville & chaque province ayant choisi les plus braves d'entre ses jeunes gens, leur fit prendre les armes, & les envoya après les Assyriens, ils les poursuivirent jusqu'aux extrémitez des confins de leur païs, passant au fil de l'épée tout ce qu'ils trouvoient.

7. Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingressi sunt castra Assyriorum, & pradam, quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, & onustati sunt valde.

7. Cependant ceux qui étoient restez à Béthulie entrérent dans le camp des Assyriens, d'où ils remportérent tout le butin que les Assyriens avoient laissé dans leur fuite, & ils en revinrent tout chargez.

8. Hi verò, qui victores reversi sunt

8. Mais ceux qui après avoir battu & poursuivi les

Digitized by Google

les ennemis revinrent à Béthulie, emmenérent avec eux tout ce qui avoit été aux Assyriens. Les troupeaux, les bestiaux, & toutes les richesses de leur bagage & de leur équipage étoient sans nombre, & tous s'enrichirent depuis le plus petit jusqu'au plus grand.

9. Joacim Grand-pontife vint en même-tems de Jerusalem à Béthulie avec tous les anciens ℣ pour voir Judith;

10. laquelle sortit au-devant de luy; & ils la benirent tous d'une voix en luy disant : Vous êtes la gloire de Jerusalem; vous êtes la joye d'Israël; vous êtes l'honneur de nôtre peuple.

11. Car vous avez agi avec un courage mâle; & vôtre cœur s'est affermi; parce que vous avez aimé la chasteté, & qu'après avoir perdu vôtre mari, vous n'avez point voulu en épouser d'autre. C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous serez benie éternellement.

ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt secum, ita ut non esset numerus in pecoribus, & jumentis, & universis mobilibus eorum, ut à minimo usque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.

9. *Joacim autem summus pontifex de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis, ut videret Judith,*

10. *quæ cùm exisset ad illum, benedixerunt eam omnes una voce, dicentes : Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israël, tu honorificentia populi nostri :*

11. *quia fecisti viriliter, & confortatum est cor tuum, eò quòd castitatem amaveris, & post virum tuum, alterum nescieris : ideò & manus Domini confortavit te, & ideò eris benedicta in æternum.*

12. *Et*

℣. 9. *Lettr.* ses anciens.

Digitized by Google

12. *Et dixit omnis populus : Fiat, fiat.*

13. *Per dies autem triginta, vix collecta sunt spolia Assyriorum à populo Israël.*

14. *Porrò autem universa, quæ Holofernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, & argento, & vestibus, & gemmis, & omni supellectili, & tradita sunt omnia illi à populo.*

15. *Et omnes populi gaudebant cum mulieribus, & virginibus, & juvenibus, in organis & citharis.*

12. Tout le peuple répondit : Qu'il soit ainsi, qu'il soit ainsi.

13. Or trente jours suffirent à peine au peuple d'Israël pour recueillir toutes les dépouilles des Assyriens.

14. Et tout ce qu'on put reconnoître qu'Holoferne avoit possedé en or, en argent, en habillemens, en pierreries, & en toutes sortes de meubles, fut donné à Judith par tout le peuple.

15. Et tous les hommes, les femmes, les jeunes filles, & les jeunes gens étoient dans des transports de joye, qu'ils témoignoient par le son des harpes & des *autres* instrumens de musique.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Lors que le bruit se fut répandu dans toutes l'armée des Assyriens, qu'Holoferne avoit eu la tête coupée, ils se trouvérent tout consternez, & ne sçavoient quel conseil prendre : & n'étant poussez que par la frayeur dont ils étoient saisis, ils cherchérent leur salut dans leur fuite.*

Il ne faut pas regarder cette frayeur comme si elle n'avoit été que naturelle. Il est vray que la surprise où ils furent, en voyant leur General mort

Digitized by Google

mort & ſans tête, étoit capable de les étoudir d'abord. Mais pour peu qu'ils euſſent fait de reflexion ſur l'état où ſe trouvoit Béthulie, ils auroient pu, en ſuivant les ordres du principal Commandant, prendre aiſément cette ville, qui ſelon la neceſſité preſente ſe fût renduë au bout de deux jours. Il paroît donc que ce fut Dieu même qui leur ôta tout d'un coup *& l'eſprit & le conſeil*, enſorte qu'ils ſe trouverent hors d'état de déliberer ſur ce qu'ils avoient à faire; & qui imprima au fond de leurs cœurs un ſaiſiſſement & une terreur panique, qui les fit fuïr comme des moutons devant les Hebreux. Ainſi ce fut une choſe vrayment étonnante, de voir une armée ſi redoutable des Barbares, pourſuivie & taillée en pieces par un petit nombre de gens affamez & affoiblis par la ſoif, qu'ils traitoient un moment auparavant avec le dernier mépris, en les appellant *des rats qui étoient ſortis de leurs trous, & qui avoient eu la hardieſſe de les appeller au combat.*

Si ces exemples ne ſont capables d'abaiſſer l'élevement des hommes ſuperbes & des puiſſans de la terre; & s'ils ne leur donnent l'idée veritable qu'ils doivent avoir, tant de la grandeur de Dieu, que de la foibleſſe & du néant de tous les hommes, il faut avoüer que c'eſt un effet preſque inconcevable de l'aveuglement que produit en eux ce même orgueil. Mais ſi ces mêmes exemples n'ont pas la force de ſoutenir la foibleſſe des petits dans l'extrémité des plus grands perils, c'eſt une preuve qu'ils ont ſans comparaiſon moins de foy & moins de courage qu'une femme; & qu'ils mettent leur confiance, non en Dieu, mais dans eux-mêmes.

Que nul homme ne s'aſſure donc préſomptueuſement ſur ſes forces, lors qu'il conſidere que cet Holoferne, qui s'étoit vanté de faire connoître à Achior, *qu'il n'y avoit point d'autre Dieu dans*

toute

Digitized by Google

toute la terre que Nabuchodonosor, & d'exterminer tous les Juifs comme un seul homme, fut tué par une femme, & que la multitude innombrable de ses troupes fuyoit elle-même comme un seul homme de devant la face de ces mêmes Juifs. Mais que nul homme ne s'abatte aussi & ne tombe dans le découragement à la veuë de ses ennemis, quelque redoutables qu'ils luy paroissent, lors qu'il envisage ce secours inesperé & miraculeux que la main foible de Judith affermie divinement par le bras du Tout-puissant procura à tout son peuple. L'orgueil des uns, & la défiance des autres blesse presque également le pouvoir & la majesté de Dieu. Et il ne nous est pas plus permis de luy dérober par nos défiances ce pouvoir suprême qu'il a de nous délivrer de la puissance de nos ennemis, que de nous attribuer à nous-mêmes un pouvoir qui n'appartient qu'à luy seul.

v. 9. Joacim grand pontife vint en même tems de Jerusalem à Béthulie avec tous les anciens pour voir Judith.

Ce grand Prêtre avoit deux noms, & étoit le même qu'Eliachim dont il est parlé au commencement de cette histoire. Le service extraordinaire que Judith venoit de rendre à tout Israël, & à la ville de Jerusalem, en mettant en fuite tous les Assyriens, luy fit croire qu'il devoit venir avec tous les anciens, c'est-à-dire, selon le Grec, avec tous les Senateurs qui composoient le grand Conseil de Jerusalem, connu sous le nom de *Sanedrim*, pour témoigner à cette femme si genereuse leur reconnoissance de la grace que Dieu leur avoit procurée par son ministere. *Judith* 6. 4. 5.

Il ne faloit pas une moindre humilité à Judith, pour vaincre l'orgueil qui se pouvoit élever dans son esprit au milieu de cette gloire & de tous ces applaudissemens dont il est parlé en cet endroit, qu'il

qu'il luy en avoit fallu pour se rendre digne devant Dieu de couper la tête au General des Assyriens. Et l'on peut dire que ç'auroit été pour elle une victoire très-desavantageuse, d'avoir vaincu Holoferne, & d'être vaincuë en même-tems par le demon, qui auroit tiré le principal avantage de son triomphe, si après qu'elle avoit tué cet ennemi d'Israël de sa propre épée, il s'étoit servi de l'épée de Judith, c'est-à-dire de sa victoire, pour la percer elle-même mortellement par un orgueil criminel. C'est donc cette humilité de Judith que nous devons principalement nous proposer pour l'imiter dans nôtre conduite. Tous ne sont pas appellez à délivrer Israël, mais tous sont indispensablement obligez à s'humilier. Et si ceux qui ont été dignes d'accomplir les plus grandes œuvres se sont si profondément anéantis devant Dieu; combien les petits & les vers de terre se doivent-ils éloigner des moindres pensées d'élevement ?

℣. 11. *Vôtre cœur s'est affermi, parce que vous avez aimé la chasteté; & qu'après avoir perdu vôtre mari, vous n'avez point voulu en avoir un autre. C'est pour cela que la main du Seigneur vous a fortifiée, & que vous serez benie éternellement.*

Estius nous fait remarquer deux choses considerables dans ces paroles que le grand-Prêtre & les anciens dirent à Judith. Premierement ils attribuent la victoire insigne qu'elle venoit de remporter sur Holoferne, au merite de *sa chasteté*: ce qui fait connoître, dit cet Auteur, que non seulement la pureté virginale, mais encore la chasteté des saintes Veuves, est d'un grand merite devant Dieu, quoy que la premiere soit plus excellente que la derniere. Secondement, ils la louent de ce *qu'après avoir perdu son mari, elle n'avoit point voulu en épouser d'autre*. Ce qui fait voir, selon le même Interprete, que ce n'est pas seulement

ment au tems de la loy nouvelle qu'on loue les veuves qui ne penſent point aux ſecondes nôces; mais qu'anciennement, & du tems des Juifs, dont la Religion étoit groſſiere & charnelle, on honoroit & on reſpectoit ces veuves comme étant dignes de louanges.

CHAPITRE XVI.

Cantique de Judith pour remercier Dieu de cette victoire. Mort de cette ſainte veuve.

1. *Tunc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens:*

2. *Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cymbalis, modulamini illi pſalmum novum, exaltate, & invocate nomen ejus.*

3. *Dominus conterens bella, Dominus nomen eſt illi.*

4. *Qui poſuit caſtra ſua in medio populi ſui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum noſtrorum.*

5. *Venit Aſſur ex montibus ab Aquilone in multitudine fortitu-*

1. ALors Judith chanta ce cantique au Seigneur, & elle dit:

2. Chantez à la gloire du Seigneur au ſon des tambours & au bruit des tymbales; chantez avec de ſaints accords un nouveau cantique, glorifiez & invoquez ſon nom.

3. Le Seigneur met les armées en poudre "; le Seigneur, eſt le nom qui luy appartient.

4. Il a mis ſon camp au milieu de ſon peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

5. Le chef d'Aſſyrie eſt venu du côté des montagnes, du côté de l'Aqui-

Verſ. 3. *Lettr.* briſe les guerres. Verſ. 5. *Expl.* L'Aſſyrie en la comparant à la Judée eſt en partie à l'Orient, & dans la plus grande partie au Septentrion. *Tirin.*

Digitized by Google

l'Aquilon avec une multitude & une force extraordinaire : ſes troupes ſans nombre ont rempli les torrens, & ſa cavalerie a couvert les vallées.

dinis ſuæ : cujus multitudo obtuxavit torrentes, & equi eorum cooperuerunt valles.

6. Il avoit juré de brûler mes terres", de paſſer mes jeunes gens au fil de l'épée, de donner en proye mes petits enfans, & de rendre mes filles captives.

6. Dixit ſe incenſurum fines meos, & juvenes meos occiſurum gladio, infantes meos dare in prædam, & virgines in captivitatem.

7. Mais le Seigneur Tout-puiſſant l'a frappé"; il a livré leur General entre les mains d'une femme; & c'eſt par elle qu'il luy a ôté la vie.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, & tradidit eum in manus feminæ, & confodit eum.

8. Car celuy qui étoit puiſſant parmi eux n'a point été renverſé par la main des jeunes hommes; il n'a point été frappé par les Titans; & les Géans d'une hauteur démeſurée ne ſe ſont point oppoſez à luy; mais Judith fille de Mérari l'a détruit par la beauté de ſon viſage.

8. Non enim cecidit potens eorum à juvenibus, nec filii Titan percuſſerunt eum, nec excelſa gigantes oppoſuerunt ſe illi, ſed Judith filia Merari in ſpecie faciei ſuæ diſſolvit eum.

9. Elle a quitté ſes habits de veuve, & s'eſt parée de ſes habits de joye pour relever les eſperances des enfans d'Iſraël.

9. Exuit enim ſe veſtimento viduitatis, & induit ſe veſtimento lætitiæ in exultatione filiorum Iſraël.

10. *Un-*

Verſ. 6. *Expl.* les terres de mon païs,
Verſ. 7. *Lettr.* nocuit eum, *id eſt*, percuſſit. *Tirin. Emm. Sa.*

Digitized by Google

10. *Unxit faciem suam unguento, & colligavit cincinnos suos mitrâ, accepit stolam novam ad decipiendum illum.*

10. Elle a mis sur son visage une huile d'une excellente odeur, elle a ajusté ses cheveux, & les a couverts d'un ornement superbe; elle s'est parée d'une robe toute neuve pour le tromper.

11. *Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus, pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.*

11. L'éclat de sa chaussure lui a ébloui les yeux, sa beauté a rendu son ame captive; & elle a coupé sa tête avec son propre sabre.

12. *Horruerunt Persa constantiam ejus, & Medi audaciam ejus.*

12. Les Perses ont été épouvantez de sa constance", & les Médes de sa hardiesse.

13. *Tunc ululaverunt castra Assyriorum, quando apparuerunt humiles mei, arescentes in siti.*

13. Alors le camp des Assyriens a été rempli de hurlemens, quand nos pauvres citoyens mourant de soif ont commencé à paroître".

14. *Filii puellarum compunxerunt eos, & sicut pueros fugientes occiderunt eos: perierunt in prælio à facie Domini Dei mei.*

14. Les enfans des jeunes femmes" les ont percé de coups & les ont tuez comme de petits garçons qui s'enfuyent; ils ont péri dans le combat en la presence du Seigneur nôtre Dieu".

15. Chan-

Vers. 12. *Expl.* de la constance de Judith, quand elle eut coupé la tête à Holoferne. Vers. 13. *Expl.* apparuerunt, scilicet, persequentes eos. *Emmanuel. Sa.* Vers. 14. *Expl.* Ceux qui étoient encore très-jeunes. Car les meres étant très-jeunes, leurs enfans ne pouvoient être que fort petits. *Menoch*, Ib. *Expl.* par la vertu de sa puissance.

Digitized by Google

15. Chantons une hymne au Seigneur, chantons une hymne nouvelle en la louange de nôtre Dieu.

15. *Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.*

16. Seigneur vous êtes grand, vous vous signalez par vôtre puissance, & nul ne peut jamais vous surmonter.

16. *Adonai Domine magnus es tu, & præclarus in virtute tua, & quem superare nemo potest.*

17. Que toutes vos créatures vous obéïssent; parce que vous avez parlé, & elles ont été faites; vous avez envoyé vôtre esprit, & elles ont été créées, & nul ne résiste à vôtre voix.

17 *Tibi serviat omnis creatura tua: quia dixisti, & facta sunt: misisti spiritum tuum, & creata sunt, & non est qui resistat voci tuæ.*

18. Les montagnes seront ébranlées jusques aux fondemens avec les eaux *qu'elles renferment.* Les pierres se fondront comme la cire devant vôtre face.

18. *Montes à fundamentis movebuntur cum aquis: petræ, sicut cera, liquescent ante faciem tuam.*

19. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, seront très-grands devant vous en toutes choses.

19. *Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.*

20. Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple; car le Seigneur tout-puissant se vangera d'elle, & il la visitera au jour de son jugement.

20. *Væ genti insurgenti super genus meum: Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die judicii visitabit illos.*

21. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin qu'ils brûlent & qu'ils se sentent déchirer éter-

21. *Dabit enim ignem, & vermes in carnes eorum, ut uranter, & sentiant usque in*

Digitized by Google

in ſempiternum.

22. *Et factum eſt poſt hæc, omnis populus poſt victoriam venit in Jeruſalem adorare Dominum: & mox ut purificati ſunt, obtulerunt omnes holocauſta, & vota, & repromiſſiones ſuas.*

23. *Porrò Judith, univerſa vaſa bellica Holofernis, quæ dedit illi populus, & conopæum quod ipſa ſuſtulerat de cubili ipſius, obtulit in anathema oblivionis.*

24. *Erat autem populus jucundus ſecundùm faciem ſanctorum, & per tres menſes gaudium hujus victoriæ celebratum eſt cum Judith.*

25. *Poſt dies autem illos unuſquiſque rediit in domum ſuam, & Judith magna facta eſt in Bethulia, & præclarior erat univerſa terra Iſraël.*

26. *Erat etiam virtuti caſtitas adjuncta, ita ut non cognoſceret virum omnibus diebus*

nellement,

22. Après cette victoire tout le peuple vint à Jeruſalem pour adorer le Seigneur, & s'étant purifiez, ils luy offrirent tous leurs holocauſtes, & s'acquitterent de leurs vœux & de leurs promeſſes.

23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple luy avoit données, & le rideau de ſon lit qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli.

24. Tout le peuple fut dans la réjouïſſance à la vuë des lieux ſaints[n], & la joye de cette victoire fut celebrée avec Judith pendant trois mois.

25. Chacun retourna enſuite en ſa maiſon; & Judith devint celebre dans Béthulie, & la perſonne la plus conſiderée de tout Iſraël.

26. Car la chaſteté étoit jointe à ſa vertu, & depuis la mort de Manaſſé ſon mari elle ne connut point

Verſ. 24. *Sept.* dans Jeruſalem où étoit le temple.

Digitized by Google

point d'homme en toute sa vie.

27. Les jours de fêtes elle paroissoit en public avec une grande gloire.

28. Et après avoir demeuré cent cinq ans dans la maison de son mari, & avoir donné la liberté à sa servante, elle mourut, & fut enterrée dans Béthulie avec son mari :

29. Et tout le peuple la pleura pendant sept jours.

30. Tant qu'elle vécut, & plusieurs années après sa mort, il ne se trouva personne qui troublât Israël.

31. Or le jour de cette victoire a été mis par les Hebreux au rang des saints jours, & depuis ce tems-là jusques aujourd'huy il est honoré comme un jour de fête parmi les Juifs.

vitæ suæ, ex quo defunctus est Manasses vir ejus.

27. Erat autem diebus festis procedens cum magna gloria.

28. Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque, & dimisit abram suam liberam, & defuncta est ac sepulta cum viro suo in Bethulia.

29. Luxitque illam omnis populus diebus septem.

30. In omni autem spatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Israël, & post mortem ejus annis multis.

31. Dies autem victoriæ hujus festivitatis, ab Hebræis in numero sanctorum dierum accipitur, & colitur à Judæis ex illo tempore usque in præsentem diem.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. Alors Judith chanta ce cantique au Seigneur, & elle dit.

Les grands hommes, & les femmes les plus cele-

Digitized by Google

celebres dont il eſt parlé dans l'Ecriture, avoient ſoin ordinairement, après que Dieu les avoit favoriſez dans quelque occaſion importante, d'en témoigner leur reconnoiſſance par un cantique d'actions-de-graces. Le témoignage ſecret de leur cœur qui ſe dépouilloit de toute gloire en ſa preſence eût pû leur ſuffire, s'ils n'avoient enviſagé que Dieu ſeul. Mais ils ſe conſideroient comme étant en quelque façon reſponſables de leurs ſentimens à leurs freres; & il étoit important qu'ils fiſſent connoître aux hommes, combien ils étoient fidéles à Dieu dans le fond de leur cœur. C'eſt pourquoy ils atteſtoient publiquement par ces cantiques la puiſſance de celuy, dont ils deſiroient qu'on enviſageât les interêts & la gloire uniquement.

L'on croit que Judith chanta ce cantique, lors qu'après qu'on eut amaſſé toutes les dépouilles des ennemis, & qu'on luy eut fait preſent de tout ce qui avoit appartenu à Holoferne, elle alla à Jeruſalem accompagnée *de tous les hommes, des femmes, des jeunes filles, & des jeunes gens, qui témoignoient leurs tranſports de joye par le ſon des harpes & des inſtrumens de muſique*, pour y offrir au Seigneur les trophées de ſa victoire. Et il y a bien de l'apparence que l'on y porta auſſi la tête d'Holoferne comme en triomphe. Ainſi dans le même tems que tout l'air retentiſſoit des louanges de Judith, elle renvoyoit ces mêmes louanges à Dieu, & invitoit tous ces peuples à publier la grandeur de celuy qui s'étoit ſervi d'un inſtrument auſſi foible que ſa main pour couper la tête à l'impie. *Tirin. in hunc loc.* *Cap. 15. v. 15. & 16. 22.*

v. 3. Le Seigneur met les armées en poudre. Le Seigneur, eſt le nom qui luy appartient.

C'eſt avec très-grande raiſon que JESUS-CHRIST nous a défendu de rechercher à être nommez *maîtres, parce qu'il n'y a qu'un ſeul maître,* & *Math. c. 23. &c.*

Digitized by Google

& qu'un seul Seigneur. C'est donc à Dieu qu'appartient ce nom Auguste ; & il est sans aucune comparaison, & sans aucune exception *le Seigneur*, parce que toutes les créatures luy sont également soumises comme au souverain de tout l'univers ; & qu'il a le pouvoir de renverser d'un clin-d'œil toutes les armées, & de *briser* toutes les forces dans lesquelles les plus puissans princes mettent leur confiance.

ỿ. 4. Il a mis son camp au milieu de son peuple, pour nous délivrer de la main de tous nos ennemis.

4. Reg. c. 6. v. 14. Elizée étant autrefois tout-environné de la cavalerie, des chariots, & des autres troupes du Roy de Syrie qui vouloit le perdre, & son serviteur en étant épouvanté, ce saint Prophete demanda à Dieu qu'il luy plût d'ouvrir ses yeux pour luy faire voir la montagne où il étoit toute pleine de chevaux & de chariots de feu qui l'environnoient ; & par là il convainquit celuy qui trembloit déja, *qu'il y avoit plus de gens armez pour eux, qu'il n'y en avoit contr'eux.* C'est de ce *camp* des Esprits celestes & des ministres du Seigneur, que Judith entend parler en ce lieu, lors qu'elle declare ; Que *Dieu a placé son camp au milieu de son peuple* pour le délivrer de ses ennemis. Il paroissoit aux yeux des Hebreux une armée innombrable d'Assyriens qui assiegeoient & serroient de près Bethulie. Mais la lumiere de la foy avoit fait voir à Judith, comme à Elizée, une autre armée sans comparaison plus puissante, qui formoit un camp celeste au milieu de cette ville. Et ce furent ces ministres du Seigneur, qui imprimerent tout-d'un-coup dans l'esprit de ces barbares un saisissement & une terreur panique qui les mit en fuite, & qui délivra en même-tems Israël.

Menoch. in hunc loc. Le *camp de Dieu* peut être expliqué encore de son tabernacle & de son saint temple, où il s'étoit en-

Digitized by Google

engagé, en parlant à Salomon, d'exaucer son peuple, lors qu'ils viendroient l'y prier de les délivrer de leurs ennemis. 3. Reg. c. 8. v. 33. 34. 44. 45. c. 9. v. 3.

Que si nous voulons entendre ces paroles de Judith en un sens spirituel & figuré, nous pouvons dire, que *Dieu a placé son camp au milieu de son peuple pour le délivrer de ses ennemis*, lors qu'étant venu s'établir au milieu de nous par sa sainte humanité, il a formé son Eglise, qui nous est representée dans le Cantique comme un camp & comme une armée redoutable aux ennemis de nôtre salut. *Quæ est ista, terribilis ut castrorum acies ordinata?* Cantic. c. 6. v. 3. 9.

v. 8. *Car celuy qui étoit puissant parmi eux n'a point été renversé par la main des jeunes hommes; il n'a point été frappé par les Titans; & les Géans d'une hauteur démesurée ne se sont point opposez à luy. Mais Judith fille de Mérari l'a détruit par la beauté de son visage.*

On peut s'étonner icy d'entendre parler dans les livres saints de noms fabuleux, tel que celuy de *Titan*, qui signifie ces géans qu'ont feint les poëtes. Mais saint Jerôme & saint Gregoire le grand nous font remarquer, que si les saints Interpretes se sont servi de ces noms qu'ils ont pris des livres profanes, ils l'ont fait, non pour donner quelque poids à ces fictions de l'esprit humain, mais pour faire entendre aux hommes par ces sortes de noms qui leur sont connus, & qu'ils ont, dit saint Jerôme, comme succez avec le lait de l'enfance, ce qu'ils comprendroient moins aisément d'une autre maniere: *Qui non possumus intelligere quod dicitur, nisi per ea vocabula quæ usu didicimus, & errore combibimus.* Et saint Gregoire le grand dit; Qu'on ne doit pas s'étonner si ceux qui sont sages de la sagesse de Dieu, ont tiré des écrits profanes des sages du siecle, des manieres de s'exprimer en écrivant

Hieron. in Amos. c. 5. v. 8. tom. 3. p. 168. Gregor. Magn. Moral. l. 9. c. 6. tom. 3. p. 235.

Digitized by Google

les saints livres; & si des hommes tout spirituels se sont servis dans les Ecritures des paroles des hommes charnels; puisque Dieu même, qui est l'Esprit ineffable & le créateur suprême de toutes
Gen. c. 6. choses, voulant s'abbaisser pour se faire entendre à ceux qui sont tout ensevelis dans la chair, a emprunté d'eux une maniere de s'exprimer charnellement, lors qu'il a dit; *Qu'il se repentoit d'avoir créé l'homme sur la terre*, luy qui connoissant parfaitement toutes choses avant qu'elles soient, ne sçauroit jamais se repentir, comme si quelque chose pouvoit arriver sans qu'il l'eût prévu. *Quid ergo mirum si spiritales viri utuntur verbis carnalium, quando ipse ineffabilis & creator omnium spiritus, ut ad intellectum suum carnem pertrahat, in seipso carnis sermonem format?*

Judith voulant donc relever extrémement la grandeur & la puissance de Dieu, déclare dans son cantique d'actions de graces, & fait entendre à toute la terre, qu'il n'avoit point employé le bras des hommes robustes, & des géans, pour renverser le superbe qui se glorifioit vainement de son pouvoir & du grand nombre de ses soldats; mais qu'une femme l'avoit détruit par l'éclat de sa beauté. Nous ne repeterons point icy ce que nous avons marqué auparavant pour expliquer comment cette femme si sainte & si chaste put se servir sans pecher de l'éclat de sa beauté pour le surprendre, & pour luy couper la tête. C'étoit un impie que son orgueil & ses blasphêmes contre le vray Dieu avoient livré, comme dit saint
Rom. c. 1. 24. Paul, au déreglement de son cœur, & à toute sorte d'impureté.

Que si Judith trompa Holoferne par la beauté de son visage, & si Dieu même augmenta cette beauté, pour faciliter l'exécution de son dessein qu'il luy avoit inspiré; JESUS-CHRIST a pris sans doute une voye bien opposée, pour surprendre

&

& pour vaincre le démon figuré par Holoferne; puisque le piege qu'il luy a tendu, a été la difformité étonnante de sa passion & de sa croix, qui ne pouvant être regardée par cet Esprit orgueilleux, que comme disproportionnée & même opposée infiniment à la majesté du Dieu de gloire, luy persuada qu'il n'étoit qu'un homme simple, & non le Dieu Tout-puissant. Ainsi une femme comme Judith parée magnifiquement, & toute éclatante de cette beauté qu'elle décrit elle-même dans ce chapitre avec grand soin, étoit l'instrument que Dieu jugea propre pour humilier Holoferne dans l'élevement de son orgueil, & pour sauver Israël de l'épée des Assyriens. Mais un Dieu anéanti jusqu'à l'état le plus rabaissé de l'homme, & tout défiguré dans sa sainte humanité par les outrages & les opprobres de sa passion étoit l'instrument que Dieu même regarda comme le plus digne de confondre l'orgueil de l'enfer, & de terrasser celuy qui comme Nabuchodonosor avoit entrepris de se faire reconnoître & adorer comme le seul Dieu dans toute la terre.

v. 9. *Elle a quitté ses habits de veuve, & s'est parée de ses habits de joye, pour relever les esperances des enfans d'Israël.*

Elle fait connoître par ces paroles, que si elle se para alors, ce n'étoit pas pour s'élever vainement, & pour tirer une gloire ridicule de la beauté de son corps; mais pour procurer le salut & la joye à tout son peuple. Car ce qui paroît moins clair dans les paroles latines du texte, est entierement determiné & expliqué par le Grec, qui dit nettement; Qu'elle quitta ses habits de veuve, pour procurer l'élevation des Israëlites, qui étoient dans l'accablement. *Menoch. in hunc loc.*

v. 18. 19. *Les montagnes seront ébranlées jusqu'aux fondemens avec les eaux* qu'elles renferment. *Les pierres se fondront comme la cire devant*

Digitized by Google

vôtre face. Mais ceux qui vous craignent, Seigneur, ſeront très-grands devant vous en toutes choſes.

Toute la nature ſera un jour renverſée : les montagnes les plus hautes ſeront ébranlées juſqu'aux fondemens, lorſque le Seigneur fera éclater ſa toute-puiſſance aux yeux des hommes : & la dureté des rochers deviendra alors comme la cire qui ſe fond à l'ardeur du feu. Mais la crainte du Seigneur eſt un fondement inébranlable, ſur lequel ceux qui ont eu ſoin de s'établir, s'élevent juſques à Dieu, & *ſont très-grands devant lui.* Car c'eſt cette crainte qui humilie le cœur de l'homme. Et plus ce cœur eſt anéanti devant Dieu, plus il merite d'être élevé, ſelon cet oracle de JESUS-CHRIST; Que l'humilité du Chrétien eſt la meſure de ſon élevation; *Qui humiliaverit ſe, exaltabitur.*

Matth. c. 18. 4.

Judith a voulu ſans doute nous marquer figurément par ces *montagnes*, les chefs des Aſſyriens, qui s'élevoient inſolemment de leur force, & qui mettoient leur confiance dans le grand nombre de leurs gens, figurez par ces *eaux* renfermées dans les montagnes; les peuples étant très-ſouvent marquez dans les Ecritures ſous la figure des eaux. La volonté du Seigneur *ébranla juſqu'aux fondemens*, c'eſt-à-dire, renverſa *ces hautes montagnes* enflées d'orgueil, lorſque par la main de Judith ſeule, elle mit en fuite & en deſordre toute cette armée ſi redoutable. Ceux qui paroiſſoient auſſi fermes & auſſi *durs* que *les rochers*, *ſe fondirent* tout-d'un-coup *comme de la cire devant la face de Dieu*, lors qu'étant ſourds à la voix d'Achior qui leur parloit en faveur des Juifs, & que paroiſſant invincibles, ils perdirent en un inſtant toute cette fermeté apparente, & ſe virent abattus par la frayeur qui les ſaiſit. Judith au contraire & tous les Juifs *ayant la crainte de Dieu*,

Digitized by Google

Dieu, devinrent *très-grands devant luy*; & l'humilité profonde avec laquelle ils s'anéantirent en sa presence, les éleva au-dessus de tous leurs ennemis.

v. 20. 21. *Malheur à la nation qui s'élevera contre mon peuple. Car le Seigneur tout-puissant se vangera d'elle; & il la visitera au jour de son jugement. Il répandra dans leur chair le feu & les vers, afin qu'ils brûlent, & qu'ils se sentent déchirez éternellement.*

La *visite* dont il est parlé icy, lorsque Judith déclare; *Que le Seigneur visitera au jour de son jugement ceux qui se seront élevez contre son peuple*, est bien différente de *la visite* dont Zacharie parle, lors qu'il dit; *Que le Seigneur Dieu d'Israël a visité son peuple, & luy a fait misericorde.* Et autant que l'on aura negligé dans la vie presente cette *visite misericordieuse* d'un Dieu qui nous comble de ses graces, & qui nous invite, comme dit saint Paul, par sa longue attente à la pénitence; autant on éprouvera la rigueur de cette derniere *visite* de la justice inflexible du même Dieu, lors qu'il *répandra dans la chair* de ses ennemis, c'est-à-dire dans leur corps, aussi bien que dans leur ame, *un feu* éternel, & *des vers* qui ne mourront point, afin qu'ils soient la pâture de ce feu & de ces vers dans tous les siécles, selon que le Fils de Dieu le déclare expressément dans l'Evangile.

Luc. cap. 1. v. 68.

Rom. c. 4.

Marc. c. 9. v. 42. 43. 44. 45. 46. 47.

Il est remarquable, que Judith prononce particuliérement cette malediction contre *le peuple qui s'élevera contre le peuple de Dieu.* Et peut-être qu'en cela le Saint-Esprit a voulu nous inspirer principalement une grande horreur de tout schisme & de toute revolte contre l'Eglise, qui est proprement le peuple de Dieu. Mais on peut dire qu'en general tous ceux qui s'élevent en quelque maniere que ce puisse être contre cette nation choisie que JESUS-CHRIST s'est acquise par le prix

Digitized by Google

de ſon propre ſang, tomberont dans cette terrible malediction. Or il y a pluſieurs manieres de s'élever contr'elle. Et tous les ſcandales qu'on luy cauſe, ſoit par de mauvais exemples, ſoit par de pernicieuſes doctrines, ſoit par une révolte criminelle, engagent dans ce malheur.

Il eſt bon auſſi de remarquer que ces *vers* dont il eſt parlé icy, s'expliquent figurément par pluſieurs perſonnes, comme n'étant pas réellement des vers qui rongent la chair des réprouvez dans l'enfer, mais le ſentiment picquant du feu & le remords de conſcience dont ils ſeront déchirez éternellement. Mais il ſemble que rien n'empêche, qu'on ne puiſſe auſſi l'entendre littéralement, enſorte que ce ſoient des vers effectifs, dont la chair de ces réprouvez ſera rongée, comme ce ſera un feu très-réel qui la brûlera. Car ¶ n'eſt pas impoſſible au Tout-puiſſant, dit ſaint Auguſtin, de créer & de faire ſubſiſter au milieu des feux des vers qui ſoient deſtinez pour augmenter le ſupplice des méchans.

Auguſt. de Civit. Dei l. 21. c. 9.

¶. 22. Après cette victoire tout le peuple vint à Jeruſalem pour adorer le Seigneur; & s'étant purifiez, ils luy offrirent tous leurs holocauſtes & leurs vœux, & s'acquittérent des promeſſes qu'ils luy avoient faites.

Num. c. 31. v. 19. 24. Le Seigneur avoit ordonné aux Juifs par la bouche de Moïſe, qu'après le combat, tous ceux qui auroient tué, ou touché quelque corps mort, ſeroient obligez de ſe purifier & de laver leurs habits. Ces impuretez que l'on appelloit légales, marquoient ſans doute une autre ſorte d'impureté ſpirituelle dont il étoit difficile de ſe préſerver dans l'emportement de ces ſortes de combats. Et c'étoit très-juſtement que ces peuples, après s'être purifiez ſelon les préceptes de la loy, *offroient* à Dieu *leurs holocauſtes* dans ſon ſaint Temple, pour luy marquer par la conſomption entiere de la

Digitized by Google

la victime, qu'ils auroient dû se sacrifier eux-mêmes tous entiers à luy, en reconnoissance de la grace signalée qu'ils avoient reçuë.

Ces *vœux* dont il est parlé, & ces *promesses dont ils s'acquitoient*, avoient été des effets de l'extrémité où ils s'étoient vû reduits. Car les grands périls où l'on se trouve, portent naturellement à avoir recours à Dieu, comme au protecteur tout-puissant de ceux qui esperent en luy seul. Et c'est alors que pour exciter davantage sa misericorde, l'on s'engage par des vœux qui tendent à procurer son honneur, & qu'il agrée, quoy qu'ils luy soient inutiles pour luy-même : puisque sa gloire ne peut recevoir aucune diminution, ni aucun accroissement de la part des hommes; & que toutes ces promesses regardent uniquement leur propre interêt, & celuy de leur salut.

℣. 23. Or Judith ayant pris toutes les armes d'Holoferne que le peuple luy avoit données, & le rideau de son lit qu'elle avoit emporté elle-même, les offrit au Seigneur comme un anathême d'oubli.

C'est ainsi que David ayant coupé la tête à Goliath de sa propre épée, offrit cette épée à Dieu dans son tabernacle, comme pour se dépouiller en sa presence de toute la gloire qu'il pouvoit avoir acquise en tuant luy seul ce geant si redoutable. Il est dit donc que Judith offrit de même au Seigneur toutes les armes d'Holoferne *comme un anathême d'oubli*; c'est-à-dire, comme un don separé de tous les usages profanes, & un monument suspendu & consacré à Dieu, qui devoit éternellement empêcher *l'oubli* d'une grace si signalée. Ou bien Judith les offroit à Dieu dans son temple, pour marquer qu'elle vouloit se détacher pour toûjours de la gloire d'une action si éclatante, & *s'oublier* en quelque sorte elle-même, pour ne songer qu'à celuy à qui l'honneur & l'empire appartiennent dans tous les siécles. 1. Reg. c. 17. 9.

Digitized by Google

Car c'eſt-là la plus genereuſe & la plus noble diſpoſition d'une ame qui eſt convaincuë très-ſincerement, qu'elle n'a de part dans les plus grandes actions dont elle s'acquitte, que celle qu'il plaît à Dieu de luy donner; & que cette part même qu'elle y a, luy eſt un ſujet d'un abaiſſement d'autant plus profond, qu'elle reconnoît en être moins digne.

Menoch. in hunc loc. On peut expliquer encore *cet anathême d'oubli*, un don conſacré à Dieu, & deſtiné pour faire *oublier* entiérement les maux paſſez; de même que le Patriarche Joſeph nomma *Manaſſé*, c'eſt-à-dire, oubli, ſon premier fils, en diſant; *Que Dieu luy avoit fait oublier tous ſes maux paſſez.*

Geneſ. c. 41. 51.

℣. 27. 28. Les jours de fête elle paroiſſoit en public avec une grande gloire. Et après avoir demeuré cent cinq ans dans la maiſon de ſon mari, & avoir donné la liberté à ſa ſervante, elle mourut, &c.

Il y a beaucoup d'apparence, qu'après que la fête de cette inſigne victoire fut celebrée, *chacun étant retourné en ſa maiſon*, comme le dit l'Ecriture, Judith rentra auſſi dans le ſecret de la ſienne, pour y vivre comme auparavant dans la piété, dans la priére, & dans les jeûnes, *qu'elle obſerva*, dit le ſacré texte, *dans tous les jours de ſa vie.* Auſſi ſaint Ambroiſe faiſant ſon éloge, dit;

Judith c. 8. 6

Ambroſ. de Viduis. tom. 4. p. 304.

„ Que ne s'étant point élevée d'un ſuccès ſi glo-
„ rieux, quoy qu'il ſemblât qu'elle pût alors ſe
„ réjoüir bien juſtement après une ſi celébre vi-
„ ctoire; elle perſiſta toûjours dans la vie d'une
„ ſainte Veuve; & que n'ayant que du mépris
„ pour tous ceux qui deſiroient de l'épouſer, elle
„ quitta ſes habits magnifiques, & reprit ceux
„ qui convenoient à ſa modeſtie. Elle n'aima
„ point, ajoûte ce Pere, tous les ornemens qui
„ pouvoient encore la faire ſouvenir de ſon
„ triomphe; & elle eſtimoit beaucoup davanta-
„ ge ceux qui luy ſervoient à vaincre les vices du
„ corps,

Digitized by Google

„ corps, que ceux que l'on employoit pour sur-„ monter les armées des barbares. *Nec triumphorum suorum amavit ornatus, illos existimans esse meliores quibus vitia corporis, quàm quibus hostium arma vincuntur.*

Lors donc qu'il est dit icy; *Que les jours de fête elle paroissoi en public avec une grande gloire*; l'Ecriture nous marque visiblement, que les autres jours elle se tenoit renfermée comme auparavant dans sa maison, & vivoit comme une vraye veuve, qui avoit un grand amour pour la chasteté. Car ne voulant point *connoître d'hommes depuis la mort de son mari*, elle se trouvoit obligée, à cause de sa beauté même, de ne se produire dans le public que lors qu'elle ne pouvoit s'en dispenser; c'est-à-dire aux jours de fête, ausquels il faloit qu'elle allât rendre ses devoirs à Dieu avec tous les autres dans le temple de Jerusalem. Et c'étoit alors que chacun étoit bien aise de luy témoigner sa reconnoissance du salut de toute la nation, & qu'elle étoit apparemment accompagnée d'un grand nombre de personnes, qui s'efforçoient de luy faire honneur; ce que l'Ecriture témoigne par ces paroles, *qu'elle marchoit avec une grande gloire*; c'est-à-dire, étant beaucoup honorée par ceux qui l'accompagnoient; mais n'en ayant pas le cœur moins abaissé devant Dieu. *Menoch. in hunc loc.*

Elle voulut reconnoître la fidelité de la servante qu'elle avoit menée dans le camp des Assyriens, en la rendant libre, d'esclave qu'elle étoit auparavant. Et après *avoir demeuré*, dit l'Ecriture, *cent cinq ans dans la maison de son mari*, elle mourut: Ce que l'on doit expliquer, non pas comme si elle avoit vécu cent cinq ans depuis son mariage, ou depuis qu'elle eut coupé la tête à Holoferne; mais comme étant parvenuë en tout jusques à l'âge de cent cinq ans, selon que la lan- *Estius & Tirin. in hunc loc.*

Digitized by Google

gue Syriaque le dit clairement. Le Grec ajoûte ; qu'elle partagea avant ſa mort tous ſes biens tant à ſes proches, qu'aux parens de ſon mari : Ce qui fait voir qu'elle n'avoit point d'enfans ; & que la conſtance avec laquelle elle perſévera dans ſon veuvage, nonobſtant ſa grande beauté & ſes richeſſes, en étoit d'autant plus à admirer.

Tel eſt l'exemple que Dieu nous propoſe dans ce ſacré livre ; une veuve parfaitement belle, & très-riche, qui ſe cachoit dans le ſecret de ſa chambre ; qui portoit toûjours un cilice ſur ſa chair ; qui jeûnoit dans tout le cours de ſa vie ; qui étoit très-vivement penetrée de la crainte du Seigneur ; & qui vivoit dans une ſi grande modeſtie, que nul n'oſoit dire le moindre mal d'elle : une veuve qui étant remplie de l'eſprit de Dieu ſe trouve en état de ſoutenir tout ſon peuple, & les anciens mêmes qui commençoient à perdre eſperance ; & va avec un courage tout divin couper la tête au General d'une armée très-redoutable : une veuve enfin, qui comblée de gloire après un ſi grand triomphe, rend à Dieu toute cette gloire, en luy offrant les dépouilles de celuy qu'elle a vaincu, & rentre dans ſon néant en la preſence du Très-haut : Heureux ceux pour qui ces paroles ſont des paroles de benediction & de ſalut, & qui liſant par l'Eſprit de Dieu ces livres de Dieu, y adorent *la verité* qui ſe fait connoître à eux ; marchent par *la voye* du ſalut qu'ils y découvrent ; & trouvent enfin *la vie* veritable après laquelle ils ſoupirent.

Fin du livre de Judith.

TABLE

Digitized by Google

TABLE

DES CHOSES PRINCIPALES

CONTENUES DANS CE LIVRE.

A

Achior Prince des Ammonites releve hautement la puissance d'Israël en parlant à Holoferne. Page 226. v. 5. & *suiv.* & p. 234. 251

Il est envoyé à Bethulie par Holoferne qui avoit esté offensé de son discours, pour y estre puni plus cruellement après la prise de cette ville dont ce General se regardoit déja comme victorieux. 242. v. 6. & p. 247

Il tombe par terre & s'évanouit à la veuë de la tête d'Holoferne. 330. v. 29. & p. 340

Il quite ses superstitions payennes & embrasse la Religion des Juifs. 342. v. 6. & p. 345

S'il estoit necessaire qu'Achior fût circoncis pour estre sauvé. 346

Comment il faut entendre qu'Achior qui étoit Ammonite fut admis dans l'assemblée du Seigneur contre la défense qui sembloit en avoir esté faite aux Juifs. 347

Affliction. Ce doit être une grande consolation dans les afflictions de considerer que Dieu éprouve d'ordinaire ses amis par beaucoup d'afflictions. 272. v. 22. & 23. & p. 281

Les afflictions sont des épreuves qui font voir si nous servons Dieu veritablement. 271. v. 21. & p. 280

Reconnoître que nos afflictions sont encore moindres que nos pechez. 273. v. 27.

Armes. Les plus puissantes armes pour vaincre nos ennemis sont l'humiliation, la priere & le jeûne. 222. & 224

Arphaxad Roy des Médes tout invincible qu'il se croioit, est vaincu par Nabuchodonosor Roy des Assyriens. p. 196. v. 4. & 5. & p. 199. & 200

Arphaxad le même que Déjoces, appellé le fondateur d'Ecbatanes par Herodote. 198. & 199

Attila. Son armée qui estoit de 500000. hommes dissipée par la foy & les prieres de sainte Geneviéve. 201

B

Bethulie ville selon quelques-uns dans la tribu de Zabulon. 247

Il n'est parlé de cette ville dans l'Ecriture sainte que dans le seul livre de Judith. *ibid.*

C

Caïphe, quoy que son intention fût très-mauvaise, servit d'organe au Saint-Esprit, lors qu'il prédit, qu'il estoit avantageux qu'un

Digitized by Google

qu'un ſeul homme mourût pour tout le peuple. 267
Cendre. Ceremonie pratiquée par les Juifs de ſe couvrir la tête de cendre dans des jours d'affliction. 218. v. 16. & p. 255. v. 4. & p. 260. & 287
Chrétiens. Les Chreſtiens appellez ſouvent par ſaint Paul, les Saints. 250
La conduite des premiers Chrétiens en donnant à leurs corps la nourriture neceſſaire. 253. & 254
La juſtice des Chreſtiens doit eſtre plus abondante que celle des Phariſiens & des Docteurs de la loy. 319
Confiance. On ne doit pas tellement ſe confier au ſecours de Dieu, que l'on demeure oiſif dans cette attente. 260

D

Défiance. Humble défiance de ſoy-même en attendant tout de la miſericorde de Dieu. 251
Demon. Il ſe rend plus cruel envers ceux qu'il s'eſt ſoumis, qu'envers ceux qui luy reſiſtent. 212
Deſſein. Vanité des deſſeins des hommes, s'ils ne ſe rencontrent avec les deſſeins de Dieu. 206
Dieu. Il doit eſtre beni dans la perte comme dans la poſſeſſion des plus grands biens. 282
Ce ſeroit un blaſphême de dire que Dieu ſoit la cauſe des crimes où engage les hommes la veuë d'une beauté qu'il a créée. 291
Dieu n'écoute proprement que la voix du cœur. 333
Dieu ſe ſert des inſtrumens les plus foibles pour faire éclater ſa ſouveraine puiſſance. 338

E

Eaux. Les peuples marquez ſouvent dans l'Ecriture par les eaux. 366
Echatanes, ville bâtie par Arphaxad Roy des Médes. 195. v. 1.
Egyptiens enſevelis dans les eaux de la mer rouge en pourſuivant les Iſraëlites. 227. v. 13.
Ils ne mangeoient point avec les Hebreux, les regardant comme des hommes impurs. 319
Eliſée. Son ſerviteur eſtant épouvanté du grand nombre de Syriens qui environnoient la ville où eſtoit ce Prophete, & qui le cherchoient pour le perdre, il obtint de Dieu qu'il ouvrît les yeux de ce ſerviteur, & luy fît voir une autre armée bien plus nombreuſe qui étoit prête à le défendre. 362
Eliſée n'ordonne point la circonciſion à Naaman de Syrie qui avoit embraſſé la foy du vray Dieu. 346
Etats. La ſeule crainte de Dieu eſt l'affermiſſement des Etats. 200

F

Femmes. S'il leur eſt permis de s'orner & de ſe parer. 293
Foibleſſe. Le ſentiment de ſa foibleſſe eſt le fondement d'une grande force. 219
Le ſentiment de noſtre foibleſſe nous porte à mettre nôtre confiance en Dieu, & à implorer ſon ſecours. *ibid.*
Force. La force des Chreſtiens eſt dans la priere & dans l'union avec les fidéles qui prient pour eux. 283
Frayeur. Quand on en eſt une fois ſaiſi, on ne raiſonne plus, mais

Digitized by Google

mais on s'abandonne sans discernement à tout ce qu'elle inspire. 212

H

Holoferne coupant l'aqueduc qui conduisoit les eaux dans Bethulie, figure des heretiques qui ont voulu ôter à l'Eglise la tradition par laquelle elle a toûjours conservé les eaux pures de la verité. 261. & 262

Holoferne, figure du demon. 275. 276. 283. 336. 340. & 365

Humilité. Elle doit être le fondement des victoires que l'on remporte sur le démon. 287

L'humilité d'un Chrestien est la mesure de son élevation. 366

Homme. Tout son bonheur est de conformer sa volonté à la volonté de Dieu. 323

J

Jeûne. Le jeûne des Juifs duroit jusqu'au soir. 251. 322

Joacim Grand Pontife vient de Jerusalem à Bethulie pourvoir Judith qui avoit sauvé le peuple d'Israël en coupant la tête du General des Assyriens. 350. v. 9.

Isaïe. Ce Prophete fçié en deux avec une scie de bois par le commandement de Manassé Roy de Juda. 222

Israëlites, originaires de Chaldée. 226. v. 6. & p. 235

Dieu leur ouvre la mer après être sortis d'Egypte. 227. v. 12.

Les Israëlites n'ont esté livrez à leurs ennemis que lors qu'ils ont irrité Dieu par leurs pechez. 228. v. 18.

Israëlites toûjours disposez à murmurer contre ceux qui les conduisoient, figure d'un grand nombre de Chrestiens qui perdent courage dans les moindres tentations. 264

Judith. Il est plus probable que son histoire est arrivée sous Manassé Roy de Juda, & depuis son retour de Babylone où il avoit été en prison. 198

Judith demeure veuve étant fort jeune, fort belle, & fort riche. 269. v. 7. & p. 275. 276. & 372

Sa vie depuis qu'elle fut veuve fut une vie de retraite, de priere, de jeûne & de penitence. 268. 269. v. 5. 6. & p. 285

Judith estoit de la tribu de Simeon. 274

Sa vie, le modelle d'une sainte veuve. 275

Cette parole de saint Paul; Dieu se plaît à choisir dans le monde ce qu'il y a de plus foible pour confondre ce qui y paroît de plus fort; s'est verifiée par avance en Judith. 280

Comment Judith étant très-chaste a pû avoir dessein de servir de piége par sa beauté à Holoferne. 286. v. 13. & p. 290. & *suiv.* 299.

Dieu ajoûte un nouvel éclat à la beauté de Judith, lors qu'elle va trouver Holoferne. 294. v. 4. & p. 298

S'il y a eu quelque mensonge dans les paroles de Judith. 299. & *suiv.* 308. 311. 314. 320

Judith se défend de manger des viandes d'Holoferne, & se nourrit de ce qu'elle avoit fait apporter par sa servante. 295. v. 5. 315. v. 2. 318.

Elle obtient la liberté de sortir la nuit sous prétexte d'aller prier & invoquer le Seigneur. 314. & 315. v. 5. & 6.

Son humilité & sa foy se soutiennent mutuellement. 320

Son

Digitized by Google

Son humilité la rendit digne d'être choisie de Dieu pour délivrer Israël par la mort d'Holoferne. 338. & 354
Son humilité luy fit vaincre l'orgueil qui pouvoit s'élever dans son esprit d'une victoire si illustre remportée sur un ennemi si fier & si redoutable. 354
Elle se prépare & par la priere & par la veille & par le jeûne à se rendre digne de procurer le salut de tout son peuple. 322. 323
Sa priere, dans le moment qu'elle alloit couper la tête d'Holoferne. 325. v. 7.
Elle coupe la tête à Holoferne, & se sert de son propre sabre. 326. v. 8. & 10.
Sa priere accompagnée de larmes qui estoient non des marques de foiblesse, mais le principe d'une grande force. 332
Judith, une excellente figure de la sainte Vierge. 332. & 340
Judith proteste que ce n'est point sur elle-même qu'elle s'appuye, reconnoissant qu'elle n'estoit que foiblesse; mais sur le bras de Dieu Tout-puissant. 333. 334
Ses armes pour vaincre Holoferne furent la chasteté, l'humilité, la priere & le jeûne. 334
Judith s'étant dépouillée de toute la gloire de cette grande action qu'elle devoit faire, en rend à Dieu tout l'honneur après l'avoir faite. 333. 334. 336. 337
Elle fait suspendre au haut des murailles de Bethulie la tête d'Holoferne. 341. v. 1. & p. 345
Elle offre à Dieu les armes d'Holoferne que le peuple luy avoit données. 359. v. 23. & p. 369
Judith après cette action illustre reprend sa premiere vie, qui estoit toute de retraite, de priere & de jeûne. 360. 370
Elle donna la liberté à sa servante qui l'avoit suivis dans le camp d'Holoferne. 360. v. 28.
Elle mourut à l'âge de 105. ans. 371
Juifs. Les Juifs s'abstenoient de manger avec les payens. 319
C'estoit une coutume frequente parmi eux de se laver pour se purifier des souillures legales qu'ils pouvoient avoir contractées. 321
Ils devenoient impurs en tuant quelqu'un, quoy que ce fût à la guerre, ou en touchant à quelque mort. 368

L

Lâcheté. La lâcheté des Chrétiens d'aujourd'huy ne vient que de ce qu'ils ne sentent point leur misere & leurs besoins. 259
Licites. Se priver volontairement des choses licites, de peur de tomber dans les illicites. 319

M

Manassé Roy de Juda a vécu comme un penitent depuis son retour de Babylone. 221
Manne. Dieu nourrit durant 40. ans les Israëlites de cette celeste nourriture qui tomboit chaque jour dans le desert. 228. v. 15.
Martyr. Les martyrs envisageoient comme le comble du bonheur, de souffrir la mort pour *Jesus-Christ.* 211
Mechans. Leur aveuglement est terrible. 212

Digitized by Google

Ils sont souvent malheureux dès cette vie & s'engagent dans une désolation effroyable pour l'autre. *ibid.*

Mensonge. Il n'est jamais permis. 300. 314

S'il y a eu quelque mensonge dans les paroles de Judith. 299. & *suiv.* 308. 311. 414. 320

Mesopotamie, païs appellé ainsi, parce qu'il estoit entre deux rivieres, l'Euphrate & le Tigre. 235

Moïse vainquit Amalec non par la force de ses armes, mais par l'ardeur de sa priere. 218. v. 13.

N

Nabuchodonosor Roy des Assyriens qui vainquit Arphaxad, paroît être le même que Saosduchin, fils d'Assaradon & petit fils de Sennacherib. 199

Vanité de ce Prince. 205. & 208. v. 13. & p. 213

Nabuchodonosor surnommé le Grand, reduit à cause de son orgueil à l'état de bête durant sept années. 240

O

Orgueil, presque inseparable de la grandeur. 200

Ozias voyant la ville de Bethulie fort pressée par Holoferne, exhorte le peuple à attendre encore cinq jours dans l'esperance du secours de Dieu. 259. v. 23. & p. 266

Il en est blâmé par Judith, n'appartenant pas aux hommes de borner le tems de la misericorde divine. 267. 269. & *suiv.*

Ozias en demandant un delay de cinq jours parla sans le sçavoir par l'esprit de Dieu, qui avoit resolu de secourir Bethulie dans les cinq jours qu'Ozias avoit demandez. 167

P

Parole. La parole de Dieu est une fontaine dont l'eau rejaillit jusqu'à la vie éternelle. 263

Passion. Les passions qui sont dans le cœur des hommes sont comme autant d'idoles qu'ils adorent. 214

Perseverance. La victoire n'est promise qu'à la perseverance. 224. & 225

Precipice. Tel y tombe le premier qui l'avoit creusé pour son ennemi. 247

Priere. Belle priere de ceux de Bethulie propre aux personnes affligées. 244. v. 15.

La priere doit venir du sentiment de sa misere, & du besoin que l'on a du secours de Dieu. 252

Presbyteri. Signification de ce mot. 252. & 277

Proselyte. Ce que ce mot signifie. 347

Puissance. Vanité des hommes qui se glorifient de leur puissance ridicule & extravagante. 200. 213. 214. & 352

S

Samuël. Adresse innocente dont se servit ce Prophete pour aller sacrer le Roy David à Bethléem sans que Saül le sçût. 302.

Saül. Il fut touché d'une fausse compassion pour Agag Roy d'Amelec. 206

Sichimites. Comment Judith semble louer le massacre des Sichimites commis par Simeon & Levi, qui a esté fort blâmé par Jacob leur pere. 288. & 289

T

Temple. Jesus-Christ n'a fait paroître de colere que lors qu'il a vû

Digitized by Google

vû la sainteté du temple profanée. 220
Il n'estoit permis aux Juifs d'offrir des sacrifices que dans le temple de Jerusalem. 278
Grande veneration des Juifs pour leur temple. 220

V

Viduité. L'état de viduité loué non-seulement dans la loy nouvelle, mais aussi dans la loy ancienne. 350. 355. v. 11. & p. 355

Fin de la Table de Judith.

Digitized by Google

LE LIVRE D'ESTHER

TRADUIT EN FRANÇOIS;

AVEC

UNE EXPLICATION

DU SENS LITTERAL ET SPIRITUEL,

Tirée des ſaints Peres & des Auteurs Eccleſiaſtiques.

Digitized by Google

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

ON ne trouve dans l'Hebreu que les neuf premiers chapitres du livre d'Eſther : ce qui a porté quelques anciens à ne le pas mettre au nombre des livres qui ſont Canoniques. Mais Origenes a cru que les ſix derniers chapitres étoient auſſi autrefois dans l'ancien exemplaire Hebreu, & que depuis ils s'étoient perdus. Le ſentiment du Cardinal Bellarmin eſt qu'il y a eu en Hebreu deux éditions differentes de ce livre ; l'une plus courte, qui nous reſte encore ; & l'autre plus étenduë & accompagnée de quelques additions, que l'on a perduë depuis ; mais ſur laquelle a été faite la traduction Greçque qui s'eſt conſervée, & que S. Jerôme a regardée comme étant celle des Septante. Quoy qu'il en ſoit, on ne peut douter preſentement que tout ce livre ne ſoit Canonique, étant approuvé par l'autorité de toute l'Egliſe.

Euſeb hiſt. Eccleſ. l. 4. c. 26. Athan. in Synoſ. tom. 2. p. 58. Origen. tom. 2. in Joan. & Ep. ad Julian. Afric. Hieron. præfat. in Eſther. tom. 1. Ep. 112.

Quelques Peres ont cru Eſdras autheur du livre d'Eſther. Mais d'autres ont cru au contraire qu'il étoit poſterieur à Eſdras. Et le ſentiment le plus vray ſemblable eſt celuy de ſaint Clement d'Alexandrie, qui l'appelle le livre de Mardochée ; parce qu'en effet nous voyons en pluſieurs endroits de cette hiſtoire ; Que *Mardochée écrivit tout ce qui s'étoit paſſé, & qu'il l'envoya aux Juifs ; après qu'il l'eut mis par écrit.* On peut croire auſſi qu'Eſther y eut quelque part avec Mardochée ; puis qu'il eſt dit dans le texte des Septante ; Que *la Reine Eſther & Mardochée Juif écrivirent ce qu'ils*

Clemens Alexan. ſtromat. l. 1. p. 329. Eſther. c. 9. v. 20. 23. c. 12. v. 4.

Digitized by Google

qu'ils avoient fait ; & que *les Juifs reçurent & observerent ce que l'un & l'autre leur avoient mandé d'observer, les jeûnes, les cris, & toutes les choses qui sont contenuës dans l'histoire de ce livre que l'on nomme Esther* ; ce qui semble nous marquer que ce livre qui porte pour titre, le livre d'Esther, est le même que celuy que Mardochée & Esther, écrivirent conjointement, & qu'ils envoyerent à tous les Juifs répandus dans les cent vingt-sept provinces soumises à l'Empire d'Assuérus, afin, comme ils disent, *qu'ils eussent la paix, & qu'ils reçussent la verité.*

Tout le monde sçait que le nom *d'Assuérus*, comme celuy d'Artaxerces, a été commun autrefois à plusieurs Princes. Le Roy dont il est parlé dans ce livre, paroît être le même que *Darius* fils d'Hystaspes ; & on ne voit pas qu'on puisse aisément rapporter cette histoire à l'Empire d'aucun autre, soit avant ou après luy ; puis qu'il a été le premier des Rois de Perse qui *a regné*, selon les termes de l'Ecriture, *depuis les Indes jusques en Ethyopie* ; Que *Suze*, qui *a été*, selon cette histoire, *la capitale du royaume d'Assuérus*, étoit aussi, selon les auteurs profanes, celle que Darius fils d'Hystaspes bâtit, ou plûtôt qu'il rebâtit & augmenta par de grands palais très-magnifiques, & où il gardoit tous ses trésors ; Que ce qu'attribuë l'Ecriture à celuy dont elle parle, lors qu'elle dit ; qu'après la douziéme année de son regne, il *rendit toute la terre, & toutes les isles de la mer tributaires*, ne peut convenir qu'à ce Darius, qui s'assujettit, selon les auteurs payens, les isles, & qui imposa le premier des tributs aux Nations ; Que ce qui est rapporté dans le troisiéme livre d'Esdras & dans Joseph de la grandeur de l'Empire de Darius fils d'Hystaspes, & de ce festin si somptueux où il traita tous les gouverneurs qui commandoient sous

Cap. 1. v. 1. c. 16. v. 1. 14 Cap 1. v. 2. Plin. Ælian. Herodot.

Cap. 10. v. 1. c. 3. v. 7.

Thucyd. Herodot.

3. Esdr. c. 3. Joseph. Antiqu. l. 11. c. 4.

Digitized by Google

ſous luy dans les cent vingt-ſept provinces de ſon Empire, s'accorde parfaitement avec ce que le livre d'Eſther dit de celuy que le Prince qui y eſt nommé Aſſuérus fit *à tous les grands des Perſes & des Médes, & aux gouverneurs des provinces en la troiſiéme année de ſon regne*; & qu'enfin la reconnoiſſance par laquelle le mary d'Eſther declare à la fin de cette hiſtoire; Que c'étoit le Dieu éternel, très-haut, & très-grand qui avoit donné à ſes peres & à luy-même, & conſervé juſques alors le royaume qu'il poſſedoit, revient tout-à-fait à ce que Darius fils d'Hyſtaſpes ordonna au commencement de ſon regne pour le rétabliſſement du temple de Dieu & de tous ſes ſacrifices; & à cette imprécation publique qu'il fit contre tous les royaumes & tous les peuples qui s'y voudroient oppoſer, lors qu'il ſouhaita que le même Dieu qui avoit fait éclater la majeſté de ſon nom dans Jeruſalem, diſſipât ces peuples & ces royaumes par ſa puiſſance.

Eſter. c. 1. 3.

Cap. 16. v. 16.

1. Eſdr. c. 6. v. 6. &c.

Il eſt inutile de faire icy un tableau de la conduite de Mardochée & d'Eſther, & de les repreſenter comme deux modelles d'une pieté très-pure au milieu de la corruption de la Cour d'un très-puiſſant Prince, & très-genereuſe au milieu des plus grands perils. La ſimplicité très-auguſte avec laquelle elle eſt décrite dans cette hiſtoire efface tout ce que l'éloquence des plus grands orateurs en peut dire. C'eſt le Saint-Eſprit qui y parle d'une maniere qui ſe fait entendre au cœur de ceux qui ſont exemts d'ambition & de crainte. Il eſt vray que les perſonnes remplies de l'amour du monde, & toutes occupées à s'y procurer un établiſſement temporel, qui ne comprennent pas la grandeur de Dieu, ni l'importance de s'acquitter avec la derniere fidelité de ce qu'on luy doit, auront de la peine à approuver que Mardochée ait renoncé aux avantages qui pouvoient luy revenir

Digitized by Google

venir de se mettre bien auprès d'un Ministre aussi puissant qu'estoit Aman ; & qu'il se soit même exposé avec tout son peuple à perdre les biens & la vie, en choquant l'ambition d'un favory si redoutable, pour ne pas manquer à ce qu'il devoit à Dieu. Ils le blâmeront sans doute de quelque foiblesse d'esprit en ce point, & d'un scrupule mal fondé, ou même de quelque fierté, comme s'il n'eût pu souffrir l'élevation d'Aman à son préjudice.

Mais ceux que l'Esprit de Dieu rend dignes de recevoir par une humble foy l'intelligence de l'Ecriture, comprendront facilement par la lecture de cette histoire, qu'un vray serviteur de Dieu compte pour rien tous les avantages temporels, en comparaison de la gloire de son Dieu & de son propre salut ; qu'il est aussi éloigné de flater contre son devoir un homme puissant, que de le craindre lors qu'il ne le choque que pour ne pas blesser sa conscience ; Qu'il met la force de son esprit à n'offenser jamais Dieu pour plaire aux hommes ; Qu'il ne peut point regarder comme un scrupule tout ce qui le porte à violer en quelque chose les divins preceptes, après avoir vû la reprobation du roy Saül attachée à un peché si leger en apparence ; & qu'enfin la crainte de tous les maux temporels ne peut jamais luy être un prétexte legitime de manquer à son devoir ; puis que le plus grand de tous les maux est le peche, qui est la source & la cause de tous les autres.

Les personnes dont le cœur est rempli de la vanité des pompes du siecle, ne seront gueres non plus en estat d'entendre le langage de la Reine Esther, lors qu'elle proteste à Dieu ; Qu'il *sçait la necessité où elle se trouve ; & qu'aux jours où elle paroît dans la magnificence & dans l'éclat, elle a en abomination la marque superbe de sa gloire qu'elle*

Esther. c. 14. 16.

Digitized by Google

le porte ſur ſa tête ; & la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur. Celles qui ne trouvent du plaiſir que dans les grandeurs & dans les honneurs, n'auront point ſans doute ces oreilles ſpirituelles, ces oreilles de la foy dont parle ſouvent le Fils de Dieu, pour entendre & pour comprendre ce que dit cette grande reine ; Que *jamais la ſervante du Seigneur*, qui étoit la plus belle qualité dont elle ſe glorifioit, *ne s'étoit réjouie depuis le jour qu'elle avoit été transferée dans le palais* d'Aſſuerus pour être ſa femme, *juſques alors, que dans le Seigneur le Dieu d'Abraham.* Celles qui ſont attachées à leurs plaiſirs & à l'amour d'elles-mêmes, ſe trouveront bien éloignées de la ſainte & genereuſe diſpoſition de cette Princeſſe, qui ne craignoit point, après que ſon oncle Mardochée luy eut fait connoître ſon devoir, de s'expoſer à tout perdre, & la couronne & la vie, en *ſe livrant*, comme elle le dit, *au dernier peril & à la mort*, pour ſauver ſon peuple. *Eſter. c. 4. 16.*

Ce fut cependant par une conduite ſi oppoſée aux ſentimens de l'amour propre, & aux maximes les plus ordinaires de la ſageſſe du ſiecle, que Dieu permit & que Mardochée & qu'Eſther triompherent de la fauſſe & cruelle politique du Miniſtre Aman ; & que cet homme ſuperbe trouva ſa perte avec celle de ſes complices dans tous les mêmes moyens dont il avoit reſolu de ſe ſervir pour perdre ceux qu'il haïſſoit. Il faloit donc que toute la poſterité connût par un tel exemple ; Que nul engagement ni nulle *neceſſité* ne peut juſtifier la complaiſance qu'ont les grands dans les marques de leur grandeur, après qu'une des plus puiſſantes Princeſſes du monde a pris Dieu même à témoin ; Qu'elle *déteſtoit & qu'elle avoit en horreur la marque ſuperbe de ſa gloire qu'elle portoit ſur ſa tête :* Que ceux qui comme Eſther ſçavent

Digitized by Google

eſtimer la qualité ſi honorable qu'ils ont d'être *ſerviteurs de Dieu*, prennent garde avec grand ſoin, quand même ils ſeroient auſſi élevez que cette Princeſſe dans le monde, *à ne ſe réjouir que dans le Seigneur leur Dieu*, & non dans eux-mêmes, ni dans leurs tréſors, & dans leur puiſſance : Et qu'enfin les biens & la vie même, quand elle ſeroit accompagnée d'une couronne, ſont la matiere d'un ſacrifice très-digne de Dieu, lors qu'il s'agit de les expoſer pour ſes interêts & pour ſa gloire. Telle eſt la ſainte philoſophie du Chriſtianiſme ſi peu connuë, & encore moins pratiquée dans tous les ſiecles, dont Dieu a voulu nous donner des modeles ſi parfaits dans le tems même de l'ancienne loy en la perſonne d'Eſther & de Mardochée. C'eſt ce que nous allons voir dans tout ce livre, qui nous preſente, non pas une hiſtoire feinte, comme quelques heretiques de ces derniers tems ont été aſſez hardis pour le ſoutenir, mais une hiſtoire très-veritable, & accompagnée de toutes les marques de ſincerité & de verité.

Digitized by Google

ESTHER.

CHAPITRE PREMIER.

Superbe feſtin que fait le Roy Aſſuérus. Il envoye querir la Reine Vaſthi. Elle refuſe de venir, & il la repudie.

1. IN *diebus Aſſueri, qui regnavit ab India uſque Æthiopiam, ſuper centum viginti ſeptem provincias,*

2. *quando ſedit in ſolio regni ſui, Suſan civitas regni ejus exordium fuit.*

3. *Tertio igitur anno imperii ſui, fecit grande convivium cunctis principibus, & pueris ſuis, fortiſſimis Perſarum, & Medorum inclytis, & præfectis provinciarum coram ſe,*

1. AU tems d'Aſſuérus, qui a regné depuis les Indes juſques à l'Ethiopie ſur cent vingt-ſept provinces,

2. lors qu'il s'aſſit ſur le trône de ſon royaume, Suſe étoit la capitale de ſon Empire[a].

3. La troiſiéme année de ſon regne il fit un feſtin magnifique à tous les Princes de ſa Cour, à tous ſes officiers, aux plus braves d'entre les Perſes, aux premiers d'entre les Medes, & aux Gouverneurs des provinces, étant luy-même preſent,

[a] 2. *Latr.* regni ejus exordium, *id eſt*, caput & metropolis. *Hebr. Chald.*

Digitized by Google

4. pour faire éclater la gloire & les richeſſes de ſon Empire, & pour montrer la grandeur de ſa puiſſance. Ce feſtin dura long-tems, ayant été continué pendant cent quatre-vingts jours.

4. *ut oſtenderet divitias gloriæ regni ſui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ ſuæ, multo tempore, centum videlicet & octoginta diebus.*

5. Et vers le tems que ce feſtin finiſſoit, le Roy invita tout le peuple qui ſe trouva dans Suſe, depuis le plus grand juſqu'au plus petit. Il commanda qu'on préparât un feſtin pendant ſept jours dans le veſtibule de ſon jardin, & d'un bois digne de la magnificence royale, qui avoit été planté par la main des Rois.

5. *Cùmque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum, qui inventus eſt in Suſam, à maximo uſque ad minimum: & juſſit ſeptem diebus convivium præparari in veſtibulo horti, & nemoris, quod regio cultu & manu conſitum erat.*

6. On avoit tendu de tous côtez des tapiſſeries de fin lin de couleur de bleu celeſte & d'hyacinthe, qui étoient ſoutenuës par des cordons de fin lin teints en écarlate, qui étoient paſſez dans des anneaux d'yvoire, & attachez à des colomnes de marbre. Des lits d'or & d'argent étoient rangez en ordre ſur un pavé de porphyre[a], & de marbre

6. *Et pendebant ex omni parte tentoria aëris coloris, & carbaſini ac hyacinthini, ſuſtentata funibus byſſinis, atque purpureis, qui eburneis circulis inſerti erant, & columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque aurei & argentei ſuper pavimentum ſmaragdino & pario ſtratum lapide, diſpoſiti erant:*

[a] ℣. 6. *Lettr.* ſmaragdino; d'émeraudes. *Hebr.* porphyretico. *Vatabl.*

Digitized by Google

erant : quod mira varietate pictura decorabat.

blanc " qui étoit embelli de plusieurs figures " avec une admirable varieté.

7. *Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, & aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentia regia dignum erat, abundans, & præcipuum ponebatur.*

7. Ceux qui avoient été invitez à ce festin, bûvoient en des vases d'or, & les viandes se servoient dans des bassins toûjours differens. On y presentoit aussi du plus excélent vin, & en grande abondance, comme il étoit digne de la magnificence royale.

8. *Hoc erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat, præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellet.*

8. Nul ne contraignoit à boire " ceux qui ne le vouloient pas, mais le Roy avoit ordonné que l'un des grands de sa Cour fût assis à chaque table, afin que chacun prît ce qu'il luy plairoit.

9. *Vasthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio ubi rex Assuerus manere consueverat.*

9. La reine Vasthi fit aussi un festin aux femmes dans le palais où le Roy Assuérus avoit accoutumé de demeurer.

10. *Itaque die septimo, cùm rex esset hilarior, & post niniam potationem inca-*

10. Le septiéme jour lors que le Roy étoit plus gay qu'à l'ordinaire, & dans cette chaleur que causoit le

R 3

℣. 6. *Lettr.* pictura ; scilicet ex lapidum varietate. *Emman. Sa.*

Ib. *Lettr.* Pario lapide, marbre de l'île de Paros dans la mer Egée, fameuse pour son marbre blanc.

℣. 8. *Expl.* C'étoit l'usage parmi les Perses, de forcer les conviez à boire. *Joseph. antiq. lib.* 11. *cap.* 6.

Digitized by Google

le vin qu'il avoit bû en grande abondance, il commanda à Maüman, Bazatha, Harbona, Bagatha, Abgatha, Zethar, & Charchas, qui étoient les sept Eunuques officiers ordinaires du Roy Assuérus,

luisset mero, præcepit Maumam, & Bazatha, & Harbona, & Bagatha, & Abgatha, & Zethar, & Charchas, septem eunuchis, qui in conspectu ejus ministrabant,

11. de faire venir devant le Roy la Reine Vasthi ayant le diadême sur sa tête, pour faire voir sa beauté à tous ses peuples & aux premieres personnes de sa Cour, parce qu'elle étoit extrémement belle.

11. *ut introducerent reginam Vasthi coram rege, posito super caput ejus diademate, ut ostenderet cunctis populis & principibus pulchritudinem illius: erat enim pulchra valde.*

12. Mais elle refusa d'obéir, & dédaigna de venir selon le commandement que le Roy luy avoit fait faire par ses Eunuques. Assuérus entrant donc en colere, & étant transporté de fureur,

12. *Quæ renuit, & ad regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, venire contempsit. Unde iratus rex, & nimio furore succensus,*

13. consulta les Sages qui étoient toûjours près de sa personne, selon la coûtume ordinaire à tous les Rois, par le conseil desquels il faisoit toutes choses, parce qu'ils sçavoient les loix & les ordonnances anciennes;

13. *interrogavit sapientes, qui ex more regio semper ei aderant, & illorum faciebat cuncta consilio scientium leges ac jura majorum,*

14. entre lesquels les premiers, & les plus proches du Roy étoient Charsena, Sethar, Admatha,

14. *(erant autem primi & proximi, Charsena, & Sethar, & Admatha, & Tharsis, &*

Digitized by Google

& Mares, & Marſana, & Mamuchan, ſeptem duces Perſarum atque Medorum, qui videbant faciem regis, & primi poſt eum reſidere ſoliti erant)

Tharſis, Marès, Marſana & Mamuchan, qui étoient les ſept grands Seigneurs des Perſes & des Medes qui voyoient *toûjours* le viſage du Roy, & qui avoient accoutûmé de s'aſſeoir les premiers après luy.

15. Cui ſententiæ Vaſthi regina ſubjaceret, quæ Aſſueri regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, facere noluiſſet.

15. Le Roy leur demanda donc quelle peine meritoit la reine Vaſthi, qui n'avoit point obéï au commandement que le Roy luy avoit fait faire par ſes Eunuques.

16. Reſponditque Mamuchan, audiente rege atque principibus: Non ſolum regem læſit regina Vaſthi, ſed & omnes populos, & principes, qui ſunt in cunctis provinciis regis Aſſueri.

16. Mamuchan répondit en preſence du Roy & des premiers de ſa Cour: La reine Vaſthi n'a pas ſeulement offenſé le Roy, mais encore tous les peuples, & tous les grands ſeigneurs qui ſont dans toutes les Provinces du roy Aſſuérus.

17. Egredietur enim ſermo reginæ ad omnes mulieres, ut contemnant viros ſuos, & dicant: Rex Aſſuerus juſſit ut regina Vaſthi intraret ad eum, & illa noluit.

17. Car cette conduite de la reine étant ſceüe " de toutes les femmes, leur apprendra à mépriſer leurs maris en diſant: le Roy Aſſuérus a commandé à la Reine Vaſthi de venir ſe preſenter devant luy, & elle n'a point voulu luy obéïr:

¶. 17. *lettr.* Egredietur ſermo reginæ, *id eſt*, divulgabitur factum, &c. *Hebraiſm. Vat.*

Digitized by Google

18. & à ſon imitation les femmes de tous les grands ſeigneurs des Perſes & des Médes mépriſeront les commandemens de leurs maris. Ainſi la colére du Roy eſt tres-juſte.

18. *Atque hoc exemplo omnes principum conjuges Perſarum atque Medorum parvipendent imperia maritorum : unde regis juſta eſt indignatio.*

19. Si donc vous l'agréez, qu'il ſe faſſe un édit par vôtre ordre", & qu'il ſoit écrit ſelon la loy des Perſes & des Médes qu'il n'eſt pas permis de violer, que la Reine Vaſthi ne ſe preſentera plus devant le Roy ; mais qu'une autre prendra ſa couronne, qui en ſera plus digne qu'elle.

19. *Si tibi placet egrediatur edictum à facie tua, & ſcribatur juxta legem Perſarum atque Medorum, quam prateriri illicitum eſt, ut nequaquam ultrà Vaſthi ingrediatur ad regem ; ſed regnum illius, altera, quæ melior eſt illa, accipiat.*

20. Et que cet édit ſoit publié dans toute l'étenduë des provinces de vôtre empire, afin que toutes les femmes tant des grands que des petits rendent à leurs maris l'honneur qu'elles leur doivent.

20. *Et hoc in omne (quod latiſſimum eſt) provinciarum tuarum divulgetur imperium, & cuncta uxores tam majorum, quàm minorum, deferant maritis ſuis honorem.*

21. Le conſeil de Mamuchan plût au Roy & aux grands de ſa Cour, & pour exécuter ce qu'il luy avoit conſeillé,

21. *Placuit conſilium ejus regi & principibus : fecitque rex juxta conſilium Mamuchan.*

22. il envoya des lettres à toutes les provinces de ſon royaume en diverſes langues ſelon qu'elles

22. *& miſit epiſtolas ad univerſas provincias regni ſui, ut quaque gens audire & legere*

¥. 19. *Lettr.* à facie tua.

Digitized by Google

legere poterat, diversis linguis & litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis: & hoc per cunctos populos divulgari.

pouvoient être luës & entenduës par les peuples differens de son royaume, afin que les maris eussent tout le pouvoir & toute l'autorité chacun dans sa maison, & que cet édit fût publié parmi tous les peuples.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *AU tems d'Assuérus.* L'on peut voir dans l'avertissement de ce livre, que c'est une grande difficulté de sçavoir qui étoit ce Prince, dont il est parlé en ce lieu; & que tous les Interprétes sont tellement partagez sur ce sujet, que l'un d'entr'eux, après avoir lû les sentimens de tous les autres, & examiné les raisons sur lesquelles ils s'appuyent, avouë qu'il étoit moins éclairci sur cela qu'auparavant. Que si néanmoins on veut bien considerer ce que nous y avons dit après un Autheur de nôtre tems, l'on pourra être convaincu, que ce nom *d'Assuérus*, aussi bien que celuy *d'Artaxerces*, étant commun autrefois aux Princes des Médes & des Perses, comme celuy de *Pharaon* l'étoit aux Rois d'Egypte; *Darius* fils *d'Hystaspes*, dont il est parlé dans le premier & le troisiéme livre d'Eldras, est cet Assuérus qui a épousé Esther, & sous le regne duquel tout ce qui regarde l'histoire de Mardochée & d'Aman est arrivé. Il commença à regner deux cens ans ou environ avant cét autre Darius Roy des perses, dont le nom est devenu si celebre par les fameuses victoires qu'Alexandre remporta sur luy.

Tirin. in hunc loc. 1. Esd c. 6. & 3. Esdr. c. 4. v. 43.

Digitized by Google

Qui a regné depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie sur cent vingt-sept provinces.

Cette circonstance que l'Ecriture a marquée pour spécifier l'étenduë de l'Empire d'Assuérus, a un rapport tout entier avec ce que le plus celébre historien des Juifs a dit de l'empire de Darius fils d'Hystaspes, dont il témoigne dans les mêmes termes que le sacré texte ; *Que sa domination s'étendoit sur cent vingt-sept provinces, depuis les Indes jusques à l'Ethiopie :* ce qui ne peut convenir qu'à ce Darius dont nous parlons. Car *Cambyses* son predecesseur avoit conquis le premier *l'Ethiopie.* Mais pour luy il subjugua & conquit les Indes.

Joseph. Antiquit. l. 11. c. 4.

Herodot. hist. l. 4.

Lors qu'il s'assit sur le trône de son Royaume, Suze fut la premiére & la capitale de son empire.

Suze étoit une ville de Perse bâtie sur le fleuve *Eulæus* ou *Coaspes*, en une situation très-agréable. Elle fut selon le rapport des historiens, extrémement augmentée & embellie par la grande magnificence de ce Prince, qui y bâtit de fort grands palais dont il s'est même conservé jusques à present de beaux restes, qui sont encore admirez par ceux qui voyagent en ce païs-là. Lors donc que Darius, surnommé *Assuérus, s'assit sur le trône de son Royaume*, c'est-à-dire, après qu'il eut affermi son empire, & qu'il se fut assuré la paisible possession de ses Etats ; il choisit la ville de Suze pour en faire la capitale de son empire : ou bien, il voulût être couronné en cette ville ; & ce fut là proprement que son regne commença, à cause qu'il y reçut la couronne. Car l'un & l'autre de ces deux sens peut être marqué par ces mots de la Vulgate ; *Susan civitas regni ejus exordium fuit.*

Vide Tirin. in hunc. loc. Plin. l. 6. c. 17. Id l. 13. c. 1. Ælian. de animal. l. 13. c. 18. & 9. Vatabl. in hunc loc.

Tirin. ibi mi sup.

℣. 3. *Il fit donc la troisiéme année de son empire un magnifique festin à tous les grands de sa Cour, à tous ses Officiers*, &c.

Cette circonstance se rapporte encore parfaitement

ment avec ce que nous voyons dans l'Hiſtoire de Joſeph où il parle du Roy Darius fils d'Hyſtaſpes en ces termes tout ſemblables à ceux du texte ſacrés ; *Qu'il fit un feſtin ſuperbe à ſes principaux Officiers, aux plus grands Seigneurs des Médes & des Perſes, & aux Gouverneurs des cent vingt-ſept provinces de ſon empire* : ce qui ſemble ne laiſſer aucun ſujet de douter, qu'Aſſuerus dont parle la ſainte Ecriture ne ſoit le même que Darius fils d'Hyſtaſpes dont parle Joſeph. La ſeule difference qu'on y remarque, eſt que dans cet hiſtorien il eſt dit, que ce feſtin ſi magnifique ſe fit la premiere année de l'empire d'Aſſuerus, & que l'Ecriture le met au contraire en la troiſiéme : mais il eſt aiſé que Joſeph ſe ſoit trompé en ce point. *Joſeph. Antiqui. l. 11. c. 4.*

v. 4. Pour faire paroître les richeſſes & la gloire de ſon empire, & faire oſtentation de la grandeur de ſa puiſſance. Et ce feſtin dura fort long-tems ; c'eſt-à-dire durant l'eſpace de cent-quatre-vingts jours.

On voit dans l'hiſtoire, que Cambyſes fils de Cyrus étant mort, un Mage de Perſe nommé *Oropaſtes* & ſurnommé *Trogon*, ſe faiſant paſſer pour le frere de Cambyſes, uſurpa l'Empire des Perſes ; mais que Darius fils d'Hyſtaſpes & ſix autres ayant découvert ſa tromperie, conſpirerent contre luy & le tuerent ; & que la couronne fut donnée à Darius par ſes compagnons, qui ſe reſerverent néanmoins de grands privileges & une partie de la ſouveraine autorité. Darius ſe laſſant enſuite de voir que ces Grands de Perſe partageoient en quelque ſorte avec luy la ſouveraine puiſſance, trouva le moyen de s'en défaire. Et comme tous les autres Grands du royaume pouvoient bien en avoir été bleſſez, il voulut pour les adoucir & ſe concilier en même-tems l'eſprit des peuples, leur faire ce magnifique feſtin, qui eſt peut-être le plus ſuperbe dont on ait jamais *Herodot. l. 3. Eſdras. l. 4. c. 7. Valer. Maxim.*

Digitized by Google

entendu parler, où il eut dessein de faire éclater aux yeux de tous ses sujets sa grande puissance, & ses immenses richesses, afin que la vuë de ses tresors leur imprimât un plus grand respect pour sa personne.

v. 5. Et vers le tems que ce festin finissoit, le Roy invita tout le peuple qui étoit dans Suze, depuis le plus grand jusqu'au plus petit.

Quelques-uns croyent que ce furent deux festins tout differens qui se suivirent l'un l'autre; l'un qui dura cent quatre-vingts jours, c'est-à-dire l'espace entier de six mois, pendant lesquels il traita avec la derniere magnificence *tous les Grands de sa Cour, tous ses Officiers, les plus braves d'entre les Perses, les plus illustres d'entre les Medes, & les Gouverneurs des provinces*; & l'autre, qui fut preparé ensuite de ce premier pour tout le peuple de sa ville capitale, qu'il invita, dit le sacré texte, *depuis les plus grands jusqu'aux plus petits*. D'autres Interpretes croyent au contraire, que ces deux festins n'en faisoient qu'un; c'est-à-dire, que vers la fin du premier, & au commencement de la derniere semaine, le Roy invita aussi tous les peuples qui se trouverent dans Suze, & les traita magnifiquement avec tous les Grands & les Officiers de son empire *dans le vestibule de son jardin*; c'est-à-dire, à l'entrée du jardin de son palais, *& d'un bois planté par la main des Rois*. Car les Perses étoient très-curieux en beaux jardins. Et les Princes ne regardoient pas comme une choſe indigne d'eux, de prendre leur divertissement à planter eux-mêmes & à cultiver ces jardins qui étoient très-magnifiques.

a voi l. de nect.

Au reste on ne peut douter que le Saint-Esprit ayant fait marquer tant de circonstances touchant un festin profane, n'ait eu dessein de nous porter en même tems à élever nôtre esprit à quelque chose de plus grand. Et cette magnificence même

Digitized by Google

même si extraordinaire & si inouïe d'un Prince qui entreprend de traiter toute sa Cour pendant six mois, & tout le peuple de sa ville capitale pendant sept jours, nous engage naturellement, selon l'avis que saint Paul nous donne, de chercher nôtre propre instruction dans tout ce qui est écrit dans les livres saints; *Quæcumque scripta sunt, ad nostram doctrinam scripta sunt*; à envisager dans la grandeur temporelle d'un prince mortel, la grandeur de Dieu sans comparaison plus digne de nos admirations; & dans ce festin profane où le peuple de toute une ville est invité, un autre banquet infiniment plus relevé & plus estimable où les peuples de toute la terre sont appellez; & dans cette *varieté* étonnante de toutes sortes d'ornemens, *de marbre blanc & de porphyre, d'or, & d'argent*, qui servoient à embellir le lieu du festin; cette autre varieté encore plus admirable de toutes les richesses spirituelles & divines qui contribuent à relever la beauté de la ville sainte, dont la description faite par le Saint-Esprit dans l'Apocalypse, nous représente sous la figure de l'or le plus pur, & des pierres les plus pretieuses qui se trouvent sur la terre, la magnificence vraiment divine du royaume de JESUS-CHRIST qui est son Eglise. C'est-là qu'il est vrai de dire, comme il est marqué ici, qu'on *presente* aux peuples *un vin excellent*, sans que néanmoins *on contraigne à boire aucun* de ceux que l'on y a invitez; parce que ce Vin celeste & ce Pain des Anges n'est destiné que pour ceux qui le desirent avec une grande ardeur; & que les tiedes & les lâches sont indignes de s'en approcher. Nous ne faisons que toucher ces choses, laissant à la pieté des personnes plus éclairées d'approfondir & d'étendre davantage des veritez, que nous presentons seulement comme en racourci.

Apoc. c. 21. v. 18. 19. &c.

v. 6. *Des lits d'or & d'argent étoient rangez en ordre sur un pavé de porphyre & de marbre blanc*, &c.

Ces

Digitized by Google

Tirin. in hunc loc. Genes. c. 43. v. 33.

Ces lits si superbes étoient destinez, non pour dormir, mais pour manger. Car, quoy qu'il paroisse par un autre endroit de l'Ecriture, & par le témoignage de plusieurs Autheurs, que les anciens s'asseyoient comme nous à table pour manger, il est certain néanmoins que la mollesse s'étant insensiblement augmentée parmi les hommes, les Perses, les Grecs, les Romains, les Juifs, & presque tous les Orientaux commencerent à se coucher sur des lits afin de manger. Et parce qu'ordinairement il y avoit ou deux ou trois lits destinez à cet usage dans chaque chambre où l'on mangeoit, on nommoit ces chambres *biclinium*, ou *triclinium*; c'est-à-dire une chambre de deux ou de trois lits. Or pour comprendre la maniere de se coucher sur ces lits, il est bon de sçavoir que le côté du lit qui joignoit la table étoit bordé d'un oreiller. On s'étendoit ayant le corps appuyé sur le coude du bras gauche, la tête un peu élevée. Trois ou quatre étoient couchez sur un même lit; en sorte que l'estomac de celuy qui avoit la premiere place regardoit le dos de celuy qui étoit à la seconde; & de même des autres. Ainsi pour peu que celuy qui étoit à la seconde place se panchât en arriere, le derriere de sa tête donnoit vers l'estomac du premier. C'est ce qui donne moyen d'entendre ce qui est dit dans l'Evangile, que dans cette derniere Cene que JESUS-CHRIST fit avant sa passion avec ses Apôtres, saint Jean reposoit sur le sein de son divin maître.

Joan. c. 13. v. 23. 25.

¥. 12. Mais elle refusa d'obéir, & dédaigna de venir selon le commandement que le Roy luy avoit fait faire par ses eunuques.

Joseph. Antiqui. l. 11. c. 6. Sulpit. Sever. Menoch.

Plusieurs Autheurs croyent que la Reine Vasthi avoit raison dans le fonds de ne vouloir pas consentir en cette rencontre à la volonté du Roy, que la chaleur du vin qu'il avoit bû par excès portoit alors à exiger d'elle ce qui étoit même contraire

traire aux coutumes du royaume, qui selon Joseph ne permettoient pas aux femmes de se laisser voir à des étrangers. Aussi saint Severe-Sulpice dans son histoire sainte ne craint pas de dire, que cette princesse parut plus prudente que son mari, & condamna sa folie par cette sage retenuë qui l'empêcha de se venir presenter devant tous les Grands du royaume, & exposer à leurs yeux sa beauté qui étoit très-grande. *Illa verò stulto rege consultior, pudens, virorum oculis spectaculum corporis præbere jussa, abnuit.* Mais enfin, selon la reflexion d'un Interprete, il est au pouvoir de Dieu de se servir de tel moyen qu'il luy plaît, pour exécuter sa souveraine volonté, qui étoit en cette rencontre, comme on le verra dans toute la suite, de faire établir Esther cette princesse si sainte en la place de Vasthi, & d'employer son ministere pour sauver son peuple.

D'ailleurs il se peut bien faire, selon que l'a remarqué le même Autheur, que quoy que Vasthi eût raison dans le fonds de refuser de paroître ainsi en public devant tous les Perses, elle ait manqué à accompagner ce refus de tout le respect qu'elle devoit au Roy son mari, & qu'elle ait même parlé avec fierté & avec mépris; ce qui semble nous être marqué par ces termes de l'Ecriture, *ad regis imperium venire contempsit*; Qu'elle mépriſa d'aller trouver le Roy, sur l'ordre qu'elle en reçut.

Les *eunuques*, dont il est parlé icy, étoient ordinairement employez, comme ils le sont encore à present dans les païs orientaux, par les princes, qui ont toûjours eu une plus grande confiance en eux pour tout ce qui regardoit la conduite de leurs femmes. Et l'on voit même dans les histoires, que quelques-uns de ces eunuques se rendoient insensiblement les maîtres du gouvernement de l'Etat sous les Empereurs Romains, abu-

Digitized by Google

abusant de l'autorité que ces princes leur donnoient.

v. 13. 14. &c. *Assuerus consulta les Sages qui étoient toûjours près de sa personne . . . entre lesquels les premiers & les plus proches du Roy étoient . . . . les sept grands Seigneurs des Perses & des Medes, qui voyoient* toûjours *le visage du Roy*, &c.

Ce nombre de sept étoit ordinaire parmi les Perses, comme il se voit par ces premiers chefs de tous les Perses & de tous les Medes, qui étoient au nombre de sept, aussi bien que les eunuques principaux dont on a parlé. L'Ecriture marque icy cette circonstance, en parlant de ces sept Grands du royaume; *Qu'ils voyoient* toûjours *le visage du Roy*; ce qui signifie, qu'ils étoient toûjours près de la personne du prince, & qu'ils avoient ce privilege particulier de voir toûjours le visage de celuy que tant d'autres par respect n'osoient regarder; parce que parmi les Medes & les Perses, pour imprimer à tous les peuples une plus grande veneration pour leur Roy, on ne souffroit point qu'ils le vissent, comme si c'avoit été une espece de divinité qu'il falût cacher aux hommes.

Vatabl. in hunc loc. Cornel. à Lapid. l. 1. in fin. Herodot. l. 1. p. 21.

La coutume par laquelle, selon qu'il est dit icy, les Rois des Perses consultoient en toutes choses des personnes consommées dans la connoissance des loix & des anciennes ordonnances, étoit sans doute très-sage. Mais comme ces *Sages* des Perses que les Princes consultoient, possedoient en même-tems les premieres places du royaume, & qu'ils craignoient lâchement de leur déplaire, de peur de décheoir de leur dignité, ils donnerent à Assuerus un conseil plûtôt conforme à sa volonté, que digne du rang qu'ils tenoient. Car ils auroient dû considerer que l'excès du vin ayant transporté & troublé l'esprit de ce prince, il avoit voulu exiger de la Reine

Digitized by Google

sa femme une chose qu'elle ne luy devoit pas, & qu'il auroit condamné le premier comme contraire à son propre honneur, s'il avoit été dans son assiette naturelle. Que si elle avoit blessé en quelque chose le respect qu'elle luy devoit par la maniere peut-être trop fiere dont elle le refusa, sa faute pouvoit être regardée comme très-legere par rapport à toutes les circonstances qui l'accompagnoient, & sur tout à cette honte qu'une demande si imprevûë luy avoit causée. Ainsi c'étoit à ces *Sages* prétendus à representer au Roy, selon l'obligation de leur Charge, ce qui pouvoit contribuer à faire connoître la sagesse de la conduite de la Reine, & la justice du refus qu'elle avoit fait, fondée sur les loix mêmes du royaume. Mais ils consulterent moins leur devoir en cette rencontre, qu'ils n'eurent d'égard à la *colere* dont ils virent *que Assuerus étoit transporté*; & craignant uniquement de tomber dans sa disgrace, s'ils s'opposoient à sa fureur, ils se laisserent aller à luy donner le conseil dont il est parlé icy. Et c'est cependant de cette colere du Roy, & de cette complaisance de ses courtisans, que Dieu sçut tirer, comme on l'a dit, un aussi grand avantage, que fut celuy de l'établissement de la reine Esther.

v. 19. *Qu'il se fasse un édit, & qu'il soit écrit selon la loy des Perses & des Medes qu'il n'est pas permis de violer : que la reine Vasthi ne se presentera plus devant le Roy ; mais qu'une autre prendra sa couronne.*

Etrange suite d'un excès de vin, que l'on colore du beau prétexte d'empêcher que les maris ne soient mépriſez à l'avenir par leurs femmes; comme si un tel exemple n'avoit pas dû au contraire inspirer à ces maris un vray respect pour la sagesse de ces femmes, & une très-grande horreur de tout ce qui peut les porter à exiger d'elles quelque

Digitized by Google

que choſe contre leur devoir ! Telle eſt la fin aſſez ordinaire des grands feſtins, où la modeſtie & la pieté ne regnent point. On vit donc alors une Reine répudiée à la fin d'un ſi celebre banquet, pour une choſe qui auroit dû augmenter la veneration du Roy ſon mari pour ſa perſonne. Et l'on a vû long-tems depuis dans un ſemblable feſtin, que donnoit un Prince aux grands de ſa Cour, la tête du plus grand & du plus ſaint de tous les hommes de ſon tems, devenir le prix de la danſe d'une fille ; tant il eſt vray que les joyes profanes & les diſſolutions du ſiecle ſont des ſources de malheurs, & ſe terminent ſouvent aux plus triſtes évenemens.

Les Perſes, ſelon la remarque des hiſtoriens, étoient très-durs & cruels envers leurs femmes : ce qui donne lieu de s'étonner moins de la dureté de cette ſentence que l'on prononça contre Vaſthi. Il paroît auſſi par la maniere dont ce Sage, qui parloit à Aſſuerus, luy témoigne, qu'il faloit que l'Edit fût conçu pour n'être point violé ; qu'il pouvoit bien y avoir parmi les Perſes une forme particuliere, ſelon laquelle les Edits étant publiez, ils étoient abſolument irrevocables ; ainſi que ces *loix* qu'on nommoit *ſacrées* parmi les Romains.

CHAPITRE II.

Le roy Aſſuérus épouſe Eſther. Mardochée ſon oncle découvre une conſpiration faite contre la vie de ce Prince.

1. CEs choſes s'étant paſſées de la ſorte ; lors que la colere du roy

1. *His ita geſtis ; poſtquàm regis Aſſuéri indignatio defer-*

ferbuerat, recordatus est Vasthi, & quæ fecisset, vel quæ passa esset:

2. *dixeruntque pueri regis, ac ministri ejus: Quærantur regi puellæ virgines ac speciosæ,*

3. *& mittantur qui considerent per universas provincias puellas speciosas & virgines: & adducant eas ad civitatem Susan, & tradant eas in domum feminarum sub manu Egei eunuchi, qui est præpositus & custos mulierum regiarum: & accipiant mundum muliebrem, & cetera ad usus necessaria.*

4. *Et quæcumque inter omnes oculis regis placuerit, ipsa regnet pro Vasthi. Placuit sermo regi: & ita, ut suggesserant, jussit fieri.*

5. *Erat vir Judæus in Susan civitate, vocabulo Mardochæus, filius Jaïr, filii Semei, filii Cis, de stirpe Jemini,*

6. *qui translatus*

Assuérus fut adoucie, il se ressouvint de Vasthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit souffert.

2. Alors les serviteurs & les Officiers du Roy luy dirent: Qu'on cherche pour le Roy des filles qui soient vierges & belles,

3. & qu'on envoye dans toutes les provinces des gens qui considérent les plus belles d'entre les jeunes filles qui sont vierges, & qu'ils les amenent dans la ville de Suse dans le palais des femmes, & les mettent entre les mains de l'Eunuque Egée, qui a soin de garder les femmes du Roy, où l'on aura soin de leur donner tous leurs ornemens, & tout ce qui leur sera necessaire,

4. & celle qui plaira davantage aux yeux du Roy, sera Reine à la place de Vasthi. Cet avis plut au Roy, & il leur commanda de faire ce qu'ils luy avoient conseillé.

5. Il y avoit alors dans la ville de Suse un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Sémeï, fils de Cis, de la race de Jemini,

6. qui avoit été transferé de

Digitized by Google

de Jerusalem au tems que Nabuchodonosor Roy de Babylone avoit fait amener Jechonias Roy de Juda *de Judée en Babylone.*

fuerat de Jerusalem eo tempore quo Jechoniam regem Juda Nabuchodonosor rex Babylonis transtulerat,

7. Il avoit élevé auprès de luy la fille de son frere [n], nommé Ediſſe qui s'appeloit autrement Eſther. Elle avoit perdu ſon pere & ſa mere. Elle étoit parfaitement belle, & il paroiſſoit une grace extraordinaire ſur ſon viſage. Son pere & ſa mere étant morts, Mardochée l'avoit adoptée pour être ſa fille.

7. *qui fuit nutritius filiæ fratris ſui Ediſſæ, quæ altero nomine vocabatur Eſther: & utrumque parentem amiſerat: pulchra nimis, & decora facie. Mortuiſque patre ejus ac matre, Mardochæus ſibi eam adoptavit in filiam.*

8. Cette ordonnance du Roy ayant donc été répanduë par tout, lors qu'on amenoit à Suſe pluſieurs filles très-belles, & qu'on les mettoit entre les mains de l'Eunuque Egée, on luy amena auſſi Eſther entre les autres, afin qu'elle fût gardée avec les femmes *deſtinées pour le Roy.*

8. *Cùmque percrebuiſſet regis imperium, & juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Suſan, & Egeo traderentur eunucho; Eſther quoque inter ceteras puellas ei tradita eſt, ut ſervaretur in numero feminarum.*

9. Eſther luy [n] plut, & luy agréa beaucoup. C'eſt pourquoy il commanda à un Eunuque [n] de ſe hâter de luy préparer tous ſes ornemens, & de luy donner tout ce qui devoit luy

9. *Quæ placuit ei, & invenit gratiam in conſpectu illius. Et præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, & traderet ei partes ſuas, & ſeptem puel-*

℣. 7. *Expl.* imò, patrui ſui. *Menoch. Hebr. Sept.*
℣. 9. *Expl.* à l'Eunuque Egée. *Menoch.*
Ibid. *Expl.* à un autre Eunuque. *Sa. Menoch.*

Digitized by Google

puellas speciosissimas de domo regis, & tam ipsam quàm pedisequas ejus ornaret atque excoleret.

10. *Quæ noluit indicare ei populum & patriam suam: Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret:*

11. *qui deambulabat quotidie ante vestibulum domus, in qua electæ virgines servabantur, curam agens salutis Esther, & scire volens quid ei accideret.*

12. *Cùm autem venisset tempus singularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, mensis duodecimus vertebatur: ita duntaxat, ut sex mensibus oleo ungerentur myrrhino, & aliis sex quibusdam pigmentis & aromatibus uterentur.*

appartenir *selon son rang*, avec sept filles parfaitement belles de la maison du Roy pour la servir; & d'avoir grand soin de tout ce qui pouvoit contribuer à la parer & à l'embellir, elle & ses filles.

10. Esther ne voulut point luy dire de quel païs & de quelle nation elle étoit, parce que Mardochée luy avoit ordonné de tenir cela très-secret.

11. Il se promenoit tous les jours devant le vestibule de la maison où étoient gardées les vierges choisies, se mettant en peine de l'état " d'Esther, & voulant sçavoir ce qui luy arriveroit.

12. Lorsque le tems de ces filles étoit venu, elles étoient presentées au Roy en leur rang après avoir fait tout ce qui étoit nécessaire pour contribuer à leur agrément pendant l'espace de douze mois, se servant pour cela pendant les six *premiers* mois d'une onction d'huile de myrrhe, & pendant les six autres de parfums & d'aromats.

13. Lors

¶. 11. *Lettr.* curam agens salutis. *Hebr.* pacis, *pro* valetudinis. *Hebraism.* Vat.

Digitized by Google

13. Lors qu'elles alloient trouver le Roy, on leur donnoit tout ce qu'elles demandoient pour se parer, & elles passoient de la chambre des femmes à celle du Roy avec tous les ornemens qu'elles avoient desirez.

13. *Ingrediente sque ad regem, quidquid postulassent ad ornatum pertinens, accipiebant, & ut eis placuerat, composita de triclinio feminarum ad regis cubiculum transibant.*

14. Celle qui y étoit entrée au soir en sortoit le matin, & elle étoit conduite de là dans un autre appartement, où demeuroient les concubines du Roy, dont Susagazi Eunuque avoit soin; & elle ne pouvoit plus de nouveau se presenter devant le Roi, à moins que luy-même ne le voulût, & qu'il ne l'eût commandé expressément en la nommant par son nom.

14. *Et quæ intraverat vespere, egrediebatur manè, atque inde in secundas ædes deducebatur, quæ sub manu Susagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præsidebat: nec habebat potestatem ad regem ultrà redeundi, nisi voluisset rex, & eam venire jussisset ex nomine.*

15. Après donc qu'il se fut passé du tems, le jour vint auquel Esther fille d'Abihail frere de Mardochée, & que Mardochée avoit adoptée pour sa fille, devoit être presentée au Roy en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer; mais Egée Eunuque qui avoit le soin de ces filles luy donna pour cela tout ce qu'il voulut. Car elle étoit parfaitement

15. *Evoluto autem tempore per ordinem, instabat dies quo Esther filia Abihail fratris Mardochai, quam sibi adoptaverat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæsivit muliebrem cultum, sed quæcumque voluit Egeus eunuchus custos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat enim for-*

Digitized by Google

formosa valde, & incredibili pulchritudine, omnium oculis gratiosa & amabilis videbatur.

bien faite, & son incroyable beauté la rendoit aimable & agréable à tous ceux qui la voyoient.

16. *Ducta est itaque ad cubiculum regis Assueri mense decimo, qui vocatur Tebeth, septimo anno regni ejus.*

16. Elle fut donc menée à la chambre du Roy Assuerus, au dixiéme mois appellé Thébeth", la septiéme année de son regne.

17. *Et adamavit eam rex plus quàm omnes mulieres, habuitque gratiam & misericordiam coram eo super omnes mulieres, & posuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi.*

17. Le Roy l'aima plus que toutes ses autres femmes, & elle s'acquit dans son cœur & dans son esprit une consideration " plus grande que toutes les autres. Il luy mit sur la tête le diadême royal, & il la fit Reine à la place de Vasthi.

18. *Et jussit convivium praparari permagnificum cunctis principibus, & servis suis, pro conjunctione & nuptiis Esther. Et dedit requiem universis provinciis, ac dona largitus est juxta magnificentiam principalem.*

18. Et le Roy commanda qu'on fît un festin très-magnifique à tous les grands de sa Cour & à tous ses serviteurs, pour le mariage & les nôces d'Esther. Il soulagea les peuples " de toutes ses provinces, & il fit des dons dignes de la magnificence d'un si grand Prince.

19. *Cùmque secun-*

19. Et tant qu'on cher-
cha

℣. 16. *Expl.* décembre. ℣. 17. *Lettr.* habuit gratiam & misericordiam coram eo, *pro* conciliavit sibi favorem & gratiam illius. *Hebraism.* Vat. ℣. 18. *Lettr.* dedit requiem, *id est*, tributa minuit, relaxavit, *Vatabl. Estius.*

Digitized by Google

cha des filles pour le second *mariage du Roy*, & qu'on les assemblait en un même lieu, Mardochée demeura toûjours à la porte du Roy.

dò *quærerentur virgines & congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis :*

20. Esther n'avoit point encore découvert ni son païs ni son peuple, selon l'ordre que Mardochée luy en avoit donné. Car Esther observoit tout ce qu'il luy ordonnoit, & faisoit encore toutes choses en ce tems-là *par son avis*, de même que lors qu'il la nourrissoit auprès de luy étant encore toute petite.

20. *Necdum prodiderat Esther patriam, & populum suum, juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, observabat Esther. : & ita cuncta faciebat, ut eo tempore solita erat, quo eam parvulam nutriebat.*

21. Lors donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roy, Bagathan & Tharès, deux de ses Eunuques qui commandoient à la premiere entrée du Palais, ayant conçu quelque mécontentement contre le Roy, entreprirent d'attenter sur sa personne & de le tuer.

21. *Eo igitur tempore quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati sunt Bagathan & Thares duo eunuchi regis, qui janitores erant, & in primo palatii limine præsidebant : voluerunt que insurgere in regem, & occidere eum.*

22. Mais Mardochée ayant découvert leur dessein, en avertit aussi-tôt la Reine Esther. La Reine en avertit le Roy au nom de Mardochée, dont elle avoit reçu l'avis.

22. *Quod Mardochæum non latuit, statimque nunciavit reginæ Esther ; & illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad se rem detulerat.*

23. On en fit informer aussi-tôt, & l'avis ayant été

23. *Quæsitum est, & inventum : & appensus*

Digitized by Google

penſus eſt uterque eorum in patibulo. Mandatumque eſt hiſtoriis, & annalibus traditum coram rege.

trouvé veritable, l'un & l'autre fut pendu : & tout cecy fut écrit dans les hiſtoires, & marqué dans les annales par l'ordre du Roy.*u*

u. 23. *lettr.* coram rege ; *autrem.* en preſence du Roy.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *CEs choſes s'étant paſſées de la ſorte, lorſque la colere du Roy Aſſuérus fut adoucie, il ſe reſſouvint de Vaſthi, & de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle avoit ſouffert.*

Ce qu'on avoit ordonné contre la Reine Vaſthi, ayant été un effet du vin, & d'un tranſport paſſager de la colere du Roy, lors qu'il revint de l'emportement auquel il s'étoit abandonné, il commença à reconnoître la legereté avec laquelle il avoit ainſi repudié une Princeſſe ſi accomplie. Il compara la petiteſſe de la faute qu'elle avoit faite, avec la rigueur exceſſive de cet Edit qu'il avoit prononcé contr'elle ; & il en fut touché de douleur. Mais comme on a vû que l'Edit publié contre Vaſthi étoit conçu en des termes, & expedié d'une maniere qui le rendoient abſolument irrévocable, les officiers d'Aſſuérus ne ſongérent qu'à luy ôter promtement cette penſée qui luy revenoit ſur le ſujet de Vaſthi, & à ſubſtituer pour cela le plûtôt qu'il ſe pourroit une autre Reine en ſa place, afin que l'amour de cette ſeconde effaçât de ſon eſprit toute l'idée qu'il avoit de la premiére. Telles étoient les penſées humaines & politiques des Courtiſans de ce Prince ; & tels furent les moyens dont la divine providence ſe ſervit pour faire élever ſur le trône la

Digitized by Google

niéce du celebre Mardochée, la très-vertueuſe Eſther. Car il eſt bon de nous ſouvenir toûjours du deſſein de Dieu dans tous ces évenemens profanes; puiſque les ſaints Ecrivains ne ſe ſeroient point arrêtez à marquer tant de circonſtances purement humaines, ſi elles n'avoient rapport à l'exécution de la volonté de Dieu, qui laiſſe ſouvent agir les hommes du ſiécle & les Grands du monde ſelon les divers mouvemens que leur inſpire leur paſſion, & qui cependant ſçait tirer par ſa ſageſſe infinie de cette conduite, toute déreglée qu'elle eſt, de grands biens pour le ſalut de ſes ſerviteurs.

v. 5. 6. Il y avoit alors dans la ville de Suze un homme Juif nommé Mardochée, fils de Jaïr, fils de Semei, fils de Cis de la race de Jemini; qui avoit été transferé de Jeruſalem au tems que Nabuchodonoſor avoit fait emmener Jéchonias, &c.

Menoch. in hunc loc. Les noms de *Jaïr*, de *Sémei*, & de *Cis* étoient fort communs dans la tribu de Benjamin, comme il paroît par pluſieurs perſonnes qui avoient vécu du tems de Saül & de David, dont les noms marquez dans les livres canoniques, où eſt décrite l'hiſtoire des Rois, ſont ſemblables à ceux-cy. Il ſe peut bien faire auſſi que Mardochée fût deſcendu de la race de Saül, dont le pere ſe nommoit *Cis*, & qu'il en fût deſcendu par Jonathas & Miphiboſet. La plûpart des Interprétes, & Joſeph même entendent de la tribu de Benjamin, ce qui eſt dit en ce lieu de *la race de Jemini*. C'eſt-à-dire que Mardochée étoit de cette tribu, qui avoit auſſi été celle de Saül.

Joſeph. Antiquit. l. 11. c 6. Menoch in hunc loc. Quant à ce que l'Ecriture ajoûte; *Qu'il avoit été transferé de Jeruſalem au tems que Nabuchodonoſor en avoit fait emmener Jechonias*, ç'a été une difficulté qui a paru tres-difficile à expliquer à tous ceux qui ont rapporté cette hiſtoire au regne d'un autre Prince, que de Darius fils d'Hyſtaſpes. Car

Digitized by Google

Car ils ont été obligez d'entendre par là, que *Mardochée fut transferé à Babylone*, non en sa propre personne, mais en celle de quelqu'un de ses ancêtres; ou que s'il fut transferé luy-même, il a vécu près de deux cens ans Mais c'est ce qui ne convient en aucune sorte, ni au tems que vivoient alors les hommes, ni à l'âge même de sa niéce Esther, qui étoit certainement une fille encore jeune, selon qu'on le peut juger de l'ordre qui avoit été donné, *d'envoyer dans toutes les provinces choisir les plus belles d'entre les jeunes filles.* C'est donc ce qui nous oblige davantage de nous arrêter au sentiment des Autheurs qui ont cru que ce Roy Assuérus dont parle icy l'Ecriture, est le même que Darius fils d'Hystaspes. Et selon ce sentiment, Mardochée ayant été transferé tout petit à Babylone, pouvoit bien avoir alors quatre-vingts ans ou un peu plus. *Tirin. & Cornel. à Lap. in hunc loc.*

v. 9. *C'est pourquoy il commanda à un eunuque de se hâter de luy préparer tous ses ornemens, & de luy donner tout ce qui devoit luy appartenir* selon son rang.

Le texte sacré porte, *& traderet ei partes suas*; ce que les Autheurs expliquent des viandes que l'on servoit à Esther de chez le Roy; comme autrefois Nabuchodonosor avoit commandé que l'on donnât une certaine quantité de viandes & de vin de sa propre table aux jeunes hommes choisis, qu'il vouloit qu'on élevât pour être toûjours presens devant luy. On ne peut douter qu'Esther, à l'exemple de ces jeunes hommes, n'ait eu soin de s'abstenir des viandes jugées impures par la loy de Dieu, aussi bien avant, que depuis son mariage avec le Roy Assuérus: ce qu'il luy étoit aisé de faire dans cette grande abondance de toutes sortes qu'on luy presentoit; puis qu'il ne pouvoit manquer qu'il ne s'en trouvât plusieurs dont l'usage luy étoit permis. Au moins il est tres- *Daniel. 1.*

Digitized by Google

Esther. c. 14. 17. Judith c. 12. v. 1. 2.

certain qu'elle ne goûta jamais de ce qui avoit été offert aux idoles; & qu'elle ne fut pas moins fidele à Dieu que l'avoit été auparavant Judith cette femme si célebre, qui déclara à Holoferne, lors qu'il commandoit qu'on luy servît des viandes de sa table, qu'elle ne pourroit en manger, de peur d'offenser son Dieu. Et cette grande fidelité qu'Esther fit paroître dans ce qu'elle devoit à sa Religion au milieu de cet éclat de la Cour qui l'environnoit, condamne d'une terrible maniére l'indifference avec laquelle on se laisse aller si facilement, sans qu'on se trouve dans de semblables engagemens où étoit cette Princesse, à violer les devoirs les plus essentiels de la piété.

v. 10. *Esther ne voulut point luy dire de quel païs & de quelle nation elle étoit, parce que Mardochée luy avoit ordonné de tenir cela secret.*

Menoch. in hunc loc.

Quand l'Ecriture témoigne qu'Esther *ne voulut point dire* à l'eunuque de quel païs elle étoit, il ne faut pas nous imaginer, que cet eunuque luy en ait parlé, & que lors qu'il le luy demanda, elle ait refusé de le luy dire. Mais le sens de l'Ecriture est, qu'elle eut soin de ne point parler de sa nation; comme on ne le luy demanda point non plus. Et on ne le luy demanda point, parce qu'étant née, comme il le paroît, & ayant été élevée à Suze même, tous la regardoient sans doute comme étant Persanne, & de la ville de Suze. Or le dessein de Mardochée, en luy ordonnant de garder sur cela le secret, avoit été d'empêcher qu'on n'eût moins de consideration pour elle, si l'on connoissoit son origine & sa naissance; ou que les Perses & les Médes n'en conçussent quelque jalousie contre sa nation. Peut-être aussi que ce fut par une inspiration de Dieu qu'il luy donna ce conseil, afin que sa providence si admirable envers les Hebreux parût tout d'un coup d'une maniére plus éclatante en leur fa-

Digitized by Google

faveur, lorſque cette Reine, dont on n'auroit point connu l'origine, procureroit en un inſtant contre l'attente de tous les Perſes le ſalut de tout ſon peuple.

v. 11. Il ſe promenoit tous les jours devant le veſtibule de la maiſon où étoient gardées les vierges choiſies, ſe mettant en peine de l'état d'Eſther, & voulant ſçavoir ce qui luy arriveroit.

Comme Mardochée conſerva toûjours une grande pieté, au milieu même de la Cour, ainſi qu'il le fit paroître dans la conjoncture qui doit faire le principal ſujet de ce livre; il eſt vrai-ſemblable que cette grande inquiétude qu'il témoignoit ſur le ſujet de ſa niéce & pour ſon établiſſement, n'étoit point en luy l'effet de l'ambition ordinaire de l'eſprit humain, qui recherche naturellement les choſes grandes & élevées; mais que Dieu le conduiſoit en cela par ſon Eſprit, en l'obligeant de contribuer de tout ſon pouvoir à une affaire, dont les ſuites devoient être, par un effet de ſa miſericorde envers ſon peuple, ſi avantageuſes à tous les Hebreux retenus captifs & répandus dans tous les Etats du Roy de Perſe.

Mais de plus, nous pouvons conſiderer cette même inquiétude de Mardochée à l'égard d'Eſther, comme une excellente figure de la vigilance des paſteurs à l'égard des ames, dont ils doivent travailler à procurer le ſalut par tous les ſoins dont ils ſont capables. Plus la lumiere de la foy leur fait découvrir de périls, en voyant ces ames toutes environnées de la corruption du ſiécle, & expoſées aux differens pieges de leurs ennemis inviſibles, plus ils ſe ſentent engagez à veiller ſur elles par les avis ſalutaires qu'ils leur donnent, & ſur tout par les prieres qu'ils offrent ſans ceſſe à Dieu pour les préſerver de tant d'occaſions de mort. Comme ils ſçavent que le lion rugiſſant tourne toûjours au tour d'elles pour en dévorer

Digitized by Google

quelqu'une, ils opposent l'inquiétude & la vigilance de leur charité à celle de la malice & de la fureur de cet esprit de tenebres; & ils *se mettent* veritablement en peine, comme Mardochée, de l'état de celles que le Seigneur a confiées à leurs soins.

v. 12. *Lorsque le tems de ces filles étoit venu, elles étoient presentées au Roy en leur rang, après avoir fait tout ce qui étoit necessaire pour contribuer à leur agrément pendant l'espace de douze mois,* &c.

Cette longue préparation qu'on exigeoit de ces filles avant qu'elles pussent être presentées au Roy, marquoit davantage la majesté de ce Prince auquel on les destinoit. Et peut-être aussi, selon que l'a remarqué un Interprete, qu'on laissoit couler exprès tout cet espace de tems pour s'assurer davantage de la fidélité de ces mêmes filles qui avoient l'honneur ensuite de devenir les femmes du Roy; entre lesquelles il en choisissoit quelqu'une, à qui il donnoit la qualité & le rang de Reine; toutes les autres, quoy qu'il les reconnût pour ses femmes legitimes, n'ayant que le nom de concubines. Que si pour plaire à un Roy mortel, on usoit de tant de parfums & on travailloit durant tant de tems à acquerir quelque beauté passagere; combien à plus forte raison celles qui sont destinées à devenir les épouses du Dieu immortel, doivent-elles employer toute leur vie à se rendre dignes de plaire à ses yeux divins par les parfums spirituels des vertus chrétiennes, & sur tout d'une humble & vraye chasteté? Et combien tous les Chrétiens dont les ames & les corps ont été consacrez à JESUS-CHRIST par le baptême, sont-ils obligez non seulement de conserver avec soin la beauté toute spirituelle de la divine ressemblance qu'ils y ont reçuë; mais de faire croître tous les jours en eux par de nouvelles ver-

Digitized by Google

vertus & par une charité plus abondante les traits divins de ce caractére d'enfans de Dieu qui leur a été empreint dans ces eaux sacrées, afin qu'ils soient dignes d'être enfin admis dans la chambre du Roy celeste; de laquelle sont exclus tous ceux qui osent s'y presenter, sans avoir la robe nuptiale dont il est parlé dans l'Evangile? C'est sans doute ce que l'Esprit-saint a voulu nous faire principalement envisager dans ces circonstances d'un ornement tout seculier & profane que l'on demandoit à celles qu'Assuerus devoit reconnoître pour ses femmes. Aussi l'Ecriture nous va faire remarquer, qu'Esther, qui avoit en ce tems-là des pensées plus saintes & plus relevées que toutes les autres filles que l'on presentoit au Roy, songeoit plûtôt à cette beauté interieure qu'exigeoit de ses servantes le Dieu d'Israël qu'elle adoroit, qu'à tous ces autres ornemens exterieurs qu'elle negligea comme indignes d'elle.

v. 15. 16. *Après donc qu'il se fut passé du tems, le jour vint auquel Esther devoit être presentée au Roy en son rang. Elle ne demanda rien pour se parer. . . . . Car son incroyable beauté la rendoit aimable*, &c. *Elle fut donc menée à la chambre du Roy au dixiéme mois appellé Thebeth, la septiéme année de son regne.*

Comme Dieu avoit donné à Esther une beauté naturelle qui surpassoit celle de toutes les autres, elle negligea tous les artifices dont se servent ordinairement les femmes pour augmenter leur beauté. Un Autheur dit même, qu'elle voulut témoigner, en negligeant cette beauté, qu'elle n'avoit point d'ambition pour être la femme du Roy; & que c'étoit malgré elle qu'on la conduisoit, ou tant d'autres aspiroient avec une si grande ambition. Dieu voulut qu'elle eût le tems necessaire pour se preparer à une si haute dignité, & se fortifier contre les perils dont elle seroit environ-

vironnée en devenant la Reine de ce grand empire. C'eſt pourquoy elle demeura pluſieurs années dans l'attente de ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner d'elle. Car l'ordre par lequel Aſſuerus avoit commandé que l'on cherchât dans tout ſon empire les plus belles filles qui luy devoient être preſentées, afin qu'il choiſît celle qui luy plairoit davantage, pour luy donner la qualité & le rang de Reine, avoit été expedié dès la troiſiéme année de ſon regne. Et cependant la jeune Eſther ne *fut menée à ſa chambre*, ſelon que le marque l'Ecriture, *qu'en la ſeptiéme année de ce même regne*, à cauſe ſans doute qu'elle ſe trouva l'une des dernieres, ſoit pour l'âge, ſoit pour le tems de ſa reception, entre toutes celles qui furent choiſies pour être preſentées au Prince.

Mais celle qui fut la derniere, devint bien-tôt la premiere, ſelon le choix & la volonté de celuy qui avoit nommé ſi long-tems auparavant le dernier de tous les enfans d'Iſaï pour être Roy d'Iſraël. Il eſt aiſé de juger quelle a été la vraye diſpoſition de ſon cœur pendant tout ce tems, & combien elle ſe ſentoit éloignée de l'ambition qui portoit les autres à deſirer ardemment la premiere place dans le royaume, ſi l'on conſidere le ſerment par lequel elle prit quelques années après Dieu même à témoin; *Que depuis le tems qu'elle fut conduite au palais du Roy, elle ne s'étoit jamais rejoüie que dans le Seigneur, le Dieu d'Abraham.* Exemple vraiment étonnant, & peut-être unique au tems de l'ancienne loy; où une fille d'une beauté accomplie, & deſtinée pour plaire à un des Rois les plus puiſſans de ſon ſiecle, ſonge cependant uniquement à plaire au Dieu d'Abraham, qui étoit le Dieu de ſes peres, & n'enviſage dans tout ce qui luy arrive, que l'accompliſſement de ſa divine volonté. C'eſt ce qui merite d'être peſé par une humble attention du cœur,

1. Reg. c. 16. 11.

Eſther. c. 14. v. 18.

Digitized by Google

cœur, plûtôt que d'être éclairci par un plus grand nombre de paroles.

On fait deux difficultez considerables, sur ce qu'Esther consentit à être conduite avec tant d'autres filles dans la chambre d'Assuerus; & l'on demande d'abord, si elle le put legitimement avant la celebration du mariage; & en second lieu, si étant Juive de nation, elle ne blessoit point la loy de Dieu en s'alliant avec un Prince étranger. A quoy l'on répond, que puis qu'il étoit permis alors aux Israëlites d'épouser plusieurs femmes, comme il paroît par l'exemple de David même le plus saint Roy d'Israël, on ne pouvoit point blâmer Esther d'avoir consenti à aller trouver ce Prince, quoy qu'elle sçût que plusieurs autres l'alloient voir comme elle. Secondement le mariage solemnel & public regardoit celle qui étoit choisie pour recevoir la couronne comme la Reine: & toutes les autres, sans ce mariage solemnel, ne laissoient pas d'être reconnuës par le mutuel consentement des parties pour les femmes legitimes du Roy, quoy qu'en un degré inferieur à la Reine. Enfin Esther ne pecha point en épousant un Prince étranger; parce que quoy que Dieu eût défendu à son peuple ces sortes d'alliances, qui pouvoient facilement l'engager dans l'idolâtrie, il avoit droit, étant le Legislateur suprême, de dispenser de la loy qui il luy plaisoit, pour des raisons importantes; comme il arriva effectivement en cette rencontre, où le doigt de Dieu parut trop visiblement dans le mariage d'Esther avec Assuerus, pour en douter en aucune sorte; sa divine providence se préparant dans cette princesse, qu'il conduisoit par Mardochée, comme Mardochée étoit conduit interieurement par son Esprit, un instrument de misericorde en faveur de tout son peuple.

Menoch. in hunc loc. Tirin. in Exod. c. 34.

℣. 19. *Et tant qu'on chercha des filles pour le*

Digitized by Google

second mariage d'Assuérus, & qu'on les assembloit, Mardochée demeura toûjours à la porte du Roy.

Vatabl. Menoch. in hunc loc.

Quelques-uns ont entendu ce qui est dit en ce lieu, comme si depuis cette recherche generale qu'on avoit faite des jeunes filles pour les presenter à Assuérus après la disgrace de Vasthi, ce prince en eût ordonné une nouvelle. Mais les plus habiles l'expliquent d'une autre maniere qui paroît plus vray-semblable. Et ils disent que cette recherche dont il est parlé icy, est appellée *la seconde* par rapport à une premiere qu'on avoit faite avant le mariage de Vasthi; & que l'Ecriture la marque icy de nouveau, pour donner lieu de juger, comment la conspiration des deux Eunuques contre le roy Assuérus qu'elle va décrire, put être découverte par Mardochée. Car ce fût là la premiere cause de la haine si furieuse qu'Aman conçut contre luy, étant uni très-étroitement à ces deux Eunuques; & de tout ce grand évenement qui regarde la délivrance des Juifs, & qui fait le principal sujet de ce livre.

Esther. c. 2. 6. Tirin. in hunc loc.

v. 20. *Esther observoit tout ce que Mardochée luy ordonnoit, & faisoit encore toutes choses en ce tems-là par son avis, de même que lors qu'il la nourrissoit auprès de luy étant encore toute petite.*

L'Ecriture ne pouvoit nous faire mieux concevoir l'humble disposition avec laquelle Esther entra dans cette haute dignité, qui l'établissoit la Reine des Perses & des Médes, c'est-à-dire, l'une des plus grandes princesses du monde, qu'en nous marquant l'obéissance qu'elle continua de rendre comme auparavant à son oncle Mardochée. Elle étoit alors veritablement *petite* à ses yeux, comme l'a été depuis la sainte Vierge, laquelle dans le tems même qu'elle reçut la dignité incomparable de mére de Dieu, qui la rendoit la Reine des Anges, ne se regarda que comme la servante

Digitized by Google

vante du Seigneur : *Ecce ancilla Domini.* Esther ne pensant qu'à plaire à Dieu, *en qui seul elle mit sa joye*, selon qu'elle l'assura depuis ; se voyant très-exposée dans un poste si relevé, & sentant plus que jamais le besoin très-grand qu'elle avoit des conseils d'un homme éclairé & consommé en pieté & en sagesse tel qu'étoit son oncle, se tint très-heureuse de pouvoir encore suivre ses avis ; très-éloignée de cet orgueil ordinaire aux Grands, qui dédaignent de se soumettre à la lumiere des petits, & qui regardent leur élevation comme inaccessible aux avis des sages. Qui d'entre les peuples fidéles osera après l'exemple de l'humilité si prodigieuse d'une princesse Israëlite, se mettre au-dessus des conseils des vrais sages de l'Eglise, & prétendre se tenir lieu à luy-même de conseil, quoy que JESUS-CHRIST ait prononcé cet oracle, que nul n'entrera dans le royaume des cieux, s'il n'est petit & obéissant comme un enfant ? *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.*

v. 21. *Au tems donc que Mardochée demeuroit à la porte du Roy, Bagathan & Tharés deux de ses Eunuques qui commandoient à la premiere entrée du palais, ayant reçu quelque mécontentement, entreprirent de s'élever contre le Roy & de le tuer.*

Ce tems dont parle icy l'Ecriture n'est pas précisément celuy auquel on avoit cherché dans tous les états du Roy de Perse de jeunes filles pour luy être presentées ; mais celuy qui le suivit, lorsque cette recherche étant achevée, & le mariage de la reine Esther consommé, Mardochée continuoit de demeurer comme auparavant à la porte du Roy ; soit qu'il y fût engagé par quelque charge, soit qu'étant très-consideré à la Cour, il se tînt toûjours préparé à recevoir les ordres du Prince ; ou peut-être aussi parce qu'il ne vouloit point s'éloigner de la reine Esther, à qui il servoit de conseil en toutes choses. *Menoch. in hunc loc.* *Esther. c. 11. 3.*

Digitized by Google

Ces deux Eunuques qui conſpirerent contre la perſonne du Roy, étoient, ſelon les Septante, les capitaines de ſes gardes. Et le ſujet de leur mécontentement étoit, ſelon les mêmes Septante, la jalouſie qu'ils avoient conçuë contre l'élevation de Mardochée; qui étoit dès lors, comme il paroît par un autre endroit de ce livre, entre les premiers de la cour du Roy. Ainſi la liaiſon particuliere qu'ils avoient avec Aman, dont on parlera bien-tôt, qui étoit un homme d'une ambition extraordinaire, & leur propre orgueil leur faiſant ſouffrir avec une extrême peine de voir Mardochée ſi fort élevé, ils reſolurent d'attenter ſur la perſonne du Roy même; afin, peut-être, comme dit un Interprete, de faire tomber la couronne ſur Aman. Tel fut le déteſtable deſſein de ces Officiers, dont la volonté, toute criminelle qu'elle étoit, devint dans la ſuite par la miſericorde du Seigneur, une occaſion de ſalut pour tout Iſraël.

Ibid. ſup.

Ibid. 12. 6.

Tirin. in hunc loc.

Mardochée, qui demeuroit, comme on l'a vû, à la porte du Roy, découvrit cette conſpiration; & il en fut averti, ſelon Joſeph, par le ſerviteur d'un de ces Eunuques nommé *Barnabas*, qui étoit Juif. Il en donna auſſi-tôt avis à la Reine, qui le fit ſçavoir au Roy. Et ainſi ces deux conjurez furent pris, interrogez, convaincus, & punis ſelon les loix. Mais il eſt marqué dans l'Ecriture, que ce ſervice que Mardochée rendit au Roy, qui le fit même écrire devant luy dans les Annales de ſon regne, irrita beaucoup Aman contre tous les Juifs. Et nous allons voir quelles furent les étranges ſuites de cette colere qu'il conçut contre Mardochée, & contre toute la nation.

Joſeph. Antiqui. l. 11. c. 6.

Eſther. c. 2a. 6.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Aman eſt élevé par Aſſuérus à une très-haute puiſſance. Mardochée eſt le ſeul qui refuſe de fléchir les genoux devant luy. Aman obtient d'Aſſuérus une ordonnance pour exterminer tous les Juifs répandus dans ſes Etats.

1. *Poſt hæc rex Aſſuerus exaltavit Amam filium Amadathi, qui erat de ſtirpe Agag: & poſuit ſolium ejus ſuper omnes principes, quos habebat.*

1. Après cela le Roi Aſſuérus éleva Aman fils d'Amadath, qui étoit de la race d'Agag; & le trône ſur lequel il le fit aſſéoir " étoit au-deſſus de tous les Princes qu'il avoit près de ſa perſonne.

2. *Cunctique ſervi regis, qui in foribus palatii verſabantur, flectebant genua, & adorabant Aman: ſic enim præceperat eis Imperator: ſolus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.*

2. Et tous les ſerviteurs du Roy qui étoient à la porte du palais fléchiſſoient les genoux devant Aman & l'adoroient, parce que l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne fléchiſſoit point les genoux devant luy, & qui ne l'adoroit point,

3. *Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præſidebant: Cur præter ceteros non obſervas mandatum regis?*

3. & les ſerviteurs du Roy qui commandoient à la porte du palais luy dirent: Pourquoy n'obéiſſez-vous point au commandement du Roy comme tous les autres?

4. Et

¶. 1. *Expl.* Voyez les notes ſur le 28. verſet du 25. chap. du 4. livre des Rois.

Digitized by Google

4. Et après luy avoir dit cela fort souvent, voyant qu'il ne vouloit point les écouter, ils en avertirent Aman, voulant sçavoir s'il demeureroit toûjours dans cette résolution, parce qu'il leur avoit dit qu'il étoit Juif.

4. *Cumque hoc crebrius dicerent, & ille nollet audire, nunciaverunt Aman, scire cupientes utrùm perseveraret in sententia: dixerat enim eis se esse Judæum.*

5. Aman ayant reçu cet avis, & ayant reconnu par experience que Mardochée ne fléchissoit point les genoux devant luy, & ne l'adoroit point, entra dans une grande colere:

5. *Quod cùm audisset Aman, & experimento probasset quòd Mardochæus non flecteret sibi genu, nec se adoraret, iratus est valde,*

6. Mais il compta pour rien de se vanger seulement de Mardochée. Et ayant sçu qu'il étoit Juif, il aima mieux entreprendre de perdre toute la nation des Juifs, qui étoient dans le royaume d'Assuerus.

6. *& pro nihilo duxit in unum Mardochæum mittere manus suas: audierat enim quòd esset gentis Judææ, magisque voluit omnem Judæorum, qui erant in regno Assueri, perdere nationem.*

7. La douziéme année du regne d'Assuerus au premier mois appellé Nisan", le sort qui s'appelle en Hebreu Phur" fut jetté dans l'urne devant Aman, pour sçavoir en quel mois & en quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juïve,

7. *Mense primo (cujus vocabulum est Nisan) anno duodecimo regni Assueri, missa est sors in urnam, quæ Hebraicè dicitur phur, coram Aman, quo die & quo mense gens Judæorum deberet interfici:*

ỳ. 7. *Expl.* Sic dicitur ab Hebræis Martius, qui tamen partim Februario, partim Martio nostro respondet. *Vat.* 16. *Expl.* Phur; vox Persica, Latinè sors. *Tat.*

Digitized by Google

ci : & exivit mensis duodecimus, qui vocatur Adar.

& le sort tomba sur le douziéme mois appellé Adar.

8. *Dixitque Aman regi Assuero : Est populus per omnes provincias regni tui dispersus, & à se mutuò separatus, novis utens legibus & ceremoniis, insuper & regis scita contemnens. Et optimè nosti quòd non expediat regno tuo ut insolescat per licentiam.*

8. Et Aman dit au Roy Assuerus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de vôtre royaume, diviſé d'avec luy-même, qui a des loix & des ceremonies toutes nouvelles, & qui de plus mépriſe les ordonnances du Roy. Et vous sçavez fort bien qu'il eſt de l'interêt de vôtre royaume de ne souffrir pas que la licence le rende encore plus insolent.

9. *Si tibi placet, decerne ut pereat, & decem millia talentorum appendam arcariis gaza tuæ.*

9. Ordonnez donc s'il vous plaît qu'il périſſe, & je payeray aux tréſoriers de vôtre épargne dix mille talens.

10. *Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, & dedit eum Aman filio Amadathi de progenie Agag, hosti Judæorum,*

10. Alors le Roy tira de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir", & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs,

11. *dixitque ad eum : argentum, quod tu polliceris, tuum sit, de populo age quod tibi placet.*

11. & luy dit : L'argent que vous me promettez ſera pour vous, mais pour ce qui eſt du peuple, faites-en tout ce qu'il vous plaira.

12. *Vocatique sunt scriba regis mense*

12. Au premier mois *appellé* Niſan le treiziéme jour

℣. 10. *Expl.* pour ſceller ſes lettres.

Digitized by Google

jour du même mois, on fit venir les secretaires du Roy, & l'on écrivit au nom du Roy Assuérus, en la maniere qu'Aman l'avoit commandé, à tous les Satrapes du Roy, aux Juges des provinces & des nations differentes, en diverses langues selon que la lettre pouvoit être luë & entenduë par chaque peuple : & elle fut scellée avec l'anneau du Roy.

primo Nisan, tertiadecima die ejusdem mensis : & scriptum est, ut jusserat Aman, ad omnes satrapas regis, & judices provinciarum, diversarumque gentium, ut quaque gens legere poterat, & audire pro varietate linguarum, ex nomine regis Assueri : & litera signata ipsius annulo,

13. & envoyée par les Couriers du Roy à toutes les provinces, afin qu'on tuât & qu'on exterminât tous les Juifs, depuis les plus jeunes jusqu'aux plus vieux, jusqu'aux femmes & aux petits enfans, en un même jour, c'est-à-dire le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar, & qu'on pillât tous leurs biens.

13. *missa sunt per cursores regis ad universas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, à puero usque ad senem, parvulos & mulieres, uno die, hoc est, tertiodecimo mensis duodecimi, qui vocatur Adar, & bona eorum diriperent.*

14. C'est ce que contenoit cette lettre du Roy, afin que toutes les provinces sçussent son intention, & qu'elles se tinssent prêtes pour ce même jour.

14. *Summa autem epistolarum hæc fuit, ut omnes provinciæ scirent, & pararent se ad præfictam diem.*

15. Les Couriers envoyez par le Roy alloient en grande hâte de tous côtez pour accomplir son commandement. Aussi-tôt

15. *Festinabant cursores, qui missi erant, regis imperium explere. Statimque in Susan pependit edictum,*

Digitized by Google

tum, Rege & Aman celebrante convivium, & cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.

cet édit fut affiché dans Suze, le Roy & Aman étant en festin, & tous les Juifs qui étoient dans la ville fondant en larmes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *APrès cela le Roy Assuerus éleva Aman fils d'Amadath qui étoit de la race d'Agag; & le trône sur lequel il le fit asseoir étoit au-dessus de tous les princes qu'il avoit près de sa personne.*

Nous avons vû dans le premier livre des Rois, qu'Agag étoit ce Roy des Amalecites, que Saül Roy d'Israël prit dans le combat, & qu'il épargna contre l'ordre du Seigneur, ce qui fut une des principales causes de sa reprobation. Aman étant donc descendu de la race de ce Roy qui fut mis en pieces par Samuël, & dont tout le peuple fut si maltraité par les Hebreux, pouvoit bien dès-lors, selon la remarque d'un sçavant homme, avoir dans le cœur une haine generale contre toute la nation des Juifs. Et cette haine s'augmenta encore, non seulement par le service que Mardochée rendit au Roy Assuerus, en luy découvrant cette conspiration des deux Eunuques dont on a parlé dans le chapitre precedent; mais aussi par la fermeté avec laquelle le même Mardochée refusa toûjours de flechir le genou devant cet homme superbe, ainsi que nous l'allons voir.

1. Reg. c. 15. 8. *Estius. Tirin. in hunc loc.*

Mais comment peut-on entendre qu'Aman étoit de la race d'Agag Roy d'Amalec, selon qu'il est dit icy, puisque dans la suite de ce même livre il est marqué expressément, qu'il étoit *Macedonien de cœur & de race?* L'on répond à cette difficulté en plusieurs manieres. Mais ce qui paroît de plus vrai-semblable, est qu'Aman étoit descendu d'Agag du

Esther. c. 16 10. *Estius in hunc loc.*

Digitized by Google

du côté de son pere ou de sa mere, & étoit Macedonien de l'autre côté. Et il peut être arrivé fort aisément, que les restes des Amalecites, après cette défaite generale & ce grand carnage qui en fut fait sous le regne de Saül, s'étant enfuis & dispersez de toutes parts dans les provinces, ceux qui étoient les ancêtres d'Aman soient venus s'établir dans la Act. c. 2. Macedoine; comme l'on voit dans les actes des Apôtres, qu'il se trouva dans Jerusalem au tems de la Pentecôte & de la descente du Saint-Esprit, *des Juifs de toutes les nations qui sont sous le ciel.*

Nous ne voyons point de raison particuliere qui ait porté Assuerus à élever ce méchant homme au-dessus de tous les princes de sa Cour. Mais comme il étoit extrémement ambitieux, son ambition même luy put fournir des moyens pour s'acquerir un si grand crédit. Et l'on peut dire d'ailleurs, qu'il étoit dans l'ordre de la divine providence, que cet homme si superbe fût élevé au-dessus de tous les autres; afin que l'exemple de sa chute si effroyable fît une plus forte impression sur tous les esprits, & qu'on fût plus convaincu que jamais de cet oracle du Saint-Esprit prononcé si long-tems auparavant par la bouche d'un Prov. grand prince; Que l'orgueil de l'homme prece- c. 16. 11. de sa chute, & qu'il s'éleve avant que d'être brisé. *Contritionem præcedit superbia, & ante ruinam exaltatur spiritus.*

℣. 2. Et tous les serviteurs du Roy qui étoient à la porte du palais flechissoient les genoux devant Aman, & l'adoroient, parce que l'Empereur le leur avoit commandé. Il n'y avoit que Mardochée qui ne flechissoit point le genou devant luy, & qui ne l'adoroit point.

L'adoration étoit commune en Orient à l'égard des Rois. Elle consistoit à se prosterner devant eux, & à leur marquer par cette posture le profond respect qu'on avoit pour leurs personnes sacrées,

Digitized by Google

crées, qu'on regardoit comme des images de la puissance de Dieu. Elle se pratiquoit même quelquefois parmi les Hébreux, David ayant adoré de cette sorte le Roy Saül; & les anciens Patriarches ayant aussi adoré Joseph leur frere, lors qu'ils le virent établi dans le second rang après Pharaon Roy d'Egypte. Il n'étoit donc pas défendu aux Juifs d'honorer les Rois en cette maniere qui étoit reçuë dans l'Orient, & qui ne blessoit en aucune sorte le culte de latrie, uniquement dû à Dieu. Ainsi l'on peut demander quelle a été la veritable raison pour laquelle Mardochée refusa avec tant de fermeté de pratiquer à l'égard d'Aman ce que l'Empereur des Perses avoit commandé à ses officiers, voulant qu'il fût honoré par ses sujets comme sa propre personne. Quelques-uns disent, qu'il le refusa, parce qu'Aman avoit une petite idole penduë à son cou, & qu'il craignoit qu'on ne crût qu'il adoroit cette idole en fléchissant le genou comme les autres devant luy: & ils ajoûtent, que quand Aman n'auroit pas eu cette idole penduë à son cou, il faisoit paroître par son orgueil qu'il vouloit luy-même être adoré comme un Dieu. Mais comme l'a fort bien remarqué un sçavant Autheur, Mardochée eût dû pour cette même raison refuser aussi d'adorer le Roy comme tous les Perses, puis qu'il avoit tout sujet de craindre la même chose à son égard. Et dans le fonds il n'est nullement vray-semblable que les Perses ayent rendu des adorations à Aman comme à un Dieu. Car le Roy ayant ordonné depuis à tous ses sujets de rendre un semblable honneur à Mardochée, il auroit été contre son devoir de souffrir qu'on le luy rendît, s'il avoit été la marque d'un culte divin.

Genes. c. 42. v. 6.

Il paroît donc que la réponse la plus solide qu'on puisse faire à cette difficulté, est que Mardochée ne voulut point adorer Aman, ni se lever même

même devant luy quand il passoit; parce qu'il étoit Amalecite d'origine; & que Dieu avoit
Deut. c. 25. 19. commandé expressément aux Israëlites de se souvenir toûjours & de n'oublier jamais que cette nation étoit l'ennemie de son peuple, & qu'ils devoient effacer son nom de dessous le ciel. Et c'est ce qu'il semble que l'Ecriture veut nous faire entendre, lors qu'elle dit dans la suite de ce chapitre; *Que Mardochée avoit déclaré à ceux qui le pressoient d'adorer Aman; qu'il étoit Juif.* C'est selon ce sens, qui paroît très-naturel à un sçavant Interprete, qu'on peut expliquer ces autres
Cap. 13. 14. paroles de la priere de Mardochée; *Qu'il avoit eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu, & d'adorer quelqu'un hors celuy qu'il adoroit comme son Dieu*: C'est-à-dire, que Mardochée en fléchissant le genou devant Aman, qui étoit Amalecite, & de la race du Roy d'Amalec, auroit cru blesser l'honneur & l'adoration qu'il devoit à Dieu, puis qu'il auroit violé le précepte par lequel Dieu luy avoit commandé en la personne de ses peres, de *se souvenir toûjours & de n'oublier jamais*, qu'Amalec étoit l'ennemy du peuple de Dieu; selon cette parole si celebre
1. Reg. c. 15. 23. que le prophete Samuël dit autrefois à Saül sur le sujet même de ce Roy des Amalecites qu'il avoit voulu épargner contre l'ordre du Seigneur: Que c'est commettre une espece d'idolâtrie, de n'obéïr pas à Dieu *Quasi scelus idololatriæ, nolle acquiescere.*

℣. 3. Et les serviteurs du Roy qui commandoient à la porte du palais, luy dirent: Pourquoy n'obéïssez-vous point au commandement du Roy, comme le font tous les autres?

La fermeté de Mardochée à refuser cette adoration que tous les autres rendoient à Aman par
Esther. c. 13. 12. 13. l'ordre même du Roy, n'étant point en luy un effet *d'orgueil & de mépris*, ainsi qu'il le protesta de-

Digitized by Google

depuis en la presence de Dieu, mais un effet de son humble piété envers le Seigneur, paroît véritablement digne de l'admiration de tous les Chrétiens. Car il ne pouvoit sans doute ne pas voir, que l'indignation de ce ministre qu'il nommoit luy-même *très-superbe*, & qui étoit tout-puissant auprès du Roy, étoit capable de le perdre absolument avec tout son peuple. Et il semble qu'il auroit pû aisément se persuader, que cette soumission qu'il rendroit à un Officier que le Roy avoit commandé qu'on honorât comme luy-même, ne pouvoit en aucune sorte blesser sa conscience; puisque le précepte du Seigneur qui commandoit à son peuple, *d'effacer le nom d'Amalec de dessous le ciel*, sembloit regarder principalement le tems auquel ce peuple subsistoit en corps, & non un simple particulier qui étoit en Perse; & que d'ailleurs cette soumission que l'on éxigeoit de luy à l'égard d'Aman, n'étoit regardée que comme celle qu'il rendoit au Roy, sans qu'il crût blesser en cela sa conscience. Mais enfin il obéït simplement à l'ordre que Dieu luy avoit donné par la bouche de Moïse, sans raisonner, comme fit Saül à l'égard d'Agag Roy d'Amalec duquel Aman étoit descendu, & que l'Ecriture semble nommer exprès en ce lieu pour cette raison. Il ne songe qu'à s'acquitter de son devoir; & ne craint point d'exposer & sa propre vie & celle de tout son peuple, remettant toutes les suites de son humble obéïssance entre les mains de son Dieu. Une foy si grande ne pouvoit sans doute être abandonnée de Dieu. Et nous verrons dans la suite, que s'il permit que la fureur de ce ministre ambitieux conduisît & Mardochée & tout son peuple jusques sur le bord du précipice; ce ne fut qu'afin de faire éclater davantage la foy de son serviteur, & de renverser d'une maniére plus sensible l'orgueil de son ennemi.

Digitized by Google

℣.7. La douziéme année du regne d'Assuérus, au premier mois appellé Nisan, le sort appellé Phur en Hébreu, fut jetté en presence d'Aman dans l'urne, pour sçavoir en quel mois & en quel jour on devoit faire tuer toute la nation Juive.

C'étoit la coutume des Perses & des nations voisines, de jetter le sort d'une certaine maniére, & de rechercher par ce moyen quels seroient les jours malheureux ou les jours heureux pour l'exécution de leurs desseins. Aman en usa ainsi dans cette rencontre, où ayant formé la detestable résolution de massacrer tous les Juifs avec Mardochée en un même jour dans tous les états du Roy de Perse, il vouloit connoître selon les idées superstitieuses du païs, en quel mois & en quel jour il avoit lieu d'esperer qu'il pourroit plus sûrement exécuter ce dessein barbare. Le démon trompoit ainsi ces aveugles en leur promettant un avenir qui n'étoit pas en sa disposition. Et Dieu fit connoître dans la suite, dit un Interpréte, par un exemple éclatant combien toutes ces mesures superstitieuses que le démon faisoit prendre à ceux qu'il vouloit tromper, étoient vaines & indignes d'hommes raisonnables.

℣.8.9. Et Aman dit au Roy Assuérus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de vôtre Royaume, & divisé d'avec lui-même.... Ordonnez donc s'il vous plait qu'il périsse, & je payeray aux tréseriers de vôtre épargne dix mille talens.

Il faloit que ce ministre s'élevât bien insolemment de son credit ; puis qu'avant que d'avoir parlé au Roy du projet qu'il avoit formé, il jetta le sort pour connoître le tems favorable de l'exécuter. Quelques Interprétes ont néanmoins prétendu qu'il y auroit eu de l'extravagance à jetter ainsi le sort, avant que d'être assuré de la chose même pour laquelle on le jettoit ; & qu'ainsi il faut

Digitized by Google

faut entendre qu'Aman parla à Assuérus de faire tuer tous les Juifs, avant qu'il tirât le mois & le jour au sort. Il est certain en effet que l'on voit souvent de ces sortes de transpositions dans l'Ecriture, & qu'on peut l'entendre de cette sorte. Mais il semble aussi qu'il est assez naturel de suivre en ce lieu l'ordre marqué dans le sacré texte, & que l'extravagance qui paroît dans la conduite d'Aman est très-compatible avec cette ambition excessive d'un ministre qui est enyvré de sa faveur; qui sçait que le Roy a commandé à tous ses sujets de le respecter comme sa propre personne; & qui s'assurant sur son crédit, regarde tout ce qu'il veut, non seulement comme possible, mais comme infaillible.

Ce qu'il dit au Roy en parlant des Juifs, *Que c'étoit un peuple dispersé par toutes les provinces de son royaume, & divisé d'avec luy-même*, tendoit, selon la pensée de quelques Autheurs, à faire connoître à ce prince, que plus ils étoient mêlez parmi les Perses, plus ils étoient en état de les corrompre & de les séduire par leur nouvelle doctrine; quoy qu'en même tems il fût plus facile de les opprimer, *étant* ainsi *separez les uns des autres*. Un Autheur témoigne que la Vulgate a voulu marquer par ces paroles, *à se mutuò separatus*, non que les Juifs étoient séparez entr'eux, mais qu'ils l'étoient d'avec tous les autres peuples, par la difference de leurs coutumes, de leurs loix, & de leurs ceremonies. *Ils méprisent*, dit un ancien Poëte, *les loix Romaines; & ils n'apprennent, ne gardent, & ne craignent que le droit de leur nation.* *Juvenal.*

Cette offre qu'Aman fait au Roy de payer dix mille talens au Trésorier de son épargne, s'il veut bien faire perir tous les Juifs, est quelque chose d'excessif; puisque cela se montoit à plus de quarante-six millions de livres de nôtre monnoye. Et l'on

Digitized by Google

l'on peut juger par là de l'excès de ſa fureur, qui mettoit à un tel prix la ruïne de tout un peuple qu'il haïſſoit, & qui s'engageoit à le payer : *pretioſa edita exercebat*, dit un Interprête. Mais il faut conſiderer que la raiſon qui le porta à offrir au Roy de luy payer cette ſomme immenſe, étoit la crainte qu'il pouvoit avoir que ce prince ne luy refuſât ce qu'il demandoit, à cauſe des grands impôts qu'il levoit ſur tous les Juifs, & qu'il perdroit tout-d'un-coup, ſi on les exterminoit. D'ailleurs il s'attendoit bien ſans doute de pouvoir payer aiſément cette grande ſomme au Roy de la dépouille des Juifs mêmes dont il conſpiroit la mort ; comme il donna ordre effectivement qu'on pillât leurs biens, en même tems qu'on leur
Cap. 3. v. 13. ôteroit la vie. Telle eſt la rage effroyable d'un cœur rongé d'envie & dominé par l'orgueil, qui ne croit pas ſe pouvoir vanger de l'outrage qu'il prétend avoir reçu d'un ſeul homme, qu'en ſacrifiant avec luy toute ſa nation à ſa fureur. Qui ne craindra, en voyant un tel exemple, les premieres étincelles d'où ſe forme un feu qui a pû cauſer un ſi épouvantable embraſement ? Et qui ne ſera ſaiſi de frayeur, en conſidérant que l'ambition & l'orgueil de l'homme peut le conduire inſenſiblement juſqu'à ces excès, qui paroiſſent comme des monſtres entre tous les autres crimes ?

v. 10. *Alors le Roy tira de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir, & le donna à Aman fils d'Amadath de la race d'Agag ennemi des Juifs.*

1. Machab. 1. 6. Gen. c. 41. 42. Nous voyons dans l'Ecriture divers exemples de ce que ce Roy des Perſes fit alors, en *tirant de ſon doigt l'anneau dont il avoit accoutumé de ſe ſervir*, & le donnant à Aman. Et pour ne parler que d'un ſeul ; après que Joſeph eut interpreté le ſonge de Pharaon, & qu'il eut donné à ce prince

Digitized by Google

ce un conſeil très-ſage qui devoit ſauver toute l'Egypte; il eſt marqué que le Roy en l'établiſſant le premier dans ſon royaume, *tira l'anneau de ſon doigt, & qu'il le mit dans le ſien.* Les Rois donnoient cet anneau à ceux à qui ils confioient la ſuprême autorité. Et c'étoit avec cet anneau que l'on imprimoit le ſceau royal à tous les édits & à toutes les dépêches. Ainſi Aſſuérus donnant le ſien à Aman, luy donnoit en même tems tout pouvoir de ſceller tel édit & en tel forme qu'il luy plairoit contre tous les Juifs. C'eſt de cette ſorte qu'Alexandre, ce grand conquerant, ayant vaincu Darius Roy des Perſes, ſcella les lettres qu'il écrivit aux peuples d'Aſie, avec l'anneau qu'il avoit pris à Darius même, comme pour marquer qu'il étoit alors Roy de l'Aſie.

Il eſt étonnant, comment Aſſuérus, ſur la ſimple propoſition que luy fait Aman, d'exterminer tous les Juifs de ſes états, ſans s'informer davantage de la verité de ce qu'il luy avançoit contre tant de peuples, conſent auſſi-tôt à un ſi cruel édit. Et l'on ne peut déplorer aſſez les effets funeſtes qu'un crédit outré & une faveur aveugle étoit capable de produire en ces rencontres, ſi Dieu, qui laiſſe conduire ſes ſerviteurs quand il luy plaît juſqu'aux portes de la mort, comme parle le Prophete, n'étoit tout-puiſſant pour les en retirer tout d'un coup, ainſi qu'il le fit alors.

CHAPITRE IV.

Eſther ſe reſout, à la priere de Mardochée, d'aller au hazard de ſa vie trouver Aſſuérus, afin d'interceder pour les Juifs.

1. QUa cum audiſſet Mardo- 1. MArdochée ayant appris ceci déchira

Digitized by Google

ses vétemens, se revêtit d'un sac, & couvrit sa tête de cendres. Il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville, & faisoit paroître *par toutes sortes de marques* l'amertume de son cœur.

chæus, scidit vestimenta sua, & indutus est sacco, spargens cinerem capiti: & in platea media civitatis voce magna clamabat, ostendens amaritudinem animi sui,

2. Il vint en pleurant jusqu'à la porte du palais. Car il n'étoit pas permis d'entrer dans le palais du Roy, étant revêtu d'un sac.

2. *& hoc ejulatu usque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum sacco aulam regis intrare.*

3. Dans toutes les provinces, les villes & les lieux où ce cruel édit du Roy avoit été envoyé, les Juifs faisoient un grand deuil parmi les jeûnes, les cris & les larmes, plusieurs se servant de sac & de cendre au lieu de lit.

3. *In omnibus quoque provinciis, oppidis ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, & fletus, sacco & cinere multis pro strato utentibus.*

4. En même tems les filles d'Esther & ses Eunuques vinrent luy en apporter la nouvelle ". Et elle fut toute consternée en l'apprenant : elle envoya une robe à Mardochée, afin qu'il la prît au lieu du sac dont il étoit revêtu; mais il ne voulut point la recevoir.

4. *Ingressæ autem sunt puellæ Esther, & eunuchi, nunciaveruntque ei. Quod audiens consternata est: & vestem misit, ut ablato sacco indueret eam: quam accipere noluit.*

5. Elle appella donc Athach eunuque que le

5. *Accitòque Athach eunucho, quem rex*

℣. 4. *Exp'.* de l'état où paroissoit Mardochée.

rex ministrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, & disceret ab eo cur hoc faceret.

Roy luy avoit donné pour la servir, & luy commanda d'aller trouver Mardochée, & de sçavoir de luy pourquoy il faisoit cela.

6. *Egressusque Athach, ivit ad Mardochæum stantem in platea civitatis, ante ostium palatii:*

6. Athach alla aussi-tôt vers Mardochée qui étoit dans la place de la ville devant la porte du palais,

7. *qui indicavit ei omnia quæ acciderant, quo modo Aman promisisset, ut in thesauros regis pro Judæorum nece inferret argentum.*

7. & Mardochée luy découvrit tout ce qui étoit arrivé, & de quelle sorte Aman avoit promis de porter beaucoup d'argent dans les trésors du Roy pour la mort des Juifs.

8. *Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Susan, dedit ei, ut Reginæ ostenderet, & moneret eam ut intraret ad regem, & deprecaretur eum pro populo suo.*

8. Il luy donna aussi un exemplaire de l'édit qui étoit affiché dans Suse pour le faire voir à la Reine, & pour l'avertir d'aller trouver le Roy, afin d'interceder pour son peuple.

9. *Regressus Athach, nunciavit Esther omnia quæ Mardochæus dixerat.*

9. Athach étant retourné rapporta à Esther tout ce que Mardochée luy avoit dit.

10. *Quæ respondit ei, & jussit ut deceret Mardochæo:*

10. Esther pour réponse luy ordonna de dire cecy à Mardochée :

11. *Omnes servi regis & cunctæ quæ sub ditione ejus sunt, norunt provinciæ, quòd sive vir, sive mulier, non vocatus, interius a-*

11. Tous les serviteurs du Roy, & toutes les provinces de son empire sçavent, que qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la salle intérieure

Digitized by Google

rieure du Roy ſans y avoir été appellé par ſon ordre, eſt mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roy n'étende vers luy ſon ſceptre d'or, pour une marque de clémence, & qu'il luy ſauve ainſi la vie. Comment donc puis-je maintenant aller trouver le Roy; puis qu'il y a déja trente jours qu'il ne m'a point fait appeller ?

trium regis intraverit abſque ulla cunctatione ſtatim interficiatur : niſi fortè rex auream virgam ad eum tetenderit pro ſigno clementiæ, atque ita poſſit vivere. Ego igitur quo modo ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non ſum vocata ad eum ?

12. Mardochée ayant entendu cette réponſe,

12. *Quod cùm audiſſet Mardochæus,*

13. envoya encore dire cecy à Eſther : Ne croyez pas qu'à cauſe que vous étes dans la maiſon du Roy, vous pourriez ſauver ſeule vôtre vie ſi tous les Juifs périſſoient.

13. *rurſum mandavit Eſther, dicens : Ne putes quòd animam tuam tantùm liberes, quia in domo regis es præ cunctis Judæis.*

14. Car ſi vous demeurez maintenant dans le ſilence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs, & vous périrez vous & la maiſon de vôtre pere. Et qui ſçait ſi ce n'eſt point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un tems comme celuy-cy ?

14. *Si enim nunc ſilueris, per aliam occaſionem liberabuntur Judæi : & tu, & domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrùm idcirco ad regnum veneris, ut in tali tempore parareris ?*

15. *Rur-*

℣. 11. *Lettr.* ſa verge.
℣. 13. *Lettr.* vôtre ame.

Digitized by Google

15. *Rursumque Esther hac Mardochæo verba mandavit :*

16. *Vade & congrega omnes Judæos, quos in Susan repereris, & orate pro me. Non comedatis, & non bibatis tribus diebus, & tribus noctibus : & ego cum ancillis meis similiter jejunabo, & tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradensque me morti & periculo.*

17. *Ivit itaque Mardochæus, & fecit omnia quæ ei Esther præceperat.*

15. Esther envoya faire cette réponse à Mardochée.

16. Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suse, & priez pour moy. Ne mangez point & ne buvez point pendant trois jours & pendant trois nuits, & je jeûneray de même avec les femmes qui me servent; & après cela j'iray trouver le Roy contre la loy qui le défend, & sans y être appellée, en m'abandonnant au péril & à la mort ".

17. Mardochée alla aussi-tôt executer ce qu'Esther luy avoit ordonné.

℣. 16. *Lettr.* à la mort & au peril. *Hebr.* Et quand j'y periray, à la bonne heure.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. *Mardochée ayant appris cecy, déchira ses vétemens, se revêtit d'un sac, & couvrit sa tête de cendres. Il crioit à haute voix au milieu de la place de la ville, & faisoit paroître* par toutes sortes de marques *l'amertume de son cœur.*

Quoy que Mardochée rendît à Dieu avec joye ce qu'il luy devoit, en refusant de fléchir le genou devant un homme que l'ordre de Dieu luy dé-

Digitized by Google

fendoit de reſpecter, il ne fut pas inſenſible aux effets ſi redoutables que produiſoit le reſſentiment de cet homme impie. Et étant ſans comparaiſon plus touché pour ſa nation, que pour luy-même, il ne craignit point de faire paroître publiquement ſa douleur par toutes les marques les plus capables de flechir Dieu en ſa faveur, & d'exciter la compaſſion de tout le monde.

Tirin. in hunc loc. On pourroit bien néanmoins trouver étrange qu'un homme de la qualité & de la grandeur d'ame de Mardochée, que l'on devoit regarder comme rempli de courage & de fermeté après ce refus ſi genereux qu'il avoit fait d'adorer comme tous les autres le ſuperbe Aman, s'abandonnât de la ſorte à *déchirer ſes vêtemens*, à *ſe revétir d'un ſac*, à *couvrir ſa tête de cendre*, & *à faire de grands cris* au milieu de la place d'une ville, comme une perſonne qui n'a point de cœur, & qui ſe laiſſe accabler par une triſteſſe exceſſive. Mais il faut conſiderer que c'étoit une coutume très-ordinaire parmi les Perſes d'en uſer ainſi dans les grandes afflictions qui leur arrivoient. C'eſt pourquoy il ſe conformoit en cela à l'uſage du païs. Et l'on voit auſſi très-ſouvent dans l'Ecriture, que la même choſe n'étoit pas moins en uſage parmi les Juifs, qui ſe revétant ainſi d'un ſac, & couvrant leur tête de cendres, s'humilioient devant Dieu & ſe mettoient en état d'obtenir plus facilement la miſericorde qu'ils luy demandoient. C'étoit donc dans Mardochée, non une marque de foibleſſe & de lâcheté d'en uſer ainſi, mais au contraire une preuve de la grandeur de ſa foy, & de la tendreſſe de ſon amour pour ſon peuple. *Il crioit*, ſelon que le portent les Septante, qu'on vouloit détruire une nation qui étant très-innocente n'avoit rien fait qui pût meriter qu'on la traitât de la ſorte : & en criant publiquement contre une ſi grande injuſtice, il faiſoit connoître de plus

Digitized by Google

plus en plus sa genereuse fermeté contre un homme qui abusoit si insolemment de l'empire qu'il s'étoit acquis sur l'esprit du Roy.

v. 4. En même tems les filles d'Esther & ses Eunuques luy vinrent apporter cette nouvelle. Elle fut toute consternée en l'apprenant ; & elle envoya une robe à Mardochée, afin qu'il la prît au lieu du sac dont il étoit revêtu. Mais il ne voulut point la recevoir.

Le Reine Esther ne sçavoit rien de tout ce qui se passoit. Et comme elle avoit caché jusqu'alors qu'elle étoit Juive d'origine, on ne croyoit point que l'édit du Roy contre tous les Juifs la regardât en aucune sorte. Cependant Mardochée étant venu jusqu'à la porte du palais revêtu d'un sac & couvert de cendres, & jettant de fort grands cris, les filles & les eunuques qui servoient Esther luy en donnerent avis ; c'est-à-dire, luy firent entendre, non que le Roy avoit publié un édit contre tous les Juifs ; car elle ne le sçut qu'ensuite ; mais que Mardochée son oncle étoit revêtu d'un sac & couvert de cendres, & qu'il jettoit de grands cris. C'est ce qui nous donne sujet de croire, que ce qu'ajoûtent les Septante ; Qu'il crioit qu'on vouloit détruire un peuple innocent, ne fut entendu ni de ses filles ni de ses eunuques ; puis qu'il est certain que la Reine ne connut point par les cris de Mardochée le sujet de sa douleur. Ainsi lorsque l'Ecriture dit ensuite ; *Qu'elle fut toute consternée* ; cela doit s'entendre, non de l'arrêt si cruel prononcé contre toute sa nation, dont elle ne fut informée qu'après ; mais de cette affliction extraordinaire où elle sçut qu'étoit son oncle. C'est donc la raison pour laquelle cette princesse luy envoia promtement une robe, afin que quittant toutes ces marques de deuil, qui ne luy permettoient pas d'entrer dans le palais, & se revêtant de cette robbe

Digitized by Google

qu'elle luy envoyoit, il vint l'informer du sujet de sa tristesse. Mais Mardochée la refusa, ne pouvant point se resoudre de prendre un habit de Cour dans cette terrible conjoncture où toute sa nation étoit dans les jeûnes, dans les cris & dans les larmes.

Cependant on pourroit bien s'étonner de ce qu'il semble qu'il ne se mît point en peine d'informer plus particulierement Esther de tout ce qui se passoit, & de s'adresser à elle pour l'engager à parler au Roy en faveur des Juifs, se contentant de pousser des cris, & de paroître en public revétu d'un sac & couvert de cendres : Mais peut-être qu'il jugea plus à propos d'attendre qu'il plût à Dieu de luy faire naître une occasion pour luy en parler, ne croyant pas qu'il dût rien precipiter dans une affaire de cette nature, où il sçavoit que les jeûnes, les prieres, & les larmes devoient preceder toutes les sollicitations de la part des hommes & qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût apporter le remede à un si grand mal, en parlant au cœur de ceux dont il voudroit employer le ministere pour l'arrêter. Peut-être aussi qu'il ne voulut point exprès entrer chez la Reine, pour ne point donner d'ombrage à Aman, qui eût pû s'imaginer que Mardochée sollicitoit cette princesse de parler au Roy en sa faveur.

v. 5. Elle appella donc Athach eunuque que le Roy luy avoit donné pour la servir, & luy commanda d'aller trouver Mardochée, & de sçavoir de luy pourquoy il faisoit cela.

Entre les eunuques destinez pour le service de la Reine, Athach étoit sans doute le premier. Ces sortes de gens étoient entierement devouez au Prince, & établis comme des espions, qui observoient toutes les démarches de leur maîtresse, pour en rendre compte au Roy. C'est pourquoy un Interprete a raison de regarder la confiance que

Digitized by Google

que Mardochée & Esther témoignerent à Athach dans cette rencontre, comme quelque chose d'étonnant. Mais il faut aussi envisager ce qui se passa alors avec d'autres yeux, qu'on ne regarde d'ordinaire des évenemens purement humains. Le même Esprit qui animoit Mardochée, & qui rempliſſoit Esther, comme des personnes qui étoient toutes à Dieu, disposa aussi le cœur de cet eunuque, pour conduire par son entremise l'intrigue secrette & divine que formerent l'oncle & la niece pour leur sanctification particuliere, & pour le salut de tous les Juifs qui étoient en Perſe, & qu'on avoit condamnez tous à la mort. Esther envoya donc d'abord Athach pour *sçavoir de Mardochée pourquoy il faiſoit cela*; c'eſt-à-dire, pourquoy il s'étoit ainſi revétu d'un sac & couvert de cendres, & avoit refuſé la robe qu'elle luy venoit d'envoyer. Mardochée luy declara le sujet de sa douleur, l'édit si cruel qu'Aman avoit obtenu, & la parole qu'il avoit donnée au Roy de luy payer dix mille talens pour faire mourir tous les Juifs. Et s'ouvrant à luy dans la suite avec la derniere confiance, il luy découvrit ce que l'on avoit caché au Roy juſqu'alors; c'eſt-à-dire que la Reine Esther étoit Juive de nation. Tout cela visiblement ne se fit que par une conduite secrette de l'Esprit de Dieu, qui se servit comme il luy plut de l'entremise d'un eunuque, pour commencer à renverſer les deſſeins d'un premier Miniſtre enyvré de sa faveur. Menoch. in v. 7.

¥. 11. *Tous les ſerviteurs du Roy, & toutes les provinces de son empire ſçavent, que qui que ce ſoit, homme ou femme, qui entre dans la chambre interieure du Roy, ſans y avoir été appellé par son ordre, eſt mis à mort infailliblement à la même heure, à moins que le Roy n'étende vers luy son ſceptre d'or, pour une marque de clemence, & qu'il ne luy ſauve ainſi la vie.*

Digitized by Google

Tirin. in hunc loc. Cette salle interieure dont il est parlé icy, étoit celle où le trône tout brillant d'or & de pierreries du Roy des Perses étoit placé. L'entrée de ce lieu si magnifique étoit interdite absolument à toutes sortes de personnes, à moins que le Roy ne les eût mandées. Et les Autheurs nous en rendent plusieurs raisons. Premierement on vouloit par là, comme on l'a marqué auparavant, inspirer aux peuples un plus grand respect pour la personne du Prince. Secondement, les ministres du royaume trouvoient ce moyen très-favorable pour se maintenir plus sûrement dans leur credit, ôtant ainsi sous ce pretexte d'un plus grand respect pour le Roy, tout accès auprès de luy à ceux dont ils auroient pû apprehender les intrigues, & se conservant à eux seuls l'autorité de gouverner ses états, sans qu'il pût avoir d'autre connoissance des affaires, que celle qu'ils luy en donnoient. En troisiéme lieu, on vouloit aussi procurer par là une plus grande sûreté à la personne du Roy, que nul n'osoit approcher ni regarder, que lorsque luy-même l'avoit mandé. Et c'est pour cette raison, comme le rapportent les historiens, qu'il étoit tout environné de ses gardes, qui punissoient sur le champ ceux qui auroient entrepris d'entrer sans ordre en ce lieu, à moins que le Prince n'étendît alors un sceptre d'or qu'il tenoit entre ses mains, & qu'il ne marquât par là qu'il faisoit grace à ceux qui entroient.

Cette loy étoit de la derniere rigueur, & ne souffroit aucune exception, non pas même à l'égard des femmes du Roy & des Reines, qui n'osoient entrer sans être mandées. C'est pourquoy il est aisé de juger combien Esther étoit excusable de faire difficulté d'aller elle-même se presenter devant le Roy, lors qu'*il y avoit déja trente jours qu'il ne l'avoit point fait appeller*, & qu'elle ne connoissoit point par consequent en quelle disposition il étoit à son égard.

Que

Digitized by Google

Que si nous voulons, selon l'avis de saint Paul qui rapporte toutes les saintes Ecritures à l'instruction des fidéles, élever un peu nos esprits, & les porter jusques au trône adorable du Dieu tout-puissant, dont celuy du Roy Assuérus n'étoit qu'un crayon leger; combien devons-nous nous tenir heureux, de ce qu'il a bien voulu nous *appeller* par son Verbe & sa parole éternelle; c'est-à-dire, par son Fils unique & Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, qui nous a acquis par le merite infini de sa mort la liberté de nous approcher sans crainte du trône de sa redoutable Majesté, pour luy presenter à toute heure nos prieres & nos supplications, comme à celuy qui s'est engagé de nous exaucer en vuë de cette divine victime qui s'offre continuellement à luy pour nous? Combien devons-nous priser davantage cet accès si favorable que nous donne auprès de nôtre Pere celeste la dignité que nous possedons d'enfans de Dieu, que non pas cet autre que les grands du siecle & les amateurs du monde recherchent avec tant d'ambition, pour se pouvoir approcher des Rois de la terre dans l'esperance d'en obtenir quelques faveurs temporelles.

Mais combien d'un autre côté doivent trembler ceux qui pouvant bien regarder ce trône de la puissance d'Assuérus, comme la figure du trône de la puissance de JESUS-CHRIST qu'il a conferée aux Princes de son Eglise, entreprennent de s'en approcher, sans qu'ils y soient *appellez* par une vocation legitime? Il est sans doute & tout bon & tout-puissant, pour faire misericorde à ceux à qui il luy plaît *en étendant sa verge d'or*, pour redresser & purifier par la charité, ce que la cupidité rendoit impur & tortu devant ses yeux. Mais qui osera s'assurer de ces effets extraordinaires de la clemence d'un Dieu, & qui ne s'attachera aux voyes plus sûres d'une vraye vocation, qui doit

Digitized by Google

être fondée principalement sur l'humilité, & sur la vuë de sa propre indignité?

v. 12. 13. *Mardochée ayant entendu cette réponse, envoya encore dire cecy à Esther : Ne croyez pas qu'à cause que vous êtes dans la maison du Roy, vous pourriez sauver seule vôtre vie, si tous les Juifs perissoient.*

La crainte qu'eut Mardochée, que la Reine Esther ne se contentât d'être la seule de tous les Juifs qui ne seroit point compriſe dans cet édit general qui les condamnoit tous à la mort, & qu'en se tenant ainsi assurée de sa vie, elle ne negligeât de travailler pour le salut de toute sa nation, de peur de se nuire à elle-même en voulant parler pour les autres, le porta à luy envoyer dire ce que l'Ecriture marque en ce lieu. Il luy fit entendre, qu'il ne faloit pas qu'elle s'assurât si fort sur le poste si élevé où Dieu l'avoit mise, qu'elle n'eût aucun sujet de craindre pour soy, lorsque tout son peuple periroit; & que la maison du Roy, où elle tenoit le premier rang après luy, pourroit bien ne la mettre point en sûreté contre l'ennemi des Juifs, si elle ne s'exposoit genereusement pour eux.

v. 14. *Car si vous demeurez maintenant dans le silence, Dieu trouvera quelque autre moyen pour délivrer les Juifs : & vous perirez, vous, & la maison de vôtre pere. Et qui sçait si ce n'est point pour cela même que vous avez été élevée à la dignité royale, afin d'être prête d'agir en un tems comme celuy-cy.*

Dieu destine quelquefois pour une seule action ceux qu'il éleve aux plus grandes dignitez. Et l'on peut dire que ces personnes manquant à cette action unique, manquent à la principale fin de leur vocation, quelques œuvres éclatantes qu'elles fassent d'ailleurs, & que tout le monde admire en elles. Mardochée, qui étoit rempli de l'Esprit

Digitized by Google

l'Esprit de Dieu, avoit bien compris cette grande verité. Et c'étoit la cause de cette inquiétude extraordinaire qu'il faisoit paroître à l'égard d'Esther en cette rencontre. Car en ne suivant que les sentimens ordinaires de la nature, & s'attachant à la lumiere commune de la raison, il sembloit qu'il auroit dû regarder comme une folie d'exposer sa niece la Reine Esther à un grand peril sous une vaine esperance de sauver sa nation; & que dans ce malheur general il devoit songer seulement à quelque moyen de mettre sa propre vie à couvert, & se réjouïr cependant de ce que la dignité royale, & le secret qu'il avoit gardé jusqu'alors assûroient la vie de sa niece contre le peril où se voyoient tous les autres Juifs. Mais il agissoit par des vûës plus élevées; & la foy luy tenant lieu de toute raison en cette rencontre, il considera, non ce qui pouvoit paroître plus avantageux à la personne d'Esther, mais plûtôt ce que Dieu demandoit d'elle. Il ne put croire qu'il y eût une veritable seureté pour sa niece que dans l'accompliſſement de son devoir. Il envisagea cette occasion unique, comme celle pour laquelle Dieu l'avoit fait élever à la royauté. Il regarda sa perte assurée, si elle y manquoit: & ne doutant point que le Seigneur n'eût mille voyes pour sauver son peuple, il crut de même sans aucun doute que la Reine n'avoit que ce seul moyen de se sauver elle-même devant Dieu & devant les hommes, qui étoit de se declarer hautement pour tous les Juifs, & de s'aller exposer genereusement pour leur salut.

L'exemple de ce courage & de cette foy a quelque chose de si grand, qu'on ne peut y faire assez de reflexion; & qu'il merite d'être extrémement pesé par tous ceux qui se trouvant comme Esther dans quelque grande occasion de donner à Dieu des marques de leur veritable fidelité, craignent quel-

Digitized by Google

quelquefois de s'acquitter de leur devoir, par la vûë des suites fâcheuses & des perils qu'ils envisagent. Qu'ils jettent les yeux sur cette princesse, & qu'ils considerent devant Dieu, s'il leur sera plus permis de ménager leur fortune aux dépens de leur salut, qu'il ne l'étoit à Esther; & si une Reine ayant exposé & sa couronne & sa vie pour être fidéle à Dieu, ils ne devroient pas rougir de la honte & de la crainte qu'ils ont d'exposer un rien & un néant pour assurer leur salut.

v. 16. *Allez, assemblez tous les Juifs que vous trouverez dans Suze, & priez pour moy. Ne mangez point, & ne bûvez point pendant trois jours & pendant trois nuits; & je jeûneray de même avec les femmes qui me servent. Et après cela j'iray trouver le Roy contre la loy qui le défend, & sans y être appellée, en m'abandonnant au peril & à la mort.*

On peut remarquer icy quel est l'avantage d'avoir un ami fidéle & ferme, qui donne sans interêt & sans complaisance un conseil sage. Si Mardochée avoit eu moins de fermeté & de lumiere, il eût consenti sans peine à cette raison si specieuse que la Reine Esther luy avoit representée touchant le peril où elle s'exposeroit en allant trouver le Roy sans être mandée. Et Esther auroit manqué à un devoir essentiel, d'où dependoit tout son bonheur. Mais parce que la lumiere de l'Esprit de Dieu fit connoître à Mardochée ce qu'il devoit conseiller à cette princesse sans s'arrêter à toutes ces apparences humaines, Dieu remplit en même-tems de sa force le cœur humble de sa niéce, pour luy faire exécuter le conseil qu'il luy donnoit.

Il est encore très-remarquable, qu'elle ne met sa confiance que dans la priere & dans le jeûne. Aussi-tôt que la volonté de Dieu luy a été declarée par son oncle, elle se dispose à l'exécuter sans deliberer davantage. Mais sentant que cette action devoit

Digitized by Google

voit être soutenuë par une vertu plus qu'humaine, elle demande les prieres de tout le peuple, qu'elle invite à jeûner pour cet effet, comme elle s'engage à jeûner aussi de son côté. L'Hebreu nous donne sujet d'admirer encore davantage la genereuse disposition où l'Esprit de Dieu la mit tout-d'un-coup. Car il luy fait dire, non pas seulement comme la Vulgate, qu'elle s'abandonneroit au peril & à la mort; mais que quand elle y periroit, elle y étoit resoluë. *Et quando peribo, peribo.*

CHAPITRE V.

Esther est très-bien reçuë d'Assuerus. Elle le prie de trouver bon qu'elle luy donne à souper ce même jour, & d'amener Aman avec luy. Le Roy étant venu souper chez la Reine, elle l'invite à un autre festin pour le lendemain, & le prie d'amener encore Aman avec luy. Ce favori indigné de ce que Mardochée ne luy rendoit pas le même honneur que les autres, fait dresser une potence dans le dessein de supplier le lendemain le Roy de l'y faire pendre.

1. *Die autem tertio induta est Esther regalibus vestimentis, & stetit in atrio domus regiæ quod erat interius, contra basilicam regis: at ille sedebat super solium suum in consistorio palatii contra ostium domus.*

1. LE troisiéme jour Esther se vétit de ses habits royaux, & étant allée dans la salle interieure de l'appartement du Roy qui étoit devant sa chambre, elle s'y arrêta. Il étoit assis sur son trône dans l'alcove de sa chambre [a] tout vis-à-vis de la porte même de sa chambre [a].

2. Et

℣. 1. *Lettr.* le consistoire du palais, *c'est-à-dire*, le lieu le plus retiré de la chambre du Roy. *Tirin.*

Ib. *Lettr.* la maison.

Digitized by Google

2. Et ayant vû paroître la reine Eſther, elle plut à ſes yeux, & il étendit vers elle le ſceptre " d'or qu'il avoit à la main. Eſther s'approchant baiſa le bout du ſceptre d'or.

2. *Cumque vidiſſet Eſther reginam ſtantem, placuit oculis ejus, & extendit contra eam virgam auream, quam tenebat manu. Quæ accedens, oſculata eſt ſummitatem virgæ ejus.*

3. Et le Roy luy dit : Que voulez-vous reine Eſther, que demandez-vous ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

3. *Dixitque ad eam rex : Quid vis Eſther regina ? quæ eſt petitio tua ? etiamſi dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi.*

4. Eſther luy répondit : Je ſuplie le Roy de venir aujourd'huy, s'il luy plaît, & Aman avec luy, au feſtin que j'ay préparé.

4. *At illa reſpondit : Si regi placet, obſecro ut venias ad me hodie, & Aman tecum, ad convivium quod paravi.*

5. Qu'on appelle Aman, dit le Roy auſſi-tôt, afin qu'il obéiſſe à la volonté de la Reine. Le Roy & Aman vinrent donc au feſtin que la Reine leur avoit préparé.

5. *Statimque rex, Vocate, inquit, citò Aman, ut Eſther obediat voluntati. Venerunt itaque rex & Aman ad convivium, quod ei regina paraverat.*

6. Et le Roy luy dit après avoir bu beaucoup de vin : Que deſirez-vous que je vous donne & que me demandez-vous ? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donnerois.

6. *Dixitque ei rex, poſtquam vinum biberat abundanter : Quid petis ut detur tibi ? & pro qua re poſtulas ? Etiam ſi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.*

7. *Cui*

" 2. *Lettr.* la verge.

Digitized by Google

7. *Cui respondit Esther : Petitio mea, & preces sunt ista.*

8. *Si inveni in conspectu regis gratiam, & si regi placet ut det mihi quod postulo, & meam impleat petitionem ; veniat rex & Aman ad convivium quod paravi eis, & cras aperiam regi voluntatem meam.*

9. *Egressus est itaque illo die Aman lætus & alacer. Cùmque vidisset Mardochæum sedentem ante fores palatii, & non solùm non assurrexisse sibi, sed nec motum quidem de loco sessionis suæ, indignatus est valdè :*

10. *& dissimulatâ irâ, reversus in domum suam, convocavit ad se amicos suos, & Zares uxorem suam :*

11. *& exposuit illis magnitudinem divitiarum suarum, filiorùmque turbam, & quantâ eum gloriâ super omnes principes &*

7. Esther luy répondit : La demande & la priere que je fais, est ;

8. Que si j'ay trouvé grace devant le Roy, & s'il luy plaît de m'accorder ce que je demande, & de faire ce que je desire, le Roy vienne encore, & Aman avec luy, au festin que je leur ay preparé, & demain je declareray au Roy ce que je souhaite.

9. Aman sortit donc ce jour-là fort content & plein de joye ; & ayant vû que Mardochée, qui étoit assis devant la porte du palais, non seulement ne s'étoit pas levé pour luy faire honneur, mais ne s'étoit pas même remué de la place où il étoit, il en conçut une grande indignation ;

10. & dissimulant la colere où il étoit, il retourna chez luy, & fit assembler ses amis avec sa femme Zarès :

11. Et après leur avoir representé quelle étoit la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses enfans, & cette haute gloire où le Roy l'avoit élevé

Digitized by Google

élevé au-dessus de tous les grands de sa Cour & de tous ses officiers,

12. il ajoûta : La reine Esther n'en a point aussi invité d'autres que moy pour être du festin qu'elle a fait au Roy, & je dois encore demain dîner chez elle avec le Roy.

13. Mais quoy que j'aye tous ces avantages, je croiray n'avoir rien, tant que je verray le Juif Mardochée demeurer assis devant la porte du palais du Roy *quand je passe.*

14. Zarès sa femme, & tous ses amis luy répondirent : Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut, & dites au Roy demain au matin qu'il y fasse pendre Mardochée : & vous irez ainsi plein de joye au festin avec le Roy. Ce conseil luy plut, & il commanda qu'on préparât cette haute potence.

servos suos rex elevasset.

12. *Et post hæc ait : Regina quoque Esther nullum alium vocavit ad convivium cum rege, præter me : apud quam etiam cras cum rege prandsurus sum.*

13. *Et cùm hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quamdiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias.*

14. *Responderunt que ei, Zares uxor ejus, & ceteri amici : Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, & dic manè regi ut appendatur super eam Mardochæus, & sic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei consilium, & jussit excelsam parari crucem.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *LE troisiéme jour Esther se vêtit de ses habits royaux ; & étant allée dans la salle interieure de l'appartement du Roy qui étoit devant sa cham-*

Digitized by Google

chambre, elle s'y arrêta. Il étoit assis sur son trône dans l'alcove de sa chambre, tout vis-à-vis de la porte même de sa chambre.

Pour faire comprendre ce que l'Ecriture dit icy d'une maniere assez obscure touchant le lieu où la Reine s'arrêta, & celuy où Assuerus étoit assis sur son trône, les Interpretes nous font remarquer après plusieurs historiens; Qu'il y avoit dans l'appartement du Roy deux salles; l'une qu'on nommoit exterieure, *atrium exterius*, qui servoit comme d'antichambre à celle du Roy, & qui néanmoins ne laissoit pas d'être nommée quelquefois *interieure*, comme en cet endroit, par rapport à beaucoup d'autres qui étoient plus éloignées. Et les grands de Perse se tenoient dans cette salle, comme on le voit dans le chapitre suivant; pour y attendre les ordres du Roy, qui les mandoit quand il luy plaisoit. L'autre se nommoit proprement la salle ou la chambre interieure du Roy, *interius atrium regis*. Cette chambre étoit toute revétuë d'or; & dans l'enfoncement de cette chambre il y avoit tout vis-à-vis de la porte un lieu comme une espece d'alcove, orné encore plus magnifiquement, qui est appellé, *Basilique*, ou *consistoire du palais*, ou selon l'Hebreu, *maison du royaume*. Là étoit ce trône si magnifique dont on a parlé sur lequel le Roy s'asséyoit, lors qu'il donnoit ses audiences. La Reine, selon qu'on le peut juger, n'entra pas d'abord dans la chambre du Roy même; mais elle se tint dans l'antichambre à la porte, où Assuerus qui étoit alors assis sur son trône l'apperçut, lors qu'apparemment elle vouloit & qu'elle n'osoit entrer. *Tirin. in cap. 4. v. 11.* *Cap. 6. v. 4.*

Il reste encore une autre difficulté sur le jour auquel elle alla trouver le Roy. Car nous avons vû dans le chapitre precedent, qu'elle avoit mandé à Mardochée, que tous les Juifs s'assemblassent pour prier & pour jeûner, & qu'ils passassent trois jours

Digitized by Google

jours & trois nuits sans rien manger & sans boire; à cause du grand péril où ils se voyoient de perdre la vie; & qu'elle luy déclara en même tems, qu'elle observeroit de son côté le même jeûne avec ses filles. Cependant il est marqué en ce lieu, que dès le troisiéme jour elle alla trouver le Roy, & le supplia de vouloir venir ce jour-là même avec Aman à un festin qu'elle avoit fait préparer. Les trois jours & les trois nuits du jeûne ordonné n'étoient donc pas accomplis. Un sçavant Auteur dit sur cet endroit, qu'on doit l'expliquer de la même sorte que ce que dit JESUS-CHRIST; *Que le Fils de l'homme seroit trois jours & trois nuits dans le ventre de la terre*; c'est-à-dire, en prenant une partie pour le tout, & les trois jours commencez pour tous les trois jours entiers. Mais on pourroit bien l'expliquer encore en cette maniere; qui est qu'Esther ayant envoyé vers le soir dire à Mardochée, que tous les Juifs s'assemblassent & jeûnassent trois jours & trois nuits, la premiere nuit fut comptée, & qu'ainsi le festin auquel Assuerus fut invité par la Reine, ne s'étant fait que sur le soir du troisiéme jour, les trois jours & les trois nuits furent effectivement passez dans le jeûne.

Estius in hunc loc.

Matth. c. 12. 40.

℣. 2. Et ayant vû paroître la Reine Esther, elle plut à ses yeux; & il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il tenoit en sa main. Elle s'étant approchée, baisa le bout du sceptre d'or.

Il faut suppléer par le quinziéme Chapitre de ce même livre ce qui manque icy, pour faire voir comment toute la chose se passa. Il y est donc dit; Que *dans cet éclat de la magnificence royale*, dont elle étoit revêtuë, *elle invoqua Dieu* comme *le dominateur* souverain *du monde & le* vray *Sauveur*, sçachant bien sans doute que ce ne seroit ny sa beauté ny ses habits si brillans qui seroient capables de la sauver avec tout son peuple; mais la seule Toute-puissance de celuy qui gouvernoit souverainement

Cap. 15 v. 5. & seq.

Digitized by Google

nement ſes créatures, de qui le ſalut de tout Iſraël dépendoit, & entre les mains duquel étoient tous les cœurs des Rois. Nous verrons dans le quatorziéme Chapitre quelle a été l'excellente priere qu'elle fit à Dieu. *S'étant fait enſuite accompagner de deux de ſes filles, elle s'appuyoit ſur l'une, comme ſi elle n'avoit pû, à cauſe de ſon extrême delicateſſe, ſoutenir ſon corps; & l'autre marchoit après elle portant le bas de ſa robe qui trainoit à terre.* L'Ecriture ajoûte; *Qu'elle cachoit la triſteſſe de ſon cœur & la frayeur dont elle étoit penetrée ſous un air doux & agréable qui paroiſſoit dans ſes yeux;* & *qu'après avoir paſſé de ſuite par toutes les portes* des differens lieux qui ſeparoient ſon appartement de celuy du Roy; *elle s'arrêta enfin*, comme on l'a dit, *devant ce prince qui étoit aſſis ſur ſon trône tout brillant d'or & de pierreries, & terrible à voir.*

Alors Aſſuerus *levant la tête*, & l'ayant apperçûë, *fit paroître dans ſes yeux étincelans la fureur dont il étoit tranſporté* contr'elle, pour s'être ainſi preſentée devant luy ſans qu'il l'eût mandée. Et *la Reine tomba* auſſi-tôt comme évanouïe, étant devenuë toute pâle comme une perſonne mourante. Dieu le permit viſiblement de la ſorte, afin qu'il parût d'une maniere plus éclatante, que ce ſeroit par un effet de ſa vertu toute divine, que ce Prince de furieux qu'il étoit, deviendroit en un inſtant comme un agneau. Auſſi il eſt dit dans le ſacré texte; *Que dans ce moment Dieu changea le cœur du Roy, & le fit paſſer* de la colere *à la douceur*: Sur quoy ſaint Auguſtin nous declare, qu'un changement ſi ſubit du cœur d'Aſſuerus, fut l'effet de la priere qu'Eſther avoit faite à Dieu, & qui meritas d'être exaucée. *chap. 15. v. 11. Auguſt. contr. duas Epiſt. Pelagian. c. 20. tom. 7.*

Le Roy *s'étant* donc *levé tout-d'un-coup de ſon trône, alla luy-même ſoutenir Eſther entre ſes bras, & luy diſoit avec douceur; Qu'avez-vous Eſther? Je ſuis vôtre frere; ne craignez point. Approchez-*

Digitized by Google

vous donc, & touchez mon sceptre. Voilà ce que nous avons cru devoir suppléer icy, pour faire voir comment on doit expliquer ce qui est dit; Que *la Reine Esther plut aux yeux du Roy, & qu'il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il tenoit en sa main:* c'est-à-dire, qu'elle luy plut, lorsque Dieu par un effet tout-puissant de sa divine vertu eut changé le cœur de ce Prince, en le rendant doux de furieux qu'il étoit auparavant.

On peut bien juger sans doute par la figure de ce qui arriva à Esther, lors qu'elle tomba évanouïe à la seule vûë d'Assuerus, quelle est la frayeur d'une ame qui est presentée devant la majesté si redoutable du souverain Juge; & combien elle a peu de lieu de s'assûrer sur le témoignage de sa propre pureté & de l'éclat même de ses vertus, figurées par cette grande beauté & par cette magnificence des habits d'Esther. Toute sa confiance doit être alors dans l'humble défiance d'elle-même, & dans l'esperance de cette misericorde infinie representée par la verge d'or d'Assuerus, & fondée sur les merites de la mort de nôtre Sauveur, que Dieu tend d'une maniere favorable pour sauver ceux qu'il a luy-même rendu dignes de *plaire à ses yeux* par leur humble pieté, & qu'il daigne alors appeller *ses freres*, pour les assûrer contre la frayeur dont ils sont saisis à la vûë d'une si haute majesté. Nous laissons aux ames *saintes* à étendre davantage ces reflexions que nous touchons seulement comme en passant.

℣. 8. *Si j'ay trouvé grace devant le Roy, & s'il luy plaît de m'accorder ce que je demande & de faire ce que je desire, que le Roy vienne encore & Aman avec luy au festin que je leur ay preparé; & demain je declareray au Roy ce que je souhaite.*

On est étonné de ce qu'Esther étant revenuë à elle après cet affoiblissement où elle tomba, & voyant tous les témoignages de bonté & de tendresse

Digitized by Google

dresse que luy donnoit Assuerus, ne prit point ce tems, pour luy déclarer ce qui l'avoit obligée de venir se presenter devant luy. Et on l'est encore davantage, lors qu'on voit qu'ayant invité ce Prince à un festin avec Aman ce jour-là même, elle differa encore à luy déclarer la chose, & la remit au lendemain à un second festin, auquel elle l'invita. Tous ces délais auroient pû paroître dangereux & contraires à son dessein. Mais Dieu, qui la conduisoit sans doute dans cette grande entreprise, ainsi qu'il avoit conduit Judith dans la sienne pour procurer le salut à Israël, luy inspira d'en user ainsi, afin que l'affection du Roy augmentant pour elle, & la vanité d'Aman croissant aussi, à proportion qu'il se voyoit plus honoré & par le Roy & par la Reine, qui l'invitoit seul de tous les grands du royaume à son festin, elle fût plus en état de prendre son tems pour confondre l'insolence de cet homme également vain & cruel, & pour obtenir d'Assuerus ce qu'elle vouloit.

v. 13. *Mais quoy que j'aye tous ces avantages, je croiray n'avoir rien, tant que je verray le Juif Mardochée demeurer assis* quand je passe *devant la porte du palais du Roy.*

Si Mardochée n'avoit mis toute sa confiance en Dieu, pour l'amour duquel il refusoit de rendre à Aman ce que tous les peuples du royaume luy rendoient par l'ordre du Roy, il est certain que se voyant prêt de périr avec toute sa nation pour ce sujet, il eût mieux aimé faire ceder sa premiere fermeté à l'extrémité présente où il se trouvoit. Mais comme un vray serviteur de Dieu ne reconnoît jamais, selon la pensée d'un ancien Pere, aucune necessité de violer ce qu'il doit à son divin maître, étant engagé au contraire à une seule necessité indispensable, qui est de ne point pécher, ne crut point que le peril si pressant où il se voyoit le pût dispenser de son devoir envers Dieu. *Tertull.*

Digitized by Google

Dieu. Auſſi l'Ecriture a ſoin de nous faire remarquer, que non ſeulement *il ne ſe leva point pour faire honneur* à Aman lors qu'il paſſa devant luy, *mais qu'il ne ſe remua pas même de la place où il étoit*. Ce qu un grand orgueil auroit pû faire faire à un autre que Mardochée, une profonde humilité le fit faire à ce veritable ſerviteur de Dieu, qui fit paroître en cela d'autant plus ſa haute vertu, *qu'il ſe ſentoit diſpoſé*, comme il l'aſſure, *à baiſer avec joye les traces mêmes des pieds d'Aman pour le ſalut d'Iſraël*.

Cap. 13. v. 13.

Que ſi l'on voit en la perſonne de Mardochée un rare exemple de cette humble fermeté, qui met l'homme au-deſſus de tout ce qu'il y a de grand ſur la terre, en même tems qu'elle l'abaiſſe profondément ſous la main de Dieu; on en voit un étonnant en la perſonne d'Aman, de l'orgueil le plus conſommé dont on ait peut-être jamais entendu parler. Tout l'empire des Aſſyriens fléchit le genou devant luy par l'ordre même de l'Empereur. Un ſeul Juif refuſe par pieté de luy rendre cet honneur que tous les autres luy rendoient. Et le dépit plein de fureur qu'il en conçoit luy fait regarder *la grandeur de ſes richeſſes, le grand nombre de ſes fils, cette haute gloire où le Roy l'avoit élevé au-deſſus de tous les grands de ſa Cour*, & l'honneur tout particulier que *la Reine Eſther* luy avoit fait *de l'inviter* par deux fois *luy ſeul avec le Roy à un* grand *feſtin*; il luy fait, dis-je, enviſager tout cela *comme un rien & comme un néant*, tant que ce Juif refuſera de luy rendre ſes reſpects comme tous les autres. „O ambition, s'écrie ſaint „Bernard, qui es toy-même la croix des ambi„tieux, comment peux-tu plaire à ceux que tu „déchires ſi cruellement?

Bernard. de Conſiderat. lib. 2.

La diſpoſition où étoit Aman eſt proprement celle de l'ange ſuperbe qu'il nous figuroit, & qui par l'excès de ſon orgueil a merité de devenir le chef

Digitized by Google

chef de tous les enfans d'orgueil; puiſque, quelque ſoumiſſion que luy rendent tous les idolâtres, figurez par tous ces adorateurs d'Aman, il regarde & tout *ce grand nombre d'enfans* dont il eſt le pere, ſelon la parole de JESUS-CHRIST, *Vos ex patre diabolo eſtis*; & toutes *ces riches* dépouilles dont il fait ſa gloire; & tout cet honneur dont il jouït dans une grande partie de la terre parmi ceux qui ſont ſes eſclaves; *comme un rien* & comme un néant, tant que les vrais ſerviteurs de Dieu figurez par Mardochée, en quelque petit nombre qu'ils ſoient, refuſent de luy rendre les adorations qu'ils ne doivent qu'à Dieu ſeul. Heureux ceux qui demeurent fermes juſques à la fin à luy refuſer ce qu'il leur demande; puiſque, comme nous l'apprend un ſaint Pere de l'Egliſe, on ne luy ſacrifie pas en une ſeule maniere en luy offrant exterieurement de l'encens, & en pliant le genou devant ſon autel; mais qu'autant de fois qu'on ſuit la concupiſcence dont il eſt l'autheur, & qu'on s'attache à aimer ce qu'il nous promet, on ſe proſterne en quelque façon devant luy. Ce qu'il a dit une fois exterieurement à JESUS-CHRIST, il le dit ſans ceſſe au fonds du cœur de tous les hommes. *Hæc omnia tibi dabo, ſi cadens adoraveris me*: Je vous donneray toutes ces grandeurs, toute cette gloire, & tous ces grands biens, ſi vous m'adorez: étrange propoſition qui fait horreur à entendre, mais qui n'eſt que trop ſouvent reçuë dans le cœur ſans qu'on y penſe; puiſque c'eſt le prix auquel le démon achete ſes adorateurs. JESUS-CHRIST declare que ceux-là meritent d'être ſes diſciples, qui ſont pauvres & qui renoncent à tout; Et le démon declare au contraire qu'il rendra riches & grands dans le monde ceux qui voudront l'adorer. C'eſt à chacun à examiner ſur ces deux regles lequel de ces deux chefs il a reſolu de ſuivre. S'il veut être reconnu pour *Auguſt.*

Digitized by Google

disciple de JESUS-CHRIST, il faut qu'il soit humble, & que l'amour de la pauvreté regne dans son cœur. Que s'il aspire aux grandeurs & aux richesses du monde, il doit craindre de se prosterner devant celuy qui se vante de les donner à ceux qui l'adorent.

v.14. Zarès sa femme & tous ses amis luy répondirent; Commandez qu'on dresse une potence fort élevée, qui ait cinquante coudées de haut; & dites au Roy demain au matin, qu'il y fasse pendre Mardochée: & vous irez plein de joye au festin avec le Roy.

Le supplice de la potence ou de la croix étoit ordinaire & fort en usage parmi les Perses. Aman choisit donc par le conseil de ses amis cette sorte du supplice très-commun, comme étant le plus honteux, & par conséquent le plus propre pour satisfaire son orgueil, en faisant mourir d'une mort infame celuy qu'il ne pouvoit plus souffrir. Quant à cette élevation extraordinaire qu'on luy conseilla de donner à la potence qu'il destinoit à Mardochée, c'étoit afin que la honte de sa mort en fût plus grande, étant exposé à la vûë de plus de monde; & que celuy qui avoit osé refuser de s'abaisser devant luy, fût élevé d'une maniere d'autant plus infame à la vuë de tous les peuples, qu'il s'étoit fait remarquer en ne voulant pas luy seul plier le genou comme tous les autres en sa presence. Tel étoit l'aveuglement de son orgueil qui le portoit à preparer avec joye à son ennemi un supplice, que la divine providence luy destinoit à luy-même, afin qu'il fût vray de dire avec le Sage; Que *celuy qui dresse un piege à son autre, y perira.*

Eccli. c.27.9.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Honneurs qu'Assuérus fait rendre par Aman à Mardochée, pour le recompenser d'avoir découvert une conspiration contre sa vie.

1. NOctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias & annales priorum temporum. Quæ cùm illo præsente legerentur,

2. ventum est ad illum locum ubi scriptum erat, quo modo nunciasset Mardocheus insidias Bagathan & Thares eunuchorum, regem Assuerum jugulare cupientium.

3. Quod cùm audisset rex, ait: Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardocheus consecutus est? Dixerunt ei servi illius ac ministri: Nihil omninò mercedis accepit.

4. Statimque rex, Quis est, inquit, in atrio? Aman quippe interius atrium domus regiæ intraverat, ut

1. LE Roy passa cette nuit-là sans dormir, & il commanda qu'on luy apportât les histoires & les annales des années precedentes. Et lors qu'on les lisoit devant luy,

2. où tomba sur l'endroit où il étoit écrit de quelle sorte Mardochée avoit donné avis de la conspiration de Bagathan & de Tharès Eunuques qui avoient voulu assassiner le roy Assuérus.

3. Ce que le Roy ayant entendu, il dit: Quel honneur & quelle récompense Mardochée a-t-il reçuë pour cette fidelité qu'il m'a témoignée? Ses serviteurs & ses Officiers luy dirent: Il n'en a reçu aucune recompense.

4. Le Roy ajoûta en même tems: Qui est dans la sale du palais? Or Aman étoit entré dans la sale interieure du palais du Roy pour

V 2

℣. 4. *Exp!.* Hebr. & Chald. exterieure. Elle étoit interieure à l'égard des autres plus éloignées; & exterieure à l'égard de la chambre du Roy.

Digitized by Google

pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il luy avoit preparée.

suggereret Regi, & juberet Mardocheum affigi patibulo quod ei fuerat præparatum.

5. Ses Officiers luy répondirent : Aman eſt dans la ſale. Le Roy dit : Qu'il entre.

5. Reſponderunt pueri : Aman ſtat in atrio. Dixitque Rex : Ingrediatur.

6. Aman étant entré, le Roy luy dit : Que doit-on faire pour honorer un homme que le Roy deſire de combler d'honneur ? Aman penſant en luy-même, & s'imaginant que le Roy n'en vouloit point honorer d'autre que luy,

6. Cùmque eſſet ingreſſus, ait illi : Quid debet fieri viro, quem Rex honorare deſiderat ? Cogitans autem in corde ſuo Aman, & reputans quòd nullum alium Rex, niſi ſe vellet honorare, reſpondit :

7. luy répondit : Il faut que l'homme que le Roy veut honorer,

7. Homo, quem Rex honorare cupit,

8. ſoit vêtu des habits royaux ; qu'il monte ſur le même cheval que le Roy monte, qu'il ait le diadême royal ſur la tête,

8. debet indui veſtibus regiis, & imponi ſuper equum, qui de ſella Regis eſt, & accipere Regium diadema ſuper caput ſuum,

9. & que le premier des Princes & des grands de la Cour du Roy tienne ſon cheval par les reſnes ; & que marchant *devant luy* par la place de la ville, il crie : C'eſt ainſi que ſera honoré celuy qu'il plaira au Roy d'honorer.

9. & primus de Regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, & per plateam civitatis incedens clamet, & dicat : Sic honorabitur, quemcumque voluerit Rex honorare.

10. Le Roy luy répon-

10. Dixitque ei Rex :

Fe-

Digitized by Google

Festina, & sumptâ stolâ & equo, fac, ut locutus es, Mardochæo Judæo qui sedet ante fores palatii. Cave ne quidquam de his, quæ locutus es, prætermittas.

dit : Hâtez-vous donc : Prenez une robe & un cheval, & faites tout ce que vous avez dit à Mardochée Juif, qui est devant la porte du palais : Prenez bien garde de ne rien oublier de tout ce que vous venez de dire.

11. *Tulit itaque Aman stolam & equum, indutumque Mardochæum in platea civitatis, & impositum equo præcedebat, atque clamabat : Hoc honore condignus est, quemcumque Rex voluerit honorare.*

11. Aman prit donc une robe royale & un cheval. Et ayant fait prendre la robe à Mardochée dans la place de la ville, & l'ayant fait monter sur le cheval, il alloit devant luy & crioit : C'est ainsi que merite d'être honoré celuy qu'il plaira au Roy d'honorer.

12. *Reversusque est Mardochæus ad januam palatii : & Aman festinavit ire in domum suam, lugens & operto capite :*

12. Mardochée revint aussi-tôt à la porte du palais ; & Aman s'en retourna chez luy en grand'hâte, étant tout affligé & ayant la tête couverte :

13. *Narravitque Zares uxori suæ, & amicis, omnia quæ evenissent sibi. Cui respondérunt sapientes, quos habebat in consilio, & uxor ejus : Si de semine Judæorum est Mardochæus, ante quem cadere cœpisti, non poteris ei resistere, sed cades in conspectu ejus.*

13. Il raconta à Zarès sa femme & à ses amis tout ce qui luy étoit arrivé ; & les Sages dont il prenoit conseil & sa femme luy répondirent : Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne pourrez luy resister ; mais vous tomberez devant luy.

Digitized by Google

14. Lors qu'ils luy parloient encore, les Eunuques du Roy survinrent, & le forcerent de venir aussi-tôt au festin que la Reine avoit préparé.

14. *Adhuc illis loquentibus, venerunt Eunuchi regis, & citò eum ad convivium, quod regina paraverat, pergere compulerunt.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *LE Roy passa cette nuit-là sans dormir : & il commanda qu'on luy apportât les histoires & les annales où ce qui s'étoit passé les années precedentes étoit décrit.*

Les Septante nous donnent lieu de regarder cette insomnie du Roy Assuerus, comme une chose qui étoit surnaturelle. Car ils portent en termes formels ; Que *le Seigneur éloigna du Roy le sommeil cette nuit-là.* Ainsi Dieu voulant inspirer au cœur de ce Prince d'élever en grand honneur Mardochée, & le disposer par là à mieux recevoir ce qu'Esther avoit à luy proposer en faveur de tous les Juifs, dont Aman avoit conjuré la perte, il l'empêche de dormir, & le porte en même tems à demander qu'on luy lise les annales de son regne ; c'est-à-dire, les journaux qu'il faisoit écrire de toutes choses. Or c'étoit une coutume parmi les Perses, d'écrire dans ces journaux les noms de ceux qui avoient rendu quelque grand service au Roy ; premierement, pour honorer leur memoire ; secondement, pour se souvenir dans l'occasion de donner à leur vertu la récompense qu'elle meritoit ; & enfin pour encourager tous les autres par leur exemple à donner au Prince des preuves semblables

Herodot. lib. 4.

Digitized by Google

bles de leur zele pour son service, & de leur parfaite fidelité.

Un Interprète nous fait remarquer, combien Assuerus étoit louable de songer plûtôt, dans le tems de cette insomnie, à se faire lire les annales de son regne, qu'à rechercher des divertissemens tels qu'il auroit pû se procurer au milieu de cette abondance & de ce luxe dont il jouïssoit. C'est ainsi qu'un historien de l'Eglise nous assûre, que le premier de nos Empereurs Chrétiens, le grand Constantin, passant souvent les nuits sans dormir, s'occupoit alors à méditer les choses saintes, & qu'il s'appliquoit pendant son loisir à ce qui regardoit le gouvernement de ses sujets. *Tirin. in hunc loc.* *Euseb. vit. Constantin. l. 4. c. 29.*

v. 3. Ce que le Roy ayant entendu, il dit : Quel honneur, & quelle recompense Mardochée a-t-il reçûë pour cette fidelité qu'il m'a témoignée ? Ses serviteurs & ses officiers luy dirent ; Il n'en a reçu aucune recompense.

Les Etats, selon la remarque d'un Autheur, se soutiennent principalement par deux choses ; par les recompenses, & par les châtimens. Les recompenses excitent les hommes à rendre à leur patrie tout le service dont ils sont capables ; & les supplices épouvantent les méchans, & les empêchent de commettre le mal qu'ils voudroient. Ainsi c'est avec raison qu'Assuerus témoignant une juste inquiétude pour la sûreté de son Empire, demande à ses officiers quelle recompense & quel honneur avoit reçu Mardochée pour luy avoir procuré aussi-bien qu'à tout son royaume la seureté & la paix, en découvrant la conspiration des Eunuques dont on a parlé. Mais on peut bien demander, comment ce que les officiers de ce Prince luy disent icy, en luy témoignant, *que Mardochée n'avoit reçu aucune recompense* pour ce service, s'accorde avec ce que l'Ecriture dit dans la suite ; *Que le Roy luy commanda de demeurer dans* *Estius in hunc loc.* *cap. 12. v.*

Digitized by Google

son palais, & qu'il luy fit des presens pour cet avis qu'il luy avoit donné. A quoy l'on répond ; Que l'ordre que luy donna Assuerus de demeurer dans son palais étoit seulement, afin qu'aussi-tôt que l'occasion s'en presenteroit, il pût recevoir une recompense proportionnée au grand service qu'il avoit rendu au Roy : & que *ces presens* qu'il avoit reçus n'étoient *rien* en comparaison de ce qu'il avoit merité.

v. 4. Le Roy demanda en même tems ; Qui est dans la salle du palais ? Or Aman étoit entré dans la salle interieure du palais du Roy, pour le prier de commander que Mardochée fût attaché à la potence qu'il luy avoit preparée.

Dieu veilloit pour le salut de son peuple, tandis que son ennemi veilloit aussi pour le perdre. L'ambition si cruelle du superbe Aman luy causoit une insomnie, comme la divine providence en envoya une au Roy Assuerus. Celuy dont l'orgueil ne pouvoit plus supporter la fermeté de Mardochée, prévint le jour pour parler au Roy le premier, & luy demander la mort de ce Juif qu'il haïssoit. Mais celuy qui prend en sa divine protection ses serviteurs, avoit déja prévenu l'esprit d'Assuerus en faveur de Mardochée ; & il fit tourner à la confusion d'Aman cette passion si ardente qu'il témoignoit contre un homme qui ne l'avoit offensé, que parce qu'il craignoit d'offenser Dieu. Car si Aman ne se fût point tant hâté de venir trouver le Roy pour un dessein si criminel, il n'eût pas servi luy-même, comme il va faire, à honorer & à mener en triomphe celuy dont il demandoit la mort.

Il est donc très-juste d'adorer en cette rencontre & la sagesse & la justice du Dieu d'Israël, qui se mocque des desseins de ses ennemis, & qui en fait voir la vanité par ces grands exemples, dont la seule idée doit étonner les impies,

&c

Digitized by Google

& en même tems consoler les justes. Qui d'entre les foibles & les pauvres pourra craindre la violence des puissans & des méchans, s'il met en Dieu sa confiance comme Mardochée? Mais qui d'entre ces méchans osera se glorifier de sa puissance, s'il envisage un Aman renversé tout-d'un-coup sous les pieds de Mardochée dans le tems même qu'il se preparoit à le faire pendre? Que si ces renversemens subits des vains projets des imitateurs d'Aman, n'arrivent pas tous les jours aux yeux des hommes; & si ceux qui ressemblent à Mardochée se trouvent souvent accablez sous leur violence; la foy nous assûre néanmoins, que ce qui ne se fait pas visiblement en ce monde, se fera un jour en l'autre; & qu'il paroîtra enfin à la vuë de toute la terre, *combien doivent être honorez ceux que le* Dieu *souverain* de tout l'univers a rendu dignes de participer à sa gloire, après les avoir fait participer aux souffrances de son Fils.

Ce que la sainte Ecriture rapporte ensuite touchant le conseil qu'Aman luy-même donna au Roy sans qu'il y pensât pour élever en honneur Mardochée, & touchant le commandement que le Roy luy fit de servir aussi luy-même comme de heraut au triomphe de celuy pour lequel il avoit fait preparer une si haute potence, est très-aisé à entendre, & n'a besoin d'aucune explication. On peut dire seulement en prenant cecy dans un sens spirituel & plus élevé; que si Aman, selon quelques Interprétes, étoit la figure du démon, & par conséquent Mardochée, celle du Sauveur, nous trouvons dans l'un & dans l'autre une excellente representation de ce qui est arrivé dans la grande affaire qui regardoit le salut, non pas seulement des Juifs, mais en general de toutes les nations. Le démon avoit obtenu en quelque sorte la perte de tous les hommes. Et l'arrêt de leur

Digitized by Google

Coloss. c. 2. v. 14. &c. condamnation étoit écrit dans cette *cédule* dont parle le saint Apôtre, *qui nous étoit* si *contraire.* Mais JESUS-CHRIST *a effacé cette cédule, & il l'a entierement abolie en l'attachant à sa croix. Il a desarmé les principautez & les puissances* figurées par Aman, *& les a menées hautement comme en triomphe à la face de tout le monde après les avoir vaincuës par sa croix.*

Que si Mardochée n'a point été attaché à la potence, comme JESUS-CHRIST le fut à la croix, c'est qu'il étoit seulement destiné pour en être la figure; de même qu'Isaac qui representoit encore le même Sauveur, n'a point été non plus immolé. Mais enfin cette potence, où fut ensuite attaché Aman, avoit été faite pour Mardochée: & s'il n'y fut pas effectivement attaché, c'étoit pour marquer en quelque sorte, que ce ne seroit pas tant JESUS-CHRIST figuré par Mardochée, que le démon & le peché representé par Aman, qui y seroit attaché; puisque le Sauveur n'étant demeuré que peu de tems sur la croix, y a attaché & enchaîné pour toûjours celuy-là même qui avoit été l'autheur de sa mort.

v. 8. *Qu'il ait un diadême royal sur la tête,* &c.

Estius in hunc loc. Nous ne voyons point que cela ait été exécuté à l'égard de Mardochée. Et il est très-vray-semblable, selon que l'a remarqué un Interprete, que Mardochée le refusa par modestie, se regardant comme indigne de cet honneur, & jugeant sans doute que nul autre que le Roy ne devoit paroître avec le diadême sur la tête. Car Aman étant enyvré d'ambition n'avoit donné un tel conseil à ce Prince, que dans la pensée que celuy qu'il desiroit honorer par-dessus tous ses sujets ne pouvoit être que luy seul: & il paroît qu'il vouloit par là s'égaler au Roy. Mais Dieu permit, que

Digitized by Google

que plus il songeoit à augmenter les honneurs qu'il s'imaginoit qu'on luy devoit rendre, plus il travailloit à sa propre confusion, en relevant davantage celuy-là même dont il souhaitoit la mort.

Mais quelle pensons-nous qu'ait pû être alors la disposition interieure de Mardochée, lorsque contre toute attente, & avant qu'il eût reçu aucunes nouvelles de la part d'Esther, il se vit en un instant comblé d'honneurs, & conduit en triomphe par celuy qui avoit juré sa perte; & celle de tous les Juifs? L'Ecriture ne le dit point positivement. Il semble néanmoins qu'elle nous le fait assez entendre par ce peu de mots; Qu'après ce triomphe, *Mardochée revint aussi-tôt à la porte du palais* comme auparavant; c'est-à-dire, que sans s'élever d'un honneur si imprévu & si extraordinaire, il se remit dans l'instant au premier état où il s'étoit vû. Sans doute qu'il admira en luy-même cet effet si surprenant de la divine providence à son égard, sans pouvoir encore en comprendre ni la cause ni les suites; & que regardant ce qui luy étoit arrivé comme un triomphe passager, & comme une image de toute la plus grande gloire de ce monde, il rentra dans son néant à la vuë de Dieu, & attendit humblement le succès de la négotiation de la Reine à l'égard de tous les Juifs, dont le salut luy estoit plus cher en quelque façon que le sien propre.

v. 12. 13. *Aman s'en retourna chez luy en grande hâte, étant penetré d'affliction, & ayant la tête couverte. Il rapporta à Zarès sa femme & à ses amis tout ce qui luy étoit arrivé. Et les Sages dont il prenoit le conseil, & sa femme, luy répondirent: Si ce Mardochée devant lequel vous avez commencé de tomber, est de la race des Juifs, vous ne pourrez luy resister; mais vous tomberez devant luy.*

Digitized by Google

Cornel. à Lap. in v. 11.

Il eſt fort aiſé de concevoir quelle fut la confuſion & quel étoit le deſeſpoir du ſuperbe Aman, lors qu'il vit premierement, que l'honneur dont il avoit bien oſé flatter ſon ambition n'étoit point pour luy; ſecondement, que c'étoit pour Mardochée ſon ennemi capital; en troiſiéme lieu, qu'il avoit ordre luy-même de luy rendre cet honneur; quatriémement, qu'ayant été adoré par tous les autres juſques alors, il ſe trouvoit malgré luy réduit à ſervir de heraut à un Juif qu'il regardoit avec un ſi grand mépris; & enfin que tant de ſujets de confuſion & d'affliction étoient venus fondre tout-d'un-coup ſur luy dans le tems même qu'il s'y attendoit le moins. C'eſt donc ce qui l'obligea *à couvrir ſa tête*, comme un homme qui n'oſoit plus preſque paroître après une humiliation ſi étrange & ſi imprevuë, qui peut être regardée comme une legere figure de celle dont ſeront couverts les impies & tous les imitateurs d'Aman, lors qu'ils ſe verront un jour condamnez par l'arreſt irrevocable du ſouverain Juge à être mis ſous les pieds de ceux qu'ils avoient ſi inſolemment mépriſez & outragez en ce monde.

Ce n'étoient pas ſeulement les Rois, qui avoient des conſeillers qu'ils conſultoient dans leurs affaires. Mais les Grands de Perſe en avoient auſſi, qui les aſſiſtoient de leur conſeil dans toutes les occaſions importantes. Et ces conſeillers étoient ceux que l'on appelloit les Sages & les Mages du Royaume, que les peuples regardoient avec reſpect à cauſe de cette ſageſſe & de cette connoiſſance de l'avenir dont ils ſe vantoient. Ceux donc qui ſont appellez icy *les Sages*, étoient de ce nombre; & ce ſont apparemment les mêmes perſonnes que l'Ecriture venoit de nommer *les amis* d'Aman. Ce qu'ils luy répondent eſt très-remarquable: *Si Mardochée*, luy diſent-ils, *devant lequel vous*

Digitized by Google

vous avez commencé de tomber, eſt de la race des Juifs, vous ne pourrez luy reſiſter, &c. C'eſt-à-dire, ſi cela eſt vray, comme vous nous l'avez dit; ce qui marquoit moins le doute où ils en étoient, que le deſir qu'ils avoient d'adoucir un peu ce qu'ils avoient à luy dire. Ils ne pouvoient gueres, ſelon la penſée de quelques Autheurs, luy parler ainſi, que par un inſtinct de l'Eſprit de Dieu, ſemblable à celuy qui fit parler longtems depuis le grand-prêtre des Juifs nommé Caïphe, lors qu'il prédit la mort du Sauveur. Ou peut-être auſſi, ſelon d'autres, qu'ils avoient ſouvent entendu parler aux Juifs des prodiges que Dieu avoit faits en leur faveur, tant dans l'Egypte, qu'en d'autres lieux; & particulierement de l'oracle par lequel le Dieu d'Iſraël avoit declaré que tous les Amalécites, dont Aman étoit, devoient perir par la main de ces Hébreux. Ou enfin; ſelon quelques-uns, ils ne luy parlérent de cette ſorte, qu'après qu'ils eurent peut-être conſulté ſur ce ſujet le démon, à qui Dieu fit dire en cette rencontre ce qui devoit arriver. Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que ces Sages declarérent par l'ordre de Dieu à Aman la verité de l'avenir; & que plus Aman avoit de mépris pour Mardochée comme étant Juif, plus il fut ſaiſi & penetré juſques au cœur, en apprenant par la bouche de ces Sages, que ce ſeroit ce Juif même, *devant lequel il tomberoit* tout-à-fait.

Auſſi il paroît que le deſeſpoir où il étoit, l'auroit empêché, s'il l'avoit pû, d'aller au feſtin où la Reine l'avoit convié; puis qu'il eſt marqué expreſſément, que *les eunuques du Roy étant ſurvenus, le forcérent de s'y rendre dans l'inſtant.*

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Esther se plaint à Assuérus de la surprise qu'Aman luy avoit faite en le portant à vouloir exterminer tous les Juifs. Ce Prince le fait pendre à la potence qu'il avoit fait dresser pour Mardochée.

1. LE Roy vint donc & Aman avec luy pour boire & manger avec la Reine.

1. *INtravit itaque rex & Aman, ut biberent cum regina.*

2. Et le Roy luy dit encore ce second jour dans la chaleur du vin qu'il avoit bû : Que me demandez-vous Esther, & que desirez-vous que je fasse? Quand vous me demanderiez la moitié de mon royaume, je vous la donneray.

2. *Dixitque ei rex etiam secunda die, postquàm vino incaluerat: Quæ est petitio tua Esther ut detur tibi? & quid vis fieri? etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.*

3. Esther luy répondit : O Roy, si j'ay trouvé grace devant vos yeux [a], je vous conjure de m'accorder s'il vous plaît ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel j'implore vôtre clemence.

3. *Ad quem illa respondit : Si inveni gratiam in oculis tuis, ô rex, & si tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, & populum meum pro quo obsecro.*

4. Car nous avons été livrez moy & mon peuple pour être foulez aux pieds, pour être égorgez & exterminez. Et plût à Dieu qu'on nous vendît

4. *Traditi enim sumus ego & populus meus, ut conteramur, jugulemur, & pereamus. Atque utinam in servos & famulas vendere-*

[a] 3. *Expl.* Si j'ay été assez heureuse pour vous plaire.

Digitized by Google

deremur : esset tolerabile malum, & gemens tacerem : nunc autem hostis noster est, cujus crudelitas redundat in regem.

au moins & hommes & femmes comme des esclaves. Ce mal seroit supportable en quelque sorte, & je me tairois en me contentant de gémir. Mais maintenant nous avons un ennemy impitoyable, dont la cruauté retombe sur le Roy même.

5. Respondensque rex Assuerus ait: Quis est iste, & cujus potentiæ, ut hæc audeat facere?

5. Le Roy Assuerus luy répondit : Qui est celuy-là, & qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites?

6. Dixitque Esther: Hostis & inimicus noster pessimus iste est Aman. Quod ille audiens, illico obstupuit, vultum regis ac reginæ ferre non sustinens.

6. Esther luy répondit : C'est cet Aman que vous voyez qui est nôtre cruel adversaire & nôtre ennemi mortel. Aman entendant cecy demeura tout interdit, ne pouvant supporter les regards ny du Roy ny de la Reine.

7. Rex autem iratus surrexit, & de loco convivii intravit in hortum arboribus consitum. Aman quoque surrexit ut rogaret Esther reginam pro anima sua; intellexit enim à rege sibi paratum malum.

7. Le Roy en même tems se leva tout en colere ; & étant sorti du lieu du festin, il entra dans un jardin planté d'arbres. Aman se leva aussi de table, pour suplier la Reine Esther de luy sauver la vie, parce qu'il avoit bien vû que le Roy étoit resolu de le perdre.

8. Qui cùm reversus esset de horto nemo-

8. Assuerus étant revenu du jardin planté d'arbres,

bres, & étant rentré dans le lieu du feſtin, trouva qu'Aman s'étoit jetté ſur le lit où étoit Eſther. Et il dit : Comment il veut faire violence à la Reine même en ma preſence & dans ma maiſon ? A peine cette parole étoit ſortie de la bouche du Roy qu'on luy couvrit le viſage ;

ribus conſito, & intraſſet convivii locum, reperit Aman ſuper lectulum corruiſſe, in quo jacebat Eſther, & ait : Etiam reginam vult opprimere, me preſente, in domo mea. Necdum verbum de ore regis exierat, & ſtatim operuerunt faciem ejus ;

9. & Harbona l'un des Eunuques qui ſervoient d'ordinaire le Roy, luy dit : Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maiſon d'Aman qu'il avoit fait préparer pour Mardochée, qui a donné un avis ſalutaire au Roy". Le Roy dit : Qu'il y ſoit pendu tout à cette heure.

9. Dixitque Harbona unus de eunuchis qui ſtabant in miniſterio regis : En lignum, quod paraverat Mardochæo qui locutus eſt pro rege, ſtat in domo Amam, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex : Appendite eum in eo.

10. Et Aman fut pendu à la potence qu'il avoit préparée à Mardochée. Et la colere du Roy s'appaiſa.

10. Suſpenſus eſt itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo : & regis ira quievit.

℣. 9. *Lettr.* qui a parlé pour le Roy. *Expl.* en luy découvrant autrefois la conſpiration faite contre ſa perſonne.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 3. *Esther luy répondit : O Roy, ſi j'ay trouvé grace devant vos yeux, je vous conjure de m'accorder s'il vous plaît ma propre vie, & celle de*

Digitized by Google

de mon peuple pour lequel j'implore vôtre clemence.

Il eſt juſte d'admirer icy la ſageſſe avec laquelle l'Eſprit de Dieu fait parler Eſther, après qu'elle a mis en luy toute ſa confiance. Rien en effet ne pouvoit être plus ingenieux ni plus engageant, que cette maniere dont elle fait ſa demande à Aſſuerus. Elle avoit voulu differer juſqu'alors pour luy découvrir quel en étoit le ſujet, afin que ce Prince étant plus touché du deſir de le connoître, & plus attendri par toutes les marques qu'elle luy donnoit d'une affection reſpectueuſe & ſoumiſe, il ſe ſentît plus porté à luy accorder ce qu'elle demanderoit. Elle n'avoit point auſſi juſqu'à ce jour déclaré au Roy de quelle nation elle étoit, ſuivant le conſeil que ſon oncle Mardochée luy avoit donné, & pour les raiſons que l'on a marquées auparavant. Mais lors qu'il s'agit de ſauver ſon peuple, elle renonce genereuſement à toutes les vuës humaines; elle ne craint point de reconnoître qu'elle eſt Juive, & elle ſe joint adroitement avec tous les Juifs, afin d'obtenir la grace de toute ſa nation, d'une maniere d'autant plus puiſſante, qu'étant à la tête de tout ce peuple, elle le mettoit en quelque façon à couvert ſous ſa perſonne. *Accordez-moy, je vous conjure,* dit-elle à ce Prince, *ma propre vie, & celle de mon peuple pour lequel je vous demande grace.* Elle ne s'ouvre point d'abord davantage; & ne nomme point ce peuple, en faveur duquel elle intercedoit auprès du Roy, afin que la vuë de ce qui la regardoit elle-même ayant fait d'abord une plus forte impreſſion ſur ſon eſprit, elle obtînt enſuite plus facilement la grace de toute cette nation dont elle tiroit ſon origine.

v. 4. Et plût à Dieu que l'on nous vendît & hommes & femmes pour être eſclaves. Ce mal ſeroit ſupportable en quelque ſorte, & je me tairois en me con-

Digitized by Google

contentant de gemir. Mais maintenant nous avons un ennemi impitoyable, dont la cruauté retombe sur le Roy même.

Estius in hunc loc.

Le sens des paroles de la Reine paroît être celuy-cy. Si au moins on nous avoit condamnez à être vendus comme des esclaves, quelque grand que fût ce mal, je le pourrois supporter, & le souffrirois en silence; parce qu'il ne regarderoit que nous-mêmes, & non pas la personne du Roy. Mais la cruauté de nôtre ennemi attentant sur nôtre vie même; & *moy & mon peuple ayant été condamnez à être assassinez & exterminez*, cette cruauté, ô Prince, *retombe sur vous*, puis qu'elle vous prive tout-d'un-coup, & de celle qu'il vous a plu de choisir pour vôtre épouse, & d'un très-grand nombre de sujets fidéles qui n'ont rien fait contre leur devoir & vôtre service; & qu'elle retranche de vôtre revenu des tributs immenses qui se levent tous les ans sur tout ce peuple, & dont la perte ne se peut point reparer.

v. 5. 6. Le Roy Assuerus luy répondit: Qui est celuy-là; & qui est assez puissant pour oser faire ce que vous dites? Esther luy répondit; C'est cet Aman que vous voyez, qui est nôtre cruel adversaire & nôtre ennemi mortel.

On peut juger aisément de la surprise où avoit été le Roy, lors qu'il avoit entendu de la bouche de la Reine même, qu'on attentoit *sur sa vie*. C'est pourquoy son extrême affection pour une Princesse si accomplie l'ayant comme transporté hors de luy à cette nouvelle, il pressa Esther de luy déclarer qui étoit cet insolent, qui osoit ainsi s'attribuer un pouvoir qu'il n'avoit pas. Car jusques là il n'avoit encore rien compris à ce que la Reine luy vouloit dire; quoy qu'il auroit pû sans doute se souvenir de la demande que luy avoit faite Aman quelque tems auparavant, pour faire perir un peuple, qu'il luy avoit representé com-

Digitized by Google

comme rebelle à ſes volontez. Mais peut-être que Dieu permit que ce ſouvenir s'effaçât de ſon eſprit ; afin que l'idée de la cruauté de ſon miniſtre le frappât plus ſenſiblement. Et d'ailleurs le grand crédit que ce miniſtre s'étoit acquis ſur l'eſprit du Roy avoit pû porter ce Prince à faire peu de reflexion ſur ce qu'il luy avoit dit touchant ce peuple : car il paroît effectivement, qu'il le rendit maître tout d'un coup de faire ce qu'il voudroit, en luy confiant ſon anneau royal pour traiter ceux dont il luy parloit, ſelon qu'il le jugeroit à propos, ſans approfondir, comme il l'auroit dû, une affaire de cette importance. *Cap. 3. v. 10. 11.*

Eſther voyant donc le Roy diſpoſé à écouter favorablement ce qu'elle avoit à luy dire, luy déclare tout d'un coup avec une force extraordinaire, que l'ennemi qui vouloit la perdre avec tout ſon peuple, étoit cet Aman qui étoit preſent au feſtin. Et elle le fait avec d'autant plus de liberté, qu'elle ſçait, qu'étant preſent, il ſera couvert de confuſion à la vuë du Roy ; & que ce Prince ſera auſſi d'autant plus irrité contre ſon miniſtre, que ſçachant qu'il a oſé conſpirer contre la vie de la Reine, il ne pourra point ſouffrir l'inſolence qui le porte à ſe preſenter encore devant ſa perſonne, & à ſe trouver à un feſtin avec luy. Car c'étoit-là ſans doute principalement le deſſein qu'Eſther avoit eu, en invitant ce miniſtre avec le Roy.

Mais pour comprendre quel fut l'étourdiſſement d'eſprit où cette parole de la Reine jetta Aman, il ſuffit de ſe ſouvenir que cette Princeſſe avoit caché juſqu'alors avec grand ſoin qu'elle étoit Juive ; & qu'ainſi cet ennemi déclaré des Juifs entra tout d'un coup dans une frayeur & dans un trouble inconcevable, lors qu'il apprit de la propre bouche de la Reine, & en preſence du Roy ſon époux, que l'édit cruel & barbare qu'il

Digitized by Google

qu'il avoit fait publier contre toute cette nation, la regardoit elle-même comme tous les Juifs; & par conséquent, qu'il s'étoit servi de l'autorité du Prince & de son anneau royal, pour sceller un arrêt de mort contre la personne de l'épouse bien-aimée d'Assuerus. Aussi le texte sacré nous fait remarquer; *Qu'il demeura tout interdit, ne pouvant plus supporter les regards, ny du Roy, ny de la Reine.*

Ce seront ces regards terribles d'un Dieu vangeur des crimes d'Aman & de ses imitateurs, figurez par les regards d'Assuerus & d'Esther, qui feront un jour l'effroy & le supplice des impies. Nul homme, quelque puissant qu'il ait été, & quelque endurci qu'il ait paru contre tous les traits de la divine Justice, & contre tous les remords de sa conscience, ne pourra alors subsister devant cette redoutable majesté, ny soutenir les éclats d'une lumiere si perçante, qui comme une épée à deux tranchans penetrera dans tous les replis cachez de l'ame, & l'exposera à nud devant son Juge, dont la presence luy tiendra lieu d'un plus grand tourment que les feux mêmes de l'enfer. C'est ce qui fait dire à une Sainte très-éclairée; Que l'enfer même sera une espece de soulagement pour les ames réprouvées, en comparaison de ce regard d'un Dieu irrité, dont la fureur qui paroîtra sur son visage, seroit capable d'anéantir l'ame, si elle n'étoit immortelle.

Purgat. de S. Cather. de Gen.

¥.8. Assuerus étant rentré dans le lieu du festin, trouva qu'Aman s'étoit jetté sur le lit où étoit Esther, & il dit: Comment! il veut faire violence à la Reine même en ma presence & dans ma maison! A peine cette parole étoit sortie de la bouche du Roy, que l'on couvrit le visage à Aman.

Pendant que le Roy étoit sorti tout transporté de colere, Aman s'approcha du lit sur lequel la Reine, selon la coutume des anciens, étoit couchée

Digitized by Google

chée pour manger. Et là s'abaissant profondément pour embrasser ses genoux, selon que l'explique saint Athanase & saint Severe Sulpice, il la conjuroit d'obtenir sa grace, comme le dit l'Ecriture. Mais dans ce moment le Roy agité & inquiet étant revenu du jardin, & trouvant Aman en cette posture, crut qu'il vouloit faire violence à la Reine. Et Dieu permit qu'il se trompât de la sorte, afin que cette pensée l'irritant plus sensiblement, il ne tardât plus à punir un homme qui avoit voulu effectivement opprimer la Reine par la violence generale que l'on devoit exercer contre tous les Juifs. Ainsi ce Prince étant devenu tout furieux, ses Officiers se hâterent de *couvrir le visage d'Aman*; soit que ce fût la coutume d'en user de cette sorte à l'égard de ceux qui étoient tombez dans la disgrace du Roy; soit pour empêcher que ce Prince le voyant encore ne fût transporté d'une plus grande fureur; soit parce qu'Aman étoit devenu indigne de voir le visage d'Assuerus; ou enfin parce qu'on le regardoit comme un criminel condamné déja à la mort; car on couvroit le visage de ceux que l'on destinoit à la potence.

Athanas. in Synops. Sever. Sulpit. hist. sacr.

v. 9. 10. *L'un des eunuques qui servoient d'ordinaire le Roy, luy dit : Il y a une potence de cinquante coudées de haut dans la maison d'Aman, qu'il avoit fait preparer pour Mardochée, qui a donné un avis salutaire au Roy. Le Roy dit : Qu'il y soit pendu tout à cette heure. Et Aman fut pendu à la potence qu'il avoit preparée à Mardochée. Et la colere du Roy s'appaisa.*

La vanité & l'insolence d'Aman étoit si grande, que s'étant hâté de faire dresser cette potence d'une si prodigieuse hauteur, sans attendre le consentement du Roy dont il se tenoit très-assuré, il ne s'étoit point caché du dessein cruel qu'il avoit d'y faire pendre Mardochée. Peut-être aussi

Digitized by Google

auſſi que l'eunuque dont il eſt parlé icy étoit l'un de ceux qui luy furent envoyez pour l'obliger de ſe rendre promtement au feſtin auquel la Reine l'avoit convié. Car Joſeph le dit ainſi: & il témoigne, qu'ayant vû cette potence élevée dans ſa maiſon, il apprit de l'un de ſes domeſtiques, qu'il la deſtinoit pour y pendre Mardochée. Ainſi cet eunuque voyant l'extrême colere du Roy; deſirant auſſi de plaire à la Reine, & étant d'ailleurs picqué contre Aman à cauſe de ce grand faſte qu'il faiſoit paroître à l'égard de tout le monde, donna avis à ce Prince de cette potence d'une hauteur exceſſive qu'il avoit fait preparer dans ſa maiſon même, pour y faire pendre un homme qu'il n'aimoit pas. Car il jugea bien que la colere d'Aſſuerus s'augmenteroit par cette nouvelle circonſtance, qui faiſoit connoître juſqu'à quel excès il portoit ſon ambition. Et pour le noircir encore d'avantage dans l'eſprit du Roy, il ajoûta en parlant de Mardochée à qui il avoit deſtiné cette potence, que c'étoit luy *qui avoit ſauvé la vie à ſon Prince par l'avis qu'il avoit donné* de la conſpiration que l'on formoit contre ſa perſonne. Ainſi Aſſuerus par un juſte jugement condamna ce cruel miniſtre au même ſupplice qu'il avoit voulu faire ſouffrir très-injuſtement à Mardochée : Et l'on vit par un étrange renverſement de fortune, Aman transferé en un inſtant du lieu du feſtin à la potence.

Joſeph. Antiqui. l. 11. c. 6.

D. Bernard. Epiſt. 107.

„ O funeſte amitié du ſiecle, s'écrie ſaint Bernard, qui ne rends heureux tes amis, qu'en les rendant ennemis de Dieu. Aman devient favori du Roy Aſſuerus : mais cette faveur d'Aſſuerus ne procura à Aman qu'une potence. Achitophel fut auſſi en faveur auprès d'Abſalon : mais cette faveur d'Abſalon ne procura à Achitophel qu'une fin auſſi tragique que fut celle de ſe pendre & de

Digitized by Google

„de s'étrangler luy-même.„ Ce monde, comme dit encore un autre Saint, est beaucoup plus dangereux lors qu'il nous flatte, que lors qu'il nous est contraire; & l'on doit le craindre infiniment davantage quand il presente des sujets de s'y attacher & de l'aimer, que lors qu'il porte les hommes & qu'il les force à le mépriser. *Augustin. Epist. 144. num. 2. com. 2.*

Mais disons encore, qu'on peut remarquer dans cette chute si redoutable d'Aman, une figure de ce qui se passe d'une maniere beaucoup plus funeste dans le banquet spirituel de l'Eglise, qui est la divine Eucharistie. Qu'il est dangereux d'assister à ce festin dans la disposition où étoit Aman, ayant dans le cœur la haine contre son frere! Que c'est une chose horrible de se presenter dans la chambre nuptiale de l'Epoux divin & de son Epouse étant plein d'ambition & d'orgueil! Et qu'on doit appréhender que la volonté criminelle, avec laquelle on s'approche des redoutables mysteres, lors qu'on est dans la disposition de crucifier en soy-même de nouveau, comme dit saint Paul, JESUS-CHRIST representé par Mardochée, ne nous précipite tout-d'un-coup dans des supplices dont celuy d'Aman n'a été qu'un foible crayon; & qu'ainsi, selon la figure proposée par JESUS-CHRIST même dans l'Evangile, étant trouvez sans la charité qui est proprement la robe nuptiale, nous ne soyons enlevez, comme Aman, de la chambre du festin au supplice, & de la lumiere de la vie dans les tenebres exterieures de la mort & de l'enfer!

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Assuérus revoque les ordres qu'il avoit donnez contre les Juifs pour en donner de tout contraires, & éleve Mardochée dans une très-grande autorité.

1. LE roy Assuérus donna ce jour là à la reine Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs, & Mardochée vint se presenter devant le Roy. Car Esther luy avoit avoué qu'il étoit son oncle.

1. *Die illo dedit rex Assuerus Esther regina domum Aman adversarii Judæorum, & Mardochæus ingressus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quòd esset patruus suus.*

2. Et le Roy commandant qu'on reprît son anneau qu'Aman avoit eu, le donna à Mardochée. Esther fit aussi Mardochée Intendant de sa maison.

2. *Tulitque rex annulum, quem ab Aman recipi jusserat, & tradidit Mardochæo. Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.*

3. Esther n'étant pas encore contente, alla se jetter aux pieds du Roy, & le conjura avec larmes d'arrêter les mauvais effets de l'entrepriſe pleine de malice qu'Aman fils d'Agag avoit formée pour perdre les Juifs.

3. *Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque, & locuta ad eum oravit ut malitiam Aman Agagitæ, & machinationes ejus pessimas quas excogitaverat contra Judæos, juberet irritas fieri.*

4. Or le Roy étendit vers elle son sceptre d'or

4. *At ille ex more sceptrum aureum pretendit*

Digitized by Google

tendit manu : quo signum clementiæ monstrabatur : illaque consurgens stetit ante eum,

selon qu'il avoit accoutumé lors qu'il vouloit donner une marque de clemence à ceux qui le supplioient. Et la Reine se levant se tint devant luy,

5. & ait : si placet regi, & si inveni gratiam in oculis ejus, & deprecatio mea non ei videtur esse contraria, obsecro ut novis epistolis, veteres Aman literas, insidiatoris & hostis Judæorum, quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

5. & elle luy dit : S'il plaît au Roy & si j'ay trouvé grace devant ses yeux, & si ma priere ne luy paroît pas contraire à ses intentions, je le conjure de vouloir ordonner que la premiere lettre d'Aman ennemi des Juifs & qui ne cherchoit qu'à les perdre, par laquelle il avoit commandé qu'on les exterminât dans toutes les provinces du royaume, soit cassée par une nouvelle lettre du Roy.

6. Quomodò enim potero sustinere necem & interfectionem populi mei ?

6. Car comment pourrois-je souffrir cette mort sanglante & ce carnage de tout mon peuple ?

7. Respondit que rex Assuerus Esther reginæ, & Mardochæo Judæo : Domum Aman concessi Esther, & ipsum jussi affigi cruci, quia ausus est manum mittere in Judæos.

7. Le roy Assuérus répondit à la reine Esther, & à Mardochée Juif : J'ay donné à Esther la maison d'Aman, & j'ay commandé qu'il fût attaché à une croix, parce qu'il avoit osé entreprendre de perdre les Juifs *".

8. Scribite ergo Judæis, sicut vobis placet,

8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roy comme

X

*. 7. Latin. manum mittere in Judæos.

Digitized by Google

me vous le jugerez à propos, & scellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roy, & cachetées de son anneau.

regis nomine, signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat, ut epistolæ quæ ex regis nomine mittebantur, & illius annulo signatæ erant, nemo auderet contradicere.

9. On fit donc venir aussi-tôt les secretaires & les écrivains du Roy; & comme c'étoit alors le troisiéme mois appellé Siban, le vingt-troisiéme de ce même mois les lettres du Roy furent écrites en la maniere que Mardochée voulut, & adressées aux Juifs, aux grands Seigneurs, aux Gouverneurs & aux Juges qui commandoient aux cent vingt-sept provinces du royaume, depuis les Indes jusqu'en Ethiopie; & elles furent conçuës en diverses langues selon la diversité des provinces, des peuples & des Juifs, afin qu'elles pussent être luës & entenduës de tout le monde.

9. *Accitisque scribis & librariis regis (erat autem tempus tertii mensis, qui appellatur Siban) vigesima & tertia die illius, scripta sunt epistolæ, ut Mardocheus voluerat, ad Judæos & ad principes, procuratoresque & judices, qui centum viginti septem provinciis ab India usque ad Æthiopiam præsidebant: provinciæ atque provinciæ, populo & populo, juxta linguas & litteras suas, & Judæis, prout legere poterant, & audire.*

10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roy, furent cachetées de son anneau & envoyées par les couriers, afin que courant en toute diligence par toutes les provinces, ils

10. *Ipsaque epistolæ, quæ regis nomine mittebantur, annulo ipsius obsignatæ sunt, & missæ per veredarios, qui per omnes provincias discurrentes, veteres lit-*

Digitized by Google

litteras nevis nunciis præveniret.

11. *Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per singulas civitates, & in unum præciperent congregari, ut starent pro animabus suis, & omnes inimicos suos, cum conjugibus ac liberis & universis domibus, interficerent atque delerent, & spolia eorum diriperent.*

12. *Et constituta est per omnes provincias una ultionis dies, id est, tertiadecima mensis duodecimi Adar.*

13. *Summàque epistola hæc fuit, ut in omnibus terris ac populis, qui regis Assueri subjacebant imperio, notum fieret, paratos esse Judæos ad capiendam vindictam de hostibus suis.*

14. *Egressique sunt veredarii celeres nuncia præferentes, & edictum regis pependit in Susan.*

15. *Mardochæus au-*

prévinssent les anciennes lettres par ces nouvelles.

11. Le Roy leur commanda en même-tems d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous & de se tenir prêts pour défendre leur vie, pour tuer & exterminer leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfans & toutes leurs maisons, & de piller leurs dépouilles.

12. Et on marqua à toutes les provinces un même jour pour la vangeance que les Juifs devoient prendre de leurs ennemis, sçavoir le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.

13. La substance de cette lettre du Roy étoit : Qu'on fit sçavoir dans toutes les provinces & à tous les peuples qui étoient soumis à l'empire du roy Assuérus, que les Juifs étoient prêts [n] de se vanger de leurs ennemis.

14. Les couriers partirent aussi-tôt en grande hâte portant cette lettre, & l'édit du Roy fut affiché dans Suse.

15. Mardochée sortant

[n] 13. *Hebr.* se tinssent prêts.

Digitized by Google

du palais & d'avec le Roy, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinthe & de bleu celeſte, ayant une couronne d'or ſur la tête, & un manteau de ſoye & de pourpre. Toute la ville fut tranſportée de joye.

tem, de palatio, & de conſpectu regis egrediens, fulgebat veſtibus regiis, hyacinthinis videlicet & aëreis, coronam auream portans in capite, & amictus ſericeo pallio atque purpureo. Omniſque civitas exultavit, atque lætata eſt.

16. Et quant aux Juifs, il leur ſembla qu'une nouvelle lumiere ſe levoit ſur eux, à cauſe de cet honneur, de ces congratulations & de ces réjouïſſances publiques.

16. *Judæis autem nova lux oriri viſa eſt, gaudium, honor, & tripudium.*

17. Parmi toutes les nations, les provinces & les villes, où l'ordonnance du Roy étoit portée, ils étoient dans un raviſſement de joye; il faiſoient des feſtins & des jours de fêtes: juſques là que pluſieurs des autres nations & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſérent leur religion & leurs ceremonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.

17. *Apud omnes populos, urbes atque provincias, quocumque regis juſſa veniebant, mira exultatio, epula atque convivia, & feſtus dies: intantum ut plures alterius gentis & ſecta, eorum religioni & ceremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaſerat.*

SENS

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 1. *Alors le roy Assuérus donna à la reine Esther la maison d'Aman ennemy des Juifs : & Mardochée vint se presenter au Roy. Car Esther luy avoit avoué qu'il étoit son oncle.*

Le Roy avoit condamné Aman principalement sur le soupçon qu'il avoit eu, qu'il vouloit faire violence à la Reine son épouse. Nous avons vû que ce soupçon étoit mal fondé ; puis qu'Aman n'avoit point eu d'autre pensée, que de conjurer la Reine de luy obtenir sa grace. Ainsi il sembloit, à parler précisément, qu'il avoit été mal condamné pour ce sujet, & que la confiscation de ses biens n'avoit point de lieu ; puisque ce Prince luy avoit donné son consentement pour expedier les dépêches dont on a parlé, & pour faire exterminer tous les Juifs de son royaume. Mais parce qu'il étoit vray qu'il avoit surpris le Roy, en décriant auprès de luy le peuple Juif, comme un peuple qui étoit rebelle à ses volontez, quoy qu'il luy fût très-soumis, ce fut avec une très-grande justice qu'on le condamna, & que Dieu permit qu'un homme, qui se disposoit à dépouiller en même tems & de la vie & des biens tous les Juifs qui étoient parmi les Perses, perdît luy-même la vie qu'il avoit voulu si injustement ôter aux autres. Lors donc qu'il est dit icy ; *Qu'Assuérus donna à Esther la maison d'Aman ennemi des Juifs*, l'Ecriture entend, non seulement sa maison, mais encore tous ses biens. Et ce qu'elle ajoûte de Mardochée ; *Qu'il vint se presenter au Roy*, après qu'Esther eut declaré à Assuérus, *qu'il étoit son oncle* ; nous marque qu'il fut admis

Estim. Menoch. in hunc loc.

Digitized by Google

dès ce moment dans la confiance du Roy ; & établi son favori au lieu d'Aman l'ennemi des Juifs.

v. 8. Ecrivez donc aux Juifs au nom du Roy, comme vous le jugerez à propos, & scellez les lettres de mon anneau. Car c'étoit la coutume que nul n'osoit s'opposer aux lettres qui étoient envoyées au nom du Roy, & qui étoient cachetées de son anneau.

Nous avons marqué auparavant, que la volonté des rois de Perse étant conçûë d'une certaine maniere dans leurs édits, étoit tout-à-fait irrevocable. C'est ce qui fait dire à un Interprête, que les lettres qui portoient une condamnation de mort contre tous les Juifs envoyées depuis quelques mois par Aman dans toutes les provinces de ce grand Empire, n'étoient point de cette nature ; puisque la Reine n'auroit osé demander au Roy qu'elles fussent revoquées contre la loy inviolable du roiaume. Cependant il y a tout lieu de croire qu'Aman aiant resolu la perte de Mardochée & de tout son peuple, n'oublia rien de tout ce qui pouvoit rendre irrevocable l'édit publié contr'eux, ayant en ses mains toute l'authorité qu'Assuérus donna depuis à Mardochée. Ainsi il faut regarder tout ce qui se passa alors, non pas seulement par des vûës humaines & selon les regles ordinaires, mais par rapport à la divine providence, & à la toute-puissance de celuy qui a un empire souverain sur le cœur des rois ; & à qui il n'étoit pas plus difficile de faire casser un édit irrevocable du Roy des Perses, que de faire tout d'un coup décheoir d'une si haute fortune celuy qui en avoit été l'unique autheur.

Aussi l'Ecriture a eu soin de remarquer, que la reine Esther demandant à Assuérus la cassation de cet édit si injuste, le nomme, l'Edit d'Aman, &

Digitized by Google

& non pas celuy du Roy : *Je vous conjure*, dit-elle à ce Prince, *de vouloir bien ordonner, que les premieres lettres d'Aman l'ennemi des Juifs, par lesquelles il avoit commandé qu'on les fit perir dans tous les Etats du Roy, soient corrigées & cassées par de nouvelles patentes du Prince.* C'est-à-dire, que voulant adroitement engager le Roy son mari à passer en cette rencontre par-dessus l'usage ordinaire, elle luy fait concevoir, qu'il étoit de son équité & de sa sagesse de faire voir, que l'édit publié contre les Juifs, luy avoit été surpris par la malice d'Aman; & que c'étoit ce ministre, & non pas luy, qui en devoit être regardé comme l'autheur.

C'est ce qui fut effectivement exprimé dans les lettres qui furent depuis envoyées au nom de ce prince. Car après avoir témoigné à tous ses sujets l'ingratitude & l'insolence d'Aman, il declare; *Que les lettres qu'il avoit osé envoyer contre les Juifs au nom du Roy étoient nulles & sans authorité.* C'est ce qui fait voir très-clairement que ce fut Dieu même qui conduisit toute cette affaire, & que Mardochée aussi bien qu'Esther ne furent que les instrumens dont il se servit pour exécuter sa volonté en faveur des Juifs, qu'il continuoit de regarder comme son peuple, quoy que leurs crimes & ceux de leurs peres leur eussent fait meriter de tomber sous la puissance des Perses. *Esther c. 16.*

v. 10. Ces lettres que l'on envoyoit au nom du Roy, furent cachetées de son anneau, & envoyées par les ouvriers, afin que courant par toutes les provinces, ils previnssent les anciennes lettres par ces nouvelles.

Cecy ne doit pas s'entendre precisément à la lettre, comme si effectivement ces couriers du Roy avoient pû faire une assez grande diligence, pour prevenir ceux qui avoient porté le premier édit envoyé par l'ordre d'Aman. Car il est certain *Estius in hunc loc.*

Digitized by Google

que ces premieres lettres d'Aman ayant été envoyées plus de deux mois auparavant, étoient déja arrivées dans les provinces. Et nous avons veu, qu'il eſt marqué expreſſément dans l'Ecriture;
Eſther. c. 4. 3. *Que dans toutes les provinces, les villes, & les lieux où ce cruel édit avoit été envoyé, les Juifs faiſoient un grand deuil*, & s'efforçoient de flechir Dieu *par leurs jeûnes, par leurs cris, & par leurs larmes.* Ainſi le ſens des paroles de nôtre texte que nous expliquons, eſt que les couriers du Roy eurent ordre de courir dans toutes les provinces du royaume pour prevenir l'exécution des lettres d'Aman. Car Dieu voulut que les meſures qu'une cruelle politique avoit fait prendre à ce miniſtre ambitieux, lors qu'il avoit ordonné que le maſſacre des Juifs ne ſe feroit qu'au douziéme mois, afin qu'on eût le loiſir de s'y préparer, & qu'ils puſſent être tous égorgez en un même tems dans cette grande étenduë de cent vingt-ſept provinces ſoumiſes au Roy des Perſes; Dieu voulut, dis-je, que ces meſures de la cruelle politique d'Aman tournaſſent contre luy-même & contre les ennemis des Juifs, en donnant le tems à Eſther & à Mardochée de renverſer tous ſes deſſeins, & de faire exécuter ſur ces ennemis de ſon peuple les mêmes rigueurs qu'ils ſe preparoient à exercer contre luy.

Telle eſt la fauſſe prudence du prince du ſiecle, dont Dieu ſe plaît ordinairement à confondre les conſeils par les moyens mêmes dont il entreprend de ſe ſervir pour s'oppoſer à ſa volonté. Heureux ceux qui ſe tenant attachez fidélement au peuple de Dieu, c'eſt-à-dire, à ſon Egliſe, ont le bonheur de ſe repoſer ſous l'ombre des aîles de ſon puiſſant protecteur, que nulle ſageſſe humaine ne peut ſurprendre, comme nulle puiſſance ne ſçauroit luy reſiſter! Mais heureux encore ceux qui dans les perils ſi preſſans dont ils ſe voyent con-

Digitized by Google

continuellement environnez de la part des ennemis de leur salut, ont recours à cet exemple des Juifs, & mettent comme eux toute leur force dans *les jeûnes*, dans *les prieres*, & dans *les larmes*! Car si les demons & si les méchans ont toute la volonté de les perdre, il n'y a point de malice ni de violence qui ne cede à cette autre espece de violence toute sainte que les jeûnes, les prieres, & les larmes d'un cœur humble & brisé de douleur, font sur le cœur de Dieu-même.

v. 11. *Le roy leur commanda en même tems d'aller trouver les Juifs en chaque ville, & de leur ordonner de s'assembler tous, & de se tenir prêts pour défendre leur vie; pour tuer & exterminer tous leurs ennemis, avec leurs femmes, leurs enfans, & toutes leurs maisons, & de piller tout leur bien.*

Nous ne voyons pas que la plûpart des Interprétes se soient beaucoup mis en peine de justifier cette ordonnance, par laquelle il fut commandé aux Juifs *de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans, & de piller tous leurs biens.* Cependant on a quelque lieu de s'étonner que Mardochée & Esther, qui procurerent cet édit, ayent pû se porter à un excès si cruel en apparence, & qu'on pouvoit regarder comme n'étant gueres moins pernicieux à l'Etat, que celuy auquel Aman avoit voulu engager le Roy contre les Juifs. Mais il faut se souvenir premierement, que ces choses se passoient durant le tems de l'ancienne loy, qui étoit un tems de rigueur, où Dieu avoit ordonné qu'on donnât *un œil pour un œil, & une dent pour une dent*; c'est-à-dire, que l'ennemi pût se vanger de son ennemi suivant la loy que l'on nommoit du *talion*. Ainsi les Perses ayant eu la volonté de tuer les Juifs & de piller tous leurs biens, Mardochée, & la reine Esther ne firent rien contre la loy, lors qu'ils engagerent Assuérus à ordonner que les Juifs se vangeroient de leurs

ennemis, qui étoient ceux de la loy de Dieu, en leur faisant souffrir à eux-mêmes ce qu'ils avoient souhaité d'exercer contr'eux.

D'ailleurs on peut présumer que l'esprit de Dieu, qui avoit conduit jusqu'alors, tant la Reine que Mardochée, leur inspira aussi bien qu'au Roy d'en user ainsi pour des raisons que l'on est plus obligé d'adorer, que de penetrer. C'est même ce que ce prince semble exprimer en quelque façon dans ses lettres, lors qu'en parlant de la mort d'Aman, il declare; *Que c'est Dieu, & non pas luy qui luy a fait souffrir cette peine qu'il a meritée.* Et il paroît clairement que Dieu exauça en cela l'excellente priere rapportée vers la fin de ce livre, que cette Princesse lui avoit faite, & que luy-même luy avoit mise dans le cœur, lorsque dans cette profonde affliction dont elle étoit penetrée à la vûë des maux qui alloient fondre sur tout Israël, elle s'écrie : *Faites, Seigneur, retomber sur eux leurs mauvais desseins, & perdez celuy qui a commencé à nous faire ressentir les effets de sa cruauté . . . . afin qu'il perisse luy-même avec tous ceux qui luy sont unis.* Dieu ayant donc resolu de punir les ennemis d'Israël, qui *ne se contentoient pas*, comme dit Esther, *de l'opprimer par une dure servitude, mais qui attribuoient la force de leurs bras à la puissance de leurs idoles*, a pû sans doute très-justement condamner tous ces ennemis de son nom & de son peuple à la même peine qu'ils avoient voulu luy faire souffrir.

Esther. c. 16. 18.
Esther. c. 14 v. 11. 13.
Ibid. v. 8.

Mais nous pouvons ajoûter, selon un sens plus spirituel, que Dieu a voulu peut-être nous tracer dans ce qu'on vit arriver alors, une figure de la maniere dont les vrais Israëlites doivent se conduire à l'égard de leurs ennemis. Un disciple de JESUS-CHRIST ne connoît point d'autres ennemis durant cette vie, que le peché & les passions differentes qui sont pour luy autant d'instrumens de mort

Digitized by Google

mort dont le démon se sert à toute heure pour le perdre. Il est donc permis & il est même commandé à un Chrétien de persecuter, de haïr, & de tuer dans luy-même tous ces ennemis qui s'opposent à son salut. C'est *cet Aman de la race d'Amalec, & tous ceux qui luy sont unis*, que Dieu nous a ordonné par la bouche de son saint Legislateur d'exterminer entierement, sans faire jamais aucune paix avec eux. C'est pourquoy saint Paul ne nous parle dans toutes ses lettres, que de faire mourir en nous les membres du peché, & que de crucifier le vieil homme qui s'oppose à l'homme nouveau. JESUS-CHRIST nous a commandé luy-même d'arracher nôtre œil, & de couper nôtre pied & nôtre main, s'ils nous sont une occasion de scandale pour nous perdre; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien si cher en nous, que nous ne devions retrancher, s'il s'oppose à nôtre vray bien.

v. 13. *La substance de cette lettre du Roy étoit; Qu'on fit sçavoir dans toutes les provinces & à tous les peuples qui étoient soumis à l'empire du Roy Assuerus, que les Juifs étoient prêts de se vanger de leurs ennemis.*

Nous verrons à la fin de ce livre la lettre dont il est parlé icy, dans laquelle entr'autres choses le Roy donnoit ordre à tous les Seigneurs & à tous les officiers des provinces soumises à son Empire, *d'assister les Juifs de leur secours, afin qu'ils pussent tuer ceux qui se preparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar*: Sur quoy l'on peut dire, selon la reflexion d'un Interprete, qu'il y a beaucoup d'apparence que cette exécution si sanglante ne se fit pas tout-à-fait tumultuairement & sans aucun ordre de Justice; mais que comme la publication des premieres lettres qu'Aman avoit envoyées, avoit donné lieu aux Juifs de connoître ceux qui s'é-

Esther. c. 16 20.

Menoch. in c. 8. *v.* 11. 13.

Digitized by Google

toient disposez à les massacrer cruellement, ils purent peut-être avec le secours des Magistrats s'assurer de leurs personnes, pour en faire la justice le jour que le Roy avoit marqué pour cela. Car on auroit peine autrement à concevoir, comment ceux d'entre les Perses qui s'étoient plus particulierement declarez contre les Juifs, se voyant ainsi condamnez par l'ordre du Roy à souffrir eux-mêmes la mort qu'ils avoient voulu faire souffrir au peuple de Dieu, ne se seroient point sauvez de leurs mains avant ce tems; puis qu'il leur restoit encore plusieurs mois jusqu'à ce jour, les Juifs n'ayant le pouvoir de les tuer que le treiziéme jour du douziéme mois, c'est-à-dire plus de sept mois après cet édit.

v. 15. Mardochée sortant du palais, & de la presence du Roy, parut dans un grand éclat, portant une robe royale de couleur d'hyacinte & de bleu celeste, ayant une couronne d'or sur la tête, & un manteau de soye & de pourpre. Et toute la ville fut dans des transports de joye.

La chûte d'Aman fut l'élevation de Mardochée: & le Roy voulant recompenser sa fidélité d'autant plus, que la Reine Esther luy avoit dit qu'il étoit son oncle, il ordonna qu'il seroit vétu comme luy-même, & luy fit rendre les plus grands honneurs. Que si l'on est étonné après ce que l'on a dit du refus que Mardochée avoit fait auparavant de porter le diadême royal, qu'il consente presentement à porter *une couronne d'or & une robe royale*; l'on peut bien dire avec luy; que c'étoit Dieu même qui faisoit toutes ces choses; *A Deo facta sunt ista*: c'est-à-dire, que ce fut par la lumiere de son esprit qu'il se conduisit en tout.

Esther. c. 10. 4.

Bernard. in Natal. Dom. Serm. 3. num. 4. tom. 2.

Mais nous pouvons ajoûter encore, selon l'allusion que saint Bernard a voulu faire à cette histoire d'Esther; que Mardochée étant la figure de JESUS-CHRIST, il n'étoit pas tems encore qu'il

Digitized by Google

qu'il ſe couvrît du diadême royal, tant qu'Aman l'ennemi du peuple de Dieu, avoit du crédit, & que tous ſes compagnons étoient condamnez à la mort : mais qu'il le put faire ſûrement & avec gloire, lors qu'Aman ayant été attaché à la potence qu'il luy avoit préparée, & ſon peuple ayant remporté l'avantage ſur ſes ennemis, tout conſpiroit à faire éclater le triomphe de JESUS-CHRIST en ſa perſonne. „ Les larmes „ de JESUS-CHRIST, dit ſaint Bernard en ap„ pliquant la délivrance des Juifs à la redemption „ des hommes, me couvrent de confuſion, & „ me percent de douleur. Je me jouois au dehors „ au milieu des places publiques : & l'on pro„ nonçoit cependant dans le ſecret de la chambre „ du Roy un arrêt de mort contre moy. Son Fils „ unique ayant ſçû cette nouvelle, ſortit après „ avoir depoſé ſon diadême. Et paroiſſant en pu„ blic revetu d'un ſac, couvert de cendres, & les „ pieds nuds, il pleuroit & il crioit d'affliction, „ de voir que ſon ſerviteur étoit condamné à ſouf„ frir la mort. Je le contemple dans cet état ; & „ étant ſurpris d'un ſpectacle ſi nouveau & ſi éton„ nant, je demande quelle en eſt la cauſe, & je „ l'apprens. „

Contemplons donc auſſi nous autres, à l'exemple de ce grand Saint, dans la perſonne de Mardochée revetu d'un ſac, JESUS-CHRIST couvert de toutes les marques de nôtre mortalité, qu'il a priſes volontairement pour nous ſauver de la mort. Mais enviſageons enſuite dans ce même Mardochée tout couvert de gloire, JESUS-CHRIST triomphant & du démon & de la mort & de tous nos ennemis. Et ſoyons du nombre des vrais Iſraëlites qui prennent part comme ils le doivent à la gloire & à la joye de ce triomphe : *Et toute la ville*, dit l'Ecriture, *fut dans des tranſports de joye* ; c'eſt-à-dire, tous les Hebreux, & tous

Digitized by Google

tous ceux qui avoient quelque union avec eux.

v. 17. Parmi toutes les nations, les provinces & les villes où l'ordonnance du Roy étoit portée, ils étoient dans un raviſſement de joye ; ils faiſoient des feſtins & des jours de fêtes ; de ſorte que pluſieurs mêmes des autres nations, & qui étoient d'une autre religion qu'eux, embraſſerent leur religion & leurs ceremonies. Car le nom du peuple Juif avoit rempli tous les eſprits d'une très-grande terreur.

La frayeur que l'on commença à avoir des Juifs devenus en un inſtant ſi redoutables par le grand crédit de Mardochée & par la protection toute-puiſſante de la Reine Eſther ; la crainte dont chacun des Perſes fut ſaiſi en ſon particulier en voyant la liberté qu'Aſſuerus avoit donnée à ce peuple de tuer tous ſes ennemis, & pouvant appréhender pour ſoy-même d'être regardé & mis en ce rang ; la ſurpriſe où ils étoient de ce changement étonnant par lequel ceux qu'on avoit condamnez à la mort, étoient devenus les maîtres de la vie de ceux qui vouloient les perdre, & enfin l'admiration & la veneration qu'un ſi grand miracle, qu'ils ne pouvoient attribuer qu'à la providence & à la toute-puiſſance du Dieu des Hebreux, put bien leur donner pour la religion de Mardochée & d'Eſther, les rendirent très-diſpoſez à ſe joindre à eux. Ainſi pluſieurs, ſoit par crainte, ſoit par pieté, embraſſerent la religion des Juifs, & ſe firent, ſelon Joſeph, circoncire.

Joſeph. antiquit. l. 11. 6.

Il eſt facile de remarquer la verité dans la figure : & ces grandes réjouïſſances du peuple Juif, devenu vainqueur de ſes ennemis, qui embraſſerent même ſa religion avec ſes ceremonies, nous repreſentent fort bien, non pas ſeulement le changement que l'on a vû arriver, lorſque les princes étant devenus Chrétiens, la terreur du nom adorable de JESUS-CHRIST s'eſt répanduë dans toute la terre, & a attiré un nombre infini d'é-

Digitized by Google

d'étrangers à ſon ſervice par la crainte qu'ils ont euë de ſes jugemens ; mais encore cette fête vraiment ſolemnelle qui ſe fera à la fin du monde, lorſque par un changement beaucoup plus capable d'imprimer la terreur dans tous les eſprits, ceux qui étoient mépriſez, humiliez, & foulez aux pieds comme des victimes deſtinées à la mort, ſeront tout d'un coup élevez au-deſſus de tous ceux qui les haïſſoient ; & que JESUS-CHRIST leur ſouverain protecteur exterminera à leur vuë tous leurs ennemis, c'eſt-à-dire, tous les méchans qui auront refuſé de *ſe joindre à eux* dans un même cœur & un même eſprit.

Prévenons donc ce malheur épouvantable, en nous joignant promptement par une ſolide pieté aux vrais ſerviteurs de Dieu. Ne craignons point d'être humiliez avec eux pour quelque tems. Et que la crainte de l'oppreſſion paſſagere des méchans ne nous faſſe jamais perdre l'eſperance de cette fête ſolemnelle & éternelle, qui ſera pour tous les élus la fin de leurs maux & de toutes leurs frayeurs. Les Juifs ne craignoient alors que la mort du corps dont ils étoient menacez ; mais les Chrétiens ne doivent craindre principalement que cette mort éternelle dont la mort du corps étoit la figure. C'eſt pour prévenir un ſi grand malheur que nous devons employer, comme Mardochée & comme Eſther, toutes nos prieres, tous nos jeûnes ; & toutes nos larmes : & l'on peut bien aſſurer que ce grand homme & cette grande princeſſe étoient eux-mêmes dans ces ſentimens, puis qu'un homme qui proteſtoit en parlant à Dieu ; Que *ce n'étoit point par le deſir de la gloire* qu'il agiſſoit ; & qu'il étoit prêt *de ſe mettre ſous les pieds d'Aman*, ſi ſon devoir l'y eût obligé ; qu'il *ne vouloit adorer que Dieu ſeul* ; & que *s'il deſiroit de vivre, c'étoit afin de louer ſon ſaint nom* : & qu'une princeſſe qui declaroit de la même ſorte

Eſther. c. 13. v. 12. &c.

en

Digitized by Google

Ibid. cap. 14. v. 16. & 17.

en sa presence; *Qu'elle avoit en abomination toutes les marques de sa grandeur, & qu'elle ne se réjouissoit qu'en luy seul*; ne pouvoient être certainement regardez que comme des Saints, qui participoient par avance à la grace de la loy nouvelle, qui nous fait envisager dans le tems present les choses futures, & qui nous fait rapporter toute la gloire de ce monde à celle de Dieu.

CHAPITRE IX.

Les Juifs par l'ordre du Roy tuent dans Suze & dans les provinces tous ceux qui avoient conspiré leur perte.

1. AInsi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons déja dit auparavant se nommer *Adar*, lorsque l'on se préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aspiroient à se repaître de leur sang, les Juifs au contraire commencérent à être les plus forts & à se vanger de leurs adversaires.

1. *Igitur duodecimi mensis, quem Adar vocari antè jam diximus, tertiadecima die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, & hostes eorum inhiabant sanguini, versa vice Judæi superiores esse cœperunt, & se de adversariis vindicare.*

2. Ils s'assemblérent dans toutes les villes, dans tous les bourgs & dans tous les autres lieux, pour attaquer leurs persécuteurs & leurs ennemis; & nul n'osoit leur resister, parce que la grandeur de leur puissance avoit repandu une frayeur

2. *Congregatique sunt per singulas civitates, oppida, & loca, ut extenderent manum contra inimicos & persecutores suos. Nullusque ausus est resistere, eò quòd omnes populos magnitudinis eorum*

Digitized by Google

eorum formido penetraverat.

3. *Nam & provinciarum judices, & duces, & procuratores, omnisque dignitas quæ singulis locis ac operibus præerat, extollebant Judæos timore Mardochæi:*

generale dans tous les peuples.

3. Car les Juges des provinces, les Gouverneurs, & les Intendans, & tous ceux qui avoient quelque dignité dans tous les lieux, & qui presidoient sur les ouvrages, relevoient la gloire des Juifs, par la crainte qu'ils avoient de Mardochée,

4. *Quem principem esse palatii, & plurimum posse cognoverant: fama quoque nominis ejus crescebat quotidie, & per cunctorum ora volitabat.*

4. qu'ils sçavoient être le grand maître du palais, & avoir beaucoup de pouvoir. La reputation de son nom croissoit aussi tous les jours, & étoit dans la bouche de tout le monde.

5. *Itaque percusserunt Judæi inimicos suos plagâ magnâ, & occiderunt eos, reddentes eis quod sibi paraverant facere:*

5. Les Juifs firent donc un grand carnage de leurs ennemis, & ils les tuerent leur rendant le mal qu'ils s'étoient préparez à leur faire.

6. *In tantum ut etiam in Susan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitæ hostis Judæorum, quorum ista sunt nomina:*

6. Ils tuerent dans Suse même jusqu'à cinq cens hommes, outre les fils d'Aman fils d'Agag ennemy des Juifs, dont voicy les noms.

7. *Pharsandatha, & Delphon, & Esphatha,*

7. Pharsandatha, Delphon, Esphatha,

8. *& Phoratha, & Adalia, & Aridatha,*

8. Phoratha, Adalia, Aridatha,

9. *& Phermesta,*

9. Phermesta, Arisai, Ari-

Digitized by Google

Aridai, & Jezatha.

10. Les ayant tuez, ils ne voulurent toucher à rien de ce qui avoit été à eux.

11. On rapporta aussitôt au Roy le nombre de ceux qui avoient été tuez dans Suse;

12. & il dit à la Reine: Les Juifs ont tué cinq cens hommes dans la ville de Suse, outre les dix fils d'Aman. Combien grand croyez-vous que doive être le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que me demandez-vous davantage, & que voulez-vous que j'ordonne encore?

13. La Reine luy répondit: Je supplie le Roy d'ordonner s'il lui plaît que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'huy, & que les dix fils d'Aman soient pendus.

14. Le Roy commanda que cela fût fait, & aussitôt l'édit fut affiché dans Suse, & les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs s'assemblerent encore le quatorziéme jour du mois d'Adar, &

& Arisai, & Aridai, & Jezatha.

10. *Quos cùm occidissent, prædas de substantia eorum tangere noluerunt.*

11. *Statimque numerus eorum, qui occisi erant in Susan, ad regem relatus est.*

12. *Qui dixit reginæ: In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, & alios decem filios Aman: quantam putas eos exercere cædem in universis provinciis? Quid ultra postulas, & quid vis ut fieri jubeam?*

13. *Cui illa respondit: Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic & cras faciant, & decem filii Aman in patibulis suspendantur.*

14. *Præcepitque rex ut ita fieret: Statimque in Susan pependit edictum, & decem filii Aman suspensi sunt.*

15. *Congregatis Judæis quartadecima die mensis Adar, interfecti sunt*

Digitized by Google

sunt in Susan trecenti viri, nec eorum ab illis direpta substantia est.

ils tuerent trois cens hommes dans Suse sans vouloir rien prendre de leur bien.

16. *Sed & per omnes provincias, quæ ditioni regis subjacebant, pro animabus suis steterunt Judæi, interfectis hostibus ac persecutoribus suis: in tantum ut septuagintaquinque millia occisorum implerentur, & nullus de substantiis eorum quidquam contingeret.*

16. Les Juifs se tinrent aussi prêts pour la défense de leur vie dans toutes les provinces qui étoient soumises à l'empire du Roy, & ils tuerent leurs ennemis & leurs persecuteurs en si grand nombre, que soixante & quinze mille hommes furent enveloppez dans ce grand carnage sans qu'aucun des Juifs touchât à leur bien.

17. *Dies autem tertiusdecimus mensis Adar, primus apud omnes interfectionis fuit, & quartadecima die cædere desirunt. Quem constituerunt esse solemnem, ut in eo omni tempore deinceps vocarent epulis, gaudio atque conviviis.*

17. Ils commencerent tous à tuer leurs ennemis le treiziéme jour du mois d'Adar, & ils cesserent au quatorziéme, dont ils firent aussi une fête solemnelle pour la passer en tous les siecles suivans dans la réjouissance & dans les festins.

18. *At hi qui in urbe Susam cædem exercuerant, tertiodecimo & quartodecimo die ejusdem mensis in cæde versati sunt: quintodecimo autem die percutere desierunt. Et idcirco eundem diem constituerunt solemnem epularum atque lætitiæ.*

18. Mais ceux qui étoient dans la ville de Suse avoient fait le carnage pendant le treiziéme & le quatorziéme jour de ce même mois, & n'avoient cessé qu'au quinziéme. C'est pourquoi ils le choisirent pour en faire une fête solemnelle de festins & de réjouissance publique.

19. Les

Digitized by Google

19. Les Juifs qui demeuroient dans les bourgs sans murailles & dans les villages, choisirent le quatorziéme jour du mois d'Adar, pour être un jour de festin, dans lequel ils font une grande réjouïssance, & s'envoyent les uns aux autres quelque chose de ce qui a été servi dans leurs festins.

19. *Hi verò Judæi, qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartumdecimum diem mensis Adar conviviorum & gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, & mittant sibi mutuò partes epularum & ciborum.*

20. Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses; & en aiant fait un livre il l'envoya aux Juifs qui demeuroient dans toutes les provinces du Roy, soit dans les plus proches ou dans les plus éloignées,

20. *Scripsit itaque Mardocheus omnia hæc, & litteris comprehensa misit ad Judæos qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino positis, quàm procul,*

21. afin que le quatorziéme & le quinziéme jour du mois d'Adar leur fussent deux jours de fêtes qu'ils celebrassent chaque année, & qu'ils honorassent solemnellement,

21. *ut quartamdecimam & quintamdecimam diem mensis Adar pro festis susciperent, & revertente semper anno solemni celebrarent honore:*

22. parce que c'est en ces jours-là que les Juifs se vangerent de leurs ennemis, que leur deuil & leur tristesse fut changée en une réjouïssance publique. C'est pourquoy il voulut que ces jours fussent des jours de festin & de joye,

22. *quia in ipsis diebus se ulti sunt Judæi de inimicis suis, & luctus atque tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt, essentque dies isti epularum atque lætitiæ, & mitterent sibi invicem cibo-*

Digitized by Google

ciborum partes, & pauperibus munuſcula largirentur.

qu'ils s'envoyaſſent des mets de leur table les uns aux autres, & qu'ils fiſſent aux pauvres de petits preſens.

23. *Suſceperuntque Judæi in ſolemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, & quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.*

23. Les Juifs établirent donc une fête ſolemnelle de tout ce qui s'étoit fait en ce tems-là, ſelon que Mardochée leur avoit écrit *y*.

24. *Aman enim, filius Amadathi ſtirpis Agag, hoſtis & adverſarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque deleret: & miſit Phur, quod noſtra lingua vertitur in ſortem.*

24. Car Aman fils d'Amadath de la race d'Agag, ennemi declaré des Juifs, avoit formé le deſſein de les perdre, de les tuer, & de les exterminer; & il avoit jetté pour cela Phur, c'eſt-à-dire le ſort en nôtre langue.

25. *Et poſteà ingreſſa eſt Eſther ad regem, obſecrans ut conatus ejus, litteris regis irriti fierent: & malum, quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur in caput ejus. Denique & ipſum & filios ejus affixerunt cruci,*

25. Mais Eſther alla enſuite trouver le Roy: Elle le ſupplia de prevenir le mauvais deſſein d'Aman par une nouvelle lettre, & de faire retomber ſur ſa tête le mal qu'il avoit formé contre les Juifs: Et le Roy en effet fit pendre Aman à une croix auſſi bien que tous ſes fils.

26. *atque ex illo*

26. C'eſt pourquoy depuis

y. 23. *Hebr.* quod ſcripſerat Mardochæus ad ipſos. *Vat.*

y. 24. *Expl.* Ce qui eſt marqué dans ces trois verſets ſuivans, eſt un abregé de ce que Mardochée écrivit aux Juifs. *Menoch.*

Digitized by Google

puis ce tems-là, ces jours ont été appelez les jours de Phurim, c'eſt-à-dire les jours des ſorts, parce que Phur, c'eſt-à-dire le ſort, avoit été jetté dans une urne. Et cette lettre ou plutôt ce livre de Mardochée contient tout ce qui ſe paſſa alors.

tempore dies iſti appellati ſunt Phurim, id eſt ſortium; eò quòd Phur, id eſt ſors, in urnam miſſa fuerit. Et cuncta quæ geſta ſunt, epiſtolæ, id eſt libri hujus, volumine continentur:

27. Les Juifs donc en memoire de ce qui avoit été concerté contr'eux, & de ce grand changement qui étoit arrivé enſuite, s'obligérent eux & leurs enfans, & tous ceux qui voudroient ſe joindre à leur réligion, d'en faire en ces deux jours une fête ſolemnelle, ſans que perſonne s'en pût diſpenſer, ſelon qu'il eſt marqué dans cet écrit, & ce qui s'obſerve exactement chaque année aux jours deſtinez à cette fête.

27. *quæque ſuſtinuerunt, & quæ deinceps immutata ſunt, ſuſceperunt Judæi ſuper ſe & ſemen ſuum, & ſuper cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies abſque ſollemnitate tranſigere: quos ſcriptura teſtatur, & certa expetunt tempora, annis ſibi jugiter ſuccedentibus.*

28. Ce ſont ces jours qui ne ſeront jamais effacez de la memoire des hommes, & que toutes les provinces d'âge en âge celébreront par toute la terre. Et il n'y a point de ville en laquelle les jours de Phurim, c'eſt-à-dire les jours des ſorts, ne ſoient obſervez par les Juifs & par leurs enfans

28. *Iſti ſunt dies, quos nulla umquam delebit oblivio: & per ſingulas generationes cuncta in toto orbe provincia celebrabunt: nec eſt ulla civitas, in qua dies Phurim, id eſt ſortium, non obſerventur à Judæis, & ab eorum progenie quæ his cæremoniis obli-*

Digitized by Google

obligata est.

29. *Scripseruntque Esther regina filia Abihail & Mardochæus Judæus, etiam secundam epistolam, ut omni studio dies ista sollemnis sanciretur in posterum,*

30. *& miserunt ad omnes Judæos qui in centum viginti septem provinciis regis Assueri versabantur, ut haberent pacem, & susciperent veritatem,*

31. *observantes dies Sortium, & suo tempore cum gaudio celebrarent: sicut constituerant Mardochæus & Esther, & illi observanda susceperunt à se, & à semine suo, jejunia & clamores, & Sortium dies,*

32. *& omnia, quæ libri hujus, qui vocatur Esther, historiâ continentur.*

qui sont obligez de pratiquer ces ceremonies.

29. La reine Esther fille d'Abihaïl & Mardochée Juif écrivirent encore une seconde lettre, afin qu'on eût tout le soin possible d'établir ce jour comme une fête solemnelle dans toute la posterité,

30. & ils envoyérent à tous les Juifs qui demeuroient dans les cent vingt-sept provinces du roy Assuérus, afin qu'ils eussent la paix & qu'ils reçussent la verité,

31. en observant *exactement* ces jours *solemnels* des Sorts, & les celebrant en leur tems avec grande joye. Les Juifs s'engagérent donc selon que Mardochée & Esther l'avoient ordonné, à observer eux & toute leur posterité ces jours solemnels du Sort en jeûnant, & en adressant leurs cris à Dieu,

32. & à recevoir tout ce qui est contenu dans ce livre, qui porte le nom d'Esther ".

SENS

¥. 32. *Hebr.* Et la parole d'Esther confirma tout ce qui a été dit touchant ces fêtes du sort; & elle a été écrite dans un livre. *Vatabl.* soit dans ce livre qui porte son nom; ou dans quelque autre qui est perdu; ou dans les actes publics; ou dans les annales des Juifs.

Digitized by Google

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. *Ainſi le treiziéme jour du douziéme mois, que nous avons déja dit auparavant ſe nommer Adar; lorſque l'on ſe préparoit à tuer tous les Juifs, & que ceux qui étoient leurs ennemis aſpiroient à ſe repaître de leur ſang, les Juifs au contraire commencerent à être les plus forts, & à ſe vanger de leurs adverſaires.*

Comme les couriers qui portoient le nouvel édit du Roy contraire à celuy d'Aman, eurent huit mois pour le répandre dans les provinces, on ne peut douter qu'il n'y ait été publié beaucoup de tems avant le treiziéme jour du douziéme mois, qui avoit été marqué aux Perſes pour le maſſacre de tous les Juifs. Cependant à s'attacher préciſément au ſens naturel que nous preſentent icy les paroles de nôtre texte, il ſembleroit que les ennemis des Juifs ſe trouverent ſurpris tout d'un coup; & que ſans qu'ils euſſent eu auparavant connoiſſance du nouvel édit qui revoquoit le premier, ils ſe virent accablez dans le tems même qu'ils ſe préparoient à exterminer les Juifs. Mais cette difficulté ſe leve aiſément en deux manieres.

Premierement, ce qui eſt dit en ce lieu; *Que lors qu'on ſe préparoit à tuer tous les Juifs, ... ils commencerent à être eux-mêmes les plus forts*; peut bien ne ſignifier autre choſe, ſinon que le jour qui avoit été deſtiné pour le maſſacre des Juifs, ils eurent eux-mêmes l'avantage ſur leurs ennemis, ſoit qu'ils ſe fuſſent déja aſſurez de leurs per-

Digitized by Google

personnes, comme on l'a marqué auparavant; soit qu'ils eussent attendu ce jour-là même pour le faire avec le secours des magistrats. Secondement il peut bien aussi être arrivé, que les ennemis des Juifs ayant regardé le premier Edit du Roy comme irrevocable, ayent pris leur resolution de l'executer, nonobstant les autres lettres qu'on leur apporta depuis.

Ainsi il y eut peut-être d'abord quelque resistance de la part des Perses, qui voulurent disputer leur vie en tuant les Juifs, selon le premier ordre qu'ils avoient reçu; ce qui semble être authorisé par les termes mêmes de l'Ecriture, qui déclare; Que le Roy manda à tous les Juifs, *de se tenir prêts pour défendre leur vie*; comme si ce Prince avoit eu lieu effectivement d'apprehender que les Perses ne s'élevassent contr'eux en suivant ses premiers ordres. Mais comme il avoit envoyé dans le même tems un ordre formel aux Princes, aux Intendans, & aux Magistrats d'aider les Juifs à se vanger de leurs ennemis, *ils commencerent* en effet, selon qu'il est dit icy, *à être plus forts que leurs adversaires.* Ce fut donc le Roy, dit Estius, qui commanda que les ennemis des Juifs fussent tuez : & par conséquent ce qui se faisoit par l'authorité souveraine contre des méchans, qui avoient voulu exterminer le peuple de Dieu, devoit être regardé comme legitime. Et l'execution même de l'ordre du Roy étant appuyée & secondée par les Magistrats, en étoit encore plus juridique. Que si plusieurs de ces Juifs se laissant aller peut-être à la chaleur de leur juste ressentiment, envisagerent plûtôt la vangeance particuliere de leur personne, que celle de toute leur nation; ce fut, ainsi qu'on l'a dit, une faute assez excusable en un tems, où l'amour tout pur de la justice étoit peu connu, & où la rigueur de l'ancienne loy n'avoit point encore fait de pla-

Esther. c. 8. 11.

Ib. v. 9.

Is. c. 16. v. 10.

Digitized by Google

ce à la charité de la loy de JESUS-CHRIST.

v. 10. *Les ayant tuez, ils ne voulurent point toucher à rien de ce qui avoit été à eux.*

L'Ecriture a marqué auparavant, que le Roy avoit ordonné à tous les couriers d'avertir les Juifs dans toutes les villes, *de s'assembler afin de défendre leurs vies; de tuer tous leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans; & de piller tous leurs biens.* Mais nous voyons en ce lieu un exemple rare de retenuë dans ces Juifs, qui ayant reçu le pouvoir du Roy même, de piller les biens de leurs ennemis, pour se vanger de ce qu'*ils* s'étoient disposez à les dépouiller eux-mêmes des leurs, ne voulurent point se servir de ce pouvoir.

Esther. 8. *v.* 11.

Estius in hanc loc.

Les Interpretes rendent deux raisons de cette moderation des Juifs. Premierement, ils voulurent, disent-ils, faire voir que ce n'étoit point par cupidité & par avarice, mais dans la vuë seule de mettre leur vie en seureté, qu'ils avoient tué, selon le commandement du Roy, tous leurs ennemis qui avoient voulu les tuer. Secondement, ils ne voulurent pas que l'on pût leur reprocher quelque jour, d'avoir enlevé au Roy des sommes immenses qui devoient luy appartenir par le droit de confiscation, & être apportées dans ses coffres.

C'est une leçon excellente de désintéressement pour tous ceux qui ont reçu de la part de *Dieu* un ordre pour exterminer les ennemis de son peuple, en les rendant par la foy les amis de Dieu, selon qu'il fut ordonné à saint Pierre, dans cette vision qui luy marquoit la conversion des Gentils, *de tuer & de manger.* Que ces personnes considerent donc dans cette figure de la conduite des Juifs à l'égard des Perses, l'éloignement qu'elles sont obligées d'avoir de toute apparence d'avarice dans une fonction aussi sainte qu'est celle de la prédication de la verité & de la conver-

Act. 10. 13. 2. *Cor.* 6. 11.

sion

sion des ames. Mais qu'elles en soient encore plus convaincuës en considerant la sainte generosité du grand Apôtre, qui proteste, qu'encore qu'il eût reçu le pouvoir de vivre de l'Evangile, &, pour parler de la sorte, *des dépouilles* de ceux qui étoient auparavant ennemis de Dieu, il a mis sa gloire à ne point user de ce pouvoir. Disons encore dans un autre sens, que ce même exemple de la conduite si desintereſſée de ces Juifs, est d'une fort grande instruction pour les fidelles, qui doivent songer à exterminer dans eux-mêmes les ennemis de leur salut, & à y crucifier le monde avec le vieil homme d'une maniere si parfaite, qu'ils ne s'en reservent aucunes *dépouilles*, & qu'ils abandonnent au monde, & au demon, tout ce qui leur appartient.

v. 13. *La Reine luy répondit : Je supplie le Roy d'ordonner s'il luy plaît que les Juifs ayent le pouvoir de faire encore demain dans Suſe ce qu'ils ont fait aujourd'huy, & que les dix fils d'Aman soient pendus.*

Plus cette demande de la Reine Esther est cruelle en apparence, plus nous devons être convaincus qu'une Princeſſe qui étoit si humble, & qui proteste très-sincerement, *qu'elle ne mettoit sa joye qu'en Dieu seul*, a eu très-grande raison de la faire, & qu'elle s'y est portée par un mouvement de pieté & de justice, & même par un instinct de l'Esprit de Dieu. Elle agissoit en cela pour la gloire de Dieu même, & pour l'interêt de tout son peuple. Elle voyoit, comme elle le dit, que les Perses *opprimoient* les Juifs *par le joug d'une très-dure servitude*; qu'ils prenoient sujet de cette même oppreſſion par laquelle ils accabloient les adorateurs du vtay Dieu, de *relever la puiſſance imaginaire de leurs idoles*, comme si ces fausses divinitez avoient été plus puissantes que le Seigneur d'Israël; Qu'ils travailloient *à abolir son heritage*; *Esther c. 14. v. 8. &c.*

ge ; à fermer la bouche de ceux qui publioient ſes louanges, & à étouffer la gloire de ſon ſaint Temple & de ſon autel, afin d'ouvrir au contraire les bouches profanes *des infidelles à la louange de leurs ſtatuës.* Et l'horreur qu'une ſi grande injuſtice cauſa dans le cœur de cette Princeſſe, l'engagea à uſer de la liberté qu'Aſſuérus luy donnoit, pour vanger la gloire du Dieu tout-puiſſant, & l'innocence opprimée de ſon peuple, en faiſant voir que ces idoles dont les payens vantoient la puiſſance, n'étoient rien ; & que le Seigneur d'Iſraël, quand il luy plaiſoit, ſe ſervoit avec un empire ſouverain des Princes même infidelles pour renverſer les ennemis de ſa gloire. Car on ne ſçauroit effectivement aſſez admirer la facilité avec laquelle Aſſuérus ſe porta à accorder à Eſther & à Mardochée tout ce qu'ils luy demanderent en faveur des Juifs, qui étoient comme étrangers à ſon égard ; & contre les Perſes qui étoient ſes veritables ſujets. Jamais Dieu ne fit paroître d'une maniere plus éclatante, *qu'il tient en ſa main le cœur des Rois*, pour faire ſervir leur puiſſance, ſelon qu'il luy plaît, à l'execution de ſes volontez. Et la Reine crut ſans doute qu'il étoit très-important d'inſpirer par cette grande ſeverité, de la frayeur dans l'eſprit des Perſes, afin que ceux qui ne ſeroient point compris dans ce châtiment, devinſſent plus moderez à l'égard des Juifs qu'ils maltraitoient comme des eſclaves.

Il faut remarquer icy que les dix enfans d'Aman avoient déja été tuez. Et ſi l'on veut croire un Interpréte, ils le furent même les premiers de tous, ayant été arrêtez & gardez dans la priſon juſques à ce jour, afin que leur châtiment ſe fît avec plus d'éclat. Ainſi lors qu'Eſther demande, *que ces fils d'Aman ſoient pendus*, elle n'entend autre choſe, ſinon qu'ils ſoient élevez & expoſez ſur des potences pour une plus grande infamie,

Tirin. in hunc loc.

Digitized by Google

famie, & pour donner plus de confusion & de terreur à tous les ennemis des Hébreux.

Que si l'on demande comment on peut accorder ce que l'Ecriture dit icy avec les lettres patentes du Roy, qui avoient été envoyées plusieurs mois avant ce massacre general dans les provinces, où il déclaroit; *Qu'Aman avoit été pendu avec toute sa parenté devant la porte de la ville de Suse*; on peut répondre avec le même Interprète dont on a parlé, que les dix enfans d'Aman n'étoient point compris sous le nom de *sa parenté*; mais qu'ayant été réservez, comme on l'a dit, & mis en prison jusques au jour destiné pour la vangeance generale, on se contenta de pendre d'abord Aman avec tous ses autres proches. Car il est visible que si ces enfans avoient été pendus en même tems que leur pere, la Reine Esther n'eût pas demandé au Roy qu'il voulût bien faire ce qu'il auroit déja fait. *Esther.* cap. 16. v. 18.

v. 20. 21. *Mardochée eut donc soin d'écrire toutes ces choses; & en ayant fait un livre, il l'envoya aux Juifs dans toutes les provinces du Roy . . . . . afin que le quatorziéme & le quinziéme jour du mois d'Adar, leur fussent deux jours de fêtes qu'ils célebrassent chaque année & qu'ils honorassent solemnellement.*

Ce qui est dit en ce lieu & dans la suite, ne nous laisse aucun sujet de douter que Mardochée ne soit l'autheur principal du livre d'Esther. Comme les Juifs qui étoient répandus dans toutes les différentes provinces de ce grand Empire, commencérent à se réjouïr le quatorziéme jour du mois d'Adar, qui étoit celuy auquel ils cessérent de tuer leurs ennemis; & comme au contraire ceux qui demeuroient dans la ville Royale de Suse, ne commencérent à se réjouïr que le quinziéme du même mois, parce qu'ils avoient reçu ordre de continuer encore le quatorziéme à tuer leurs ennemis, *Esther.* c. 9 v. 16. c. 12 v. 4.

Digitized by Google

nemis, Mardochée jugea que ces deux jours devoient être dans la suite également solemnisez par tous les Juifs qui demeuroient dans tous les Etats du Roy de Perse; afin que le souvenir de cette protection si miraculeuse du Dieu d'Israël ne pût jamais s'effacer de leur esprit, & que toute la posterité luy rendît graces, de ce qu'il avoit humilié d'une maniére si divine l'orgueil de leurs ennemis. Aussi depuis ce tems-là les Juifs firent toûjours le quatorziéme & le quinziéme du mois d'Adar, c'est-à-dire de Février, une mémoire solemnelle de cet avantage signalé que le Seigneur leur avoit fait remporter sur leurs ennemis au moment même qu'ils avoient conspiré leur perte. Et saint Athanase témoigne; Que pour mieux se representer cette faveur singuliére, ils brûloient alors l'effigie d'Aman, comme de celuy qui avoit été l'ennemi capital de leur nation & de leur religion. Mais parce que cette effigie étoit attachée à une croix; & que plusieurs d'entre les Juifs prenoient de là occasion de se railler insolemment de la croix tres-sainte de JESUS-CHRIST, les Empereurs Chrétiens abolirent cette coutume, & leur interdirent tres-sagement une fiction qui tournoit à la raillerie du plus saint de nos mysteres.

Athanas. in Synops. tap. 1. Cod. de Judeis & celicol Tirin. in hunc loc.

Que si Mardochée & les autres Chefs des Juifs ont pû, sans blesser la loy de Moïse, *établir* des fêtes différentes de celles que ce saint législateur leur avoit prescrites, lors qu'ils ont cru que le souvenir de quelque grace extraordinaire exigeoit cela de leur piété; il est contre la raison de s'imaginer, comme ont fait les héretiques de ces derniers tems, que les pasteurs & les chefs du peuple Chrétien ayent moins le pouvoir d'ordonner des fêtes pour célebrer la memoire des grands Saints, & remercier Dieu des assistances singuliéres qu'ils ont procurées à l'Eglise par leurs priéres,

Estius in hunc loc.

Digitized by Google

res, par leurs merites, & par leurs miracles, puiſque la celebration de toutes ces fêtes tourne uniquement à la gloire du Saint des Saints, dont on louë les œuvres miraculeuſes dans la perſonne de ſes ſerviteurs.

v.29. La Reine Eſther fille d'Abihaïl & Mardochée Juif écrivirent encore une ſeconde lettre, afin qu'on eût tout le ſoin poſſible d'établir ce jour comme une fête ſolemnelle dans toute la poſterité. Et ils envoyerent à tous les Juifs .... afin qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçuſſent la verité.

Il paroît par là que la Reine Eſther a eu quelque part à cette hiſtoire auſſi bien que Mardochée. Autant qu'elle fit paroître de vigueur pour défendre les interêts du vray Dieu en la perſonne des Juifs qui étoient ſon peuple, autant elle témoigna enſuite d'inquiétude pour graver dans tous leurs eſprits la reconnoiſſance d'une grace ſi ineſperée qu'ils avoient reçuë de luy. Et on ne ſçauroit aſſez admirer cet empreſſement extraordinaire de Mardochée & d'Eſther pour faire établir dès lors, & faire paſſer dans toute la poſterité la memoire d'un ſi grand bienfait. Sans doute que ce n'étoit pas pour eux-mêmes qu'ils faiſoient paroître tant d'inquiétude ſur ce ſujet. Et des perſonnes ſi humbles ne pouvoient en tout cela enviſager que la gloire de celuy dont ils publioient hautement la Toute-puiſſance, lors qu'ils proteſtoient en ſe dépouillant de toute la part qu'on auroit pû leur attribuer dans cette affaire; *Que toutes ces choſes étoient l'ouvrage de Dieu.* Ce fut donc par la connoiſſance qu'ils avoient de l'extrême ingratitude du peuple Juif accoutumé à être comblé des graces du ciel, & à oublier toutes ces graces dans le moment, qu'ils ſe porterent à faire à ce peuple tant d'inſtances pour les engager à ſolemniſer éternellement la memoire de ces jours heureux où leur nation ayant été à la veille de *Eſther.* c.10.4.

Digitized by Google

perir, avoit été conservée par un miracle si visible de la puissance de Dieu.

Faut-il que cet homme & que cette princesse de l'ancienne loy nous reprochent à nous qui sommes Chrétiens nôtre indifference pour des graces qui sont infiniment plus prétieuses, comme étant le prix ineſtimable du sang d'un Dieu ? Faut-il qu'ils nous donnent un très-grand sujet de craindre que nous ne les voyions s'élever au dernier jour, pour nous condamner d'avoir oublié si facilement le salut éternel que JESUS-CHRIST même nous a merité en mourant pour nous, lors qu'ils ont paru si ardens pour éterniſer la memoire d'une grace qui ne regardoit que la conservation de cette vie periſſable ? Le Saint-Esprit les avoit inſtruits par avance de ce qu'il nous a depuis appris par la bouche de saint Paul, qui n'a jamais rien recommandé avec plus de soin à tous les fidéles, que cette humble & perpetuelle gratitude envers Dieu. Et la crainte qu'il avoit comme un vray pere que ses enfans ne manquaſſent à s'acquitter de ce grand devoir de la pieté chrétienne, le portoit à y suppléer de tout son pouvoir, *en rendant à Dieu*, luy-même, ainsi qu'il l'assure, *des actions-de-graces continuelles, à cauſe de la grace qui leur avoit été donnée en* JESUS-CHRIST, *& de toutes les richeſſes dont ils avoient été comblez en luy.*

2. Cor. c. 1. 4.

Ce que l'Ecriture ajoûte ; Qu'ils *envoyerent* à tous les Juifs. *afin qu'ils euſſent la paix, & qu'ils reçuſſent la verité*, ne signifie autre choſe, selon quelques Iterprétes, sinon un salut ordinaire, par lequel Esther & Mardochée souhaitoient aux Juifs, qu'ils puſſent joüir d'une paix parfaite & d'une entiere proſperité. D'autres l'expliquent d'une autre maniere en disant, que cette lettre, dont il est parlé, étoit conçuë en des termes pleins *de douceur & de verité.* Mais quelques-uns luy donnent encore cet autre sens, & l'entendent comme

Menoch. Tirin. in hunc loc. Vatab. in hunc loc.

Digitized by Google

me si c'étoit une assurance que Mardochée & Esther donnoient aux Juifs de *la paix* dont ils jouiroient à l'avenir ; & en même tems une sainte exhortation à *recevoir*, comme ils le devoient, *la verité* de ce qu'on leur écrivoit, en faisant paroître leur fidelité & leur humble gratitude par l'exacte observation des choses qu'on leur marquoit. Peut-être aussi qu'en les exhortant *à recevoir la verité*, ils faisoient connoître, que quelques-uns s'étoient écartez de la *veritable* religion par la vuë & la conversation des payens, au milieu desquels ils vivoient.

CHAPITRE X.

Mardochée est élevé dans une très-grande autorité.

1. *Rex verò Assuerus omnem terram, & cunctas maris insulas fecit tributarias :*

1. OR le roy Assuérus se rendit toute la terre tributaire, & toutes les isles de la mer.

2. *cujus fortitudo & imperium, & dignitas atque sublimitas, quâ exaltavit Mardochæum, scripta sunt in libris Medorum atque Persarum,*

2. Et on trouve écrit dans le livre des Perses & des Médes quelle a été sa puissance & son empire, & ce haut point de grandeur auquel il avoit élevé Mardochée,

3. *& quomodò Mardochæus Judæi generis secundus à Rege Assuero fuerit : & magnus apud Judæos,*

3. & de quelle sorte Mardochée Juif de nation devint la seconde personne dans l'empire du roy Assuérus, comme il fut

Digitized by Google

grand parmi les Juifs, & aimé generalement de tous ses freres, ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la prosperité de son peuple. ††

& acceptabilis plebi fratrum suorum, quærens bona populo suo, & loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinerent.

Ces paroles qui sont en italique, sont de saint Jerôme.

J'ay traduit fidélement jusques icy ce qui se trouve dans le texte Hébreu. Mais ce qui suit, je l'ay trouvé écrit dans l'édition Vulgate des Interprétes Grecs.

Quæ habentur in Hebræo, plena fide expressi. Hæc autem quæ sequuntur, scripta reperi in editione vulgata, quæ Græcorum lingua & litteris continentur.

4. Alors Mardochée dit: C'est Dieu qui a fait *toutes* ces choses.

4. *Dixitque Mardochæus: A Deo facta sunt ista.*

5. Et je me souviens d'une vision que j'avois euë en songe, qui marquoit tout ce qui est arrivé, & qui a été accomplie jusques à la moindre circonstance.

5. *Recordatus sum somnii, quod videram, hæc eadem significantia: nec eorum quidquam irritum fuit.*

6. Je vis une petite fontaine qui s'accrut & devint un fleuve, elle se changea ensuite en une lumiere & en un soleil, & elle se répandit en une grande abondance d'eaux. Cette

6. *Parvus fons, qui crevit in fluvium, & in lucem solemque conversus est, & in aquas plurimas redundavit, Esther est, quam rex accepit uxorem, & voluit*

†† 3. *Lettr.* loquens ea quæ ad pacem, *id est*, *loquens* apud Assuerum regem, *pacem*; *id est*, prosperitatem gentis suæ.

Digitized by Google

luit esse Reginam.

petite fontaine est Esther, que le Roy épousa, & qu'il voulut être Reine.

7. *Duo autem dracones, ego sum, & Aman.*

7. Les deux dragons que je vis, c'est moi-même & Aman.

8. *Gentes quæ convenerant, hi sunt qui conati sunt delere nomen Judæorum.*

8. Les peuples qui s'assemblerent, sont ceux qui ont tâché d'exterminer de dessus la terre le nom des Juifs.

9. *Gens autem mea Israël est, quæ clamavit ad Dominum, & salvum fecit Dominus populum suum : liberavitque nos ab omnibus malis, & fecit signa magna atque portenta inter Gentes :*

9. Mon peuple est Israël qui cria alors au Seigneur, & le Seigneur sauva son peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations,

10. *& duas sortes esse præcepit, unam Populi Dei, & alteram cunctarum Gentium.*

10. & il ordonna qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations.

11. *Venitque utraque sors in statutum ex illo jam tempore diem coram Deo universis gentibus :*

11. Et ce double sort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce tems-là à toutes les nations.

12. *& recordatus est Dominus populi sui, ac misertus est hereditatis suæ.*

12. Le Seigneur se ressouvint de son peuple, & il eut compassion de son heritage.

13. *Et observabuntur dies isti in mense Adar, quartadecima*

13. Ces jours s'observeront au mois d'Adar le quatorziéme & le quin-

℣. 8. *Expl.* Voyez le chap. suivant, vers. 7.

Digitized by Google

zième jour du même mois. Tout le peuple s'assemblera pour cela avec grand soin & avec grande joye, & cette fête sera celebrée par le peuple d'Israël dans la suite de tous les âges.

& quintadecima die ejusdem mensis, cum omni studio & gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Israël.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. OR *le Roy Assuerus se rendit toute la terre tributaire*, &c.

C'est-à-dire, que ce Prince chargea de nouveaux tributs toutes les terres qui étoient soumises à son Empire. Dieu le permit de la sorte, selon la reflexion des Interpretes, afin de punir la cruauté & l'avarice des Perses, qui s'étoient flattez quelque tems auparavant de pouvoir se repaître, pour parler ainsi, du sang innocent, & s'enrichir des dépouilles de tous les Juifs. Et il se servit sans doute du conseil même de Mardochée pour inspirer à ce Roy des Perses d'exercer ce châtiment sur des infidéles qui avoient jusques alors accablé son peuple par une très-dure servitude.

¥. 3. De quelle sorte Mardochée Juif de nation devint la seconde personne dans l'Empire du Roy Assuerus ; comme il fut grand parmi les Juifs, & aimé generalement de tous ses freres ; ne cherchant qu'à faire du bien à sa nation, & ne parlant que pour procurer la paix & la prosperité de son peuple.

L'Ecriture nous renvoye aux livres, c'est-à-dire, aux annales des Perses & des Medes, si nous desirons connoître les actions illustres de Mardochée, & la maniere si glorieuse dont il gouverna ce grand Empire sous le regne d'Assuerus, qui

Digitized by Google

qui le rendit la seconde personne de son royaume; comme l'on vit autrefois Joseph élevé à ce haut rang par Pharaon dans l'Egypte. Mais ces annales ont depuis été perduës. On peut remarquer icy la modestie de Mardochée, qui étant, comme tout le monde en convient, l'auteur principal de ce livre Canonique que nous expliquons, a negligé d'y rapporter ce qui auroit pû seulement contribuer à faire voir la grandeur de l'autorité qu'il avoit reçuë & les actions éclatantes qu'il avoit faites. C'étoit un homme qui regardoit Dieu, & qui recherchoit la gloire de son divin Maître, & non la sienne particuliere. C'est pourquoy il passe sous silence tout ce qui n'a point de rapport au peuple de Dieu. Et il se contente d'ajoûter icy, qu'il n'usa de ce grand crédit que Dieu luy avoit donné auprès du Roy, que pour procurer toutes sortes de biens à sa nation, & pour la faire jouïr d'une heureuse paix après de si longues souffrances. C'est ce qui nous donne sujet de croire, qu'il fit soulager les Juifs, en même tems que les Perses furent chargez de nouveaux tributs; Dieu faisant ainsi succeder d'une maniere étonnante à l'égard des uns la prosperité à l'affliction; & au contraire l'adversité au bonheur, à l'égard des autres; & montrant à tout le monde, qu'il est le Maître souverain des biens & des maux, pour en faire la distribution selon les conseils de sa sagesse & de sa justice.

L'Esprit de Dieu qui conduisoit la plume de ce grand homme, luy a fait marquer cette circonstance si considerable du saint usage qu'il a fait de l'autorité presque souveraine qu'il luy mit entre les mains; pour nous convaincre par son exemple, que ses serviteurs n'envisagent dans les dignitez où sa providence les a établis, que le dessein pour lequel il luy a plû de les y faire établir. On a vû dans tous les siecles beaucoup d'Amans, c'est-

Digitized by Google

c'eſt-à-dire beaucoup de perſonnes élevées en autorité auprès des Princes s'enorgueillir de leur crédit, & faire ſervir leur puiſſance à accabler injuſtement les innocens. Mais on a vû rarement des Mardochées demeurer humbles devant Dieu dans cette haute élevation où il les a mis, & travailler principalement à ce qui peut contribuer à l'accroiſſement de ſa gloire, & aux interêts de ſes ſerviteurs qui ſont les peuples chrétiens.

℣. 4. Alors Mardochée dit : C'eſt Dieu qui a fait toutes ces choſes ; & je me ſouviens d'une viſion que j'avois euë en ſonge, qui marquoit tout ce qui eſt arrivé, &c.

Eſtius in hunc loc. Tout ce qui ſuit dans ce livre ne ſe trouve point dans l'Hébreu, comme ſaint Jerôme l'a luy-même remarqué. C'eſt ce qui a autrefois donné lieu à quelques diſputes parmi les Catholiques mêmes, dont pluſieurs doutoient ſi toute cette addition devoit être regardée dans l'Egliſe comme Canonique, ne ſe trouvant point dans la langue originale. Mais premierement l'autorité du ſaint Concile de Trente, qui a approuvé & reconnu pour Canonique ce livre entier, tel que nous l'avons dans la Vulgate, doit fixer ſur ce ſujet la créance des fidéles. En ſecond lieu les anciens citent de cette addition d'Ehſter divers paſſages comme faiſant partie de l'Ecriture. Et particulierement ſaint Auguſtin écrivant contre les Pelagiens, employe ce qui eſt dit dans le chapitre
℣. 11. quinziéme ; *Que Dieu changea l'eſprit du Roy en luy inſpirant la douceur*, & ſe ſert très-fortement de ce témoignage pour convaincre ces heretiques. L'Egliſe a auſſi tiré du treiziéme chapitre de ce même livre, où eſt contenuë la priere de Mardochée, une leçon dont elle ſe ſert dans l'Office ſacré de la Meſſe le Mercredy de la ſeconde ſemaine du Carême.

D'ailleurs on ne peut rien dire contre cette addition

Digitized by Google

dition du livre d'Esther, qui ne se puisse objecter de la même sorte contre les histoires de Suzanne, & de Bel ; contre le Cantique des trois jeunes hommes, & contre l'épître de Jeremie, qui sont néanmoins des écrits reçus par tous les fideles, comme la sainte Ecriture. Enfin il paroît qu'anciennement & avant le tems de saint Jerôme, ces additions ont dû être dans l'original Hébreu ; puisque ni les Septante, ni la Vulgate, ni Joseph n'ont pû les prendre visiblement que de cet original Hébreu. Ainsi il est vraysemblable, selon que l'a remarqué un Interprête, que ce livre, comme celuy de Tobie, a été écrit en Hébreu en deux differentes manieres ; l'une qui étoit plus courte, & telle que nous l'avons ; & l'autre plus étenduë, telle que le Grec & la Vulgate nous la representent. *Cornel. à Lapid. in hunc loc.*

C'est ce que nous avons cru devoir marquer en ce lieu afin d'éclaircir les doutes qu'on pourroit avoir sur ce sujet important. Et en effet la premiere parole que nous trouvons dans cette addition est une parole très-digne de la sainteté des Ecritures, & d'un homme animé par le Saint Esprit. *C'est Dieu qui a fait ces choses*, s'écrie *Mardochée.* Ce grand homme, dit un Auteur, faisant une humble reflexion sur tout cet évenement par lequel Aman & tous les autres ennemis du peuple de Dieu avoient été renversez au milieu de tous leurs vains projets, & surpris eux-mêmes dans le piége qu'ils avoient tendu aux Juifs, se garde bien de s'attribuer quelque chose d'un si grand prodige ; mais il reconnoît avec une parfaite gratitude, que c'étoit Dieu & non pas l'homme qui en devoit être regardé comme l'autheur. Il se souvient même alors que le Seigneur l'en avoit averti en songe long-tems devant, selon qu'il avoit accoutumé d'en user assez souvent dans ces premiers tems ; ce qui se voit par tant d'exemples de l'Ecri- *Tirin. in hunc loc.*

Digitized by Google

l'Ecriture, & particulierement par celuy du patriarche Joseph qui prévit en songe sa grande élevation, & par ceux des deux officiers du roi Pharaon enfermez dans la prison avec Joseph, à qui ils marquoient, suivant l'explication que Joseph même leur en donna aussi-tôt, ce qui devoit arriver à chacun d'eux.

Ce songe de Mardochée étant expliqué très-clairement par luy-même, s'entend assez sans une nouvelle explication. Et nous le verrons encore plus particulierement dans le chapitre suivant. Il suffit donc de dire icy touchant cette comparaison de deux dragons qui figuroient, selon qu'il le declare, Aman & luy-même, qu'elle ne subsiste, comme la plûpart des comparaisons, que sur un point; c'est-à-dire, sur le combat que se livrent ces terribles animaux. Car pour ce qui est des méchantes qualitez qui s'attribuent aux dragons, & que l'on conçoit ordinairement en les nommant, elles ne conviennent en aucune sorte à Mardochée, lequel combattoit pour les interêts de Dieu contre celuy à qui l'Ecriture donne le nom de *Dragon*, à cause de sa fureur & de sa malice, & qui rempliſſoit Aman de sa cruauté. Aussi dès ces premiers tems l'on avoit accoutumé parmi les Perses de donner ce nom de *Dragons* aux plus braves & aux plus hardis d'entre les soldats. Aman & Mardochée combattirent *donc* veritablement l'un contre l'autre. Mais l'un employa toute la fureur artificieuse du dragon, c'est-à-dire du demon qui l'animoit; & l'autre ne luy resista que par la priere, par le jeûne, & par son profond abaissement devant Dieu. C'est ainsi, selon saint Jean, qu'il s'étoit donné une grande bataille dans le Ciel, lorsque saint Michel & ses Anges combattoient contre le demon, qui est appellé *le grand Dragon & l'ancien Serpent*; & que le demon avec ses anges combattoit contr'eux;

Apoc. c. 12. v. 7. 8. 9. Tirin. in hunc loc.

&

& qu'il fut vaincu s'étant trouvé le plus foible.

v. 9. Mon peuple est Israël, qui cria alors au Seigneur ; & le Seigneur sauva son peuple. Il nous délivra de tous nos maux. Il fit des miracles & de grands prodiges parmi les nations.

Mardochée devenu la seconde personne de tout l'Empire des Perses, n'a point de honte de reconnoître pour *son peuple*, une nation que l'on avoit regardée jusques alors & traitée comme captive. Il reconnoît qu'il est luy-même de ce peuple *d'Israël*, que l'on avoit destiné pour être immolé à la cruauté d'Aman & de ses complices. Et quoy que selon la maniere ordinaire de parler des hommes, il pût être regardé comme le sauveur de toute sa nation, il declare hautement, que ce sont les cris d'Israël qui ont penetré jusqu'aux oreilles de Dieu, & qui ont été la cause de son salut. C'est lui, dit-il, *qui nous a délivrez de tous nos maux, & qui a fait des miracles & de grands prodiges parmi les nations.* Ces miracles & ces prodiges dont il parle icy, pouvoient être ceux que Dieu avoit faits en faveur des Juifs, tant dans l'Egypte, que dans les deserts, & dans la conquesté de la terre de Chanaan, lorsque l'on vit tous les peuples idolâtres saisis de frayeur, & abattus sous la puissance du Dieu d'Israël. Celuy donc qui avoit fait autrefois tous ces grands prodiges pour tirer son peuple de l'esclavage d'Egypte, ou pour l'établir dans la paisible possession de la terre de Chanaan, étoit le même qui s'étoit encore souvenu de luy & qui avoit entendu les cris qu'il jettoit sous l'oppression des Perses. Ou bien nous pouvons entendre encore fort bien par ces *miracles* & par ces *prodiges* qu'il a faits parmi les nations, cet évenement même si miraculeux & ce changement si étonnant, par lequel on vit tout-d'un-coup Aman attaché à la potence qu'il avoit fait preparer pour Mar-

Menoch. in hunc loc.

Digitized by Google

Mardochée; les Perſes expoſez à la vangeance des Juifs, qu'ils ſe preparoient à égorger; & Mardochée adoré, c'eſt-à-dire reſpecté comme le Roy par tous les Perſes & tous les Medes. C'eſt ce qui ſemble être marqué par la ſuite.

v. 10. 11. *& il ordonna qu'il y eût deux ſorts; l'un du peuple de Dieu, & l'autre de toutes les nations. Et ce double ſort vint paroître devant Dieu au jour marqué dès ce tems-là à toutes les nations.*

La penſée de ce grand homme, & la maniere dont il s'exprime eſt admirable. Car c'eſt comme s'il diſoit; Les hommes s'imaginoient fauſſement, que c'étoit eux qui jettoient le ſort contre le peuple de Dieu; lorſque c'étoit le Seigneur *qui ordonnoit en ce même tems qu'on jettât deux ſorts*, l'un de ſon peuple, & l'autre des *nations*, c'eſt-à-dire, de tous les peuples de l'empire des Perſes; & que ces deux ſorts paroiſſant en ſa preſence pour être déterminez par l'arrêt de ſa ſouveraine volonté, il fut arrêté dès ce moment, ou pour mieux dire, de toute éternité, que le ſort heureux tomberoit en faveur des Iſraëlites, & le malheureux contre les Perſes; en ſorte qu'un même jour fut deſtiné pour le ſalut de tous ceux qu'on vouloit faire perir, & pour la perte de ceux-là mêmes qui avoient oſé conſpirer leur mort. C'eſt ainſi qu'on vit accomplir cette parole du Sage; Que *les billets du ſort ſe jettent dans le ſein, mais que c'eſt le Seigneur qui en diſpoſe.*

Prov. c. 16.

Que nul donc ne ſe glorifie de la puiſſance qu'il a ſur la terre; que nul ne ſe flate de tenir entre ſes mains la vie de ſes ennemis. Tel conſpire la ruïne de ſon frere, qui dans l'inſtant même eſt condamné par la juſtice de Dieu à perir au lieu de luy. Tous *les ſorts* des hommes *paroiſſent devant le Seigneur.* Et c'eſt luy qui regle comme il luy-plaît toutes choſes, lors qu'il ſemble que les hommes diſpoſent de tout ſelon leur puiſſance & leur

Digitized by Google

leur volonté. C'eſt ce qui fit dire autrefois à un grand Prince lors qu'il parloit à Dieu même; *J'ay mis, Seigneur, mon eſperance en vous. J'ay dit: Vous êtes mon Dieu; mon ſort eſt entre vos mains.* Et c'eſt auſſi la juſte conſolation que peuvent avoir les foibles qui ſont opprimez en cette vie; d'être aſſurez qu'ils ſont auſſi bien que les plus grands Princes entre les mains du Tout-puiſſant, ſans l'ordre duquel rien ne ſe fait ſur la terre. Pſ. 30. 18.

℣. 12. Le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple, & il eut compaſſion de ſon heritage.

Dieu avoit-il oublié ſon peuple; & pouvoit-il bien ne ſe plus ſouvenir de ceux qu'il avoit choiſis pour être ſon héritage? Comment donc eſt-il dit icy; *Que le Seigneur ſe reſſouvint de ſon peuple*, comme s'il l'avoit effectivement oublié? Celuy en la preſence duquel tous les tems paſſez, le tems preſent, & tous les tems à venir ſont comme un inſtant, ne peut ſans doute rien oublier; & il eſt abſolument impoſſible que quelque choſe ſe dérobe à ſa connoiſſance. Mais il y a deux ſortes de connoiſſance en Dieu; l'une par laquelle étant un être infini, il comprend generalement toutes choſes; & l'autre par laquelle étant rempli de bonté, de verité, & de juſtice, il reconnoît pour ſes ſerviteurs ceux qui participent en quelque degré à cette bonté, à cette juſtice, & à cette verité qui fait ſon eſſence divine. Selon la premiére de ces deux connoiſſances, il n'avoit pas *oublié* ſon peuple, puiſque dans l'oppreſſion même que ſouffroient les Juifs, c'étoit Dieu qui appeſantiſſoit ſa main ſur eux pour les châtier de leurs crimes, & qui par là leur faiſoit connoître qu'il s'en ſouvenoit afin de vanger leur ingratitude.

Mais ſelon l'autre connoiſſance dont nous venons de parler, il eſt vray de dire, que Dieu avoit oublié Iſraël & qu'il ne le connoiſſoit plus pour ſon peuple; parce qu'Iſraël avoit luy-même

Digitized by Google

me oublié le Seigneur, & qu'il ne le connoiſſoit plus pour ſon Dieu. Ainſi ce peuple ayant été emmené captif dans un Royaume étranger en punition de ſes crimes, comme on l'a vû dans le quatriéme livre des Rois, il ſembloit effectivement que Dieu l'avoit oublié, le laiſſant gémir ſous une dure captivité. Mais lors qu'un péril preſſant & que la vûë de la mort à laquelle ils étoient tous condamnez les engagea à avoir recours aux jeûnes, aux priéres & aux larmes, comme aux ſeuls moyens qui leur reſtoient pour ſauver leur vie, Dieu ſe ſouvint d'eux, parce qu'eux-mêmes ſe ſouvinrent de leur Dieu; & il fut touché de compaſſion pour *ſon héritage*; parce que ce même héritage le reconnut pour ſon Maître, & n'eſpéroit plus qu'en luy ſeul.

Ainſi il eſt admirable de voir la conduite du Seigneur envers ſon peuple. Il pouvoit ſembler aux payens, qu'il avoit abandonné entiérement Iſraël, lors qu'il permit que le Roy des Perſes ſollicité par Aman, condamna tout ce grand peuple à la mort. Mais c'étoit au contraire, parce qu'il ne l'avoit pas abandonné, qu'il permit qu'on publiât cet arrêt contr'eux. Car il vouloit les toucher ſalutairement par cette frayeur de la mort, & les obliger de recourir à leur Dieu qu'ils paroiſſoient avoir oublié, afin que ſe réveillant de cet aſſoupiſſement où ils étoient, ils méritaſſent *d'obtenir ſa* miſéricorde, & de reſſentir les effets de ſa divine protection,

CHAPITRE XI.

Songe de Mardochée.

1. LA quatriéme année du régne de Prolé- 1. *Anno quarto regnantibus Ptolemæo*

Digitized by Google

lemæo & Cleopatra, attulerunt Dositheus, qui se Sacerdotem & Levitici generis ferebat, & Ptolemæus filius ejus, hanc epistolam Phurim, quam dixerunt interpretatum esse Lysimachum Ptolemæi filium in Jerusalem.

mée & de Cléopatre, Dosithée qui se disoit Prêtre & de la race de Lévi & Ptolemée son fils apportérent cette épître de Phurim, qu'ils disoient avoir été traduite dans Jerusalem par Lysimaque fils de Ptolemée.

Hoc quoque principium erat in editione vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur interpretum.

Ce qui suit (jusqu'au verset 6. du chapitre 12.) fait le commencement de ce Livre dans l'édition vulgate, mais il ne se trouve point dans l'Hébreu ni dans aucun autre Interprète.

2. *Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo, prima die mensis Nisan, vidit somnium Mardochæus filius Jairi, filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin:*

2. La seconde année du regne du très-grand Artaxercès, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée fils de Jaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, eut une vision en songe.

3. *homo Judæus, qui habitabat in urbe Susis, vir magnus, & inter primos aulæ regiæ.*

3. Il étoit Juif, & il demeuroit dans la ville de Suse. C'étoit un grand homme & des premiers de la Cour du Roy.

4. *Erat autem de eo numero captivorum, quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem*

4. Il étoit du nombre des captifs que Nabuchodonosor Roy de Babylone avoit transferez de Jerusalem avec Jéchonias

Digitized by Google

nias Roy de Juda.

cum Jechonia rege Juda :

5. Voicy la vision qu'il eut en songe. Il luy sembloit qu'il entendoit des voix, un tumulte, un tonnerre, & que la terre trembloit & étoit agitée d'un grand trouble,

5. & hoc ejus somnium fuit. Apparuerunt voces, & tumultus, & tonitrua, & terræ motus, & conturbatio super terram :

6. & en même tems il vit paroître deux grands dragons prêts à combattre l'un contre l'autre.

6. & ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium.

7. Toutes les nations s'émûrent aux cris qu'ils jettérent, & elles se disposérent à combattre contre la nation des justes.

7. Ad quorum clamorem cuncta concitata sunt nationes, ut pugnarent contra gentem justorum.

8. Ce jour fut un jour de tenebres, de perils, d'affliction, de serrement de cœur, & d'une grande épouvante sur la terre.

8. Fuitque dies illa tenebrarum & discriminis, tribulationis & angustiæ, & ingens formido super terram.

9. La nation des justes fut saisie de trouble appréhendant les maux qu'on luy avoit préparez, & se disposant à la mort.

9. Conturbataque est gens justorum timentium mala sua, & præparata ad mortem.

10. Ils criérent à Dieu, & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.

10. Clamaverunt-que ad Deum : & illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, & in aquas plurimas redundavit.

11. La lumiere parut & le soleil se leva, les hum-

11. Lux & sol ortus est, & humiles exaltati sunt,

Digitized by Google

sunt, & devoraverunt inclytos.

bles " furent élevez de la baſſeſſe, & ils dévorérent ceux qui étoient dans l'éclat.

12. *Quod cùm vidisset Mardochæus, & surrexisset de strato, cogitabat quid Deus facere vellet: & fixum habebat in animo, scire cupiens quid significaret somnium.*

12. Mardochée ayant eu cette viſion en ſonge, & s'étant levé de ſon lit penſoit en luy-même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette viſion dans ſon cœur, ayant grande envie de ſçavoir ce que ce ſonge luy pouvoit marquer.

¥. 11. *autrem.* les petits.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. *LA quatriéme année du regne de Ptolémée & de Cléopatre, Doſithée qui ſe diſoit Prêtre & de la race de Lévi, & Ptolémée ſon fils apportérent cette épître de Phurim, qu'ils diſoient avoir été traduite dans Jeruſalem par Lyſimaque fils de Ptolémée.*

Toutes ces additions qui ſe trouvent à la fin du livre d'Eſther paroiſſent hors de leur place. Ce premier verſet de l'onziéme chapitre ſemble devoir être remis à la tête de tout le livre. Mardochée n'en peut point être l'autheur, ni les Septante non plus, puis qu'ils ont vécu avant ce roy d'Egypte nommé *Ptolemée* du nom qu'on donnoit alors aux Rois d'Egypte, comme *Cleopatre* étoit auſſi le nom ordinaire des Reines de ce païs. Ce Ptolémée étoit celuy qui fut ſurnommé *Philometor*, & qui étoit frere *d'Evergetes*. C'eſt de luy que Joſeph

Digitized by Google

Joseph. lib. 2. Contr. App. Joseph parle, lors qu'il dit ; Que Ptolemée Philometor, & Cleopatre sa femme confierent le soin de tous leurs Etats à la conduite des Juifs; & qu'*Onias* & *Dosithée* qui étoient Juifs de nation furent les Chefs de toutes leurs troupes. On ne peut point assurer si ce Dosithée l'un des Generaux de l'armée d'Egypte étoit le même que celuy dont il est parlé en cet endroit, *qui se disoit Prêtre de la race de Levi*, & qui apporta cette histoire dans ce royaume. Ce qu'on peut dire seulement, c'est qu'il n'étoit point absolument incompatible que des Prêtres se mêlassent de ce qui regardoit la guerre, comme on le voit par plusieurs exemples de l'Ecriture. Cette épître *de Phurim*, c'est-à-dire, des sorts, étoit le livre qui contenoit la presente histoire; & on la nommoit ainsi, à cause du sort qui avoit été jetté contre les Juifs, & qui par un effet singulier de la divine protection, étoit rétombé contre les Perses. Ce fut Lysimaque, fils de Ptolemée, non le Roy d'Egypte, mais le Prêtre & le fils de Dosithée, qui traduisit cette Epître, soit de l'Hebreu, ou du Chaldéen en Grec.

2. Paralipom. c. 27. 5. 1. Macchap. c. 2. &c.

v. 2. 3. La seconde année du regne du très-grand Artaxercès, le premier jour du mois de Nisan, Mardochée fils de Jair, fils de Semei, fils de Cis, de la tribu de Benjamin eut une vision en songe. Il étoit Juif & il demeuroit dans la ville de Suse. C'étoit un grand homme, & des premiers de la Cour du Roy.

Celuy qui est appellé icy, le très-grand Artaxercès, est le même que Darius fils d'Hystaspes & mari d'Esther, dont on a parlé auparavant. Car le nom d'Artaxercès étoit le nom ordinaire des Rois de Perse, comme celuy d'Assuerus l'étoit des Rois des Medes. Et comme ce Prince étoit Roy en même tems & des Medes & des Perses, il étoit nommé tantôt, Assuerus, & tantôt

Digitized by Google

tôt Artaxercès. Nous avons déja expliqué ce qui regarde la genealogie de Mardochée. Et nous avons seulement à éclaircir une petite difficulté sur ce qu'il est dit icy ; *Qu'il étoit entre les premiers de la Cour.* Car comme il n'avoit point encore alors découvert la conspiration que les deux eunuques avoient formée contre la personne du Roy, on demande comment il est dit, qu'il étoit un homme de grande consideration & entre les premiers de la Cour, puis qu'il ne rendit que depuis ce même tems ce service signalé pour lequel il fut ensuite honoré par Assuerus. A quoy on peut bien répondre, que quoy qu'il n'eût pas encore cette grande autorité qu'il reçut ensuite, il étoit déja fort consideré à cause de son grand merite, & l'un des premiers de la Cour du Roy ; soit qu'il se trouvât seulement au palais pour faire sa Cour avec eux ; soit qu'il eût effectivement quelque charge qui l'y engageoit. Car il est certain par le chapitre suivant, que dès lors il demeuroit à la Cour avec ces mêmes Eunuques dont il découvrit la conspiration, & qui étoient comme les capitaines des gardes. *Cap. 2.* *Estius in hunc loc.*

Dieu qui avoit resolu de se servir de Mardochée pour faire les grandes choses que nous avons vûës, le disposoit à cela par des voyes communes, en permettant qu'il s'engageât à la Cour ; & que cet engagement luy procurât le moyen de rendre au Roy un service très-considerable, afin qu'il s'ouvrît par là une voye pour devenir dans la suite comme le sauveur de tout son peuple. Ce qu'on voit très-clairement, c'est qu'à la Cour même d'un prince idolâtre, duquel il étoit captif comme tous les Juifs, il se conserva toûjours dans la sainte liberté des vrais serviteurs de Dieu, qui regardent leur divin maître dans la personne des Rois, & qui n'envisagent principalement que ses interêts & sa gloire, au milieu de tout

Digitized by Google

l'éclat d'une Cour qui sert ordinairement à en éblouïr tant d'autres. Ainsi il est important de considerer Mardochée dans ce poste si dangereux, non pas tant comme un officier du Roy, que comme un ministre du Seigneur, établi par sa providence pour veiller à la conservation d'Israël, & rempli de son Esprit pour se conserver luy-même contre la corruption de l'esprit du siecle. Il étoit dans cette disposition d'un cœur docile qui se laisse conduire à Dieu, & qui écoute humblement ce qu'il luy plaît de luy ordonner, lorsque le Seigneur l'avertit en songe de ce qui devoit arriver ensuite, & le prepara à un grand combat par la vision qu'il luy envoya, selon qu'elle est rapportée dans ce chapitre.

v. 9. 10. *La nation des justes fut saisie de trouble, apprehendant les maux qu'on luy avoit preparez, & se disposant à la mort. Ils crierent à Dieu; & au bruit de leurs cris & de leurs plaintes, une petite fontaine devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux.*

Cette disposition d'un peuple qui se *preparoit à la mort*, & qui se voyant sur le point d'être égorgé, ne chercha point à se défendre par les armes, mais mit sa confiance dans le cry de son cœur vers Dieu, ne pouvoit manquer d'être exaucée par celuy qui ne permit qu'il tombât dans cette grande extrémité, que pour *l'obliger* de recourir à luy. Il est remarquable, qu'Esther étant déja élevée sur le trône avant qu'Aman ce *dragon* funeste eût entrepris de faire perir tous les Juifs, & qu'il eût fait publier contr'eux dans tous les Etats du Roy de Perse cet arrêt de mort dont on a parlé; l'Ecriture ne laisse pas de dire icy; *Qu'au bruit des cris & des plaintes* de ce peuple malheureux qui retentissoient de toutes parts, *une petite fontaine s'accrut, devint un grand fleuve, & répandit une grande abondance d'eaux*; c'est-à-dire,

Esther. 6. 10. 6.

Digitized by Google

dire, selon l'explication de Mardochée même, qu'Esther figurée par cette petite fontaine, fut élevée de l'état très-rabaissé où elle s'étoit vuë jusques alors, à la dignité d'épouse d'Assuerus & de Reine de tous les Perses & de tous les Medes, & qu'étant *cruë* comme *un grand fleuve*, elle eut la force d'éteindre par *l'abondance de ses eaux* l'embrasement general qui étoit prêt de consumer tous les Juifs. Que si elle étoit dès lors parvenuë à la royauté, comment peut-on dire, que ce fut *au bruit des cris & des plaintes* du peuple de Dieu, que *cette petite fontaine s'accrut, & qu'elle devint un grand fleuve?*

Cela nous marque sans doute une grande verité, qui est que Dieu, en faisant ainsi élever Esther sur le trône, avoit eu principalement en vûë cette occasion importante, où il vouloit se servir de son ministere pour sauver son peuple. Ainsi on peut dire veritablement, qu'il avoit déja entendu les cris & les plaintes de son peuple, lors qu'il porta Assuerus à choisir Esther pour son épouse; tout l'avenir étant present devant luy, comme le passé. Et c'est ce que Mardochée avoit bien compris, lors qu'il manda à Esther même avec une si grande foy; *Que c'étoit peut-être pour ce sujet, qu'elle avoit été élevée à la dignité royale.* Car Dieu conduit toutes choses depuis le commencement jusqu'à la fin avec une souveraine sagesse par d'invisibles ressorts, que la lumiere de l'homme ne découvre que dans la suite; & la fin des plus grands évenemens est enchaînée devant la lumiere de ses yeux d'une maniere admirable avec les premiers commencemens. C'est ce qu'il est important de bien graver dans le cœur de tous les Chrétiens, afin qu'ils ne soient jamais surpris de tout ce qui peut leur arriver de la part des hommes ou des démons; & qu'étant très-convaincus par ces grands exemples rapportez dans les

Esther. c. 4. 14.

Digitized by Google

saintes Ecritures, de l'étenduë & de la conduite miraculeuse de la Providence, ils s'accoutument à dire avec foy comme Mardochée; *A Deo facta sunt ista* : C'est la main de Dieu qui a fait toutes ces choses.

v. 11. *La lumiere parut, & le soleil se leva. Les humbles furent élevez de la bassesse ; & ils devorerent ceux qui étoient dans l'éclat.*

C'est icy encore la continuation du songe de Mardochée, lequel après avoir vû un grand orage accompagné de *tonnerres* & de *tremblement de terre*, & une consternation generale parmi ceux de la nation des justes, c'est-à-dire des Hebreux, que l'on nommoit *justes*, par opposition aux autres peuples qui étoient des idolâtres; eut ensuite la consolation de voir *paroître la lumiere du soleil*, qui figuroit, non seulement l'assistance du divin soleil de Justice, mais encore cette protection si surprenante que le Roy des Perses, qui adoroit le soleil, & qu'on adoroit en quelque sorte luy-même comme le soleil de tout son Empire, devoit donner tout-d'un-coup à tant de peuples affligez. Mardochée vit donc, qu'au moment que la lumiere parut; c'est-à-dire, que dans l'instant que les *tenebres* de la malice & de l'imposture du *dragon* furent dissipées par *le combat* que Mardochée livra à Aman, ceux qui paroissoient tout consternez & dans le dernier *abattement*, *devorerent* ceux qui étoient dans l'éclat & dans la puissance : ce qui est une figure semblable à celle que l'on voit dans la Genese, où il est marqué que sept vaches maigres, qui figuroient sept années d'une très-grande sterilité, *devorerent* sept autres vaches grasses, qui signifioient les sept années très-fertiles qui les avoient precedées, c'est-à-dire, qu'elles les consumerent & les firent disparoître.

Genes. c. 41.

v. 12. *Mardochée ayant eu cette vision ou songe,*

Digitized by Google

& s'étant levé de son lit, pensoit en luy-même à ce que Dieu vouloit faire. Il grava cette vision dans son cœur, ayant grande envie de sçavoir ce que ce songe luy pouvoit marquer.

Ce songe fit une très-vive impression sur l'esprit de Mardochée, qui comprit à l'heure même par le sentiment intérieur que l'Esprit de Dieu luy en donna, que ce n'étoit point un songe ordinaire, mais une vision surnaturelle qui luy marquoit quelque grand évenement. Cependant Dieu ne voulut point luy faire comprendre ce qu'elle signifioit, peut-être afin qu'il devînt d'autant plus digne de ce grand ouvrage auquel il le destinoit, qu'il vivroit dans une plus humble dépendance de sa volonté, & dans une attente continuelle de ce qui devoit arriver. Il se contenta de l'engager *à graver très-fortement cette vision dans son cœur*, afin qu'elle ne s'effaçât pas de son esprit comme tous les autres songes; mais que la pensée & *le desir qu'il auroit* de pouvoir connoître ce qu'elle marquoit, le tînt attentif & vigilant pour écouter Dieu. Aussi l'on ne peut gueres douter que le souvenir de cette vision si surprenante n'ait beaucoup servi à le soutenir dans cette grande consternation de tout son peuple, & n'ait affermi sa foy contre la crainte d'un péril si évident dont il se voyoit menacé avec tous les Juifs. En priant, en jeûnant, en pleurant, & en soupirant vers Dieu, il pensoit souvent à ce grand combat des deux dragons que son songe luy avoit representé; & lors qu'il voyoit le superbe Aman s'élever avec une si grande insolence contre toute sa nation, il ne put point oublier ce qu'il avoit vû; Que *les petits & les humbles avoient enfin dévoré ceux qui étoient dans l'éclat.* Aussi l'on prétend, que Mardochée ayant vu cette grande animosité d'Aman contre luy, ne put s'empêcher de di-

Apud Tirin. in hunc loc.

Digitized by Google

re à Esther, que c'étoit l'accompliſſement du ſonge qu'il avoit eu autrefois.

CHAPITRE XII.

Conſpiration de deux Eunuques contre le Roy Aſſuerus découverte par Mardochée.

1. MArdochée demeuroit alors dans la Cour du Roy Aſſuerus avec Bagatha & Thara Eunuques du Roy, qui étoient les gardes de la porte du palais.

2. Et ayant approfondi leurs penſées, & reconnu par une exacte recherche tous leurs deſſeins, il découvrit qu'ils avoient entrepris ſur la vie du Roy Artaxercès, & il en donna avis au Roy.

3. Le Roy commanda qu'on leur donnât la queſtion à tous deux, & ayant confeſſé leur crime, il les fit mener au ſupplice.

4. Le Roy fit écrire en des memoires ce qui s'étoit paſſé alors, & Mardochée le mit auſſi par écrit pour en conſerver la memoire.

1. *MOrabatur autem eo tempore in aula regis, cum Bagatha & Thara eunuchis regis, qui janitores erant palatii.*

2. *Cùmque intellexiſſet cogitationes eorum, & curas diligentiùs pervidiſſet, didicit quòd conarentur in regem Artaxercem manus mittere, & nunciavit ſuper eo regi,*

3. *Qui de utroque habita quæſtione, confeſſos juſſit duci ad mortem.*

4. *Rex autem quod geſtum erat, ſcripſit in commentariis : ſed & Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.*

5. Pra-

5. Præcepitque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro delatione muneribus.

5. Le Roy luy commanda de demeurer dans son palais, & il luy fit des presens pour l'avis qu'il luy avoit donné.

6. Aman verò filius Amadathi Bugæus, erat glorioſiſſimus coram rege, & voluit nocere Mardochæo & populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti.

6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée avoit été élevé par le Roy en grande gloire, & il voulut perdre Mardochée & son peuple à cause de ces deux Eunuques qui avoient été tuez.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 4. 5. LE Roy fit écrire en des mémoires ce qui s'étoit passé alors : & Mardochée le mit aussi en écrit pour en conserver la mémoire. Le Roy luy commanda de demeurer dans son palais ; & il luy fit des presens pour l'avis qu'il luy avoit donné.

On voit que les Rois de Perse avoient grand soin de faire écrire les divers évenemens de leur regne. Et ce que fit Assuérus, en ordonnant que la mémoire de ce service signalé que Mardochée luy avoit rendu seroit conservée dans ses archives, paroît tres-digne d'un Prince rempli de reconnoissance & de bonté. Il étoit bien éloigné de cette bassesse de cœur & de cette fausse politique que des historiens ont attribuée autrefois à quelques Princes, lors qu'ils ont dit qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs sujets un service trop considerable, que d'en être desservis ; haissant ceux qu'ils s'imaginoient ne pouvoir récompenser d'une maniére proportion-

Digitized by Google

nece à l'importance du service qu'ils avoient reçu; au lieu qu'ils étoient plûtôt portez à faire paroître une grandeur d'ame, en pardonnant les offenses qu'on leur avoit faites. Ce raisonnement si contraire à la vraye sagesse étoit aussi opposé directement à la conduite du Roy Assuérus, qui regardoit la récompense aussi bien que le châtiment comme la baze & l'affermissement des Etats. Il sçavoit que les fidéles sujets se tiennent heureux de pouvoir rendre quelque service à leur Prince; mais que les moindres marques qu'ils reçoivent de la bonté dont ces Princes les honorent, leur tiennent lieu d'un puissant motif pour se porter avec un zele nouveau à leur rendre tous les services dont ils sont capables; les regardant véritablement, les aimant, & les respectant comme les images de Dieu même.

Telle a été la disposition de Mardochée. Car quand il est dit; *Qu'il mit aussi par écrit* ce qui étoit arrivé, *pour en conserver la mémoire*, nous ne devons pas juger de luy par la conduite ordinaire des hommes du siécle, ni croire qu'il en ait usé ainsi par un esprit d'ostentation, & comme pour se vanter de ce grand service qu'il avoit rendu au Roy. On a déja remarqué, que comme un vray serviteur de Dieu, il envisageoit uniquement dans toutes les rencontres ce qu'il luy devoit. Ainsi étant devenu par l'ordre de *la providence* le sujet du Roy de Perse, il se croyoit très-sincérement obligé selon Dieu même de le servir avec toute la fidelité possible. Lors donc qu'il luy découvrit cette conspiration que ses propres officiers formoient contre sa personne, il ne pensa qu'à s'acquitter simplement de son devoir comme un bon sujet, sans prétendre s'en glorifier vainement. Mais il voulut conserver le souvenir de ce service, en *le mettant par écrit*, afin que les Rois de Perse jugeassent par là du zele & de la fidelité

des

Digitized by Google

des Juifs, que l'on décrioit ordinairement comme ennemis des couronnes.

Ce qui fait voir davantage que c'étoient-là les vrais sentimens de Mardochée, c'est la maniere toûjours égale dont il agit dans la suite, sans s'élever ni se plaindre. Car quoy qu'il paroisse n'avoir point reçu pour lors d'autre recompense *de l'avis* si important *qu'il avoit donné*, que *quelques presens*, c'est-à-dire, comme l'expliquent quelques Interprétes, des presens peu considerables ; ou même selon d'autres, n'avoir rien reçu dans ce temslà ; s'il est vray qu'on doit entendre, comme ils le disent, par ces *presens*, la recompense qu'Assuérus ne luy donna que depuis, lors qu'il l'établit dans la dignité d'Aman ; il ne s'en plaignit néanmoins jamais, comme si on l'eût oublié. Et ce qu'on peut regarder comme quelque chose qui est encore plus étonnant, c'est qu'il n'en parla pas même, lors qu'il se vit condamné à mourir avec tous les Juifs, sous prétexte que toute sa nation s'étoit révoltée contre les ordres du Roy, quoy que luy-même luy eût sauvé si visiblement la vie. Peut-être qu'on n'a gueres fait d'attention sur ce point. Et cependant on ose dire, qu'il est difficile de trouver dans toute l'antiquité un exemple d'une moderation plus admirable. *Menoch. in hunc loc.*

v. 6. Mais Aman fils d'Amadath Bugée avoit été élevé par le Roy en grande gloire. Et il voulut perdre Mardochée & son peuple, à cause de ces deux Eunuques qui avoient été tuez.

Le nom de *Bugée* qu'on donne icy à Aman, signifie, selon quelques Interprétes, un homme glorieux & qui aime à se vanter. Ou bien il est mis icy, par un changement de lettres que saint Jerôme dit être assez ordinaire, pour *Ugée*, ou *Agagée*, qui signifie, qu'Aman étoit descendu comme on l'a déja marqué, d'*Agag* roy des Amalécites, que Samuël coupa par morceaux en *Tirin. Cornel. in hunc loc.*

Digitized by Google

presence de Saül, lequel l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. On ne peut faire assez de reflexion sur ce que la sainte Ecriture nous fait remarquer icy; qu'après le service signalé que Mardochée avoit rendu à Assuérus, ce Prince *éleva Aman en une très-grande gloire*; c'est-à-dire, que celuy qui étoit complice de la conspiration des deux Eunuques, & pour l'interêt même duquel il y a bien de l'apparence qu'elle se faisoit; puisque le Roy l'accusa depuis *d'avoir voulu le dépouiller du royaume & de la vie*; ne laissa pas par un jugement de Dieu étonnant d'être élevé dans ce haut degré de gloire, où tous les Perses l'adoroient comme le Roy, en même tems que Mardochée, qui avoit sauvé la vie au Roy même fut laissé sans recompense, & exposé au contraire à la vangeance d'Aman. Ces sortes d'évenemens qui choquent si fort la raison & la sagesse de l'homme, & qui luy font déplorer la triste necessité de sa miserable condition, meritent bien qu'on les pese un peu, & qu'on les regarde avec ces yeux de la foy qui font découvrir quelque chose de surnaturel & de divin dans ce que les hommes du siécle regardent comme purement humain. Car il paroît visiblement en cette rencontre, que Dieu vouloit, & qu'Aman fût élevé, & que Mardochée fût abaissé; afin que l'humilité & la foy de ce dernier croissant par l'accroissement même de l'élevation orgueilleuse de ce premier; la Toute-puissance de son bras divin en éclatât davantage par la chûte précipitée de l'un, & par l'élevation si surprenante de l'autre.

Estius in hunc loc.

Esther. c. 16. 12.

Ce que l'Ecriture ajoûte; *Qu'Aman voulut perdre Mardochée & son peuple à cause de ces deux Eunuques*, est vray en ce que la mort de ces officiers qui étoient unis avec luy fut effectivement une des causes de la haine qu'il conçut contre Mardochée. Mais nous avons vû qu'il y en avoit

Digitized by Google

avoit encore d'autres sujets; l'un, qu'Aman étant originairement Amalécite, regardoit les Juifs comme ses ennemis declarez; & l'autre, que Mardochée refusa toûjours de plier le genou devant luy pour les raisons que l'on a marquées auparavant.

CHAPITRE XIII.

Exemplar epistolæ quam misit Aman ad principes provinciarum super cæde Judæorum.

Copie de la lettre qu'Aman envoya aux Gouverneurs des Provinces, pour faire mourir tous les Juifs.

1. *Rex maximus Artaxerxes ab India usque Æthiopiam, centum viginti-septem provinciarum principibus & ducibus, qui ejus imperio subjecti sunt, salutem.*

1. Le grand Roy Artaxercès qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux cent vingt-sept provinces, aux Princes & aux Seigneurs soumis à son Empire, salut.

Ce qui suit jusqu'au v. 7. ne se trouve que dans l'édition vulgate ch. 3.

2. *Cùm plurimis gentibus imperarem, & universum orbem meæ ditioni subjugassem, volui nequaquam abuti potentiæ magnitudine, sed clementia & lenitate gubernare subjectos, ut absque ullo terrore vitam silentio transigentes, optata cunctis mortalibus pace frue-*

2. Quoy que je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers à mon Empire, je n'ay pas voulu abuser de la grandeur de ma puissance, mais j'ay gouverné mes sujets avec clemence & avec douceur, afin que passant leur vie doucement & sans aucune crainte ils jouissent de la

Digitized by Google

paix qui eſt ſi ſouhaitée de tous les hommes.

rentur.

3. Et ayant demandé à ceux de mon Conſeil de quelle maniere je pourrois accomplir ce deſſein, l'un d'entr'eux élevé par ſa ſageſſe & par ſa fidelité au-deſſus des autres, & le ſecond après le Roy appelle Aman,

3. *Quærente autem me à conſiliariis meis, quomodò poſſet hoc impleri, unus qui ſapientia & fide cæteros præcellebat, & erat poſt Regem ſecundus, Aman nomine,*

4. nous a donné avis qu'il y a un peuple diſperſé dans toute la terre qui ſe conduit par de nouvelles loix, & qui s'oppoſant aux coutumes des autres nations mépriſe les commandemens des Rois, & trouble par la contrarieté de ſes ſentimens la paix & l'union de tous les peuples du monde.

4. *indicavit mihi in toto orbe terrarum populum eſſe diſperſum, qui novis uteretur legibus, & contrà omnium gentium conſuetudinem faciens, Regum juſſa contemneret, & univerſarum concordiam nationum ſua diſſenſione violaret.*

5. Ce qu'ayant appris, & voyant qu'une ſeule nation ſe revolte contre toutes les autres, ſuit des loix injuſtes, combat nos ordonnances, & trouble la paix des provinces qui nous ſont ſoumiſes,

5. *Quod cùm didiciſſemus, videntes unam gentem rebellem adverſùs omne hominum genus perverſis uti legibus, noſtriſque juſtionibus contraire, & turbare ſubjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam,*

6. nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman, qui commande à toutes les provinces, qui eſt le ſecond après le Roy, & que

6. *juſſimus, ut quoſcumque Aman, qui omnibus provinciis præpoſitus eſt, & ſecundus à Rege, & quem*

Digitized by Google

quem patris loco colimus, monstraverit, cum conjugibus ac liberis deleantur ab inimicis suis, nullusque eorum misereatur, quartadecima die duodecimi mensis Adar anni præsentis :

nous honorons comme nôtre pere, aura fait voir être de ce peuple, soient tuez par leurs ennemis avec leurs femmes & leurs enfans le quatorziéme jour d'Adar le douziéme mois de cette année, sans que personne en ait aucune compassion ;

7. ut nefarii homines uno die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem quam turbaverant.

7. Afin que ces scelerats descendant tous aux enfers en un même jour, rendent à nôtre Empire la paix qu'ils avoient troublée.

Priere de Mardochée.

8. Mardochæus autem deprecatus est Dominum, memor omnium operum ejus,

8. Mardochée alla prier le Seigneur, se souvenant de toutes les œuvres merveilleuses qu'il avoit faites,

Ce qui suit jusqu'à la fin du chapitre 14. ne se trouve que dans l'édition vulgate ch. 5.

9. & dixit : Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, & non est qui possit tua resistere voluntati, si decreveris salvare Israël.

9. & il luy dit : Seigneur, Seigneur, Roy tout-puissant, toutes choses sont soumises à vôtre pouvoir, & nul ne peut resister à vôtre volonté si vous avez resolu de sauver Israël.

10. Tu fecisti cælum & terram, & quidquid cæli ambitu continetur.

10. Vous avez fait le ciel & la terre, & toutes les créatures qui sont sous le ciel.

11. Dominus omnium es, nec est qui resistat majestati tuæ.

11. Vous êtes le Seigneur de toutes choses, & nul ne peut resister à vôtre souveraine Majesté.

12. Tout

Digitized by Google

12. Tout vous est connu, & vous sçavez que quand je n'ay point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret desir de gloire;

12. *Cuncta nosti, & scis, quia non pro superbia & contumelia, & aliqua gloriæ cupiditate, fecerim hoc, ut non adorarem Aman superbissimum,*

13. car j'aurois été disposé à baiser avec joye les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israël.

(13. *libenter enim pro salute Israël etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem.)*

14. Mais j'ay eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'est dû qu'à mon Dieu, & d'adorer quelqu'un hors celuy que j'adore comme le Dieu que je sers.

14. *sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, & ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.*

15. Maintenant donc, ô Seigneur Roy: ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de vôtre peuple, parce que nos ennemis ont resolu de nous perdre & d'exterminer vôtre heritage.

15. *Et nunc Domine rex, Deus Abraham, miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere, & hereditatem tuam delere.*

16. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous estes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.

16. *Ne despicias partem tuam, quam redemisti tibi de Ægypto.*

17. Exaucez ma priere, soyez favorable à une nation que vous avez rendu vôtre partage. Changez Seigneur nos larmes en joye, afin que nous employions la vie que vous nous conserverez à louer

17. *Exaudi deprecationem meam, & propitius esto sorti & funiculo tuo, & converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum Domine, & ne claudas*

ora

ora te canentium.

vôtre *saint* nom, & ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louent.

18. *Omnis quoque Israël pari mente & obsecratione clamavit ad Dominum, eò quòd eis certa mors impenderet.*

18. Tout Israël cria aussi au Seigneur, & luy adressa ses prieres dans un même esprit, parce qu'ils se voyoient à la veille d'une mort certaine.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. 2. *LE grand Roy Artaxercès; qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethyopie*, &c. *Quoy que je commandasse à tant de nations, & que j'eusse soumis tout l'univers à mon Empire*, &c.

Cette lettre d'Assuérus est la premiere qu'il écrivit contre tous les Juifs par le conseil de l'impie Aman. Elle fut écrite la douziéme année de son regne, & l'an cinq cens dix avant JESUS-CHRIST. Elle est placée en ce lieu hors de son rang, devant être mise vers la fin du troisiéme chapitre de ce même livre. On y voit ce qu'un ministre élevé au plus haut comble de l'honneur, & enyvré de la faveur de son Roy, est capable de persuader à un Prince qu'il a surpris par l'apparence trompeuse d'une *fidélité* feinte & d'une fausse *sagesse*; lors qu'abusant de l'honneur tout particulier que luy avoit fait Assuerus, de *l'élever au-dessus de tous les autres*, de l'établir *le second* dans son royaume, & de *l'honorer comme son pere*, il luy represente avec une malice détestable ceux qu'il haïssoit, comme des gens extraordinaires & bizarres, qui *se conduisoient par des loix nouvelles; qui s'opposoient à la maniere de vie des autres; qui mépriſoient les commandemens des Princes; & qui troubloient*

Digitized by Google

bloient par la contrarieté de leurs ſentimens la paix & l'union de tous les peuples. C'étoit aſſez qu'il haît les Juifs, pour trouver en eux mille ſujets de les décrier. Et c'étoit encore aſſez qu'il paſſât pour ſage & pour un miniſtre fidelle dans l'eſprit du Roy, pour luy faire croire les plus grandes impoſtures. Dieu le permettoit ainſi pour faire éclater ſa gloire, & pour affermir ſes ſerviteurs contre la mauvaiſe volonté de leurs ennemis, qui ne peuvent rien contr'eux avec toute leur malice, qu'autant qu'il leur en donne le pouvoir, pour contribuer au ſalut de ceux qui l'aiment.

Ce qu'Aſſuérus dit de luy dans cette lettre; *Qu'il a ſoumis tout le monde à ſon empire*, doit être expliqué de la même ſorte que ce qui eſt dit auparavant; *Qu'il rendit toute la terre, & toutes les iſles de la mer tributaires.* En l'un & en l'autre de ces deux paſſages on peut remarquer une expreſſion hyperbolique, ſemblable à celle par laquelle on dit ordinairement, que toute la ville eſt accouruë à un tel ſpectacle, lors qu'un grand nombre de ſes habitans y ſont accourus; ou que tout le monde eſt en feu & agité par les guerres, lorſque néanmoins l'Europe ſeule, ou la plus grande partie de l'Europe eſt dans la guerre. Ainſi Aſſuérus *avoit ſoumis tout le monde à ſon Empire*, parce qu'il en avoit ſubjugué une fort grande partie, ſçavoir preſque tout l'Orient, qui comprend pluſieurs grandes provinces.

℣. 8. Mardochée alla prier le Seigneur, ſe ſouvenant de toutes les œuvres merveilleuſes qu'il avoit faites.

Cette priere de Mardochée doit être placée, ſelon l'ordre de l'hiſtoire, à la fin du quatriéme chapitre, après que la Reine Eſther luy eut mandé de faire aſſembler tous les Juifs qu'il pourroit trouver dans Suſe, & de prier Dieu pour elle. Mardochée alla donc alors plein de foy faire à Dieu

Digitized by Google

Dieu cette excélente priére, où il rappella d'abord dans son esprit les grandes choses que le Seigneur d'Israël avoit faites en faveur de ce même peuple qu'il voyoit alors exposé au dernier péril. Car comme il ne leur restoit aucune espérance de la part des hommes, il ne pouvoit espérer que dans la Toute-puissance de celuy dont il imploroit le secours; & dans la bonté toute particuliére dont il avoit fait paroître des effets si surprenans à l'égard de ceux pour qui il prioit. C'est ce qui luy fait dire d'abord :

℣. 9. *Seigneur, Seigneur, Roy tout-puissant, toutes choses sont soumises à vôtre pouvoir, & nul ne peut résister à vôtre volonté, si vous avez résolu de sauver Israël.*

Ce qui est de même que s'il luy eût dit : Nous connoissons l'impuissance où est vôtre peuple de se délivrer de ce péril. Mais nous connoissons aussi que *vous êtes tout-puissant* pour le sauver. Nous sçavons qu'Aman l'ennemi des Juifs s'est acquis un empire absolu sur l'esprit du Roy des Perses; mais nous sçavons aussi que toute la puissance de ce Prince, & tout le credit de ce ministre *sont soumis à vôtre Empire*. Nous avons entendu publier cette cruelle déclaration qui condamne tout Israël à la mort, & nous sçavons que la volonté du Roy exprimée par cet édit, est irrévocable selon les loix du royaume. Mais nous sommes encore plus convaincus, que vôtre divine volonté s'éxécute toûjours infailliblement; & que *si vous avez résolu de sauver Israël*, il n'y a aucun édit ni aucun arrêt, quelque irrévocable qu'il puisse être, qui ait la force de *résister à vôtre volonté* toute-puissante.

Telle étoit la foy de cet humble serviteur de Dieu au milieu du plus grand péril où il pût jamais se trouver. Et telle doit être aussi l'humble & ferme confiance de tous les Chrétiens au milieu de

Digitized by Google

de tous les dangers & de tous les ennemis de leur salut qui les environnent. Ils ont sans doute de grands sujets d'être dans la crainte s'ils envisagent leur propre foiblesse, la corruption du siécle qui les environne, la force & la malice des démons. Mais ils ont encore de plus grands sujets de se rassurer, s'ils regardent la miséricorde infinie de JESUS-CHRIST, & la confiance toute divine qu'il leur commande d'avoir en luy, après qu'il est devenu victorieux de leurs ennemis, lors qu'il leur dit ces paroles si consolantes : *Vous aurez des afflictions dans le monde : mais soyez pleins de confiance*, parce que *j'ay vaincu le monde* ; c'est-à-dire, je l'ay vaincu, non pas seulement pour moy, mais pour vous ; afin que vous soyez invincibles à toutes ses tentations.

Joan. 16. v. 33.

℣. 12. 13. *Tout vous est connu ; & vous sçavez, que quand je n'ay point adoré le superbe Aman, ce n'a été ni par orgueil, ni par mépris, ni par un secret desir de gloire. Car j'aurois été disposé à baiser avec joye les traces mêmes de ses pieds pour le salut d'Israël.*

La disposition la plus nécessaire pour prier Dieu comme il faut, & pour mériter d'être exaucé, est l'humilité du cœur, & l'abaissement de l'esprit. Car Dieu déclare luy-même dans ses Ecritures ; *Qu'il donne sa grace aux humbles, & qu'il résiste aux superbes.* C'est pourquoy aussi Mardochée après avoir reconnu & confessé la Toute-puissance de Dieu comme le fondement de la foy de ceux qui l'invoquent, atteste Dieu même, comme connoissant toutes choses & pénétrant le fond de son cœur, que l'orgueil n'a point eu de part à la fermeté avec laquelle il a refusé d'adorer Aman. On peut bien sans doute le croire, lors qu'il parle à Dieu dans cette terrible extrémité où il se trouve, & qu'il le prend à témoin dans le tems

1. Pet. c. 5. v. 5.

Digitized by Google

tems même qu'il déclare; *Que toutes choſes luy ſont connuës*, juſques aux replis les plus cachez de ſon cœur. Que cet exemple nous doit convaincre, combien il eſt dangereux de juger mal des actions des grands hommes, lors même qu'elles peuvent bleſſer & choquer ſelon l'apparence! Qui n'auroit cru Mardochée coupable de quelque orgueil, en le voyant s'oppoſer ſeul à rendre à Aman un honneur que le Roy avoit commandé qu'on luy rendît, & que luy-même rendoit au Roy, ſans qu'il crût bleſſer ſa conſcience? Combien cria-t-on de même autrefois contre ſaint Jean Chryſoſtome, lors qu'on attribuoit temerairement à orgueil cette ſainte generoſité avec laquelle il s'élevoit contre le luxe & contre les vices des Grands, ſans les flater lâchement dans leurs deſordres? Tel ſera donc diſpoſé, ſelon Mardochée, *à baiſer avec joye les traces mêmes des pieds* des ennemis d'Iſraël, ſi ſon devoir l'y engageoit, qui ne laiſſe pas de s'élever ſaintement contr'eux, pour ne pas trahir la ſainteté de ſon miniſtere & le devoir de ſa charge.

℣. 14. *J'ay eu peur de transferer à un homme l'honneur qui n'eſt dû qu'à mon Dieu.*

On peut voir l'explication de cet endroit cy-devant dans le troiſiéme chapitre, où le ſens le plus vray-ſemblable de ces paroles eſt marqué.

℣. 15. 16. *Maintenant donc, ô Seigneur Roy, ô Dieu d'Abraham, ayez pitié de vôtre peuple; parce que nos ennemis ont réſolu de nous perdre & d'exterminer vôtre heritage. Ne mépriſez pas ce peuple que vous vous êtes rendu propre, que vous avez racheté de l'Egypte pour être à vous.*

Maintenant donc; c'eſt-à-dire, lors qu'Aman l'ennemi des Juifs *a réſolu de les perdre*, & qu'il a tiré cette déclaration ſanglante du Roy contr'eux. Il eſt remarquable que Mardochée deſirant engager

ger Dieu plus fortement à le ſecourir, l'appelle d'abord, ſon *Seigneur* & ſon *Roy*, comme s'il avoit voulu luy marquer par là, que c'étoit parce qu'il le connoiſſoit le *Seigneur* ſuprême & le *Roy* ſouverain de tous les Rois, qu'il avoit choqué Aman, & qu'il avoit merité ſa haine. Il le nomme enſuite le *Dieu d'Abraham*, pour le toucher davantage par le ſouvenir de ce Pere des Iſraëlites, dont il avoit tant aimé la fidelité & la foy. Il le preſſe encore plus fortement, lors qu'il luy repreſente, que ce peuple dont ſes ennemis avoient conſpiré la perte, étoit celuy qu'il avoit choiſi pour *ſon heritage*, & qu'il avoit *racheté* par tant de prodiges de la ſervitude *de l'Egypte pour être à luy*.

C'eſt la maniere dont l'Egliſe ſainte inſpirée de Dieu le prie auſſi tous les jours. Elle met ſouvent dans la bouche des fidéles ces noms de *Seigneur* & de *Roy*, qu'elle les oblige de donner à Dieu pour marque qu'ils le reconnoiſſent pour leur Roy & leur Seigneur ſouverain, à qui ils ſont obligez d'obéir préferablement à tous les hommes, & pour l'amour duquel ils doivent reſpecter les Princes comme les images de ſa puiſſance. Elle leur inſpire encore de repreſenter à JESUS-CHRIST, qu'ils ſont devenus véritablement ſon *heritage & ſon peuple*, depuis qu'il les a rachetez par le prix même de ſon Sang de la ſervitude *de l'Egypte* & du démon, *pour être à luy ſeul*.

Ce n'étoit pas proprement, que Dieu eût beſoin que Mardochée le fît ſouvenir, qu'il étoit & ſon *Seigneur* & ſon *Roy*; qu'il étoit *le Dieu d'Abraham*; & que les enfans de cet Abraham étoient devenus *ſon heritage*, depuis qu'il les avoit *rachetez de l'Egypte pour être à luy*; puis qu'il ſçavoit toutes ces choſes beaucoup mieux que Mardochée. Mais c'eſt que Dieu aime que les hommes en s'efforçant de toucher ſa miſericorde,

Digitized by Google

corde, soient touchez eux-mêmes très-vivement du souvenir des faveurs qu'ils ont reçuës de sa part; & qu'en même tems qu'ils luy representent qu'il est leur Seigneur & leur Roy, & qu'ils sont son heritage; ils travaillent de tout leur pouvoir à se rendre dignes d'avoir toûjours pour leur Dieu, celuy qui leur a déja donné tant de marques de sa bonté; & d'être jusqu'à la fin l'heritage de ce Seigneur tout-puissant qui les a choisis pour son peuple.

v. 17. *Changez, Seigneur, nos larmes en joye, afin que nous employions la vie que vous nous conserverez à louër vôtre* saint *Nom. Et ne fermez pas la bouche de ceux qui vous louënt.*

Le but veritable que Mardochée se proposoit, en conjurant le Seigneur de vouloir *changer les larmes* de tout Israël *en joye*, étoit afin qu'ils employassent tous ensemble la vie qu'il leur auroit conservée, *à louër son nom adorable*. Et telle est la fin que se doivent proposer tous ceux qui demandent à Dieu quelque grace temporelle; puisque la vie de l'homme devant être consacrée à Dieu, qui ne l'a créé que pour le connoître, pour l'aimer, & pour le servir, tout ce qu'il fait & ce qu'il demande qui ne s'y rapporte point, s'éloigne de sa vraye fin. Or *louër le* saint *Nom de Dieu*, ne consiste pas seulement à luy donner quelques louanges par ses paroles; mais c'est encore le louër par ses actions, en sorte que tous les hommes en soient édifiez, & qu'ils se portent, comme le dit JESUS-CHRIST même, à glorifier leur Pere commun qui est dans le ciel.

Il est vray qu'en cet endroit le sens le plus naturel de ce que dit Mardochée semble regarder plûtôt l'honneur qu'on rendoit à Dieu parmi son peuple lors qu'on chantoit ses louanges. Car comme les Juifs étoient alors le seul peuple parmi lequel le Seigneur étoit connu & adoré comme Dieu,

Digitized by Google

Dieu, ce saint homme avoit raison de regarder comme un grand malheur, que ce peuple fût exterminé selon le dessein d'Aman, & qu'ainsi le Dieu d'Israël ne fût plus connu, ni loué dans l'univers. C'est le sujet pour lequel il luy demande instamment de ne pas permettre que *la bouche de ceux qui le louoient fût fermée*; c'est-à-dire, que la nation des Juifs étant éteinte, leur Dieu qui étoit le Dieu de toute la terre ne fût plus loué parmi les hommes. Ainsi c'étoit un vray zele pour la grandeur & la majesté de Dieu qui le portoit à parler de cette sorte. Et il sembloit même qu'oubliant les interêts particuliers des hommes de sa nation, il songeoit uniquement à la gloire du Dieu d'Israël; quoy que cette gloire du Seigneur fût en même tems inseparable du vray interêt & du salut éternel des hommes, qui ne trouvoient du bien solide que dans le service de celuy qui pouvoit seul les rendre heureux.

CHAPITRE XIV.

Priere de la Reine Esther avant que d'aller trouver le Roy Assuerus.

1. LA Reine Esther eut aussi recours au Seigneur, épouvantée du peril qui étoit si proche,

2. & ayant quitté tous ses habits de Reine, elle en prit de conformes à son affliction & à ses larmes.

1. *Esther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum quod imminebat.*

2. *Cùmque deposuisset vestes regias, fletibus & luctui apta induimenta suscepit, & pro*

Digitized by Google

unguentis variis, cinere & stercore implevit caput, & corpus suum humiliavit jejuniis : omniaque loca, in quibus antea latari consueverat, crinium laceratione complevit.

Elle se couvrit "la tête de cendres & d'ordures, au lieu de parfums de differentes sortes. Elle humilia "son corps par les jeûnes, & elle remplit de ses cheveux qu'elle s'étoit arrachez les mêmes endroits où elle avoit accoutumé de se réjouïr auparavant.

Priere d'Esther.

3. *Et deprecabatur Dominum Deum Israël, dicens : Domine mi, qui rex noster es solus, adjuva me solitariam, & cujus præter te nullus est auxiliator alius.*

3. Elle fit ensuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Israël, & elle luy dit : Mon Seigneur qui êtes seul nôtre Roy, assistez-moy dans l'abandonnement où je me trouve, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir.

4. *Periculum meum in manibus meis est.*

4. Le peril où je me trouve, est present & inévitable.

5. *Audivi à patre meo, quòd tu Domine tulisses Israël de cunctis Gentibus, & patres nostros ex omnibus retrò majoribus suis, ut possideres hereditatem sempiternam, feciſtique eis sicut locutus es.*

5. J'ay sçû de mon pere, ô Seigneur, que vous aviez pris Israël d'entre toutes les nations, & que vous aviez choisi nos peres en les séparant de tous leurs ancêtres qui les avoient devancez, pour vous établir parmi eux un heritage éternel : Et vous leur avez fait tout le bien que vous leur aviez promis.

6. Nous

¥. 2. *Lettr.* s'emplit. Ib. *Exp.* affligea.

Digitized by Google

6. Nous avons peché devant vous, & c'eſt pour cela que vous nous avez livrez entre les mains de nos ennemis :

7. car nous avons adoré leurs dieux. Vous eſtes juſte, Seigneur ;

8. & maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude ; mais attribuant la force de leurs bras à la puiſſance de leurs idoles,

9. ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer vôtre heritage, fermer la bouche de ceux qui vous louënt, & éteindre la gloire de vôtre temple & de vôtre autel,

10. pour ouvrir la bouche des nations, pour faire louër la puiſſance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roy de chair & de ſang.

11. Seigneur, n'abandonnez pas vôtre ſceptre à ceux qui ne ſont rien ; de peur qu'ils ne ſe rient de nôtre ruïne ; mais faites retomber ſur eux leurs mauvais deſſeins, & perdez celuy qui a commencé à nous faire reſſentir les effets de ſa cruauté.

12. Seigneur, ſouvenez-

6. *Peccavimus in conſpectu tuo, & idcircò tradidiſti nos in manus inimicorum noſtrorum :*

7. *coluimus enim deos eorum. Juſtus es Domine :*

8. *& nunc non eis ſufficit, quòd duriſſima nos opprimunt ſervitute, ſed robur manuum ſuarum, idolorum potentiæ deputantes,*

9. *volunt tua mutare promiſſa, & delere hereditatem tuam, & claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi & altaris tui,*

10. *ut aperiant ora Gentium, & laudent idolorum fortitudinem, & prædicent carnalem regem in ſempiternum.*

11. *Ne tradas Domine ſceptrum tuum his qui non ſunt, ne rideant ad ruïnam noſtram : ſed converte conſilium eorum ſuper eos, & eum, qui in nos cœpit ſævire, diſperde.*

12. *Memento Domine,*

Digitized by Google

mine : & ostende te nobis in tempore tribulationis nostræ, & da mihi fiduciam Domine rex deorum, & universæ potestatis :

vous de nous ; montrez-vous à nous dans le tems de nôtre affliction ; & donnez-moy de la fermeté & de l'assûrance, ô Seigneur Roy des dieux & de toute puissance qui est dans le monde.

13. *tribue sermonem compositum in ore meo in conspectu leonis, & transfer cor illius in odium hostis nostri, ut & ipse pereat, & ceteri qui ei consentiunt.*

13. Mettez dans ma bouche des paroles *sages* & composées en la presence du lion, & transferez son cœur *de l'affection* à la haine de nôtre ennemy, afin qu'il perisse luy-même avec tous ceux qui luy sont unis.

14. *Nos autem libera manu tua, & adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, nisi te, Domine, qui habes omnium scientiam,*

14. Délivrez-nous par vôtre puissante main, & assistez-moy, Seigneur, vous qui êtes mon unique secours, vous qui connoissez toutes choses,

15. *& nosti quia oderim gloriam iniquorum, & detester cubile incircumcisorum, & omnis alienigena.*

15. & qui sçavez que je hay la gloire des injustes, & que je déteste le lit des incirconcis & de tout étranger.

16. *Tu scis necessitatem meam, quòd abominer signum superbiæ & gloriæ meæ, quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ, & detester illud quasi pannum*

16. Vous sçavez la necessité où je me trouve, & qu'aux jours où je parois dans la magnificence & dans l'éclat, j'ay en abomination la marque superbe de ma gloire que je porte sur ma tête, & que

Digitized by Google

je la déteſte comme un linge ſouillé & qui fait horreur; que je ne la porte point dans les jours de mon ſilence[n],

menſtruata, & non portem in diebus ſilentii mei,

17. Et que je n'ay point mangé à la table d'Aman, ni pris plaiſir au feſtin du Roy; que je n'ay point bû du vin offert ſur l'autel des idoles;

17. & quòd non comederim in menſa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, & non biberim vinum libaminum:

18. & que depuis le tems que j'ay été amenée en ce palais juſques aujourd'huy, jamais vôtre ſervante ne s'eſt réjoüie qu'en vous ſeul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.

18. & nunquam lætata ſit ancilla tua, ex quo huc tranſlata ſum uſque in præſentem diem, niſi in te Domine Deus Abraham.

19. O Dieu puiſſant au-deſſus de tous, écoutez la voix de ceux qui n'ont aucune eſperance qu'en vous ſeul. Sauvez-nous de la main des méchans, & délivrez-moy de ce que je crains.

19. Deus fortis ſuper omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam ſpem habent, & libera nos de manu iniquorum, & erue me à timore meo.

¥. 16. *Expl.* les jours où je me tiens en retraite & en ſilence, n'étant point obligée de paroître. *Tirin.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¥. 1. 2. LA Reine Eſther eut recours auſſi au Seigneur, épouvantée du péril qui étoit ſi proche. Et ayant quitté tous ſes habits de Reine, elle en prit de conformes à ſon affliction & à ſa

ès larmes. Elle se couvrit la tête de cendres & -dures, &c.

„ Si un homme vous épouvante, s'écrie saint ean Chryſoſtome, courez vers le Seigneur ouverain; ayez recours au Seigneur ſuprême; c il ne permettra pas que vous ſouffriez aucun nal. C'eſt ainſi que les anciens ont détourné :s malheurs de deſſus leur tête; & non ſeulement les hommes, mais les femmes mêmes; omme on le peut voir par l'exemple illuſtre l'Eſther, qui délivra de cette ſorte toute la ation des Juifs de la mort inévitable à laquele elle avoit été condamnée. Car le Roy des Perſes ayant commandé que l'on tuât tous les Juifs, & nul n'ayant le pouvoir de s'oppoſer à l'exécution de cet arrêt, cette femme ſe dépouilla de ſes habits magnifiques, ſe couvrit d'un ſac & de cendres, pria le Seigneur qui eſt rempli de miſericorde de vouloir l'accompagner chez Aſſuérus, & eut la force de déſarmer la fureur de ce Roy barbare. „ *Chriſoſt. ad Antioch. hom. 3. tom. 1. p. 41.*

Que ſi une Reine *a quitté ſes ornemens, a couvert ſa tête de cendre & d'ordures, & a affligé ſa chair par les jeûnes*, pour interceder en faveur 'un peuple à qui on vouloit ſeulement ôter la vie u corps; que doit-on juger de ceux à qui leurs rimes ont fait perdre la vie de l'ame? Et n'a-t-on as tout ſujet de croire qu'ils ſont ſans compaiſon moins touchez de la perte de leur ſalut ternel, que ne l'étoient tous ces Juifs aux aproches de la mort, qui les menaçoit; puis qu'au eu d'avoir recours à la penitence, aux jeûnes t aux larmes, comme fit Eſther toute Reine u'elle étoit, ils ſont toûjours dans la joye, & émoignent même, pour le dire ainſi, qu'ils ont l'autant plus de ſoin de parer leur corps, que leur me eſt plus corrompuë & plus ſouillée aux yeux le Dieu?

Digitized by Google

v. 3. *Elle fit ensuite cette priere au Seigneur le Dieu d'Israël, & elle luy dit : Mon Seigneur, qui êtes seul nôtre Roy, assistez-moy dans l'abandonnement où je me trouve, puisque vous êtes le seul qui me puissiez secourir.*

Cette priere doit être placée, selon l'ordre de l'histoire, à la fin du quatriéme chapitre, lors qu'Esther ayant été convaincuë de ce que luy fit dire Mardochée, qu'elle devoit exposer sa vie pour le salut de son peuple, elle résolut d'aller trouver Assuérus, quoy qu'elle ne fût point mandée; & eut recours cependant aux larmes, aux jeûnes & à la priere. Car elle vit bien que si Dieu même ne touchoit le cœur du Roy, elle étoit perduë infailliblement avec tout son peuple. *Elle* a donc raison de dire en parlant à Dieu : *Vous êtes seul nôtre Roy.* Car le sentiment du peril extrême qui la menaçoit avec tous les Juifs, luy fit reconnoître plus que jamais, que Dieu étoit le Roy souverain des Rois, qui possedoit en luy-même le principe de toute-puissance, & de toute royauté. Toute Reine qu'elle étoit, elle se regarde comme *étant abandonnée.* Et c'est le vray sentiment que la pieté doit inspirer à tous les grands de la terre, qui sont très-veritablement *abandonnez* au milieu de leurs richesses & de leur puissance, si Dieu n'est point avec eux; & qui doivent dire du fond du cœur à l'exemple de cette Princesse, *non seulement* à l'égard des ennemis de leur salut dont ils sont tout environnez, mais à l'égard même des ennemis temporels de leurs Etats : Seigneur, *vous êtes le seul qui me puissiez secourir.* Car c'est Dieu veritablement qui est le Dieu des armées. Et l'Empereur Constantin le grand ayant fait gloire de se mettre sous sa protection, fit connoître en portant le signe sacré de la croix dans ses étendarts, que quelque puissant qu'il fût, il esperoit plus en son assistance, que dans ses armes.

v. 6. 7.

Digitized by Google

℣. 6. 7. *Nous avons peché devant vous ; & c'eſt pour cela que vous nous avez livrez entre les mains de nos ennemis ; car nous avons adoré leurs dieux. Vous êtes juſte, Seigneur.*

Dans toutes les afflictions publiques les Saints ont toûjours reconnu par un aveu également humble & ſincere, qu'ils étoient pecheurs, & que c'étoient leurs pechez qui leur avoient attiré ces fleaux de la divine Juſtice. Ainſi Eſther, quoyque ſi ſainte, ne ſe ſepare point d'avec tout ſon peuple. Elle ſe charge des pechez des autres & de ceux de ſes ancêtres ; & elle avouë que Dieu étant juſte, *il les a livrez* très-juſtement *entre les mains de leurs ennemis*, pour les punir de l'avoir quitté, afin *d'adorer des dieux étrangers.*

℣. 8. 9. *Et maintenant ils ne ſe contentent pas de nous opprimer par une dure ſervitude : mais attribuant la force de leur bras à la puiſſance de leurs idoles, ils veulent renverſer vos promeſſes, exterminer vôtre heritage, fermer la bouche de ceux qui vous louent, & éteindre la gloire de vôtre temple & de vôtre autel.*

Eſther parlant à Dieu même, &, comme dit ſaint Auguſtin, ne pouvant mentir devant ce témoin ſi pénetrant du fond de ſon cœur, luy témoigne par ces paroles, être moins en peine de l'oppreſſion que ſouffroient les Juifs de la part de leurs ennemis, & de la mort par laquelle on vouloit les exterminer ; que de l'outrage qu'il en recevroit luy-même, lorſque les Perſes *attribuant* vainement l'avantage qu'ils avoient ſur Iſraël, *à la puiſſance de leurs idoles*, ſe préparoient *à exterminer* tout-à-fait *l'heritage* du Seigneur, & à étouffer entierement la ſainte Religion dans laquelle ſeule on l'honoroit & on le louoit comme le Dieu tout-puiſſant. On a déja remarqué que c'étoient-là les ſentimens de Mardochée. Mais on les doit admirer d'autant plus dans cette

Aug. in pſalm. 51. tom. 8. p. 203. 1. col.

Digitized by Google

Princeſſe, que par l'état même de cette grande élevation où elle ſe vit placée tout d'un coup, elle étoit plus en danger de ſe regarder elle-même avec complaiſance, & d'oublier inſenſiblement ce qu'elle devoit à Dieu. Qu'il eſt rare de trouver parmi même le commun des hommes, de vrais ſerviteurs de Dieu, qui ſoient plus touchez de la profanation *de la gloire de ſon temple & de ſon autel*, que de leurs propres ſouffrances !

1. *Eſdr. c.* 2. *&* 6. *Voyez les Notes de la Bible de Vitré. Eſther. c.* 2. *Tirin. in hunc loc.* Le temple dont la Reine Eſther parle en ce lieu, & dont elle dit, que leurs ennemis vouloient *éteindre la gloire*, étoit celuy qu'Aſſuérus ſon mari avoit donné ordre qu'on rebâtît dans Jeruſalem quelques années auparavant, & pour lequel Mardochée même y avoit fait un voyage avec beaucoup d'autres ſous la conduite de Zorobabel. Car ſi l'édit publié à la ſollicitation d'Aman contre tous les Juifs eût été exécuté, ſa fureur ne ſe ſeroit pas arrêtée dans la ſeule Perſe, mais auroit paſſé juſques à Jeruſalem pour y faire renverſer le temple & l'autel que l'on y avoit bâtis par l'ordre même d'Aſſuérus, puis qu'il poſſedoit alors entierement ſon eſprit.

℣. 10. *Pour ouvrir la bouche des nations ; pour faire louër la puiſſance de leurs idoles, & pour relever à jamais un Roy de chair & de ſang.*

Rien ne paroiſſoit plus inſupportable à cette Princeſſe, que de ſonger que lors qu'on vouloit *fermer la bouche de ceux qui louoient le Dieu d'Iſraël*, & détruire *ſon* ſaint *temple*, c'étoit pour donner la liberté *aux nations* infidelles *de louër* impunément de faux dieux & *des idoles* inanimées, & de relever la puiſſance d'un Prince mortel, comme s'il avoit vaincu le Tout-puiſſant, *en exterminant* un peuple qu'il avoit choiſi pour *ſon heritage*, & en *renverſant toutes les promeſſes* qu'il luy avoit faites en la perſonne de ſes peres Abraham, Iſaac, & Jacob,

Digitized by Google

cob, d'être éternellement son Dieu & son protecteur. Elle appelle Assuerus son mary, *un Roy de chair*, par opposition au Dieu éternel & tout-puissant; qu'elle a reconnu au commencement de sa priere pour *son seul Roy*, dont tous les Princes de la terre n'étoient que des images très-foibles & des crayons très-grossiers. On peut sans doute assûrer qu'on ne verra gueres au tems même de la loy nouvelle une foy plus vive & plus éclairée dans une Princesse, qui bien loin d'être éblouïe par l'éclat de la royauté, avoit les yeux attachez uniquement sur la grandeur & la majesté de Dieu.

℣. 11. *Seigneur, n'abandonnez pas vôtre sceptre à ceux qui ne sont rien, de peur qu'ils ne se rient de nôtre ruine. Mais faites retomber sur eux leurs mauvais desseins, & perdez celuy qui a commencé à faire paroître sa cruauté contre nous.*

Esther prie Dieu de *ne pas abandonner son sceptre à ceux qui ne sont rien*; c'est-à-dire de ne pas permettre qu'on attribuë aux faux dieux qui sont les démons, une puissance qui n'appartient qu'à luy seul; ce qui seroit arrivé, si des hommes qui se glorifioient du grand pouvoir de leurs idoles, avoient eu la force d'exterminer une nation que Dieu même avoit choisie pour son partage. Car ils auroient *insulté* alors *à la ruïne* d'Israël, & parlé avec raillerie de celuy qui s'étoit declaré son protecteur, comme s'il avoit été trop foible pour resister à la puissance de leurs dieux. Que si Esther demande au Seigneur, *Qu'il perde celuy dont la cruauté avoit commencé à éclater contre les Juifs*; on ne peut douter que ce n'ait été l'Esprit de Dieu même qui luy mit cette priere dans la bouche, & qui voulut se servir d'elle pour prédire en quelque façon ce qui devoit arriver; c'est-à-dire, *que la cruauté des ennemis d'Israël devoit effectivement retomber sur eux.* Ainsi ce qu'elle demande par

un mouvement de l'Esprit saint qui prioit & qui parloit par cette Princesse, peut bien être regardé autant comme une prophetie, que comme une simple priere.

Hieron. in Abdiam. c. 1. v. 15. & in Joël. c. 1. v. 1. tom. 3. p. 219. & 202.

Saint Jerôme dit; Qu'Esther parlant des idoles & des démons, ne craint point de déclarer; *Qu'ils ne sont rien*; parce qu'en effet ceux que leurs crimes ont fait perir devant Dieu, lequel *est* & subsiste éternellement par luy-même, sont regardez comme un rien & comme un néant en sa presence; & qu'il n'y a que ses Saints qui *sont* quelque chose, à cause de leur union avec cet *Etre* suprême. *Qui enim perit, ei qui est & qui dicit ad Moysen; Qui est, misit me ad vos; secundum regulam scripturarum, non esse dicitur. Ad distinctionem enim eorum qui non sunt, de quibus in Esther legimus: Ne tradas sceptrum tuum his qui non sunt; Deus & sancti ejus esse memorantur.*

v. 13. *Mettez dans ma bouche des paroles sages & composées en la presence du lion; & faites passer son cœur de l'affection à la haine de nôtre ennemi, afin qu'il perisse lui-même, & tous ceux qui luy sont unis.*

Aug. de Doctrin. Christ. l. 4. cap. penult.

Saint Augustin donnant autrefois des regles à ceux qui étoient chargez de dispenser en quelque maniere que ce fût la parole de Dieu, prend sujet de cette priere d'Esther, de les exhorter à n'entreprendre jamais de parler de Dieu ou d'en écrire lors qu'ils y sont engagez, qu'ils ne le prient auparavant à l'exemple de cette Princesse; *de mettre en leur bouche les paroles les plus propres*, pour instruire & pour toucher ceux à qui ils parlent. „ Car „ si une Reine, ajoûte ce Pere, a fait cette hum„ble demande à Dieu, lors qu'elle devoit seule„ment parler à un Roy pour le salut temporel de „ sa nation; combien est plus obligé de le faire, „ celuy qui travaille par ses paroles & par ses écrits „ pour le salut éternel des hommes? „ *Si enim regina oravit Esther, pro sua gentis temporaria salute locu-*

Digitized by Google

utura apud regem, ut in os ejus Deus congruum rmonem daret; quantò magis orare debet, ut tale unus accipiat, qui pro æterna hominum salute in rbo & doctrina laborat?

Esther appelle Assuerus *un lion*, à cause de son umeur fiere & cruelle; de même que saint Paul a epuis donné ce nom à Neron, lors qu'il écrivit à 'imothée; *Que Dieu l'avoit délivré de la gueule u lion.* Mais si elle regardoit ce Prince comme n lion dans la crainte qu'elle avoit de sa fureur c de sa puissance, elle en faisoit davantage éclater à foy; puis qu'elle reconnoissoit en même tems e pouvoir suprême que Dieu avoit de *transferer* out-d'un-coup *son cœur*, de l'affection, *à la haine de leur ennemi*, selon qu'un ancien Poëte, quoy que profane, l'a luy-même reconnu par cette parole celebre; Que les peuples de Carthage se dépouillerent de leur fierté & de leur ferocité, quand Dieu le voulut: 2. Tim. c 4 v. 17.

Ponuntque ferocia Pœni
Corda, volente Deo. Virgil. Æneid.

℣. 14. 15. *Vous qui connoissez toutes choses, & qui sçavez que je hais la gloire des injustes, & que je deteste le lit des incirconcis, & de tout étranger.*

On peut demander pourquoy Esther, qui prend icy Dieu même à témoin; *Qu'elle haïssoit la gloire des injustes*, c'est-à-dire tout cet éclat de la Cour d'un Prince idolâtre; *& qu'elle detestoit le lit des incirconcis*, qui étoient des *étrangers* à l'égard des Juifs, dont la circoncision étoit le sceau & le caractére particulier; avoit cependant consenti à épouser Assuerus, qui étoit incirconcis & idolâtre. Car on ne voit pas dans l'Ecriture, qu'elle y ait été forcée; & il paroît même que ce fut avec le consentement de Mardochée qui étoit son oncle, qu'elle fut mise au nombre des filles que

Digitized by Google

Esther. c. 2. v. 16. le Roy devoit épouser. Nous avons déja parlé de cette difficulté dans l'un des premiers chapitres de ce livre, où l'on peut voir ce qu'on y a dit sur ce sujet. On peut ajoûter icy seulement, selon *Estius in hunc loc.* la reflexion d'un celebre Autheur, que comme la loy qui défendoit le mariage avec des personnes étrangeres, souffroit une exception, qui étoit lorsque cette personne étrangere vouloit bien passer à la Religion des Juifs; elle pouvoit de la même sorte en souffrir encore une autre, qui étoit lors qu'on avoit tout sujet de croire que la personne qui étoit Juive ne seroit point pervertie par l'infidéle; & qu'on en pouvoit esperer d'ailleurs un grand avantage pour le bien commun de la Republique. C'est ce qui se rencontroit dans ce mariage d'Esther avec Assuerus. Car elle étoit tellement instruite & affermie dans sa Religion, qu'on pouvoit raisonnablement ne pas craindre, qu'elle en pût être détournée. Et son mariage avec le Roy sembloit devoir être, comme il le fut en effet, très-avantageux au peuple de Dieu.

August. Ep 199. tom. 2. p. 309. Aussi saint Jerôme & saint Augustin ont été bien éloignez de le blâmer en aucune sorte: & ce dernier même a admiré la pieté extraordinaire que cette Princesse fit paroître étant mariée à un infidéle, & à un Prince qui avoit un si grand nombre de femmes. *Et utique maritum habebat multarum mulierum virum, & deorum alienorum falsorumque cultorem.*

Il est donc vray que la Reine Esther épousa Assuerus sans qu'elle y ait été forcée, étant conduite en cela comme en tout le reste par un mouvement de l'Esprit de Dieu, qui animoit Mardochée son oncle, & qui l'animoit aussi elle-même. Mais il n'en est pas moins vray, comme elle le dit en ce lieu; *Qu'elle détestoit le lit des incirconcis*, c'est-à-dire, qu'elle épousa Assuerus dans la seule vûë de Dieu qui l'y avoit engagée, & pour l'avantage

Digitized by Google

tage de son peuple, dont on espéroit par ce moyen procurer le soulagement : mais que d'ailleurs elle avoit par elle-même une grande aversion d'un tel mariage, qui l'attachoit à un Prince éloigné de ses sentimens & de sa Religion.

Tels sont quelquefois les engagemens que des serviteurs de Dieu peuvent avoir dans le monde, dont l'esprit & les maximes s'accordent si peu avec la vertu qu'ils desirent de pratiquer. Que s'ils veulent imiter la piété de cette Princesse de l'ancienne loy, il faut que leur cœur soit détaché de toute la corruption du siécle impur au milieu duquel ils vivent : il faut qu'ils *détestent* sincerement, comme Esther, *le lit des incirconcis*, c'est-à-dire, ce repos funeste & ce plaisir malheureux, que ceux dont le cœur est enseveli dans la chair, trouvent dans cette corruption du siécle ; il faut qu'ils *haïssent la gloire des injustes*, en mépriſant cette pompe & cette gloire passagére qui s'acquiert souvent par *des injustices*, ou qui au moins n'est aimée que de ceux-là seuls, qui sont *injustes* à l'égard de Dieu, en ne luy rendant pas ce qu'ils luy doivent, & à l'égard d'eux-mêmes, en vendant à l'impiété pour un si vil prix leur ame qui a été rachetée si chérement par le Sang de JESUS-CHRIST.

v. 16. *Vous sçavez la nécessité où je me trouve ; & qu'aux jours où je paroîs dans la magnificence & dans l'éclat, j'ay en abomination la marque superbe de ma gloire qui je porte sur ma tête, & que je la déteste comme un linge souillé & qui fait horreur ; que je ne la porte point dans les jours de mon silence.*

Saint Augustin considérant la disposition si admirable de la Reine Esther, fait cette excellente réflexion qui peut être très-utile à tous les Chrétiens. *Il y a, dit-il, deux genres d'hommes dans le monde ; l'un de ceux qui pensent*

Augustin. in Psalm. 51. tom. 8. p. 293.

„au ciel, & l'autre de ceux qui ne penſent qu'à la „terre ; l'un de ceux dont le cœur eſt enſeveli „dans les choſes d'icy-bas, & l'autre de ceux qui „uniſſent leur cœur aux Anges ; l'un de ceux qui „mettent leur eſpérance dans les biens terreſtres „& dans les tréſors trompeurs du monde, & „l'autre de ceux qui portent tous leurs deſirs vers „les biens céleſtes, que Dieu qui ne peut mentir „leur a promis. Il ne faut ni deſeſpérer de ceux „qui ſont engagez dans l'adminiſtration des af„faires temporelles, ni trop s'aſſûrer pour ceux „que l'on voit chargez de la diſpenſation des „choſes divines ; puis qu'il y en a ſouvent parmi „ces premiers, qui étant dans l'embarras des „ſoins du ſiécle, ne laiſſent pas de tenir leur „cœur élevé au ciel ; & qu'il y en a au contraire „parmi ces derniers, qui en prêchant tous les „jours des véritez toutes céleſtes, abaiſſent con„tinuellement leur cœur vers la terre. *Mais ces* „deux genres d'hommes ſont mêlez enſemble „durant cette vie. Ainſi l'on verra preſentement „un citoyen de la céleſte Jeruſalem couvert de „la pourpre, un magiſtrat, un proconſul, un „Empereur chargé de la conduite de la Républi„que ; dont le cœur ſera élevé au ciel, s'il eſt „véritablement Chrétien, s'il eſt fidéle, s'il eſt „pieux, s'il a du mépris pour l'état preſent où „il eſt, & s'il eſpére ce qu'il ne poſſéde pas en„core.

„Telle étoit Eſther cette ſainte Femme, qui „étant la Reine de Perſe, & ſe trouvant obligée „d'intercéder auprès du Roy ſon mari pour ſes „citoyens qui étoient en un grand péril, dit „dans la priére qu'elle fit à Dieu, devant lequel „elle n'auroit pû mentir ; Que tous les riches or„nemens qu'elle portoit comme Reine, *luy étoient* „en abomination *comme un linge qui eſt ſouillé & qui fait horreur.* Que ſi des femmes, ajoûte ce

„grand

„ grand Evêque, ont pû être dans une si sainte dis- *Id in psal.*
„ position, est-ce que des hommes ne le pourront *53 ib p.*
„ point? Et si une femme qui étoit Juive a été dans *210.*
„ des sentimens si purs, ceux qui sont enfans de
„ l'Eglise de JESUS-CHRIST le trouveront-ils im-
„ possible? J'exhorte donc vôtre charité, conti-
„ nuë-t-il, à ne point mettre vôtre cœur dans
„ l'abondance des richesses. „

Le même Saint se servant encore de cet exem- *August.*
ple de la Reine Esther, lors qu'il écrivoit à une *Ep. 199.*
dame, qui par un zele indiscret avoit distribué *tom. 2. p.*
son bien aux pauvres sans la participation de son *309.*
mari, & qui contre sa volonté avoit pris un vête-
ment qui ne convenoit point à l'état d'une per-
sonne mariée, luy manda; Qu'il y avoit pour
ceux qui étoient mariez une maniére de s'habil-
ler honnêtement, qui ne blessoit point les régles
de la modestie Chrétienne; mais que quand mê-
me elle auroit été forcée par quelque dure neces-
sité à se servir de quelques riches ornemens,
elle eût pû toûjours conserver un cœur humble
dans cet ornement superbe; de même que cette
Princesse qui étoit remplie de la crainte du Sei-
gneur, & soumise en même tems au Roy son
mari, qui étoit un étranger & éloigné de la Reli-
gion de son Dieu, protesta devant celuy qui
voyoit son cœur, & qui sçavoit qu'elle disoit
vray; *Que toutes les marques superbes de sa*
royauté luy étoient en horreur. Quo, *& si aliquâ*
durâ conditione cogereris, posses habere in superbo
cultu cor humile.

℣. 17. Et que je n'ay point mangé à la table d'A-
man, ni pris plaisir au festin du Roy; que je n'ay
point bû du vin offert sur l'autel des idoles.

Esther en parlant de cette *table d'Aman*, té-
moigne qu'elle avoit horreur en general de toutes
les tables profanes. Que si étant l'épouse du
Roy, & la Reine, elle ne pouvoit se dispenser de
man-

manger avec ce Prince, quoy qu'idolâtre, elle avoit ſoin cependant de s'abſtenir du vin qui avoit été offert aux idoles. En quoy l'on peut admirer ſa fidélité & ſa ſageſſe, qui luy fit trouver des moyens de conſerver pure ſa conſcience, ſans découvrir ce qu'elle étoit, puiſque l'on ne ſçavoit point qu'elle fût Juive; & qu'on ne le ſçut que lors qu'elle déclara au Roy qu'Aman avoit conjuré ſa perte, & celle de toute ſa nation.

℣. 18. *Et que depuis le tems que j'ay été amenée en ce palais, juſques aujourd'huy, jamais vôtre ſervante ne s'eſt réjouïe qu'en vous ſeul, ô Seigneur Dieu d'Abraham.*

La Reine en parlant à Dieu, le nomme le *Dieu d'Abraham*, c'eſt-à-dire, le Dieu de ce Patriarche, qui avoit vécu comme étranger dans le monde, & toûjours tenu ſon cœur élevé vers le ciel par la vertu de ſa foy. Elle prend donc ce même Dieu à témoin; Qu'elle a auſſi vécu dans le milieu de la Cour, depuis qu'elle y eſt entrée, comme ſi elle n'y avoit pas été, & qu'au lieu de mettre ſa joye dans les pompes & dans les magnificences du ſiecle, *elle ne s'étoit jamais réjouïe qu'en celuy* qui avoit fait toute la joye de ce Pere des fidéles. Exemple étonnant de la vertu la plus pure dans une très-grande Princeſſe toute environnée de ce qui peut flatter davantage l'orgueil de l'homme; mais ſujet encore plus terrible de confuſion & de condamnation pour un fort grand nombre de Chrétiens, qui tout convaincus qu'ils ſont par la conduite & par les paroles de JESUS-CHRIST, que la gloire de ſes diſciples conſiſte dans l'humiliation & dans le mépris, ſe réjouïſſent preſque uniquement, non dans le Dieu d'Abraham, qui a tout quitté pour aller où il l'appelloit, mais dans les plaiſirs, dans les richeſſes, & dans les pom-

pes

ses du siecle, qu'ils ont fait profession de fouler aux pieds par leur baptême. Cette grande Reine qui étoit si humble dans sa royauté, les convaincra à la fin du monde, que leur justice bien éloignée d'avoir été plus abondante que celle des Juifs, comme JESUS-CHRIST leur avoit ordonné, s'ils vouloient entrer dans le royaume des Cieux, l'a été infiniment moins. Mais il est encore tems de travailler à prevenir cette condamnation, en renonçant, comme Esther, à la joye du monde, pour nous rendre dignes de *nous réjouïr au Seigneur* à son exemple, *& d'obtenir*, comme le dit le Prophete, *tout ce que nous luy demanderons.* *Psal. 36. 4.*

CHAPITRE XV.

Ce qui se passa lors que la Reine Esther alla trouver le Roy Assuerus pour luy parler en faveur des Juifs.

Les trois premiers versets de ce chapitre se trouvent dans le 4. chapitre de l'édition vulgate.

1. *ET mandavit ei (haud dubium quin esset Mardochaeus) ut ingrederetur ad regem, & rogaret pro populo suo & pro patria sua.*

1. IL manda à Esther *(c'est-à-dire sans doute Mardochée)* d'aller trouver le Roy, & de le prier pour son peuple & pour son païs.

2. *Memorare (inquit) dierum humilitatis tuae, quomodò nutrita sis in manu mea, quia Aman secundus à rege locutus est contra*

2. Souvenez-vous, luy dit-il, des jours de vôtre abaissement, & de quelle sorte vous avez été nourrie entre mes mains; parce qu'Aman qui est le second

cond après le Roy luy a parlé contre nous pour nous perdre.

nos in mortem :

3. Invoquez donc le Seigneur, parlez pour nous au Roy & délivrez-nous de la mort.

3. & tu invoca Dominum, & loquere Regi pro nobis, & libera nos de morte.

Ce qui suit depuis ce 4. verset jusqu'à la fin du livre se trouve au ch. 5. de l'édition vulgue.

4. Le troisiéme jour Esther quitta les habits *de deuil* dont elle s'étoit revêtuë, & se para de tous ses plus riches ornemens.

*4. Die autem tertio deposuit vestimenta ornatus sui *, & circumdata est gloriâ suâ.*

5. Dans cet éclat de la magnificence royale, ayant invoqué Dieu qui est le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ses suivantes,

5. Cùmque Regio fulgeret habitu, & invocasset omnium rectorem & salvatorem Deum, assumpsit duas famulas,

6. & s'appuyoit sur une, comme ne pouvant soutenir son corps, à cause de son extrême delicatesse.

6. & super unam quidem innitebatur, quasi pra deliciis & nimia teneritudine corpus suum ferre non sustinens :

7. L'autre suivoit sa maîtresse portant sa robe qui traînoit à terre.

7. altera autem famularum sequebatur dominam, defluentia in humum indumenta sustentans.

8. Elle cependant ayant une couleur vermeille sur le teint, & les yeux pleins d'agrémens & d'éclat, cachoit la tristesse de son ame qui étoit penetrée de frayeur.

8. Ipsa autem roseo colore vultum perfusa, & gratis ac nitentibus oculis, tristem celabat animum, & nimio timore contractum.

9. Is-

* 4. *Gr.* vestimenta luctus.
Ibid. Lettr. circumdata est gloriâ suâ, *id est*, vestes magnificas induit. *Vat.*

Digitized by Google

9. *Ingressa igitur acta per ordinem lia, stetit contra rem, ubi ille residebat per solium regni sui, dutus vestibus regis, auròque fulgens, pretiosis lapidibus, atque terribilis aspectu.*

9. Et ayant passé de suite par toutes les portes, elle se presenta devant le Roy au lieu où il étoit assis sur son trône avec une magnificence royale, étant tout brillant d'or & de pierres pretieuses; & il étoit terrible à voir.

10. *Cùmque elevasset faciem, & ardentibus oculis furorem pectoris indicasset, regina erruit, & in pallorem lore mutato, lassum per ancillulam reclivit caput.*

10. Aussi-tôt qu'il eut levé la tête; & qu'il l'eut apperçuë, la fureur dont il étoit saisi paroissant audehors par ses yeux étincelans, la Reine tomba comme évanouie, & la couleur de son teint se changeant en une pâleur, elle laissa tomber sa tête sur la fille qui la soutenoit.

11. *Convertitque eus spiritum regis in anſuetudinem, & stimus ac metuens exivit de solio, & sustentms eam ulnis suis, doc rediret ad se, lois erbis blandiebatur:*

11. En même tems Dieu changea le cœur du Roy, & luy inspira de la douceur. Il se leva tout-d'uncoup de son trône, craignant pour Esther; & la soutenant entre ses bras jusques à ce qu'elle fut revenuë à elle, il la caressoit en luy disant:

12. *Quid habes ther? Ego sum frar tuus, noli metue-*

12. Qu'avez-vous Esther? Je suis vôtre frere, ne craignez point.

13. *Non moriêris: n enim pro te, sed o omnibus hac lex*

13. Vous ne mourrez point. Car cette loy n'a pas été faite pour vous, mais pour

pour tous *les autres.*

14. Approchez-vous donc, & touchez mon sceptre.

15. Et voyant qu'elle demeuroit toûjours dans le silence, il prit son sceptre d'or, & le luy ayant mis sur le coû, il la baisa & luy dit : Pourquoy ne me parlez-vous point ?

16. Esther luy répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu, & mon cœur a été troublé par la crainte de vôtre gloire.

17. Car, seigneur, vous êtes admirable, & vôtre visage est plein de graces.

18. En disant ces paroles, elle retomba encore & elle pensa s'évanouïr.

19. Le Roy en étoit tout troublé, & ses ministres la consoloient.

constituta est.

14. *Accede igitur, & tange sceptrum.*

15. *Cùmque illa reticeret, tulit auream virgam, & posuit super collum ejus, & osculatus est eam, & ait: Cur mihi non loqueris?*

16. *Quæ respondit: Vidi te Domine quasi Angelum Dei, & conturbatum est cor meum pra timore gloria tua.*

17. *Valde enim mirabilis es domine, & facies tua plena est gratiarum.*

18. *Cùmque loqueretur, rursus corruit, & penè examinata est.*

19. *Rex autem turbabatur, & omnes ministri ejus consolabantur eam.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 2. SOuvenez-vous, luy dit-il, *des jours de vôtre abaissement, & de quelle sorte vous avez été nourrie entre mes mains ; parce qu'Aman, qui est le second après le Roy, luy a parlé contre nous, afin de nous perdre.*

Cecy

Digitized by Google

Cecy doit être placé vers la fin du quatriéme chapitre, où nous avons vû, que la crainte qu'eut d'abord Eſther de la colere du Roy, la porta à mander à Mardochée pour s'excuſer de l'aller trouver; *Que toutes perſonnes qui ſe preſentoient devant ce Prince ſans être appellées, étoient tuées dans l'inſtant.* Mardochée fait donc ſouvenir alors Eſther de cet état *d'abaiſſement* d'où le Seigneur l'avoit tirée pour l'élever ſur le trône; afin de luy faire entendre d'une part, qu'elle n'avoit rien à craindre après une preuve ſi viſible de la puiſſance du Dieu d'Iſraël; & de l'autre, qu'elle ne devoit pas s'imaginer, que le Seigneur l'eût élevée de la ſorte, ſeulement pour ſon avantage particulier; mais que, ſelon qu'il eſt rapporté dans le quatriéme chapitre, *c'étoit peut-être pour cette ſeule occaſion que la Providence l'avoit fait parvenir à la royauté.*

Il luy repreſente encore *de quelle maniere il l'avoit nourrie toute petite entre ſes mains*, ſans doute pour la toucher davantage par la conſideration de tous les ſoins qu'il avoit pris d'elle, juſqu'à la tenir entre ſes bras, comme s'il avoit été ſa propre nourrice; & auſſi pour la faire ſouvenir de quelle ſorte il luy avoit inſpiré la crainte de Dieu dès ſon enfance. Car il paroît par toute la conduite que tint Eſther depuis qu'elle fut devenuë Reine, que ſon oncle Mardochée l'avoit affermie de bonne heure ſur le fondement d'une pieté ſolide, qui luy fit enviſager uniquement la grandeur de Dieu dans la Cour d'Aſſuérus. Que ſi elle fut touchée d'abord de quelque frayeur, ce fut, comme on l'a marqué auparavant, afin que ce ſentiment de ſa foibleſſe la rendît plus forte par la confiance qu'elle ſeroit obligée d'avoir en Dieu ſeul.

℣. 5. Dans cet éclat de la magnificence royale ayant invoqué Dieu qui eſt le conducteur & le Sauveur de tous, elle prit deux de ſes ſuivantes, &c.

La

Digitized by Google

La Reine Eſther avoit déja fait cette excellente priere, dont on a parlé dans le chapitre précedent. Et elle la fit, ſelon qu'il y eſt marqué, *ayant dépouillé tous ſes ornemens de Reine, pris des habits conformes à ſon affliction preſente, & couvert ſa tête de cendres.* Mais ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il eſt dit encore icy, qu'ayant repris ſes plus riches ornemens, & *étant toute brillante par l'éclat des habits royaux* dont elle étoit revetuë, *elle invoqua Dieu comme le Sauveur & le conducteur de tous.* Car cette Princeſſe fit connoître encore plus clairement, en invoquant Dieu au milieu de tout cet éclat de la magnificence royale, que ce n'étoit pas dans cette magnificence même de ſes habits qu'elle mettoit ſa confiance, mais uniquement dans le ſecours de celuy qu'elle regardoit comme étant le ſouverain conducteur & le ſeul Sauveur de tous ceux qui eſperoient humblement en luy. Ainſi elle prie d'abord couverte de cendres pour toucher le cœur de Dieu, & pour le flechir en faveur de tout ſon peuple dont on avoit conſpiré la perte. Et elle prie de nouveau étant toute brillante d'or & d'argent, pour s'affermir elle-même contre la vaine confiance que luy auroient pû donner des habits ſi magnifiques.

Une grande partie de ce qui ſuit dans ce chapitre a été marqué & expliqué dans le cinquiéme, où il doit être rapporté ſelon l'ordre de l'*hiſtoire.*

℣. 11. *En même tems Dieu changea le cœur du Roy, & luy inſpira de la douceur.*

Eſtius in hunc loc. Auguſt. De grat. Chriſt. l. 1. c 24. tom. 7. p. 329.

Eſtius nous fait remarquer que ſaint Auguſtin écrivant contre Pelage & Celeſte, ſe ſert de ce témoignage de l'Ecriture pour confondre ces heretiques, qui prétendoient que l'homme ne recevoit la grace de Dieu, qu'après qu'il s'étoit luy-même ſoumis à Dieu par un effet de ſa volonté toute libre. Car il leur fait voir, dit cet Auteur, que ſelon la veritable regle de la foy, Dieu par ſa

Digitized by Google

ſa grace toute-puiſſante change le cœur & la volonté de l'homme, lors même qu'elle eſt méchante & oppoſée à la ſienne ; & qui la rend bonne. Voicy la maniere dont ce grand Saint employe l'exemple dont nous parlons pour appuyer cette verité. „ Je voudrois bien, dit ſaint Auguſtin, „ qu'ils nous declaraſſent, ſi lorſque ce Prince, „ dont Eſther cette ſainte femme *avoit le lit en* *Eſther. c.* „ *horreur*, ſe confioit vainement dans le trône de *14. 15.* „ ſa puiſſance, & qu'étant tout environné de „ gloire, tout éclatant d'or & de pierreries, & „ paroiſſant avec une majeſté très-redoutable, „ il la regarda avec un œil de fureur ; & que la „ crainte qui ſaiſit cette Princeſſe la fit changer de „ couleur, & tomber évanouïe ; je voudrois, „ dis-je, qu'ils nous declaraſſent, ſi Aſſuérus „ avoit déja eu recours à Dieu, & fait dépendre „ ſa volonté de la ſienne ; s'il s'étoit dès lors „ abandonné entre ſes mains, & avoit remis vo„ lontairement ſon cœur en ſa puiſſance. Mais „ je crois, ajoûte ſaint Auguſtin, que quicon„ que auroit un tel ſentiment de ce Prince dans „ la diſpoſition où il ſe trouvoit alors, non ſeule„ ment ſe tromperoit, mais ſeroit même entie„ rement fou. *Puta, non deſipere, ſed inſanire hominem, quiſquis de illo rege, qualis tunc erat, hæc ſenſerit.*

„ Cependant, continuë ce Saint, Dieu chan„ gea ſon cœur dans cet inſtant, & le fit paſſer „ de la colere à la douceur. Qu'ils liſent donc & „ qu'ils comprennent ; qu'ils voyent de leurs „ yeux & qu'ils confeſſent, que Dieu produit „ quand il luy plaît les bonnes volontez dans les „ cœurs des hommes, non par le ſon exterieur „ de la loy & de la doctrine qui frappe l'oreille du „ corps, mais par la vertu interieure & cachée de „ ſa puiſſance admirable & ineffable. *Intueantur atque fateantur, non lege atque doctrinâ inſonante forin-*

Digitized by Google

forinsecùs, sed internâ atque occultâ, mirabili ac ineffabili potestate operari Deum in cordibus hominum bonas voluntates.

Aug. contr. duas Epist. Pelagia. l. 2. c. 10. tom 7 Id De grat. & lib. arbitr. c. 21.

Ce grand Saint s'est servi encore de ce même exemple en diverses occasions contre les mêmes ennemis de la sainte Eglise. Et après leur avoir representé très-fortement la conséquence qu'il en tiroit pour appuyer la verité de la foy contre leurs faux argumens, il ajoûte ce qui sert aussi à prouver que cette derniere partie du livre d'Esther étoit reconnuë dans l'Eglise pour Canonique : „Ces „hommes de Dieu, dit-il, par qui ces choses ont „été écrites; ou plûtôt l'Esprit de Dieu même, „qui les leur a inspirées, a-t-il prétendu détruire „par là la liberté de la volonté de l'homme? A „Dieu ne plaise. Mais il a voulu seulement établir „à l'égard de tous les hommes, & la justice très-„profonde des jugemens de celuy qui est tout-„puissant, & l'assistance toute divine de celuy qui „est rempli de misericorde : *Sed omnipotentis in omnibus & judicium justissimum, & auxilium Dei misericordissimum commendavit.*

C'est une grande consolation pour tous ceux que Dieu fait vivre de la foy, d'être assurez que le cœur des Princes est entre ses mains. C'a été là en tout tems le fondement de la paix qui regnoit au fond du cœur des Chrétiens, lors même qu'ils se voyoient exposez aux plus grandes *persecutions* des Empereurs idolâtres. Ils étoient persuadez par la foy, que Dieu étoit tout-puissant pour les convertir quand il luy plairoit. Et ils souffroient cependant tout le mal qu'ils leur faisoient, comme leur venant de la part de Dieu qui le permettoit pour leur salut. Ils ont adoré cet ordre suprême dans tous les plus grands tourmens; jusqu'à ce qu'enfin le cœur de ces Princes infidelles a été changé comme celuy d'Assuérus par la volonté du Tout-puissant; & qu'ils ont à son exemple non seu-

Digitized by Google

seulement revoqué les édits sanglans publiez contre son peuple, mais qu'ils ont même puni très-severement les ennemis de l'Eglise.

v. 16. Esther luy répondit : Seigneur, vous m'avez paru comme un Ange de Dieu ; & mon cœur a été troublé par la crainte de vôtre gloire.

Ces paroles de la Reine Esther ne doivent pas être regardées comme des paroles de flaterie, mais comme étant très-sinceres dans sa bouche. Car Dieu ayant résolu de changer le cœur du Roy Assuerus en faveur d'Esther & de tous les Juifs, permit que cette Princesse fût effrayée & toute troublée par la vuë de la majesté si redoutable d'un Prince tout environné de gloire, afin que ce même trouble & cette frayeur la faisant tomber dans la défaillance, Assuerus en fût touché ; ce qui suppose néanmoins que Dieu agit dans le même tems au fond de son cœur, pour *le changer*, comme le dit l'Ecriture, en le rendant doux, de furieux qu'il étoit auparavant. Esther parloit donc sincerement en disant au Roy ; *Qu'elle l'avoit vû comme un Ange du Seigneur* ; c'est-à-dire, qu'il avoit paru à ses yeux avec cette majesté, & cet éclat que l'on attribuoit ordinairement aux Anges. Et il n'est pas surprenant qu'elle tienne ce langage à un Roy païen ; puisque les Anges n'étoient pas connus seulement des Juifs, mais des Perses, & des autres nations ; & qu'on remarque effectivement dans l'histoire, que Cosrhoès Roy des Perses, s'étoit fait peindre comme un Dieu, assis dans le Ciel au milieu des Astres & des Anges ; & que l'Empereur Heraclius qui le vainquit, s'étant saisi de cette figure également superstitieuse & impie, la brula comme une chose abominable.

Estius, & Tirin. in hunc loc.

1. Reg. c. 29. 9.

Baron. ann. 622. num. 8.

CHA-

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

Copie de la lettre que le Roy Artaxercès envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume.

Exemplar epistolæ regis Artaxerxis quam pro Judæis ad totas regni sui provincias misit.

1. LE grand Roy Artaxercès qui regne depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux Chefs & aux Gouverneurs des cent vingt-sept provinces, qui sont soumis à nôtre Empire, salut.

1. *Rex magnus Artaxerxes ab India usque Æthiopiam, centum viginti septem provinciarum ducibus ac principibus, qui nostræ jussioni obediunt, salutem dicit.*

2. Plusieurs ont souvent abusé de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçu, pour en devenir superbes & insolens:

2. *Multi bonitate principum, & honore, qui in eos collatus est, abusi sunt in superbiam:*

3. & non seulement ils tâchent d'opprimer les sujets des Rois; mais ne pouvant supporter la gloire dont ils ont été comblez, ils font des entreprises contre ceux mêmes dont ils l'ont reçuë.

3. *& non solùm subjectos regibus nituntur opprimere, sed datam sibi gloriam non ferentes, in ipsos, qui dederunt, moliuntur insidias.*

4. Ils ne se contentent pas de méconnoître les graces qu'on leur a faites, & de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité naturelle, mais ils s'ima-

4. *Nec contenti sunt gratias non agere beneficiis, & humanitatis in se jura violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur*

Digitized by Google

trantur se posse fugere sententiam.

ginent même qu'ils pourront se soustraire au juste arrêt de Dieu qui voit tout.

5. Et in tantum vesania proruperunt, ut eos, qui credita sibi officia diligenter observant, & ita cuncta agunt ut omnium laude digni sint, mendaciorum cuniculis conentur subvertere,

5. Leur présomption passe quelquefois dans un tel excès, que s'élevant contre ceux qui s'acquittent de leur charge avec une grande fidelité, & qui se conduisent d'une telle sorte qu'ils meritent d'être louez de tout le monde, ils tâchent de les perdre par leurs mensonges & leurs artifices,

6. dum aures principum simplices, & ex sua natura alios æstimantes, callida fraude decipiunt.

6. en surprenant par leurs déguisemens & par leurs adresses la bonté des Princes que leur sincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.

7. Quæ res & ex veteribus probatur historiis, & ex his quæ geruntur quotidie, quo modò malis quorundam suggestionibus regum studia depraventur.

7. Ceci se voit clairement par les anciennes histoires, & on voit encore tous les jours combien les bonnes inclinations des Princes sont souvent alterées par de faux rapports.

8. Unde providendum est paci omnium provinciarum.

8. C'est pourquoy nous devons pourvoir à la paix de toutes les provinces.

9. Nec putare debetis, si diversa jubeamus, ex animi nostri venire levitate; sed pro qualitate &

9. Que si nous ordonnons des choses qui paroissent differentes, vous ne devez pas croire que cela vienne de la legereté de

Digitized by Google

nôtre esprit ; mais plûtôt que c'est la vuë du bien public qui nous oblige de former nos ordonnances selon la diversité du tems, & la necessité de nos affaires.

10. Et pour vous faire connoître ceci plus clairement, nous avons voulu vous faire sçavoir, que nous avions reçu favorablement auprès de nous Aman fils d'Amadath étranger, Macedonien d'inclination & d'origine, qui n'avoit rien de commun avec le sang des Perses, & qui a voulu deshonorer nostre clemence par sa cruauté,

11. & après que nous luy avons donné tant de marques de nôtre bienveillance jusqu'à le faire appeller nôtre pere, & le faire adorer de tous nos sujets comme le second après le Roy,

12. il s'est élevé à un tel excès d'insolence, qu'il a tâché de nous faire perdre la couronne avec la vie.

13. Car il avoit fait dessein par une malignité toute nouvelle & inouïe de perdre Mardochée par la fidelité & les bons services

necessitate temporum, ut reipublicæ poscit utilitas, ferre sententiam.

10. *Et ut manifestiùs, quod dicimus, intelligatis : Aman filius Amadathi, & animo & gente Macedo, alienusque à Persarum sanguine, & pietatem nostram sua crudelitate commaculans, peregrinus à nobis susceptus est :*

11. *& tantam in se expertus humanitatem, ut pater noster vocaretur, & adoraretur ab omnibus post regem secundus :*

12. *qui in tantum arrogantiæ tumorem sublatus est, ut regno privare nos niteretur & spiritu.*

13. *Nam Mardochæum, cujus fide & beneficiis vivimus, & consortem regni nostri Esther, cum omni gente sua,*

Digitized by Google

sua, novis quibusdam atque inauditis machinis expetivit in mortem :

14. *hoc cogitans, ut illis interfectis, insidiaretur nostræ solitudini, & regnum Persarum transferret in Macedonas.*

15. *Nos autem à pessimo mortalium Judæos neci destinatos, in nulla penitus culpa reperimus, sed econtrariò justis utentes legibus,*

16. *& filios altissimi & maximi, semperque viventis Dei, cujus beneficio & patribus nostris & nobis regnum est traditum, & usque hodie custoditur.*

17. *Unde eas litteras, quas sub nomine nostro ille direxerat, sciatis esse irritas.*

18. *Pro quo scelere ante portas hujus urbis, id est Susan, & ipse qui machinatus est, & omnis cognatio ejus pendet in pati-*

duquel nous vivons, & Esther nôtre épouse & la compagne de nôtre royaume avec tout son peuple,

14. afin qu'après les avoir tuez, & nous avoir ôté ce secours, il nous surprît nous-mêmes, & fît passer aux Macédoniens l'empire des Perses.

15. Mais nous avons reconnu que les Juifs qui étoient destinez à la mort par cet homme détestable, n'étoient coupables d'aucune faute ; mais qu'au contraire ils se conduisent par des loix très-justes,

16. & qu'ils sont les enfans du Dieu très-haut, très-puissant, & éternel, par la grace duquel ce Royaume a été donné à nos peres & à nous-mêmes, & se conserve encore aujourd'huy.

17. C'est pourquoy nous vous déclarons que les lettres qu'il vous avoit envoyées contr'eux en nôtre nom, sont nulles, & sans autorité,

18. & qu'à cause de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ses proches, devant la porte de la ville de Suse, Dieu luy-même & non pas

Digitized by Google

nous, luy ayant fait souffrir la peine qu'il a meritée.

19. Nous ordonnons aussi que cet édit que nous vous envoyons, soit affiché dans toutes les villes, afin qu'il soit permis aux Juifs de garder leurs loix,

20. & vous aurez soin de leur donner du secours, afin qu'ils puissent tuer ceux qui se préparoient à les perdre le treiziéme jour du douziéme mois appellé Adar.

21. Car le Dieu tout-puissant leur a fait de ce jour, un jour de joye, au lieu qu'il leur devoit être un jour de deuil & de larmes.

22. C'est pourquoy nous voulons que vous mettiez aussi ce jour au rang des jours de fêtes, & que vous le celebriez avec toute sorte de réjouïssance, afin que l'on sçache à l'avenir,

23. que tous ceux qui rendent une promte obéïssance aux Perses sont récompensez comme leur fidelité le merite, & que ceux qui conspirent contre le Royaume, reçoivent une mort digne de leurs crimes.

bulis: non nobis, sed Deo reddente ei quod meruit.

19. *Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judæis uti legibus suis.*

20. *Quibus debetis esse adminiculo, ut eos, qui se ad necem eorum paraverant, possint interficere tertiadecima die mensis duodecimi, qui vocatur Adar.*

21. *hanc enim diem, Deus omnipotens, mœroris & luctus, eis vertit in gaudium.*

22. *Unde & vos, inter ceteros festos dies, hanc habetote diem, & celebrate eam cum omni lætitia, ut & in posterum cognoscatur,*

23. *omnes, qui fideliter Persis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem: qui autem insidiantur regno eorum, perire pro scelere.*

24. Omnis

Digitized by Google

24. *Omnis autem provincia & civitas, quæ noluerit sollemnitatis hujus esse particeps, gladio & igne pereat, & sic deleatur, ut non solùm hominibus, sed etiam bestiis in via sit in sempiternum, pro exemplo contemptûs & inobedientiæ.*

24. Que s'il se trouve quelque Province ou quelque ville qui ne veuille point prendre part à cette fête solemnelle, nous voulons qu'elle périsse par le fer & par le feu, & qu'elle soit tellement détruite, qu'elle demeure inaccessible pour jamais, non seulement aux hommes, mais aux bêtes: afin qu'elle serve d'exemple du châtiment qui est dû à ceux qui desobéissent *aux Rois* & mépriſent *leurs commandemens.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

v. 2.....6. *PLusieurs ont souvent abusé de la bonté des Princes, & de l'honneur qu'ils en ont reçu, pour en devenir superbes & insolens,* &c..... *en surprenant par leurs déguisemens & par leurs adresses la bonté de ces Princes, que leur sincerité naturelle porte à juger favorablement de celle des autres.*

Toutes les histoires sont pleines d'exemples, qui prouvent ce que dit ce Roy des Perses; Que les meilleurs Princes ont toûjours été exposez à la surprise des esprits artificieux, qui sous pretexte de procurer les interêts & la gloire de ceux qui les honorent de leur confidence, ne travaillent qu'à les tromper & à leur cacher la vérité, pour s'élever insolemment au-dessus de ceux qu'ils haïssent. Vit-on jamais dans l'ancienne loy un Prince plus saint & plus équitable qu'étoit David, ce Roy que Dieu même se glorifioit d'avoir

Digitized by Google

choisi selon son cœur? Cependant quelle injustice ne commit-il point à l'égard de Miphiboseth, en ajoûtant foy trop aisément aux impostures de Siba, lors qu'il donna à cet imposteur les biens de son maître qui étoit très-innocent, & qui étoit demeuré très-fidélement attaché à son service? A-t-on aussi jamais vû depuis l'établissement de l'Eglise un Empereur & plus pieux & plus respectueux envers les Evêques qu'étoit le grand Constantin, qui trouva sa gloire à faire regner JESUS-CHRIST dans le siege de l'idolâtrie; c'est-à-dire, dans l'Empire des Romains? Et cependant quel malheur fut-ce pour luy de contribuer sans qu'il y pensât à l'oppression de la verité, lorsque se laissant surprendre par les calomnies si souvent réïterées des Ariens, il condamna à l'exil le plus saint Evêque de son tems, le grand Athanase Patriarche d'Alexandrie, ce Chef des saints Défenseurs de la Divinité de JESUS-CHRIST, qu'on décrioit devant luy comme un séditieux & un emporté?

a. Reg. cap. 16. vers. 3. 4. Id. c. 19. v. 27. 28. 29.

Theodor. hist. l. 1. c. 33.

C'étoit donc avec raison que le Roy des Perses dont nous parlons se plaignoit en écrivant à tous ses sujets, de la malice de ces personnes qui abusoient si lâchement de la bonté de leur Souverain; & qu'il déploroit le malheur des Princes, que leur état même exposoit plus que tous les autres aux surprises des méchans. Aussi saint Bernard écrivant au Pape Eugene, à qui il étoit en possession de dire ses sentimens avec liberté, luy parle sur ce sujet en ces termes: *Il y a*, luy disoit-il, *Très-saint Pere, un défaut, dont si vous vous sentez exempt, vous serez le seul qui meritiez cette louange, de tous ceux que je connoisse qui soient assis aujourd'huy sur les trônes de l'Eglise. Ce défaut est la trop grande credulité, qui est un mal si subtil & si dangereux, que je n'ay connu en ce tems aucun des Grands, qui ait été assez vigilant*

Bernard. De Consider. l. 1. c. 14.

Digitized by Google

lant & assez circonspect pour s'en dégager. Et le même Saint écrivant à un autre Pape qu'on avoit surpris malicieusement dans une affaire qui regardoit un Evêque, luy dit : *Ce n'est pas une chose nouvelle ni étonnante, que l'esprit humain puisse tromper & être trompé. Il faut se garder de l'un & de l'autre. Et parce qu'il y a du peril en tous les deux, l'Ange du grand Conseil nous a proposé le remede dont on se doit servir contre ce double danger, lors qu'il dit : Soyez prudens comme les serpens, & simples comme les colombes; afin que la prudence ne puisse être trompée, & que la simplicité ne puisse tromper.* Idem Ep. 327.

ỳ. 15. 16. *Mais nous avons reconnu que les Juifs qui étoient destinez à la mort par cet homme detestable, n'étoient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire ils se conduisent par des loix très-justes, & qu'ils sont les enfans du Dieu très-haut, très-puissant & éternel, par la grace duquel ce royaume a été donné à nos peres, & à nous-mêmes, & se conserve encore aujourd'huy.*

On s'étonnera d'abord sans doute d'entendre un prince idolâtre parler en ces termes si avantageux du Dieu tout-puissant qui étoit l'ennemi de ses faux dieux. Mais il faut premierement considerer cette lettre comme étant l'ouvrage de Mardochée; puisque le Roy luy avoit dit & à Esther, comme on l'a marqué auparavant; *Qu'ils écrivissent en son nom aux Juifs selon qu'ils le jugeroient à propos, & qu'ils scellassent les lettres de son anneau.* Ainsi & la Reine Esther & son oncle Mardochée écrivant au nom du Roy, rendoient gloire à la majesté du Dieu tout-puissant, & faisoient parler ce Prince comme il y étoit obligé, puis qu'il étoit juste qu'il reconnût la puissance du Dieu d'Israël élevée infiniment au-dessus de la vanité de ses faux dieux. Esther. c. 8. 8.

Mais on peut même ajoûter que ce langage n'étoit pas extraordinaire aux Rois de Perse, qui bien que plongez dans les superstitions du paganisme,

Digitized by Google

nisme, avoient souvent reconnu la Toute-puissance *du Dieu très-haut & éternel*. Il est aisé de s'en convaincre par le seul exemple de Nabuchodonosor, ce Roy dont l'orgueil extrême merita que Dieu luy fit ressentir la pesanteur de son puissant bras, & le forçât, pour le dire ainsi, en le reduisant à l'état des bêtes, à faire cette declaration authentique, lors qu'il fut enfin revenu à soy;

Daniel. c 3. v. 96. 100. It. c. 4 v. 26. & seq.

v. 34. *Que le Roy du Ciel étoit vrayment digne d'être loué & glorifié* par tous les hommes; *parce que toutes ses œuvres étoient veritables, & ses voyes pleines de justice; & qu'il avoit le pouvoir d'humilier tous ceux qui marchoient avec orgueil.*

Cyrus Roy des Perses fit depuis dans toute l'étenduë de son Empire cette protestation publique;

2. *Paralipom.* 36. 23. *Que c'étoit de la liberalité du Seigneur le Dieu du Ciel qu'il tenoit tous les royaumes de la terre, & qu'il avoit commandé qu'on luy bâtit dans Jerusalem une maison*; c'est-à-dire, un temple. Il paroît donc que les Rois de Perse avoient plus de connoissance que les autres Rois payens de la grandeur du Dieu d'Israël, peut-être à cause qu'ayant emmené en captivité ce peuple de Dieu, ils avoient été informez, soit par Daniel, soit par les autres grands hommes qui conduisoient les Hebreux, des merveilles de la Toute-puissance de leur Seigneur.

Mais enfin, comme Mardochée étoit devenu le premier Ministre de celuy qui regnoit alors; c'est-à-dire, de Darius fils d'Hystaspes; & qu'il étoit tout rempli de foy & de zele pour la saintété de sa Religion; on ne peut gueres douter qu'il n'ait relevé en presence de ce Prince la gloire du Dieu d'Israël, & qu'il n'ait cru avoir un plein droit de luy faire reconnoître, dans les lettres authentiques dont nous parlons, la Toute-puissance de ce vray Dieu. Et il le fit d'autant plus, que la lumiere de sa foy luy faisoit envisager le renverse-

ment

Digitized by Google

ment si subit de la fortune d'Aman, & sa propre élevation, non comme l'ouvrage du Roy de Perse, mais comme celuy de Dieu même, les Rois n'étant proprement que les simples exécuteurs de la volonté du Tout-puissant, lors même qu'ils se regardent comme Souverains dans l'exécution de leurs volontez particulieres.

v. 18. Et à cause de ce crime qu'il a commis, il a été pendu avec tous ses proches devant la porte de la ville de Suze; Dieu luy-même, & non pas nous luy ayant fait souffrir la peine qu'il a meritée.

Nous avons marqué auparavant sur le neuviéme Chapitre, comment ce que l'Ecriture y declare; Que les dix fils d'Aman furent pendus seulement le douziéme mois, peut s'accorder avec ce que ces lettres patentes du Roy dont nous parlons marquent positivement, *Que tous les proches d'Aman furent pendus avec luy*, c'est-à-dire, dès le troisiéme mois, qui étoit le tems auquel ces lettres furent écrites. C'est pourquoy nous y renvoyons les lecteurs, pour ne pas redire inutilement les mêmes choses. *Esther. c. 9. 14.* *Cap 8. 9.*

Nous devons bien cependant faire attention à ce que la Reine Esther & le saint homme Mardochée font dire à ce Prince, lors qu'il reconnoît publiquement à la vûë de tout son royaume la providence adorable du Dieu des Juifs, en les appellant *les enfans du Dieu Très-haut, très-puissant, & éternel*, & en déclarant que *c'est ce Dieu, & non pas luy, qui a fait souffrir à Aman leur persecuteur la peine qu'il a meritée.* Que ceux donc qui se regardent avec beaucoup plus de raison comme *les enfans du Dieu Très-haut, très-puissant, & éternel*, puis qu'ils ont veritablement pour Pere celuy qui est le Pere de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST, reconnoissent avec foy qu'ils dependent à tous momens de son éternelle providence; que les hommes corrompus & criminels peuvent bien former

des

Digitized by Google

des desseins de mort contr'eux, mais qu'ils ne peuvent les exécuter sans son ordre ; Que c'est luy-même qui prend le soin de vanger ses serviteurs, lorsque ceux qui veulent les opprimer y pensent le moins ; que toute la force de ceux qui sont foibles, tels qu'étoient alors les Juifs, consiste à avoir recours au Dieu tout-puissant ; & que les armes par lesquelles on peut s'assurer de surmonter toute la fureur des hommes, sont celles que Mardochée & Esther avec tous ceux de leur nation employerent pour mettre à couvert leur vie dans un peril si pressant ; c'est-à-dire, la priere, l'humilité, & les jeûnes.

Ceux dont le cœur est rempli d'une vaine confiance en eux-mêmes, ne comprennent point ces veritez si consolantes pour les justes, & si terribles pour les méchans. Ils ne regardent que la main armée des hommes ; & ils n'ont point les yeux de la foy pour envisager les secrets ressorts par lesquels cette main toute armée qu'elle est, ne se remuë & n'a de force qu'autant que le bras du Dieu tout-puissant luy en donne la liberté. C'est cette foy que nous devons demander sans cesse à celuy qui est le Pere des lumieres : & c'est pour nous l'inspirer que l'Ecriture nous propose tous ces grands exemples des tems passez, dont la lecture ne se doit pas terminer à une simple speculation, mais à l'édification du cœur, & à l'accroissement d'une pieté solide & digne du Christianisme.

FIN.

Digitized by Google

TABLE

DES CHOSES PRINCIPALES

CONTENUES DANS CE LIVRE.

A

Adoration commune en Orient à l'égard des Rois. Page 426

Le culte de lâtrie dû à Dieu uniquement. 427

Affliction. Coutume chez les Perſes & les Juifs de déchirer ſes vêtemens, de ſe revêtir d'un ſac & de ſe couvrir de cendre dans les grandes afflictions. 438

Agag Roy d'Amalec coupé par morceaux par Samuël, en preſence de Saül qui l'avoit épargné contre l'ordre du Seigneur. 425

Aman. Sa haute élevation à la Cour d'Aſſuérus. 421. v. 1. & p. 425

Aman irrité contre Mardochée qui ſeul ne fléchiſſoit point le genou devant luy, eſtime peu de choſe de ne perdre que luy, mais fait deſſein de perdre tous les Juifs avec luy. 422. v. 6.

Aman eſtoit de la race d'Agag ennemi des Juifs. 423. v. 10. & p. 425

Il obtient d'Aſſuérus un ordre qui eſt envoyé dans toutes les provinces pour exterminer tous les Juifs ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. 423. & 424. v. 12. & 13.

Comment il eſt dit qu'Aman eſtoit Macedonien. 425

Superſtition d'Aman en jettant au ſort le jour qu'il devoit faire tuer tous les Juifs. 422. v. 7. & p. 430

Excès horrible d'ambition & de vangeance en la perſonne d'Aman. 432

Joye extraordinaire où eſtoit Aman, parce que la Reine l'avoit invité à un feſtin avec le Roy, troublée parce que Mardochée le voyant paſſer, ne s'eſtoit pas même levé pour luy faire honneur. 449. v. 9.

Aman fait dreſſer une potence de 50. coudées de haut pour Mardochée, ne ſçachant pas que c'eſtoit pour luy-même. 450. v. 14. & p. 458

Aman eſt nommé par le Roy pour honorer & ſervir comme de héraut au triomphe de Mardochée pour qui il venoit de preparer une potence. 460. v. 6. & *ſuiv.* & p. 464.

Le renverſement d'Aman & l'élevation de Mardochée, ſont un grand ſujet de conſolation pour les juſtes & d'épouvante pour les impies. 464. & 465

Aman figure du démon comme Mardochée de *Jeſus-Chriſt.* 465

Ambi-

Digitized by Google

Ambition d'Aman étrangement surprise. 468
C'eſt une figure de la ſurpriſe où ſeront un jour les méchans. *ibid.*
Frayeur & trouble inconcevable d'Aman en apprenant de la bouche même d'Eſther qu'elle eſtoit Juive. 475
Figure de l'effroy terrible des méchans au jour du jugement. 476
Aman eſt pendu à la potence même qu'il avoit preparée à Mardochée. 472. v. 10. & p. 477
Dans tous les ſiecles il y a eu beaucoup d'Amans & peu de Mardochées. 517. & 518
Exemple d'un orgueil conſommé en la perſonne d'Aman. 457
Ambition. L'ambitieux déchiré cruellement par ſon ambition. 456
L'ambition, un enyvrement. 466
Ami. Bonheur rare de rencontrer un ami fidéle & ferme. 446
Amitié du ſiecle ſouvent funeſte dés ce monde. 478
Anneau. Les Rois donnoient leur anneau à ceux à qui ils confioient la ſuprême autorité : & c'eſtoit avec cet anneau que l'on imprimoit le ſceau Royal à tous les édits. 432. & 433
Artaxercès, nom ordinaire des Rois de Perſe. 393
Aſſuérus. Queſtion difficile, de ſçavoir qui étoit ce Prince. 393
Aſſuérus le même que Darius fils d'Hyſtaſpes. *ibid.*
Etenduë de ſon Empire. 387. v. 1. & p. 394
Il fit un feſtin à tous ceux de ſa Cour, qui fut continué durant 180. jours. 387. v. 3. & 4. & p. 394. & 395
Ce feſtin finit par un autre où il invita tout le peuple qui ſe trouva dans Suze, capitale de ſon Empire. 388. v. 5.
Les filles qui eſtoient deſtinées pour Aſſuérus, ne luy eſtoient preſentées qu'après une préparation de 12. mois. 405. v. 12. & p. 414
Nul n'oſoit ſe preſenter devant Aſſuérus, ſi ce Prince ne l'avoit appellé. 435. v. 11. & p. 441
Aſſuérus, nom ordinaire des Rois des Médes. 528. & 529
Darius fils d'Hyſtaſpes regna 200. ans ou environ, avant le fameux Darius vaincu par Alexandre. 393

C

Charité. Elle eſt la robe nuptiale ſans laquelle il n'eſt pas permis d'approcher du banquet celeſte. 479
Citoyens. Il y a deux genres d'hommes mêlez enſemble durant cette vie, les citoyens de la Jeruſalem celeſte, & les citoyens de Babylone. 563. & 564
Cœur. Le changement des cœurs eſt au pouvoir de Dieu. 562. 573
Confiance. Toute la confiance d'une ame Chrétienne, qui eſt prête de paroître devant Dieu, doit eſtre dans l'humble défiance d'elle-même & l'eſperance de la miſericorde de Dieu fondée ſur les merites de la mort de noſtre Sauveur. 454
Conſtantin le Grand porte le ſigne ſacré de la Croix dans ſes étendarts, pour témoigner qu'il eſperoit plus en l'aſſiſtance de *Jeſus-Chriſt* que dans ſes armes. 556

Digitized by Google

Constantin surpris par les Ariens condamna à l'exil saint Athanase. 582
Cosrhoes Roy des Perses. Impieté de ce Prince. 575
Courtisans. Ils consultent d'ordinaire moins leurs devoirs dans les conseils qu'ils donnent aux Princes, que leurs propres interêts. 401

D

Danse. La tête du plus grand & du plus saint de tous les hommes a été le prix de la danse d'une fille. 402
David quoy que le plus jeune des enfans d'Isaï préferé à tous ses freres pour estre Roy d'Israël. 416
David surpris par Siba, ajoûta foy à ses impostures contre Miphiboseth. 582
Devoir. Il n'y a de sureté que dans l'accomplissement de son devoir. 445
Dieu. La qualité d'enfans de Dieu que nous recevons dans le batême, nous donne un accès auprès de sa divine Majesté. 443
Dieu destine quelquefois pour une seule action des personnes qu'il élève à une haute dignité. 444
Se disposer à executer la volonté de Dieu sans deliberer davantage, quand on l'a une fois connuë. 447
Le regard de Dieu sera une chose terrible pour les reprouvez. 476
Tout est soumis au pouvoir de Dieu. 545

E

Epouse. Le soin qu'une ame Chrétienne doit avoir de se rendre digne de devenir l'épouse d'un Dieu, figuré par le soin que l'on avoit de préparer les filles que l'on avoit choisies pour estre presentées à Assuérus. 414. & 415
Esther, Niéce de Mardochée qui l'avoit adoptée pour sa fille & élevée avec grand soin. 404. v. 7.
Elle fut choisie pour être gardée avec les femmes destinées pour le Roy. *ibid.* v. 8.
Elle ne fait point connoître qu'elle estoit Juive, selon le conseil que Mardochée luy avoit donné. 405. v. 10. & p. 412
Esther est mise en la place de la Reine Vasthi. 407. v. 17.
Esther étant devenuë Reine conserve toûjours la même déference pour les conseils de Mardochée. 408. v. 20. & p. 418
Sa fidelité à s'abstenir des viandes jugées impures par la loy. 411. 412. & 566
Elle ne se laisse point éblouir dans une si haute élevation, mais ne songe qu'à plaire au Seigneur le Dieu de ses peres. 416. 418
Si Esther estant Juive a pû épouser Assuérus qui estoit un infidéle. 417. 562
Esther sçachant le danger extrême qui menaçoit tous les Juifs, se résolut de garder un jeûne de trois jours, & avertit Mardochée de faire observer par les Juifs un même jeûne. 436. & 437. v. 16.
Elle expose sa vie pour le salut de sa nation en se presentant devant Assuérus sans avoir été appellée. 446
Evanouïssement d'Esther à la vuë d'Assuérus. 453. & 569. v. 10.

Figure

Digitized by Google

Figure de l'effroy d'une ame lors qu'elle paroîtra devant la majesté de Dieu. 454
Esther declare genereusement qu'elle estoit Juive. 470. v. 3. & p. 473
Esther declare qu'elle avoit en abomination toutes les marques de sa grandeur. 496. 553. v. 16. & p. 564
Grand sujet de condamnation pour beaucoup de Chrestiens. 566
Etats. La recompense des bons & la punition des méchans, la base & l'affermissement des Etats. 463. & 536
Eunuque. Ils estoient en credit chez les Orientaux. 406. v. 15.

F

Femme. Regles sages pour une femme mariée. 565
Festin. La modestie & la pieté y regnent peu. 402
Foiblesse. Nous devons tout craindre, si nous envisageons nôtre foiblesse : mais nous devons tout esperer, si nous regardons la misericorde infinie de Dieu. 546

J

Joye. Les joyes profanes, des sources de malheurs. 402
Vanité des joyes & des satisfactions humaines. 449. v. 11. & *suiv.*
Juifs. Ordre du Roy des Perses d'exterminer les Juifs revoqué par le credit d'Esther, & un ordre contraire donné en leur faveur ponr exterminer leurs ennemis. 481. v. 5. & *suiv.* 75. Mille hommes tuez dans les Provinces par les Juifs en vertu de cet ordre. 499. v. 16.
La terreur du nom du peuple Juif fut si grande, que plusieurs embrasserent leur religion. 484. v. 17. & p. 494
Feste solemnelle ordonnée parmy les Juifs pour conserver la memoire de ce jour où ils s'étoient vangez de leurs ennemis. 499. v. 17. & p. 510
Les Juifs se contentent d'avoir tué leurs ennemis, sans vouloir profiter de leurs dépouilles, quoy que le Roy les leur eût données. 499. v. 16. & p. 506

L

Lit. C'estoit la coûtume des anciens de se coucher sur des lits pour manger. 398
Cette coûtume venuë de molesse. *ibid.*
Description de la maniere dont les anciens se couchoient pour manger. *ibid.*

M

Mardochée estoit du nombre des Juifs tranferez à Babylone par Nabuchodonosor. 403. v. 6. & p. 410
Sainte éducation donnée à Esther par Mardochée. 571
Solicitude de Mardochée pour Esther sa niece. 405. v. 11. & p. 413
Belle figure de la sollicitude des Pasteurs pour les ames qu'ils conduisent. 413
Conjuration de deux Eunuques contre la personne d'*Assuérus*, découverte par Mardochée. 408. v. 21. & *suiv.* & p. 420
Mardochée estoit de la tribu de Benjamin. 410
Il est le seul qui ne fléchit point le genou devant Aman. 421. v. 2.
Raison qu'avoit Mardochée de se conduire ainsi à l'égard d'Aman. 428
Il n'est point ébranlé par les maux

Digitized by Google

maux qu'il prévoyoit bien luy pouvoir arriver. 429
Mardochée ayant vû l'édit qu'Aman avoit par ſon credit auprès du Roy fait publier pour exterminer toute la nation Juive, ſe revêt d'un ſac & ſe couvre d'un cilice. 433. v. 1.
Il fait ſçavoir cet édit à Eſther, & l'avertit de s'employer pour les Juifs auprès du Roy. 435. v. 8.
Il luy fait dire qu'elle ne croie pas eſtre en ſureté à cauſe de ſa dignité de Reine : que ſi elle neglige de s'employer pour les Juifs, Dieu ſçaura bien ſauver les Juifs ſans elle, & qu'elle doit craindre de perir elle & toute ſa maiſon. 436. v. 14. & p. 444
Exemple rare d'une fermeté humble dans Mardochée. 456
Mardochée figure de *Jeſus-Chriſt*. 465. 493
Moderation admirable de Mardochée après l'honneur extraordinaire qu'il avoit reçu. 467
Mardochée auteur du livre d'Eſther. 500. v. 20. & p. 539
Viſion que Mardochée eut en ſonge. 514. v. 6. & *ſuiv.*
Priere de Mardochée. 541. v. 8.
Admirable diſpoſition de Mardochée à l'égard d'Aman. 542. v. 13. & 14.
Maux. Les hommes très-ſenſibles aux maux du corps, & inſenſibles aux maux de l'ame. 555
Mort. C'eſt la mort de l'ame qui eſt à craindre pour des Chrétiens, & non la mort du corps. 495

N

Nabuchodonoſor Roy de Babylone reduit à l'eſtat des bêtes à cauſe de ſon orgueil. 584

O

Occaſion. Il y a des occaſions uniques auſquelles on ne peut manquer ſans ſe perdre. 445

P

Saint Paul. Cet Apôtre vivoit de ſon travail, n'uſant point du pouvoir qu'il avoit de vivre de l'Evangile. 507
Politique. Fauſſe Politique de quelques Princes, qui diſoient qu'ils avoient en quelque façon plus de crainte de recevoir de leurs ſujets un ſervice trop conſiderable, que d'en eſtre deſſervis. 535
Polygamie, permiſe anciennement. 417
Priere. Priere pleine de conſolation pour les perſonnes foibles opprimées. 523
Princes. Les plus puiſſans de la terre ſe doivent regarder comme abandonnez ſi Dieu n'eſt avec eux. 556
Ils ont toûjours été expoſez aux ſurpriſes de ceux qui approchent de leur perſonne. 581
Ptolémée, nom ordinaire des Rois d'Egypte, comme Cléopatre celuy des Reines. 527

R

Roi. C'eſtoit un privilege parmy les Perſes, qui n'eſtoit que pour les plus grands Seigneurs, de voir le viſage du Roy. 400
Leurs cœurs ſont en la main de Dieu, & il fait ſervir leur puiſſance à l'execution de ſes volontez. 508
Ils ſont comme des images de Dieu. 536

S

Saints. Les Saints dans les afflictions publiques ſe ſont toûjours reconnus pecheurs, & ont

Digitized by Google

ont attribué à leurs pechez les fleaux de la divine justice. 557

V

Vasthi femme d'Assuérus ayant la qualité de Reine est repudiée pour une action qui ne meritoit que de la louange. 390. v. 11. & *suiv.* & p. 401. & 409.

Vocation. La vocation aux ordres sacrez doit estre fondée principalement sur l'humilité & la vuë de sa propre indignité. 443. & 444.

Z

Zele indiscret d'une dame de pieté qui avoit distribué son bien aux pauvres sans la participation de son mari. 565.

Fin de la Table d'Esther.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google